

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE — MER

COMPAGNIE IVOIRIENNE
DE DEVELOPPEMENT
DES TEXTILES

INFLUENCE D'UNE SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT SUR LE MILIEU PAYSAN

COTON ET CULTURE ATTELÉE
DANS LA RÉGION DE LA BAGOUÉ
(NORD CÔTE D'IVOIRE)

Jacqueline PELTRE-WURTZ

Benjamin STECK

1979

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE — MER

COMPAGNIE IVOIRIENNE
DE DEVELOPPEMENT
DES TEXTILES

INFLUENCE D'UNE SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT SUR LE MILIEU PAYSAN

COTON ET CULTURE ATTELÉE
DANS LA RÉGION DE LA BAGOUE
(NORD CÔTE D'IVOIRE)

Jacqueline PELTRE - WURTZ

Benjamin STECK

1979

Nos remerciements vont aux différents préfets et sous-préfets du Nord de la Côte d'Ivoire, aux responsables régionaux et locaux des Services de la CIDT, de la SODERIZ, de la SODEPRA, de l'ONPR, du CENAPEC, du BNETD dont les compétences nous ont aidés efficacement dans notre étude.

Nous avons une dette de reconnaissance particulière envers les habitants du village témoin de Syonfan qui nous ont accueilli si chaleureusement et qui ont accepté de répondre, sans perdre patience pendant quatre ans, aux questions que nous nous posions sur l'organisation de leur vie matérielle.

S O M M A I R E

	Page
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : LA POLITIQUE DE LA CIDT DANS LE NORD DE LA COTE D'IVOIRE	13
. Introduction	15
. Premier chapitre : La production cotonnière	21
. Deuxième chapitre: La modernisation des exploitations agricoles	33
. Troisième chapitre: Pour une association des paysans à leur propre développement	65
. Conclusion	71
DEUXIEME PARTIE : LES CONDITIONS DE L'EXPANSION COTONNIERE DANS LA REGION DE LA BAGOUE	73
. Introduction	75
. Premier chapitre : L'évolution de la répartition de la population	83
. Deuxième chapitre : L'occupation du sol	107
. Troisième chapitre: Les problèmes fonciers et l'exploitation du sol	133
. Quatrième chapitre: La nature de l'exploitation du sol et la dynamique de l'emprise cotonnière	147
. Cinquième chapitre: L'expansion cotonnière et les mutations du système agricole	177
. Conclusion	209
TROISIEME PARTIE : L'EVOLUTION D'UN VILLAGE TEMOIN AU COURS DES DEUX DERNIERES DECENNIES; L'ORGANISATION DE LA SOCIETE, DE L'ESPACE ET DU TEMPS	213
. Introduction	215
. Premier chapitre : Syonfan de 1955 à 1978, une évolution marquée par de profondes transformations de la démographie et de l'agriculture	217
. Deuxième chapitre : L'émergence de structures familiales autonomes; le renforcement du pouvoir des chefs de familles nombreuses	261
. Troisième chapitre: Un système de cultures modifié par la surcharge de travail et non par la densification de l'espace agricole	339
CONCLUSION GENERALE	409
Table des matières	415

L'ensemble du rapport comprend un volume de textes avec cartes hors-texte et un volume d'annexes avec cartes et graphique hors-texte. Les annexes étant multigraphiées en nombre limité, toute personne désireuse de les obtenir est priée d'en faire la demande au Centre ORSTOM de Petit-Bassam 04 B.P. 293 ABIDJAN 04.

I N T R O D U C T I O N

Ce rapport est l'aboutissement d'une convention passée, fin 1974, entre la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT) et l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre Mer (ORSTOM) pour "l'étude de la zone de développement rural de Gbon-Boundiali" (Nord de la Côte d'Ivoire), que nous appellerons "région de la Bagoué" (1) pour des raisons que nous formulerons un peu plus loin dans cette introduction.

L'étude nécessitait une définition de l'espace concerné ainsi que le choix de méthodes d'études adaptées à différentes échelles pour analyser les aspects du développement rural de la région.

Pour définir l'espace concerné, nous avons mené une préenquête dans l'ensemble du pays sénoufo situé à l'ouest du Bandama, englobant la région de la Bagoué (voir carte p. 5) ; la marge occidentale du pays sénoufo est occupée par les Malinké et les frontières avec le Mali et la Haute-Volta limitent, vers le nord, la partie ivoirienne du pays sénoufo. La préenquête a abouti à l'établissement d'un inventaire des villages et des campements (2) qui a été remis à la CIDT accompagné d'un projet de recherche (3) présentant un découpage du pays sénoufo occidental tenant compte des facteurs climatiques, historiques, économiques qui déterminent des développements économiques différents pour chaque région. Ainsi fut mis en évidence la région de la Bagoué (voir carte p. 9), ses limites, ses caractéristiques. Il s'agit d'une région de forme massive pouvant s'inscrire à l'intérieur d'un rectangle de 130 km d'est en ouest sur 150 km du nord au sud. Sa surface avoisine 9 000 km² sur lesquels vivaient 112 000 personnes en 1973, soit une densité de 12 hab/km², l'année précédant la mise en route de notre étude. C'est une région strictement agricole où les céréales dominent : maïs et riz pluvial au sud-est, maïs et sorgho au nord-ouest. Elle est centrée sur un noyau de densité humaine relativement élevée, entre 20 et 40 hab/km² autour de Gbon et Kasséré, situé à cheval sur la Bagoué. Cette rivière, qui se jette dans le Niger au Mali, traverse la région du sud vers le nord, si bien que nous avons préféré caractériser cette région par le nom de sa rivière : la Bagoué, plutôt que par le nom de la sous-préfecture de Gbon appartenant au département de Boundiali. Au nord, vers la frontière malienne, un autre noyau peuplé, celui de Tingréla dont la densité est un peu moins élevée (20 à 30 hab/km²) borde la Bagoué sur sa rive gauche. La région de la Bagoué est bien délimitée sur trois côtés : frontière nationale au nord (Mali), ethnique à l'ouest (Malinké), climatique au sud (plus de sept mois de pluie au sud d'une ligne Boundiali-Napiéolédougou) ; la limite

(1) Afin de rendre plus accessible notre texte, nous avons conservé l'orthographe des noms des cours d'eau ou des villages tels qu'ils sont publiés dans les cartes IGN au 1/200 000 des feuilles de Tingréla, Boundiali, Niéllé, Korhogo. C'est la référence géographique la mieux connue du public. Rappelons en effet que pour de nombreux villages, l'orthographe ou même l'appellation varie d'une source d'information à une autre.

(2) J. PELTRE-WURTZ : Inventaire des villages et des campements du pays sénoufo occidental, vol I : 115 pages ronéo, vol II : 3 cartes ; ORSTOM-CIDT 1976.

(3) J. WURTZ : Projet de recherche. Développement agricole en pays sénoufo moyennement peuplé. Deux facteurs de transformation : le coton, la culture attelée. 11 pages ronéo ; 1 carte ; ORSTOM 1974.

orientale est plus floue (1), nous avons choisi de la faire passer le long de deux cours d'eau : au nord le Sindioukouba sépare la région de la Bagoué de la région de Mbengué, à l'habitat beaucoup plus diffus, au sud le haut Bandama traverse une région moins peuplée entre le noyau dense de Gbon-Kasséré et la zone dense de Korhogo.

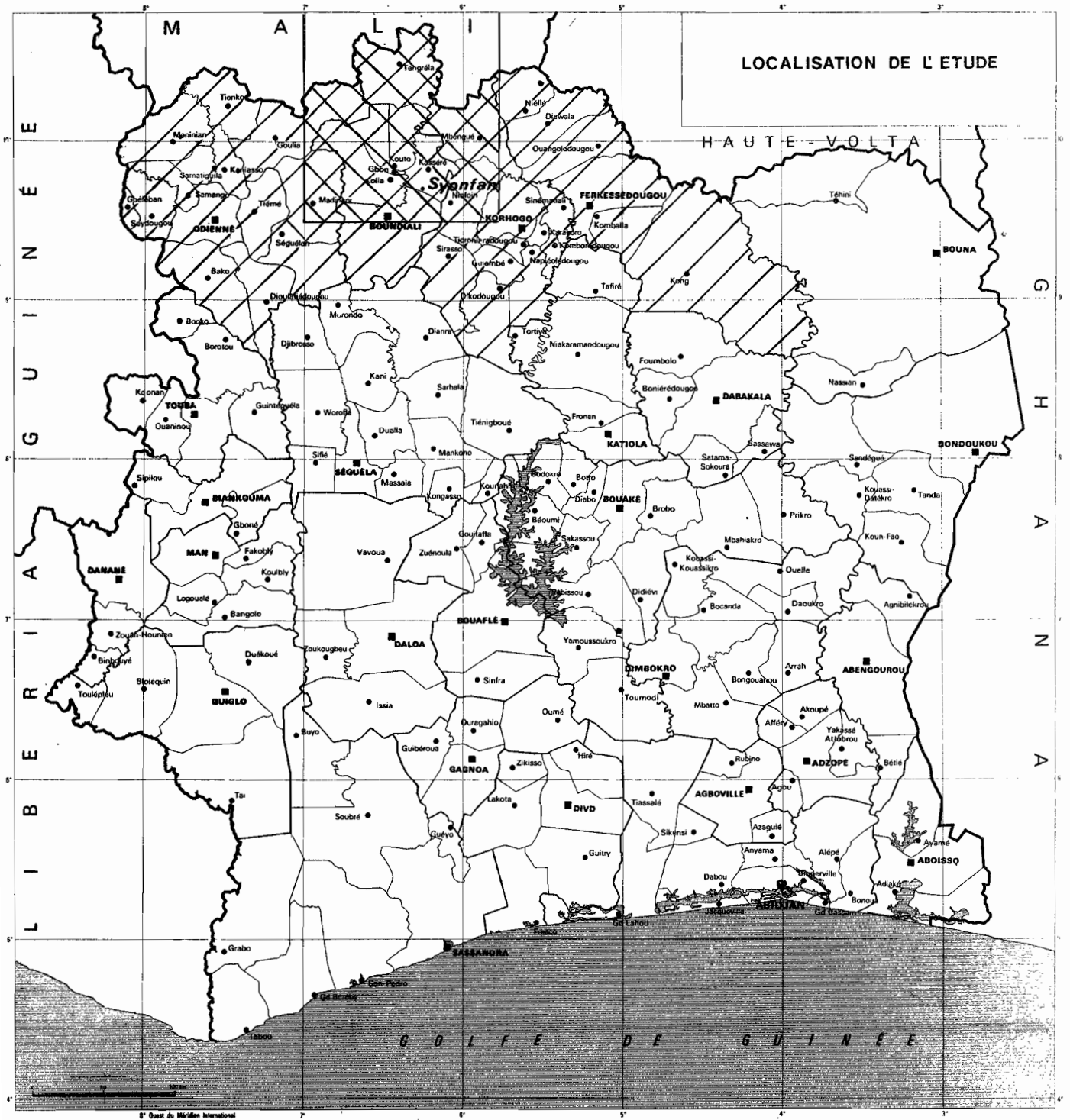
La région de la Bagoué est caractérisée par un fort développement du coton (10 ares par personne, en moyenne en 1973 après vingt ans de culture), parce que la terre n'y manque pas à l'inverse de la région située à l'est de Korhogo par exemple, où, pour des raisons historiques récentes, la densité de la population est telle qu'il manque de terre sur les interfluvies ne serait-ce que pour cultiver les vivriers nécessaires à l'alimentation des paysans. Autre facteur extrêmement favorable à la culture du coton : l'absence de concurrence réelle avec l'igname et le riz pluvial, les deux autres cultures de rente du pays sénoufo, ceci pour des raisons climatiques moins favorables à ces deux cultures que dans la partie méridionale du pays sénoufo, qui reçoit des pluies plus de sept mois par an. En fait, seuls les paysans de la région située au sud-ouest de la zone dense de Korhogo s'adonnent à ces cultures de rente parce qu'un bon circuit de commercialisation de ces produits y a été mis en place, alors que par exemple, les paysans de la région située au sud de Boundiali font autant de coton que ceux de la région de la Bagoué parce qu'ils produisent peu d'igname et de riz pluvial dans la mesure où jusqu'à présent ces produits ont été mal commercialisés.

La culture attelée a débuté sous la direction de la CIDT en 1971. En 1973, sur les 337 attelages fournis par la CIDT dans tout le Nord Ivoirien, 307 avaient été acquis par les paysans de la région de la Bagoué. Les conditions climatiques et humaines particulières à cette région cotonnière expliquent que la CIDT l'ait choisie pour lancer cette nouvelle technique ; en effet, dans la mesure où une charrue ne peut être utilisée que sur un terrain sans souches, la CIDT avait plus de chances de convaincre les paysans de l'intérêt de ce nouvel outil dans les régions les plus déboisées, c'est-à-dire celles qui cumulent deux qualités : être faiblement arrosées donc plutôt savanicoles et être densément peuplées donc sujettes à des défrichements nombreux ; dans la partie septentrionale du Nord Ivoirien relativement sèche, seules deux régions convenaient à cette expérience : la zone dense de Korhogo à écarter parce qu'elle n'est pas cotonnière (2), et les noyaux moyennement peuplés de Gbon-Kasséré et Tingréla situés dans la région de la Bagoué.

Le fort développement du coton et le lancement de la culture attelée expliquent donc l'intérêt particulier que présente la région de la Bagoué pour y analyser l'action entreprise par la CIDT.

(1) Afin de ne pas être enfermés dans des limites trop strictes, nous avons pris soin de recenser toutes les informations concernant l'ensemble des villages situés dans la portion de territoire ivoirien délimité par un rectangle de 130 km sur 150 km, à l'intérieur duquel se découpe la région de la Bagoué, même si ces villages sont situés hors des limites de la région, limites peu précises à quelques kilomètres près.

(2) En 1973, la Société de Développement du Riz (SODERIZ) avait déjà lancé la culture attelée essentiellement dans la zone dense de Korhogo, zone de riziculture irriguée, en fournissant 237 charrues aux paysans de cette région, sur un ensemble de 287 charrues distribuées dans le Nord Ivoirien.



- Limite de département
- Préfecture
- Limite de sous-préfecture
- Sous-préfecture



Région de la Baguë

Région nord de la CÎDT

• *Syonfan* Village témoin

Une fois défini l'espace concerné par l'étude, nous avons choisi les échelles et les méthodes adaptées à ces échelles pour analyser le développement rural de la région : trois niveaux d'études nous sont apparus indispensables.

Tout d'abord, la CIDT avait décidé que le niveau essentiel d'analyse serait celui du village : à cette échelle, il était possible de saisir, au niveau élémentaire de production et d'encadrement, l'ensemble des conséquences économiques et sociales de la politique de la CIDT, de façon concrète, en mesurant, par exemple, aussi bien la taille des champs que les temps de travaux et les budgets, en analysant la répartition de l'espace et du temps entre les individus, entre les exploitants, entre les groupes sociaux et aussi en tentant de se faire l'interprète des paysans auprès de ceux qui sont chargés du développement rural.

Néanmoins, l'étude monographique d'un village témoin reste peu intéressante, s'il n'est pas possible de la replacer dans le cadre de l'évolution régionale, ne serait-ce que pour mesurer la représentativité de ce témoin. Nous avons donc mis au point une méthode d'analyse à l'échelle de la région de la Bagoué. Il ne s'agissait plus alors de réaliser des enquêtes exhaustives, mais d'analyser des documents photographiques et statistiques concernant l'ensemble de la région et de contrôler les résultats obtenus par quelques sondages effectués notamment dans la sous-région de Kasséré où a été choisi le village témoin de Syonfan. Ainsi pouvait être analysée l'évolution des différents paysages agraires de la région pendant les vingt dernières années c'est-à-dire avant et depuis l'introduction du coton puis de la culture attelée.

Enfin, une étude qui ne mesurerait que les conséquences de la politique de la CIDT dans une région bien choisie serait incomplète, invertébrée en quelque sorte. Pour une meilleure cohérence du raisonnement nous avons donc tenté d'appréhender les fondements de cette politique. Le niveau national était intéressant, néanmoins nous avons préféré choisir le niveau intermédiaire, celui du Nord de la Côte d'Ivoire comprenant les quatre départements d'Odienné, Boundiali, Korhogo, Ferkéssédougou où la CIDT a créé une antenne depuis 1967 (soit cinq ans après le lancement du coton dans le Nord Ivoirien), afin de mieux adapter sa politique aux conditions climatiques particulières de la zone soudanienne. C'est essentiellement à partir des rapports annuels fournis par les directeurs régionaux successifs qu'est analysée ici la politique de la CIDT pour le Nord de la Côte d'Ivoire.

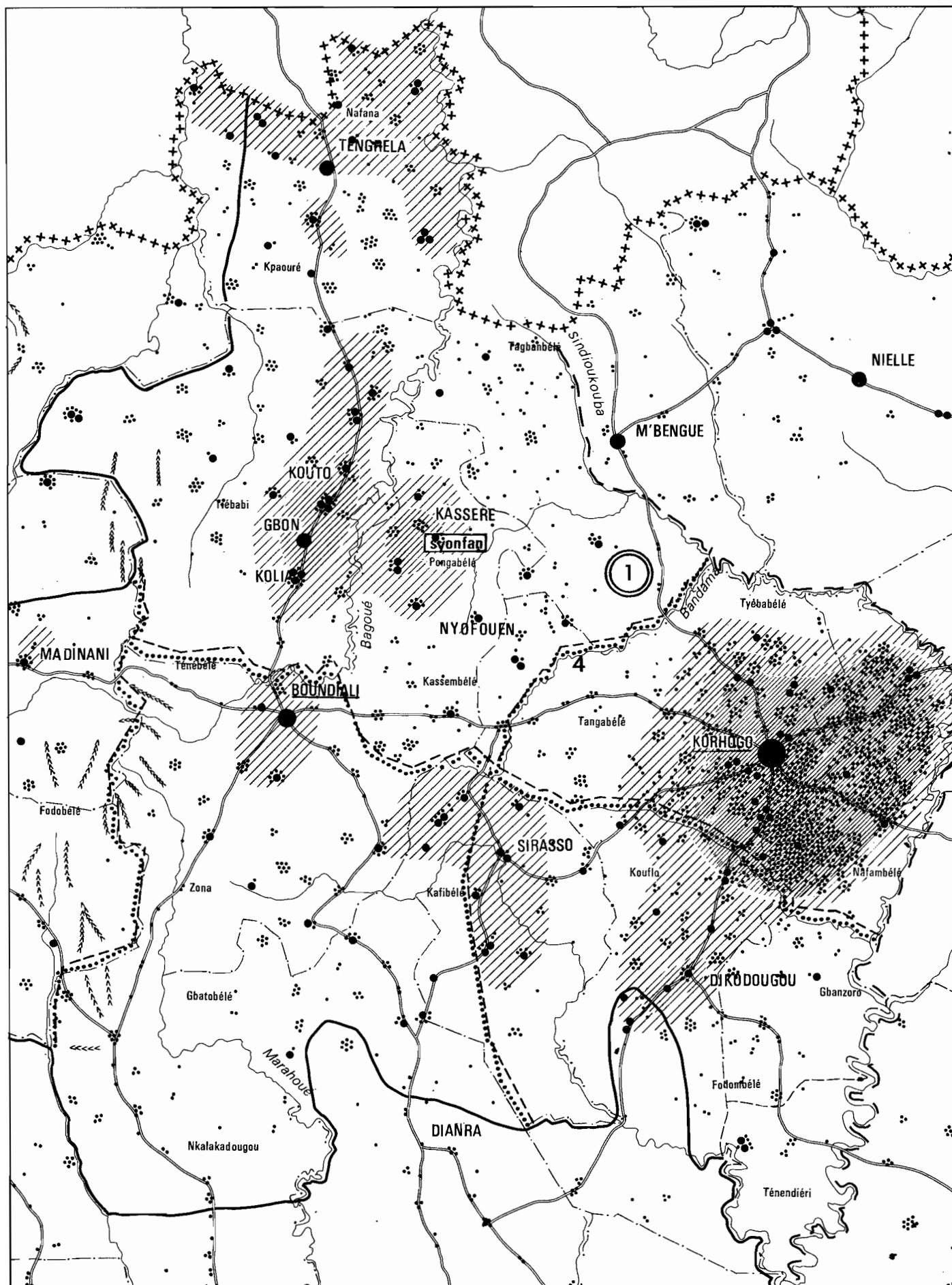
Ainsi ce rapport comprend trois parties correspondant à trois niveaux d'analyses différents : en première partie, une analyse de la politique de la CIDT dans le Nord Ivoirien, en deuxième partie une analyse des aspects de l'expansion cotonnière dans la région de la Bagoué, enfin en troisième partie une analyse de l'évolution de Syonfan, un village témoin choisi dans cette région, concerné particulièrement par l'action de la CIDT.

L'ensemble de l'étude a été conçue par Jacqueline PELTRE-WURTZ, géographe, qui a réalisé les parties I et III ainsi que la conclusion de ce rapport. Benjamin STECK, géographe, a conçu et réalisé la partie II concernant la région de la Bagoué. Sabine BRUN, économiste, a synthétisé, pour la région de la Bagoué, les résultats du recensement national agricole effectué en 1975 ; les résultats de son rapport(1) sont utilisés par Benjamin STECK. Pierre PELTRE, géomorphologue, a analysé les rapports entre le milieu naturel et les cultures à Syonfan ; il a rédigé le paragraphe correspondant. Adama COULIBALY, assistant de Jacqueline PELTRE-WURTZ a réalisé la plupart des enquêtes concernant le village de Syonfan. Enfin Bamba SORY, étudiant en économie a réalisé l'enquête budget auprès des habitants de

(1) Sabine BRUN : Les structures d'exploitation dans la région de la Bagoué. Août 1977
153 pages ronéo.

DECOUPAGE REGIONAL DU PAYS SENOULO OCCIDENTAL LA REGION DE LA BAGUE

Echelle 1/1000 000



Syonfan ; les résultats de son étude (1) sont utilisés par Jacqueline PELTRE-WURTZ dans la partie III.

Notons que les cartes hors-texte ont été dessinées par Narcisse DAVID, celles insérées dans la deuxième partie du texte ont été dessinées par Huguette THUILLIER, enfin les cartes et graphiques de la première et troisième partie du texte et du volume d'annexes (2) ont été dessinées par Baba GROUPESSIE.

(1) Bamba SORY : Formation et utilisation des revenus monétaires à Syonfan (S/P de Kasséré - département de Boundiali) - Rapport de stage. Abidjan - Centre ORSTOM de Petit Bassam - Faculté des Sciences Economiques 1975 - 41 p multigr.

(2) Ce volume d'annexes, dont le contenu est précisé à la table des matières de ce présent rapport, peut-être demandé à l'ORSTOM - Petit Bassam.

P R E M I E R E P A R T I E

LA POLITIQUE DE LA C.I.D.T. DANS LE NORD DE LA COTE D'IVOIRE

Rédaction de cette partie terminée
en septembre 1978.

I N T R O D U C T I O N

Afin de créer une industrie textile en Côte d'Ivoire et particulièrement pour couvrir les besoins du pays, la Compagnie Française des Textiles (CFDT), devenue Compagnie Ivoirienne des Textiles (CIDT) en 1973, a lancé en 1962 la culture du coton *allen*, puis en 1968 celle d'un hybride mis au point à l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles Tropicaux (IRCT). Cette culture a débuté en 1962 dans les départements de Korhogo et Boundiali, en 1963 dans celui de Ferkéssédougou et en 1965 dans celui d'Odienné. Ces quatre départements dépendaient directement de Bouaké, siège de la CFDT-CIDT, jusqu'en 1967. A cette date, ils ont été regroupés (1) au sein de la "Région Nord" qui a été dédoublée en 1976 en deux régions : celle du Nord-Ouest (Odienné-Boundiali) et celle du Nord-Est (Korhogo-Ferkéssédougou), (voir carte p. 5).

Nous analyserons ici l'action de la CFDT-CIDT (2) dans le Nord Ivoirien, essentiellement à partir des rapports annuels fournis par les responsables de la "Région Nord", depuis 1967 jusqu'à la fin 1977 (3), donc du point de vue de cet organisme.

(1) En plus de ces quatre départements, celui de Bouna a été rattaché à la "Région Nord" jusqu'en 1969. De même dépendaient de cette région, la sous-préfecture de Dianra (département de Séguéla) jusqu'en 1967 et celle de Tafiré (département de Katiola) jusqu'en 1969 et en 1974. Nous n'analyserons que les résultats obtenus dans les quatre départements de la "Région Nord".

(2) Bien que la CIDT n'ait été mise en place qu'en 1973, nous n'utiliserons désormais que ce vocable, même pour la période précédente, pour simplifier la rédaction de cette partie.

(3) Les rapports annuels de l'année 1977 ont été publiés en juillet 1978 à la période où nous achevons la rédaction de cette partie ; nous ne pourrions donc pas en tenir compte de façon générale, toutefois, dans des domaines particuliers, nous ajouterons, en note, les informations les plus récentes qui nous parviendront. Notons qu'à la fin de l'année 1977, les structures de la CIDT ont été profondément remaniées afin d'unir plus étroitement son action à celles d'autres sociétés de développement agricole implantées dans le Nord de la Côte d'Ivoire et particulièrement la SODERIZ (Société de Développement du Riz). A cette même date, la région "Nord-Ouest" a été divisée en deux secteurs : le département d'Odienné et celui de Boundiali. Puis, en 1978, la région "Nord-Est" sera elle-même divisée de la même façon, entre le département de Korhogo et celui de Ferkéssédougou. Chaque secteur dépendra directement de la direction de Bouaké.

Région Nord - Surfaces cotonnières (en hectares)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<u>Surfaces totales</u>	<u>87,00</u>	<u>294,21</u>	<u>1 341,20</u>	<u>3 529,60</u>	<u>7 182,75</u>	<u>12 913,71</u>	<u>20 364,75</u>	<u>18 583,75</u>	<u>16 838,50</u>	<u>22 596,00</u>	<u>27 517,00</u>	<u>27 363,00</u>	<u>30 639,00</u>	<u>35 671,00</u>	<u>39 096,25</u>
Odienné	-	-	-	70,00	800,00	2 153,50	3 472,50	2 183,50	2 324,00	3 656,25	4 432,00	4 740,00	6 031,00	6 775,00	6 324,00
Boundiali	15,00	103,50	492,50	1 187,35	1 902,00	4 287,25	7 437,00	8 269,75	8 113,25	11 251,25	13 051,00	12 118,00	13 075,00	14 694,00	14 535,00
Korhogo	72,00	156,21	728,20	1 874,00	3 417,75	4 774,46	6 211,50	5 891,50	4 405,75	4 907,50	6 093,00	6 286,00	6 952,00	8 435,00	10 560,50
Ferkéssédougou	-	34,50	120,50	398,25	1 063,00	1 698,50	3 243,75	2 239,00	1 995,50	2 781,00	3 941,00	4 219,00	4 581,00	5 767,00	7 678,75
<u>Culture manuelle</u>	<u>35,50</u>	<u>294,21</u>	<u>1 142,00</u>	<u>3 176,60</u>	<u>7 091,75</u>	<u>12 608,25</u>	<u>20 364,75</u>	<u>17 906,25</u>	<u>16 332,50</u>	<u>21 873,25</u>	<u>25 853,60</u>	<u>25 457,00</u>	<u>28 243,00</u>	<u>30 444,00</u>	<u>29 211,75</u>
Odienné	-	-	-	70,00	800,00	2 153,50	3 472,50	2 183,50	2 324,00	3 649,50	4 422,25	4 708,25	5 894,00	6 039,00	4 708,00
Boundiali	15,00	103,50	492,50	1 187,35	1 902,00	4 167,25	7 437,00	8 117,25	7 952,75	10 837,50	12 298,85	11 074,50	11 609,00	12 426,00	11 157,00
Korhogo	20,50	156,21	529,00	1 521,00	3 326,75	4 589,00	6 211,50	5 569,00	4 238,75	4 734,25	5 638,50	5 759,25	6 555,00	7 327,00	8 389,50
Ferkéssédougou	-	34,50	120,50	398,25	1 063,00	1 698,50	3 243,75	2 036,50	1 817,00	2 652,00	3 494,00	3 915,00	4 185,00	4 652,00	4 957,25
<u>Culture attelée</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>12,50</u>	<u>153,00</u>	<u>486,90</u>	<u>1 037,25</u>	<u>1 993,00</u>	<u>4 431,00</u>	<u>8 867,50</u>
Odienné	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,75	9,75	31,75	137,00	736,00	1 616,00
Boundiali	-	-	-	-	-	-	-	-	12,50	128,00	381,15	758,50	1 281,00	2 050,00	3 099,00
Korhogo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,25	51,50	70,00	200,00	698,00	1 613,00
Ferkéssédougou	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,00	44,50	177,00	375,00	947,00	2 539,50
<u>Culture motorisée</u>	<u>51,50</u>	<u>-</u>	<u>199,20</u>	<u>353,00</u>	<u>91,00</u>	<u>305,46</u>	<u>-</u>	<u>677,50</u>	<u>493,50</u>	<u>569,75</u>	<u>1 176,50</u>	<u>868,75</u>	<u>403,00</u>	<u>756,00</u>	<u>1 019,00</u>
Odienné	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Boundiali	-	-	-	-	-	120,00	-	152,50	148,00	285,75	371,00	285,00	185,00	218,00	279,00
Korhogo	-	-	60,50	75,00	82,00	175,00	-	322,50	167,00	165,00	403,00	456,75	197,00	410,00	558,00
Ferkéssédougou	-	-	-	-	-	-	-	202,50	178,50	119,00	402,50	127,00	21,00	168,00	182,00
Korhogo (agric.)	51,50	-	138,70	278,00	9,00	10,46	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Total %</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>
Manuel	40,8	100	85,1	89,9	98,7	97,6	100	96,3	96,9	96,8	93,9	93,0	92,1	85,3	74,7
Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	0,07	0,6	1,7	3,7	5,5	12,4	22,5
Motorisé	59,1	-	14,8	10,0	1,2	2,3	-	3,6	2,9	2,5	4,2	3,1	1,3	2,2	2,6

Région Nord : Production cotonnière (kg) - Rendement (kg/ha) - Prix (francs CFA)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<u>Production totale</u>	35 658	130 784	951 823	2 499 673	5 944 271	10 149 346	16 805 769	16 461 110	11 036 764	20 819 764	20 168 133	29 859 133	30 950 000	39 501 442	36 523 921
- Odienné	-	-	-	55 868	396 395	1 262 897	1 980 673	1 712 418	1 553 903	3 163 574	4 947 886	5 387 189	6 215 000	7 238 442	5 382 090
- Soundi	5 605	41 692	360 169	913 074	1 971 871	3 549 380	6 900 934	8 011 607	5 845 712	10 890 646	13 787 988	12 832 041	12 710 000	16 306 019	12 344 060
- Kothogo	29 853	75 705	534 128	1 241 710	2 780 621	3 811 997	4 935 349	4 828 012	2 355 918	3 949 933	6 045 724	6 458 377	7 135 000	8 889 843	10 385 938
- Ferkessedougou	-	13 387	57 526	288 021	795 184	1 525 072	2 988 613	1 909 073	1 281 231	2 795 835	4 386 535	5 142 332	4 890 000	7 067 138	8 411 983
<u>Rendement</u>	409	444	709	708	827	785	825	885	655	921	1 060	1 091	1 010	1 107	934
- Odienné	-	-	-	812	495	586	570	784	668	870	1 116	1 136	1 030	1 068	849
- Soundi	387	402	731	769	1 036	827	927	968	720	967	1 056	1 058	972	1 109	851
- Kothogo	414	484	733	662	813	798	794	819	534	804	992	1 033	1 026	1 053	983
- Ferkessedougou	-	388	477	723	748	897	921	852	642	1 005	1 113	1 218	1 050	1 225	1 095
<u>Production totale</u>															
- culture annuelle	16 032	130 784	842 785	2 348 075	5 833 790	9 923 089	16 805 769	15 986 860	10 654 864	20 056 680	27 510 794	28 027 111	28 514 070	33 503 949	26 654 879
- culture attelée	-	-	-	-	-	-	-	-	10 275	161 992	594 393	1 239 767	2 206 251	5 366 716	9 096 710
- culture motorisée	19 626	-	109 038	151 597	110 481	226 257	-	474 250	371 605	601 316	1 062 946	593 061	229 679	630 777	772 332
<u>Rendement</u>															
- culture annuelle	451	444	737	739	822	787	825	892	652	916	1 064	1 100	1 009	1 100	912
- culture attelée	-	-	-	-	-	-	-	-	622	1 058	1 220	1 195	1 107	1 211	1 025
- culture motorisée	381	-	786	429	1 214	740	-	700	753	1 055	903	682	570	792	757
<u>Prix du kg de coton</u>															
- blanc	?	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	35	40	40	40	45	70	70	80
- jaune	?	?	?	?	?	?	?	30	30	30	30	35	60	60	70

Toutes les sous-préfectures de la "Région Nord" ont été touchées par l'action de la CIDT sauf celles de la zone dense, entre Korhogo, Sinématiali et Napiéolédougou où la terre manque ne serait-ce que pour cultiver les vivriers nécessaires à la subsistance de la population. En 1965, on pouvait estimer à 400 000 personnes la population susceptible de cultiver du coton sur les 540 000 des quatre départements de la "Région Nord", en écartant environ 62 000 citadins et 78 000 paysans de la zone dense à l'est de Korhogo (1). A cette époque (quatrième année de campagne cotonnière), la population cultivait 3 500 ha de coton produisant 2 500 tonnes (voir les deux tableaux p. 16 et 17), soit, par personne, à peine 1 are fournissant 6 kg de coton.

En 1975, on a recensé 625 000 habitants (2) dans les quatre départements de la "Région Nord" et la population susceptible de cultiver du coton pouvait être estimée à 425 000 personnes, en écartant 100 000 citadins et 100 000 paysans de la zone dense à l'est de Korhogo. A cette date, les paysans cultivaient 35 000 ha de coton (dix fois plus qu'en 1965) produisant 40 000 tonnes, soit 8 ares et 88 kg par personne ce qui correspond à un revenu annuel de 4 800 F par individu (3). Certes ces 425 000 personnes, soit environ 42 500 familles (4) ne cultivent pas toutes du coton, néanmoins nous estimons que cette culture intéresse environ deux familles sur trois en 1975 (5). Ceci signifie que les revenus du coton sont très largement redistribués à l'intérieur de la population rurale. Nous insistons particulièrement sur cet aspect de la réussite du programme de la CIDT. En effet, dans les expériences de développement, le progrès économique correspond généralement à une ouverture de l'éventail des revenus, donc à un accroissement des inégalités. Or dans ce cas, le progrès a été compatible avec une augmentation générale du niveau de vie de la population. Ce phénomène s'explique par le fait qu'il n'est exigé du futur planteur de coton ni investissement financier, puisque l'engrais est déduit des revenus du planteur lors de la récolte (6), ni niveau

(1) Source : population estimée. Atlas de Côte d'Ivoire. Publication ORSTOM. IGT.

(2) D'après les résultats du recensement démographique national de 1975.

(3) Pour calculer ce revenu, nous avons tenu compte, pour 1975, du rendement moyen : 1,1 tonne de coton par hectare, du prix d'achat du kg de coton : 70 F, du prix des engrais : 16 700 F par hectare de coton. En 1977, les quatre départements du Nord produisent 50 000 tonnes de coton sur un peu plus de 45 000 hectares soit un rendement de 1,1 t/ha. Le prix d'achat est de 80 F le kg de coton et l'engrais est gratuit. Si l'on admet que la population a légèrement augmenté (438 000 personnes susceptibles de pratiquer la culture du coton), le revenu individuel est alors de 9 000 F par an.

(4) Nous estimons qu'une famille d'exploitant agricole regroupe approximativement 10 personnes. La SEDES (Société de Développement Economique et Social) en 1965, dans une étude portant sur les départements de Korhogo et Boundiali, comptait 9 personnes par exploitation agricole.

(5) La CIDT recense 38 000 planteurs en 1975 ; d'après nos observations très localisées, il est vrai, on pourrait estimer à 1,2 ou 1,5 le nombre de planteurs par famille, soit entre 26 000 et 32 000 le nombre de familles cultivant du coton dans les quatre départements de la "Région Nord", à cette date.

(6) En 1977 l'engrais est gratuit.

technique élevé, mais uniquement des terres, abondantes dans la "Région Nord" (sauf dans la zone dense de Korhogo) et du travail qui peut être aisément fourni dans le calendrier agricole peu chargé des seules cultures vivrières pluviales. Ainsi rien n'empêche les plus pauvres familles paysannes de se lancer dans la culture du coton. Seule, actuellement dans toute la "Région Nord", la zone située à la périphérie sud-ouest de la zone dense de Korhogo offre d'autres opportunités économiques très intéressantes, notamment la possibilité de cultiver de l'igname et du riz pluvial parce que la saison des pluies y est plus longue que plus au nord, et parce qu'un réseau de commercialisation déjà ancien permet aux paysans de vendre ces produits agricoles.

D'autres actions de la CIDT n'ont pas encore donné de résultats aussi éclatants, mais leur mise en place est plus récente ; nous voulons parler essentiellement de la culture attelée en plein essor et de la modification du système agricole traditionnel qui devrait intégrer le coton aux cultures vivrières, l'élevage à l'agriculture et qui aboutirait à une stabilisation des champs.

L'action de la CIDT s'est inscrite sur trois périodes : jusqu'en 1970, il s'agissait de produire du coton presque exclusivement ; à partir de cette date, tout en poursuivant cette action, la CIDT a tenté de moderniser les exploitations agricoles par le biais de la culture attelée et de l'intensification des cultures vivrières de base telles que le maïs et le riz pluvial. Elle a dû faire face à de nouveaux problèmes : les défrichements nécessaires à l'utilisation de la charrue, l'enherbement des champs destinés à devenir permanents, l'intégration de l'élevage à l'agriculture. Par ailleurs depuis 1975, en liaison avec la CIDT, l'Office National de Promotion Rurale (ONPR) a débuté une campagne de vulgarisation des méthodes modernes d'agriculture et le Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC) aide les paysans à créer des coopératives de planteurs de coton. Notre analyse se divisera donc en trois chapitres : la production cotonnière, la modernisation des exploitations agricoles, enfin l'appui de l'ONPR et du CENAPEC (1) fourni à la CIDT.

(1) Fin 1977, ces deux organismes ont fusionné.

P R E M I E R C H A P I T R E L A P R O D U C T I O N C O T O N N I E R E

Jusqu'en 1967, nos informations se limitaient à des statistiques de production cotonnière : 87 ha de culture cotonnière en 1962, un peu plus de 7 000 ha en 1966 avec des rendements passant de 400 à plus de 800 kg/ha. La culture du coton était alors exclusivement manuelle sauf une petite partie mécanisée, prise en charge par les services de l'Agriculture de Korhogo (et ceci jusqu'en 1967) ou par le Service Civique ou l'Animation Rurale jusqu'à nos jours. Ces deux derniers organismes groupent dans des camps, des soldats ou des jeunes civils dont une partie des occupations concerne la culture manuelle de blocs de champs de coton défrichés au bulldozer et labourés au tracteur. La CIDT n'encadre pas ces camps sur le plan technique et dans les rapports annuels successifs, les chefs de la "Région Nord" déplorent souvent les mauvais rendements enregistrés sur ces blocs de culture. Nous manquons d'informations plus précises sur l'organisation de cette culture mécanisée et notamment sur le rythme des défrichements car ces blocs ne sont pas permanents. La CIDT n'étant pas directement responsable de cette action, nous laisserons cet aspect de côté.

A partir de 1967, la "Région Nord" étant créée, nous analyserons mieux les objectifs de la CIDT. Il s'agit essentiellement d'augmenter le nombre de planteurs de coton et les rendements de cette culture. Ces objectifs sont toujours en vigueur en 1978, mais nous l'avons vu, d'autres, plus complexes, s'y ajoutent.

Nous décrivons ci-dessous les différents facteurs qui peuvent rendre compte de la production cotonnière

A. LA PLUVIOMETRIE

Chaque année, la pluviométrie est observée dans six stations météorologiques (1) installées dans le Nord de la Côte d'Ivoire par la CIDT (voir tableau p. 23). Le cycle végétatif du coton s'étale de juin (date des semis) à octobre (cycle végétatif du coton : 120 à 130 jours). En fait si les pluies tardent à venir en avril-mai, les paysans n'ont pas le temps de préparer leurs champs de cultures vivrières, ni de faire les semis si bien que les semis de coton qui devraient être terminés en juin pour obtenir de bons rendements ne sont effectués qu'en juillet. A partir de ce mois, on pénètre au coeur de la saison des pluies jusqu'à la fin octobre. Si les pluies sont trop importantes, elles ont un effet marqué sur le parasitisme des cotonniers et amènent une asphixie des semis qui stoppe le développement de la végétation. A l'inverse, si les pluies sont trop irrégulières ou faibles, elles ne permettent pas non plus un bon développement des cultures. Depuis 1967, trois années ont été marquées par un régime pluviométrique défavorable au coton : en 1967 (trop de pluies en juillet et octobre), en 1970 (pluies trop faibles en juin, arrêt des pluies fin septembre) et en 1976 (pas de pluies en juin-juillet, trop de pluies en septembre-octobre). On enregistre, effectivement, pour ces trois années une chute des rendements de coton par rapport aux années voisines (voir tableau p.17).

Si la CIDT reste impuissante devant les aléas pluviométriques, en revanche elle a mis au point un encadrement et des techniques diverses pour augmenter la production cotonnière. Ces techniques sont analysées avec précision chaque année dans les rapports annuels.

B. L'ENCADREMENT DES PLANTEURS

L'encadrement est pyramidal. De nouveaux échelons ont été créés au fur et à mesure des besoins. Jusqu'en 1967 n'existaient que trois niveaux : une Direction Générale, des chefs de secteurs et des moniteurs. En 1967 est créé entre les deux premiers niveaux, un niveau intermédiaire, celui des régions avec en particulier une "Région Nord" dont le chef est affecté à Korhogo. En 1968, un autre niveau est créé, celui des zones avec des chefs de zones dépendant des chefs de secteurs et responsables des moniteurs. Par ailleurs, les zones et les secteurs ont été dédoublés ou regroupés au cours des années pour s'adapter aux nouvelles conquêtes ou parfois, plus rarement, au recul du coton.

(1) A l'ouest, la station d'Odienné est la plus arrosée ; 1 600 mm de pluie en moyenne par an, avec un pic de 390 mm en août. Les stations de Boundiali, Tigréla (à la frontière malienne), Ferkessedougou reçoivent entre 1 350 et 1 400 mm de pluie en moyenne par an, avec un pic de 300 à 350 mm en août. La station de Ouangolodougou (à la frontière voltaïque) ne reçoit que 1 150 mm de pluie par an avec un pic de 285 mm en août.

Région Nord - Relevé du régime pluviométrique

dans 6 stations

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976		1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Odié											Korhogo										
J	?	3,4	0	0	0	0	0	0	0	27,3	J	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0
F	?	20,1	0	11,2	0	31,6	42,0	0	0	0	F	?	?	22,1	2,4	29,9	22,5	0	0	0	20
M	?	39,0	80,1	32,9	29,7	35,9	12,8	80,3	7,9	61,1	M	?	?	94,1	26,2	0	38,4	12,5	56,0	71,0	81
A	?	162,5	33,5	87,9	105,2	173,7	54,7	51,7	11,3	82,7	A	?	?	20,1	95,5	30,9	54,8	117,1	107,5	80,0	28
M	121,1	87,2	58,9	137,4	75,1	224,3	93,0	73,1	100,1	160,0	M	74,3	84,6	98,5	140,4	97,4	178,3	107,6	39,0	145,0	103
J	150,4	187,7	193,7	119,4	132,1	213,3	96,2	99,9	49,2	104,6	J	144,5	119,5	244,2	121,5	38,7	157,7	152,0	115,0	82,0	76
J	319,4	304,9	477,4	263,8	308,8	265,4	308,0	269,7	333,6	220,7	J	209,6	187,7	446,1	269,6	151,3	215,7	214,0	211,0	230,0	117
A	466,9	287,6	304,7	378,5	369,7	300,2	359,1	276,6	309,7	311,8	A	306,1	268,5	313,4	334,8	265,2	208,9	390,0	256,0	306,0	83
S	273,4	191,2	176,4	266,7	320,4	193,8	149,8	216,5	329,3	232,5	S	235,5	104,7	227,3	196,8	201,4	106,1	138,0	167,0	280,0	96
O	102,5	225,2	172,2	84,7	148,8	227,3	144,7	95,1	100,9	316,6	O	44,6	89,4	313,0	46,0	41,4	74,1	65,0	129,0	46,0	191
N	53,3	14,5	33,5	25,9	15,7	32,2	11,9	0	15,6	67,8	N	0	14,3	8,0	95,0	0	0	0	0	13,0	102
O	?	24,0	0,7	0	80,0	0	6,0	0	2,6	-	O	?	?	0	0	33,7	25,4	0	0	24,0	0
TeI	?	547,3	1 531,1	1 408,4	1 585,5	1 697,7	1 278,2	1 162,9	1 260,2	1 585,1	Total	?	?	1 786,6	1 328,2	889,9	1 081,9	1 197,2	1 080,5	1 253,0	887
Boulali											Ferkéssédougou										
J	?	22,1	0	0	0	0	0	0	0	17,0	J	?	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0,6
F	?	27,8	0	19,0	3,5	43,0	0	0	0	0	F	?	33,9	0	0	27,6	0,8	0	0	0	13,0
M	?	105,5	0	53,0	17,0	34,1	5,0	54,0	79,4	51,0	M	?	67,6	61,5	27,8	56,0	15,9	61,9	0	36,7	45,5
A	?	126,5	83,9	92,1	68,0	203,0	57,4	80,5	44,5	145,0	A	?	150,0	64,3	112,8	16,5	95,5	213,3	158,3	33,5	108,4
M	132,7	84,2	58,4	166,2	151,1	112,0	54,0	42,0	217,5	164,0	M	123,2	111,8	55,6	144,0	102,4	249,4	63,3	105,6	81,3	110,6
J	216,6	230,3	136,4	92,4	160,1	167,0	81,0	166,5	112,5	102,0	J	230,9	184,6	262,2	150,2	85,4	118,8	139,7	106,1	95,0	133,8
J	302,7	224,1	294,9	326,8	153,5	139,5	138,5	274,1	336,5	131,0	J	169,2	110,0	150,9	294,2	268,6	143,1	137,1	169,4	195,3	130,0
A	444,4	209,2	207,0	302,0	298,0	228,5	659,5	285,0	287,5	111,0	A	317,5	262,3	271,9	254,6	269,9	152,5	209,7	341,4	375,6	100,1
S	240,0	182,3	239,7	285,0	246,2	101,0	143,5	286,1	368,0	228,0	S	291,2	208,4	222,9	329,7	180,9	94,2	226,2	207,9	182,3	115,5
O	111,4	169,4	58,6	91,0	106,0	165,0	102,5	128,5	89,0	245,0	O	57,8	63,8	135,2	30,2	61,9	105,5	89,9	55,4	23,6	198,3
N	20,9	38,1	81,2	34,5	14,0	30,0	15,0	1,6	0	58,0	N	1,0	22,9	110,0	104,0	0	0	1,2	0	0	39,6
O	?	9,2	0	-	24,5	1,0	97,0	0	0	0	O	?	11,1	0	0	60,3	7,7	0	0	0	0
TeI	?	1 428,7	1 160,1	1 462,0	1 241,9	1 244,1	1 353,4	1 318,3	1 534,9	1 252,0	Total	?	1 226,8	1 334,5	1 447,6	1 132,5	982,4	1 142,3	1 144,1	1 027,3	995,4
Tingie											Quangolodougou (1)										
J	?	?	0	0	0	0	0	0	0	16,0	J	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0
F	?	?	40,0	0	0	0	0	0	0	0	F	?	?	0	0	24,8	23,6	0	0	0	0
M	?	?	83,4	0	0	0	0	8,9	45,0	0	M	?	?	34,5	1,6	6,0	21,6	18,4	0	36,7	39,9
A	?	?	0	0,5	42,4	24,6	79,6	125,3	26,0	64,0	A	?	?	23,2	79,9	44,0	74,9	89,5	125,4	67,9	15,0
M	48,1	50,0	67,8	160,0	85,2	60,3	69,0	84,4	81,5	135,0	M	123,2	?	42,0	97,8	59,3	286,9	62,9	33,2	15,5	109,8
J	101,6	269,0	245,4	104,5	198,0	95,8	171,8	160,1	234,9	54,0	J	63,6	?	222,0	78,0	92,4	127,8	92,2	146,6	102,7	64,8
J	450,4	239,2	266,0	159,1	86,6	159,9	220,5	217,3	336,5	187,0	J	205,6	?	275,4	155,0	152,4	159,1	256,4	232,7	130,0	45,5
A	477,8	229,2	311,0	437,4	237,2	190,4	253,7	364,7	203,0	354,0	A	302,5	?	314,2	342,1	353,1	92,3	163,1	368,4	239,8	86,1
S	374,9	98,0	169,3	196,5	189,4	153,2	166,8	108,9	300,0	165,0	S	248,2	?	200,5	291,3	156,8	195,4	164,9	141,6	172,4	127,6
O	46,5	116,5	109,9	6,5	32,1	88,9	59,1	160,7	84,0	110,0	O	53,3	?	102,7	19,7	55,7	50,9	103,4	81,8	130,3	200,2
N	0	0	56,0	0	0	0	5,9	0	39,0	44,0	N	8,9	?	56,4	19,6	0	0	0	0	0	19,6
O	?	?	0	0	24,0	0	0	0	0	0	O	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0
TeI	?	?	1 348,8	1 064,5	894,9	773,1	1 026,4	1 230,3	1 349,9	1 129,0	Total	?	?	1 270,9	1 085,0	944,5	1 032,5	970,8	1 129,7	895,3	708,5

(1) Quangolodougou est situé à 50 km au nord de Ferkéssédougou

En 1967, lorsqu'est rédigé le premier rapport annuel d'activité de la "Région Nord", celle-ci vient de dédoubler l'encadrement de base, elle compte alors 241 moniteurs dont le nombre ne changera guère jusqu'en 1971 ; elle en compte 321 en 1976. En moyenne, chaque moniteur était responsable de 56 ha de coton et de 58 planteurs en 1967 ; la charge double largement en 10 ans puisque chacun d'eux s'occupe de 121 ha de coton et de 122 planteurs en 1976 (1).

	Nombre de moniteurs	Surface cotonnière par moniteur (en ha)	Nombre de planteurs de coton	Surface cotonnière par planteur (en ha)	Nombre de planteurs par moniteur
1967	241	56	14 101	0,96	58,1
1968	232	78	23 175	0,89	99,8
1969	211	80	21 378	0,88	101,3
1970	210	70	19 378	0,85	92,2
1971	231	97	23 585	0,95	102,0
1972	261	97	28 829	0,95	110,0
1973	273	100	30 426	0,89	111,4
1974	306	100	32 460	0,91	106,0
1975	316	112	37 918	0,94	119,9
1976	321	121	39 248	0,99	122,2

Selon l'ancienneté des secteurs, la charge par moniteur est plus ou moins lourde. Mais de façon globale, cette progression parallèle à celle des rendements cotonniers, qui passent de 785 kg/ha en 1967 à 1 107 kg/ha en 1975 (2) indique bien qu'en dix ans un certain nombre de techniques ont bien été assimilées par les paysans et que l'encadrement a pu être desserré sans dommage apparent.

C. LA POLITIQUE DES BLOCS DE COTON

Le travail des moniteurs a été facilité par le regroupement des parcelles de coton des planteurs en blocs les plus vastes possibles ; de cette façon, en effet, la CIDT a obtenu sans trop de difficultés une bonne distribution des engrais et un contrôle efficace des travaux agricoles et particulièrement des traitements phytosanitaires. Ces blocs, dont les formes géométriques sont bien repérables dans le paysage agraire, groupent des parcelles de 50 à 100 mètres de côté qui forment des carrés ou des rectangles juxtaposés de 25, 50, 75 ou le plus souvent 100 ares de surface, piquetés en début de campagne sous la direction

(1) Nous évoquerons plus loin l'encadrement particulier mis au point pour la culture attelée. Notons qu'en 1977, il y a 356 moniteurs pour 42 032 planteurs et 45 089 ha de coton, soit 128 ha de coton et 118 planteurs par moniteur, chaque planteur assurant la culture de 1,07 ha de coton en moyenne.

(2) En 1976, les rendements sont exceptionnellement bas pour des raisons climatiques. En 1977, le rendement est de 1 114 kg/ha, (50 243 tonnes sur 45 089 ha).

des moniteurs. La plupart des arbres sont brûlés dès la première année sur ces blocs dont la mise en culture dure quelques années jusqu'à ce que les mauvaises herbes rendent les sarclages trop difficiles ; les blocs sont alors abandonnés tandis que d'autres sont ouverts ailleurs. Chaque bloc est donc divisé en parcelles de coton cultivées chacune par un planteur (1). Chaque planteur travaille par ailleurs sur sa propre exploitation de cultures vivrières ou sur celle du chef d'exploitation dont il dépend. Les blocs de cultures vivrières diffèrent nettement des blocs de coton par leurs formes : ils regroupent en effet des parcelles allongées, relevant d'une même exploitation agricole. Ils se déplacent lentement dans l'espace de la façon suivante : chaque année, la parcelle la plus ancienne située en bordure du bloc et qui portait généralement une culture peu exigeante telle que l'arachide ou le sorgho ou le millet est abandonnée à la jachère, parce que les mauvaises herbes deviennent trop nombreuses, exigeant des sarclages répétés plus onéreux en travail que l'ouverture d'une nouvelle parcelle, dans le même temps, une nouvelle parcelle de forme allongée est défrichée, à l'autre extrémité du bloc sur le front de culture où des plantes associées exigeantes, généralement igname-maïs-riz pluvial sont bouturées ou semées. Les arbres ne sont abattus que peu à peu, sur plusieurs années, au fur et à mesure des besoins du ménage en bois de chauffage. On remarque donc que les deux systèmes de cultures temporaires (blocs de coton, blocs de cultures vivrières) sont totalement différents du point de vue des cultures pratiquées, mais aussi du point de vue des formes des parcelles, des déplacements des champs et du point de vue foncier. La durée de la succession culturale dans l'un et l'autre cas est d'autant plus courte et la jachère d'autant plus longue que les réserves d'espace sont grandes, donc que la densité humaine y est faible. Le poids croissant des sarclages au fur et à mesure que les champs vieillissent n'est accepté par les paysans que si les réserves d'espace diminuent.

En 1967, plus de 50 % des champs de coton sont regroupés sur des blocs de dix hectares ; ce pourcentage s'abaisse à 43, puis 30 % en 1970 au grand dam de la CIDT qui note la dislocation des blocs au profit de parcelles isolées. Ceci s'explique par le fait que certains paysans cultivent des vivriers, sur de vieilles parcelles de coton, à l'intérieur des blocs mis en place par la CIDT. La CIDT admet en 1971 que "la baisse moyenne de la surface des blocs traduit une intégration des cultures vivrières à la culture cotonnière " et le chef de la "Région Nord" conclut qu'il s'agit du "début d'une agriculture sédentaire qui devrait permettre le recours à la culture attelée". Le regroupement des parcelles de coton reste néanmoins "un des thèmes majeurs de la vulgarisation car il conditionne l'efficacité de l'encadrement". En 1971, 1972, 1973, la CIDT est bien obligée d'accepter l'attitude des paysans qui cultivent ces trois dernières années 50 % du coton sur des blocs de moins de trois hectares, contre 20 % sur des blocs de plus de dix hectares. Les statistiques ne seront plus fournies sur ce thème au-delà de 1973 (2). En 1974, le thème des blocs, sera remplacé par le thème inverse

(1) Les femmes responsables d'un champ de coton sont rarissimes ; nous en analyserons les raisons dans notre troisième partie. En outre un nombre important de planteurs ne sont pas chefs d'exploitation agricole.

(2) Néanmoins, nous avons observé en 1976 de nombreux cas de terroirs sur lesquels, le coton récemment introduit par la CIDT est encore situé sinon sur des parcelles toujours jointives formant de grands blocs, du moins sur des parcelles regroupées non loin les unes des autres sur une partie du terroir, dans le but de rendre l'encadrement plus efficace.

qui vise à regrouper toutes les parcelles d'une même exploitation autour du champ de coton ; des films éducatifs de l'ONPR passeront à la télévision en 1975, sur ce thème. Notons que la CIDT ne faisait que reprendre à son compte les méthodes de travail habituelles des paysans en partie abandonnées sous la pression de sa politique des blocs de coton de grandes dimensions. Cette politique fut néanmoins efficace pour lancer la culture du coton avec un encadrement minimum, au détriment bien sûr, d'une intégration immédiate de cette culture au système agricole en place.

Les rendements cotonniers dépendent de plusieurs facteurs : nous en avons observé deux : la pluviométrie et l'encadrement. De façon plus précise la CIDT contrôle chaque année d'autres normes, d'une part la date des semis, le poids des semences à l'hectare et la densité des plants de coton, de l'autre l'emploi des engrais et la pratique des traitements phytosanitaires. Le nombre de sarclages, l'âge des plantations interviennent largement dans les rendements mais nous ne le mentionnerons pas, les informations manquant à ce sujet dans les rapports annuels de la "Région Nord".

D. LES SEMIS -----

1. La date des semis

Elle est déterminée par l'IRCT en fonction de la pluviométrie de la "Région Nord". La totalité des semis doit être effectuée à la fin du mois de juin, les rendements augmentant en fonction de leur précocité, comme le montre le troisième tableau de la page 27. Ce tableau montre aussi que depuis 1967, sur dix ans, la quasi-totalité des semis a été effectuée dans les temps prévus chaque année. Quatre années font exception : d'une part, les années 1969, 1973, 1974 où une partie non négligeable des semis a eu lieu en juillet ; le chef de la "Région Nord" précisait que le retard s'expliquait par une faible pluviosité en mai et même en avril pour 1969, de sorte que les paysans n'avaient pas pu se libérer suffisamment tôt de la préparation des champs et des semis de vivriers, pour s'occuper du coton ; d'autre part, l'année 1970, où l'on enregistre le plus faible pourcentage de semis effectués en juin dû à la faible pluviosité (voir tableau p. 23) observée pendant ce mois. Mais cette dernière, qui est réelle, ne nous paraît peut être pas suffisante pour expliquer le retard des semis : en effet durant les années 1971, 1974, 1975, 1976 les pluies ont été à peu près aussi faibles et tous les semis ont eu lieu à temps. Un dernier problème peut se poser, celui de la levée des semis qui dépend d'une bonne pluviométrie fin juin et juillet (la levée a lieu quatre jours après les semis). Depuis dix ans, il ne semble pas qu'il y ait eu de difficultés sauf en 1976 où les pluies ont été extrêmement faibles en juin et juillet ce qui a obligé les paysans à semer une seconde fois sur 21 % des surfaces cotonnières de la "Région Nord-Est".

Région Nord : LES SEMIS DU COTON

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Moyenne (mm) de la pluviométrie enregistrée dans les 6 stations de la "Région Nord" (tableau p. 23)										
AVRIL	?	?	37,5	78,1	51,6	104,4	101,9	108,1	43,8	73,8
MAI	103,7	83,5	63,5	140,9	95,0	185,0	74,9	62,8	107,4	130,4
JUIN	154,6	198,2	217,3	111,0	118,2	150,0	122,3	115,7	113,3	89,2
JUILLET	279,4	213,1	318,4	244,7	168,8	180,4	212,4	229,0	255,2	138,5
Pourcentage de surfaces semées en juin et juillet :										
JUIN	97,3	95,5	87,9	36,5	93,3	99,5	85,0	85,0	97,0	94,6
JUILLET	2,7	5,5	12,1	63,4	6,7	0,5	15,0	15,0	3,0	5,4
Rendements en fonction de la date des semis :										
	Moyenne des rendements obtenus par secteur					Pourcentage de planteurs récoltant plus de 1 000 kg/ha				
1 au 10 JUIN	888	861	1 082	1 313	960	59 %	60 %	?	43 %	52 %
11 au 20 JUIN	833	787	1 081	1 050	1 050	56 %	63 %	?	41 %	41 %
21 au 30 JUIN	717	700	950	697	848	45 %	51 %	?	35 %	28 %
1 au 10 JUILLET	486	559	940	797	688	30 %	26 %	?	26 %	13 %
11 au 20 JUILLET	-	-	801	623	795	-	-	-	-	-
21 au 31 JUILLET	-	-	-	533	-	-	-	-	-	-

Région Nord : DENSITE DES PLANTS DE COTON

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Répartition des champs de coton en fonction du nombre de plants à l'hectare, en pourcentage										
< 70 000 plants/ha	?	21 %	18 %	33 %	24 %	19 %	34 %	28 %	17 %	23 % (1)
> 70 000 plants/ha	?	79 %	82 %	67 %	76 %	81 %	66 %	72 %	83 %	77 %
Rendements en fonction de la densité des plants de coton (kg/ha)										
< 60 000 plants/ha (2)	557 (3)	843	?	760	738	Pas d'information				
60000 à 70000 plts/ha	618	739	?	711	803					
70000 à 80000 plts/ha	659	779	?	766	953					
80000 à 90000 plts/ha	814	932	?	861	1 036					
90000 à 100000 plts/ha	1017	980	?	948	1 018					
100000 à 110000 plts/ha	1292	931	?	?	910					

(1) Pour 1976, nous n'avons pu relever que les pourcentages concernant la région "Nord-Est".

(2) Dans la catégorie moins de 60 000 plants/ha, la tranche 50 000 à 60 000 plants/ha présente le plus fort pourcentage de cette catégorie.

(3) Pour l'année 1967 les rendements n'étaient pas totalisés au niveau de la région, nous donnons la moyenne des rendements par secteur.

2. Le poids des semences

Depuis 1970, la CIDT tente de faire baisser le poids des graines de coton nécessaires au semis d'un hectare de coton. Ce poids baisse de 45 kg/ha en 1970 à 39 en 1971 et à 36 en 1972 mais remonte à 39 en 1973 et même à 40 en 1976. Dans ce domaine, les progrès sont donc très faibles.

3. La densité des plants de coton

Depuis 1967, la CIDT contrôle très strictement la densité des plants de coton car les rendements croissent avec elle. En effet, un faible écartement des plants permet une couverture rapide des sols qui limite les sarclages et simplifie les traitements insecticides. En 1967, on encourageait les paysans à construire des billons tous les mètres et à espacer les poquets de 20 cm sur chaque billon ; en 1969, on tente de réduire l'écartement des poquets à 18 cm et même à 15 cm en 1970 ; en 1973, on préconise des billons espacés de 80 cm. En fait, on enregistre peu de progrès sur ce plan : tout au long des dix dernières années, le pourcentage des champs ayant une densité supérieure à 70 000 plants par hectare est resté très stable autour d'une moyenne de 75 % et les pourcentages supérieurs concernent aussi bien les années 1968-69 que les années 1974-75-76 (voir tableau p. 27).

E. LES ENGRAIS

C'est dans ce domaine que les techniques se sont le plus affinées au cours des années. La quasi-totalité des champs de coton est fumée chaque année, les engrais étant payés par les paysans au moment où ils vendent leur coton (1).

Nous avons résumé dans le tableau p. 29, l'évolution de cette technique, entre 1967 et 1976. La formule de la fumure de fond est modifiée en 1968, 1971 et 1975 notamment pour pallier au déficit en bore constaté dès 1970 sur les vieilles plantations de coton (2). La dose d'engrais est augmentée deux fois :

(1) Les prix des engrais ont varié au cours des années : fumure de fond : 4 450 F/ha en 1968, 12 300 F/ha en 1976 (18 450 F/ha si la dose d'engrais s'élève à 300 kg/ha au lieu de 200 kg) ; la fumure complémentaire : 1 500 F/ha en 1968, 4 000 F/ha en 1976. Les engrais ont été fournis gratuitement aux paysans en 1977. Durant cette même période le prix du coton a augmenté de 33,5 F à 80 F. Il faut noter des variations importantes entre ces deux séries de prix : en 1968, il fallait multiplier le prix du kilo de coton par 176 pour acheter l'engrais nécessaire à un hectare de coton ; ce coefficient s'abaissait à 147 en 1970, pour remonter à 232 en 1974 et 1975 et diminuait légèrement (203) en 1976.

(2) La CIDT note chaque année depuis 1970, l'âge des plantations de coton, mais nous n'avons pas relevé, en dehors de l'insuffisance de bore constaté sur les vieilles plantations, d'observations sur les différences de rendement en fonction de l'âge de la plantation. La répartition des champs de coton en fonction de leur âge n'a pratiquement pas varié de 1970 à 1976 : 40 % des champs de coton ont 1 an, 30 % ont 2 ans, 20 % ont 3 ans, 8 % ont 4 ans, 2 % ont 5 ans.

Engrais chimiques épandus sur les cotonniers

Aée	Fumure de fond							Fumure complémentaire					
	Formule	Prix du kg	Dose	Surface traitée	Période d'épandage	Surface traitée	Pourcentage surface totale	Formule	Prix du kg	Dose	Période d'épandage	Surface traitée	Pourcentage surface totale
67	Sulfate, phosph. d'ammoniaque, soufre	27,5F	?	généralisé	démarrage	généralisé		Néant					
68	20 % N, 21 % P, 14 % S	idem	160 Kg/ha	généralisé	idem	idem		urée	30 F	50 kg/ha	Floralis.	50 ha	0,19 %
69	idem	idem	idem	généralisé	démarrage billonnage	généralisé essais		idem	idem	idem	idem	825 ha	4 %
78	idem	idem	idem	généralisé	idem	idem		idem	idem	idem	idem	410 ha	2 %
79	idem 14 % N, 14 % P, 14 % K, 10 % S, 1,50 % bo	idem 27,50	idem idem	22 201 ha 395 ha	démarrage billonnage	22 421 ha 175 ha	99,30 % 0,70 %	idem	idem	idem	idem	1 279 ha	5 %
72	14 % N, 14 % P, 14 % K, 1 % bo	27,50	200 kg/ha	généralisé	démarrage	généralisé		idem SNH4	idem 16 F	idem 100 kg/ha 50 kg/ha	idem	2 229 ha 686 ha 120 ha	11 %
73	idem	30,00	200 kg/ha 300 kg/ha	généralisé essais	démarrage billonnage	26 172 ha 1 191 ha	96 % 4 %	urée	50 F	50 kg/ha	idem	4 816 ha	17 %
78		61,50	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	29 %
75	10 % N, 18 % P, 10 % S, 1 % bo	idem	200 kg/ha 300 kg/ha (en culture attelée)	généralisé 2 700 ha	démarrage billonnage (quand fumure complémentaire)	31 605 ha 4 066 ha	89 % 11 %	urée SNH4	80 F 40 F	50 kg/ha 100 kg/ha	idem	16 347 ha (94 % des surfaces culture attelée)	46 %
76	idem	idem	200 kg/ha C. manuelle 300 kg/ha C. attelée (non généralisée)	démarrage billonnage (quand fumure complémentaire)	32 895 ha 6 203 ha	85 % 15 %	idem	idem	idem	idem	idem	23 234 ha	59 %

en 1972, en même temps qu'un changement de formule, elle passe de 160 kg/ha à 200 kg/ha. Depuis 1973, on épand aussi cet engrais de fond à la dose de 300 kg/ha ; on enregistre sur les champs concernés des augmentations de rendement de 400 kg/ha. En 1976, la dose de 300 kg/ha est généralisée sur une grande partie des champs cultivés à la charrue. La date de l'épandage de l'engrais de fond est peu à peu modifiée : en 1967, le démariage apparaissait comme le meilleur moment pour enfouir l'engrais ; en 1969 on essaie d'épandre cet engrais lors du billonnage donc avant les semis, cette technique assurant une diffusion de l'engrais supérieure à celle obtenue par l'épandage au moment du démariage ; en 1975, la consigne devient plus stricte, cette dernière technique est préconisée à chaque fois que le paysan a l'intention d'ajouter une fumure complémentaire à l'engrais de fond.

La fumure complémentaire est utilisée dès 1968 : il s'agit d'abord d'urée dosée à 50 kg/ha épandue lors de la floraison, soit 60 jours après les semis, qui permet une augmentation des rendements de 300 à 500 kg/ha sur les champs concernés. En 1972, c'est une fumure de sulfate d'ammoniaque dosée à 100 kg/ha qui est proposée. En 1976, 59 % des champs de coton reçoivent une fumure complémentaire. Il est prévu de généraliser cette technique à l'ensemble des champs en 1977.

On note donc que l'amélioration des formules d'engrais, des techniques d'épandage et que l'augmentation des doses a permis d'accroître largement les rendements en dix ans.

F. LES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Pour lutter contre les parasites dits végétatifs : *lygus*, *jassides*, acariens et contre les ravageurs de capsules : *héliothis*, *diparopsis*, *platyedra*, *argyroplaca*, la CIDT a testé toute une série de produits, remis gratuitement aux paysans, et dont les plus utilisés sont l'Endrine DDT jusqu'en 1970 puis le Péprothion à partir de cette date jusqu'en 1976 où il est distancé par le Waly (voir tableau p. 31). Certaines formules testées ont été abandonnées à cause de leur manque d'efficacité. Les plants de coton sont aspergés avec ces produits, à l'aide d'appareils de mieux en mieux adaptés et plus nombreux : en 1967, on utilisait des pulvérisateurs en petit nombre (1 183 appareils) ; le nombre des pulvérisateurs augmente jusqu'à 2 907 en 1972 ; enfin en 1976 on essaie des traitements ULV (Ultra Low Volume) sur 808 hectares dans les départements de Korhogo et de Ferkéssédougou.

L'efficacité des traitements dépend beaucoup de la date à laquelle ils sont effectués et de leur nombre. Les deux premiers traitements, dits végétatifs, sont déclenchés chaque année par la Direction de la Protection des Végétaux, en fonction de l'apparition des parasites, donc à des dates variables selon les secteurs et selon les années, généralement dans les deuxième et troisième décades du mois d'août. Puis une série de traitements systématiques, effectués tous les quatorze jours, débute à partir de la première ou deuxième décade de septembre et se termine fin octobre début novembre. Les traitements étaient peu nombreux en 1967 (voir tableau p. 31) : 2,5 traitements en moyenne par champ de coton ; en 1976, ils ont plus que doublé : 5,5 traitements par champ en moyenne et, ce qui est important, la quasi-totalité des champs reçoivent à cette date, au moins 4 traitements par an.

LES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

				P R O D U I T S U T I L I S E S (E N L I T R E S)							
	Nb de litres par ha	Nb de traite- ments par ha	% de surf. recevant au moins 4 traite- ments	Thidemul (Thiodon D D T)	Endrine (D D T 12/41 puis 12/45)	Péprothion (Thiodon D D T Parathion Méthyl)	Waly S 137 B (DDT-PCC (1) Méthyl Parathion)	Azodrine (Monocro- tophos D D T)	Nuvocron	Sevin D D T	Hostation
				3 l/ha	2,5 l/ha	2,5 l/ha	3 l/ha	4 l/ha			
1967	6,1	2,5	inconnu	42 769	55 025	-	-	-	-	828	-
1968	6,8	2,7	inconnu	59 255	89 574	-	-	-	-	-	-
1969	8,6	inconnu	inconnu	9 494	133 094	20 956	-	-	-	856	-
1970	10,2	inconnu	inconnu	-	171 926	-	-	-	-	-	-
1971	8,9	3,6	57 %	-	-	189 111	14 328	-	-	-	-
1972	10,0	3,9	65 %	-	-	275 647	-	1 150	-	-	-
1973	11,0	4,3	68 %	-	-	295 473	-	14 058	-	-	698
1974	12,6	4,4	83 %	-	-	inconnu	inconnu	inconnu	-	-	-
1975	12,1	4,6	90 %	-	-	386 301	54 952	2 910	-	-	-
1976	15,9	5,5	inconnu	-	-	245 190	362 921	2 909	12 140	-	-

(1) PCC : Polychlorocamphène.

En conclusion, on observe donc de 1967 à 1977 :

- un triplement du nombre de planteurs passant de 14 000 à 42 000 ;
- un triplement des surfaces cotonnières passant de 13 000 à 45 000 ;
- une augmentation des rendements cotonniers égale à 40 %, passant de 785 à 1 114 kg/ha.

Au départ, des conditions favorables particulières à la région (généralement pas de concurrence avec d'autres cultures ni de problèmes de terre ni de main-d'oeuvre) et particulières à la culture du coton (pas d'investissement financier préalable, des techniques relativement faciles à acquérir, une grosse rentrée d'argent annuelle) ont contribué à rendre cette culture populaire et expliquent donc en partie l'augmentation du nombre de planteurs et des surfaces cotonnières.

Toutefois, ces conditions favorables de départ ne sont certainement pas suffisantes pour expliquer des résultats aussi brillants ; elles ont été relayées par la mise en place d'un encadrement strict permettant la vulgarisation de techniques concernant la date des semis, la densité des plants, la fumure des champs, les traitements phytosanitaires. Seule l'efficacité des techniques sélectionnées et la valeur de l'encadrement expliquent l'augmentation des rendements. Cette augmentation se traduit bien évidemment, par un accroissement des temps de travaux, notamment lors des sarclages, des traitements phytosanitaires et de la récolte, mais aussi par une augmentation des revenus égale à 40 %. Cette forte augmentation des revenus a largement contribué, nous n'en doutons pas, au développement du coton.

DEUXIEME CHAPITRE

LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Il n'est pas aisé en 1978 de porter un jugement critique sur la politique de modernisation des exploitations agricoles parce qu'elle est appliquée depuis trop peu de temps dans la "Région Nord". L'objectif de la CIDT est d'augmenter la productivité du travail et des terres. Cette augmentation devrait se concrétiser d'une part par une augmentation des rendements du coton et des cultures vivrières, d'autre part par une augmentation des surfaces cultivées par actif dans le cadre d'une agriculture stabilisée grâce à la culture attelée et à l'introduction des plantes fourragères.

A. L'INTEGRATION DU COTON AUX CULTURES VIVRIERES

1. La succession culturale

Bien que la politique des blocs ait freiné l'intégration du coton aux cultures vivrières, celle-ci est pourtant recherchée dès les années 1967-1970. Comme l'a écrit le chef de la "Région Nord" en 1970 : "les planteurs s'apercevront que les cultures venant après plusieurs années de coton profitent de l'arrière effet de fumure. Mais l'introduction de ces cultures dans les blocs s'est faite de façon anarchique et il faudra essayer les prochaines années de pousser cette intégration sans pour cela détruire le système des blocs", c'est-à-dire en exigeant que tous les planteurs d'un même bloc de coton cessent de cultiver le coton la même année pour le remplacer par des vivriers. Ce système aurait abouti à un éparpillement des parcelles de coton et de vivriers d'une même exploitation entre divers blocs, donc à une mauvaise gestion des exploitations. Nous avons vu qu'en 1974 la CIDT avait abandonné la politique des blocs de coton pour préconiser le regroupement des parcelles cotonnières et vivrières d'une même exploitation sur un même bloc. Peut-on estimer actuellement la part des champs de coton intégrés aux champs de vivriers, c'est-à-dire la part des champs où se succèdent ces deux cultures ?

Selon les bases de calcul retenues (1), le coton occupe en moyenne entre 20 et 30 % de la surface des exploitations agricoles cotonnières. La durée de la succession culturale est de trois ans, plus souvent, quatre, quelquefois davantage. Pour simplifier disons qu'en 1976, on peut estimer que le coton occupe en moyenne le quart des exploitations agricoles cotonnières, formées de champs mis en culture quatre années avant de retourner à la jachère. Une intégration complète du coton aux vivriers supposerait donc que chaque champ soit occupé un an par du coton et trois ans par des vivriers. Cependant, dans les cas extrêmes de densité d'occupation des sols, la proportion occupée par le coton dans ces exploitations échappe à ce schéma: d'une part, lorsque le coton vient d'être introduit dans une zone faiblement peuplée, cette culture peut n'occuper qu'un dixième des surfaces d'une exploitation dont les champs sont rarement utilisés plus de trois ans, l'intégration des vivriers au coton peut ne concerner alors qu'une petite partie de l'exploitation ; d'autre part, lorsqu'à l'inverse le coton est bien implanté dans une zone densément peuplée, il occupe aisément le tiers de la surface des exploitations, dont les champs peuvent être cultivés pendant six ans (2), une intégration complète suppose alors que sur un même champ, le coton soit cultivé deux ans et les vivriers quatre ans.

Dans le tableau p. 35, nous schématisons les deux systèmes théoriques d'intégration complète pouvant être utilisés actuellement dans les situations moyennes (un an de coton, trois ans de vivriers) et dans les situations de pointe (deux ans de coton, quatre ans de vivriers), ces systèmes pouvant appartenir à trois types : celui qui privilégie le coton, celui qui privilégie les cultures vivrières et le type mixte. Par ailleurs, nous complétons ce tableau avec les informations fournies par la CIDT sur le système pratiqué en 1976, concernant la répartition des champs de coton de l'année en cours, en fonction de leurs précédents cultureux ainsi que la répartition des champs de coton de l'année précédente, en fonction de leur succession culturale. Ces dernières informations sont d'ailleurs difficiles à interpréter, puisqu'elles résultent de l'addition de surfaces cotonnières, prises dans l'ensemble de la "Région Nord" où, comme nous venons de le voir, les conditions sont très variables, aussi bien pour ce qui concerne l'importance du coton par rapport aux vivriers, que pour ce qui concerne la durée de succession culturale. Néanmoins, on peut observer que le système actuellement pratiqué est assez proche du type d'intégration mixte. Si les observations de la CIDT rendaient compte d'une intégration complète du coton aux vivriers, on devrait avoir des chiffres intermédiaires entre ceux -théoriques- du type d'intégration mixte

(1) Nous avons calculé (note p. 18) qu'il y avait entre 26 000 et 32 000 exploitations cotonnières dans le Nord Ivoirien en 1975, cultivant près de 36 000 ha de coton. Des études partielles du BNEDT (Bureau National d'Etudes et de Développement Technique), de la CIDT, de la SEDES, de l'ORSTOM nous conduisent à estimer qu'une exploitation moyenne groupe environ 10 personnes (dont 5 actifs) qui cultivent 5 ha dont 1,2 à 1,4 ha de coton.

(2) Lorsque la densité d'occupation du sol augmente, soit à cause d'une augmentation de la densité de la population, soit à cause de l'introduction de nouvelles cultures, les paysans augmentent la durée de la succession culturale jusqu'à six années. C'est une limite rarement franchie dans la mesure où les travaux de sarclage deviennent alors très lourds à réaliser. Par ailleurs, il est rare, sauf dans des zones très localisées, que le coton occupe plus du tiers des surfaces cultivées.

INTEGRATION COTON - VIVRIERS

Système théorique permettant une intégration totale dans la situation moyenne actuelle 1 an de coton - 3 ans de vivriers sur un même champ.	Système effectivement pratiqué en 1976 dans des situations très variables autour d'une moyenne (voir colonne précédente) - de type mixte -	Système théorique permettant une intégration totale dans les situations actuelles de pointe. 2 ans de coton - 4 ans de vivriers sur un même champ

Précédents cultureux : champ de coton ouverts :

Intégration :			
- Privilégiant le coton	100 % sur défriche		50 % défriche 50 % sur coton
- privilégiant les vivriers	100 % sur vivriers		50 % sur vivriers 50 % sur coton
- type mixte	50 % sur défriche 50 % sur vivriers	27 % sur défriche 14 % sur vivriers 59 % sur coton	25 % sur défriche 25 % sur vivriers 50 % sur coton

Successions culturales : utilisation des champs de coton :

Quel que soit le type d'intégration	100 % pour des vivriers	63,5 % pour du coton 31,5 % pour des vivriers 5 % mis en jachère	50 % pour du coton 50 % pour des vivriers

concernant les zones fortement cotonnières et moyennement peuplées et ceux des zones cotonnières faiblement peuplées ; en particulier, les champs ne devant pas être cultivés plus de deux ans en coton dans les zones les plus cotonnières et plus d'un an partout ailleurs, moins de 50 % des champs de coton de 1976 devraient porter cette culture deux années de suite (pour fixer les idées disons que ce pourcentage pourrait se situer entre 20 et 30 %). Or, en 1976, 60 % des champs de coton portent du coton au moins deux ans (59 % si l'on observe les précédents culturaux, 63,5 % si l'on observe les successions culturales). On peut donc avancer que sur ces 60 %, entre 20 et 30 % sont effectivement intégrés aux cultures vivrières, mais que le reste, soit 30 à 40 % des champs de coton ne sont pas encore intégrés au système agricole traditionnel.

Lorsque l'intégration est effective, comment s'opère-t-elle ?

On peut examiner ce problème sous deux angles : ou bien l'intégration se fait à l'avantage du coton, c'est-à-dire que le coton est cultivé sur défriche, les vivriers lui succèdent ensuite, ou bien elle se fait dans le sens inverse, à l'avantage des vivriers. Cette façon de poser le problème est d'ailleurs à nuancer car si le coton et les vivriers de base tels que l'igname, le maïs, le riz pluvial sont des plantes exigeant un sol riche (les champs de première ou de deuxième année étant donc tout indiqués), en revanche d'autres vivriers tels que le sorgho, le millet, l'arachide peuvent croître sur des sols appauvris, déjà envahis par les mauvaises herbes donc sur des vieux champs. Aussi, dans les recensements effectués chaque année par la CIDT, pour ce qui concerne les précédents culturaux ou les successions culturales du coton, avons-nous bien séparé les vivriers exigeants des vivriers peu exigeants.

Les deux premiers tableaux de la page 37 montrent tout d'abord que l'intégration du coton aux vivriers est plus forte qu'en 1967 ; ils montrent aussi que l'intégration s'effectue souvent à l'avantage du coton. Ainsi en 1969, 13,54 % des anciens champs de coton portent des vivriers, alors que 7 % (moitié moins) des champs de coton de l'année en cours ont été ouverts sur d'anciens champs de vivriers. En 1976, ces pourcentages doublent dans les deux cas, ils s'élèvent respectivement à 31,48 % et 14 %.

La succession coton-vivriers peu exigeants ne pose pas de problèmes aux paysans qui se contentent de procéder de façon habituelle puisqu'ils ont toujours utilisé les anciens champs de cultures exigeantes pour y semer de l'arachide, du millet ou du sorgho. Depuis 1969, et certainement auparavant, (mais les observations manquent pour la période précédente), cette forme d'intégration est la plus couramment pratiquée et ne progresse guère entre un minimum de 10,28 % en 1969 et un maximum de 25,05 % en 1970. La succession vivriers peu exigeants-coton, en revanche, nous paraît étonnante ; elle est peu importante, certes, mais progresse tout de même de 3,5 à 6,3 % entre 1967 et 1976. Nous comprenons mal que la culture du coton très exigeante en matières organiques et minérales et en sarclages soit effectuée après des cultures généralement pratiquées sur de vieux champs. Il est possible que l'observation ne soit pas suffisamment fine et que des plantes peu exigeantes aient été associées à d'autres plus exigeantes qui n'auraient pas été recensées par la CIDT ; par ailleurs ce recensement reste peu explicite et la rubrique "divers" comporte peut être quelques plantes exigeantes n'occupant que des surfaces restreintes telles que les patates douces.

A - Région Nord : intégration du coton aux vivriers

1) Répartition des surfaces cotonnières de l'année en cours en fonction des précédents cultures.

	Pourcentage général			Répartition du pourcentage entre :		Surfaces cotonnières cultivées (ha) après des vivriers et correspondant aux pourcentages indiqués pour chaque année				
	sur défriche	après coton	après vivriers	vivriers exigeants	vivriers peu exigeants	après vivriers exigeants			après vivriers peu exigeants	
						igname	maïs	riz pluvial	arachide	divers
1967	51,0	43,0	5,2	1,7	3,5	52,28	130,71	39,21	326,79	130,71
1968	42,0	51,0	6,7	3,4	3,3	199,25	452,25	91,25	310,25	402,00
1969	22,0	71,0	7,0	3,5	3,5	199,00	390,25	112,50	317,00	35,75
1970	35,0	59,0	6,8	2,8	4,0	149,25	292,50	172,25	349,00	338,75
1971	47,0	44,0	9,0	4,0	5,0	183,50	602,00	238,75	475,25	718,75
1972	40,0	53,0	8,0	4,0	3,0	189,00	657,00	309,00	420,00	684,00
1973	28,0	62,0	9,0	4,9	4,1	216,00	592,00	486,00	562,00	602,00
1974	29,3	58,1	12,3	6,5	5,8	215,00	1 042,00	736,00	705,53	1 075,15
1975	30,3	56,6	12,9	6,3	6,6	256,00	1 426,00	557,00	936,00	1 451,00
1976	26,7	59,2	14,0	7,7	6,3	274,50	2 042,25	704,75	1 044,75	1 427,50

2) Répartition des surfaces cotonnières de l'année précédente en fonction de la succession culturale

	Pourcentage général			Répartition du pourcentage entre :		Surfaces cotonnières (ha) reprises en vivriers et correspondant aux pourcentages indiqués pour chaque année				
	coton	vivriers	jachère	vivriers exigeants	vivriers peu exigeants	vivriers exigeants			vivriers peu exigeants	
						igname	maïs	riz pluvial	arachide	sorgho mil divers
1967	pas	d'information		pas d'information			pas	d'information		
1968	77,97	pas d'information		pas d'information			pas	d'information		
1969	64,99	13,54	21,43	3,26	10,28	-	418,25	259,25	1 390,50	425,75 314,75
1970	57,19	31,23	11,44	6,18	25,06	-	659,25	507,50	2 954,50	919,75 842,75
1971	60,01	29,93	10,01	5,23	24,70	-	302,25	587,75	2 337,50	942,00 865,75
1972	64,79	27,28	7,90	8,72	18,55	-	632,00	1 342,00	2 174,00	1 316,00 704,00
1973	62,05	30,78	7,09	10,75	20,03	-	1 785,00	1 176,00	2 462,00	2 156,00 892,00
1974	64,55	30,10	5,31	8,14	21,96	-	677,00	1 549,00	2 231,00	2 813,00 970,00
1975	65,48	28,78	5,71	13,00	15,78	-	2 120,00	1 604,00	2 014,75	2 120,80 530,20
1976	63,57	31,48	4,92	15,41	16,07	25,50	3 439,75	1 802,00	2 400,25	2 184,25 909,50

B - Région Nord : répartition des cultures vivrières intensives par département (surfaces en ha)

	Riz pluvial						Maïs intensif				
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
	Parcelle de démonstration										
TOTAL	4,25	11,25	76,75	152,00	227,75	799,00	1 461,00	22,50	345,00	777,00	1 319,00 2 360,00
Odienné	-	1,75	2,25	10,00	49,00	320,00	665,00	-	85,00	?	197,00 268,00
Boundiali	1,00	3,50	54,00	125,00	49,00	121,00	217,00	17,00	155,00	?	502,00 910,00
Korhogo	3,25	6,00	20,00	17,00	105,75	358,00	575,00	2,25	35,00	?	204,00 271,00
Ferkéssédougou	-	-	-	-	24,00	-	-	3,25	70,00	?	416,00 911,00

En fait, la véritable concurrence est ailleurs : entre le coton et les vivriers exigeants. En 1969, 3,5 % des champs de coton étaient installés sur d'anciens champs d'igname, maïs ou riz pluvial ; ce pourcentage ne s'élevait qu'à 7,7 % en 1976. Dans le même temps, en 1969, 5,23 % des anciens champs de coton étaient occupés par du maïs ou du riz pluvial l'année suivante, ce pourcentage s'élevant à 15,41 % en 1976, soit une intégration deux fois plus souvent réalisée à l'avantage du coton qu'à l'avantage des vivriers exigeants. Ce phénomène s'explique en partie par la vulgarisation des successions coton-riz pluvial intensif et coton-maïs intensif, prises en charge par la CIDT qui, en accord avec la SATMACI, (devenue SODERIZ en 1971), a mis au point un assolement coton-riz pluvial, et a lancé en 1972 des essais de maïs intensif sur d'anciens champs de coton, dans la partie septentrionale de la "Région Nord". Nous aurons l'occasion de revoir en détail ces deux expériences qui se poursuivent actuellement. La politique de la CIDT consiste donc à mettre au point des successions culturelles privilégiant le coton. En 1972, elle préconisait deux types de succession : dans la partie méridionale de la région 2 ans de coton, 1 an de riz pluvial-maïs, 1 an d'arachide, puis 3 à 5 ans de jachère ; dans la partie septentrionale 3 ans de coton, 1 an de maïs et 5 ans de jachère. Le principal argument de la CIDT en faveur de ce type de succession, consiste à faire remarquer que les cultures vivrières profitent des engrais apportés l'année précédente sur le champs de coton. Mais l'argument ne tient plus depuis que la CIDT s'emploie à intensifier les cultures vivrières exigeantes, notamment par un apport d'engrais. Il semblerait raisonnable en outre, de donner aux vivriers exigeants la meilleure place dans la succession culturelle puisqu'il s'agit de la base de l'alimentation, bien plus nécessaire à la vie des paysans que le coton, dont les revenus apportent le bien-être matériel. Mais cette question est loin d'être tranchée à l'heure actuelle.

2. L'intensification des cultures vivrières

L'intensification des cultures vivrières de base : riz pluvial et maïs a été prise en charge par la CIDT depuis 1971 et 1972.

Des parcelles de démonstration de riz pluvial ont été mises en place en 1971 et 1972. Dès 1972 cette technique a été généralisée notamment sur Odienné et au sud des départements de Boundiali et Korhogo. A cette occasion l'encadrement CIDT a reçu une formation spéciale donnée en partie par des agents de la SODERIZ sur la modernisation des exploitations agricoles de savane.

Les consignes données pour le riz pluvial sont les suivantes, dès 1971 :

- préparation à la daba sur des sols déjà cultivés en coton (en 1976, bon nombre de ces champs sont cultivés à la charrue) à la fin avril-début mai ;
- diffusion des semences sélectionnées de *morobérékan* (dose 50 kg/ha en 1971 et 60 kg/ha en 1972). Cette même année des essais variétaux sont effectués avec l'*iguape cateto*, l'*OS 6* et le *morobérékan* dont les rendements sont voisins ;
- semis en ligne, à plat avec des semoirs Ebra du 29 mai au 8 juin ;
- écartement entre les lignes de 33 à 40 cm ;
- fumure de fond : 10 % d'azote, 20 % de phosphate, 20 % de potasse dosée à 200 kg/ha puis à 150 kg/ha enfoui avant le binage ;
- urée épandue à la montaison (80 à 90 jours après les semis) dosée à 50 kg/ha, puis en 1972 à 75 kg/ha (37,5 kg au tallage et 37,5 kg à la montaison) ;

- récolte à la faucille, battage.

Les rendements moyens passent de 1,4 t/ha en 1971 à 2,5 t/ha en 1972, et ne varient guère jusqu'en 1976. Pendant cette période les surfaces de riz pluvial intensif passent de 76,75 ha à 1 461 ha (1) (voir tableau p. 37).

Le maïs intensif est surtout développé dans la partie septentrionale de la "Région Nord". Les consignes sont les suivantes :

- labour de l'ancien champ de coton à la charrue ;
- diffusion de la semence *CJB* (*Composite Jaune de Bouaké*) et de l'hybride *H 507* (sur Niéllé en 1972) à la dose de 20 kg/ha ;
- semis sur billons tous les 25 cm ou tous les 50 cm avec deux plants par poquet, entre le 25 mai et le 5 juin ;
- fumure de fond : 14 % d'azote, 14 % de phosphate, 14 % de potasse à 200 kg/ha, et fumure complémentaire.

Les rendements oscillent entre 2,5 et 3 t/ha. Pendant la période 1972-1976, les surfaces de maïs intensif passent de 22,50 ha à 2 360 ha (1) (tableau p. 37).

Nous formulerons deux remarques à propos de cette intensification :

- La CIDI sait bien que les paysans n'augmenteront effectivement leur production vivrière que lorsqu'ils seront assurés de pouvoir commercialiser la totalité du surplus de leurs récoltes, ce qui n'est pas le cas actuellement. La mise au point de bonnes techniques est donc tout à fait insuffisante pour augmenter le volume des deux productions vivrières de base : maïs et riz pluvial ;

- par ailleurs, les résultats obtenus par Y. BIGOT (2) en 1976 dans la sous-préfecture de Kasséré (département de Boundiali) à la suite d'une enquête sur les rendements agricoles justifient une réflexion critique de la CIDI sur sa politique d'intensification des vivriers : en effet, traditionnellement les paysans de cette sous-préfecture cultivent sur buttes, en première année de culture, de l'igname associée à du maïs et à du riz pluvial, puis sur billons, en deuxième année, du maïs pur et toujours sur billons, en troisième année, du riz pluvial mélangé au maïs ; viennent ensuite, les années suivantes, des cultures moins exigeantes. Or, les observations effectuées sur 70 parcelles de 1re, 2me ou 3me année de culture montrent que les rendements du maïs sont de 1,8 t/ha de grains secs, que le maïs soit pur ou associé, cultivé sur buttes ou sur billons. Sur 33 parcelles de cultures associées, le rendement du riz pluvial est de 0,8 t/ha. Ainsi en 1re et 3me année de culture, lorsque le maïs et le riz pluvial sont associés, la production de grains est de 2,6 t/ha (3), ce qui est très comparable aux résultats obtenus en culture intensive. Certes sur les parcelles de culture intensive, les temps de travaux sont allégés puisque les paysans utilisent un semoir et un multiculteur, mais ces outils supposent un investissement financier et surtout ces cultures supposent des dépenses d'engrais égales à 16 000 F par hectare en 1975.

(1) En 1977, le riz pluvial intensif couvre 1 322 ha, le maïs intensif 3 595 ha et l'arachide intensif 30,25 ha.

(2) Chercheur à l'IRAT. Un rapport sera rédigé à ce sujet par Y. BIGOT à la fin de l'année 1978.

(3) De plus en première année de culture, il faut ajouter, aux 2,6 t/ha de grains, l'igname dont le rendement moyen, d'après les enquêtes d'Y. BIGOT est de 5 t/ha.

B. LES DEFRICHEMENTS PREALABLES A LA CULTURE ATTELEE

L'intégration du coton aux cultures vivrières, l'intensification des cultures de maïs et de riz pluvial doivent permettre de rationaliser les successions culturales et d'augmenter la production vivrière. Ce sont des objectifs qui peuvent avoir pour cadre un système de cultures à longue ou courte jachère ou un système de cultures permanentes. Mais dans la "Région Nord" de la Côte d'Ivoire, caractérisée par une végétation naturelle de forêt claire ou de savane boisée, l'utilisation de la charrue exige une fixation des champs, c'est-à-dire une jachère très courte : trois, quatre ans par exemple entre deux périodes de culture pour que les champs abandonnés à la jachère ne soient pas reboisés avant d'être à nouveau labourés à la charrue. Or le système de cultures permanentes ou quasi-permanentes n'existe pas ici, sauf dans la zone densément peuplée entre Korhogo, Sinématiali et Napiéolédougou (voir carte p. 8), zone qui, nous l'avons noté, est exclue du domaine de la CIDT, car la terre y manque : ne serait-ce que pour y cultiver des vivriers. C'est l'augmentation de la densité démographique qui a contraint les paysans de la zone dense de Korhogo à allonger leurs successions culturales, à réduire le temps de jachère, et pour une partie d'entre eux, à émigrer. On ne retrouve nulle part ailleurs de telles conditions. Il existe bien des noyaux moyennement peuplés dans le nord du département de Boundiali, autour de Gbon, Tingréla et Kasséré, dans le département de Korhogo, vers Nyofouen, Sirasso, Dikodougou et au nord du département de Ferkéssédougou à Niéllé. Mais, dans ces noyaux de peuplement, la densité humaine atteint tout au plus 40 hab/km², ce qui est loin des 65 hab/km² de la zone dense à l'est de Korhogo, qui a contraint les paysans à fixer leurs champs (1).

Néanmoins le développement des surfaces cotonnières s'ajoute à l'augmentation des surfaces vivrières, elle-même parallèle à l'accroissement de la population. Ce phénomène risque d'entamer plus vite qu'on ne le pense, dans les noyaux moyennement peuplés, une réserve de terre qui doit rester suffisamment importante pour que puisse être maintenu un système de cultures temporaires avec longue jachère (2). Si la réserve de terre diminue, les paysans seront alors contraints de choisir entre deux solutions : ou émigrer à la périphérie de ces noyaux denses comme certains le font déjà pour s'installer dans des hameaux plus ou moins permanents, mais cette solution ne pourra être que transitoire, car le manque de terre se fera sentir aussi dans ces hameaux avec un temps de retard, de sorte que leurs habitants devront à nouveau émigrer un peu plus loin ; ou bien, les paysans devront fixer leurs champs actuels autour des villages, ce qui les obligera à fournir un supplément de travail pour les sarclages et, s'ils veulent conserver le potentiel agricole de leur terroir, ils devront mettre en place une culture fourragère et engager des frais supplémentaires pour les engrais et les herbicides, toutes choses qu'ils répugnent à entreprendre tant qu'existent des réserves de terre suffisantes pour pratiquer le système agricole traditionnel.

(1) Notons que la fixation des champs dans la zone dense de Korhogo n'a pas été accompagnée des efforts techniques nécessaires pour conserver le potentiel agricole de la région, de sorte que cette fixation est la cause de l'appauvrissement des sols de cette zone.

(2) Par exemple, dans un système où les champs sont cultivés 4 ans et où la jachère dure 32 ans, il faut une réserve de terre cultivable égale à 8 fois les surfaces cultivées chaque année. Lorsque la succession culturale s'allonge à 6 ans et que la jachère se réduit à 18 ans par exemple, la réserve de terre cultivable peut-être réduite de moitié, mais alors les paysans sont obligés de travailler davantage pour sarcler leurs vieux champs et pour compenser de diverses façons l'incomplète régénération des terres.

Faut-il attendre cette période pour proposer aux paysans l'utilisation d'une charrue ? Dans le but d'augmenter les surfaces cultivées par actif, sans alourdir les temps de travaux et pour favoriser la fixation des champs sur lesquels serait établie une succession culturale rationnelle, la CIDT a décidé de lancer la culture attelée, dès 1971, dans toute la "Région Nord". Elle a donc fait le pari suivant : ce n'est pas la fixation des champs qui permettra l'utilisation de la charrue, mais l'utilisation de la charrue qui favorisera la permanence des cultures. Quelle que soit l'issue du pari, la CIDT a été obligée, pour lancer ce projet, de procéder préalablement à des défrichements puisque le système cultural actuellement en place est un système de cultures temporaires à longue jachère.

Les défrichements doivent être très complets (nous avons rarement compté plus de vingt arbres par hectare sur les champs labourés à la charrue). Ils sont particulièrement difficiles à réaliser lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux champs sur des jachères souvent vieilles de plus de vingt ans ; ils sont plus faciles à effectuer lorsqu'il s'agit de champs cultivés depuis un, deux ou trois ans, donc déjà débarassés d'un bon nombre d'arbres et de souches, mais alors les paysans doivent effectuer les années suivantes des sarclages d'autant plus nombreux que le champ est vieux donc envahi de mauvaises herbes.

Deux méthodes de défrichement sont utilisées :

- les défrichements simples, comprenant essentiellement une opération de dessouchage, sont effectués manuellement soit à la hache par les paysans (1) soit au treuil Monkey (2) par des équipes de manoeuvres de la CIDT, aidés par les paysans. Le treuil peut être monté sur tracteur (cas des défrichements effectués au coupe-racine par Motoragri ou par la société Samex en 1975 dans le nord du département de Korhogo) ;

- les défrichements mécaniques au bulldozer suivis d'un sous-solage et d'un pulvérisage effectués à l'aide de tracteurs à chenilles sont tous pris en charge par la société Motoragri, pour la CIDT.

Les défrichements manuels (3) au treuil Monkey débutés en 1972 couvrent 7 557 ha en 1976, dont 3 995 cette dernière année ; à ces surfaces, nous ajoutons celles défrichées au coupe-racine Motoragri et au treuil motorisé Samex soit 437 ha. Les défrichements mécaniques débutés en 1971 couvrent 4 047 ha en 1976 dont 2 294 ha effectués cette dernière année (voir tableau p. 42). Pour résumer, disons qu'en six années (1971 à 1976), 8 000 ha ont été défrichés au treuil et 4 000 ha au bulldozer, la moitié des deux types de défrichements ayant été effectuée en 1976.

(1) Dans les sous-préfectures orientales et septentrionales de la "Région Nord" : Gbon, Tingréla, Mbengué, Niéllé, ce genre de défrichements ne pose pas trop de problèmes, la végétation boisée étant moins dense qu'au sud et à l'ouest.

(2) Le treuil Monkey est un treuil manuel très simple : un tambour à cliquet manoeuvré par un levier, enroule le câble fixé à la souche.

(3) La CIDT ne fournit pas de statistiques sur les défrichements manuels effectués à la hache par les paysans.

Région Nord : Défrichements au treuil et au bulldozer

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Surfaces en hectares							
- TOTAL	-	138,00	269,10	613,25	1 283,50	3 447,75	6 289,75
Odienné	-	-	-	23,50	104,50	1 027,50	1 540,75
Boundiali	-	138,00	220,50	360,00	602,00	552,25	1 524,75
Korhogo	-	-	48,60	53,50	194,00	929,00	1 619,50
Ferkéssédougou	-	-	-	176,25	383,00	939,00	1 604,75
- BULLDOZER (Motoragri)	-	138,00	219,85	241,50	198,00	956,00	2 294,00
Odienné	-	-	-	-	-	900,00	1 146,00
Boundiali	-	138,00	184,00	241,50	145,00	-	424,00
Korhogo	-	-	35,85	-	53,00	56,00	424,00
Ferkéssédougou	-	-	-	-	-	-	300,00
- TREUIL MONKEY	-	-	49,25	371,75	1 085,50	2 054,75	3 995,75
Odienné	-	-	-	23,50	104,50	127,50	394,75
Boundiali	-	-	36,50	118,50	457,00	552,25	1 100,75
Korhogo	-	-	12,75	53,50	141,00	436,00	1 195,50
Ferkéssédougou	-	-	-	176,25	383,00	939,00	1 304,75
- COUPE RACINE MOTORAGRI							
Korhogo	-	-	-	-	-	151,00	-
- TREUIL MOTORISE SAMEX							
Korhogo	-	-	-	-	-	286,00	-
<u>Comparaison entre quelques séries statistiques</u>							
Défrichement cumulé	-	138,00	407,10	1020,35	2303,85	5751,60	12 041,35
Surface labourée à la charrue	15,00	240,00	718,40	1632,75	3713,00	7607,00	13 585,00
Nb propriétaires de charrues		Pas d'information			433	853	2046
Nombre d'attelage	5	68	230	486	914	2155	4 145
Nb boeufs par attelage	2,0	2,0	2,0	2,0	3,2	2,5	?
Surf. labourée par attelage	3,00	3,58	3,12	3,35	4,06	3,52	?
Surf. labourée par propriétaire de charrue		Pas d'information			4,35	3,71	3,27
<u>Répartition des surfaces labourées à la charrue en fonction de la nature des cultures</u> (en pourcentage)							
TOTAL	100	100	100	100	100	100	
sur bas-fond (pas de défrichement) . Riz inondé	-	-	-	6,0	4,2	4,2	?
sur interfluve (exigeant défrichement)							
. Coton	83,3	63,7	67,7	63,5	53,6	58,2	65,2
. Maïs	16,6	15,4	7,9	13,8	17,8	17,2	?
. Riz pluvial		8,8	15,0	3,1	6,1	10,9	?
. Arachide		7,3	1,6	4,9	6,4	2,5	?
. Millet-sorgho		4,5	7,0	7,6	9,5	6,0	?
. Divers		-	0,5	0,8	0,2	6,5	?

1. Les défrichements au treuil Monkey

Les deux techniques de défrichement s'intègrent de façon différente dans le paysage agraire. Les défrichements au treuil Monkey ont été effectués dans de très nombreux villages (la CIDT n'en a pas relevé le nombre). Il s'agit de petits défrichements dispersés couvrant de deux à quatre hectares le plus souvent et ne concernant qu'un ou parfois deux propriétaires de charrue.

Ces défrichements ont des formes carrées ou rectangulaires avec un côté mesurant au minimum 50 mètres ; la plupart des arbres sont dessouchés ; il ne reste plus que les arbres utiles (alors qu'au bulldozer aucun arbre n'est conservé). Le treuil est manié par trois manoeuvres de la CIDT (deux à partir de 1973) aidés de deux membres de la famille du bénéficiaire du défrichement.

D'un meilleur rendement que les défrichements à la hache, l'usage du treuil Monkey trouve sa meilleure application dans le défrichement de nouveaux champs. Mais le fonctionnement des treuils étant pris en charge par la CIDT pour répondre à une demande d'autant plus importante qu'il s'agit là d'une aide gratuite, les treuils sont en fait utilisés également, en saison sèche, pour compléter le défrichement de parcelles déjà cultivées depuis deux ou trois ans. Le travail étant plus rapide dans ce cas que pour des ouvertures de parcelles cotonnières de première année, il est alors plus facile de satisfaire les nombreuses demandes des paysans.

Les défrichements au treuil concernant de vieux champs sont effectués au coeur de l'exploitation familiale, sans que la CIDT ne tienne toujours compte d'ailleurs de la forme des anciennes parcelles (les parcelles de coton ont des formes carrées ou rectangulaires, les parcelles vivrières ont des formes de lanières, le plus souvent). C'est un inconvénient dans la mesure où certains champs labourés à la charrue regroupent alors plusieurs parcelles d'âges différents, exigeant des sarclages plus ou moins poussés en fonction de l'ancienneté de chaque parcelle. Quant aux nouveaux champs défrichés au treuil ils sont parfois mis en place en bordure de l'exploitation agricole familiale, ce qui constitue la solution idéale ; mais quand ce n'est pas le cas, le paysan se retrouve alors dans l'obligation d'effectuer son travail en deux endroits différents.

Les défrichements au treuil Monkey, gratuits pour les paysans, revenaient à 6 665 F l'hectare à la CIDT en 1971 et à 9 075 F en 1975 (1). B. TONDU, responsable de la culture attelée, calculait, en 1973, que le prix réel du dessouchage d'un hectare de champs déjà cultivés depuis un ou deux ans était de 2 000 F (2), somme à laquelle s'ajoutait le salaire des manoeuvres de la CIDT. Il préconisait "la création de petits groupements d'une dizaine de planteurs qui achèteraient un treuil (300 000 F) afin d'effectuer tous leurs travaux de dessouchement et éventuellement ceux d'autres planteurs du village".

(1) Le prix de revient du défrichement varie naturellement beaucoup en fonction de l'importance du couvert arboré.

(2) Le calcul est le suivant : le treuil coûtait 300 000 F en 1973, il faut ajouter à cette somme 100 000 F de réparation et de pièces de rechange pour un outil qui peut être amorti en 5 ans après avoir dessouché 200 ha : soit un coût de 400 000 F pour 200 ha ou 2 000 F par hectare.

2. Les défrichements au bulldozer

A la fin de 1976 les défrichements au bulldozer avaient été effectués dans 180 villages ; généralement la CIDT ne fait passer le bulldozer qu'une seule fois dans chaque village, néanmoins 17 villages ont vu passer le bulldozer au cours de deux années différentes pour y défricher plusieurs blocs. Chaque bloc défriché couvre entre dix et trente hectares le plus souvent. Le terrain est choisi avec l'accord des paysans, après une prospection pédologique sommaire de l'encadrement ; des layonnages sont effectués par les paysans qui recevront les terres défrichées ; le relevé altimétrique est établi par un topographe. Les bandes de culture, larges de 50 mètres et longues d'un multiple de 50 mètres sont séparées par des andains de 5 à 7 mètres. Bandes et andains sont naturellement perpendiculaires à la pente. Le bulldozer défriche l'ensemble du bloc, la sous-soleuse extirpe les racines avec des dents écartées de 50 cm à une profondeur de 45 à 50 cm (mais qui souvent reste inférieure à 30 cm) sur la largeur des bandes de cultures. Les paysans transportent ensuite les racines le long des andains avant que le tracteur n'exécute le pulvérisage lourd sur les bandes de cultures.

Ce défrichement est gratuit pour les paysans, mais en moyenne il revenait, pour la CIDT, à 66 000 F par hectare en 1971 et à 110 000 F en 1975 (70 % pour l'abattage et l'andainage, 20 % pour le sous-solage, 10 % pour le pulvérisage). Les bandes sont partagées entre les paysans propriétaires de charrue, en fonction du nombre d'actifs par famille. Généralement chaque planteur de coton reçoit deux à trois hectares.

Notons que ces défrichements d'un seul tenant vastes de dix à trente hectares reproduisent le plus souvent la politique des blocs, abandonnée peu à peu par la CIDT, pour ce qui concerne la culture manuelle du coton. Plusieurs propriétaires de charrue cultivent en effet leur coton sur un même bloc ; les parcelles de vivriers juxtaposées aux parcelles de coton sur ces blocs sont trop peu nombreuses pour que chacun puisse grouper toutes ses cultures en un même lieu (1), et chaque propriétaire de charrue continue donc par ailleurs à travailler à la daba son propre bloc de cultures vivrières. En 1977, les blocs défrichés au bulldozer devaient être conçus différemment. La CIDT pensait ouvrir des nouveaux blocs de petite taille : douze hectares généralement groupant quatre exploitants. Ces blocs devaient être situés au centre d'un espace cultivable trois fois plus vaste afin que chaque paysan puisse agrandir sa propre exploitation au cours des années suivantes, en bordure des parcelles défrichées au bulldozer par la CIDT.

(1) Selon une enquête que nous avons effectuée en juillet 1978 sur tous les blocs ouverts en 1971, 1972, 1973, 1974 (voir tableau p. 59) le coton occupe un très fort pourcentage des surfaces cultivées (77 % des surfaces en moyenne). Ce pourcentage est écrasant pour les premières années : 98,13 % en 1re année, 91,35 % en 2me année, 83,93 % en 3me année, il diminue au fur et à mesure que le bloc vieillit passant de 67,58 % en 4me année à 54,64 % en 5me année, 38,53 % en 6me année, 44,92 % en 7me année, 44,30 % en 8me année sur les blocs les plus anciens. Le coton est toujours cultivé sur défriche ou succède à du coton, sauf pour 6 % des surfaces où la succession culturale est la suivante : coton, vivriers puis coton à nouveau. Notons que les cultures vivrières peu exigeantes (essentiellement arachide et sorgho) occupent le quart ou même le tiers des surfaces cultivées sur les blocs vieux de 5 ans ou plus. Ces informations sont conformes à celles que nous possédons de façon générale sur l'intégration du coton aux vivriers. Notons enfin que toutes les parcelles de ces blocs ont été cultivées à la charrue, sauf 10 % de celles portant des vivriers généralement peu exigeants, cultivées à la daba par les épouses des propriétaires de charrue devenues les nouvelles exploitantes des vieilles parcelles.

C. LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE ATTELEE

L'opération "culture attelée" a débuté en 1970 à Gbon, dans le département de Boundiali ; elle s'étendait aux trois autres départements du Nord Ivoirien l'année suivante (voir tableau p.16). En 1975, le département de Boundiali conservait son avance, la moitié des propriétaires de charrue (voir tableau p 50) et des surfaces labourées à la charrue (tableau p. 54) étant recensée dans ce département ; les trois autres départements de la "Région Nord" se répartissaient de façon à peu près égale l'autre moitié des propriétaires et des surfaces labourées à la charrue. En 1976, le département de Ferkéssédougou se détachait du lot pour prendre la deuxième place derrière Boundiali. Notons que la culture attelée est particulièrement bien implantée dans les sous-préfectures les plus septentrionales : Tingréla, Gbon, Kasséré (département de Boundiali), Nièllé et Ouangolodougou (département de Ferkéssédougou). La végétation naturellement plus savanicole et la densité relativement importante des champs rendent en effet les défrichements nécessaires aux labours beaucoup plus aisés.

1. L'encadrement

Un encadrement spécialisé a été mis en place dès le début de l'opération "culture attelée". Au niveau régional, un chef de secteur dirigeait l'ensemble de l'opération sous la direction du chef de région pour les quatre départements du Nord en 1972 et 1973 ; en 1974, les responsabilités ont été partagées entre deux chefs de secteurs, l'un responsable des départements d'Odienné et Boundiali, l'autre des départements de Korhogo et Ferkéssédougou ; en 1976, lors de la création de la région Nord-Est et de la région Nord-Ouest, ces deux chefs de secteur ont pris la fonction formateurs régionaux. Sous leur contrôle ont été mis en place des chefs de section, responsables de la formation pratique de l'encadrement à la culture attelée au niveau des secteurs. (1)

Cet encadrement spécifique n'était justifié que dans une phase de démarrage. Depuis 1973, la CIDT implante donc des centres de formation pour tous ses autres agents, afin de leur faire mieux connaître leur milieu de travail et d'améliorer leurs connaissances techniques et pédagogiques, si bien que tous les moniteurs de la CIDT sont actuellement responsables à leur niveau de l'ensemble de la politique de la CIDT, culture attelée y compris. En 1975, dix centres de formation, dirigés par les dix chefs de section, étaient ouverts dans la "Région Nord". Notons que ces centres ont aussi d'autres fonctions :

(1) Rappelons que pour l'encadrement ordinaire, la CIDT a divisé chaque région en secteurs.

L' E N C A D R E M E N T

	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<u>Formation des paysans</u>						
- Nombre de chefs de secteur (formateurs régionaux)	-	1	1	2	2	2
- Nombre de chefs de section (chefs de centre de formation) (1)	-	1	3	9	10	10
. Nombre de paysans propriétaires de charrue	inconnu	inconnu	433	853	2 046	4 145
<u>Défrichements</u>						
- Nombre de topographes	1	1	1	2	7	3
- Nombre d'équipes responsables d'un treuil Monkey	-	5	16	inconnu	165	inconnu
. Surfaces défrichées au bulldozer (ha)	138,00	219,85	241,50	198,00	955,00	2 294,00
. Surfaces dessouchées au treuil (ha) (2)	-	49,25	371,75	1 085,50	2 491,75	3 995,75
<u>Réparation du matériel agricole</u>						
- Nombre de formateurs de forgerons	-	-	2	2	2	2
. Nombre de forgerons formés	-	-	7	14	22	inconnu
<u>Bovins</u>						
- Nombre de bouviers	2	8	16	36	56	60
- Nombre de vaccinateurs	1	2	2	3	10	11
. Nombre de boeufs dressés	136	460	972	2 962	5 481	9 961

(1) Il y a dix centres de formation en 1976 : Kouto, Sanhala, Bolona, Madinani, Tienko, Odienné, Ganoni, Mbengue, Nyofouen, Nambingue.

(2) En 1975, nous y avons ajouté les surfaces défrichées au coupe-racines et au treuil motorisé.

- le dressage des boeufs des paysans des villages environnants ;
- la conduite d'une exploitation agricole modèle menée par un paysan choisi dans le village où est installé le Centre ;
- la conduite des programmes d'essais pour le coton, le riz et le maïs ;
- la formation des paysans.

Nous avons noté, par ailleurs, à propos des défrichements, la présence d'un personnel spécifique, entre autres le topographe qui met en place les blocs défrichés au bulldozer (voir tableau p. 46) et les équipes responsables des treuils Monkey pour les défrichements manuels (5 équipes en 1972 et 165 en 1975). Nous verrons plus loin le rôle des forgerons et l'encadrement spécifique des boeufs dressés.

2. Les propriétaires de charrue

Ils sont 4 145 en 1976 (voir tableaux p 46 et 50) (1). Les informations manquent dans les rapports annuels régionaux de la CIDT pour tout ce qui concerne l'âge, l'ethnie ou le rang social et économique de ces propriétaires ; néanmoins, un rapport de C. PRETOT (responsable, à la CIDT, de la culture attelée pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire) rédigé en 1975 et concernant la modernisation des exploitations de savane, résume les résultats d'une enquête effectuée auprès de 639 propriétaires de charrue de la "Région Nord" en 1973 et 1974. Ces 639 propriétaires de charrue possèdent chacun une exploitation agricole cultivée par 7 actifs en moyenne, soit 14 personnes à la charge de chaque propriétaire (2), alors que la moyenne régionale est environ de 10 personnes à charge par famille. Ces informations confirment d'une part que les chefs de familles nombreuses sont les seuls à avoir une main-d'oeuvre suffisante pour cultiver des surfaces cotonnières telles qu'une partie des revenus puisse être investie dans l'achat d'un attelage, d'autre part, qu'ils sont aussi les seuls à avoir une exploitation agricole suffisamment importante pour rentabiliser l'emploi d'une charrue (3). Notons qu'au sud, dans la région de Bouaké, chez les Baoulé, le développement de la culture attelée est freiné notamment par la taille des familles, souvent limitées au ménage, ce qui ne permet pas de mobiliser une main-d'oeuvre abondante pour cultiver des surfaces importantes et rentabiliser la culture attelée.

(1) Soit environ 15 % des familles cultivant du coton. En 1977, on compte 5 411 propriétaires de charrue.

(2) De nombreuses enquêtes montrent qu'une personne sur deux est active dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

(3) Si le coton a permis une élévation générale du niveau de vie, peut-on penser que la propriété d'un attelage qui exige un lourd investissement financier est le germe d'une différenciation économique entre les paysans planteurs de coton ? Logiquement, ce devrait être le cas, nous aborderons ce sujet dans notre troisième partie.

3. Le matériel agricole

La presque totalité des charrues vendues aux paysans par la CIDT (2 094 sur 2 260 de 1970 à 1975 - voir tableau p. 50) sont en fait des multicultureurs de type Arara fabriqués par la Siscoma à Dakar. Le multicultureur comprend un équipement charrue, un équipement sarcleur 5 dents équipé de 3 socs et 2 demi-socs, un équipement butteur à ailes mobiles. Compte tenu de la taille des boeufs (1), ce multicultureur n'est pas utilisé dans les meilleures conditions (il est difficile en particulier de faire talonner la charrue normalement), mais c'est un matériel bon marché, robuste et convenant à des terrains parfois insuffisamment dessouchés. En 1973, la consommation des pièces d'usure des sarcleurs et des butteurs était estimée à 10 %. Les autres charrues sont plus légères et moins chères, elles sont généralement vendues ainsi que les houes à des propriétaires de multicultureurs Arara désirant acquérir un nouvel attelage. Les charrettes comprennent un train de roues de une tonne importé et une caisse de fabrication locale ; de plus en 1976, des charrettes à frein ont été importées du Sénégal. En 1975, 994 charrettes étaient vendues. Ainsi, à cette date, si le nombre d'attelage (2 155) (2) est légèrement supérieur au nombre de propriétaires de charrue (2 046), en revanche le nombre de charrettes (994) est bien inférieur. A peine un propriétaire de charrue sur deux possède donc une charrette.

Sur les champs de coton, les multicultureurs sont utilisés de la façon suivante : un grattage du sol est effectué avec l'équipement sarcleur aux premières pluies en avril, puis un labour à la charrue a lieu en mai (un seul passage pour un ancien champ, deux passages sur un nouveau champ). Enfin, une fois les semis exécutés -le plus souvent à plat- les buttages et les sarclages alternent jusqu'à la floraison.

La CIDT cède aux paysans le multicultureur et la charrette en début de campagne cotonnière (avril) et demande le remboursement du matériel, généralement en trois annuités, au moment de la vente du coton (décembre-janvier).

Le tableau ci-dessous indique la progression des prix du matériel agricole comparé à celui du kg de coton ; nous y ajoutons pour information le prix du kg d'engrais.

(1) Les boeufs ndama et baoulé généralement utilisés pour tirer les charrues et les charrettes pèsent entre 180 et 250 kg. La force de traction d'un boeuf est environ de 50 kg.

(2) La CIDT estime à 2 155 le nombre d'attelages en service en 1975 alors que 2 260 charrues ont été vendues de 1970 à 1975. Nous évaluons donc une perte de 4,6 % du matériel en 6 ans, ce qui est très peu.

EVOLUTION COMPAREE DES PRIX DU COTON, DES CHARRUES, DES CHARRETTES ET DES ENGRAIS (en francs CFA)

	Coton blanc (prix du kg)	Multiculteur Arara	Charrette locale	Charrette à freins importée	Taux d'escompte	Engrais de fond prix à 1'ha	Engrais complémentaire prix à 1'ha
1970	40	20 000	38 000	-	6 %	inconnu	1 500
1971	40	20 000	38 000	-	6 %	4 400	1 500
1972	40	21 000	35 000 (1)	-	inconnu	5 500 (2)	1 500
1973	45	22 000	42 000	-	8,35 %	6 000 9 000 (2)	2 500
1974	70	26 000	52 000	-	8,50 %	12 300 18 450	inconnu
1975	70	32 000	66 000	-	7,50 %	12 300 18 450	4 000
1976	80	43 000	52 000 (1)	60 000	9,2 %	12 300 18 450	4 000
1977	80	52 000	60 000	70 000	inconnu	gratuit (3)	gratuit (3)

- (1) : Les baisses correspondent dans le premier cas à un changement de fabricant, dans le deuxième cas à un allègement de l'équipement métallique de la charrette.
- (2) : En 1972, le prix du kilog d'engrais n'augmente pas mais la dose d'engrais passe de 160 à 200 kg/ha. En 1973 et les années suivantes, deux prix sont pratiqués en fonction de la dose d'engrais à l'hectare qui est de 200 ou de 300 kg/ha (voir tableau p. 29).
- (3) : Pour encourager la culture du coton, l'engrais sera gratuit en 1977.

REGION NORD - Culture attelée - propriétaires de charrue - boeufs dressés - matériel

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<u>Nb de propriétaires de charrue</u>	i n c o n n u			<u>433</u>	<u>853</u>	<u>2 046</u>	<u>4 145</u>
Odienné				19	74	372	735
Boundiali				322	553	943	1 841
Korhogo				33	91	377	575
Ferkéssédougou				79	135	354	994
<u>Nb de boeufs dressés</u>	<u>10</u>	<u>136</u>	<u>460</u>	<u>972</u>	<u>2 962</u>	<u>5 481</u>	<u>9 961</u>
Odienné	-	8	10	38	215	868	1 518
Boundiali	10	102	344	680	1 756	2 618	4 202
Korhogo	-	16	44	76	256	882	1 473
Ferkéssédougou	-	10	62	178	735	1 113	2 768
<u>Matériel (chiffre annuel des ventes)</u>							
- <u>charrue Arara Siscoma :</u>	-	<u>42</u>	<u>157</u>	<u>257</u>	<u>417</u>	<u>1 221</u>	?
Odienné	-	-	4	16	51	294	?
Boundiali	-	42	114	170	241	409	?
Korhogo	-	-	13	16	61	286	354
Ferkéssédougou	-	-	26	55	64	232	647
- <u>autres charrues (1)</u>	<u>4</u>	<u>16</u>	<u>10</u>	<u>6</u>	<u>36</u>	<u>94</u>	?
Odienné	-	3	-	2	-	-	?
Boundiali	4	4	9	-	20	21	?
Korhogo	-	5	1	-	-	20	-
Ferkéssédougou	-	4	-	4	16	53	-
- <u>houe occidentale manga Siscoma (2)</u>	<u>4</u>	<u>15</u>	-	-	<u>4</u>	<u>1</u>	?
Odienné	-	3	-	-	-	-	?
Boundiali	4	3	-	-	3	-	?
Korhogo	-	6	-	-	1	1	-
Ferkéssédougou	-	3	-	-	-	-	-
- <u>charrette locale</u>		<u>27 (3)</u>	<u>94</u>	<u>154</u>	<u>254</u>	<u>462</u>	?
Odienné		-	3	8	40	137	?
Boundiali		22	64	103	117	112	?
Korhogo		1	13	13	47	166	287+100 (4)
Ferkéssédougou		4	14	30	50	47	215+100 (4)
- <u>autres matériel</u>							
. Herse	-	2	20	30	-	13	?
. Semoir	-	-	-	-	-	62	?

(1) Les charrues sont de plusieurs types : Siscoma CFOOP-Ebra T33 et BM2M.

(2) Les houes manga sont utilisées pour le sarclage, de conception légère elles peuvent être traînées par un seul boeuf.

(3) Il s'agit de charrettes fabriquées pour la SODERIZ.

(4) Il s'agit de charrettes Siscoma importées du Sénégal.

4. Les forgerons

Afin d'assurer l'entretien des charrues et des charrettes, la fabrication des pièces détachées et des jougs, la CIDT a recensé les artisans forgerons installés dans les villages des quatre départements du Nord Ivoirien. Après sélection, elle a entrepris depuis 1974 de former ces forgerons et de leur fournir un équipement à crédit afin de réparer le nouveau matériel agricole des paysans.

Deux stages de formation d'un mois ont été effectués en 1974, deux autres en 1975, le dernier étant un stage de perfectionnement pour les premiers forgerons formés. Ces stages regroupent à chaque fois 7 ou 8 forgerons. Ils sont dirigés par un forgeron ayant reçu lui-même une formation au Mali où une expérience semblable avait été menée en 1970 par la CFDT. Le but du stage est triple :

- aménager les ateliers traditionnels pour permettre le passage de la position assise traditionnelle à la position debout adaptée aux techniques nouvelles ;
- améliorer l'outillage traditionnel et apprendre à utiliser des outils simples ;
- acquérir de nouvelles techniques et des notions élémentaires de gestion.

En 1974, 14 forgerons étaient installés, leur nombre s'élevait à 22 en 1975. Nous manquons d'informations sur leurs chiffres d'affaire ou tout au moins sur les pièces de rechange et sur le nombre de jougs vendus par ces artisans ; nous devons limiter nos observations au forgeron établi dans le village de Syonfan, dans notre troisième partie.

5. Les boeufs dressés

En 1975, 5 481 boeufs dressés (1) sont utilisés pour tirer les charrues et les charrettes fournies par la CIDT. Comme il n'existe que 2 155 attelages, à cette même date, à chaque charrue correspond donc en moyenne 2,5 boeufs et même 3,2 boeufs en 1974, les années précédentes le rapport correspondait à une paire de boeufs dressés par attelage. La CIDT encourage cette politique qui permet au paysan de faire face à d'éventuels décès ou maladies qui pourraient frapper les boeufs dressés. L'objectif serait même que chaque propriétaire d'une charrue possède trois paires de boeufs dressés : une paire de boeufs âgés de 7 ans à l'embouche, une paire de boeufs âgés de 3 à 6 ans en phase de plein travail et une paire de bovillons de 12 à 18 mois en cours de dressage, afin d'étaler les dépenses et les recettes.

(1) En 1977 on compte 13 396 boeufs dressés.

Les boeufs proviennent du troupeau du propriétaire de la charrue ou sont achetés à des voisins ou sur des marchés. L'achat de boeufs dressés (le plus souvent des taurins) (1) devient très coûteux. En 1973, un boeuf de trois ans coûtait 15 000 F, son prix s'élevait à 45 000 F (2) en 1976 ; la culture attelée risque donc d'être freinée par les difficultés d'approvisionnement en boeufs ; à moins que les paysans ne décident d'améliorer leur propre élevage pour y sélectionner des taureaux qu'ils utiliseront ensuite sur leur propre exploitation agricole, ce qui est déjà pratiqué mais qui pourrait l'être encore plus largement.

Des bouviers ont été mis à la disposition des paysans pour les aider à choisir leurs animaux, à les dresser (3) avant le début des travaux agricoles, pour les conseiller dans la construction des étables et pour la nourriture et les soins particuliers à apporter aux animaux.

Tous les boeufs sont vaccinés dès la première année de dressage par les soins de la CIDT. Chaque boeuf est numéroté à l'oreille et possède une fiche individuelle. Les vaccinations sont effectuées gratuitement par le Service d'Elevage de Korhogo (4). Les soins se limitent aux pansements de plaies et au déparasitage interne et externe.

(1) Il s'agit parfois de zébus lorsque les bovins sont achetés dans les troupeaux transhumants du Mali ou de la Haute-Volta.

(2) De 1973 à 1976, l'augmentation du prix des engrais, des multiculteurs, des charrettes et surtout des boeufs est telle que malgré l'augmentation du prix du coton, le pouvoir d'achat des paysans a diminué. Nous avons calculé qu'il fallait fournir les revenus de 2,3 ha de coton, soit 378 journées de travail pour acheter un attelage au comptant en 1973 ; il faut les revenus de 2,7 ha de coton, soit 444 jours de travail pour obtenir un attelage en 1976.

Prix d'un attelage (F)	1973	1976	Revenus tirés du coton	1973	1976
- multiculteur	22 000	43 000	- Prix du kg de coton (F)	45	80
- charrette	42 000	60 000	- Rendement moyen (kg/ha)	1 100	1 100
- paire de boeufs	30 000	90 000	- Prix de l'engrais (F)	8 500	16 300
- total	94 000	193 000	- Revenu à l'ha (F)	41 000	71 700
			- Nbre de journées de travail à l'ha (d'après nos propres enquêtes)	165	165
			- Revenu d'une journée de travail sur un champ de coton (F)	248,5	434,5

(3) La période de dressage dure 25 jours et comprend : 1 jour d'isolement du troupeau, 5 jours d'accoutumance à l'homme, 4 jours d'accoutumance au joug dans un couloir de contention, 5 jours de traction d'un tronc d'arbre, 5 jours de marche à la raie, 5 jours de traction à la charrue.

(4) Les vaccinations sont les suivantes :

- péripneumonie : KH3J à l'arrivée à 3 mois, T144 ensuite tous les 6 mois ;
- trypanosomiose trypanidium tous les 6 mois, bérénil en curatif ;
- pasteurellose et charbon : tous les 6 mois ;
- peste : à l'arrivée puis tous les 6 mois avec T144 non mélangé.

6. L'extension des labours à la charrue

De 15 ha labourés en 1970, on passe à 13 585 ha en 1976, avec depuis 1972 des surfaces qui doublent chaque année (tableau p. 54). Néanmoins, les surfaces labourées par attelage ne varient guère (voir tableau p. 42), elles étaient de 3 ha en 1970 et passent à 3,5 ha en 1975. Par ailleurs, de façon plus globale C. PRETOT (responsable du projet mécanisation à la CIDT) note (1) que l'évolution est "caractérisée par une substitution des cultures attelées aux cultures manuelles sans augmentation marquée de la surface totale par actif et de la surface cotonnière au bout de trois ans". Trois causes peuvent être invoquées pour expliquer ce phénomène :

- l'obligation d'exécuter un défrichement spécial avant tout nouveau labour à la charrue, tant que les champs ne seront pas permanents ;

- l'impossibilité de réduire les temps des autres travaux agricoles, puisqu'une partie des sarclages continue à se faire à la main ainsi que toutes les récoltes (2) ;

- l'introduction encore récente de cette technique que les paysans n'assimileront de façon globale qu'en plusieurs années.

La charrue est utilisée sur les interfluves où sont effectuées des cultures, toujours temporaires même après six ans d'encadrement ; elle est aussi utilisée dans les bas-fonds sur des rizières cultivées chaque année au même endroit, du moins si le bas-fond est suffisamment humide.

Sur les interfluves (voir tableau p. 42), 65 % des champs labourés à la charrue en 1976 sont naturellement des champs de coton (3), le maïs et le riz pluvial viennent ensuite, le reste est peu de chose. La part des vivriers les plus utiles est donc relativement importante parmi les surfaces cultivées à la charrue ; à partir de 1975, chaque propriétaire de charrue a été encouragé à utiliser un ancien champ de coton labouré à la charrue pour y cultiver du maïs

(1) C. PRETOT, P. N'DAW, Y. BIGOT : Structure de production des planteurs de culture attelée dans les régions d'Odienné et de Boundiali en 1975. 11 pages ronéo.

(2) Dans le rapport "Structures de production et évolution de la mécanisation chez les premiers planteurs en culture attelée dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire" (20 p. ronéo) juillet 1976 ; C. PRETOT (CIDT) P. N'DAW (CIRES) Y. BIGOT (IRAD) notent que la motorisation devrait être introduite pour effectuer des travaux non réalisables à la charrue et limitant de ce fait l'extension des surfaces labourées :

- "le traitement des récoltes : battage du riz, égrenage du maïs, de façon à les rendre commercialisables dans de bonnes conditions ;

- l'enfouissement des résidus de récolte pour assurer un statut agronomique satisfaisant dans les terres et se dispenser des fumures chimiques élevées : gyrobroyage et labour d'enfouissement sur les cultures à résidus importants comme le maïs".

(3) En 1977, sur les 45 089 ha cultivés en coton dans les quatre départements du Nord Ivoirien, on compte 949 ha de culture motorisée, 11 821 ha de culture attelée et 32 319 ha de culture manuelle. Ainsi, plus du quart des surfaces cotonnières sont cultivées à la charrue.

Région Nord - Culture attelée - Surfaces labourées (en hectares)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<u>T O T A L</u>	<u>15,00</u>	<u>240,00</u>	<u>718,40</u>	<u>1 632,75</u>	<u>3 713,00</u>	<u>7 607,00</u>	<u>13 585,00</u>
Odienné	-	13,25	22,00	68,50	273,50	1 295,00	7 676,00
Boundiali	15,00	193,25	559,65	1 185,75	2 377,50	3 713,00	2 459,00
Korhogo	-	20,00	78,00	104,00	291,00	1 049,00	3 450,50
Ferkéssédougou	-	13,50	58,75	274,50	771,00	1 550,00	-
<u>Riz de bas fond</u>	-	-	-	98,00	157,50	321,00	?
Odienné	-	-	-	3,50	40,50	19,00	?
Boundiali	-	-	-	77,00	117,00	239,00	?
Korhogo	-	-	-	6,25	- (1)	6,00	-
Ferkéssédougou	-	-	-	11,25	- (1)	57,00	-
<u>Cultures sur interfluves</u>	-	-	-	-	-	-	-
<u>Coton</u>	<u>12,50</u>	<u>153,00</u>	<u>486,90</u>	<u>1 037,25</u>	<u>1 993,00</u>	<u>4 431,00</u>	<u>8 867,50</u>
Odienné	-	6,75	9,75	31,75	137,00	736,00	1 616,00
Boundiali	12,50	128,00	381,15	758,50	1 281,00	2 050,00	3 099,00
Korhogo	-	8,25	51,50	70,00	200,00	698,00	1 613,00
Ferkéssédougou	-	10,00	44,50	177,00	375,00	947,00	2 539,50
<u>Maïs</u>	-	<u>37,00</u>	<u>57,00</u>	<u>226,75</u>	<u>662,00</u>	<u>1 313,00</u>	?
Odienné	-	-	3,00	8,00	41,00	181,00	?
Boundiali	-	35,50	42,25	152,75	357,00	549,00	?
Korhogo	-	-	8,50	10,25	40,00	167,00	271,00
Ferkéssédougou	-	1,50	3,25	55,75	224,00	416,00	911,00
<u>Riz pluvial</u>	-	<u>21,25</u>	<u>108,00</u>	<u>51,75</u>	<u>227,00</u>	<u>835,00</u>	?
Odienné	-	6,50	3,25	17,00	11,00	307,00	?
Boundiali	-	7,75	89,25	24,50	131,00	356,00	?
Korhogo	-	7,00	12,50	10,25	30,00 (1)	107,00	575,00
Ferkéssédougou	-	-	3,00	-	55,00 (1)	65,00	-
<u>Mil et sorgho</u>	-	<u>11,00</u>	<u>51,00</u>	<u>124,25</u>	<u>359,50</u>	<u>460,00</u>	?
Odienné	-	-	-	2,00	19,00	47,00	?
Boundiali	-	8,00	39,00	89,25	237,50	335,00	?
Korhogo	-	2,00	4,50	5,25	4,00	50,00	-
Ferkéssédougou	-	1,00	7,50	27,75	99,00	28,00	-
<u>Arachide</u>	-	<u>17,75</u>	<u>11,50</u>	<u>81,00</u>	<u>239,00</u>	<u>197,00</u>	?
Odienné	-	-	2,00	2,75	12,00	5,00	?
Boundiali	-	14,00	8,00	73,50	194,00	149,00	?
Korhogo	-	2,75	1,00	2,00	16,00	17,00	-
Ferkéssédougou	-	1,00	0,50	2,75	17,00	26,00	-
<u>Divers</u>	<u>2,50</u>	-	<u>4,00</u>	<u>13,75</u>	<u>75,00</u>	<u>50,00</u>	?
Odienné	-	-	4,00	3,50	13,00	-	?
Boundiali	2,50	-	-	10,25	60,00	35,00	?
Korhogo	-	-	-	-	1,00	4,00	-
Ferkéssédougou	-	-	-	-	1,00	11,00	-

(1) Riz pluvial et Riz de bas fond ont été mélangés dans les statistiques de la C.I.D.T.

et du riz pluvial intensif, si bien qu'une forte augmentation des surfaces labourées à la charrue pour ces deux cultures est enregistrée à partir de cette date.

La CIDE n'a pas fourni d'informations particulières sur les rendements enregistrés dans les champs de maïs et de riz pluvial en fonction de la technique de labour (daba ou charrue), en revanche elle fournit chaque année des statistiques sur les rendements cotonniers en fonction de l'outillage utilisé, depuis 1970 jusqu'à 1976 (voir tableau p. 17). Les rendements en culture attelée sont toujours plus élevés qu'en culture manuelle (de 10 % environ depuis 1973) (1). Toutefois, ces meilleurs rendements ne s'expliquent pas seulement par de meilleurs labours et de meilleurs sarclages, mais aussi, nous l'avons noté plus haut, par de plus grandes quantités d'engrais apportées dans ces champs. Lorsque les quantités d'engrais seront les mêmes sur l'ensemble des champs de coton (en 1977, d'après les objectifs de la CIDE), la comparaison entre les rendements sera alors extrêmement intéressante car les différences ne pourront qu'être mises au compte des différences d'outillage.

Sur les rizières de bas-fonds, les surfaces labourées à la charrue sont extrêmement faibles selon les statistiques fournies par la CIDE (tableau p. 54). D'après nos propres observations, nous pensons que ces surfaces sont largement sous-estimées du fait que la CIDE ne relève que les surfaces labourées par les propriétaires de charrue sur leurs propres exploitations. Or, si sur les interfluvies cette façon de procéder ne conduit pas à une sous-estimation des surfaces labourées à la charrue, dans la mesure où pratiquement seuls sont labourables les champs spécialement défrichés au bulldozer, au treuil ou à la hache pour les exploitants agricoles possédant une charrue ; en revanche, dans les bas-fonds, où les arbres sont rares, non seulement les propriétaires de charrue peuvent labourer leurs propres rizières sans aucun défrichement, mais encore ils peuvent labourer aussi celles de leurs voisins contre des salaires substantiels (2 500 F la journée en 1975 dans la zone de Kasséré), ce qui multiplie les surfaces rizicoles effectivement labourées à la charrue.

D. LA STABILISATION DES CULTURES

1. Contre l'enherbement et la stérilisation des sols, une technique préconisée, le stylosanthès

Nous avons vu plus haut (§ B de ce chapitre, p. 40), qu'en lançant la culture attelée, la CIDE partait du principe que les paysans préféreraient cultiver en permanence les mêmes champs avec une charrue, quoiqu'il en coûte, plutôt que de défricher chaque année de nouveaux champs pour les rendre labourables à la charrue où plutôt que de revenir à la culture manuelle si les défrichements se révélaient trop difficiles. Or, le coût de la fixation des champs est particulièrement élevé en travail (2). Pour résoudre les sérieux problèmes d'enherbement par graminées et de baisse de fertilité minérale et organique après

(1) Différences entre les rendements cotonniers en culture attelée et en culture manuelle : 1970 : 26 % de plus, 1971 : 15,5 %, 1972 : 14,5 %, 1973 : 8,5 %, 1974 : 9,5 %, 1975 : 10 %, 1976 : 12 %.

(2) Dans la zone dense, à l'est de Korhogo, les paysans ont été contraints de fixer leurs champs ; mais cette fixation ne s'est pas accompagnée de la mise en place de techniques pour régénérer les sols, de sorte que cette zone s'appauvrit toujours davantage.

plusieurs années de culture, la CIDT a proposé aux paysans de semer une plante fourragère légumineuse, le *stylosanthès*, qui devrait permettre de régénérer les champs et de les remettre en culture au bout de trois ans tout en fournissant une nourriture aux bovins (1). Nous employons sciemment le conditionnel parce que cette technique, mise au point en station, n'a encore jamais été menée à son terme en milieu paysan dans le Nord Ivoirien, de sorte que son efficacité dans ce contexte n'a pas encore été démontrée.

Cette plante exige, tout autant que le coton, des conditions de culture bien particulière pour réussir. Pour régénérer le sol le *stylosanthès* doit couvrir les champs, envahis par les mauvaises herbes, durant deux ans et demi, puis être enfoui. Pour qu'il talle bien et ne se transforme pas en taillis, il doit être pâturé pendant un an et demi (de six mois après les semis effectués en mai-juin, à six mois avant l'enfouissement effectué en novembre). Il doit ensuite être enfoui pour enrichir le sol en matières vertes et en azote et azotobactéries contenues dans les nodosités fixées sur les racines de la plante (au-delà de deux ans et demi, les réserves contenues dans les nodosités disparaissent, la plante vivant sur ses réserves). Les racines du *stylosanthès*, longues parfois de 70 cm permettent ainsi un nettoyage du sol en profondeur et même une augmentation des réserves en matières organiques en approfondissant l'horizon humifère jusqu'à 18-22 cm. Pour mener à bien l'ensemble du processus, trois conditions au moins doivent être réunies :

- puisque le *stylosanthès* reste en place durant deux saisons sèches, il doit être semé sur des champs hors d'atteinte des feux de brousse, c'est-à-dire dans des vastes zones de champs jointifs débarassés de leurs chaumes ou couverts eux-mêmes de *stylosanthès*, ou bien il faut construire des pare-feux, ce qui exige un gros travail supplémentaire. De plus, il faut posséder à proximité un point d'eau pour abreuver les bovins qui pâturent le champ, ce qui n'est généralement pas le cas, les bovins devant marcher de longues heures en saison sèche pour atteindre des points d'eau non taris (2) ;

- pour que le *stylosanthès* talle bien, il faut organiser rationnellement son pâturage. Les champs doivent donc être clôturés et si possible, divisés en parcelles sur lesquelles se déplace le troupeau, pour éviter la sous ou la surpâturation. En zone densément cultivée, les pâturages étant extrêmement réduits, deux solutions s'offrent aux paysans : ou bien garder leurs animaux auprès d'eux, et accepter les travaux supplémentaires nécessaires à la survie de leurs animaux ; ou bien, et c'est ce qui se passe jusqu'à présent, mettre en pension leurs animaux dans des zones moins peuplées. En zone faiblement cultivée, les pâturages naturels ne manquent pas et le troupeau n'a donc pas besoin de *stylosanthès* ;

(1) Les champs de *stylosanthès* sont donc fumés dans la journée par le troupeau. J. de ROCHEMONTEIX, qui nous a fourni toutes les informations concernant le *stylosanthès* en nous relatant l'expérience qu'il mène en collaboration avec la CIDT pour le compte de la SODEPRA (Société de Développement de la Production Animale) à Katanhra (sous-préfecture de Kolia), ajoute qu'il serait utile qu'une parcelle ayant été cultivée deux ans et demi en *stylosanthès* soit utilisée comme parc à boeufs de nuit pendant un an avant d'être remise en culture, afin d'y être enrichie par le fumier.

(2) Notons que la SODEPRA est en train de transformer cet état de choses en creusant des puits et en créant des barrages pour abreuver les animaux dans tout le Nord de la Côte d'Ivoire.

- enfin, l'enfouissement du stylosanthès ne peut pas être effectué avec un multiculteur Arara, dont le soc ne s'enfonce qu'à 12 cm et dont le versoir est trop court. Il exige l'utilisation d'un tracteur ou tout au moins d'une charrue de type Brabant au soc capable de s'enfoncer jusqu'à 18 cm et au versoir plus large ; de plus la force de traction exigée pour couper et arracher les longues racines de stylosanthès est bien supérieure à celle qui est fournie pour les labours, buttages et sarclages ordinaires ; elle est de l'ordre de 200 kg, soit la force d'au moins deux paires de boeufs.

La mise en place de cette culture fourragère est donc loin d'être simple ; actuellement même dans les noyaux moyennement peuplés, les blocs de champs sont encore trop dispersés et les pâturages naturels suffisamment nombreux (1) pour que cette opération n'apparaisse pas aux paysans comme trop contraignante et même inadaptée aux potentialités agricoles ; et ceci sans compter les difficultés inhérentes à l'enfouissement du stylosanthès qui exige un matériel lourd que la CIDT ne semble pas avoir prévu.

Nous avons enquêté en juin 1978 sur tous les blocs défrichés au bulldozer entre 1971 et 1974, qui sont donc cultivés depuis au moins 5 ans, et pour lesquels se posent ou se sont déjà posés des problèmes d'enherbement. L'enquête a porté sur 711,75 ha (2), cultivés plusieurs années de suite, répartis en 39 blocs dispersés dans 27 villages, tous situés dans la région de la Bagoué sauf un (3). Seuls 4 ha de stylosanthès ont été semés dans deux blocs vieux de 5 ans (à Kouto en 1975, à Podyo en 1976 - voir carte p. 79) (4), et ce furent des échecs dans les deux cas, les champs ayant été détruits par le feu ou par les bovins. Dans les 9 autres villages où ont été ouverts des blocs de culture au bulldozer, les paysans affirment que leur moniteur ne leur a jamais demandé de semer cette plante ; quant aux paysans des 16 autres villages, à qui on a proposé de semer du stylosanthès, ils formulent presque toujours les deux réserves suivantes : d'abord les bovins n'ont pas besoin de plante fourragère car la brousse suffit à les nourrir, ensuite les champs de stylosanthès risquent fortement d'être détruits par les animaux s'ils ne sont pas protégés par des clôtures, ce qui apparaît comme une opération très coûteuse en temps et en argent. Dans trois de ces villages d'ailleurs, la CIDT et la SODEPRA ont conjointement fait pression sur les paysans pour qu'ils labourent un champ de stylosanthès hors des blocs encore en culture, ce fut à chaque fois un échec pour

(1) Rappelons que lorsque la pression foncière se fait sentir, une partie des paysans émigre à la périphérie des noyaux densément peuplés (voir 2ème partie rédigée par B. STECK).

(2) Selon les statistiques de la CIDT, il y aurait eu 797,35 ha défrichés au cours de 1971, 1972, 1973, 1974 (voir tableau p. 42) ; les paysans interrogés sur place nous donnent des mesures de surface légèrement inférieures.

(3) Nous avons noté dans notre introduction les raisons pour lesquelles la CIDT a privilégié cette région pour lancer la culture attelée.

(4) Tous les villages cités dans le texte et situés dans la région de la Bagoué peuvent être repérés sur la carte, p. 77.

Blocs ouverts au bulldozer par la CIOT dans le Nord de la Côte d'Ivoire

en 1971 - 1972 - 1973 - 1974 (1)

Surface cultivée depuis leur création jusqu'en 1978 (en hectares)

		Nb. de blocs	1 Année	2 Année	3 Année	4 Année	5 Année	6 Année	7 Année	8 Année
Blocs ouverts en 1971	Kouto	2	57,00	57,00	57,00	57,00	10,50	3,00	5,00	2,25
	Gbon	1	21,00	21,00	21,00	21,00	14,00	0	0	0
	Dyé	2	14,75	14,75	14,75	14,75	14,75	14,75	9,75	10,50
	Mounié	1	16,00	16,00	16,00	13,00	13,00	11,75	7,75	9,75
	Syéhala	3	32,50	32,50	32,50	32,50	32,50	32,50	10,00	15,00
	Pouniakélé	1	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	10,00	6,00	2,00
	T O T A L		162,25	162,25	162,25	159,25	105,75	72,00	38,50	39,50
Blocs ouverts en 1972	Zakaha	1	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	5,00	
	Kélongola	3	33,00	33,00	33,00	33,00	25,00	15,00	19,00	
	Podyo	3	27,00	27,00	27,00	27,00	2,00	0,50	0	
	Blésségué	1	21,75	18,75	18,75	17,75	17,75	13,25	12,75	
	Fononlara	1	14,00	14,00	14,00	14,00	8,00	9,00	7,50	
	Syempurgo	1	28,00	28,00	28,00	28,00	25,50	25,00	11,00	
	Maalé	1	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	7,50	2,50	
	Kolia	2	32,00	32,00	29,00	26,50	6,50	5,75	24,50	
	T O T A L		190,75	187,75	184,75	181,25	119,75	86,00	82,25	
Blocs ouverts en 1973	Zinguinasso	1	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00		
	Sisséhé (2)	2	32,00	32,00	31,25	22,00	13,25	12,75		
	Kpalo	2	32,75	32,75	13,75	13,75	7,75	8,75		
	Pingvogo	2	21,00	21,00	21,00	21,00	7,00	7,00		
	Syonfan	1	17,00	17,00	17,00	15,75	13,75	16,00		
	Paha	2	48,00	43,10	43,00	38,00	26,00	5,00		
	T O T A L		178,75	178,75	154,00	138,50	95,75	77,50		
Blocs ouverts en 1974	Kongana	1	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00			
	Kofré	1	21,00	21,00	14,00	0,50	0			
	Yélé	1	22,00	22,00	0	0	0			
	Lafing	1	27,00	27,00	27,00	26,50	8,00			
	Tyorho	1	24,00	24,00	24,00	24,00	2,50			
	Koundé	1	12,00	12,00	12,00	6,75	3,00			
	Torotiéri	2	53,00	53,00	53,00	53,00	39,50			
	T O T A L		180,00	180,00	151,00	131,75	74,00			
TOTAL GENERAL			711,15	708,75	652,00	610,75	395,25	235,50	120,75	39,50

(1) Nous avons fait notre enquête sur les plus anciens blocs, et avons laissé de côté les blocs ouverts en 1975, 1976, 1977, 1978. Cette enquête consistait à aller dans chaque village et demander aux paysans concernés et au moniteur de la CIOT de reconstituer la succession culturale effectuée sur ces blocs.

(2) Tous les blocs ouverts au bulldozer sont situés dans la région de la Bagoué, sauf Sisséhé situé au sud de la sous-préfecture de Boundiali.

les raisons précédemment indiquées. Notre enquête montre donc que les paysans n'ont assimilé qu'un des éventuels avantages du stylosanthès : la nourriture pour les animaux dont ils affirment ne point manquer, le rôle régénérateur de la plante pour les sols n'étant absolument pas perçu. De ce fait les blocs ouverts au bulldozer sont peu à peu abandonnés comme le montre le tableau suivant. Les abandons importants se produisent au cours de la 5ème année de culture où 44,5 % des surfaces des blocs sont abandonnés, et les années suivantes ; au bout de 8 ans 75,5 % des surfaces des blocs ouverts en 1971 ont été abandonnées.

REPARTITION PAR CULTURE DES BLOCS OUVERTS AU BULLDOZER ENTRE 1971 ET 1974

Blocs cultivés pour la	Total (ha)	Coton (ha)	Vivriers		Stylosanthès (ha)	Surface abandonnée (ha)	% Surface abandonnée / Surface totale
			exigeants	Non exigeants			
			Maïs-Riz pluvial (ha)	arachide sorgho divers (ha)			
1 ^{ère} année	711,75	698,50	12,25	1,00	-	-	-
2 ^{ème} année	711,75	647,50	57,75	3,50	-	3,00	0,42 %
3 ^{ème} année	711,75	547,25	85,25	19,50	-	59,75	8,39 %
4 ^{ème} année	711,75	412,75	111,25	86,75	-	101,00	14,19 %
5 ^{ème} année	711,75	216,00	79,25	96,00	4,00	316,50	44,46 %
6 ^{ème} année (1)	531,75	90,75	67,50	77,25	-	296,25	55,71 %
7 ^{ème} année (2)	353,00	54,25	27,75	38,75	-	232,25	65,79 %
8 ^{ème} année (3)	162,25	17,50	12,50	9,50	-	122,75	75,65 %
T O T A L	4 605,75	2 684,50	453,50	332,25	4,00	1 131,50	

La fixation des champs grâce à leur régénération par le stylosanthès n'est donc pas réalisée en milieu paysan. Actuellement la CIDT fait d'autres essais : elle met au point des herbicides pour allonger la durée de la succession culturale et, depuis 1976, dans les dix centres de formation de la "Région Nord", elle a fait ouvrir au bulldozer dix exploitations agricoles de 5 à 5,5 ha tenues par dix paysans volontaires sur lesquels seront testées des rotations culturales

- (1) Ne concerne que les blocs ouverts en 1971-1972-1973.
 (2) Ne concerne que les blocs ouverts en 1971-1972.
 (3) Ne concerne que les blocs ouverts en 1971.

rationnelles intégrant une culture fourragère (1). Ainsi, la solution au problème de la fixation des champs est remise à 5 ou 6 ans au moins, alors que son échec est patent depuis 1 ou 2 ans. Tout se passe donc comme si la fixation des champs n'était pas un problème urgent à résoudre.

(1) ROTATIONS CULTURALES PREVUES SUR LES FERMES TESTS

SURFACES EN HA	NORD DE FERKES- SEDOUGOU	NORD DE KORHOGO ET BOUNDIALI	ODIENNE CENTRE DE KORHOGO ET BOUNDIALI	EST DE FERKES- SEDOUGOU	SUD DE KORHOGO ET BOUNDIALI
. Stylosanthès	1,5	1,5	1,5	1,0	1,0
. Coton	2,0	2,0	2,0	1,0	1,5
. Maïs mélangé :					
- au stylosanthès	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
- au niébé	1,0	0,5	-	0,5	-
- à l'arachide	-	-	0,5	-	-
- au millet ou sorgho	-	-	-	0,5	-
. Arachide mélangée au millet ou sorgho	0,5	0,5	-	0,5	-
. Riz pluvial	-	0,5	1,0	-	1,0
. Igname	-	-	-	1,0	1,0
T O T A L	5,5	5,5	5,5	5,0	5,0

Dans chaque ferme seront testés deux types de rotations : l'une sans stylosanthès sur 5 années, l'autre avec stylosanthès sur 6 ou 7 années. Les blocs seront partagés en parcelles de 50 ares alignées parallèlement aux courbes de niveau. Le matériel attelé sera utilisé le plus tôt possible. Tous les résidus de cultures seront enfouis. Une clôture sera aménagée autour de l'exploitation agricole et des pare-feux débroussés à chaque saison sèche. Enfin des engrais seront apportés à toutes les cultures y compris le stylosanthès.

2. Les défrichements au bulldozer suivis de cultures temporaires : leurs conséquences

Dans la mesure où les réserves de terre sont importantes dans presque tout le Nord Ivoirien, nous pensons que la solution au problème de la fixation des champs peut être remise à quelques années, sauf dans certaines zones déjà densément occupées par les champs (1), en revanche tout un pan de la politique de la CIDT, celui des défrichements au bulldozer, devrait être remis en cause puisque l'utilisation des charrues sur ces blocs ne suffit pas à les rendre permanents.

Nous pensons en effet que des blocs ouverts au bulldozer pour y installer des champs temporaires est une erreur à deux points de vue : au point de vue financier et au point de vue de la gestion du potentiel agricole régional, ce qui n'est pas le cas des défrichements au treuil.

Faisons d'abord le calcul économique de rentabilité des défrichements. Passons sur les défrichements au treuil, qui nous paraissent rentables même dans un système de cultures temporaires : en 1976, ils revenaient à près de 10 000 F par hectare de champ déjà déboisé par deux années de culture. Un paysan qui paierait ce défrichement (ce qui n'est pas le cas actuellement) pourrait le rentabiliser sur 4 ans (2 ans de coton, 1 an de sorgho et 1 an d'arachide par exemple). Le gain de temps obtenu grâce à l'emploi de la charrue permettrait même de rembourser cet investissement en quelques jours de labour à façon sur les rizières des voisins. En revanche, le défrichement d'un hectare au bulldozer revient environ 120 000 F en 1976, or il ne rapporte au mieux, dans un système de cultures temporaires et hors de toute succession culturale rationnelle, que cinq récoltes de coton (5 fois 71 700 F) (2) et une ou deux récoltes d'arachide. Dans ces conditions ce type d'exploitation n'est donc absolument pas rentable puisque le seul défrichement initial coûterait le tiers des recettes fournies par la totalité des récoltes si ce défrichement était à la charge des paysans.

Il y a plus grave encore : alors que les défrichements effectués au treuil ou à la hache ne dilapident pas le potentiel agricole régional, ceux pratiqués au bulldozer deviennent particulièrement dangereux. En effet, dans le premier cas les défrichements manuels ne concernent que de petites surfaces non complètement débarassées de leurs arbres et travaillées avec un outillage léger, si bien que la structure physique du sol ne change guère et que l'érosion pluviale y est peu active. Tant que les réserves de terre seront suffisantes pour que la jachère dure une vingtaine d'années, ce qui est le cas pour presque toute

(1) Dans la région de la Bagoué, B. STECK estime p.126 qu'environ 20 terroirs "représentant le tiers de la population de la région et 42 % des surfaces cultivées sur seulement 16 % de l'espace sont réellement concernés par des changements de système agricole". Ce pourcentage est encore plus faible ailleurs puisque c'est dans cette région que se trouvent les noyaux humains les plus denses, si l'on excepte la zone dense de Korhogo.

(2) Evaluation de la recette d'une récolte moyenne en 1976 une fois déduit le prix de l'engrais.

la région, ces champs seront régénérés normalement par la jachère arboricole naturelle. En revanche, sur les blocs ouverts au bulldozer l'érosion apparaît très rapidement ; les encadreur de la CIDT le signalent dans leurs rapports et nous avons pu l'observer(1). En quelques années les blocs peuvent présenter des ravissements qui, d'après les encadreurs, seraient dus à une mauvaise préparation et à une mauvaise conservation des bandes anti-érosives par les paysans. Certains d'entre eux soulignent aussi que l'absence totale d'arbres sur de grandes surfaces contribue à donner une mauvaise structure physique au sol (les arbres aèrent le sol par leurs racines et permettent des échanges d'eau et de matière organique, entre l'horizon humifère et les horizons sous-jacents). Ajoutons que des travaux actuels de pédologues de l'ORSTOM en pays baoulé semblent indiquer que la technique même du défrichement, qui exige plusieurs passages d'engins lourds, compacte le sol, entraînant une diminution de l'infiltration et une augmentation du ruissellement. Enfin le sous-solage qui retourne le sol sur 30 cm aboutit à enfouir l'horizon humifère (rarement plus épais que 12 à 18 cm) tandis que sont ramenés en surface des horizons profonds, pauvres en matière organique et ayant, de ce fait, une moins bonne structure physique. Ainsi, la politique des blocs défrichés au bulldozer et abandonnés au bout de quelques années, constitue un risque non négligeable de dégradation des sols dans la région. (2)

3. L'avenir de la culture attelée

Alors que la culture attelée se développe depuis 8 ans, qu'elle concernait déjà en 1976 plus de 4 000 exploitations agricoles sur 13 500 ha au moins (3), et qu'elle avait exigé le défrichement de 4 000 ha au bulldozer et 8 000 ha au treuil, on n'observe toujours pas la mise en place d'un nouveau système agraire basé sur la culture permanente, corollaire initialement jugé indissociable des

(1) Ainsi à Syonfan (voir notre troisième partie) sur un bloc de 16 ha ouvert au bulldozer en 1973, des photographies aériennes prises en août 1974 montrent déjà de longues griffures sur le bloc, tandis qu'alentours les champs ordinaires ne portent pas trace d'érosion.

(2) En 1977, cette politique a pratiquement pris fin : 256 ha seulement, au lieu de 2 294 ha en 1976, ont été défrichés au bulldozer et uniquement dans le département d'Odienné. Les défrichements au treuil Monkey se sont poursuivis avec 5 131 ha défrichés en petits blocs de 1, 2, 3, 4 ha. En 1978, 350 ha ont été défrichés au bulldozer pour un programme nouveau : il s'agit d'intéresser les paysans à la petite motorisation dans quatre noyaux moyennement peuplés : deux dans le département de Ferkéssédougou, à Niéllé et Ouangolodougou, et deux dans le département de Boundiali à Gbon et Zinguinasso. Vingt tracteurs de 22 CV ont été mis en place et 23 planteurs se sont portés volontaires. Chacun d'eux a reçu une vingtaine d'hectares défrichés qui doivent être cultivés plusieurs années puis régénérés par le stylosanthès. Dans la mesure où ces exploitations sont bien encadrées et situées dans des zones moyennement peuplées, on peut espérer que le passage de l'agriculture temporaire à l'agriculture permanente sera effectif.

(3) Nous pensons que les surfaces agricoles de bas-fonds labourés à la charrue sont sous-estimées (voir p.55).

techniques de culture attelée.

Nous pensons que cet échec s'explique pour deux raisons : d'une part ce système semble tout à fait inadapté dans les régions où la densité humaine est faible (disons quand elle est inférieure à 20 hab/km²), où l'on imagine mal les paysans cultiver du stylosanthès alors qu'ils ont des réserves suffisantes pour laisser les champs se régénérer naturellement et pour nourrir leurs troupeaux ; d'autre part ce système, bien qu'adapté aux noyaux moyennement et densément peuplés du Nord Ivoirien, ne semble pas avoir été divulgué avec suffisamment de conviction par la CIDT. Mais cet état d'esprit peut changer à condition que l'effort de vulgarisation ne soit pas dispersé sur l'ensemble du Nord, mais uniquement dans les noyaux de peuplement dense.

On peut se demander dès lors, si, dans le cadre d'un système agricole à longues jachères, la culture attelée ne risque pas d'être abandonnée par les paysans au cas où la CIDT ne maintiendrait pas sa politique de défrichement.

Nous manquons d'éléments au niveau de la "Région Nord" pour juger si le développement de la culture attelée est absolument lié à la politique de défrichements de la CIDT, ou si les paysans accepteraient dès maintenant de prendre en charge une bonne partie des défrichements annuels nécessaires pour pouvoir continuer à utiliser leurs charrues, dans un système agricole à cultures temporaires. Nous sommes réduits à utiliser une information très ponctuelle, celle qui concerne le comportement des propriétaires de charrue du village témoin de Syonfan (voir notre troisième partie). Ces informations nous conduisent à penser que le développement de la culture attelée - en zone moyennement peuplée et relativement sèche comme à Syonfan - est de moins en moins lié à la politique de défrichements de la CIDT. Trois séries d'observations vont dans ce sens : premièrement, les charrues sont utilisées non seulement sur les champs de cultures sèches (qui nécessitent un défrichement spécial préalable), mais aussi sur les nombreuses rizières quasi-permanentes qui occupent la plupart des bas-fonds et qui n'exigent pas de défrichements spéciaux. Deuxièmement les propriétaires qui ne peuvent obtenir de défrichement au treuil (la CIDT manquant de moyens pour répondre à toutes les demandes) défrichent et dessouchent eux-mêmes à la hache d'anciens ou même de nouveaux champs ; notons d'ailleurs que les paysans qui ont abandonné la culture du coton sur le bloc ouvert au bulldozer en 1973 pour y cultiver de l'arachide, moins exigeante en sarclages, ont accepté eux aussi d'effectuer des défrichements spéciaux à la hache pour utiliser leurs charrues sur de nouveaux champs de coton. Enfin, troisièmement la culture attelée encourage les paysans à allonger de quelques années la durée de la succession culturale habituelle ; nous avons d'ailleurs enregistré le même phénomène au cours de notre enquête sur les blocs défrichés au bulldozer en 1971 où un quart des surfaces sont encore cultivées en 1978 après 8 ans de succession culturale ; ces deux séries d'observations signifient que le gain de temps obtenu en utilisant la charrue compense la perte de temps occasionnée par les sarclages lorsque le champ est vieux de 5-6-7 et même 8 ans, à condition tout de même que la culture choisie (arachide ou sorgho) soit peu exigeante en sarclages.

Ces quelques informations sont très positives et traduisent donc le vif intérêt éprouvé par les paysans pour la culture attelée, qui pourrait se maintenir et se développer dans un système agricole à cultures temporaires (1) en grande partie par la seule volonté des paysans, qui trouvent leur intérêt à

(1) Les cultures temporaires sont du reste susceptibles de se fixer à moyen terme dans les noyaux moyennement peuplés.

défricher et dessoucher à la hache de nouveaux champs leur permettant de conserver l'usage de leurs charrues. Il faut donc admettre que le gain de temps obtenu grâce à la charrue plusieurs années de suite en saison pluvieuse, lorsque les paysans sont surchargés de travail, fait plus que compenser l'effort qu'ils ont fourni une seule année, en saison sèche pour défricher et dessoucher ces champs.

T R O I S I E M E C H A P I T R E

POUR UNE ASSOCIATION DES PAYSANS A LEUR PROPRE DEVELOPPEMENT

Deux sociétés : le CENAPEC et l'ONPR qui ont fusionné à la fin de 1977, ont associé leurs efforts à ceux de la CIDT pour promouvoir les paysans et les rendre davantage maîtres des projets de développements dont ils ont été plus souvent les objets que les sujets.

A. L'ACTION DU CENAPEC

Depuis 1975 le Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC) en liaison avec la CIDT met sur pied des coopératives de planteurs de coton. Il s'agit pour ces coopératives d'assurer à elles seules le marché du coton produit par ses adhérents : c'est-à-dire peser la récolte de chaque producteur, établir un ticket d'achat indiquant le poids de la récolte et le revenu brut duquel il faut retrancher le prix de l'engrais et éventuellement celui du matériel de culture attelée, enfin charger la récolte dans un camion, fourni par la CIDT, qui est acheminé à l'usine d'égrenage. La CIDT pèse alors l'ensemble de la récolte et, en 1976, ristourne à la coopérative 1 F par kilo de coton vendu non stocké et 1,50 F par kilo de coton vendu après stockage. Il faut compter généralement trois marchés de coton par centre d'achat à cause de l'échelonnement de la récolte. Ces trois marchés prennent 8 jours en moyenne. La coopérative est chargée ensuite de payer chaque paysan et de remettre à la CIDT les sommes dues pour les engrais et le matériel agricole de chacun de ses adhérents.

Pour la CIDT, cette formule présente l'avantage de la soulager d'un gros travail de comptabilité. Pour les coopérateurs l'avantage réside dans la possibilité qui leur est donnée de mieux comprendre les transactions, celles qui concernent le coton, mais aussi du même coup, celles qui concernent tous les produits agricoles. La formation technique que le CENAPEC donne aux dirigeants caissiers-comptables, peseurs, secrétaires de ces coopératives aidera l'ensemble des paysans à mieux comprendre et éventuellement défendre leurs intérêts, ce qui jusqu'à présent était impossible puisqu'ils n'avaient pas accès à la bascule et

que, ne sachant pas lire un ticket d'achat, ils ne pouvaient pas vérifier à quoi correspondait l'argent qu'ils recevaient en échange de leur récolte. Le CENAPEC insiste sur l'autre intérêt des coopératives : celui de constituer une force grâce à la solidarité de ses membres. Pour ce qui concerne le coton, il faut admettre néanmoins qu'il n'est pas question que cette force permette aux paysans de faire pression sur la CIDT pour augmenter les prix du coton par exemple ; il s'agit plutôt, grâce aux ristournes versées par la CIDT, de constituer un pécule qui peut servir de caution pour obtenir un crédit auprès des banques, qui permet de prêter de l'argent à l'un des adhérents ou qui rend possible l'achat de matériel collectif (une bascule, un treuil, etc.).

En 1975 le CENAPEC avait mis en place 13 Groupements à Vocation Coopérative (G.V.C.) spécialisés dans la vente du coton ; ils étaient 45 en 1976, or ces 45 GVC ont commercialisé 22 % de la production cotonnière de la "Région Nord". Cette formule a donc obtenu un grand succès.

EVOLUTION des G. V. C. entre 1975 et 1976

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE GVC	NOMBRE D'ADHERENTS	POIDS (tonne) VENDU PAR LES GVC	POURCENTAGE PAR RAPPORT AU POIDS TOTAL VENDU
<u>ANNEE 1975</u>				
ODIENNE	1	162	209,986	2,90 %
BOUNDIALI	6	759	917,559	5,62 %
KORHOGO	4	536	644,006	7,24 %
FERKESSEDOUGOU	2	148	688,583	9,74 %
T O T A L	13	1 605	2 460,134	6,22 %
<u>ANNEE 1976</u>				
ODIENNE	12	822	1 170,777	22 %
BOUNDIALI	17	2 697	2 796,187	23 %
KORHOGO	9	1 519	1 795,515	17 %
FERKESSEDOUGOU	7	1 071	2 419,068	29 %
T O T A L	45	6 109	8 181,547	22 %

Ce succès est dû au gros effort de sensibilisation entrepris par le CENAPEC : ainsi en 1976, 121 séances de "sensibilisation" avaient été effectuées dans 53 villages, chacun d'eux ayant reçu de 2 à 5 séances (1) ; par ailleurs le

(1) Ces séances s'organisent autour des thèmes suivants : 1 - les différentes motivations pour des actions de groupe. 2 - La coopérative : forme moderne du système traditionnel d'entraide. 3 - L'organisation d'un marché de coton. 4 - La commercialisation du coton. 5 - L'assemblée générale. 6 - La constitution d'un GVC.

CENAPEC a formé cette même année 78 dirigeants, 44 caissiers-comptables et 18 peseurs au cours de 97 journées de formation ; enfin cet organisme participe au déroulement de la campagne de commercialisation du coton, notamment auprès des nouvelles coopératives afin de les assister dans cette tâche particulièrement ardue. Notons que très souvent des agents de la CIDT aident aussi les coopérateurs à effectuer ces marchés.

Quelles leçons peut-on tirer de la campagne 1976 ?

Nous avons d'abord calculé ce qui revient aux coopératives en échange du travail de comptabilité qu'elles ont effectué pour la campagne cotonnière. Le poids total du coton vendu par les coopératives et pesé à l'usine est de 8 239 791 Kg, soit une ristourne de 8 239 791 F à laquelle il faut ajouter 309 613 F pour les 619 227 kg de coton qui avaient été stockés, soit 8 859 018 F. Par ailleurs, toutes les coopératives, sauf 8, ont suivi les conseils du CENAPEC en faisant des pesées légèrement inférieures au poids réel afin d'être assurées que le poids de coton enregistré au village ne soit pas supérieur à celui enregistré à l'usine par la CIDT, car dans ce cas la CIDT ne verse que le montant de la récolte pesée à l'usine et la coopérative doit alors utiliser une partie ou la totalité de sa ristourne ou même s'endetter pour rembourser les sommes dues aux paysans. De cette politique, très prudente, il résulte que les coopératives ont reçu en 1976 8 859 018 F de ristourne, à laquelle s'ajoute les recettes de 38 244 kg de coton (différence entre le poids enregistré à l'achat et celui enregistré à l'usine) payé 80 F par kilo soit 4 659 520 F. Cette somme peut être répartie entre les adhérents des coopératives ou conservée sous forme de cotisations. En 1976, chacune des 45 coopératives groupant en moyenne 135 adhérents aurait donc pu recevoir une ristourne de la CIDT égale à près de 200 000 F, à laquelle s'ajoutent environ 100 000 F provenant de la sous-estimation de la récolte villageoise. La ristourne moyenne perçue par chaque coopérative correspond à peu près aux recettes qui auraient été fournies par la récolte d'un champ de coton de 2,75 ha (1) sur lequel chacun des 135 adhérents aurait travaillé près de 3 jours, ce qui est correct sur le plan financier.

Le CENAPEC relève quelques erreurs qui ne devraient pas être reproduites en 1977 :

- une certaine variation selon les secteurs de la CIDT dans la manière de payer les coopératives ;

- des difficultés rencontrées par 8 nouvelles coopératives qui, suivant les conseils des agents de la CIDT, ont fait des pesées très exactes du coton (et parfois involontairement surestimées) pour ne pas faire baisser artificiellement les rendements obtenus sur les champs de coton du village, si bien que le poids du coton enregistré à l'usine a été inférieur à celui enregistré au village. Deux coopératives devraient donc utiliser une partie de leur ristourne pour rembourser leurs adhérents et six autres devraient même s'endetter (2). Le CENAPEC a demandé à la CIDT de ne pas obliger ces coopératives débutantes à s'endetter.

(1) Voir les bases de calcul retenues dans la note 2 p. 52.

(2) La dette de l'une des coopératives qui groupe six adhérents s'élève à près de 200 000 F.

Mises à part ces deux erreurs, nous constatons donc le grand intérêt de cette opération qui fournit un petit capital aux coopératives pour un travail très valorisant de ses adhérents. Les compétences acquises sont utilisables dans tous les rapports que les paysans entretiennent avec les commerçants et qui jusqu'à présent leur étaient défavorables en partie à cause de leur ignorance de la comptabilité. Par ailleurs, la possibilité d'accéder au crédit grâce à ce pécule commun, donne aux paysans quelques clefs du monde extérieur qui les domine totalement.

Néanmoins, pour réussir, l'action du CENAPEC doit être poursuivie sur une longue durée pour que peu à peu, la majorité des adhérents reçoive une formation comptable et que la coopérative ne soit pas l'affaire de quelques uns ayant reçu une formation adéquate ou encore, comme c'est souvent le cas, pour que la coopérative ne soit pas contrainte de fermer après le départ pour la ville du paysan comptable formé par le CENAPEC et cherchant à monnayer pour lui-même ce nouveau savoir.

B. L'ACTION DE L'ONPR

En 1975, l'ONPR était sollicité par la CIDT pour entreprendre deux actions : l'une à Niéllé dans le département de Ferkéssédougou, l'autre à Kouto, Gbon, Kolia, Kasséré et Boundiali, dans le département de Boundiali.

A Niéllé, la CIDT et le SUCO (Service Universitaire Canadien Outre-Mer) ont demandé à l'ONPR la mise au point d'une méthode d'alphabétisation du français pour les paysans planteurs de coton, adhérents des coopératives cotonnières créées par le CENAPEC. Dix classes d'une trentaine d'élèves ont été assurées de janvier à mai 1976 (pendant la saison sèche) à raison de 5 cours de deux heures par semaine. Chaque élève payait 250 F pour une semaine de cours. P. THOMAS, de l'Institut de Linguistique Appliquée concluait en mai 1976 que cette expérience, sur le plan de la conception était un excellent modèle d'alphabétisation fonctionnelle.

A Boundiali, une opération beaucoup plus ambitieuse a débuté en mai 1975 (dans tout le département sauf la sous-préfecture de Tingréla). C'est une opération pilote qui est ainsi mise au point dans une des régions où la CIDT est particulièrement bien implantée, et dans laquelle sa politique de modernisation des exploitations agricoles a été introduite dès 1971. Avec l'appui de la CIDT, l'ONPR a pour objectif de "faire participer les paysans à leur développement" en tentant de changer leur comportement qui jusqu'à présent consistait essentiellement à appliquer les consignes techniques données par les moniteurs pour améliorer la production agricole. Par une éducation agricole de base, l'ONPR pense que les paysans parviendront à faire preuve d'un esprit critique tel qu'ils pourront participer à la détermination des objectifs de développement de la région.

Deux phases ont été prévues, la première se terminant en 1978 :

Au cours de la première phase, l'ONPR s'est efforcé de sensibiliser les paysans à leurs problèmes avec le support concret de films projetés dans tous les villages de la région. Ces films montraient la place des ruraux dans la nation, valorisaient leur rôle dans la vie économique et sociale de la Côte

d'Ivoire, mettaient en évidence la nécessité de progresser au même rythme que celui du pays et concluaient sur l'intérêt de s'organiser. D'autres films et diapositives portant sur des thèmes plus précis : culture attelée, groupement coopératif, aménagement des puits (1) etc. ont suivi. Tous ces films ont d'abord été présentés, aux cours de séances de formation, aux moniteurs de la CIDT et à huit chauffeurs-manipulateurs chargés de passer ces films dans l'ensemble des villages. Dans les villages, chaque projection avait lieu en présence d'un moniteur CIDT qui animait immédiatement après, une discussion avec les paysans pour recueillir leurs réflexions. Une distribution de documents visuels permettait aux villageois de mémoriser les images-force des films ou des diapositives.

Dans la deuxième phase qui débute en juin 1978, l'ONPR essaiera d'organiser le milieu à trois niveaux :

- au niveau des villages : L'ONPR repèrera les villages motivés pour prendre en charge tel ou tel de leurs problèmes ; les villageois seront aidés pour s'organiser et pour choisir parmi eux des représentants qui recevront une courte formation qu'ils retransmettront à leur communauté.

- au niveau du pays rural (les pays ruraux groupent quelques villages autour d'un village-centre, ce découpage des sous-préfectures ayant été effectué en 1973 par le Ministère du Plan) : Un comité groupant les différents responsables villageois des actions de développement contrôlera le Centre de Promotion qui sera créé dans chaque village-centre et qui abritera les sessions de formation. Le centre sera aussi un lieu de rencontre des paysans pour s'informer des techniques nouvelles, et l'installation de la télévision permettra la diffusion de programmes éducatifs et distractifs. L'ONPR se chargera donc de réaliser des programmes éducatifs décidés par les services techniques pour que les techniques modernes soient mieux comprises des paysans, ou décidés par les ruraux et répondant à leurs problèmes spécifiques. Un agent du développement sera chargé de promouvoir et de soutenir les structures d'autopromotion et les actions de développement villageois. De plus il devra assurer la liaison avec les autorités.

Ce vaste programme ne prendra donc une forme concrète qu'après plusieurs années. Il nous paraît essentiel dans la mesure où trop souvent, seuls les paysans connaissent bien leur milieu. Si on les associe à leur propre avenir on peut espérer que les futurs projets de développement seront mieux adaptés aux véritables besoins des communautés paysannes (2).

(1) 7 000 puits ont été forés dans le Nord depuis 1974, dans le cadre d'un "programme d'urgence".

(2) Alain SISSOKO, Sociologue à l'ORSTOM se propose d'étudier dans cette région à partir de 1979 les problèmes de formation et le changement social.

C O N C L U S I O N

L'analyse de la politique de la CIDT montre donc tout d'abord que la culture du coton introduite en 1962 est maintenant fortement implantée dans le Nord Ivoirien. D'une part, la production atteint 50 000 tonnes en 1977, élevée peu à peu grâce à l'augmentation des rendements passant de 400 kg/ha en 1962 à plus d'une tonne à l'hectare depuis 1972 et grâce à l'augmentation des surfaces cultivées dépassant 45 000 ha en 1977 ; d'autre part, nous estimons qu'en 1975 deux familles paysannes sur trois cultivaient du coton dans le Nord Ivoirien (zone dense de Korhogo exceptée). Ce double succès s'explique de deux façons : d'une part la CIDT a su affiner ses techniques agricoles et encadrer méthodiquement les paysans, d'autre part cette culture n'exigeait pas d'investissement financier, ni même de niveau technique élevé, mais uniquement du temps et de la terre aisément fournis par la plupart des paysans (excepté ceux de la zone dense de Korhogo) ; elle offre de plus un revenu assuré puisque toute la récolte est obligatoirement achetée par la CIDT.

Toutefois un tel succès peut avoir son revers. Là où le coton est solidement implanté, la confiance des paysans est totale envers la CIDT et cette culture devient le plus sûr moyen de gagner beaucoup d'argent en une seule fois. Les paysans sont donc tentés d'augmenter toujours davantage leurs surfaces cotonnières au risque de négliger le travail agricole indispensable aux cultures vivrières, notamment en réduisant leurs surfaces, en retardant les semis, et en diminuant le nombre des sarclages. En cas de mauvaise saison agricole, comme ce fut le cas en 1976 et 1977, on peut se demander si la pénurie alimentaire qui a sévi dans toute la région n'a pas été plus forte chez ceux qui cultivaient peut-être trop de coton par rapport à la capacité de travail de leur famille. Nous reprendrons ce problème plus en détail dans notre troisième partie.

L'autre aspect de la politique de la CIDT est celui de la modernisation agricole. Débutée en 1970 afin d'augmenter la production agricole, les objectifs consistaient à stabiliser les champs sur lesquels seraient effectués des assolements rationnels et à intégrer l'élevage à l'agriculture. Les résultats sont encore très partiels.

Toute une série de mesures prises pour augmenter la productivité agricole ont été favorablement accueillies et donnent déjà des résultats appréciables. On note une meilleure intégration des champs de coton aux blocs de cultures vivrières de chaque exploitation depuis que la CIDT préconise le regroupement du coton et des vivriers d'une même exploitation en un même lieu ; cette intégration concerne aussi la succession culturale, mais elle est loin d'être totale et la concurrence entre les cultures vivrières et le coton pour occuper la première place dans la succession culturale est bien réelle. Par ailleurs, on enregistre aussi un certain développement de l'usage d'engrais sur les cultures vivrières de base : maïs et riz pluvial, mais l'absence d'un bon circuit de commercialisation de ces produits constitue un handicap sérieux, les paysans hésitant à payer de l'engrais sans être sûrs de vendre leur récolte. Autre mesure favorablement accueillie par les paysans : la culture attelée. Il semblerait que même dans le cadre d'un système agricole à cultures temporaires et longues jachères, qui est actuellement le système pratiqué dans tout le Nord de la Côte d'Ivoire (excepté dans la zone dense de Korhogo), la culture attelée puisse se développer sans que la CIDT soit obligée de prendre en charge tous les défrichements préalables à l'utilisation de la charrue, les paysans acceptant d'effectuer eux-mêmes bon nombre de défrichements à la hache ; nous reprendrons cette question dans notre troisième partie. Il est actuellement un peu tôt pour analyser les différenciations économiques entre exploitants propriétaires de charrue et exploitants ordinaires, nous en ferons tout de même l'analyse dans notre troisième partie. Notons enfin que la mise en place de tracteurs en 1978 dans une vingtaine d'exploitations agricoles traduit une nouvelle orientation de la CIDT pour la promotion d'une élite rurale génératrice obligatoirement de fortes différenciations économiques.

Si l'on note que la charrue favorise l'allongement de la succession culturale, en revanche on n'observe nulle part d'expériences effectives de stabilisation des cultures ; l'obligation de recourir à l'emploi d'une plante fourragère, pâturée par les bovins, pour étouffer les mauvaises herbes et régénérer les sols entraîne tant de contraintes que les paysans préfèrent abandonner leurs champs à la jachère naturelle. C'est une solution très satisfaisante partout où les réserves de terre sont abondantes. Toutefois, dans les noyaux moyennement peuplés (20 à 40 hab/km²), la terre manquera à moyen terme ; dans ces zones, la culture de plantes fourragères nourrissant les animaux et régénérant les champs devenus permanents sera une nécessité même si une partie des paysans continue à émigrer à la périphérie de ces noyaux vers les zones moins peuplées ; si cette mutation du système agricole n'a pas lieu, il se produira dans une ou deux décennies la même situation que l'on connaît actuellement dans la zone dense de Korhogo, à savoir une fixation des champs sans régénération volontaire des sols, donc un appauvrissement régulier de cette zone. Ainsi, si la politique de fixation des champs et d'intégration de l'agriculture à l'élevage ne correspond pas à une nécessité sur une bonne partie du Nord de la Côte d'Ivoire, elle est en revanche urgente à réaliser dans tous les noyaux moyennement peuplés. Rappelons que partout où la CIDT n'est pas assurée de fixer les champs, il nous semble néfaste de la voir poursuivre sa politique de défrichements au bulldozer, compte tenu du prix de revient très élevé des défrichements pour la faible durée de la mise en culture, et de l'importance de l'érosion qui ravine, compacte et stérilise ces grands blocs dénudés.

Enfin un nouveau tournant a été pris en 1975 depuis que l'ONPR et le CENAPEC (qui ont fusionné en 1977) suscitent la création de coopératives cotonnières et plus généralement se préoccupent d'associer davantage les paysans à leur propre développement. Il faudra attendre quelques années pour juger des résultats de cette expérience.

D E U X I E M E P A R T I E

LES CONDITIONS DE L'EXPANSION COTONNIERE
DANS LA REGION DE LA BAGUE

Rédaction de cette partie terminée
en décembre 1978.

I N T R O D U C T I O N

L'étude de la région de la Bagoué que nous entreprenons ici, s'insère entre l'analyse de la politique de la CIDT, dans la "Région Nord", qui précède, et la monographie du village de Syonfan. Il s'agit d'une échelle intermédiaire de recherche, dont l'objectif est à la fois de présenter les principaux aspects et effets de l'introduction de la culture du coton dans un espace de taille moyenne (15 000 km²), relativement homogène, ainsi que d'introduire l'étude monographique, en la replaçant dans l'ensemble des variantes régionales.

Nous ne reviendrons pas ici sur le choix de la région de la Bagoué comme cadre spatial de cette analyse (1). Néanmoins, il est nécessaire de préciser les principales caractéristiques physiques et humaines de la région de la Bagoué, celles du moins qui peuvent nous aider à mieux saisir les conditions qui président au développement de la spéculation cotonnière.

La région de la Bagoué se situe au Nord de la Côte d'Ivoire, de part et d'autre d'un affluent du Niger, d'où elle tire son nom. Ni les milieux naturels, ni l'histoire ne la distinguent nettement de ce qui l'entoure. Toutefois les limites retenues ne sont pas absolument artificielles. Elles correspondent à des transitions importantes (1). Les grands traits du milieu naturel sont ceux des régions de savane boisée soumises à l'alternance de deux saisons pluviométriques.

Le paysage dominant de la région de la Bagoué est celui de vastes étendues planes et monotones, d'où s'élèvent ici et là quelques inselberge, et dans lesquels s'incisent les éléments du réseau hydrographique. A l'est de notre région, l'aspect tabulaire domine, avec le haut glacis, bordé de talus cuirassés abrupts, dominant de longs moyens versants, incisés par la basse entaille. Le substrat géologique y est essentiellement schisteux. A l'ouest de l'axe Boundiali-Tingréla, sur un sous-sol granitique, apparaît un paysage d'aspect plus montagneux : les altitudes atteignent localement plus de 800 m, et les dénivellations se traduisent par des versants très raides. On y distingue une orientation privilégiée des formes de relief, selon un axe sud-ouest nord-est. Le paysage y apparaît beaucoup plus morcelé qu'à l'est de notre région. L'impression d'ensemble demeure néanmoins celle d'un paysage relativement ouvert.

(1) : Se reporter à l'introduction générale.

Le seul problème important dans la perspective du développement d'une économie moderne, est celui du réseau hydrographique. Le tracé des pistes qui épousent régulièrement le profil "haut glacis-moyen versant-basse entaille", se heurte au franchissement des cours d'eau dont le val inondable peut être très large, au maximum de la crue. Sans parler du franchissement de la Bagoué ou même du haut Bandama, l'état des ponts, en fin de saison des pluies ne permet pas toujours une collecte facile du coton, et l'isolement de certains villages se prolonge parfois assez longtemps en saison sèche.

Toute la vie régionale est en fait liée à cette alternance entre la saison sèche et la saison humide. Le climat est, peut-être, le trait le plus marquant et le plus décisif pour le développement de la spéculation cotonnière. Globalement, avec un total moyen annuel proche de 1 400 mm de précipitation, la région de la Bagoué est propice à la culture du coton, à condition toutefois que les pluies soient régulières. Généralement celles-ci apparaissent en avril et s'achèvent en octobre. Il est vrai que seules importent réellement celles des mois de juin, juillet, août et septembre, nécessaires à la croissance du coton : ce sont d'ailleurs les seuls mois où la pluviométrie est excédentaire par rapport à l'évapotranspiration potentielle mensuelle. La saison sèche, d'octobre à mai, n'est toutefois pas absolue : sur 35 ans de mesures climatiques, aucun mois ne présente de moyenne pluviométrique nulle ; mais il ne s'agit que de petites pluies sans conséquence sur le système agricole.

Le problème est celui de l'irrégularité des pluies d'une année sur l'autre. L'exemple de la station de Boundiali est intéressant à cet égard (1). La moyenne annuelle des précipitations est de 1 409 mm sur 35 ans ; pour les 7 ans, de 1969 à 1975, elle est de 1 306 mm, avec des écarts allant de 1 150 mm en 1969 à 1 564 mm en 1975. Plus significatifs encore sont les écarts qui se manifestent entre les totaux mensuels des mois d'avril, mai et juin, essentiels au démarrage des cultures :

- pour la période allant de 1969 à 1975, le mois d'avril a connu des écarts de 203 mm en 1972 à 44 mm en 1975, autour d'une moyenne de 89 mm ;

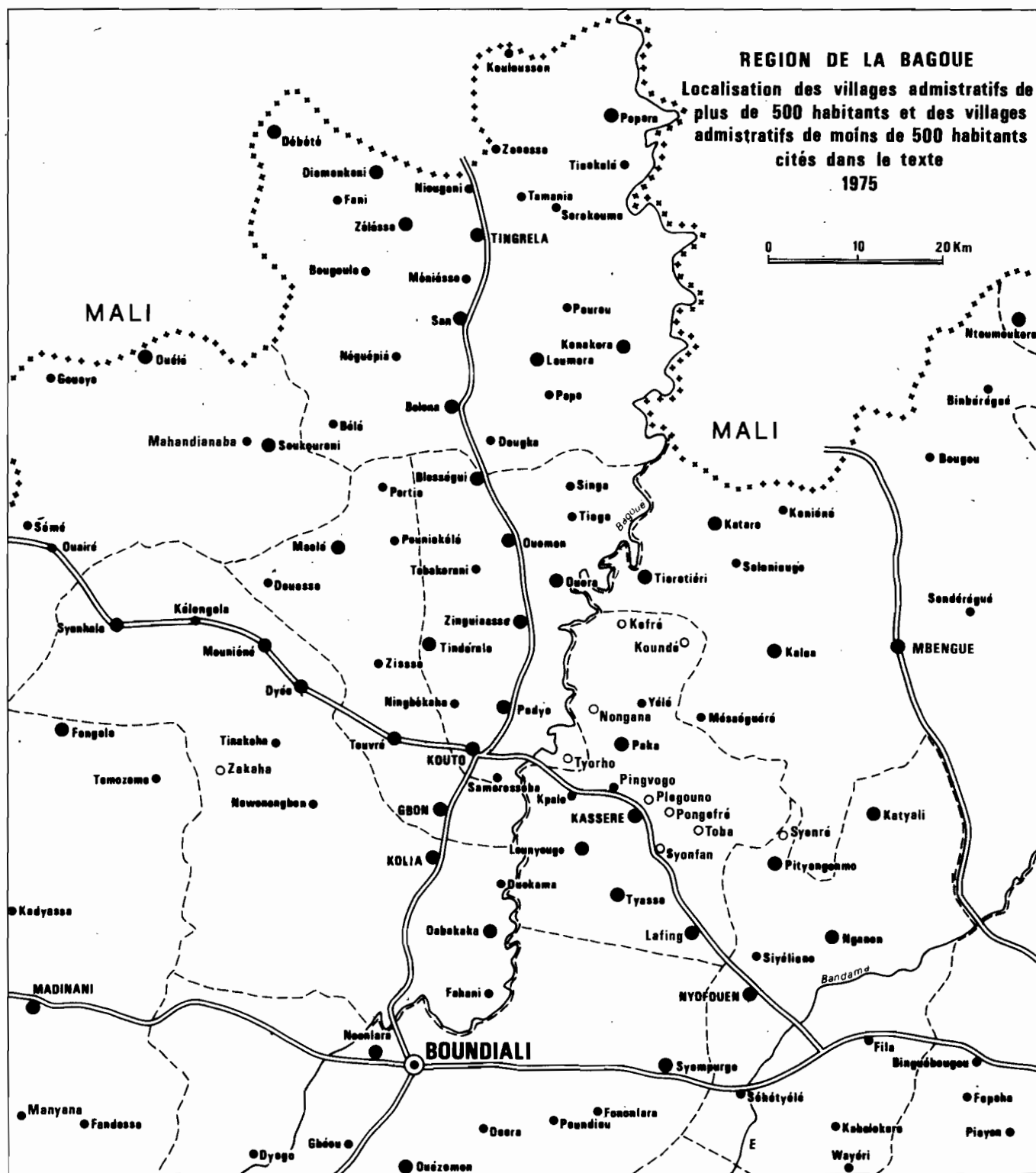
- pendant la même période, le mois de mai, pour une moyenne de 114 mm, a subi des écarts de 42 mm en 1974 à 217 mm en 1975 ;

- le mois de juin, dans le même temps, est passé de 187 mm en 1972 à 81 mm en 1973, pour une moyenne de 133 mm.

De tels écarts qui vont de 1 à 5, pour le mois de mai, rendent souvent aléatoires les efforts de planification des façons culturales du coton. Il est vrai qu'intervient aussi la quantité même des pluies. Or on constate que certaines années les mois de juin et juillet présentent des déficits hydriques importants : ainsi en juin 1972 et 1973, et en juillet 1972 et 1973. Quinze jours et parfois trois semaines de sécheresse sont alors catastrophiques. Cette irrégularité se manifeste aussi en fin de saison des pluies : une trop forte pluviométrie en octobre, utile pour la croissance du riz, est alors nuisible à la récolte du coton (les écarts mesurés vont de 1 à 3). De telles incertitudes pèsent sur le développement agricole, et nécessitent des réponses prudentes de la part des aménageurs.

Le problème n'est pas seulement celui des écarts pluviométriques, particulièrement en début et en fin de saison des pluies, mais aussi celui d'un milieu naturel qui doit supporter une assez longue saison sèche : 5 mois pratiquement sans eau, mais 8 mois où la pluviométrie est inférieure à l'évapotranspiration potentielle. Certes le système agricole traditionnel s'y est adapté, mais l'alimentation en eau des hommes, celui du bétail, la préparation de la terre en fin de saison sèche, la poursuite de certaines cultures, après les dernières pluies, posent de très graves

(1) Voir tableau p. 23



B. STECK - ORSTOM

problèmes. La région de la Bagoué est particulièrement concernée par les projets d'aménagement, en cours de réalisation : forages de puits, construction de barrages ... visant à améliorer la situation hydraulique.

Il est un autre aspect du rôle que joue l'eau dans la définition du milieu naturel de notre région, celui de son action comme agent d'érosion. De très nombreuses études menées par l'ORSTOM (1), montrent combien l'abondance, la concentration et l'intensité des pluies favorisent une agressivité climatique élevée, responsable de risques d'érosion particulièrement graves. Des sols meubles, mis à nu, même avec une pente de 3 %, peuvent perdre jusqu'à 50t/ha/an, essentiellement les particules fines : de telles pertes sont irréparables. Il est vrai que sous couvert végétal continu, les pertes sont faibles (environ 10 kg/ha/an) ; mais dès que l'intervention de l'homme met à nu le sol, sans aucune protection, celui-ci se dégrade. En agriculture traditionnelle, le problème n'est pas trop grave, car les champs sont petits et insérés dans la brousse ; dès lors que l'on envisage l'ouverture de grands blocs de culture, destructeurs de tout le couvert végétal naturel, alors apparaissent des griffes d'érosion avec des rigoles et des ravines spectaculaires. Ce rôle de l'eau comme agent d'érosion nous introduit à exposer quelques aspects pédologiques du milieu naturel de la région de la Bagoué.

D'importants travaux sont en cours, menés par l'ORSTOM et les services du Ministère du Plan, afin de dresser une cartographie pédologique complète du Nord de la Côte d'Ivoire. Selon la nomenclature traditionnelle, les sols de la région de la Bagoué sont essentiellement des sols ferrallitiques moyennement ou faiblement désaturés ; l'extension des sols hydromorphes n'est pas négligeable non plus. Il n'est pas utile à notre propos de décrire plus en détail ces sols ; en revanche il nous a semblé nécessaire de rechercher, dans quelle proportion ils peuvent être jugés favorables ou non à l'agriculture, afin de dresser une carte de la part de l'espace utilisable pour l'agriculture. Nous avons pu utiliser les informations concernant la carte au 1/200 000 ème de Boundiali, qui ne couvre que moins de la moitié de la région de la Bagoué (2). Pour chacun des 10 paysages morpho-pédologiques définis sur la carte, a été calculé un pourcentage de sol permettant une agriculture peu exigeante, manuelle, à partir d'un choix de critères d'utilisation tels que la profondeur, l'hydromorphie, le pourcentage d'éléments grossiers, la pente, la texture ..., en excluant seulement les sols dont un au moins de ces critères rend l'utilisation impossible. Nous avons ensuite opéré un découpage géométrique de notre espace (carrés de 7 km sur 7 km), calculé la part de chaque paysage morpho-pédologique dans cette unité de représentation cartographique, et, en lui attribuant la valeur moyenne de sols utilisables par l'agriculture établi un pourcentage de Surface Agricole Utilisable (SAU), dans l'espace retenu. Sur les 6 800 km² étudiés, nous obtenons une surface agricole utilisable égale à environ 55 % de l'espace total. Une opposition nette se dégage entre l'est de la région de la Bagoué, où la SAU dépasse 60 % et l'ouest, où l'on rencontre de vastes espaces peu propices à l'agriculture, particulièrement au sud de la piste Boundiali-Madinani (SAU inférieure à 40 %). De tels résultats doivent néanmoins être utilisés avec précaution. En effet ils dépendent des seuils retenus comme limites, dans l'appréciation des facteurs limitants, et il est certain que ces seuils ne sont pas des absolus ; ils peuvent varier en fonction des types de cultures retenues ou des méthodes de culture choisies.

(1) Se reporter à la contribution de l'ORSTOM Centre d'Adiopodoumé aux Journées de la Recherche Scientifique en région de savane. Korhogo 12-15 avril 1976.

(2) Nos informations proviennent des travaux effectués par des chercheurs du Ministère du Plan sur la carte morpho-pédologique de Boundiali de A.G. BEAUDOU et R. SAYOL - 1/200 000 ème - ORSTOM.

Il apparaît néanmoins que la région de la Bagoué présente un potentiel pédologique intéressant, en tout cas pour une agriculture traditionnelle ; si l'on retient comme objectif le développement d'une agriculture mécanisée, l'importance des facteurs limitant conduit alors à préciser que seul 1/6 de l'espace étudié répond aux exigences d'une telle culture, ce qui réclame une grande attention dans le choix des espaces voués à ces expériences.

Il est vrai qu'alors interviennent d'autres facteurs, dont le couvert végétal n'est pas des moindres. La région de la Bagoué est naturellement une région de forêt claire et de savane boisée. Cette végétation naturelle couvre encore de vastes espaces, entre autres, à l'ouest de Boundiali. Le problème présent est celui du recul de cette végétation naturelle, sans précaution pour la sauvegarde d'un certain taux de boisement, indispensable à la protection des sols, au maintien d'une certaine humidité, à la satisfaction des importants besoins en bois des villageois. Des études récentes insistent sur l'urgence à protéger certaines espèces, telles que *Adansonia digitata*, *Blighia sapida*, *Ceiba pentandra*, *Khaya senegalensis*, *Lophira lanceolata*, *Parkia biglobosa* ... (1). Les villageois protègent d'eux-mêmes certaines de ces espèces, et c'est ainsi que s'est constitué un véritable parc à néré et karité, très répandu dans la région de la Bagoué. A parcourir cette région, on constate cependant une extension de plus en plus importante des zones dangereusement déboisées, sans que se développent des projets de reboisement.

Cette approche succincte du milieu naturel de la région de la Bagoué nous a conduit, à plusieurs reprises, à souligner l'importance des interventions humaines dans son évolution. Celles-ci, pour importantes qu'elles soient devenues avec les profonds changements techniques et économiques récents, n'en sont pas moins anciennes. Il suffit de rappeler ici quelques aspects de la nature du peuplement de la région de la Bagoué. Nous sommes à la limite du pays sénoufo et du pays malinké. Certes les Sénoufo sont majoritaires et leur aire historique d'extension constitue la majeure partie de notre région, mais les Malinké, installés vers le Nord-Ouest, se sont répandus un peu partout ailleurs et surtout le long de l'axe Boundiali-Tingréla. En outre les Sénoufo doivent être considérés dans leur diversité : les principaux groupes présents ici sont les Nafana, les Kpaouré, les Tiébabi, les Tagbambélé, les Pongabélé, les Kassembélé, les Ténébélé, les Fodobélé (2). Ces derniers sont très marqués par les Malinké. Ces distinctions ne sont pas vaines, et même si les différences sont parfois minimes, elles sont toujours profondément ressenties par les populations. Une des plus importantes concerne la pratique du poro, et les formes de ce maintien ; une autre, liée en partie à la précédente, naît de l'extension de l'influence islamique et de la nature des conversions à la religion nouvelle. Le poids des comportements culturels influe sur la façon dont les paysans répondent aux incitations extérieures, et il est important d'en tenir compte dans tous les projets de développement.

Historiquement, la plus grande incertitude règne, quant aux origines du peuplement, et à sa mise en place. Nous y reviendrons dans le chapitre sur la répartition de la population ainsi que dans celui sur la mise en place des droits sur la terre. Il ne fait pas de doute que les guerres de Samory, à la fin du XIX^{ème} siècle, ont eu des conséquences sur la nature même du peuplement, telles que le regroupement en gros villages dans les zones les plus atteintes. Un point important est l'absence de fixité des données humaines : la mobilité présente n'est pas une nouveauté.

(1) Se reporter à l'étude de J. AUDRU : Les ligneux et sub-ligneux des parcours naturels soudano-guinéens en Côte d'Ivoire. IEMVT - 1977.

(2) Voir carte p. 9

Aujourd'hui la région de la Bagoué correspond à quelques grandes divisions administratives de la Côte d'Ivoire : la plus grande partie est occupée par le département de Boundiali ; le reste d'une partie de ceux de Korhogo et d'Odienné. A l'échelon des sous-préfectures, notre région englobe la totalité des sous-préfectures de Tingréla, Kouto, Gbon, Kolia, Kasséré, Nyofouen, Mbengué, une grande partie de celles de Goulia, Madinani, Boundiali, une fraction de celle de Korhogo, deux villages de celle de Niéllé (1). C'est ce cadre qui nous a semblé le mieux convenir comme unité de regroupement des données de base, et celui auquel nous nous sommes référés le plus souvent, sans négliger la cellule de base qu'est la communauté villageoise (2).

C'est dans ce cadre naturel et humain, rapidement défini, que nous avons entrepris l'étude des conditions de l'expansion cotonnière. Notre contribution s'articule en cinq étapes principales :

- tout d'abord une recherche sur la dynamique démographique de notre région ;
- ensuite une étude de l'occupation du sol, menée à partir des couvertures aériennes de 1956 et de 1975 ;
- une approche des problèmes fonciers et de la nature de l'exploitation du sol ;
- l'exposé du dynamisme de l'expansion cotonnière, replacé dans le cadre de l'exploitation traditionnelle du sol ;
- enfin une appréciation des conséquences majeures sur le système agricole, de l'introduction de la culture du coton et des techniques qu'elle implique.

Nous tenons à préciser dès maintenant que l'aspect spatial de l'expansion cotonnière, présent dans chacune des étapes de notre recherche, nous paraît l'un des facteurs essentiels à toute réflexion sur la situation présente.

(1) Tous les chefs lieux de sous-préfecture sont localisés sur la carte p. 77 sauf Goulia, Niéllé et Korhogo qui sont localisés sur la carte p. 5. On notera des différences dans l'orthographe des noms de village entre la carte p. 77 et les cartes p. 87-98-99-114-115 etc ... Ces dernières cartes comportent 7 erreurs : Mahandiana, Pinoro, Lafi, M'bengué, Katiali, Mayana, Leunyougou qui devraient être écrits : Mahandianaba, Pingvogo, Lafing, Mbengué, Katyali, Manyana, Leunyougo.

(2) Se reporter au tableau annexe qui présente un certain nombre d'informations importantes, concernant tous les villages de la région de la Bagoué.

P R E M I E R C H A P I T R E

L'EVOLUTION ET LA REPARTITION DE LA POPULATION

Selon les données du recensement national de 1975, la région de la Bagoué est peuplée d'un peu moins de 180 000 habitants, sur 15 000 km², soit une densité moyenne de 12 habitants au km², ce qui est peu élevé. Cette population se répartit de façon fort contrastée, entre zones vides et zones de relative concentration. Afin de mieux appréhender l'impact de cette répartition sur les activités de la population, c'est-à-dire essentiellement l'agriculture, il faut tenter d'en cerner les causes, et de préciser le sens de l'évolution.

A. UN DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE NUANCE

1. Les sources disponibles

Pour mener l'étude démographique de la région de la Bagoué, nous avons disposé de plusieurs documents :

- un répertoire complet des villages, établi en 1955, avec leur population, recensée entre 1952 et 1954, selon les circonscriptions administratives ;
- un état par village de la population vaccinée en 1963, lors de la campagne d'éradication de la variole ;
- divers recensements administratifs, échelonnés, selon les sous-préfectures, de 1963 à 1972 ;
- l'estimation de la population de Côte d'Ivoire, en 1965, établie dans l'atlas de Côte d'Ivoire ;
- les résultats du recensement national de 1975 ;
- enfin l'inventaire complet des villages et campements du pays sénoufo occidental, établi en 1976 par J. PELTRE-WURTZ.

A priori, l'ensemble de cette documentation doit permettre une étude assez fine du dynamisme démographique de la région de la Bagoué. Malheureusement, les données des divers recensements ne sont ni homogènes ni très fiables. Les méthodes retenues pour recenser la population diffèrent d'un recensement à l'autre et rendent ainsi aléatoire toute comparaison entre plusieurs résultats dont les fondements ne sont pas les mêmes. Si l'on prend en compte les personnes effectivement résidentes au village, ou si l'on compte tous les présents au village le jour de l'enquête, ou encore si l'on considère tous ceux qui sont originaires du village, même s'ils résident ailleurs, tout en excluant les résidents du village, originaires d'autres villages, il est évident que les résultats obtenus ne permettent pas d'établir des comparaisons sûres. C'est ainsi que les recensements administratifs doivent être utilisés avec précaution, comme on le verra plus loin, parcequ'ils sont fondés sur trois principes assez contestables, quant à l'objectif démographique :

- le premier est d'en faire des cahiers permettant la vente des cartes du PDCI ; (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire) ;
- le second est de les utiliser comme registres d'état-civil ;
- le troisième est d'en tirer argument lors du partage des crédits d'aménagement et de développement.

Une autre lacune, et non des moindres, est l'absence de données par unité de résidence. Tous les résultats sont regroupés au village et aucune indication chiffrée ne concerne les campements. Or, la région de la Bagoué contient une centaine de campements permanents, bien souvent noyaux de futurs villages, mais toujours dépendants des villages dits administratifs. Cette négation statistique des campements porte préjudice à toute étude démographique nuancée.

En dépit de ces remarques préliminaires, mais tout en les conservant présentes à l'esprit, nous avons tenté une approche du dynamisme démographique de la région de la Bagoué, depuis vingt ans.

2. Une croissance de la population réelle mais discontinue

Si l'on s'en tient aux données brutes des divers recensements, la population de la région de la Bagoué est passée de 126 446 habitants en 1955 à 178 995 en 1975, soit une croissance de 52 549 habitants, représentant un accroissement de 41 %. L'estimation de la population pour 1965, tirée de l'atlas de Côte d'Ivoire, porte sur 155 900 habitants, ce qui introduit dans la croissance une discontinuité :

- de 1955 à 1965, le taux de croissance est de 23 % ;
- de 1965 à 1975, il n'est plus que de 15 %.

Si l'on s'en tient aux évaluations des taux de croissance naturelle, retenus comme moyennes annuelles dans le rapport démographique de la SEDES, et qui sont de 1,5 % par an de 1955 à 1965, de 1,8 % par an de 1965 à 1970 et de 2,2 % par an de 1970 à 1975 (1), on constate, par rapport à ces situations, une inversion des taux de croissance calculés pour la région de la Bagoué. Tout se passe comme si après une décennie de croissance rapide, la région de la Bagoué était entrée dans une période de net fléchissement.

(1) SEDES - Région de Korhogo - Etude de développement socio-économique - Rapport démographique p. 72.

Considérant l'estimation de 1965 comme fiable, on peut émettre plusieurs hypothèses, quant au changement du rythme de la croissance :

- tout d'abord, rappelons l'incertitude des statistiques ; une sous-estimation de la population de 1955 n'est pas exclue, de même qu'en 1975, ce qui, par rapport à la référence de 1965, réduirait l'écart entre les taux de croissance des deux décennies ;

- pour la période 1955-1965, le taux de croissance naturelle aurait été plus élevé que celui retenu par l'étude de la SEDES, ce qui n'est pas exclusif d'une tendance à l'immigration, qui semble l'élément le plus plausible pour rendre compte de la forte croissance des années 1955-1965 ;

- en revanche pour la décennie 1965-1975, seul l'appel à un fort courant migratoire vers l'extérieur de la région de la Bagoué, peut expliquer une baisse du taux de croissance moyen ; rien ne permet d'envisager une chute du croît naturel aussi importante. Si l'on attribue à l'estimation de 1965, les taux de croissance retenus par l'étude SEDES pour la période allant jusqu'en 1975, on constate que le seul croît naturel aurait dû amener la population de la région de la Bagoué à 195 000 habitants, ce qui, comparé aux 178 995 habitants recensés, traduit un déficit de 16 000 personnes, déficit lié, au moins en partie, à l'émigration.

En dépit des incertitudes liées aux recensements et aux estimations des taux de croissance naturelle, les écarts obtenus sont tels qu'on peut affirmer que la région de la Bagoué a connu un changement de comportement migratoire dans les années 65 : auparavant l'immigration semble l'emporter ; depuis c'est l'émigration qui est la plus sensible, ce qui, pour les deux périodes n'exclut pas une solide croissance naturelle.

3. Les nuances spatiales de cette croissance (1)

Deux approches nous semblent devoir être instructives, l'une qui se fonde sur la taille des villages, l'autre sur le découpage administratif des sous-préfectures.

a) Croissance et taille des villages

Nous avons divisé la population de la région de la Bagoué en six groupes de taille de villages (GTV), Boundiali et Tingréla étant mis à part. Entre ces groupes, la population se répartit de la façon suivante :

GTV	POPULATION 1955	% POPULATION TOTALE	POPULATION 1975	% POPULATION TOTALE
< 100 hab	1 173	1 %	1 762	1 %
101 - 250	5 832	5 %	12 109	7 %
251 - 500	17 030	13 %	26 419	15 %
501 - 1 000	30 506	24 %	39 415	22 %
1 001 - 2 000	36 469	29 %	41 785	23 %
> 2 000 hab	30 591	24 %	38 764	22 %
Boundiali	4 845	4 %	18 741	10 %
Tingréla				
T O T A L	126 446	100 %	178 995	100 %

(1) Cf. Carte p. 87

Trois constatations s'imposent :

- les villages de moins de 500 habitants qui représentaient 19 % de la population en 1955, en constituent 23 % aujourd'hui ;
- les villages de plus de 500 habitants, au contraire, ont vu leur part dans la population de la région de la Bagoué, chuter de 77 % à 67 % ;
- Boundiali et Tingréla, qui n'étaient que de gros villages, ont connu une forte croissance, leur pourcentage de la population totale s'élevant de 4 % à 10 %.

En vingt ans, on note donc une baisse relativement forte de la part des gros villages dans la population totale, au profit des petits villages et surtout des deux centres urbains. On peut préciser la nature de ces mouvements internes, en opérant une étude des soldes migratoires. Bien que délicate, eu égard à la nature des données dont nous disposons, cette étude n'est pas impossible, si l'on tient compte de toutes les réserves exprimées plus haut. Considérant le croît naturel tel qu'estimé par la SEDES (1) pour ces vingt années, soit 41 %, nous appliquons ce taux à l'état des populations estimé en 1955.

Le résultat obtenu donne une évaluation de ce qu'aurait pu devenir la population de la région de la Bagoué, si sa croissance n'avait pas été perturbée par des flux migratoires.

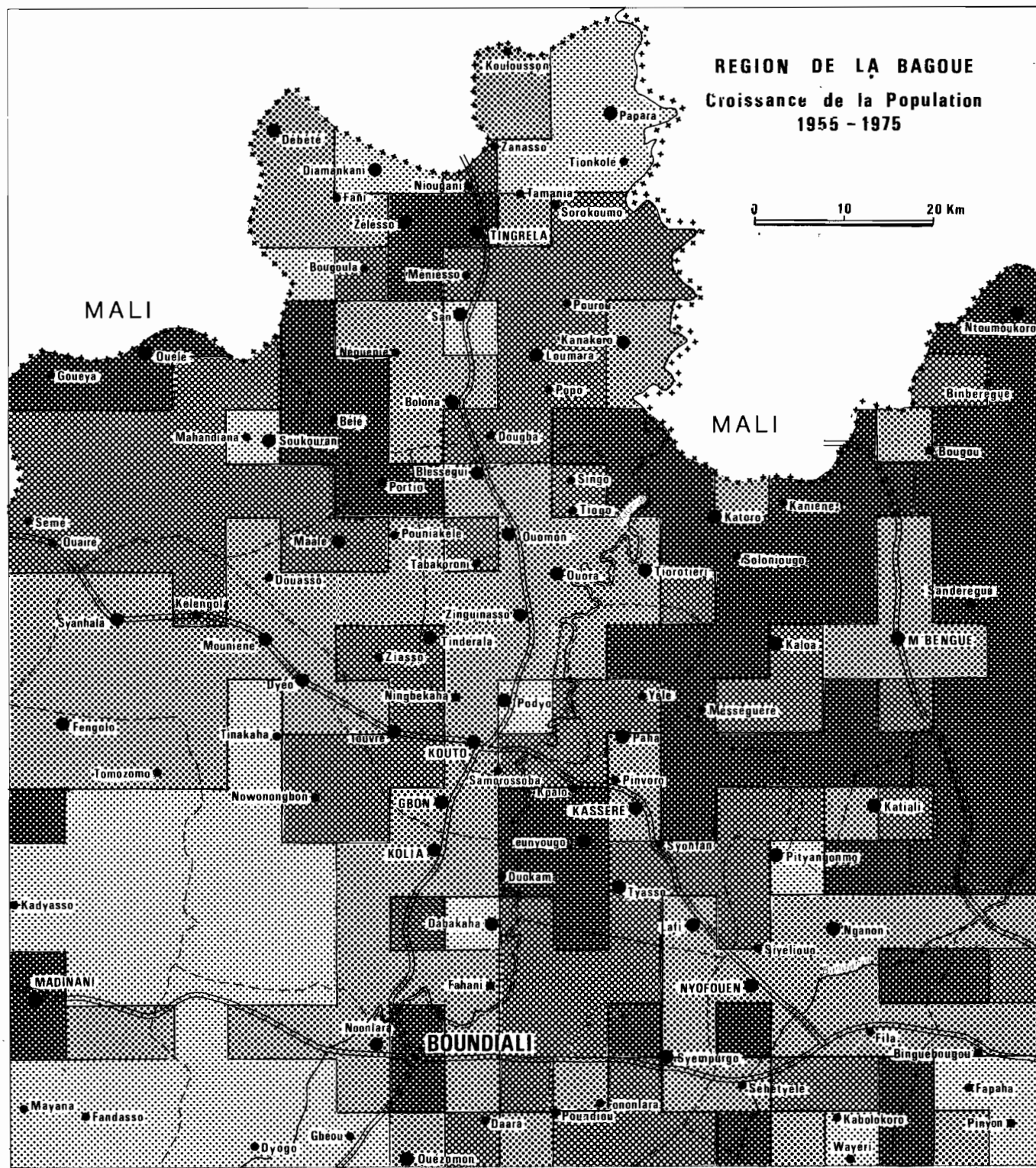
GTV	POPULATION 1955	CROISSANCE HYPOTHETIQUE (CH)	CROISSANCE REELLE (CR)	SOLDE CR-CH	POPULATION 1975	TAUX DE CROISSANCE
< 100 hab	1 173	+ 481	+ 589	+ 109	1 762	+ 50 %
101-250	5 832	+ 2 391	+ 6 277	+ 3 886	12 109	+ 108 %
251-500	17 030	+ 6 982	+ 9 389	+ 2 407	26 419	+ 55 %
501-1000	30 506	+ 12 507	+ 8 909	- 3 598	39 415	+ 29 %
1001-2000	36 469	+ 14 952	+ 5 316	- 9 636	41 785	+ 14 %
> 2 000	30 591	+ 12 542	+ 8 173	- 4 369	38 764	+ 27 %
Boundiali Tingréla	4 845	+ 1 986	+ 13 896	+ 11 910	18 741	+ 287 %
	<u>126 446</u>	<u>+ 51 841</u>	<u>+ 52 549</u>	<u>+ 708</u>	<u>178 995</u>	<u>+ 41 %</u>

A la lecture de ce tableau, on peut remarquer que :

- la population de la région de la Bagoué s'est accrue, en vingt ans, dans les mêmes proportions que l'hypothèse du croît naturel, estimé à 41 %, le laissait supposer. Eu égard à la validité des données des recensements, les 708 habitants en plus ne sont pas significatifs ;

- cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de mouvements migratoires ; cela signifie seulement que, sur vingt ans, les flux d'immigration et ceux d'émigration se sont globalement équilibrés, ce qui n'exclut pas une non coïncidence temporelle de ces deux phénomènes, telle que le paragraphe précédent nous le révèle, avec comme point de rupture les années 1965 ;

(1) : Op. Cit. P. 72.



+ + + + Limite d'Etat

--- Limite de Sous Préfecture

== Pistes

~~~~ Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages &gt; 1000 hab en 1975

● Villages de 500 à 1000 hab en 1975

Décroissance ou croissance nulle

0 à 40 %

40 à 80 %

&gt; 80 %



- surtout les comportements démographiques des groupes de taille de villages sont très hétérogènes :

. les villages de moins de 500 habitants ont eu une croissance très supérieure à ce qu'elle aurait dû être, de 65 %, avec 6 402 habitants en plus ; les villages de 100 à 250 habitants se distinguent davantage que les autres, avec un taux de croissance de 108 % sur 20 ans ; de tels taux ne peuvent pas s'expliquer seulement par une différence du croît naturel, ni par l'imperfection des données utilisées ; ils traduisent un mouvement migratoire positif ; les villages de moins de 500 habitants ont joué, pendant vingt ans, un rôle de villages d'accueil ;

. en revanche, les villages de plus de 500 habitants, dans le même temps, ont eu une croissance inférieure de 44 % au croît naturel estimé, soit une perte hypothétique de 17 603 habitants ; ce sont les villages de 1 000 à 2 000 habitants qui ont eu le comportement démographique le moins dynamique, avec un taux de croissance de 14 % seulement ; ici encore ni l'imperfection des données, ni une baisse du croît naturel ne suffisent à rendre compte d'une telle situation ; il s'agit bien d'un solde migratoire négatif ;

. enfin les centres de Boundiali et Tingréla ont bénéficié de forts courants d'immigration qui en ont fait de petits centres urbains très actifs, avec des taux d'expansion de 15 % l'an ;

- de ces comportements hétérogènes, on pourrait conclure à des mouvements internes, entraînant les excédents de population des villages de plus de 500 habitants, à la fois vers les petits villages et vers les centres de Boundiali et Tingréla ; mais rien ne permet non plus d'exclure des mouvements extérieurs à la région, ce que nous tenterons de préciser plus loin.

#### b) Croissance et sous-préfectures

Les limites des sous-préfectures n'ont pas grande signification, pour le problème qui nous préoccupe. Néanmoins le découpage de notre région en un certain nombre de circonscriptions, facilite la recherche des documents et l'établissement de calculs assez différenciés pour permettre de préciser la variété des comportements d'une zone à l'autre. Le principe est le même que plus haut. Il s'agit d'affecter à la population de chaque sous-préfecture, établie pour 1955, le taux de croissance naturel de 41 %, et de comparer le résultat obtenu à la croissance réelle.

Du tableau de la page suivante, il ressort que si toutes les sous-préfectures de la région de la Bagoué ont gagné des habitants en vingt ans, cela s'est fait de façon très inégale :

- dans sept cas sur douze, la croissance réelle a dépassé la croissance hypothétique ; mais cela n'a pas la même signification selon les cas :

. ainsi pour Korhogo et Goulia, ne peut-on affirmer qu'il s'agit d'un solde migratoire positif ; il peut s'agir soit d'une amélioration dans les données de recensements soit d'un taux de croissance naturelle légèrement supérieure à la moyenne, la différence entre le taux de croissance hypothétique et le taux de croissance réelle étant trop faible ; on peut nuancer pour Goulia, en affirmant que nos études sur l'occupation du sol, ainsi que les statistiques de la CIDT prouvent l'existence d'une assez forte immigration malienne, bien que cela ne ressorte pas des données des recensements ;



EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SOUS-PREFECTURE DE 1955 A 1975

| SP ou<br>partie de SP | POPULATION<br>1955 | CROISSANCE<br>HYPOTHETIQUE<br>(CH) | CROISSANCE<br>REELLE<br>(CR) | SOLDE<br>CR-CH | POPULATION<br>1975 | TAUX DE<br>CROISSANCE |
|-----------------------|--------------------|------------------------------------|------------------------------|----------------|--------------------|-----------------------|
| MADINANI              | 6 527              | + 2 676                            | + 859                        | - 1 817        | 7 386              | + 13 %                |
| GOULIA                | 3 952              | + 1 621                            | + 1 870                      | + 250          | 5 822              | + 47 %                |
| TINGRELA              | 23 827             | + 9 769                            | + 12 433                     | + 2 664        | 36 260             | + 52 %                |
| KOUTO                 | 16 751             | + 6 868                            | + 3 645                      | - 3 223        | 20 396             | + 22 %                |
| GBON                  | 9 288              | + 3 808                            | + 2 632                      | - 1 176        | 11 920             | + 28 %                |
| KOLIA                 | 14 059             | + 5 764                            | + 2 282                      | - 3 482        | 16 341             | + 16 %                |
| BOUNDIALI             | 13 265             | + 5 438                            | + 9 420                      | + 3 982        | 22 685             | + 71 %                |
| MBENGUE               | 11 952             | + 4 900                            | + 7 944                      | + 3 044        | 19 896             | + 66 %                |
| KASSERE               | 9 308              | + 3 816                            | + 5 003                      | + 1 187        | 14 311             | + 54 %                |
| NYOFOUEN              | 10 921             | + 4 477                            | + 3 134                      | - 1 343        | 14 055             | + 29 %                |
| KORHOGO               | 5 016              | + 2 056                            | + 2 163                      | + 107          | 7 179              | + 43 %                |
| NIELLE                | 1 580              | + 648                              | + 1 164                      | + 516          | 2 744              | + 74 %                |
|                       | <hr/>              | <hr/>                              | <hr/>                        | <hr/>          | <hr/>              | <hr/>                 |
|                       | 126 446            | + 51 841                           | + 52 549                     | + 708          | 178 995            | + 41 %                |

. dans cinq cas, on peut affirmer l'existence d'un courant migratoire nettement positif sur vingt ans ; pour Mbengué et Niéllé, la situation est claire : le quart nord-est de la région de la Bagoué est une zone d'accueil ; pour Kasséré le mouvement d'immigration est nettement moins vigoureux, encore que certain, ce qui n'est pas exclusif, comme nous le verrons plus bas, de mouvements d'émigration ; enfin les cas des sous-préfectures de Boundiali et Tingréla sont à mettre à part : en effet le solde migratoire positif qui est le leur, est propre aux deux centres urbains, mais non au milieu rural qui, lui, présente un solde négatif :

|                                                | 1955   | CROISSANCE<br>HYPOTHETIQUE<br>(CH) | CROISSANCE<br>REELLE<br>(CR) | SOLDE<br>CR-CH | 1975   | TAUX DE<br>CROISSANCE |
|------------------------------------------------|--------|------------------------------------|------------------------------|----------------|--------|-----------------------|
| Sous-Préfecture<br>Boundiali<br>(ville exclue) | 10 423 | + 4 273                            | + 2 393                      | -1 880         | 12 816 | + 23 %                |
| Sous-Préfecture<br>Tingréla<br>(ville exclue)  | 21 824 | + 8 947                            | + 5 564                      | -3 383         | 27 388 | + 25 %                |

- cinq sous-préfectures présentent des taux de croissance assez nettement inférieurs aux 41 % retenus, traduction d'une perte de population par émigration : c'est le cas de Madinani et de Kolia, mais aussi, bien que le phénomène y soit moins sensible, de Kouto, Gbon et Nyofouen.

Cela peut se traduire par l'opposition spatiale d'une vaste zone, axée sur la piste Boundiali-Tingréla, où l'émigration l'emporte nettement, sauf le cas des deux villes, bordée au nord-ouest et au nord-est par des zones d'accueil qui, en vingt ans, ont gagné plus d'habitants que le seul croît naturel peut l'expliquer.

#### 4. Le problème de l'émigration : étude du cas de la sous-préfecture de Kasséré

L'étude des nuances de la croissance démographique de la région de la Bagoué vient de nous enseigner l'existence d'amples mouvements de population. Nous avons voulu préciser l'ampleur de ces mouvements, par une étude plus détaillée, qui permette de cerner la réalité de plus près. Nous nous sommes intéressés à l'étude de l'émigration, dans une sous-préfecture. Nous avons choisi celle de Kasséré (1) qui, avec 14 000 habitants et 18 villages est accessible à l'enquête, et qui surtout, présente un solde migratoire positif sur vingt ans. Il est en effet fort instructif de savoir s'il n'existe pas des mouvements négatifs, non exclusifs d'une immigration globalement plus importante. Ceux-là permettent de nuancer celle-ci.

##### a) Méthode d'enquête

Nous avons disposé des cahiers d'un recensement administratif effectué en 1967, contenant une liste nominative de la population, village par village. Nous avons dit plus haut les précautions nécessaires à l'utilisation de tels recensements administratifs. Toutefois posséder une liste de tous les habitants avec leur nom, leur âge, leur sexe et leur filiation, présente de gros avantages. Sur

(1) C'est dans cette sous-préfecture qu'a été choisi le village témoin de Syonfan (voir troisième partie).

ces listes nous avons retenu :

- pour Kasséré-centre, tous les habitants de plus de 15 ans ;
- pour les villages de plus de 1 000 habitants, 1 habitant sur 3, parmi ceux de 15 à 45 ans ;
- pour les villages de 500 à 1 000 habitants, 1 habitant sur 2, parmi ceux de 15 à 45 ans ;
- pour les villages de moins de 500 habitants, tous les habitants de 15 à 45 ans.

Les informations concernant le village de Syonfan, nous ont été communiquées par J. PELTRE-WURTZ. Une fois établies ces listes, nous sommes allés dans chaque village, sauf Syonfan, demander des nouvelles des personnes retenues. Nos questions étaient les suivantes, outre l'indication de l'âge et du sexe, prise sur les cahiers de recensement :

- pour ceux présents au village : occupation et statut ; si agriculteur indépendant, localisation des champs ; si agriculteur non indépendant, existence ou non de parcelles individuelles ; indication d'une absence de plus de six mois, quand, où, pourquoi ; le niveau de scolarité ; la situation matrimoniale ;
- pour ceux absents du village : date et destination du premier départ ; résidence présente ; occupation et statut ; le niveau de scolarité ; la situation matrimoniale.

Afin de cerner le problème de l'émigration, nous avons harmonisé les résultats, en excluant les personnes de Kasséré-centre de plus de 45 ans, nécessaires pour d'autres recherches, mais non pour celle-ci.

## b) Principaux résultats

Tout d'abord notre enquête a porté sur 4 694 personnes de 15 à 45 ans, représentant 64 % de l'ensemble des personnes recensées, comme ayant entre 15 et 45 ans, soit près du tiers de la population totale de la sous-préfecture de Kasséré. Les personnes enquêtées se répartissent en 2 351 femmes et 2 343 hommes.

Sur ces 4 694 personnes, 1 838 ne sont plus présentes aux villages en 1977, soit 39 %, se décomposant en 1 154 hommes soit 49 % des hommes de 15 à 45 ans et 684 femmes soit 29 % des femmes de 15 à 45 ans.

Lors du recensement de 1967, 28 % des absents étaient déjà partis et certains depuis longtemps ; 25 % sont partis entre 1967 et 1972 ; 43 % entre 1972 et 1977 ; 4 % à des dates inconnues.

Les lieux de destination sont les suivants :

| Lieux de résidence                                                                             | HOMMES    | FEMMES    | TOTAL |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-------|
| Autres villages de la SP de Kasséré                                                            | 6 % 39 %  | 17 % 61 % | 10 %  |
| Autres destinations dans le Nord : départements d'Odiénné, Boundiali, Korhogo, Ferkéssédougou. | 50 % 61 % | 55 % 39 % | 52 %  |
| Reste de la Côte d'Ivoire                                                                      | 44 % 73 % | 28 % 27 % | 38 %  |
|                                                                                                | 100 %     | 100 %     | 100 % |

c) Analyse

La première remarque qui s'impose, est l'importance de la fraction des personnes de 15 à 45 ans qui sont parties, plus du tiers de cette population. C'est considérable, si l'on se rappelle qu'au terme de notre étude comparative de l'évolution des diverses sous-préfectures, celle de Kasséré était apparue comme présentant une croissance nettement supérieure à la moyenne régionale, et au seul croît naturel, indication d'un solde migratoire positif. Entre les deux résultats surgit une contradiction.

On peut tenter de la résoudre de la façon suivante. Notre enquête ne porte que sur la recherche des émigrés et donc n'apporte aucune indication sur les mouvements d'immigration, sur lesquels les cahiers de recensement administratif ne fournissent aucune information, les populations non liées par de solides relations familiales du village, n'étant pas considérées. En outre notre précédente étude porte sur vingt ans ; notre point de repère, ici, est 1967 seulement, ce qui ne peut pas nous permettre d'estimation sur la situation antérieure. La seule indication sur un changement de tendance vient de l'étude des dates de départ ; l'accélération des départs dans les dernières années semble procurer un courant d'émigration récent plus fort : 28 % de ceux qui sont absents, sont partis avant 1967, soit 9 % de la population de 15 à 45 ans, mais 43 % l'ont fait dans les cinq dernières années, soit 14 % de la population de 15 à 45 ans.

Autrement dit l'existence, sur vingt ans, d'un solde migratoire positif, n'est pas exclusive d'un changement de tendance plus récent, allant jusqu'à l'apparition d'un solde migratoire négatif, encore que l'absence d'information sur les éventuelles arrivées ne permette pas de l'affirmer absolument.

Ceci posé, il peut être instructif de rechercher la signification de cette émigration. Plusieurs remarques peuvent y aider :

- il s'agit surtout d'une émigration masculine : 63 % des départs sont des départs d'hommes ;

- ils peuvent être interprétés comme le résultat d'une situation de dépendance économique et sociale, pesante pour des hommes jeunes que le monde extérieur au village fascine ; il faut retenir que moins du tiers des hommes de 15 à 45 ans sont mariés, alors que la proportion est de 75 % pour les femmes du même âge ; seuls 15 % des hommes de moins de 45 ans sont chefs d'exploitation totalement indépendants, c'est-à-dire libérés de toute obligation de cultiver au profit d'un parent plus vieux ou plus respectable ; et parmi les 85 % restants, moins de 25 %, soit 27 % de l'ensemble, cultivent une parcelle individuelle, ce qui laisse encore environ les 2/3 des hommes de 15 à 45 ans en totale dépendance ; l'école, comme facteur d'ouverture aux incitations extérieures, joue un rôle prépondérant dans les départs ; seuls 10 % des hommes de 15 à 45 ans ont été scolarisés mais 80 % d'entre eux ont quitté le village, constituant près d'un émigré sur cinq ; de même on pourrait supposer que l'abandon du poro par la plupart des villages de la sous-préfecture, relachant les solidarités traditionnelles, facilite les départs ; en fait la comparaison entre les villages qui l'ont conservé et ceux qui l'ont abandonné, ne permet pas de l'affirmer ;

- il est intéressant de voir maintenant en quoi les départs ont amené des changements dans la situation de ces hommes jeunes ; il faut remarquer tout d'abord qu'en fait 56 % d'entre eux restent dans le Nord, ce qui ne constitue pas une perte pour le développement de cette région, puisque la main-d'oeuvre reste sur place ; il n'en reste pas moins 44 % qui ont émigré beaucoup plus loin, ôtant à l'essor économique du Nord une bonne part de ses potentialités humaines ; 45 %

d'entre les hommes émigrés de 15 à 45 ans se sont installés dans des centres urbains, surtout Korhogo (14 %), Abidjan (8 %), Boundiali (6 %), Bouaké (5 %), ce qui marque une rupture sensible avec le milieu rural dont ils sont issus ; cette notion de rupture se retrouve dans l'établissement des occupations de ces émigrés : 9 % sont devenus artisans de divers métiers, 8 % lycéens et étudiants, 8 % fonctionnaires, 6 % commerçants, 5 % manoeuvres urbains, 5 % chauffeurs ; il n'en reste pas moins que 44 % sont restés attachés à l'agriculture ; pour 15 % nous n'avons pas pu obtenir de réponse précise : peut-être le chômage ? Il y a là une diversité d'occupations ignorée avant les départs, accompagnée souvent d'une promotion ; même pour ceux qui sont restés agriculteurs ou devenus planteurs, on constate que 47 % sont désormais chefs d'exploitation, à comparer aux 15 % de ceux qui le sont au village, avant 45 ans ; il apparaît donc qu'une des significations majeures de l'émigration réside dans la volonté des hommes jeunes d'acquérir une indépendance économique, avides de découvertes et de promotion ; il est vrai que bien des déboires incitent à nuancer ce rêve de promotion ;

- si la cause majeure des départs semble être la situation économique et sociale des hommes de 15 à 45 ans, nous avons recherché s'il n'existe pas aussi des causes démographiques et foncières ; or, si manifestement ces causes jouent à l'échelle d'ensembles de taille moyenne (les études de la répartition de la population et de l'occupation du sol qui suivront, le montreront), nous n'avons pu, ici, déceler aucune corrélation entre la densité et l'occupation du sol, d'un côté, et le taux d'émigration des hommes de 15 à 45 ans, de l'autre, village par village ;

- l'émigration féminine est beaucoup moins importante par les effectifs concernés, représentant seulement 29 % des femmes de 15 à 45 ans et 37 % de l'ensemble des départs ; cette émigration est surtout fondamentalement différente dans sa nature. L'ampleur des mouvements est moindre que chez les hommes : 17 % des femmes ont seulement changé de village, tout en restant dans la même sous-préfecture ; si l'on considère les 55 % de celles qui sont restées dans la région du Nord, cela fait près des 3/4 des femmes dont le déplacement est assez réduit. La signification de cette émigration se précise encore, quand on sait que 85 % des femmes de 15 à 45 ans qui sont parties, l'ont fait à la suite d'un mari, d'un frère, d'un oncle, d'un père, et non de leur propre chef. Si l'on y ajoute le cas de celles qui, de leur propre chef, cette fois, sont parties, mais pour suivre un ami, par refus d'un mari, par désir de divorce, on constate que l'élément principal du mouvement des femmes semble être, au sens large, leur situation familiale, et finalement une certaine forme de dépendance sociale ; si des transformations économiques et sociales interviennent dans la vie de ces femmes, postérieurement à leur départ, ce n'est qu'un phénomène second.

L'idée principale qu'il faut retenir de cette étude de l'émigration dans la sous-préfecture de Kasséré, est celle d'une migration à caractère fortement économique et social ; d'une amplitude finalement assez faible (seuls 38 % des hommes et des femmes partis de la sous-préfecture, ont quitté le Nord), elle se caractérise par des flux de population dont le rôle dans le développement régional peut être important (15 % des départs ont pour destination le Gbato (1), propice à la culture du coton) mais qui marque bien les limites d'une politique de maintien des jeunes en place, liée au développement de la spéculation cotonnière, destinée, entre autres, dans l'esprit de ses promoteurs, à fixer ces mêmes jeunes.

---

(1) : Canton situé au sud de la sous-préfecture de Boundiali (en dehors des limites de la région de la Bagoué, voir carte p. 9)

## B. LES CONTRASTES DU PEUPLEMENT

Les nuances de la croissance démographique de 1955 à 1975 devraient se traduire spatialement par des changements dans la répartition de la population. Or l'établissement de deux cartes de densité, pour 1955 et 1975, nous enseigne une assez grande stabilité et la persistance de forts contrastes. Ce sont ces contrastes qu'il faut décrire et expliquer car ils conditionnent la répartition et le développement des activités humaines.

### 1. L'établissement des cartes de densité

Le principe est le suivant. Sur un fond de carte au 1/200 000, sont reportés, à leur emplacement précis, tous les villages, dits administratifs, seuls pris en compte pour les recensements, à l'exclusion des campements. Pour chaque village, on note l'évaluation de sa population. La carte est ensuite quadrillée, selon une grille à mailles étroites, délimitant des petites unités de 1,5 cm x 1,5 cm soit 9 km<sup>2</sup> de surface réelle. A chaque intersection du quadrillage, on porte la valeur de la densité humaine moyenne, obtenue en rapportant le total de la population incluse dans les quatre carrés périphériques à cette intersection, à la surface des quatre carrés, soit 36 km<sup>2</sup>. On obtient enfin la densité moyenne de chaque carré en divisant par quatre la somme des valeurs portées à chacun de ses angles. Cela revient en fait à prendre en compte la population de chaque village, quatre fois dans le carré où il se trouve, deux fois dans chacun des deux carrés qui le jouxtent dans la même bande verticale, deux fois dans chacun des deux carrés qui le jouxtent dans la même bande horizontale, et une fois dans chacun des quatre carrés situés sur les diagonales. Ainsi la population de chaque village est-elle comptée, bien qu'avec des pondérations différentes, sur une surface équivalente à 9 fois l'unité de base soit 81 km<sup>2</sup>, ce qui est plus vaste que la taille moyenne des terroirs de la région, égale à 50 km<sup>2</sup>. Cela assure une répartition dégradée de la population autour de son point de concentration.

Deux problèmes se posent toutefois. Le premier est celui du choix du maillage. Un quadrillage à mailles larges efface les contrastes, tout en approchant davantage de la réalité moyenne du phénomène. Nous avons préféré un quadrillage à mailles fines qui, au contraire, accentue les contrastes, en concentrant davantage la population dans l'espace, bien que le procédé, lui-même, assure une certaine dilution dans l'espace. La relative concentration de la population ainsi analysée est, de toute façon, une des réalités de la répartition du peuplement de la région de la Bagoué, comme nous le préciserons. L'autre problème est celui des campements de culture permanents, absents des recensements, donc de notre représentation cartographique. Là où ils sont nombreux, c'est-à-dire principalement au nord-est, dans la sous-préfecture de Mbengu, la concentration qu'opère notre cartographie, fausse la réalité, fondée sur une relative dispersion de la population. Néanmoins, par souci de cohérence graphique, il n'est pas possible d'analyser autrement cette zone qu'avec le même quadrillage.

De ce travail, il résulte deux cartes de densité humaine, pour 1955 et 1975, instruments essentiels d'une analyse des rapports de l'homme à l'espace (1).

---

(1) Ces deux cartes ne figurent pas telles quelles dans ce rapport, pour des raisons pratiques, dûes à leur taille. Elles y ont été remplacées par deux cartes de synthèse, dont l'unité de base n'est plus 9 km<sup>2</sup>, mais 49 km<sup>2</sup>, ce qui rend la réduction plus lisible. Tous les calculs et analyses qui suivent, ont été établis à partir des cartes détaillées au 1/200 000. Celles-ci sont disponibles, sur demande, au Centre ORSTOM de Petit-Bassam, dans le volume annexe de ce rapport.

## 2. La répartition de la population (1)

La lecture des deux cartes, que ce soit celle de 1955 ou celle de 1975, nous révèle un dispositif spatial du peuplement fort contrasté, où émerge, d'un vaste ensemble fort peu densément peuplé, un axe central où la pression démographique apparaît nettement plus forte, l'axe Boundiali-Tingréla, sur lequel se greffent quelques lignes de forte densité, l'une de Kouto à Syanhala, l'autre de Kouto à Nyofouen ; plus épars et toujours liés à la présence d'un gros village, se distinguent aussi quelques petits noyaux plus peuplés. La région de Kouto constitue une sorte de centre de gravité démographique de notre région. Précisons cette répartition.

Par sous-préfecture, on obtient les densités suivantes :

| SP        | DENSITE 1955           | DENSITE 1975           | CROISSANCE |
|-----------|------------------------|------------------------|------------|
| Kouto     | 20 hab/km <sup>2</sup> | 24 hab/km <sup>2</sup> | + 20 %     |
| Gbon      | 13 hab/km <sup>2</sup> | 17 hab/km <sup>2</sup> | + 30 %     |
| Tingréla  | 10 hab/km <sup>2</sup> | 16 hab/km <sup>2</sup> | + 60 %     |
| Kasséré   | 9 hab/km <sup>2</sup>  | 14 hab/km <sup>2</sup> | + 55 %     |
| Boundiali | 7 hab/km <sup>2</sup>  | 13 hab/km <sup>2</sup> | + 85 %     |
| Korhogo   | 8 hab/km <sup>2</sup>  | 12 hab/km <sup>2</sup> | + 50 %     |
| Nyofouen  | 7 hab/km <sup>2</sup>  | 11 hab/km <sup>2</sup> | + 57 %     |
| Mbengué   | 6 hab/km <sup>2</sup>  | 11 hab/km <sup>2</sup> | + 80 %     |
| Kolia     | 7 hab/km <sup>2</sup>  | 9 hab/km <sup>2</sup>  | + 30 %     |
| Madinani  | 5 hab/km <sup>2</sup>  | 6 hab/km <sup>2</sup>  | + 20 %     |
| Goulia    | 3 hab/km <sup>2</sup>  | 5 hab/km <sup>2</sup>  | + 65 %     |

Ce tableau confirme tout-à-fait la répartition décrite ci-dessus avec Kouto comme foyer de plus forte densité. Il est intéressant de noter aussi la relative faiblesse de ces densités, surtout à l'ouest de notre région. En dépit de taux de croissance assez forts, la charge démographique reste faible, et on n'observe guère de changement dans le classement des sous-préfectures, en fonction de leur densité, entre 1955 et 1975.

Si l'on se réfère maintenant aux seuils de densité retenus, on obtient les répartitions suivantes pour 1975, en pourcentage de l'espace total, et de la population contenue :

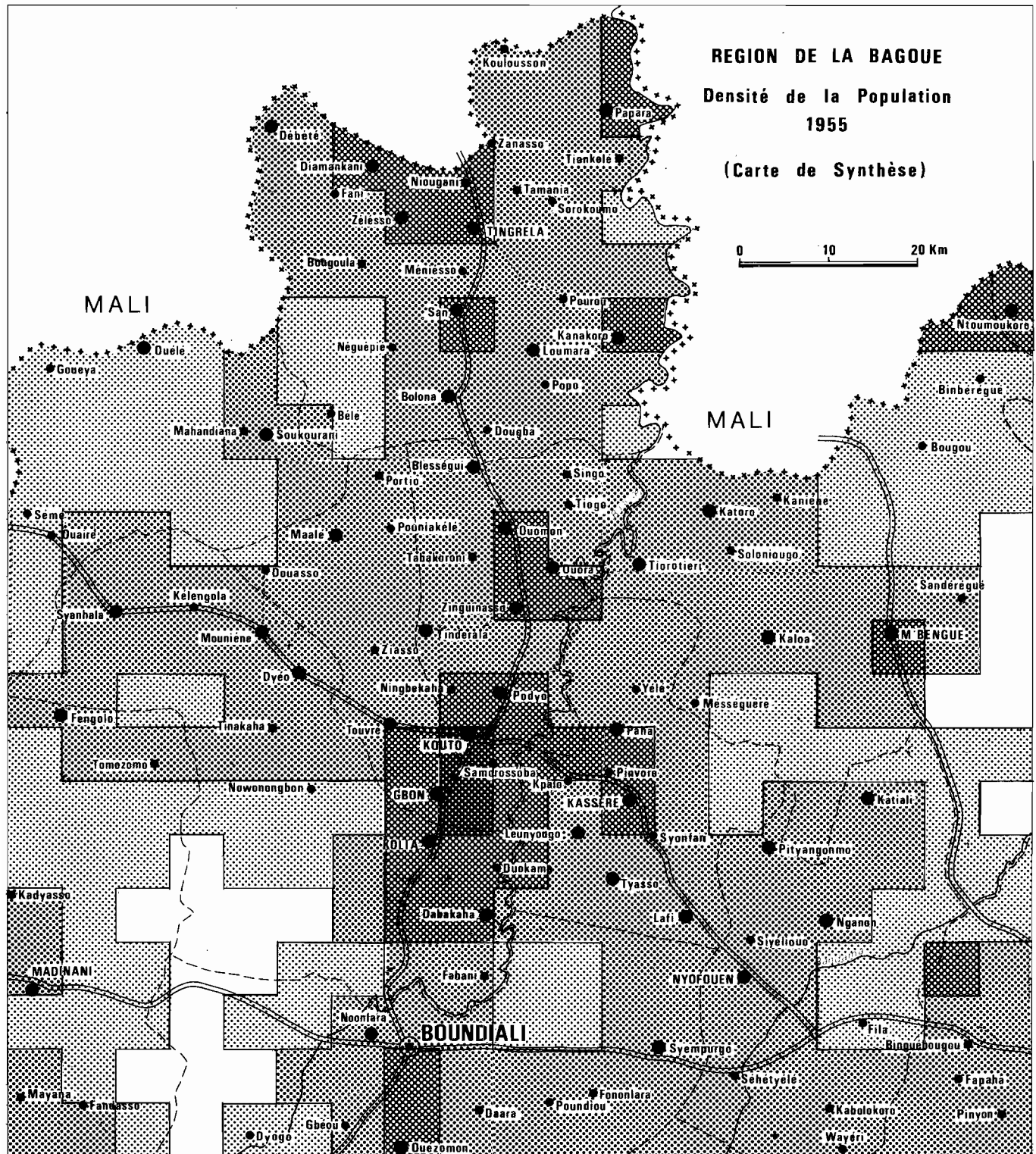
- espaces vides, 22 % de l'espace total et 0 % de la population totale ;
- 1 à 5 hab/km<sup>2</sup>, 21 % de l'espace total et 3 % de la population totale ;
- 6 à 15 hab/km<sup>2</sup>, 24 % de l'espace total et 17,5 % de la population totale ;
- 16 à 30 hab/km<sup>2</sup>, 22 % de l'espace total et 39 % de la population totale ;
- 31 à 50 hab/km<sup>2</sup>, 8 % de l'espace total et 25,5 % de la population totale ;
- > 50 hab/km<sup>2</sup>, 3 % de l'espace total et 15 % de la population totale ;

---

(1) : Voir cartes p. 98 et p. 99







+ + + + Limite d'Etat

--- Limite de Sous Préfecture

==== Pistes

~~~~ Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages > 1000 hab en 1975

● Villages de 500 à 1000 hab en 1975

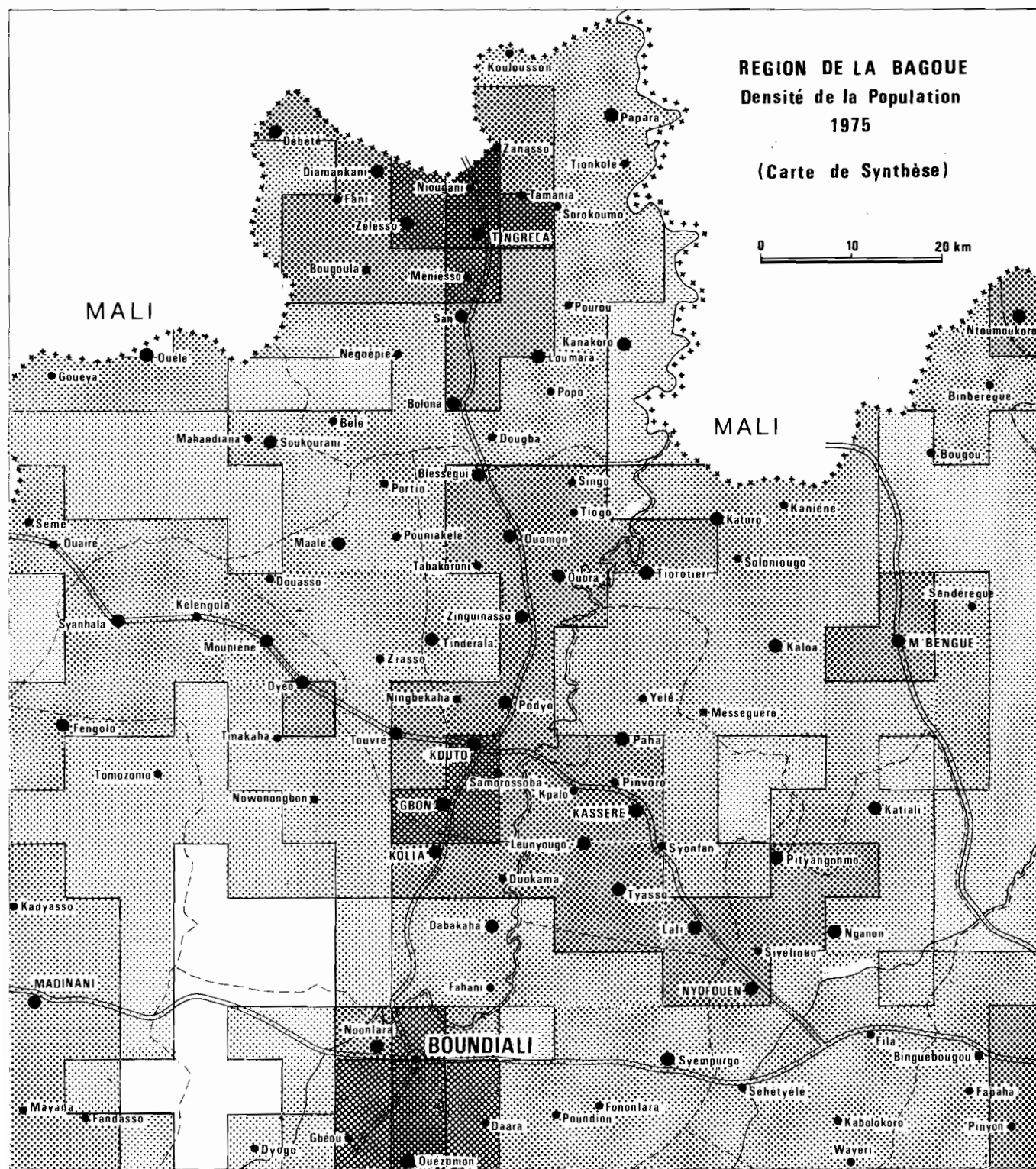
□ 0 habitant au Km²

▨ 1 à 5

▨ 6 à 15

▨ 16 à 30

▨ > 30



B. STECK - ORSTOM

+++++ Limite d'Etat

--- Limite de Sous Préfecture

— Pistes

— Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages > 1000 hab en 1975

● Villages de 500 à 1000 hab en 1975

0 habitant au Km²

1 à 5

6 à 15

16 à 30

30 à 50

Ces résultats traduisent la forte concentration de la population dont nous avons déjà parlé. Sur le tiers de l'espace, on a près de 80 % de la population, et mieux encore sur 11 % de l'espace se trouve rassemblé 40 % de la population. Les espaces vides et les moins densément peuplés ne contiennent que 20 % de la population sur les 2/3 de l'espace.

Cette concentration se traduit par l'existence de gros villages. Une étude de la répartition de la population selon la taille des villages le prouve.

GTV	% nb villages	% population totale
< 100 hab	9,5 %	1 %
101 - 250 hab	27 %	7 %
251 - 500 hab	27 %	15 %
501 - 1 000 hab	20 %	22 %
1 001 - 2 000	11 %	23 %
> 2 000 hab	4,5 %	22 %
Boundiali et Tingréla	1 %	10 %

On constate que les villages de moins de 500 habitants rassemblent 23 % de la population, alors qu'ils constituent 64 % du nombre des villages. La moitié des villages, qui ont moins de 350 habitants, rassemblent seulement 14 % de la population. En revanche les villages de plus de 500 habitants, Boundiali et Tingréla exclus, avec 35 % du nombre des villages renferment les 2/3 des habitants de la région de la Bagoué, et si l'on ne considère que les villages de plus de 2 000 habitants avec Boundiali et Tingréla, 5 % des villages rassemblent le tiers de la population. 50 % de la population de notre région vit dans 20 % des villages de plus de 650 habitants, exclus Boundiali et Tingréla.

Cette concentration en gros villages est variable, selon les sous-préfectures :

SP	% POPULATION DANS LES VILLAGES > 500 hab.	DONT % POPULATION DANS LES VILLAGES DE > 1 000 hab.
Gbon	93 %	67 %
Kouto	92 %	74 %
Kolia	85 %	62 %
Kasséré	85 %	68 %
Tingréla	77 %	43 %
(ville exclue)		
Madinani	70 %	45 %
Boundiali	68 %	33 %
(ville exclue)		
Goulia	66 %	17 %
Nyofouen	66 %	49 %
Mbengué	56 %	40 %
Korhogo	28 %	0 %
MOYENNE REGIONALE	67 %	45 %

Selon le choix du seuil de taille des villages, la situation locale change. Néanmoins quatre sous-préfectures se distinguent par la concentration de leur population : Gbon, Kouto, Kolia et Kasséré. Si l'on considère le seuil des 500 habitants, la sous-préfecture de Tingréla, même Tingréla exclue, est assez proche de leur situation. Viennent ensuite les sous-préfectures de Madinani, Boundiali, Goulia et Nyofouen, proches de la moyenne régionale. Mbengué et surtout Korhogo se distinguent par la relative dispersion de leur population. Mais si l'on considère le seuil des 1 000 habitants, Boundiali, Goulia et Korhogo se distinguent cette fois par la faible importance des villages dépassant ce seuil.

Dépassant le cadre des sous-préfectures, il est intéressant de constater que cette concentration en gros villages se manifeste surtout entre Tingréla et Boundiali, tout au long de la piste : exclues les villes de Boundiali et Tingréla, on y trouve 20 % de villages de plus de 1 000 habitants rassemblant 29 % de la population des villages de plus de 1 000 habitants ; compris Boundiali et Tingréla, les pourcentages s'élèvent à 23 % des villages et 43 % de la population des villages de plus de 1 000 habitants.

Un tel phénomène n'est pas exclusif d'une dispersion de l'habitat. Statistiquement, nous l'avons vu, la population est recensée dans les villages dits administratifs, mais cela ne veut pas dire qu'une partie au moins de la population ne réside pas dans des campements de culture, parfois éloignés du village. Aucune enquête systématique n'a été entreprise. Néanmoins la liste des campements de culture, établie par J. PELTRE-WURTZ (1) auprès des responsables de l'administration et du développement agricole, bien que non exhaustive, permet de cerner cette réalité. S'il est vrai que la majorité de nos villages n'ont pas de campements de culture permanents (on n'en trouve aucun dans les sous-préfectures de Kouto, Gbon, Kolia, Boundiali), on en trouve néanmoins plusieurs dans les sous-préfectures de Tingréla, Madinani, Goulia, Kasséré, Nyofouen et Korhogo. Le cas le plus intéressant est celui de la sous-préfecture de Mbengué où l'on recense 64 campements, relevant de 14 villages. Dans ce cas, la relative concentration de l'habitat, révélée par les statistiques, encore qu'elle soit assez faible par rapport à la moyenne régionale, est en fait beaucoup plus faible, la dispersion de l'habitat amenant la population à être plus éparse. Nous ne pouvons pas en chiffrer globalement les conséquences. Néanmoins l'étude du cas du village de Kasséré nous permet d'apporter quelques éléments de réflexion. Avec 18 campements de culture, Kasséré apparaît comme un des rares villages de notre région où l'expansion de la population dans l'espace soit si forte. Nous avons pu évaluer à 1 habitant sur 5 le nombre de ceux qui résident principalement aux campements, plutôt qu'au village, proportion non négligeable et qui change la perspective évoquée plus haut, d'une forte concentration de la population.

Ce phénomène nouveau de dispersion de la population (la plupart des campements de Kasséré ont moins de 30 ans), et qui correspond à un seuil limitant l'expansion normale d'un village, comme nous le préciserons, reste encore réduit ; sa fréquence n'apparaît importante qu'au nord-est de la région de la Bagoué, ce qui, en fait, ne peut aller à l'encontre de l'affirmation d'une réelle concentration de la population dans notre région. Mais il serait nécessaire d'entreprendre une étude plus globale des campements de culture.

3. Eléments d'analyse

La répartition présente de la population, qui n'a guère changée depuis vingt ans, est le résultat de multiples facteurs dont il est malaisé de déterminer l'importance respective. Le plus délicat est la recherche des facteurs historiques

(1) : Op. Cit.

qui ont influé sur la mise en place du peuplement : ils sont pourtant prépondérants.

En effet le milieu naturel, comme nous l'avons vu, est relativement homogène et ne peut donc, à lui seul, rendre compte des contrastes importants de peuplement. Certes le vide principal, situé à l'ouest, et plus particulièrement entre les pistes Madinani-Syanhala et Boundiali-Kouto, est largement conditionné par la rigueur locale des facteurs naturels. Les reliefs y sont très nombreux, s'élevant, en pentes raides où la roche est à nu, jusque vers 800 m d'altitude, et morcelant le paysage en petites unités d'accès difficile. L'étude des sols nous y révèle également une proportion plus faible qu'à l'est de la Bagoué, de sols aux bonnes aptitudes. En outre, alors que la saison sèche réduit à presque rien l'écoulement des eaux, ce qui se traduit par une véritable pénurie, la saison des pluies y rend presque impossible toute communication. Enfin, la présence de très nombreux sites à glossines agit comme un facteur limitant pour l'implantation humaine. S'y ajoute également, le long des principaux cours d'eau, la présence répulsive des simulies, vecteurs de l'onchocercose.

Le rôle des facteurs naturels, particulièrement néfastes à l'ouest, se manifeste en d'autres points de notre région. Le facteur principal est l'eau, son absence grave pendant la saison sèche et son abondance en saison des pluies. L'eau manque pendant plusieurs mois pour les cultures, mais aussi pour le bétail et les hommes. De grands projets d'hydraulique villageoise et d'hydraulique pastorale sont en cours pour résoudre cette pénurie. En outre les grands marigots et les fleuves, Kobani, Bagoué, Bandama constituent des barrières à l'implantation humaine comme sites à simulies et à la communication à cause de la largeur de leur val submersible. De nombreux ponts en construction visent à faciliter les échanges.

Mais en fait, dans l'explication de la mise en place du peuplement, interviennent davantage les éléments historiques. A l'ouest, se situe la zone de contact entre Sénoufo et Malinké, entre Débété au nord et Fandasso au sud, qui coïncide avec la zone d'accumulation des facteurs naturels répulsifs dont nous venons de parler. Il est vrai que l'action humaine peut amener des changements. Ainsi la proximité de l'axe Boundiali-Tingréla, où la charge humaine est élevée, joue, à terme, un rôle de développement pour cette vaste zone vide, de même que la réalisation du grand projet d'installation des troupeaux zébus, appelé "projet de la Palé", situé au coeur de ce vide humain.

A l'est, la proximité de Korhogo dont la région sert de refuge, lors des guerres de Samory, explique également les vides démographiques, le long de l'axe du Bandama et au nord de celui-ci.

Les guerres sont également à l'origine de la concentration de la population en gros villages. L. ROUSSEL écrit à ce propos (1) : "l'habitat dispersé, s'il peut tolérer une insécurité due au brigandage ou à des luttes de village à village est incompatible avec la menace constante d'invasion par une armée organisée et puissante. Le regroupement des populations dans les villages forteresses assez importants pour repousser les troupes du royaume de Sikasso, a certainement été la cause du remodelage démographique du nord de la région entre 1870 et 1960. Vraisemblablement ce sont des impératifs militaires analogues qui ont provoqué dans les cantons ouest la création ou le développement d'un nombre relativement important de gros villages".

(1) SEDES, région de Korhogo - Étude de développement socio-économique. Rapport sociologique p. 11.

Nous avons effectivement étudié ce phénomène dans la sous-préfecture de Kasséré : le Pongala (1). Des recherches sur la mise en place du peuplement, nous ont révélé l'existence, avant les guerres de Samory, de villages aujourd'hui complètement disparus et dont les survivants se sont réunis, avec leur terre, à d'autres villages, tels Yatiaba, Kafongo, Sétionon, Gokourou, Ziékaha, Ziéplékaha, Kabolo, évoqués par les gens de Lafi, ou encore Gofiwin, évoqué par ceux de Yélé, ou bien Kodel par ceux de Landiougou, Zangokaha par ceux de Plagouno et de Baya, Kaniéhé par ceux de Koundé. Un autre cas est celui des villages détruits, renaissant aujourd'hui sous forme de campements de culture. C'est le cas de Kafonon, Namasséré, Sissogo, Zouagounou, et Zouané, aujourd'hui campements de Kasséré. Les guerres du XIX^{ème} siècle ont donc eu une influence directe sur la concentration de la population.

Cela ne préjuge pas de l'existence, antérieure à ces guerres, de gros villages. L'étude de Y. PERSON sur SAMORY nous révèle l'existence de très gros villages dans la région de la Bagoué, antérieure à l'arrivée de celui-ci, gros bourgs fortifiés et puissants, souvent rivaux. C'est le cas de Papara, Tingréla, Maalé, Podyo, Kouto, Gbon, Kolia, Ouézomon, etc. Il y aurait là comme une ancienne voie terrestre méridienne, le long de la Bagoué, d'ancienne occupation, intéressante par la pérennité des installations humaines.

La création des campements de culture et la croissance vigoureuse des petits villages seraient une réponse récente aux difficultés inhérentes à la taille de ces grosses concentrations villageoises, réponse rendue possible par la sécurité bien établie désormais. La tendance à la dispersion, encore faible, sensible surtout au nord-est, constitue un changement dans le comportement séculaire des populations. L'étude de l'occupation du sol va nous permettre de mieux percevoir les variations de cette emprise humaine sur l'espace.

CONCLUSION

Au terme de cette approche démographique de la région de la Bagoué, quelques éléments importants méritent d'être rapportés :

- la région de la Bagoué reste, en dépit d'une croissance non négligeable en vingt ans, une région peu densément peuplée ;
- elle se caractérise par de forts contrastes dans la répartition des populations, ainsi que par une assez forte concentration de la population en un petit nombre de gros villages ;
- toutefois, en vingt ans, on enregistre un certain nombre de mouvements, indicateur de changements de comportement :

(1) : Voir carte p.127. Pour la sous-préfecture de Kasséré, nous avons choisi exceptionnellement d'orthographier les noms des villages administratifs et des campements de la même façon que les autorités administratives locales et non pas comme sur les cartes au 1/200 000 de l'Institut Géographique National. Ainsi certains villages administratifs sont orthographiés de façon différentes sur la carte p. 77 qui reprend l'orthographe des noms des cartes IGN et sur la carte p.127 qui reprend l'orthographe des noms utilisés par les autorités locales. Ces noms sont les suivants : sur la carte p. 77 Kpalo, Lafing, Leunyougo, Paha, Pingvogo, Toba, Tyorho, qui deviennent sur la carte p.127 Gbalo, Lafi, Landiougou, Baya, Pinvoru, Tomba, Tiorho.

. les villages de plus de 500 habitants ont perdu des habitants, alors que les petits villages se sont accrus assez nettement, et plus encore les deux centres de Boundiali et Tingréla, devenus de petites villes ;

. d'importants mouvements de population animent la vie de la région : zones de départ et zones d'accueil voisinent ; courants d'immigration, du Mali par exemple, et vagues d'émigration vers le Sud de la Côte d'Ivoire, se superposent ;

. une tendance à la dispersion se manifeste ici et là, surtout au nord-est.

Le mouvement naturel d'occupation d'espaces encore vides pourrait correspondre à la satisfaction des besoins en terre, support de toute l'activité agricole. Une étude de l'occupation du sol s'impose donc, afin de préciser la concordance ou les distorsions qui peuvent exister entre d'une part la répartition de la population et d'autre part celle des champs cultivés.

D E U X I E M E		C H A P I T R E	
L ' O C C U P A T I O N		D U S O L	

L'espace est le support de l'activité essentiellement agricole des paysans sénoufo. Sa rareté ou son abondance constituent des facteurs fondamentaux de l'existence même du système agricole et de son évolution. Seule une connaissance réelle des caractères de l'emprise humaine sur l'espace permet d'estimer les possibilités de transformation d'un système agricole, et de les nuancer, en fonction de la variété des situations.

La première étape est une approche quantitative de cette occupation du sol. Il faut rechercher sur quelles surfaces s'exerce l'activité agricole, estimer ses besoins en espace, apprécier son évolution, étudier ses rapports avec l'espace réellement utilisable, avec la densité humaine, saisir les nuances régionales de son emprise spatiale.

La difficulté réside dans la mise au point d'une méthode permettant de telles analyses pour un espace relativement vaste : pour la région de la Bagoué environ 15 000 km². Cette méthode repose sur l'estimation de la densité de l'occupation du sol, telle qu'elle apparaît sur des photographies aériennes, interprétées à l'aide d'une grille d'évaluation.

A. LA METHODE D'ANALYSE

Notre point de départ est l'étude de la part d'espace effectivement mise en culture par l'homme à un moment donné. Pour cela nous avons disposé de deux séries de photographies aériennes, prises à près de vingt ans d'écart, l'une en janvier 1956, l'autre en mars 1975. La couverture aérienne de 1956 couvre tout l'espace de la région de la Bagoué, au 1/50 000. Celle de 1975, à la même échelle, ne couvre pas l'ensemble de notre région. Il a fallu la compléter, pour la partie sud-orientale, correspondant à la partie nord-occidentale de la carte au 1/200 000 de Korhogo, par une couverture aérienne de 1973 au 1/80 000. Néanmoins, il est resté 900 km², sur 15 000 km², au nord-est de Mbengué, non couverts par des photographies aériennes récentes. La couverture aérienne de 1956 nous intéresse comme témoin de l'occupation du sol pendant la saison de culture 1955, et celle de 1975, bien que complétée par celle de 1973, comme témoin de l'occupation du sol en 1974. Pour une question de commodité, nous parlerons cependant de l'occupation du sol en 1975. L'existence de

ces deux séries de photographies aériennes à vingt ans d'intervalle, est une précieuse source d'informations sur l'évolution contemporaine du système agricole sénoufo.

1. L'occupation du sol

Nous avons volontairement choisi de ne considérer comme signes de l'occupation du sol que les champs effectivement exploités au moment des prises de vue. Cela revient à exclure les jachères pourtant partie intégrante du système considéré. La raison en est la difficulté à en apprécier les limites, dès que la végétation naturelle les a en partie recolonisées, et donc à les distinguer de la brousse. Il est vrai que la difficulté se déplace et surgit quand il faut distinguer une jachère récente, surtout de l'année, des champs effectivement cultivés. Un certain nombre de jachères récentes ont dû être interprétées par nous comme des champs cultivés, ni leur couleur ni leur forme, critères essentiels, n'ayant permis de les différencier. En outre, en saison sèche, surtout en mars, période des missions de couverture aérienne, apparaissent de nouvelles parcelles défrichées et préparées en vue de la prochaine saison de culture. Ces parcelles, gagnées sur la brousse, perturbent également notre analyse. Des corrections doivent être apportées, au terme de l'étude, lors de l'évaluation des surfaces réellement cultivées, calculs simples, fondés sur la connaissance des temps moyens de culture et de jachère, valeurs établies à partir d'études de détail.

L'occupation du sol, ainsi appréciée, l'est par rapport à la surface totale. Or seule une partie de l'espace est réellement utilisable par l'agriculture. L'exclusion des surfaces cuirassées et des inselberge, discernables sur les photographies aériennes ne suffit pas. Seul le recours à des cartes pédologiques, analysées dans la perspective d'une recherche des aptitudes culturales, peut permettre de préciser l'état des surfaces utilisables, et donc d'estimer la pression véritable qu'exerce le système agricole sur l'espace. Or, à ce jour, la seule carte pédologique disponible, est celle de Boundiali, qui ne couvre qu'une partie de la région de la Bagoué, environ 45 % de notre domaine d'étude (1).

2. L'analyse de l'occupation du sol

Elle réside dans une estimation à l'oeil de la part représentée par des champs en culture dans un espace de forme géométrique, découpant de façon arbitraire l'espace total à analyser. Le cadre de l'analyse est la photographie aérienne, et plus précisément une zone centrale délimitée aux mesures suivantes : 18 cm du nord au sud et 6 cm d'est en ouest pour les photographies de 1956, de taille 19 cm x 19 cm ; 18 cm du nord au sud et 12 cm d'est en ouest pour les photographies de 1975, de taille 24 cm x 24 cm.

L'avantage de délimiter des zones centrales réside dans la moins grande déformation des phénomènes représentés à proximité du nadir et dans la suppression partielle sinon totale du recoupement entre photographies et entre bandes photographiques, recoupement nécessaire pour la vision stéréoscopique mais inutile pour les calculs qui sont les nôtres. Il est vrai que nous n'avons pas éliminé tout à fait le recoupement, pour des raisons évoquées plus loin. Une fois délimitées ces zones centrales, nous avons établi, sur un support transparent stable, deux grilles d'analyse aux dimensions de l'espace central considéré :

(1) : Cf. introduction de cette partie.

- soit pour les photographies de 1956 une grille de 18 cm de haut sur 6 cm de large, partagée en 3 carrés égaux de 6 cm x 6 cm, cadrant un espace réel de 9 km², espace à son tour divisé en dix parties égales, cernant de petites unités de base de 90 ha de surface réelle ;

- soit pour les photographies de 1975 une grille de 18 cm de haut sur 12 cm de large, partagée en 6 carrés égaux de 6 cm x 6 cm semblables à ceux de la grille de 1956 et découpés de la même façon (1).

Il suffit de placer ensuite ces grilles sur les photographies aériennes correspondantes, en faisant coïncider le mieux possible le centre de la grille et celui de la photographie. C'est alors que commence le travail le plus délicat, celui de l'estimation du pourcentage de surfaces cultivées dans chacune des petites unités de 90 ha de surface réelle. Outre les difficultés principales évoquées plus haut, apparaissent deux difficultés de lecture :

- l'une liée à la couverture aérienne de 1975, dont la qualité médiocre du tirage, estompe les contrastes entre les différents grisés, essentiels pourtant au discernement des champs ;

- l'autre liée à l'échelle des prises de vue : au 1/50 000, un champ de 1 hectare mesure 2 mm de côté, et bien des parcelles sont inférieures à cette taille.

Sur une feuille d'analyse reproduisant la grille, chaque petite unité de base est notée selon un barème allant de 0 (espace vide) à 10 (espace totalement occupé). C'est la somme des notes de dix de ces petites unités, regroupées dans un des carrés définis plus haut, qui constitue le pourcentage d'occupation du sol du carré.

Tout l'espace de la région de la Bagoué a été ainsi analysé par unités de 9 km². Cela peut paraître une surface de référence petite, effectivement inférieure à la taille moyenne des terroirs de notre région, estimée à 51 km². Mais seule l'analyse d'un espace de petite taille, au travers d'une grille à mailles fines, cernant de près la réalité, peut nous assurer l'aisance et la sûreté de l'appréciation, fondements même de la finesse et de l'exactitude de l'analyse. Par ailleurs, dans le cadre d'une région de taille moyenne, ici 15 000 km², la saisie des nuances sur de petites distances doit l'emporter sur la seule mise en avant de forts contrastes.

3. De l'analyse à la carte

L'analyse achevée, se pose le problème du passage à la représentation cartographique. La difficulté majeure est de replacer, avec le plus de précision possible, chacun des carrés de 9 km² sur un fond de carte préalablement établi, ce que complique un changement d'échelle. Une cartographie au 1/50 000 eût représenté environ 6 m².

(1) : Nous ne disons rien des photographies aériennes de 1973 ; le principe est le même. Seules changent les mesures (échelle 1/80 000).

Pour la couverture aérienne de 1956 le problème est facilement résolu car il existe un calque d'assemblage de toutes les photographies aériennes au 1/200 000, échelle des cartes topographiques existantes, ce qui permet de replacer assez exactement chacun des carrés. Il en va de même pour les quelques photographies de 1973.

En revanche la série de photographies aériennes de 1975 n'est accompagnée d'aucun calque d'assemblage. Seul existe un calque au 1/200 000 remplaçant les lignes centrales de bandes photographiques, avec localisation sur cette ligne du nadir d'une photographie sur cinq. Il est assez aisé de reconstituer les limites de la zone analysée des photographies dont le nadir est localisé. Quant aux autres, il faut les replacer approximativement dans l'intervalle compris entre deux photographies localisées par leur nadir. Y aident beaucoup le tracé des marigots, l'existence de points hauts, la localisation des villages, partiellement reportés sur nos fiches d'analyse. L'essentiel est en fait de localiser avec précision les espaces fortement occupés. La majorité des carrés d'analyse présentant des taux d'occupation faibles et surtout semblables sur de grands espaces, leur localisation peut être plus approximative.

Une autre difficulté apparaît avec le recoupement partiel entre les zones centrales telles que définies plus haut, dans le cas des photographies aériennes de 1975. En effet, bien que nous ayons choisi l'analyse d'une zone centrale, la taille retenue pour les carrés d'analyse, 9 km^2 , soit $6 \text{ cm} \times 6 \text{ cm}$, ne permet pas de ne prendre qu'un carré dans le sens est-ouest : dans ce cas, il y aurait eu des espaces non analysés. C'est la même raison qui explique le léger recoupement nord-sud entre bandes photographiques, seul recoupement qui se manifeste aussi pour les photographies de 1956.

Pour cartographier, il nous a fallu escamoter ces recoupements entre photographies et entre bandes photographiques. Notre choix s'est porté sur la partition en deux parties égales des surfaces analysées deux fois. Le résultat est une réduction de l'espace analysé réellement, tout en lui maintenant la valeur du taux d'occupation obtenu pour l'ensemble. Ainsi les carrés analysés couvrent une surface de 9 km^2 ; sur la carte de 1975, ils ne représentent plus que $6,5 \text{ km}^2$, s'ils sont affectés du seul recoupement entre photographies d'une même bande et 5 km^2 , s'il s'y ajoute le recoupement entre bandes photographiques ; sur la carte de 1956, ceux qui sont affectés du recoupement entre bandes photographiques, ne représentent plus que $7,5 \text{ km}^2$. Cela revient à concentrer dans l'espace cartographié, un taux d'occupation du sol d'extension plus grande.

Une fois dressées les deux cartes, on obtient une mosaïque de petites unités, portant chacune, une valeur propre, allant de 0 % à 33 %, valeur extrême que nous ayons trouvée. Il est évident que la précision obtenue, à 1 % près, est illusoire. Une estimation à l'oeil n'est pas un planimétrage. Gommer cette illusion de précision et en même temps donner à la carte une cohérence graphique, conduisent au choix de paliers de représentation, regroupant plusieurs valeurs voisines. Ont été retenues les valeurs suivantes : 0 %, 1 %, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, assez nombreuses encore pour cerner les nuances de l'occupation du sol et cette fois d'une précision tout à fait acceptable.

4. De la carte à l'évaluation statistique

Les cartes achevées, il faut passer au calcul des surfaces effectivement cultivées. Nous avons procédé de plusieurs façons, afin de mieux cerner la réalité. Le premier calcul prend en compte chacune des petites unités avec le taux d'occupation du sol, tel qu'évalué sur les photographies aériennes. Le second cal-

cul prend en compte les petites unités regroupées et affectées d'une des valeurs retenues comme paliers de représentation, d'abord avec la valeur du taux d'occupation du palier considéré, ensuite avec la valeur réelle moyenne de l'ensemble des unités regroupées dans le palier. Un troisième calcul implique un traitement préalable des cartes obtenues (1). Il s'agit là de quadriller les cartes d'occupation du sol, en carrés de 3,5 cm x 3,5 cm, c'est-à-dire 49 km², mesure voisine de la taille moyenne d'un terroir, puis de calculer pour chacun de ces carrés, leur taux moyen d'occupation du sol. Un simple calcul permet ensuite d'évaluer l'état des surfaces cultivées.

Ces trois procédures n'excluent pas une dernière correction fondée sur la prise en compte comme champs effectivement cultivés, de jachères d'un an ou plus et de défrichements pour la prochaine année de culture. Cette dernière correction est la plus difficile, car nul ne peut estimer la part des jachères et des défrichements pris en compte. Un petit raisonnement permet toutefois de préciser les limites extrêmes de cette erreur. L'on estime à quatre ans, la mise en culture moyenne d'une parcelle ; on peut donc supposer que chaque année 1/4 des surfaces seront abandonnées à la jachère et un nouveau quart défriché. Certes la croissance démographique entraîne que les surfaces abandonnées sont moindres que le quart des surfaces cultivées et que les défrichements sont supérieurs à ce quart. Néanmoins cela voudrait dire, si nous avons pris en compte toutes les jachères et tous les défrichements de l'année, que la surface réelle cultivée ne serait que les 2/3 de celle évaluée. C'est la limite extrême que peut atteindre notre erreur. Maintenant il est certain que notre évaluation reste très éloignée de ce cas limite : nous pouvons assurer que seule une faible part des jachères et des défrichements ont dû être pris en compte.

Quoi qu'il en soit, la marge d'erreur possible qui n'est pas négligeable par rapport au total de surfaces cultivées, l'est tout à fait par rapport à la surface totale considérée, puisque les taux d'occupation restent très faibles.

B. LE DYNAMISME DE L'EMPRISE HUMAINE SUR DES ESPACES PEU OCCUPES

En 1955 la région de la Bagoué était très peu occupée. En 1975, globalement elle le demeure, avec toutefois l'apparition de vigoureux contrastes, signes d'une évolution rapide de l'emprise humaine.

1. En 1955 une occupation du sol très faible (2)

Notre estimation des surfaces effectivement cultivées en saison des cultures 1955, porte sur un peu plus de 35 000 ha, pour une superficie d'environ 15 000 km², soit un taux moyen d'occupation du sol très faible, compris entre 2 % et 2,5 %. Certes, il faut corriger cette estimation en tenant compte de la surface réellement utilisable, au sens où nous l'avons définie dans la présentation de notre région. Si l'on considère la valeur de 55 % que nous avons obtenue sur les

(1) : Le résultat en est deux cartes de synthèse de petit format, figurant, seules, dans ce rapport. Les grandes cartes détaillées qui ont servi pour les calculs et les analyses qui suivent, sont disponibles au Centre ORSTOM de Petit-Bassam, dans le volume annexe de ce rapport.

(2) : cf. Carte p. 114

6 800 km² du sud de notre région, on constate que la part de surface agricole utilisée est d'environ 4,5 %, ce qui demeure très faible. Si à l'espace effectivement cultivé, on ajoute l'espace en réserve nécessaire au bon fonctionnement du système et égal à 4 ou 5 fois l'espace cultivé, on estime à une surface comprise entre 175 000 ha et 210 000 ha l'ensemble des terres impliquées dans le système agricole, ce qui représente moins de 14 % de l'espace total et moins de 25 % de la surface agricole utilisable. La région de la Bagoué se présente donc en 1955 comme un espace où l'emprise humaine est peu marquée.

2. En 1975 une occupation du sol encore faible mais très fortement accrue (2)

En saison de cultures 1974, pour une superficie totale d'environ 14 000 km² (1), l'estimation des surfaces réellement cultivées, s'élève à un peu moins de 90 000 ha, soit un taux d'occupation moyen de 6,5 %. Ce taux reste faible, mais si on le rapporte à la surface agricole utilisable, le taux d'occupation s'élève à 12 % de la S.A.U. Si l'on prend en compte également la réserve d'espace nécessaire au fonctionnement du système agricole en place, le taux d'utilisation de l'espace s'élève alors à près du tiers de la surface totale et à plus de 55 % de la S.A.U. Autrement dit la réserve d'espace, nécessaire au fonctionnement du système traditionnel s'amenuise considérablement, bien que les traces visibles de l'emprise humaine, les champs, ne couvrent encore qu'une faible surface.

3. Une vigoureuse évolution de l'occupation du sol : aspects et nuances

Avant de tenter d'expliquer l'évolution elle-même, il faut en définir les aspects principaux et évoquer les nuances spatiales qu'elle a introduites.

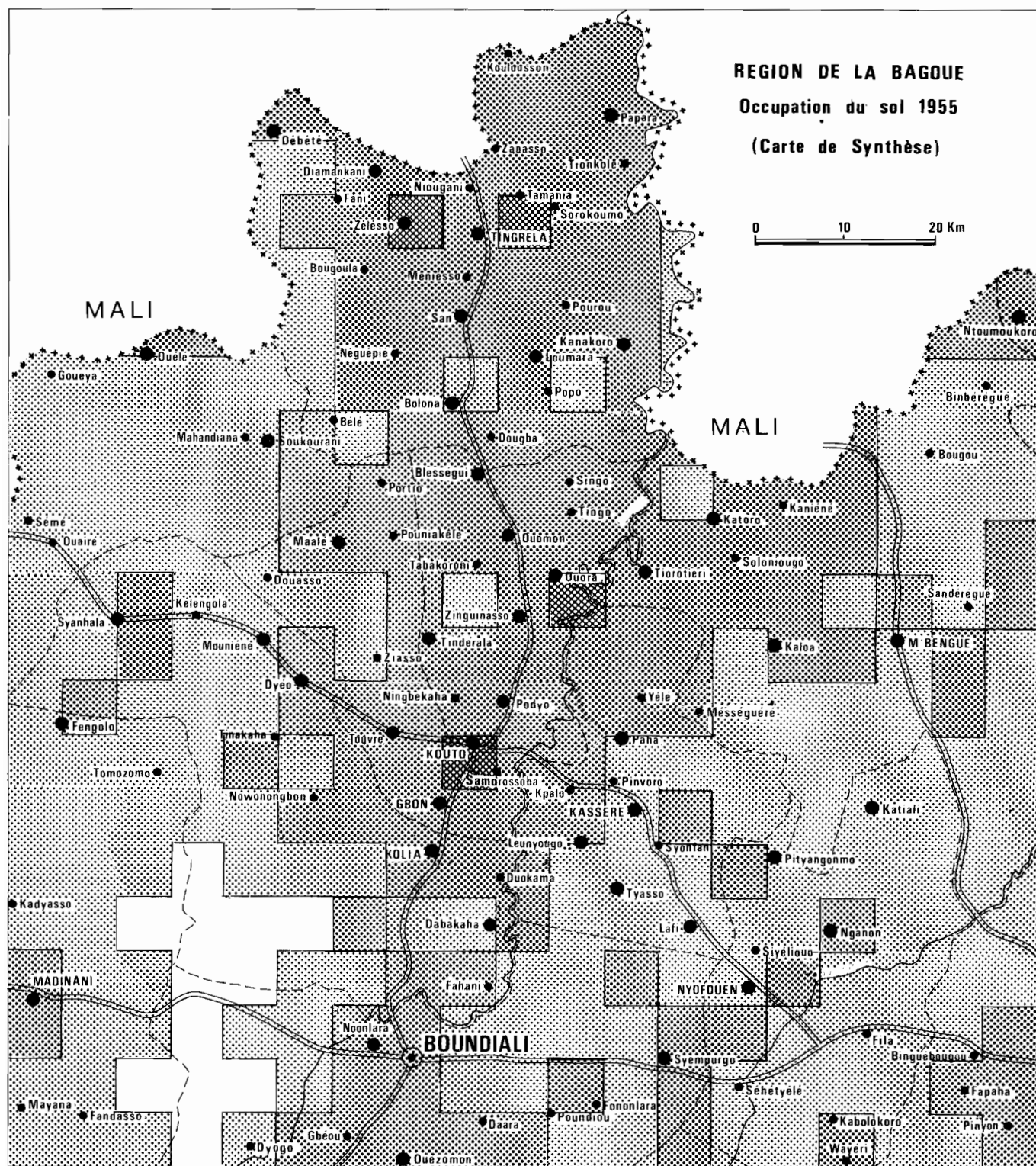
a) Répartition spatiale des différentes catégories de taux d'occupation du sol

Sur les cartes de l'occupation du sol, nous avons choisi huit paliers de représentation, cités plus haut. Il est utile de voir comment notre espace régional se divise entre ces différents taux, et comment cette répartition a évolué en vingt ans. Le tableau suivant rassemble les principales données, en pourcentages de l'ensemble.

TAUX OCCUPATION DU SOL	1 9 5 5		1 9 7 5	
	SURFACE COUVERTE EN % DE LA SURF. TOT.	SURFACE CULTIVEE EN % DE LA SURF. TOT. CULTIVEE	SURFACE COUVERTE EN % DE LA SURF. TOT.	SURFACE CULTIVEE EN % DE LA SURF. TOT. CULTIVEE
0 %	19 %		12,5 %	
1 %	54 %	35 %	15 %	2 %
5 %	24 %	52 %	35,5 %	24,5 %
10 %	2 %	11 %	21 %	31 %
15 %			10,5 %	24 %
20 %			3 %	9 %
25 %	1 %	2 %	1,5 %	4,5 %
33 %			1 %	5 %

(1) : Un peu moins de 1 000 km², situés au nord-est, n'ont pas pu être analysés faute de photographies aériennes récentes.

(2) Cf. carte p. 115



B. STECK - ORSTOM

+++++ Limite d'Etat

----- Limite de Sous Préfecture

==== Pistes

~~~~ Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages &gt; 1000 hab en 1975

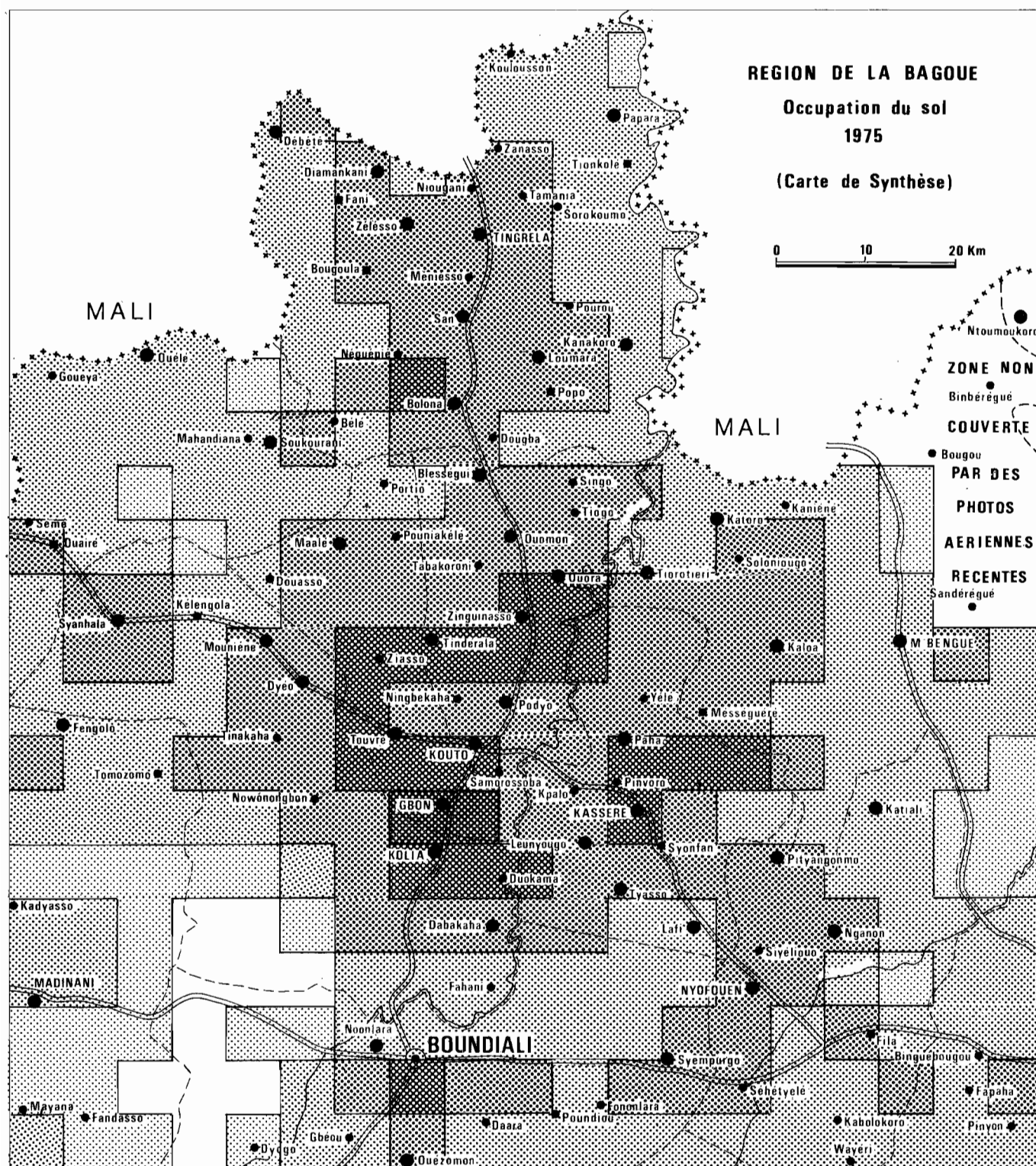
● Villages de 500 à 1000 hab en 1975

0 %

1 %

5 %

10 %



++++ Limite d'Etat

--- Limite de Sous Préfecture

== Pistes

— Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages > 1000 hab  
en 1975

● Villages de 500 à 1000 hab  
en 1975

0%

1%

5%

10%

15%

20%



Quelques remarques s'imposent :

- les espaces vides ou presque (0 % et 1 %) qui représentent près des 3/4 de l'espace total et un peu plus du 1/3 des surfaces cultivées en 1955, ne représentent plus en 1975 qu'un peu plus du 1/4 de l'espace total et 2 % seulement des surfaces cultivées. Cela traduit un important mouvement de mise en culture d'espaces vides, ou plutôt, car le pourcentage des espaces totalement vides n'a baissé que moyennement, de densification de l'emprise humaine sur des espaces fort peu occupés (1 à 2 ha de champs par km<sup>2</sup> en 1955) ;

- cette densification devient très sensible aux paliers supérieurs. Les espaces où l'occupation du sol égale et dépasse 15 %, infimes en 1955, représentent en 1975 16 % de l'espace et surtout 42,5 % des surfaces cultivées. Le poids de ces espaces dans l'agriculture de la région de la Bagoué est devenu prépondérant ;

- la densification de l'emprise agricole sur l'espace s'accompagne d'une forte concentration des surfaces cultivées sur de petits espaces. Les 3/4 des surfaces cultivées en 1975 le sont sur 37 % seulement des surfaces aux taux d'occupation du sol supérieurs à 10 %. Il est vrai qu'en 1955 près des 2/3 des surfaces cultivées l'étaient sur 26 % de l'espace, mais les taux étaient alors de 5 % et 10 %, ce qui traduit une impression de concentration moins forte.

Globalement, en vingt ans, l'espace de la région de la Bagoué s'est transformé, sous l'effet d'une densification et d'une concentration de l'emprise agricole. La carte de croissance des taux moyens d'occupation du sol transcrit ce phénomène et nous permet de répartir l'espace en grands ensembles de croissance homogène qui se répartissent ainsi (1) :

- sur 7 % de l'espace, les taux d'occupation du sol se sont accrus de plus de 400 % ;
- sur 37 % de l'espace, les taux d'occupation du sol se sont accrus de 200 % à 400 % ;
- sur 28,5 % de l'espace, les taux d'occupation du sol se sont accrus de 100 % à 200 % ;
- sur 19,5 % de l'espace, les taux d'occupation du sol se sont accrus de moins de 100 %.

Il faut noter la forte valeur moyenne des taux de croissance de l'occupation du sol.

#### b) L'Evolution de l'occupation du sol selon les sous-préfectures

Bien que leurs limites n'aient pas de significations véritables, quant au problème qui nous préoccupe, l'appel aux sous-préfectures est un moyen pratique pour cerner de façon plus précise la réalité de l'évolution de l'occupation du sol.

En 1955 les sous-préfectures de Tingréla, Kouto et Gbon, sur 25 % de l'espace, concentraient 40 % des surfaces cultivées, bordées à l'est par les sous-préfectures de Mbengué et Kasséré qui, sur 22 % de l'espace, contenaient 22 % des surfaces cultivées. Toutes les autres sous-préfectures, limitant les précédentes à l'ouest et au sud, sur 53 % de l'espace, ne renfermaient que 38 % des surfaces cultivées.

---

(1) : Cf. carte p. 119

| SOUS<br>PREFECTURE | 1 9 5 5                                |                                 | 1 9 7 5                                    |                                 |
|--------------------|----------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|
|                    | % SURF. TOT.<br>REGION DE LA<br>BAGOUÉ | % SURFACE<br>TOTALE<br>CULTIVEE | % SURF. TOT.<br>REGION DE LA<br>BAGOUÉ (1) | % SURFACE<br>TOTALE<br>CULTIVEE |
| Goulia             | 8 %                                    | 6 %                             | 8,25 %                                     | 5,5 %                           |
| Madinani           | 9 %                                    | 4 %                             | 9,5 %                                      | 4 %                             |
| Tingréla           | 15 %                                   | 23 %                            | 16 %                                       | 19 %                            |
| Kouto              | 5,5 %                                  | 10 %                            | 5,75 %                                     | 9,5 %                           |
| Gbon               | 5 %                                    | 7 %                             | 5,25 %                                     | 9 %                             |
| Kolia              | 12 %                                   | 9 %                             | 12,5 %                                     | 13 %                            |
| Boundiali          | 11 %                                   | 9 %                             | 11,5 %                                     | 8,5 %                           |
| Kasséré            | 7 %                                    | 7 %                             | 7,25 %                                     | 10,5 %                          |
| Mbengué            | 15 %                                   | 15 %                            | 10,5 %                                     | 10 %                            |
| Niéllé             |                                        |                                 |                                            |                                 |
| Nyofouen           | 9 %                                    | 7 %                             | 9,5 %                                      | 8 %                             |
| Korhogo            | 3,5 %                                  | 3 %                             | 4 %                                        | 3 %                             |

En 1975, bien que la comparaison, terme à terme avec 1955, soit rendue délicate par l'amputation d'environ 1 000 km<sup>2</sup> à la sous-préfecture de Mbengué, on constate néanmoins :

- une sensible diminution de la part relative de surfaces cultivées dans les sous-préfectures de Tingréla et Kouto, compensée par un fort accroissement de cette part pour les sous-préfectures de Gbon, Kolia et Kasséré. Cet ensemble, sur environ 47 % de l'espace, contient 61 % des surfaces cultivées ;

- le maintien de la sous-préfecture de Mbengué qui se caractérise encore par un même pourcentage de la surface totale et des surfaces cultivées, autour de 10 % ;

- l'existence de sous-préfectures, à l'ouest et au sud, où la part de surfaces cultivées demeure inférieure à la part de surface totale qu'elles représentent chacune. De la sous-préfecture de Goulia à celle de Korhogo, sur 43 % de l'espace, on ne trouve que 29 % de l'espace cultivé.

Sur 20 ans, l'évolution de l'occupation du sol semble donc avoir particulièrement touché la zone centrale de la région de la Bagoué que limitent les sous-préfectures de Gbon, Kolia et Kasséré, où le taux moyen d'occupation du sol a été multiplié par plus de 3.

### c) Occupation du sol et population

Le plus difficile est de définir la population résidente rurale et dont l'activité exclusive ou principale est l'agriculture. Nous avons estimé un peu arbitrairement, qu'en 1955, cette population représentait 95 % de l'ensemble, soit 120 000 habitants, ce qui est probablement inférieur à la réalité. En revanche, pour 1975, nous avons choisi d'exclure 50 % des populations de Boundiali et Tingréla, les deux seuls centres urbains, en négligeant les autres sous-préfectures,

---

(1) : L'absence d'un peu moins de 1 000 km<sup>2</sup> non analysés, explique le changement de pourcentages, surtout pour la sous-préfecture de Mbengué.







ce qui se traduit probablement par une légère surestimation de la population rurale, fixée à 160 000 habitants (exclus également les habitants des villages des sous-préfectures de Mbengué et Niéllé, non analysés et qui sont un peu moins de 8 000 habitants).

En tenant compte de ces légères imprécisions et de celles issues de la méthode d'analyse des surfaces cultivées, nous obtenons les surfaces moyennes par résident rural suivantes :

- 30 ares  $\pm$  2 cultivés par habitant en 1955 ;
- 54 ares  $\pm$  2 cultivés par habitant en 1975 ;

soit en 20 ans, un accroissement de 80 % de la surface moyenne cultivée par habitant. Plus encore que les résultats précédents, c'est la preuve d'une véritable mutation du système agricole dans la région de la Bagoué.

Une étude par sous-préfecture des rapports entre population et surfaces cultivées, va nous aider à préciser les nuances locales de l'évolution de la surface moyenne cultivée par habitant.

| SOUS<br>PREFECTURE | 1 9 5 5                    |                                            |                                 | 1 9 7 5                    |                                            |                                    |
|--------------------|----------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------|
|                    | % POP.<br>RURALE<br>TOTALE | SURFACE<br>MOYENNE<br>CULTIVEE<br>par hab. | % SURF.<br>TOTALES<br>CULTIVEES | % POP.<br>RURALE<br>TOTALE | SURFACE<br>MOYENNE<br>CULTIVEE<br>par hab. | % SURFACES<br>TOTALES<br>CULTIVEES |
| Goulia             | 3 %                        | 55 ares                                    | 6 %                             | 4 %                        | 82 ares                                    | 5,5 %                              |
| Madinani           | 5,5 %                      | 22 ares                                    | 4 %                             | 5 %                        | 42 ares                                    | 4 %                                |
| Tingréla           | 19 %                       | 36 ares                                    | 23 %                            | 20 %                       | 51 ares                                    | 19 %                               |
| Kouto              | 13 %                       | 23 ares                                    | 10 %                            | 12,5 %                     | 42 ares                                    | 9,5 %                              |
| Gbon               | 7 %                        | 30 ares                                    | 7 %                             | 7,5 %                      | 64 ares                                    | 9 %                                |
| Kolia              | 12 %                       | 25 ares                                    | 9 %                             | 10 %                       | 76 ares                                    | 13 %                               |
| Boundiali          | 9,5 %                      | 26 ares                                    | 9 %                             | 10 %                       | 49 ares                                    | 8,5 %                              |
| Kasséré            | 7,5 %                      | 28 ares                                    | 7 %                             | 8,5 %                      | 65 ares                                    | 10,5 %                             |
| Mbengué            | 10,5 %                     | 43 ares                                    | 15 %                            | 9 %                        | 61 ares                                    | 10 %                               |
| Niéllé             |                            |                                            |                                 | (1)                        |                                            |                                    |
| Nyofouen           | 9 %                        | 23 ares                                    | 7 %                             | 9 %                        | 53 ares                                    | 8 %                                |
| Korhogo            | 4 %                        | 22 ares                                    | 3 %                             | 4,5 %                      | 38 ares                                    | 3 %                                |

Ce qui frappe le plus, c'est la très grande diversité des rapports population-surfaces cultivées : la surface moyenne cultivée par habitant à Goulia est 2,2 fois plus grande que celle de Korhogo en 1975 (elle était 2,5 fois plus grande en 1955). Il y a donc resserrement de l'écart mais celui-ci demeure élevé. Le rapport de l'homme à l'espace, si variable d'une sous-préfecture à l'autre, fluctue dans des marges très ouvertes de part et d'autre des moyennes obtenues. C'est ce qu'illustrent les deux cartes du rapport entre l'occupation du sol et la densité humaine, réalisées après superposition des cartes d'occupation du sol et de celles de densité, en prenant comme base les valeurs moyennes de 30 ares

(1) : Exclus 8 000 habitants résidant dans la zone non couverte par de récentes photographies aériennes.



cultivés par habitant en 1955 et de 54 ares pour 1975 (1). Trois sous-préfectures, Goulia, Mbengué et Tingréla se distinguent en 1955 par des superficies moyennes cultivées par habitant, respectivement supérieures de 83 %, 43 % et 20 % à la moyenne régionale, représentant le tiers de la population et 44 % des surfaces cultivées. Deux autres sous-préfectures, Gbon et Kasséré, correspondent juste à la moyenne régionale.

En 1975, cinq sous-préfectures ont des valeurs de surfaces cultivées par habitant supérieures à la moyenne régionale, supérieures de 52 % pour Goulia, de 41 % pour Kolia, de 20 % pour Kasséré et Gbon, de 13 % pour Mbengué. Les cinq sous-préfectures rassemblent 39 % de la population et 48 % des surfaces cultivées. Nyofouen et Tingréla correspondent à la moyenne régionale.

Les cartes du rapport population-surfaces cultivées, illustrent de façon plus fine, cette partition de l'espace en grands ensembles que distinguent les variations des situations locales de part et d'autre du rapport théorique moyen régional. Les variations si importantes d'un point à un autre de notre région peuvent s'expliquer de plusieurs façons :

- entrent en jeu les modes d'évaluation des surfaces cultivées et de la population résidente rurale, qui ne garantissent pas une fiabilité absolue des résultats, mais qui, de toute manière, ne peuvent rendre compte que de très faibles fluctuations de ces mêmes résultats ;

- il est certain, et de nombreuses études l'ont prouvé (2) que de réelles variations existent, d'un point à un autre du pays sénoufo, quant à la quantité d'espace utilisée, nécessaire localement à la satisfaction des besoins propres aux populations. Autrement dit, il est sûr que le paysan de Kasséré cultive plus de surface que celui de Korhogo, par exemple ;

- ceci n'est pas exclusif d'un autre phénomène. L'étude plus approfondie de nos cartes, permet de constater une très étroite relation entre les espaces densément peuplés et ceux où la surface moyenne cultivée par habitant est inférieure à la moyenne régionale, alors que certains espaces, très peu peuplés se caractérisent par une surface moyenne cultivée par habitant très supérieure à la moyenne régionale (3).

De telles variations dans la répartition des surfaces cultivées par rapport à la répartition des hommes appellent deux interprétations. La première consiste à supposer l'existence d'une agriculture plus extensive, dans les zones faiblement peuplées. La seconde évoque la possibilité de transferts de travail, des zones déjà chargées vers les zones plus vides. Cette seconde interprétation est illustrée par le cas de la sous-préfecture de Kasséré, où nous avons pu définir, village par village, des déficits et des excédents de surfaces cultivées, prouvant des transferts de travail, confirmés par les intéressés eux-mêmes : plus de 50 % des surfaces cultivées par les habitants de Landiougou, le sont hors de leur terroir ; plus de 80 % des surfaces cultivées sur le terroir de Tomba, le sont par des paysans d'autres villages (4). Bien que non exclusive de la première,

---

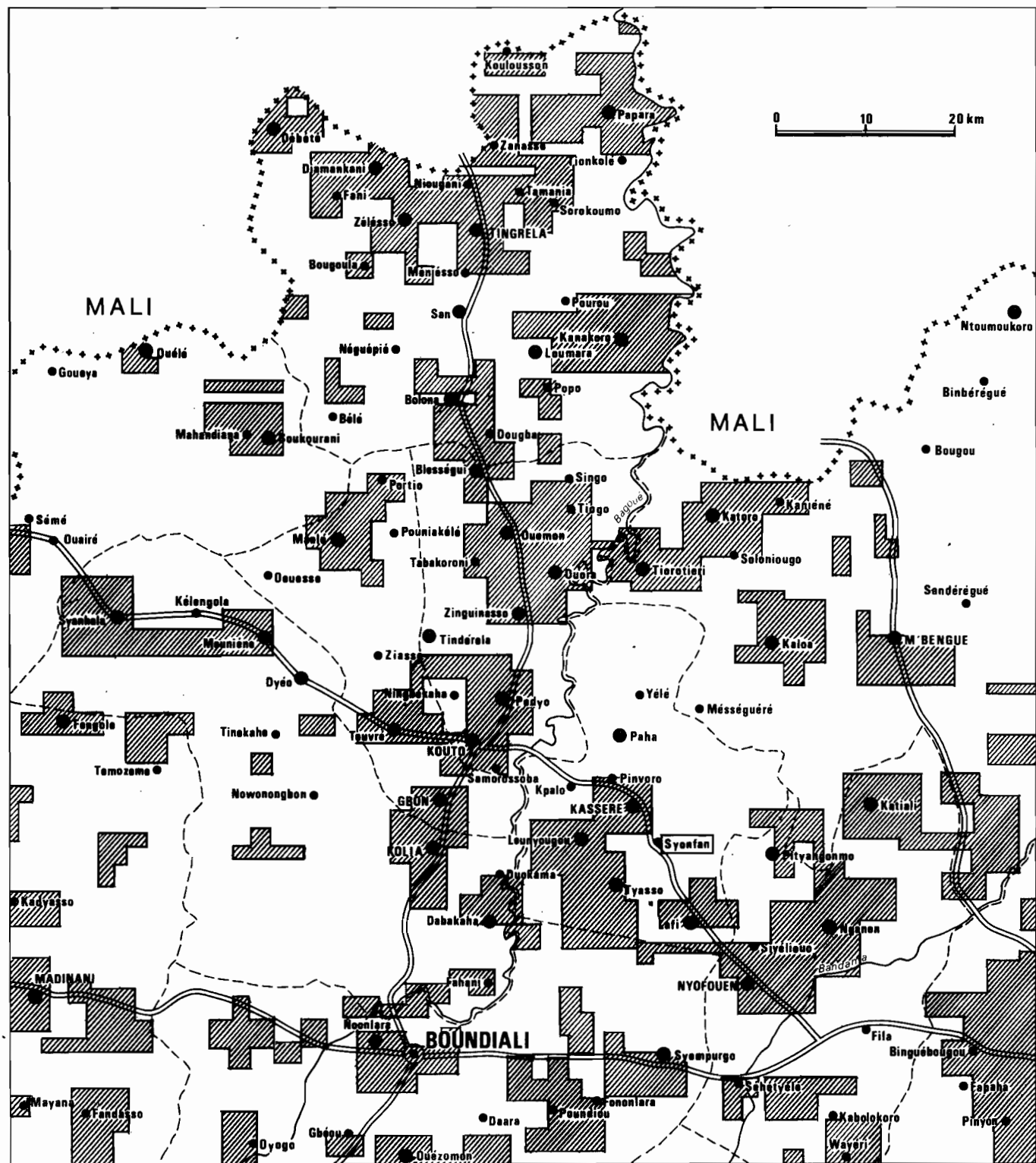
(1) : Ces cartes ne figurent pas dans ce rapport, pour des raisons techniques, dues à leur taille, mais sont disponibles au Centre ORSTOM de Petit-Bassam, dans le volume annexe de ce rapport.

(2) : SEDES - Région de Korhogo - Etude de développement socio-économique - Rapport agricole.

(3) : Cf. carte p. 123

(4) : Cf. carte p. 127

**TAUX D'OCCUPATION DU SOL EN FONCTION DE LA DENSITE DE POPULATION**  
**Pour une surface moyenne cultivée de 54 ares par habitant**



B. STECK - ORSTOM

+++++ Limite d'Etat

--- Limite de Sous Préfecture

==== Pistes

~~~~ Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages de 1000 hab et plus

● Villages 500 à 1000 hab

Syenfan Village témoin

Zones pouvant être intéressées par un système de culture intensif

Reports théoriques d'occupation du sol

1 à 5 hab au km² → 0,54 à 2,70 % d'occupation du sol5 à 15 hab au km² → 2,70 à 8,10 % d'occupation du sol15 à 30 hab au km² → 8,10 à 16,20 % d'occupation du sol30 à 50 hab au km² → 16,20 à 27 % d'occupation du sol> 50 hab au km² → > 27 % d'occupation du sol

Zones densément peuplées à taux d'occupation du sol inférieur au taux théorique, s'expliquant par un mouvement d'émigration des habitants vers la périphérie moins peuplée de ces zones

cette seconde interprétation nous enseigne l'une des solutions utilisées par les paysans pour répondre à la croissance de la densité et de l'occupation du sol : l'ouverture de champs dans des espaces plus vides, ouverture qui peut, en outre, s'accompagner de la création de campements de culture.

Dans tous les projets d'aménagement, surtout quand il s'agit de stabilisation des cultures, il ne faut jamais perdre de vue cette solution spontanée apportée par le paysan sénégalais.

d) Occupation du sol et seuils de rupture du système traditionnel

Bien que le taux d'occupation moyen de la région de la Bagoué reste faible, nous avons souligné le bond en avant des surfaces cultivées sur 20 ans. Nous voulons rechercher s'il existe des seuils, déjà atteints localement ou près d'être atteints, qui impliquent une charge telle de l'espace que le fonctionnement du système traditionnel, fondé sur un petit nombre d'années de culture et de longues jachères, en soit perturbé, au point de muter.

Il est admis généralement que le système agricole sénégalais repose sur quatre années de culture, suivies de 15 à 20 ans de jachère :

- si l'on compte quatre ans de culture et 20 ans de jachère, cela traduit une utilisation de l'espace égale à 6 fois la surface annuellement cultivée. Le seuil de fonctionnement d'un tel système est donc un taux d'occupation moyen de l'espace total de 16 %. L'espace n'étant utilisable qu'à 55 %, comme nous l'avons précisé plus haut, le seuil s'abaisse en fait à 9 %, voire 10 %, si l'on réintroduit dans la surface agricole utilisable quelques sols médiocres. Un tel seuil est atteint dans la région de la Bagoué sur un peu plus du tiers de l'espace, représentant près de 60 % des surfaces cultivées ;

- si l'on compte quatre ans de culture et 15 ans de jachère, le système a besoin de 4,75 fois l'espace annuellement mis en culture, ce qui situe le seuil de fonctionnement du système à un taux d'occupation moyen de l'espace total à 21 %. Compte tenu de la surface agricole utilisable, ce seuil s'abaisse entre 12 % et 13 % et est atteint et dépassé sur 16 % de l'espace de la région de la Bagoué, représentant 42,5 % des surfaces cultivées.

Nous considérerons ce dernier seuil comme l'extrême limite de fonctionnement du système traditionnel. Au-delà, des mutations s'imposent : rallongement des temps de culture, jusqu'à 6 ans généralement ; raccourcissement des temps de jachère (l'enquête statistique agricole nationale de 1975 nous apprend que 15 % des jachères durent moins de 10 ans) (1) ; mise en culture de sols médiocres, exclus de notre estimation de la SAU bien qu'encore cultivables.

Une autre approche de cette notion de seuil peut être réalisée par le biais des densités humaines. En effet on peut associer à chaque densité humaine un taux d'occupation du sol, dès lors que l'on connaît la surface moyenne cultivée par habitant. C'est ainsi qu'au niveau régional, on associe au seuil des 13 % d'occupation du sol, défini comme seuil limite ci-dessus, une densité de 25 habitants au km². L'on voit tout de suite que tout dépend de la surface moyenne cultivée par habitant. La densité limite de 25 habitants au km² n'est qu'une moyenne, et le seuil des 13 % d'occupation du sol peut être atteint à différents stades de pression démographique. Une étude par sous-préfecture va nous le montrer.

(1) : Cf. Sabine BRUN - Les structures d'exploitation dans la région de la Bagoué - 1977 - p. 147 sq.

SOUS PREFECTURE	DENSITE HUMAINE LIMITE ASSOCIEE AU SEUIL LIMITE DE 13 % D'OCCU- PATION DU SOL	DENSITE EN 1975	FACTEUR MULTIPLICATEUR
Goulia	16 hab au km ²	5 hab/km ²	3
Kolia	17 hab au km ²	9 hab/km ²	2
Kasséré	20 hab au km ²	14 hab/km ²	1,5
Gbon	20 hab au km ²	17 hab/km ²	1,2
Mbengué	21 hab au km ²	11 hab/km ²	2
Nyofouen	25 hab au km ²	10 hab/km ²	2,5
Tingréla	25 hab au km ²	16 hab/km ²	1,5
Boundiali	26 hab au km ²	13 hab/km ²	2
Madinani	31 hab au km ²	6 hab/km ²	5
Kouto	31 hab au km ²	24 hab/km ²	1,2
Korhogo	34 hab au km ²	12 hab/km ²	3

Globalement on constate qu'aucune sous-préfecture n'atteint la densité critique, et la marge est même assez large. Néanmoins une étude de la carte des densités de 1975 montre qu'un certain nombre de terroirs villageois ont déjà dépassé ces densités critiques. Deux autres réponses à cette diversification de la densité et de l'occupation du sol peuvent être ici apportées, en plus des précédentes :

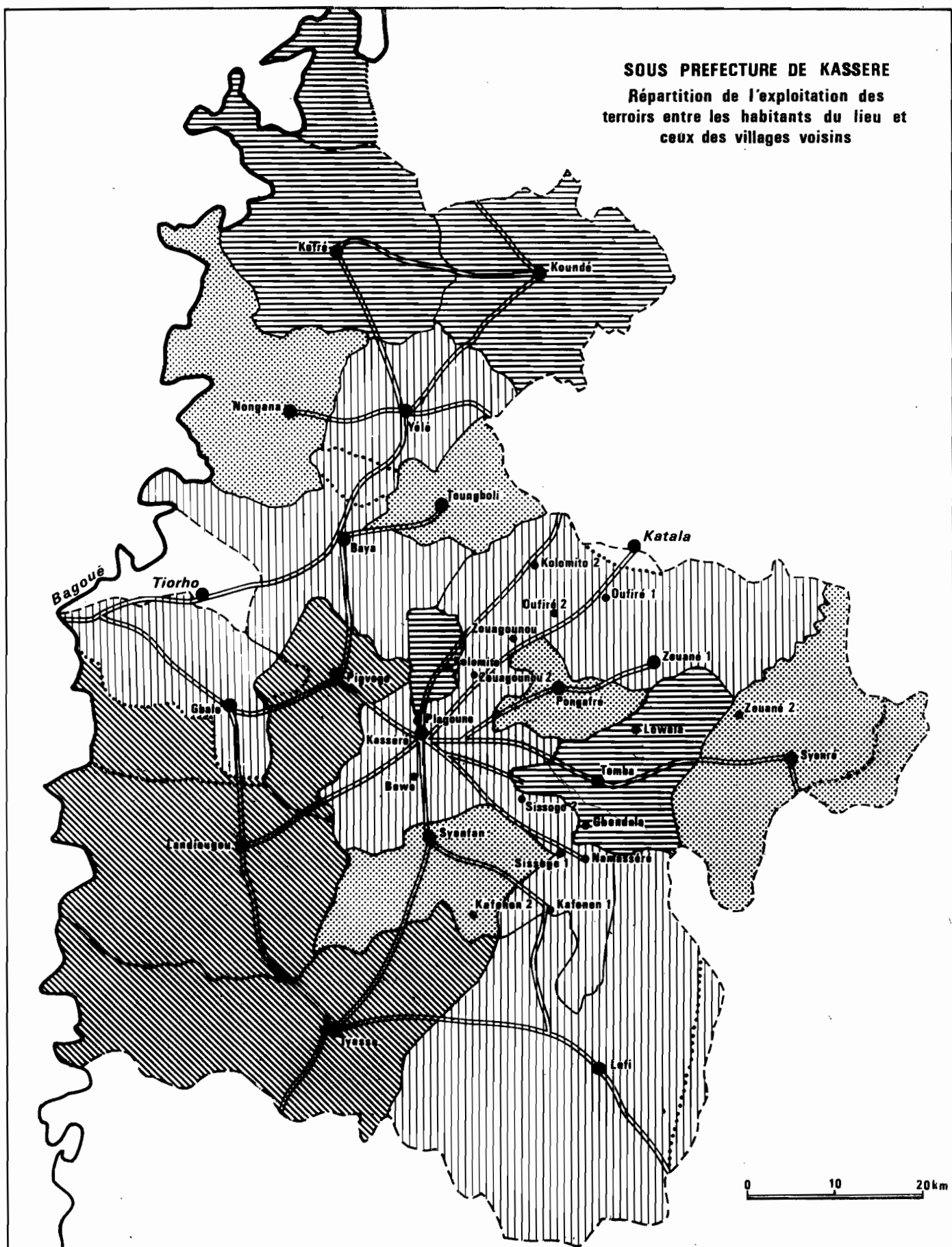
- l'émigration, ce qui s'est déjà produit, comme nous l'avons vu plus haut, avec l'étude de la sous-préfecture de Kasséré ;

- la diminution de la surface cultivée par personne, ce qui, pour l'instant, n'est pas le cas : l'augmentation générale des surfaces cultivées par habitant depuis 20 ans le prouve, et tous les projets de développement vont dans le sens opposé.

Au terme de cette étude des seuils de rupture du système traditionnel, il faut insister sur le fait que seule une vingtaine de villages représentant le tiers de la population et 42 % des surfaces cultivées, sur seulement 16 % de l'espace, sont réellement concernés par ces changements (1). Le déséquilibre provoqué par le manque d'espace y est un argument prépondérant pour y entreprendre des actions de développement, telle la stabilisation des cultures. Ailleurs le système fonctionne encore avec de telles réserves d'espace que les paysans ne voient pas la nécessité d'un réel changement qui exige une surcharge de travail et d'investissement.

(1) : Les villages concernés sont principalement Tingréla, Niougani, San, Bolona, Néguépié, Zinguinasso, Ouora, Syanhala, Kouto, Gbon, Kolia, Duokama, Torotiéri, Kasséré, Gbalo, Pinoro, Baya, Landiougou, Syempurgo, Boundiali.

SOUS PREFECTURE DE KASSERE
Répartition de l'exploitation des
terroirs entre les habitants du lieu et
ceux des villages voisins



B. STECK - ORSTOM

- Limite de la Sous Préfecture
- Limites approximatives des terres
- Limites contestées
- == Pistes
- ~ Cours d'eau

- Villages administratifs
- Tiorho, Katala villages hors de la Sous Préfecture
- Campements de culture de KASSERE

- Villages dont < 25% des champs sont hors du terroir
- Villages dont 25% à 50% des champs sont hors du terroir
- Villages dont < 50% des champs du terroir sont cultivés par des gens d'autres villages
- Villages dont > 50% des champs du terroir sont cultivés par des gens d'autres villages

C. QUELQUES ELEMENTS POUR UNE INTERPRETATION DE L'EVOLUTION

Bien qu'avec des nuances, la région de la Bagoué a connu, pendant vingt ans, un fort accroissement des surfaces cultivées : dans le même temps où la population rurale s'accroissait d'environ un tiers, les surfaces augmentaient de 250 %, ce qui se traduit par un net gain de la surface moyenne cultivée par résident agricole de 80 %. Une telle croissance marque une rupture dans le fonctionnement même du système traditionnel de culture. La question se pose de savoir quels éléments peuvent rendre compte d'une telle évolution.

1. La croissance démographique

Nous avons vu au chapitre précédent que la population totale de la région de la Bagoué s'est accrue d'environ 41 % en vingt ans. Mais nous avons précisé également que la population strictement rurale ne s'était accrue, quant à elle, que du tiers ce qui traduit en fait une émigration d'un peu plus de 10 000 personnes. Néanmoins, c'est 40 000 résidents ruraux de plus qu'il faut compter en 1975 par rapport à 1955. Si, dans un premier temps, l'on considère inchangée la surface moyenne cultivée par habitant, soit 30 ares, on constate que la croissance démographique serait responsable d'un accroissement des surfaces cultivées d'environ 12 000 hectares. Autrement dit si les estimations portant sur la croissance démographique sont exactes et dans l'hypothèse où le système agricole est resté stable pendant vingt ans, nous devrions avoir aujourd'hui un peu moins de 50 000 hectares de cultures. Il est donc certain que même si la croissance démographique est sous-estimée, elle ne peut rendre compte à elle seule de la croissance des surfaces cultivées. Nous estimons sa part au quart de cette croissance.

2. Le coton

Le coton était cultivé de façon traditionnelle mais en culture associée. Le rapport agricole sur la région de Korhogo (1) nous apprend que le coton, associé au maïs, au riz pluvial, voire à l'igname, était cultivé à près de 95 % en association. L'introduction, en 1962 dans la région de Boundiali, de la culture pure du coton de variété *allen*, a provoqué un réel bouleversement, en impliquant le défrichement et la mise en culture de surfaces supplémentaires, à côté des surfaces traditionnellement mises en culture. L'expansion rapide de la culture du coton, qui fera l'objet d'un chapitre particulier, est un autre élément d'explication de l'accroissement des surfaces cultivées. Pour la région de la Bagoué, l'estimation des surfaces cultivées en coton pur, porte sur près de 25 000 hectares. Ce sont 25 000 hectares dont la seule existence résulte de l'expansion de la culture du coton. Le développement de cette spéculation et sa réussite, explique 45 % de l'accroissement des surfaces cultivées entre 1955 et 1975. Cela marque bien la place devenue essentielle de cette culture dans le système agricole sénoufo, que traduit également le pourcentage que représente désormais le coton dans l'ensemble des cultures, soit plus du quart.

(1) : Région de Korhogo ; étude de développement socio-économique ; rapport agricole SEDES ; tableau A 39, p. 89.

3. Le riz de bas-fond

La comparaison entre les photographies aériennes de 1955 et de 1975 révèle un phénomène d'importance, la mise en valeur des bas-fonds. De très nombreux bas-fonds, sans trace de culture en 1955, apparaissent aujourd'hui densément exploités. Bien que le fait soit indéniable, l'estimation des surfaces concernées reste délicate. La lecture comparative des photographies aériennes se traduit par une évaluation voisine de 8 000 hectares pour toute la région de la Bagoué, surtout situés à l'est du cours de la Bagoué. Cette mise en valeur des bas-fonds rend compte d'environ 15 % de l'accroissement des surfaces cultivées en vingt ans.

4. Autres éléments d'interprétation

En 1955 nous avons estimé les surfaces cultivées à 35 000 ha ; en 1975 notre évaluation porte sur 90 000 ha. L'accroissement est donc de 55 000 hectares. En rendent compte pour :

- 25 000 ha le développement de la culture du coton *allen*,
- 12 000 ha la croissance démographique,
- 8 000 ha la mise en valeur des bas-fonds,

soit 45 000 hectares. Restent donc 10 000 hectares pour lesquels il faut rechercher des explications. La première interprétation consisterait à émettre l'hypothèse d'une légère augmentation de la surface cultivée en cultures traditionnelles (coton et riz de bas-fonds exclus) par habitant. En l'occurrence cela équivaldrait à un accroissement de 6 ares par résident. Rien ne permet d'étayer cette hypothèse : on peut admettre la non diminution des surfaces cultivées en cultures traditionnelles, suite au développement du coton, mais rien ne prouve un accroissement relatif de ces surfaces (1). Rien ne permet non plus d'exclure tout à fait cette idée, mais il ne pourrait s'agir alors que d'un très faible accroissement, inférieur aux 6 ares, évoqués ci-dessus, peut-être un ou deux par habitant. En effet on ne peut négliger, bien qu'il soit difficile de l'évaluer, le mouvement de plus en plus marqué à l'extension des parcelles individuelles venant s'ajouter aux champs collectifs (2). En vingt ans, il n'est pas impossible que ce phénomène ait pu jouer, rendant compte d'un accroissement des surfaces de quelques 1 500 à 3 000 hectares.

Une seconde interprétation repose sur la présence de nombreux paysans venus du Mali. La CIDT estime à environ 10 % le nombre de planteurs de coton étrangers ; l'estimation dépasse même 15 % pour la sous-préfecture de Goulia. Pour la région de la Bagoué, cela représente à peu près 2 300 planteurs. Certes une grande partie d'entre eux ne viennent que pour faire du coton et repartent dès la commercialisation achevée. Mais un grand nombre demeure sur place avec leur famille, et pratique des cultures diversifiées. Or le recensement de ces populations étrangères est une entreprise difficile de par leur fluctuation. Les recensements

(1) : CIDT - Culture cotonnière et structures de production agricoles dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire ; 1977, p. 5.

(2) : SEDES - Région de Korhogo ; étude de développement socio-économique ; rapport sociologique.

administratifs, quant à eux, les ignorent tout à fait. C'est ce qui expliquerait en partie la valeur si élevée de la surface moyenne cultivée par habitant, trouvée pour les villages de la sous-préfecture de Goulia. Malheureusement il est très difficile d'avancer des évaluations. Quoi qu'il en soit, la non prise en compte, partielle, de ces paysans maliens, ne peut expliquer qu'un surplus de surfaces cultivées en cultures traditionnelles, minime, probablement inférieur à 2 000 ha.

Une troisième interprétation, non exclusive des précédentes, consiste à porter un regard critique sur les modes d'évaluation des populations et des surfaces cultivées à vingt ans d'écart. Dans les chapitres précédents, nous avons bien précisé les limites de validité de ces évaluations. La non-concordance des bases de recensement de la population en 1955 et 1975, rend aléatoire toute recherche de précision, à quelques milliers d'habitants près. De même la méthode d'évaluation des surfaces cultivées ne peut garantir des valeurs certaines, à quelques milliers d'hectares près, ce qui, après tout, ne représente que moins de 0,5 % de la surface totale de la région, ce qui est une marge d'incertitude très faible.

Ces trois éléments d'interprétation complètent la prise en compte des grands facteurs d'explication de la croissance des surfaces cultivées, tout en mettant l'accent sur la marge d'incertitude qu'il faut considérer.

CONCLUSION

Au terme de cette approche quantitative de l'occupation du sol dans la région de la Bagoué, méritent d'être retenus quelques points :

- la région de la Bagoué reste globalement peu occupée, et constitue encore une assez vaste réserve d'espace ;
- toutefois on note une réelle densification de l'emprise humaine, surtout sensible de part et d'autre de l'axe Boundiali-Tingréla, qui se traduit par de profonds changements dans le fonctionnement même du système de culture traditionnel. Pour 1/6 de l'espace, on peut même parler de pression foncière critique ;
- c'est essentiellement l'introduction de la culture du coton *allen* qui explique une telle évolution et conditionne désormais les mutations techniques du système agricole.

C'est l'étude de cet impact de la culture du coton, comme élément perturbateur et facteur d'évolution, qu'il faut entreprendre. Auparavant, il est nécessaire de présenter les grandes caractéristiques de l'exploitation de cet espace dont nous venons d'évaluer l'occupation.

T R O I S I E M E C H A P I T R E

LES PROBLEMES FONCIERS ET L'EXPLOITATION DU SOL

L'espace dont nous venons de souligner les variations de l'occupation, support de toute l'activité agricole et pastorale, est soumis à un partage, issu de l'histoire, qui le découpe selon des droits anciens, fondant son appropriation ou son utilisation par tel ou tel groupe. Aucune portion de l'espace de la région de la Bagoué, même celles qui sont vides d'hommes et de traces d'occupation du sol, n'est juridiquement vide. Un lien étroit existe entre les communautés de résidence que sont les villages et l'exercice de ces droits. L'unité fondamentale est le terroir, "portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence" (1). Selon cette définition, on peut associer un terroir à tous les villages que nous avons visités : c'est à l'intérieur de ce cadre qu'est le terroir, que s'opère la mise en valeur de l'espace, au sein d'exploitation dont la parcelle de culture est la plus petite unité d'expression spatiale.

A. LE TERROIR

Il n'y a pas de village que nous ayons visité sans liens avec la terre. Chaque village affirme nettement avoir sa terre, aux limites bien précises, bien que parfois contestées. L'affirmation de tels droits ne doit être négligée ni par les autorités administratives ni par les Sociétés de Développement, surtout là où l'espace vient à manquer et où des rivalités peuvent surgir. Il ne faut pas oublier la pérennité de ces droits : "Ce patrimoine ne pouvait évidemment pas être aliéné ni par un individu, fût-ce le chef du groupe, puisque c'était un bien collectif, ni même par le consentement unanime d'une génération, puisqu'il appartenait à la lignée entière, à ses morts, et à ses futurs membres, aussi bien qu'aux vivants (2).

(1): SAUTTER et PELISSIER 1964 ; "Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir". L'homme IV - 1 - Janv-avril ; pp. 56-72.

(2): SEDES Région de Korhogo ; étude de développement socio-économique ; rapport sociologique ; p. 62.

Quelques éléments, tirés de nos enquêtes sur les terroirs de la sous-préfecture de Kasséré, confrontés aux conclusions du rapport sociologique de la SEDES, apportent quelques précisions sur cette vitalité des terroirs.

1. La mise en place des droits sur la terre

Ces droits remontent à l'origine même du village ; ils sont liés directement à la création du village. L'ancêtre, fondateur du village, est le premier auquel on fait référence. Ses descendants, de génération en génération, se sont transmis l'exercice de ces droits. "Les terres qui n'ont jamais été exploitées sont le domaine des *Bandéguélé*, sorte de génies qu'il est nécessaire d'ama-douer avant de commencer à exploiter une terre neuve. Les risques qui sont pris alors, fondent le droit des nouveaux exploitants, à un usufruit permanent de cette terre ..." (1)

Le premier occupant d'une terre en devient détenteur et son descendant qu'on appelle *Tarfolo*, le chef de terre, en est l'expression vivante, exerçant son droit éminent sur la terre, dans les limites fixées par l'ancêtre.

En fait, la situation n'est jamais aussi simple. Nos enquêtes sur les problèmes fonciers, inscrites dans les limites du Pongala, la sous-préfecture de Kasséré, ont eu pour objectif, au travers d'un questionnaire sur la fondation du village, les droits sur la terre, la détention de ces droits et leur transmission, de préciser les situations. Il est très difficile d'aboutir à des réponses claires.

Ainsi, avons-nous tenté de savoir si le fondateur de chaque village s'était installé à un emplacement vide ou bien sur une terre, certes inoccupée mais relevant déjà des droits d'appropriation d'un village établi à proximité. La réponse générale est l'affirmation d'un vide juridique absolu, lors de toutes les fondations. Certains villages ont néanmoins évoqué l'antériorité d'autres villages, proches par rapport à eux, mais sans qu'aucun lien de dépendance se soit établi : il y a bien eu, dans quelques cas, demande d'installation qu'on pourrait qualifier de courtoisie, issue d'une volonté de s'assurer des rapports de bon voisinage, mais, d'après les villageois, non significative d'une quelconque reconnaissance de droits antérieurs. Même dans les cas, rares, où un village est issu d'un autre village du Pongala, les villageois affirment que leur terre ne relève en rien des droits du village fondateur.

Il est très difficile d'aller plus avant. Ce qui semble assuré, aux dires des vieux villageois, est la relative coïncidence temporelle des diverses fondations du Pongala, s'échelonnant sur moins de cinquante ans, dans une région, semble-t-il, entièrement inoccupée. La référence à la guerre de Samory et la reconstitution des lignées de chefs de village peuvent nous permettre de situer au premier quart du XIX^{ème} siècle, ces fondations. Il est vrai qu'un problème demeure, celui de l'origine de ces fondateurs, et des motifs de leur déplacement. La région de Dikodougou est souvent évoquée, mais rien n'est assuré, et surtout la plupart des villages du Pongala ne cherchent pas à se trouver une origine commune.

Au point de départ, nous avons des villages expliquant tous leurs droits sur la terre à partir de leur fondation, chacun indépendant des autres et contenu dans des limites qui semblent s'être précisées avec les générations et au contact des villages voisins.

(1) : Op. cit. p. 20.

2. La transmission des droits sur la terre

Dans le cas le plus général, le fondateur, détenteur des droits sur la terre, les a transmis à son neveu utérin, le cas le plus généralement cité, et ainsi de suite, jusqu'à nos jours. Certes la succession du fondateur jusqu'au chef de terre actuel n'a pas toujours suivi cette voie. Un petit frère a pu succéder à son grand frère, et de plus en plus un fils à son père. Quoi qu'il en soit, ce schéma simple est celui de plusieurs de nos villages : Toungholi, Pongafré, Tomba, Koundé, Pinvor, Plagouno, où aujourd'hui encore, il n'y a qu'un chef de terre.

Pour tous les autres villages, la situation se complique. Kasséré a 17 chefs de terre, Landiougou 10, Tyasso 7, Gbalo 5 ... et dans tous ces cas, les villageois emploient le terme "*Tarfolo*". Une explication simple peut être donnée à partir de l'évolution que décrit L. ROUSSEL dans le rapport sociologique déjà cité : "le droit d'appropriation intéresse les unités économiques élémentaires que constituent les quartiers. Il s'agit de la portion du terroir attribuée par le fondateur, c'est-à-dire le premier *tarfolo*, à chaque segment de lignage de son groupe" (1) et l'auteur d'ajouter plus loin : "le pouvoir du *kotiofolo* sur son *segbo* ne souffrait pas dans la réalité de la superposition à son propre droit, du droit éminent du *tarfolo* : il était maître de répartir, comme il lui convenait la terre dont il disposait et de concéder à tous les membres de son *katiolo* en état de cultiver, un droit d'usage plus ou moins permanent sur une partie du domaine familial" (2). Cette attribution de portions du terroir par le fondateur ou ses successeurs, à des groupes venus s'établir postérieurement à la fondation, qu'ils soient de même origine ou étrangers, est un phénomène que nous ont décrit les villageois interrogés. Le seul changement, mais combien significatif, par rapport à la description de L. ROUSSEL, est l'emploi du terme, *tarfolo* pour désigner celui qui, aujourd'hui, dans les petites unités que constituent les quartiers, détient les droits sur la terre, attribués par le fondateur ou ses successeurs. Cette explication à l'existence de plusieurs chefs de terre n'est pas la seule. La reconstitution, par bribes, de l'histoire du Pongala, nous enseigne l'existence de villages, aujourd'hui disparus. Quelques noms nous ont été rapportés : Kodel par les gens de Landiougou, Zangokaha par ceux de Plagouno, Kaniéhé par les gens de Koundé... Or, ces villages, aux dires des villageois, avaient leur propre terre. Ce sont des guerres, ici celle qu'on appelle la guerre de Mbengué, qui ont entraîné la disparition de ces villages, le regroupement des survivants dans un plus gros village voisin, désormais devenu leur village ; ce déplacement s'est accompagné du maintien des droits antérieurs sur la terre d'origine, bien qu'englobée dans l'ensemble plus vaste des terres du nouveau village. Un peu semblable, mais aux conséquences différentes, est le cas de cinq villages détruits par les mêmes guerres que les précédents, mais renaissants aujourd'hui sous la forme de campements permanents de culture de Kasséré : Kafonon, Namasséré, Sissogo, Zouané et Zouagounou nous ont été présentés comme de vrais villages, indépendants bien qu'alliés à Kasséré. Cette alliance pourrait bien être le signe d'une fondation issue en fait de Kasséré, mais personne n'a pu le confirmer. La guerre a entraîné leur destruction. Les réfugiés se sont établis à Kasséré. Leurs droits sur les terres qui leur appartenaient ont été maintenus, bien que longtemps sans expression spatiale. Ce n'est que tardivement que ces villageois sont repartis sur leur terre et y ont établi des campements de

(1) : Op. cit. p. 61.

(2) : Op. cit. p. 62.

culture, devenus pour la plupart, de vrais villages. Néanmoins leur cohabitation avec les gens de Kasséré et le maintien à Kasséré de leur résidence principale, leur font affirmer qu'ils sont gens de Kasséré. Les terroirs villageois peuvent donc être morcelés, mais l'unité du village reste la plus forte, et la terre du village un lieu commun, aux limites précises.

3. Les tendances présentes

Au moins pour la sous-préfecture de Kasséré, les droits sur la terre des chefs de terre sont encore très affirmés et reconnus. Certes, dans quelques villages, il y a eu parfois des difficultés à retrouver la totalité de ceux qu'on appelle *tarfolo* ; dans d'autres cas, les chefs de terre, eux-mêmes, ont eu du mal à bien retrouver les limites de leur terre ; enfin nous avons découvert des cas d'implantation de cultures étrangères au village et inconnues du chef de terre. Malgré cela, l'impression d'ensemble est celle non seulement d'un maintien mais même plutôt d'un renforcement des droits. La présence de zones contestées et vigoureusement appropriées par deux villages voisins prouve bien un sens aigu de la notion de terroir. Ces contestations traduisent le plus souvent un stade où pression démographique et pression foncière atteignent les seuils de rupture, définis plus haut, quand la terre disponible, incluse dans les limites du village ne suffit plus. C'est ce qui se passe pour Landiougou, Gbalo, Pinvoro, Baya et Yélé, ce qui se traduit aussi par une surface moyenne cultivée par habitant inférieure à la moyenne de toute la sous-préfecture. Par rapport à cette moyenne, les déficits de certains villages et les gains des autres rendent compte de ces transferts de travail dont nous avons déjà parlé (1). L'autorisation demandée et obtenue de cultiver sur la terre d'autres villages est devenue pour les villages à l'étroit, une pratique courante. C'est ainsi que certains petits villages ont des surfaces cultivées dépassant très largement les capacités de travail de leur seule population. Des estimations nous ont permis d'établir des pourcentages de surfaces cultivées par des gens extérieurs au village pour quelques villages, de 40 % pour Pongafré, à 50 % pour Toungboli, à 70 % pour Koundé et Tomba. Bien que précises, les limites de terroir ne sont donc pas des barrières. Le cas de Kasséré est un peu particulier, qui a résolu le problème de l'espace, en étendant sa terre par absorption des terres de villages disparus et par la multiplication des campements de culture. Certains ont leur terre propre, comme nous l'avons dit, mais d'autres se sont établis sur des terroirs étrangers à Kasséré : Kolomito I sur la terre de Plagouno ; Kolomito II en partie sur la terre de Baya ; Oufiré I à l'origine sur la terre de Pongafré ; Zouané II sur les terres de Tomba et Syenré ; Sissogo II en partie sur la terre de Tomba ; Gbondala et Lowala sur la terre de Tomba ; Kafonon II (appelé aussi Niénifory) sur celle de Syonfan. Cette extension du domaine de culture de Kasséré s'accompagne de l'affirmation d'un pouvoir juridique sur la terre du chef de canton, au-dessus des droits des différents chefs de terre. Ce pouvoir, hérité de la colonisation, trouve son expression lors des conflits de terre, mais débouche aussi sur l'assimilation abusive de tout le territoire de la sous-préfecture à la terre du chef de canton. Plusieurs notables de Kasséré nous ont fait la remarque qu'il était inutile de rechercher les limites des terroirs, que seules comptaient celles de la sous-préfecture, c'est-à-dire celles du domaine soumis, au temps de la colonisation, à la juridiction du chef de canton. L'idée même que tous ces droits sur la terre ne sont plus rien, "la terre appartenant au gouvernement", chemine dans l'esprit de certains. Il est vrai que ces idées n'ont été que très rarement évoquées, et surtout à Kasséré, par l'élite intellectuelle,

(1) Cf. carte p.127

administrative et coutumière du chef-lieu. Ailleurs la vitalité des droits anciens est telle qu'il ne faut pas la négliger.

B. QUELQUES ELEMENTS SUR LES STRUCTURES D'EXPLOITATION DU SOL

Si la terre relève du droit éminent du chef de terre, intercesseur entre celle-ci et la communauté villageoise, en revanche son exploitation est l'oeuvre d'unités de résidence, de production et de consommation, aux dimensions démographiques, spatiales et temporelles très variées, que nous appellerons cellules d'exploitation.

1. L'évolution de la notion de cellule d'exploitation

A l'origine la notion de cellule d'exploitation peut être assimilée à celle de quartier. L. ROUSSEL (1) écrit : "Au *narigba* initial, composé des descendants utérins d'une même aïeule, venaient s'adjoindre normalement des épouses issues de matrilignages différents, mais aussi des clients de toutes espèces (...). Tout ce groupe, assez disparate parfois, était fondu dans une unité de production et de consommation très intégrée : le quartier". C'est le quartier qui exploitait collectivement la terre : le *segbo*, était la marque de cette unité, champ collectif où chacun travaillait. Rares étaient les champs individuels, les *kagon*, distribués le plus souvent aux hommes mariés, travaillant sur le *segbo*, issus par les femmes du lignage du quartier.

Aujourd'hui les *segbo* ont disparu presque partout. Il n'y a plus d'exploitation du sol collective. L'exploitation est l'oeuvre des cellules familiales, restreintes ou élargies, non plus du lignage dans son ensemble. L. ROUSSEL notait, à ce propos, voici plus de dix ans : "Cette évolution des structures s'accompagne d'ailleurs très logiquement d'un glissement du sens des mots *segbo* et *kagon*. Le premier terme désignant désormais le champ collectif non plus du quartier mais de la concession, le deuxième visant une parcelle absolument personnelle". (2) Or dans le Pongala, nous n'avons rien trouvé de tel. L'évolution s'est accompagnée de l'abandon des termes, devenus inadéquats pour recouvrir la réalité nouvelle. Tout ceci est très récent.

La situation la plus fréquente désormais est celle d'un chef de famille, ayant obtenu une bande de terre, du *tarfolo*, qu'il va mettre en valeur progressivement par avancée régulière de son front de culture et retour à la jachère des parcelles déjà exploitées, mise en valeur collective par toute la famille. En outre, le chef de famille peut distribuer, sur sa bande de terre, des parcelles qui seront cultivées individuellement par ceux des membres de la famille qui en ont obtenu l'autorisation, ou encore demander au *tarfolo* l'attribution à certains membres de sa famille, de petites parcelles individuelles, hors de la terre qui lui a été concédée.

(1) : Op. cit. p. 23.

(2) : Op. cit. p. 26.

Cette situation, encore la plus fréquente, subit déjà quelques attaques. La multiplication des parcelles individuelles perturbe le schéma classique, à la fois par la croissance des surfaces cultivées et surtout le détournement de main-d'oeuvre qu'elle implique, au détriment du "champ du père". En ce sens, le développement de la culture du coton, culture spéculative par excellence, renforce cette évolution, les jeunes hommes réclamant de plus en plus, de pouvoir faire personnellement du coton.

2. La taille des cellules d'exploitation

Pour tout ce qui suit, nous nous sommes surtout reportés à une étude réalisée par S. BRUN, "les structures d'exploitation dans la région de la Bagoué", analyse de l'enquête statistique agricole de 1975. A partir de l'étude de 318 exploitations triées dans 53 villages de la région de la Bagoué (1), il a été possible de dresser des tableaux, analysant la taille de ces exploitations.

La lecture comparée de ces tableaux apporte quelques précisions sur les structures d'exploitation de la région de la Bagoué :

- 50 % des exploitations sont de petites exploitations, inférieures à 3,7 hectares, rassemblant seulement 33 % de la population rurale et couvrant 20 % de la surface totale cultivée ;
- 50 % de la population rurale se trouve rassemblée en 35 % des exploitations, de plus de 5 ha, couvrant 66 % de la surface cultivée ;
- 50 % de la surface cultivée, l'est dans les exploitations de plus de 7 ha, représentant 23 % du nombre des exploitations et 38 % de la population.

Pour tous les groupes de taille d'exploitations inférieures à 4 ha, il y a décroissance régulière du pourcentage qu'ils représentent, quant au nombre d'exploitations, à la population rurale, à la surface cultivée. Les groupes de taille d'exploitations de 4 à 6 ha représentent à peu près le même pourcentage du nombre d'exploitations, de population et de surface cultivée. Les groupes de taille d'exploitations supérieures à 6 ha ont tous des pourcentages croissants, depuis le nombre d'exploitations qu'ils représentent à la part de population qu'ils rassemblent et de celle-ci à la part de surface cultivée qu'ils couvrent.

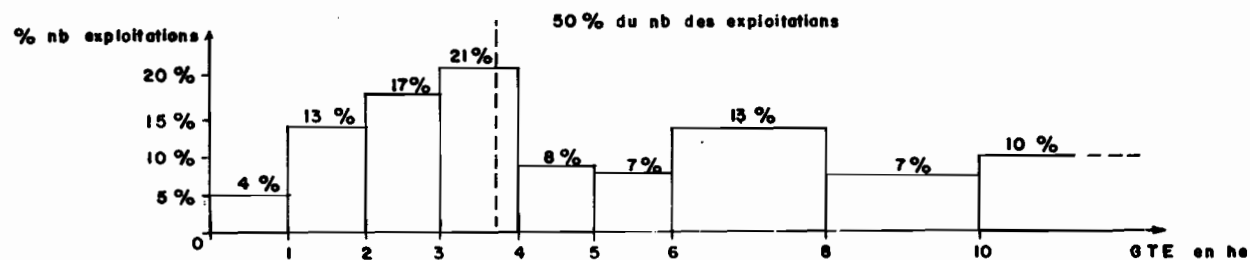
Il en résulte des risques de contradiction entre d'une part des politiques de développement se fondant sur l'existence des petites exploitations majoritaires, mais d'un poids démographique et économique assez faible, et celles orientées seulement vers les grandes exploitations, minoritaires mais rassemblant de forts effectifs humains et couvrant de vastes surfaces. Il est vrai que la concentration des hommes et des surfaces en un petit nombre d'exploitations confère à celles-ci, c'est-à-dire en fait à leurs chefs, un rôle économique prépondérant, et surtout une capacité d'investissement en travail et en matériel permettant de meilleures réponses aux incitations du développement.

Dans ces conditions, l'établissement de moyennes régionales n'a guère de signification : dire que la taille démographique moyenne est de 15 personnes (12 d'après nos calculs établis pour Kasséré) et que la surface moyenne est de 5,2 ha, recouvre en fait trop de situations hétérogènes. Des nuances de répartition, internes à la région de la Bagoué réduisent aussi toute généralisation. Le fait majeur est la croissance régulière de la taille des exploitations depuis le sud-est

(1) Cf. carte p. 141

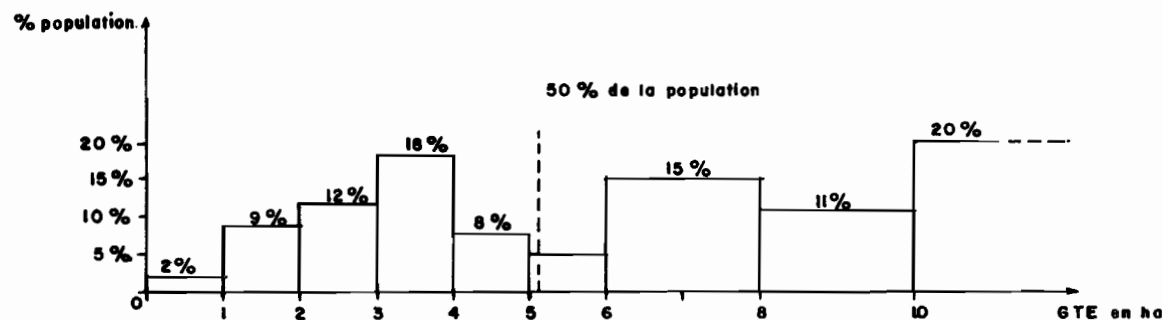
REPARTITION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS PAR GROUPES DE TAILLE D'EXPLOITATIONS

Tableaux



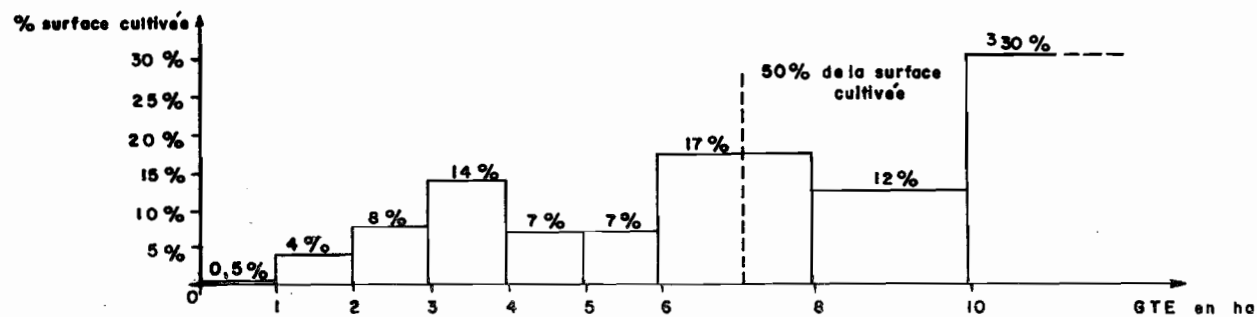
N° 1.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPES DE TAILLE D'EXPLOITATIONS



N° 2

REPARTITION DE LA SURFACE CULTIVEE PAR GROUPES DE TAILLES D'EXPLOITATIONS



N° 3

de la région, c'est-à-dire à proximité de Korhogo, vers le nord-ouest, surtout les sous-préfectures de Tingréla et Goulia. Les variations, internes à la région, doivent donc s'accompagner de la mise en place de politiques d'aménagement nuancées.

3. Les parcelles d'exploitation

La parcelle d'exploitation est la plus petite unité, exprimant l'emprise de l'homme sur l'espace : elle est la cellule de base de l'occupation du sol. La parcelle peut se définir comme une unité de culture, indivisible, portant une seule culture ou une même association de cultures, cultivée pour un individu ou une cellule d'exploitation.

Si l'on se réfère toujours à l'étude sur "les structures d'exploitation dans la région de la Bagoué" (1), on caractérise l'exploitation moyenne de notre région comme se composant de 4 parcelles de 1,2 ha de surface chacune. Cette moyenne recouvre en fait de multiples nuances :

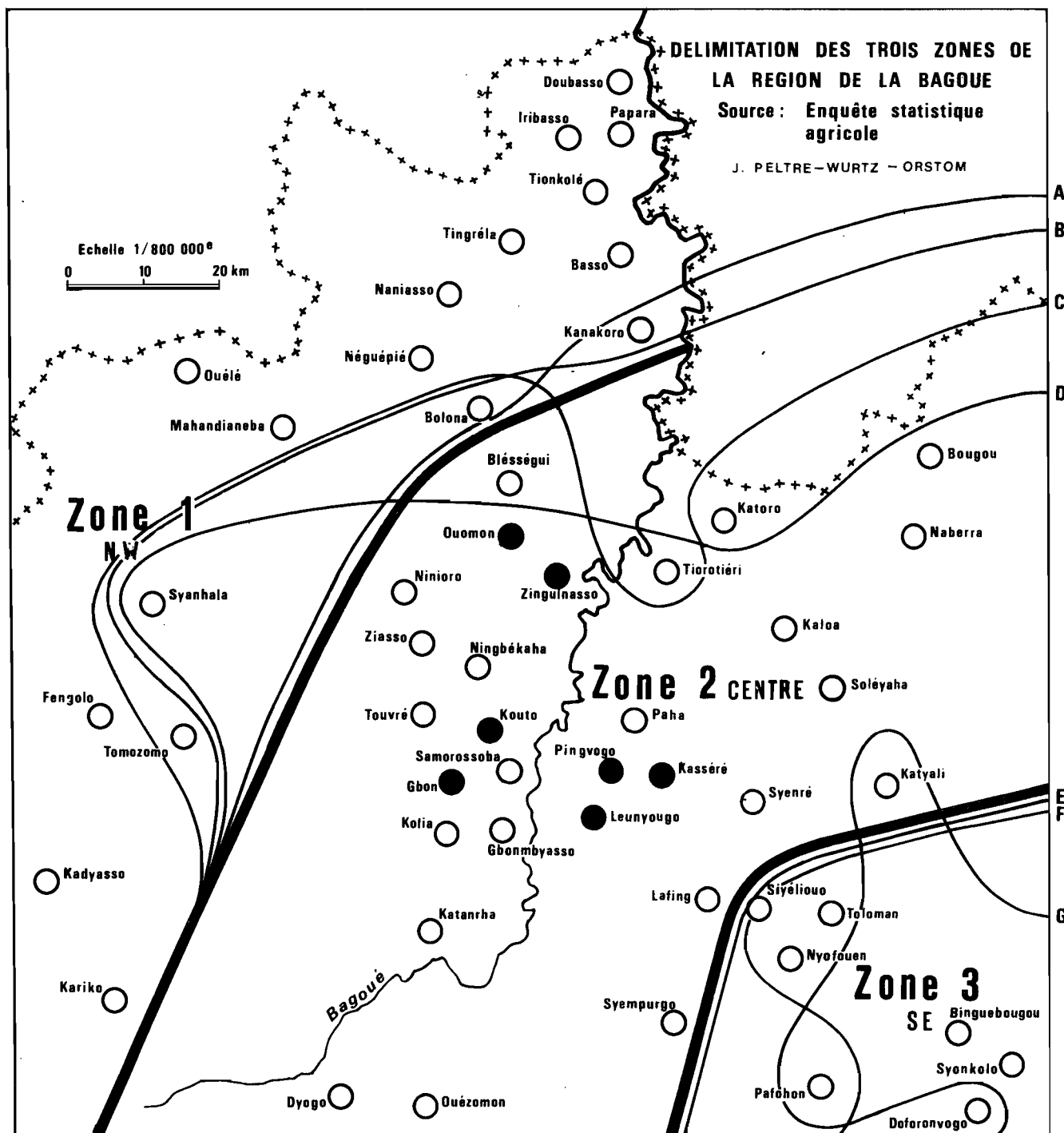
- en fonction de la taille spatiale des exploitations : plus les cellules d'exploitation sont grandes, plus s'accroît le nombre des parcelles et plus grande est leur surface moyenne.

TAILLE DES EXPLOITATIONS	Nb DE PARCELLES PAR EXPLOITATION	SURFACE MOYENNE PAR PARCELLE
0 - 1 ha	1,9	0,3 ha
1 - 3 ha	3,2	0,7 ha
3 - 8 ha	4,5	1,1 ha
> 8 ha	5,8	2,2 ha

- en fonction de la localisation des exploitations : du sud-est au nord-ouest de notre région, on constate par exploitation un accroissement progressif du nombre moyen de parcelles et de leur surface unitaire.

LOCALISATION	Nb DE PARCELLES PAR EXPLOITATION	SURFACE MOYENNE PAR PARCELLE
SUD - EST	3,9	0,8 ha
CENTRE	4	1,2 ha
NORD - OUEST	4,7	1,5 ha

(1) : Op. cit. p. 81 sq.



Au NW de la ligne A : au moins 4 exploitations sur 6 par village, ont plus de 3 hectares

" " " B : plus de 10% des surfaces de chaque exploitation portent du fonio

" " " C : plus de 20% des surfaces de chaque exploitation portent du sorgho

" " " D : plus de 50% des surfaces de chaque exploitation portent du sorgho, fonio, millet

Au SE de la ligne E : dans au moins 4 exploitations sur 6 par village la surface cultivée par personne est < 35 ares

" " " F : tous les villages ont du riz irrigué

" " " G : aucune des exploitations ne porte du sorgho

● Village situé dans un noyau de densité humaine supérieure à 25 habitants au km²

- en fonction de l'ethnie du chef d'exploitation : on observe une situation légèrement différente chez les Malinké et les Sénoufo ; les premiers ont un plus grand nombre de parcelles par exploitation que les seconds, mais la surface moyenne de ces parcelles est légèrement inférieure à celle des Sénoufo.

ETHNIE	Nb DE PARCELLES PAR EXPLOITATION	SURFACE MOYENNE PAR PARCELLE
MALINKE	4,7	1 ha
SENOUFO	4	1,3 ha

Les quelques éléments d'analyse appellent des commentaires :

- la moyenne des 4 parcelles par exploitation semble correspondre tout à fait au fonctionnement traditionnel du système de culture, fondé sur la mise en culture, pendant quatre ans, de la même parcelle ; mais une telle moyenne exclut toutes les parcelles individuelles, qui dans chaque exploitation, viennent s'ajouter au champ collectif, effectivement partagé en quatre ; or grande est la fréquence des parcelles d'arachide, de riz, propres aux femmes et de coton pour les hommes jeunes. Il nous paraît donc que l'évaluation, tirée de l'enquête statistique agricole nationale de 1975, est à utiliser avec précaution.

- les petites exploitations de moins de 3 ha, dont le nombre de parcelles est inférieur à quatre, nous pose, par ce fait même, la question de leur nature. Il ne peut pas s'agir de véritables exploitations, fondées sur l'existence d'un champ commun, destiné à subvenir aux besoins d'une communauté de résidence et de consommation. Il s'agit plus probablement d'exploitations de vieilles femmes, disposant d'une certaine autonomie, ou de la prise en considération comme exploitations à part entière, d'individus ou de petites cellules disposant effectivement de parcelles propres, mais non encore entièrement détachés d'entités plus grandes.

- la croissance du nombre moyen de parcelles et de leur surface, par exploitation, du sud-est au nord-ouest est à rapprocher de nos estimations, établies à partir de la carte de l'occupation du sol. Entre les villages de la sous-préfecture de Korhogo et ceux de la sous-préfecture de Goulia, inclus dans la région de la Bagoué, nous avons noté une forte différence des surfaces moyennes cultivées par résident, de 38 ares à 82 ares. Cette évolution parallèle nous révèle bien un des traits majeurs de la structure des exploitations dans la région de la Bagoué, une opposition marquée entre deux situations, l'une plus avare d'espace que l'autre.

- les variations locales de la composition des exploitations de même taille nous enseignent également l'existence de contraintes techniques (nature des sols, pluviométrie, rareté des bas-fonds, pression démographique, charge foncière...) et de facteurs d'ordre sociologique (composition de la famille, droits individuels, transferts de travail ...), seuls capables de rendre compte de ces variations, dont la satisfaction des besoins vitaux du groupe ne peut expliquer la vigueur.

C'est dans ce cadre, brièvement décrit, que s'opère la mise en valeur de l'espace. Avant d'en évoquer les composantes principales que sont le choix des cultures, leurs associations, les techniques culturales ..., nous allons présenter quelques éléments sur la dimension temporelle des structures dont nous venons de parler.

C. LE TEMPS ET LES STRUCTURES D'EXPLOITATION

Nous avons déjà évoqué ce problème du temps, lors de notre étude des seuils de rupture du système traditionnel. Il est ici nécessaire d'y revenir, afin de préciser toute l'importance du temps dans le fonctionnement même des rapports de l'homme à l'espace.

1. Temps et cellule d'exploitation

Nous avons insisté sur la pérennité des terroirs et leur intangibilité. Il n'en va pas de même pour les cellules d'exploitation. Celles-ci, telles que la pratique les révèle, n'ont généralement ni stabilité ni permanence. Leur existence ne peut guère excéder une vie d'homme adulte. Cette non-permanence est une réponse à l'impossible accumulation de biens, au sein d'un même groupe pérennisé, ce que souligne L. ROUSSEL (1) : "Le lien suprême n'est pas la quantité de richesses, mais la qualité et la vigueur des rapports humains et avant tout la cohésion de la communauté villageoise. Tout processus d'accumulation est condamnable dans la mesure où il tend à rompre la solidarité égalitaire du groupe. Toute concurrence économique entre les personnes ou les lignages est une atteinte grave à l'unité".

Traditionnellement, la cellule d'exploitation change de composition, en fonction des décès, des mariages, des naissances, des départs ou des arrivées. Sa composition démographique ne connaît aucune stabilité, ce qui se répercute sur sa force de travail et donc ses possibilités d'exploitation. Pour tous les projets de développement, il ne faut négliger ni cette instabilité des cellules d'exploitation, qui de toute façon, disparaissent à la mort de leur chef, pour renaître autrement avec l'un des neveux ou des fils, ni la raison première de cette instabilité, le rejet par la tradition de l'inégalité sociale. Il est vrai que l'introduction de cultures de rente, le développement de la culture attelée, les projets de mécanisation et de stabilisation des cultures, les progrès de l'individualisation ne peuvent que développer des inégalités nées de la permanence des structures qu'ils impliquent. Autrement dit la mobilité des cellules d'exploitation est à terme remise en cause. Le temps apparaît sous forme de durée.

2. Temps et exploitation du sol : les jachères

L'exploitation du sol est soumise traditionnellement à des rythmes bien réglés. La même portion d'espace est cultivée quatre ans et ensuite mise au repos pour dix, quinze, vingt ans ou plus. Une étude de ces rythmes nous enseigne leur variété :

(1) : Op. cit. p. 83.

- l'étude de S. BRUN (1) nous apprend que, pour la région de la Bagoué, les temps de repos de la terre, dépassent 10 ans dans 85 % des cas, 15 ans dans 54 % des cas, 20 ans dans 33 % des cas. Selon certaines informations (2), le temps de repos minimum pour rendre au sol son potentiel de fertilité, serait 15 ans. Il est donc surprenant que, dans une région où l'espace ne manque pas, comme nous l'avons vu, les temps de jachère soient dans 46 % des cas inférieurs au seuil d'équilibre ;

- d'autant plus surprenant qu'une étude des temps de jachère possibles nous confirme que le système peut encore fonctionner avec de longues jachères. Nous avons considéré la partie sud de la région de la Bagoué, pour laquelle nous avons dressé une carte de la surface agricole utilisable (moitié nord de la carte au 1/200 000 de Boundiali). A partir de cette carte, nous avons établi une carte d'occupation du sol par rapport à cette S.A.U., suivant un découpage de l'espace en petits carrés de 49 km² de surface réelle. Il suffit ensuite de calculer le rapport qui existe entre la surface agricole utilisable non utilisée et la surface agricole utilisable occupée, pour obtenir le nombre possible d'années de jachère par année de culture. Multiplier le résultat par le nombre moyen d'années de culture, quatre, nous donne les temps de jachère possibles. Certes on ne peut pas généraliser les résultats obtenus, car l'importance des espaces peu occupés, pris en compte ici, est très supérieure à ce qu'elle est pour l'ensemble de la région de la Bagoué. Néanmoins le tableau comparatif suivant nous enseigne une pratique restrictive des temps de jachère par les paysans.

	TEMPS DE JACHERE D'APRES L'ENQUETE STATISTIQUE AGRICOLE DE 1975 EN %	TEMPS DE JACHERE POSSIBLES POUR LE SUD DE LA REGION DE LA BAGOUÉ EN %
< 10 ANS	15 %	7 %
10 - 15 ANS	31 %	5 %
15 - 20 ANS	21 %	6 %
> 20 ANS	33 %	82 %

En dépit de la non concordance des bases sur lesquelles sont fondées ces deux séries de résultats, les écarts sont tels qu'il ne peut s'agir que d'un décalage entre la pratique et la théorie. Tout se passe comme si, partiellement, les paysans préféreraient une réduction temporelle des jachères, plutôt qu'une extension spatiale des cultures.

Tous les efforts entrepris pour stabiliser les cultures ne peuvent réussir que là où le temps de repos de la terre est déjà fortement raccourci, et supposant une maîtrise des conséquences d'un tel raccourcissement, sous peine d'entraîner une perte de fertilité des sols telle qu'elle soit irréversible.

(1) : Op. cit. p. 140 sq.

(2) : Conversation avec M. ANDRE - IEMVT.

3. Temps et exploitation du sol : les travaux

Il n'est pas dans nos intentions d'étudier ici ce que l'on a coutume d'appeler les temps de travaux. D'autres études s'y sont déjà consacrées (1). Ce que nous voulons, c'est souligner l'importance fondamentale du facteur temps dans l'exploitation du sol. Le temps, vécu quotidiennement, pèse sur le choix des cultures, en fonction de leur complémentarité dans la répartition des travaux, ou de leur éventuelle concurrence. La surabondance du temps ou sa rareté conditionne, selon les périodes, non seulement la possibilité de réaliser tel ou tel travail, mais aussi la qualité de celui-ci, les sarclages par exemple.

L'un des points les plus urgents à résoudre, dans une perspective de développement, est l'aménagement du temps, par la résorption des périodes de pointe. Peuvent y concourir un choix équilibré de spéculations complémentaires et non concurrentes, l'introduction de techniques facilitant le travail, telle la culture attelée, la maîtrise de l'écoulement des eaux ... L'extension des surfaces cultivées ne dépend pas seulement de la réserve d'espaces encore vides, mais aussi de la réserve de temps disponible. Les mutations présentes du système de culture bouleversent la dynamique traditionnelle espace-temps, en lui faisant atteindre des seuils de rupture.

CONCLUSION

Les rapports de l'homme à l'espace sont entrés dans une phase critique. Certes la pérennité des terroirs demeure, mais là où la croissance démographique débouche sur une pression foncière, l'exercice des droits traditionnels s'en trouve ébranlé. Certes l'exploitation collective de la terre demeure et bien des formes d'entraide restent vigoureuses, mais de plus en plus se dessine une exploitation familiale avec parcelles individuelles et apparaissent même des cas de location de terre, comme dans les villages au sud de Tíngrela, tels que Bolona et San. La tendance à la constitution des cellules d'exploitation stables se précise. Le temps devient un facteur limitant, lié à l'extension des surfaces et au départ des jeunes, part importante de la force de travail. Cette situation d'ébranlement des structures traditionnelles ne doit pas être oubliée de ceux qui ont la charge de mettre en place de nouvelles structures.

(1) Cf. la monographie du village de Syonfan par J. PELTRE-WURTZ. (voir troisième partie).

Q U A T R I E M E C H A P I T R E

LA NATURE DE L'EXPLOITATION DU SOL ET LA DYNAMIQUE DE L'EMPRISE COTONNIERE

Après avoir évoqué quelles structures organisent l'exploitation du sol dans la région de la Bagoué, il faut préciser la nature de cette exploitation, c'est-à-dire rechercher les différentes activités dont l'espace est le support, les décrire, étudier leurs rapports (indifférence, complémentarité, concurrence), apprécier le sens de leur évolution. Il ne fait pas de doute que l'introduction et le développement de la culture cotonnière, depuis quinze ans, dont nous avons souligné l'importance spatiale, constituent l'élément moteur des transformations survenues. C'est dans cette perspective que se situe notre analyse.

A. L'ETAT DES PRINCIPALES CULTURES SECHES TRADITIONNELLES

L'essentiel des informations que nous possédons, provient de l'analyse faite par S. BRUN de l'enquête statistique agricole nationale de 1975. Aucun document ne fournit de façon exhaustive la situation des différentes cultures ; aucun élément ne permet d'établir des comparaisons dans le temps entre la situation antérieure à l'introduction du coton *allen* et la situation présente ; seules des études monographiques, telles celle de Syonfan, réalisée par J. PELTRE-WURTZ, peuvent permettre une approche plus fine de la réalité (1).

1. Les principales cultures sèches traditionnelles

D'après les résultats de l'enquête statistique agricole nationale de 1975, les cultures sèches traditionnelles représentent près de 78 % des surfaces totales cultivées, ce qui, selon nos travaux, semble surestimé, au détriment de la part du coton et de celle du riz de bas-fond, dont nous parlerons ci-dessous. La répartition entre les cultures est la suivante :

(1) Voir aussi pour la région située au sud de Boundiali la monographie du village de Karakpo : X. LE ROY : Agriculture vivrière et cultures de rapport. DEA d'économie rurale. Université de Montpellier I Juin 1977 - 163 pages et annexes 85 pages.

CULTURES	% SURFACE TOTALE CULTIVEE	% SURFACE CULTIVEE EN CULTURES SECHES TRADITIONNELLES
Maïs	25 %	31 %
Sorgho	16 %	21 %
Mil	14 %	18 %
Arachide	8 %	10 %
Riz pluvial	5,5 %	7 %
Igname	4,5 %	6 %
Fonio	3 %	4 %
Divers	2 %	3 %

Quelques remarques s'imposent :

- les céréales occupent 81 % des surfaces en cultures traditionnelles sèches, soit encore 63,5 % de la surface totale cultivée ;

- parmi les céréales, domine nettement le maïs qui, sur le quart de la surface totale cultivée, apparaît comme la première culture de la région de la Bagoué, talonnée de près désormais par le coton ;

- le groupe sorgho-mil, dont la terre d'élection est plus au nord, apparaît déjà ici fort important ;

- l'arachide, à peu près la seule culture traditionnelle se prêtant à des échanges de quelque importance, occupe une place non négligeable ;

- en revanche, l'igname, dont le domaine de culture est plutôt méridional, ne couvre guère d'espace, en région de la Bagoué ; de multiples conversations avec les villageois nous ont appris la contraction récente des surfaces vouées à l'igname ; les villageois de plusieurs campements de culture de Kasséré, qui ont abandonné cette culture, l'ont fait depuis 1970, évoquant une maladie de l'igname et la baisse de la pluviométrie.

2. Les variations locales de la répartition de ces cultures

Les moyennes régionales que nous venons de présenter recouvrent en fait de fortes variations locales. Le découpage de la région de la Bagoué en trois zones, présentant chacune des traits communs, réalisé par S. BRUN (1), nous permet de mieux nuancer ces résultats.

(1) Cf. carte p. 141

CULTURES	% SURFACE TOTALE CULTIVEE		
	ZONE NORD-OUEST	ZONE CENTRALE	ZONE SUD-EST
Maïs	19 %	29 %	29 %
Sorgho	29 %	6,5 %	3 %
Mil	13 %	13,5 %	20 %
Arachide	6,5 %	9 %	10 %
Riz pluvial	1,5 %	9 %	7 %
Igname	4,5 %	5 %	5 %
Fonio	6,5 %	0,5 %	0 %
Divers	3 %	1,5 %	2 %
T O T A L	83 %	74 %	76 %

De ce tableau, il ressort plusieurs traits saillants :

- le maïs, très largement prépondérant au sud-est et dans le centre de notre région, occupe une place bien moindre dans le nord-ouest ;
- il y est remplacé par le sorgho qui l'emporte largement sur les autres cultures, alors que partout ailleurs, le sorgho n'occupe qu'une place peu importante et sans cesse décroissante vers le sud-est ;
- le mil, en revanche, voit sa place croître du nord-ouest au sud-est, pour y atteindre le cinquième des surfaces cultivées ;
- l'arachide suit la même variation, ainsi que l'igname, toutes deux plus importantes au centre et au sud-est qu'au nord-ouest ;
- le riz pluvial, en opposition avec le fonio qui décroît jusqu'à disparaître du nord-ouest au sud-est, presque absent du nord-ouest, occupe une place non négligeable dans le centre et même dans le sud-est ;
- les céréales voient leur part de la surface totale cultivée décroître du nord-ouest où elles représentent 69 % des surfaces, au centre et au sud-est où elles ne représentent plus que 59 % des surfaces.

Afin de mieux cerner ces variations locales, on peut encore rechercher, pour chaque culture, la part des villages qui ne la pratiquent pas du tout, parmi les 53 villages de l'échantillon :

% NOMBRE VILLAGES OU LA CULTURE EST ABSENTE				
CULTURES	REGION	NORD-OUEST	CENTRE	SUD-EST
Maïs	0 %	0 %	0 %	0 %
Sorgho	9,5 %	0 %	3,5 %	57 %
Mil	9 %	12 %	7 %	14,5 %
Arachide	11 %	17,5 %	10 %	0 %
Riz pluvial	21 %	47 %	7 %	14,5 %
Igname	19 %	29 %	17 %	0 %
Fonio	66 %	12 %	89,5 %	100 %

Le maïs est toujours présent.

Toutes les autres cultures sont, bien qu'à des degrés variables, absentes ici ou là :

- le sorgho présent partout au nord-ouest et presque partout au centre, est largement exclu du sud-est ;
- le mil, très fréquent au centre, est encore assez largement répandu dans le reste de la région ;
- l'arachide, présente partout au sud-est, voit sa fréquence diminuer régulièrement vers le nord-ouest ;
- le riz pluvial, très fréquent au centre, et assez fréquent au sud-est, est beaucoup plus rare au nord-ouest ;
- l'igname, partout présente au sud-est, est de plus en plus absente vers le nord-ouest ;
- le fonio, seulement présent au nord-ouest, est très peu important au centre et totalement absent du sud-est.

De telles variations font appel à de multiples facteurs : naturels (diminution de la pluviométrie vers le Nord ...), humains (habitudes de consommation ; ouverture sur les échanges commerciaux ...) ; elles ne doivent pas être négligées dans la mise au point des politiques d'aménagement, issues de l'introduction du coton.

3. Les associations de cultures sèches traditionnelles

a) Elles jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement du système agricole de la région de la Bagoué. L'enquête statistique nationale agricole nous enseigne l'existence :

- de 25 associations à 2 cultures, représentant 44 % des surfaces cultivées en cultures sèches traditionnelles, soit moins de 35 % des surfaces totales cultivées ;
- de 17 associations à 3 cultures, représentant 9 % des surfaces cultivées en cultures sèches traditionnelles, soit 7 % des surfaces totales cultivées ;
- de 3 associations à 4 cultures, représentant moins de 0,5 % des surfaces cultivées en cultures sèches traditionnelles.

Au total les associations de cultures représentent près de 54 % de l'ensemble des surfaces cultivées en cultures sèches traditionnelles, soit près de 42 % de l'ensemble des surfaces cultivées.

Selon les types de culture, les comportements sont différents :

- le fonio est cultivé pur sur 98 % des surfaces cultivées en fonio ;
- le sorgho l'est sur 73 % des surfaces cultivées en sorgho ;
- l'arachide sur 60 % des surfaces cultivées en arachide ;
- l'igname sur 50 % des surfaces cultivées en igname ;
- le maïs sur 32 % des surfaces cultivées en maïs ;
- le mil sur 29 % des surfaces cultivées en mil ;
- le riz pluvial sur 26 % des surfaces cultivées en riz pluvial.

Cela se traduit par la prépondérance de certains types d'association, liée à la fréquence de certaines cultures :

- sur 87 % des surfaces cultivées en associations, on retrouve le maïs ;
- sur 48 % des surfaces cultivées en associations, on retrouve le mil ;
- sur 23 % des surfaces cultivées en associations, on retrouve le sorgho ;
- sur 22 % des surfaces cultivées en associations, on retrouve le riz pluvial ;
- sur 17 % des surfaces cultivées en associations, on retrouve l'arachide ;
- sur 13 % des surfaces cultivées en associations, on retrouve l'igname.

Les principales associations, celles qui représentent au moins 10 % des surfaces cultivées en association sont :

- l'association maïs-mil, 35 % des surfaces ;
- l'association maïs-sorgho, 12 % des surfaces ;
- l'association maïs-arachide, 12 % des surfaces ;
- l'association maïs-riz pluvial, 11 % des surfaces.

b) Une étude de la répartition en parcelles de ces cultures associées, nous enseigne que sur 42 % de la surface totale cultivée, les associations de cultures représentent seulement 36 % du nombre des parcelles. Cela signifie que les parcelles cultivées en associations de culture sont plus vastes que les parcelles cultivées en culture pure. Selon les cultures, s'introduisent des nuances :

ASSOCIATIONS A BASE DE	% SURFACES CULTIVEES EN ASSOCIATIONS DE CULTURES	% Nb PARCELLES D'ASSOCIATIONS DE CULTURES
Maïs	87 %	79 %
Mil	48 %	42 %
Sorgho	23 %	23 %
Riz pluvial	22 %	26 %
Arachide	17 %	19 %
Igname	13 %	23 %

Il résulte de ce tableau que les parcelles, portant des associations de cultures à base de maïs et de mil, sont plus vastes que celles portant des associations de cultures à base de riz pluvial, d'arachide et d'igname. Les associations comportant du sorgho constituent la situation moyenne. Cela se retrouve dans le pourcentage du nombre de parcelles que représente chacune des quatre grandes associations :

- maïs-mil, 23 % des parcelles pour 35 % des surfaces ;
- maïs-sorgho, 9 % des parcelles pour 12 % des surfaces ;
- maïs-arachide, 13 % des parcelles pour 12 % des surfaces ;
- maïs-riz pluvial, 13 % des parcelles pour 11 % des surfaces.

c) Des variations locales existent dans la répartition entre cultures pures et cultures associées et dans la taille des parcelles des unes et des autres. La situation des cultures associées est la suivante :

ZONES	% SURFACE TOTALE CULTIVEE	% NOMBRE TOTAL DE PARCELLES	TAILLE MOYENNE D'UNE PARCELLE EN CULTURES ASSOCIEES
NORD-OUEST	38 %	28 %	2 ha
CENTRE	46 %	41 %	1,3 ha
SUD-EST	38 %	39 %	0,7 ha
MOYENNE	42 %	36 %	1,4 ha

La fréquence des cultures associées est plus grande dans le Centre de la région de la Bagoué, avec une taille moyenne des parcelles proche de la moyenne régionale. Le Nord-Ouest se distingue par la grande taille des parcelles en cultures associées, en nette opposition avec le Sud-Est où les parcelles en cultures associées sont non seulement petites, mais aussi, plus petites que celles en cultures pures, ce qui tranche d'avec la situation moyenne.

d) Une des caractéristiques des associations de cultures est d'économiser conjointement le temps et l'espace. Des travaux récents de Y. BIGOT portant sur des calculs de rendement dans la région de Kasséré, révèlent des résultats très voisins entre la culture pure avec engrais et les cultures associées sans engrais. Les rendements de 1 ha de maïs pur avec engrais varient entre 2,5 tonnes et 3 tonnes ; ceux de 1 ha de riz pluvial pur avec engrais voisinent 2,5 tonnes. Or les rendements d'une parcelle de 1 ha de maïs et riz pluvial associés sont de 1,8 tonne + 0,8 tonne soit 2,6 tonnes. Autrement dit la culture traditionnelle associée économise de l'argent (engrais), tout en occupant qu'une part moindre de l'espace. Il est vrai que celui-ci (dans la région de la Bagoué) ne manque pas, ce qui explique, en partie, que les associations de cultures ne représentent que 42 % de l'espace cultivé. Deux éléments peuvent nous aider à mieux saisir ce que représentent les associations de cultures. Tout d'abord le nombre moyen de plantes, entrant en associations : il est ici proche de 2,2, ce qui traduit une nette prépondérance des associations à deux cultures. Ensuite le coefficient d'association globale, qui prend en compte cultures pures et cultures associées : il est de 1,5, ce qui veut dire que si toutes les cultures associées étaient supprimées et développées en cultures pures, il faudrait multiplier par 1,5 la surface totale présentement cultivée. Autrement dit, en fonction de nos estimations exposées plus haut, c'est entre 40 000 et 45 000 ha qu'il faudrait défricher. Un tel accroissement des surfaces ne ferait s'élever le taux d'occupation global qu'à 9 % de la surface totale, ce qui reste encore en-deçà du seuil de rupture fixé plus haut à 13 %, mais impliquerait un tel investissement en temps de travail, en main-d'oeuvre, qu'il est absolument impossible de l'envisager. Tous les effets tendant à la suppression des associations de cultures, ne peuvent que se heurter à cet impératif absolu.

e) Un dernier élément serait l'étude des successions de cultures en cultures sèches traditionnelles. Malheureusement, nous ne disposons que de quelques éléments d'information épars sur la région, ce qui rend impossible toute étude statistique globale et donc toute généralisation. Toutefois, quelques constantes se manifestent :

- l'igname, là où elle est cultivée, l'est toujours en tête de culture ;
- le maïs et le riz pluvial sont très généralement cultivés eux aussi en tête de culture ;
- le mil vient plus souvent en 2ème et 3ème année de culture ;
- l'arachide et le sorgho apparaissent généralement en fin de culture des parcelles.

Ceci ne doit constituer qu'une indication. Les combinaisons de successions de cultures sont très nombreuses, où se mêlent toutes les variétés d'associations possibles. La volonté exprimée d'insérer le coton dans des successions culturales, fondées sur les cultures traditionnelles, ne doit pas négliger l'état présent de ces successions.

B. L'INTRODUCTION DE NOUVELLES CULTURES

Depuis une quinzaine d'années, bien des cultures nouvelles ont été introduites. Les cultures d'arbres fruitiers, surtout des plantations de vergers de manguiers, ont connu un sérieux développement. L'introduction, localement, de certaines cultures maraîchères (comme à Kasséré en 1977), bien que sur de petites surfaces, annonce de plus grands projets. Mais ceci n'est rien, comparé au développement de la culture du riz de bas-fonds et surtout à l'expansion, déjà évoquée, de la culture du coton *allen*. Ce sont ces deux cultures qui vont retenir notre attention, et plus encore le coton que la riziculture.

1. La riziculture

Il s'agit ici de la culture du riz dit de bas-fond, c'est-à-dire cultivé dans le lit des marigots ou dans des zones humides basses, mais sans maîtrise du plan d'eau, ainsi que du riz irrigué, dont la culture implique toute une série d'aménagement visant à la maîtrise du plan d'eau. Ces deux formes de culture du riz sont nouvelles par rapport à la culture du riz pluvial, d'ancienne tradition et cultivé à sec.

Le point le plus important dans cette étude de la riziculture, est la mise en valeur des bas-fonds, jusqu'alors délaissés, utilisés seulement pour l'élevage. Cette mise en valeur n'excède guère vingt ans : la lecture des photographies aériennes de 1955 nous le prouve. Nous en avons tiré argument pour expliquer partiellement la croissance des surfaces cultivées dans la région de la Bagoué en vingt ans. Dans la région de la Bagoué, il s'agit surtout d'une riziculture, sans maîtrise du plan d'eau, contrairement à la région de Korhogo où la multiplication des barrages, dans les années 1970, a permis de vastes mises en culture de surfaces en riz irrigué.

Cette mise en valeur des bas-fonds implique de réels changements :

- l'introduction de nouvelles variétés de riz, cultivables dans l'eau ;
- l'aménagement des bas-fonds abandonnés, par défrichement, aplatissement, labours ... ;
- la constitution de pépinières et la pratique du repiquage dans les bas-fonds les plus étroits.

Ces nouveautés s'accompagnent d'une exigence accrue en travail, telle, que seule la satisfaction de besoins pressants peut l'expliquer. Les motifs invoqués le plus souvent sont la croissance démographique et son corollaire l'accroissement de la pression foncière, limitant de plus en plus les espaces disponibles. La mise en valeur des vastes zones vides que constituent les bas-fonds est une des réponses. D'autres motifs sont invoqués : la baisse de la pluviométrie, rendant aléatoire certaines récoltes de cultures sèches ; les meilleurs rendements des riz de bas-fonds. J. PELTRE-WURTZ souligne aussi dans son étude sur Syonfan que la mise en culture permanente des bas-fonds permettrait éventuellement de limiter l'extension des surfaces de cultures sèches et donc de conserver tel quel le système agricole fondé sur les cultures temporaires suivies de longues jachères.

Il est vrai qu'outre l'accroissement du travail que cela induit, il faut aussi compter sur l'irrégularité des pluies, perturbant l'écoulement des eaux et donc sur les aléas d'une production soumise à la quantité d'eau reçue (les riz de bas-fonds de 1977 ont soufferts d'une faible pluviométrie et surtout d'un arrêt précoce des pluies). Il ne faut pas négliger non plus l'insalubrité de certains bas-fonds. Enfin la compétition que se livrent les troupeaux et les riziculteurs pour l'accès à l'eau est telle qu'en bien des endroits, surgissent de véritables conflits : dans la sous-préfecture de Kasséré, 40 % des dégâts de culture, suivis d'une plainte déposée à la sous-préfecture, ont touché des rizières de bas-fonds.

Quoi qu'il en soit, l'extension des surfaces en rizières est un fait important et qui se poursuit. Il est très difficile d'en évaluer l'impact spatial. La référence à l'enquête statistique agricole nationale de 1975 ne peut servir ici de base sérieuse. D'après l'enquête, le riz de bas-fond et le riz irrigué ne constitueraient que 2 % des surfaces cultivées, avec de fortes variations locales : 1,6 % dans le Nord-Ouest ; 0,75 % au Centre ; 10 % au Sud-Est où le riz irrigué tient désormais une grande place (proximité des barrages de la région de Korhogo).

L'enquête nous renseigne également sur le pourcentage de villages où le riz est absent :

LOCALISATION	% VILLAGES SANS RIZ DE BAS-FOND	% VILLAGES SANS RIZ IRRIGUE
Nord-Ouest	65 %	94 %
Centre	83 %	100 %
Sud-Est	29 %	15 %
Moyenne	70 %	87 %

Qu'il s'agisse du riz de bas-fond ou du riz irrigué, il s'agit toujours d'une culture pure, se succédant régulièrement à elle-même et pratiquée sur de petites parcelles : avec moins de 2 % des surfaces, les rizières rassemblent plus de 3 % des parcelles.

Les quelques rares villages de notre région qui ont du riz irrigué, ont l'avantage de faire deux cycles de riz (février-juillet et août-décembre), grâce à l'existence des réserves d'eau.

Les données statistiques, issues de l'enquête nationale sous-estiment fortement la place des rizières dans le système de culture présent. Comme

nous l'avons écrit plus haut, la lecture des photographies aériennes, confrontée aux résultats de quelques études de détail, nous conduit à une estimation beaucoup plus proche de 9 % de la surface totale cultivée, que des 2 % donnés par l'enquête statistique. Certes la situation du Sud-Est semble assez bien rendue, mais la sous-estimation est très marquée pour la zone centrale.

Avec la riziculture, bien que jusqu'à présent il n'y ait pas eu de gros efforts réalisés dans la région de la Bagoué, pour la promotion de cette culture, on a néanmoins une culture dynamique, et qui, surtout à l'est et au sud de la Bagoué, s'impose désormais comme un des éléments importants et parfois majeurs du système de culture. Le développement de cette culture gagnerait à être encouragé, d'autant que certains travaux prouvent la non concurrence, au moins partielle, entre la culture du riz de bas-fond et l'autre grande spéculation récente, le coton, qui pour l'instant, l'emporte largement (1) : "On ne constate pas de différence qui exprimerait en effet de concurrence éventuelle entre les activités riz de bas-fond et cotonnier ; ceci peut s'expliquer par le fait que les périodes de travail du riz de bas-fond se situent après celles du cotonnier. Cette observation est très importante pour une évolution possible d'un encadrement mieux intégré dans la région, dans la mesure où il apparaît possible de faire cultiver à la fois cotonnier et riz de bas-fond sans concurrence réciproque." Il faut souligner toutefois qu'au moment de la récolte, apparaît une concurrence entre le riz et le coton. Les travaux de J. PELTRE-WURTZ sur Syonfan révèlent qu'en décembre, la récolte du riz nécessite 16,5 jours par actif et celle du coton 8 jours. La récolte constitue donc un problème pour le développement conjoint de ces deux spéculations par ailleurs non concurrentes.

2. La culture du coton

Il ne s'agit, pour l'instant, que de présenter l'état de la culture du coton, introduite seulement en 1962 dans la région de la Bagoué. L'étude des conséquences de cette introduction constituera un paragraphe indépendant, tant celles-ci sont variées et complexes. Nos sources sont surtout les rapports régionaux de la CIDT, depuis la campagne 1967-1968, les rapports de secteurs, nous donnant accès aux statistiques village par village, quelques études économiques réalisées par la CIDT, en collaboration avec l'IRAT ou le CIRES, des fiches sur les techniques culturales ... et de nombreuses conversations libres avec des moniteurs et des cultivateurs.

a) La croissance de la culture du coton

Dans le chapitre sur l'occupation du sol dans la région de la Bagoué, nous avons déjà évoqué la tradition ancienne de la culture du coton, cultivé sur de petites surfaces et à 95 % en association. Les débuts en 1962 de la culture de la variété *allen* ont bouleversé totalement les bases de cette culture.

La région de la Bagoué a vu s'accroître les surfaces en coton de près de 100 ha en 1962 à un peu moins de 25 000 ha aujourd'hui, soit une croissance des surfaces, en 15 ans, égale à 250 fois la surface initiale ; la production s'est élevée, dans le même temps de près de 50 tonnes à environ 25 000 tonnes de coton-graine, soit un gain égal à 500 fois le tonnage initial ; quant au rendement moyen, il est passé d'environ 500 kg/ha à près de 1 000 kg/ha, soit un gain égal à 2 fois le rendement d'origine. Une telle croissance n'est pas sans conséquence sur la vie même de la région qui l'a connue. Elle traduit, de toute façon, le succès d'une politique vigoureuse, sur le plan des objectifs de surfa-

(1) : CIDT 1977 ; Culture cotonnière et structures de production agricoles dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.

ces, de productions et de rendements. Elle révèle également les qualités d'adaptation et d'assimilation des paysans sénoufo, artisans de cette croissance.

On peut toutefois nuancer les étapes d'une telle croissance qui n'a pas été régulière sur 20 ans. Le graphique p. 157 nous le montre, pour la région de la Bagoué.

Sa lecture, nous enseigne :

- une forte progression des surfaces cotonnières jusqu'en 1968, prolongée, bien qu'atténuée jusqu'à la campagne 1969-1970 ; l'évolution est semblable pour la production, avec toutefois une croissance plus rapide que celle des surfaces, ce qui se traduit par une progression des rendements de 500 kg/ha en 1962 à près de 900 kg/ha en 1969 ;

- l'année 1970 marque une chute de près de 8 % des surfaces, mais et surtout de 30 % de la production, ce qui s'accompagne d'une baisse du quart des rendements ;

- la progression est ensuite vigoureuse jusqu'à la campagne 1972-1973 ; + 58 % pour les surfaces, + 150 % pour la production, ce qui traduit un gain des rendements tel que ceux-ci dépassent 1 000 kg/ha en 1972 ;

- de la campagne 1972-1973 à la campagne 1974-1975, on note une stagnation tant des surfaces que de la production ;

- de 1974 à 1976, la progression reprend pour les surfaces avec un gain de 25 % ; la progression de la production s'arrête quant à elle en 1975 et la campagne 1976-1977 se traduit par une baisse de 8 %, qui fait descendre les rendements moyens, en dessous de 1 000 kg/ha ;

- quelques indications prouvent que la campagne 1977-1978 s'est traduit par un tassement des surfaces, mais un vigoureux redressement de la production, donc des rendements.

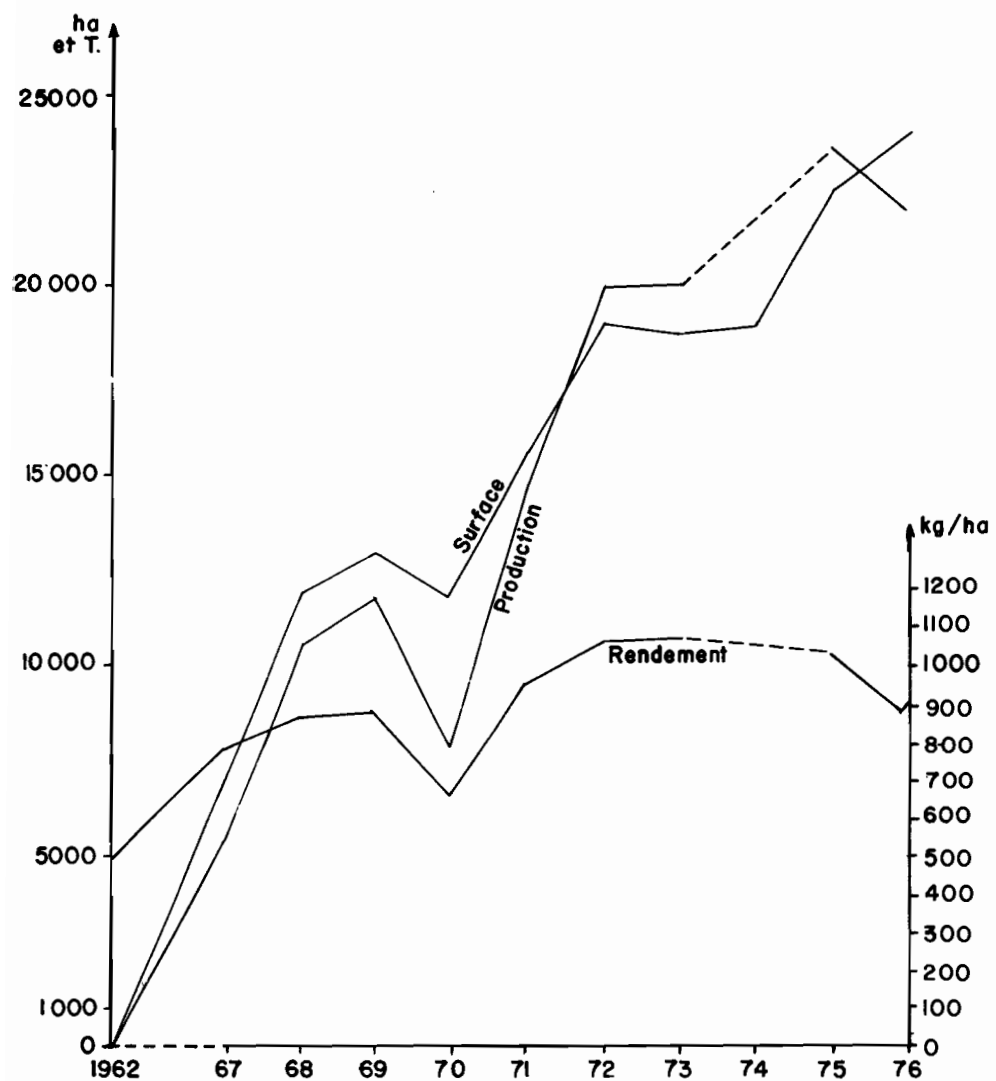
Si l'on néglige l'accident que constitue la campagne 1970-1971, due à une très mauvaise pluviométrie, on constate que l'évolution suit une courbe de croissance globale de moins en moins vigoureuse. Surfaces, productions, rendements semblent atteindre un seuil au-delà duquel la croissance ne peut plus qu'être modérée. Il est vrai qu'une croissance qui a multiplié en 15 ans les surfaces par 250, la production par 500, les rendements par 2, ne peut dépasser les seuils que constituent l'espace, la force de travail, le temps disponibles. Avec 3/4 des surfaces cotonnières de tout le Nord, la région de la Bagoué occupe une place privilégiée dans l'expansion de la culture du coton, mais, comme nous allons le préciser, l'espace est un critère qui, avec de tels taux de croissance, peut devenir limitant.

b) L'occupation du sol et le coton

Avec le quart des surfaces cultivées, le coton occupe désormais la première place des cultures de la région de la Bagoué. Son introduction est responsable de 45 % de l'accroissement des surfaces cultivées, en vingt ans. C'est un bouleversement spatial de grande ampleur. Le coton ne s'est toutefois pas répandu partout de façon homogène. De grandes variations existent au sein de notre région dans cette répartition.

Afin de préciser ces nuances, nous avons procédé à l'établissement de deux cartes :

REGION DE LA BAGOUE Culture du coton



- la première, fondée sur le procédé des carrés pondérés, déjà employé pour les cartes de densité humaine, nous présente l'état des surfaces cultivées en coton par rapport à l'espace global, c'est-à-dire les variations du taux d'occupation du sol par le coton (carte p. 160) ;

- la seconde consiste à mettre en rapport cette première carte synthétique de l'occupation du sol ; le résultat est une carte représentant les variations de la part du coton dans l'ensemble des cultures (carte p. 161).

La lecture de la première carte nous révèle quatre zones où le coton occupe plus de 2 ha/km² de surface totale :

- une grande partie de la sous-préfecture de Tingréla, comprise dans le quadrilatère Bolona-Kanakoro-Niougani-Débété, centrée sur le triangle Négupié-Diamankani-Tingréla où l'occupation du sol par le coton atteint 5 % ;

- une zone s'étendant de part et d'autre de la piste Boundiali-Tingréla, entre Zinguinasso et Blességui, centrée sur le triangle Tabakoroni-Ouora-Singo ;

- une vaste zone, située de part et d'autre d'un axe imaginaire sud-est nord-ouest passant par Nyofouen-Gbon-Syanhala, centrée sur un quadrilatère compris entre Kouto et Kolia du nord au sud, et Nowonongbon et Kasséré d'ouest en est ;

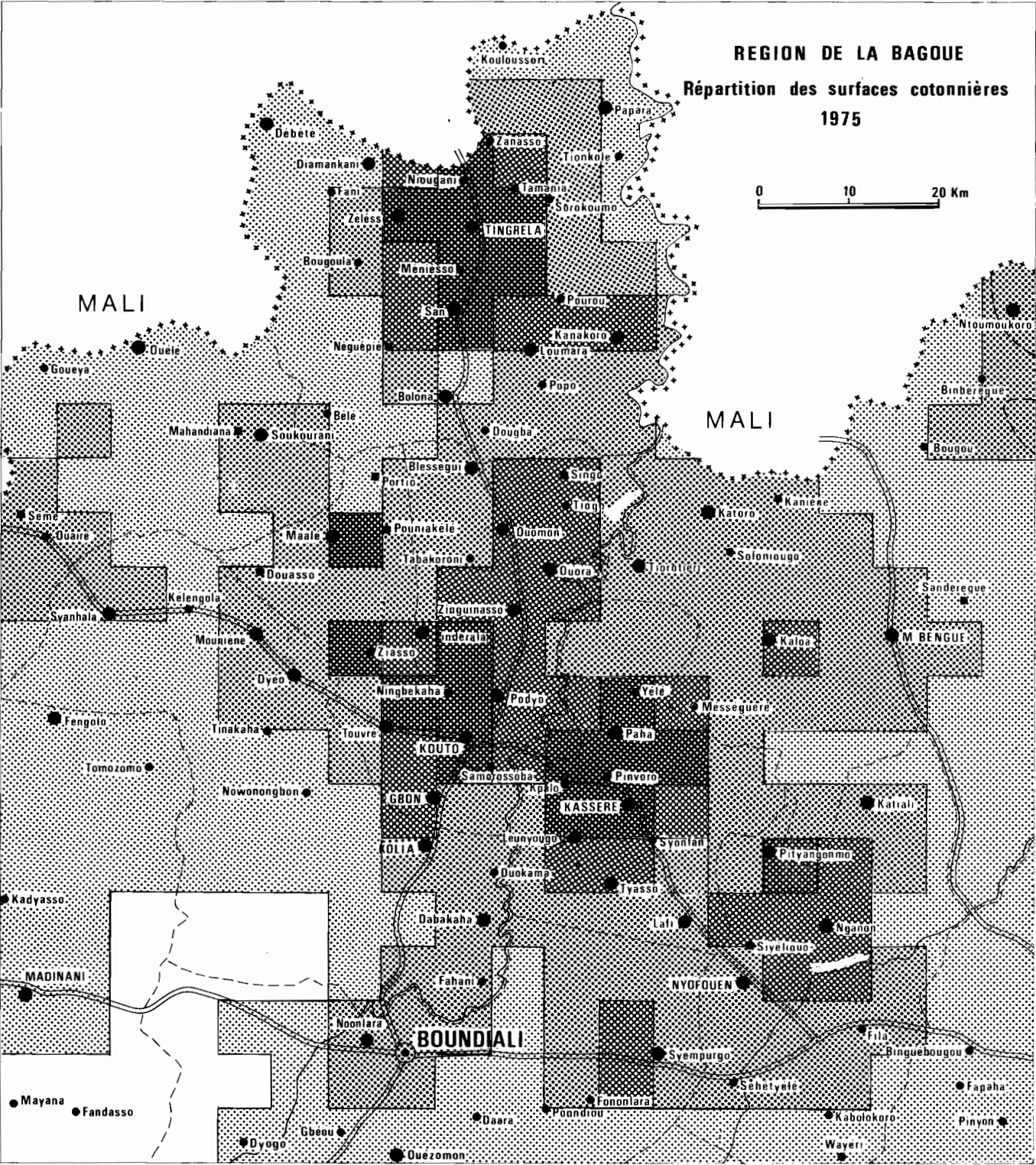
- enfin la zone de Ntoumoukoro, située au nord-est de notre région.

Ces quatre zones, sur 24 % de l'espace total de la région de la Bagoué, représentent plus de 40 % des surfaces en coton ; si l'on ne considère que les espaces où le coton dépasse 3 % d'occupation du sol, sur 8 % de la région de la Bagoué, on a près de 18 % des surfaces cotonnières.

A l'opposé, les zones, où le coton représente moins de 1 % de la surface totale, situées surtout à l'ouest, où les taux sont inférieurs à 0,5 %, et à l'est, où ceux-ci sont plutôt compris entre 0,5 % et 1 %, sur 29 % de l'espace, ne renferment que 11 % des surfaces cotonnières.

La moyenne régionale étant de 1,6 ha de coton par km², on constate que près de 45 % de l'espace se situent dans cette moyenne, rassemblant près de la moitié des surfaces cotonnières.

Il ne suffit pas de connaître cette répartition de coton dans l'espace total pour bien analyser la situation de cette nouvelle culture. La seconde carte où les surfaces en coton sont rapportées, cette fois, aux seules surfaces cultivées, nous enseigne la place qu'a pris le coton dans le système de culture. Les contrastes, au sein de la région, sont ici renforcés. S'opposent nettement des zones où le coton détient désormais une place écrasante, plus du tiers des surfaces cultivées parfois même près de 50 % de celles-ci, et des zones où le coton ne joue presque aucun rôle, avec moins de 10 % des surfaces cultivées, et parfois même moins de 5 %. Mais il ne s'établit pas forcément un lien entre ces zones où le coton occupe une place privilégiée dans le système de culture et celles où les surfaces de coton sont importantes ; il n'y a pas non plus de corrélation entre les zones de forte occupation du sol et celles où le coton s'impose de loin aux autres cultures. C'est ainsi que des zones de faible occupation du sol et où les surfaces en coton sont peu importantes, rapportées à la surface totale, peuvent se révéler comme des zones où le coton l'emporte sur les autres cultures. En revanche des zones de forte occupation du sol et où les surfaces en coton sont importantes, peuvent apparaître comme, relativement à l'ensemble des cultures, peu cotonnières. Considérant les seuils de 10 % et 33 % de surfaces cultivées en coton par rapport aux surfaces totales cultivées, nous avons la répartition suivante :

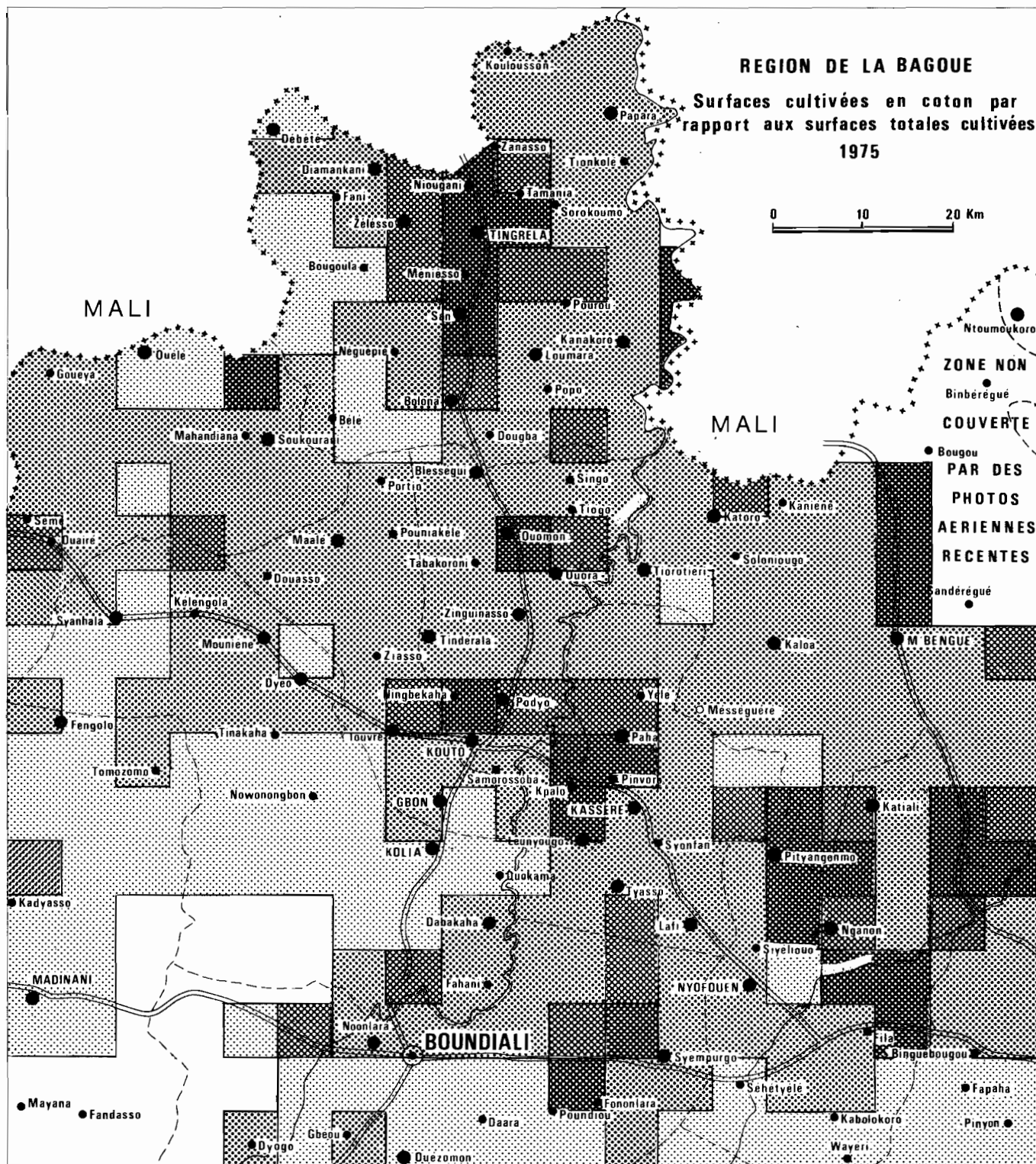


+++ Limite d'Etat	⊙ Préfecture	0 are par km ²	200 à 300
--- Limite de Sous Préfecture	● Sous Préfecture KASSERE	0 à 100	> 300
== Pistes	● Villages > 1000 hab en 1975	100 à 200	
— Cours d'eau	● Villages de 500 à 1000 hab en 1975		

REGION DE LA BAGOUÉ

Surfaces cultivées en coton par rapport aux surfaces totales cultivées 1975

0 10 20 Km



B. STECK - ORSTOM

- le coton représente plus de 33 % des surfaces cultivées sur 9 % de l'espace ;
- le coton représente de 25 % à 33 % des surfaces cultivées sur 15 % de l'espace ;
- le coton représente de 10 % à 25 % des surfaces cultivées sur 50 % de l'espace ;
- le coton représente de 0 % à 10 % des surfaces cultivées sur 26 % de l'espace.

Les zones les plus cotonnières, celles où le coton tient la place la plus importante dans le système de cultures, sont :

- la zone de Tingréla, de part et d'autre d'un axe Bolona-Niougani ;
- une petite zone, autour des villages de Ouomon et Ouora ;
- une zone s'étendant du village de Touvré jusqu'à Kasséré ;
- la partie nord-orientale de la sous-préfecture de Nyofouen ;
- de part et d'autre de la piste qui relie Mbengué au Mali ;
- enfin une zone comprise dans le triangle Poundiou-Tyasso-Syempurgo.

Le coton semble encore très peu important à l'ouest de la région de la Bagoué et au sud, jusqu'à proximité de Korhogo.

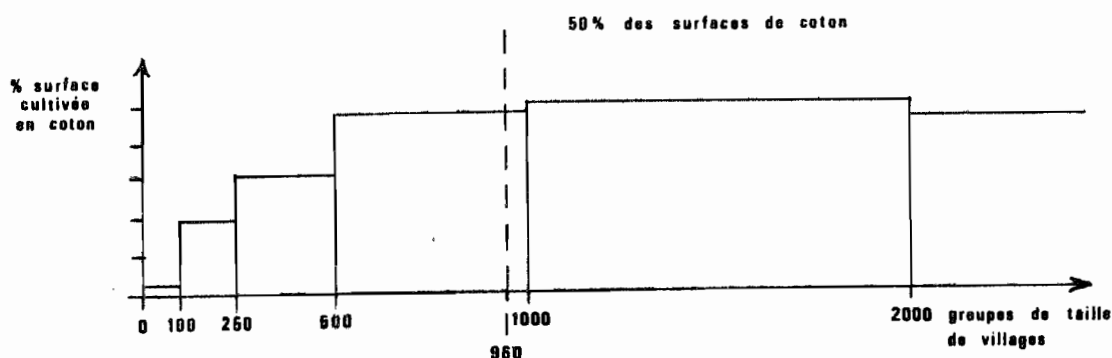
Une des conclusions essentielles de cette étude est l'inégale répartition du coton dans l'espace et une inégale insertion dans les systèmes de culture locaux. Là où le coton atteint les 25 % de surfaces cultivées, encore plus quand il dépasse les 33 %, il peut être dangereux d'inciter encore les paysans à accroître leurs surfaces cotonnières. Le risque est celui d'un déséquilibre du système de culture, au détriment des vivriers, et la culture excessive d'une seule culture de rente n'est pas une garantie pour le paysan. Dans la région de la Bagoué, l'extension des surfaces cotonnières est possible, là où la part du coton est inférieure à 10 %, à l'ouest et au sud, et là encore où cette part n'atteint pas 25 %. Cette modulation des incitations à la culture du coton doit permettre un meilleur équilibre régional (1).

c) La population et le coton

Afin de mieux préciser la situation présente de la culture du coton, il est utile de rechercher les différences de comportement vis-à-vis du coton que manifeste la population. Nous avons recherché s'il existe des critères démographiques permettant d'analyser la répartition du coton dans la région de la Bagoué. Nous nous sommes intéressés à la répartition des surfaces selon la taille des villages, ainsi qu'aux variations de la surface moyenne cultivée en coton par habitant.

En reprenant les groupes de taille de villages, définis au chapitre consacré à l'étude de la population, nous avons la situation suivante :

(1) Si l'on considère la surface moyenne cultivée par habitant égale à 54 ares, nous situons le seuil critique à 18 ares de coton par habitant, soit pour un village 1 000 habitants, une surface totale en coton de 180 ha.



On constate que les villages de plus de 1 000 habitants, qui rassemblent près de 55 % de la population ne cultivent qu'un peu moins de 50 % des surfaces cotonnières de la région de la Bagoué. On peut en conclure que la surface cultivée en coton par habitant est plus élevée dans les villages de moins de 1 000 habitants que dans ceux qui dépassent ce seuil. Une série de tableaux va nous aider à préciser cette remarque. Nous avons recherché, pour chaque groupe de taille de villages, comment se répartissent les villages de chaque groupe, en fonction de la surface moyenne cultivée en coton par habitant. Les seuils retenus sont 4, 8, 12, 16 et 20 ares de coton par habitant, sachant que la moyenne régionale est proche de 14 ares par habitant (voir graphiques p. 165 et 166).

La lecture de ces six tableaux confirme que plus les villages sont grands, plus petite est la surface moyenne cultivée par habitant. Celle-ci diminue ainsi de 16,5 ares par habitant, pour les villages de moins de 100 habitants à 15 ares pour ceux de 100 à 250 habitants, à 14,5 ares pour ceux de 250 à 500 habitants, à 13,5 ares pour ceux de 500 à 1 000 habitants, à 12,5 ares pour ceux de 1 000 à 2 000 habitants, à 9,5 ares enfin pour ceux de plus de 2 000 habitants. Cela ne veut pas seulement dire que plus le village est petit, plus le planteur de coton cultive de coton. Cela correspond aussi à l'existence d'une non-concordance entre l'état de la population d'un village et les résultats de la culture cotonnière du même village. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, surtout là où la pression démographique est forte, les paysans cultivent hors des limites de leur village. Il est donc certain qu'une part de la différence entre les grands villages et les petits, provient de ce qu'il existe des transferts de travail, amenant un accroissement des surfaces cultivées en coton, là où existe encore de la place. Le coton est en effet vendu au marché le plus proche, organisé par la CIDI, qui n'est pas forcément le village où est recensé le paysan concerné.

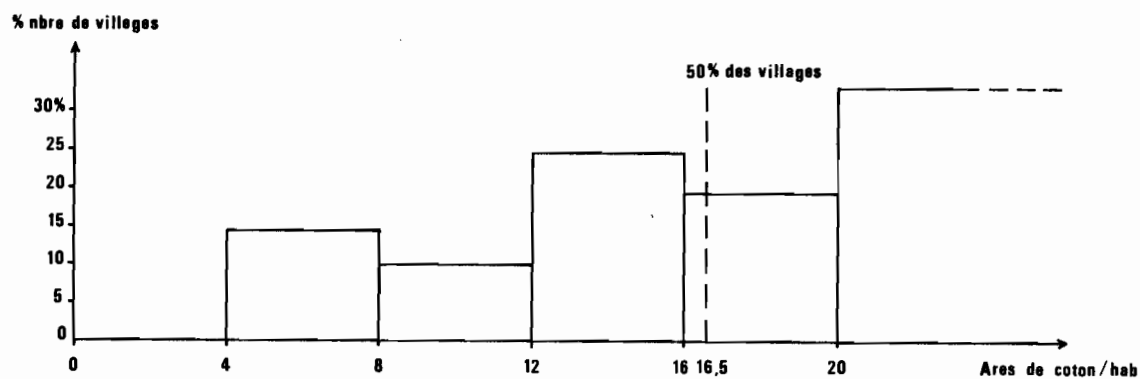
Une autre façon de parvenir à ce résultat est de considérer non plus les groupes de taille de villages, mais les différents paliers de surfaces en coton cultivées par habitant. Or, on constate que :

- 50 % des villages qui ont moins de 4 ares de coton par habitant ont moins de 425 habitants ;

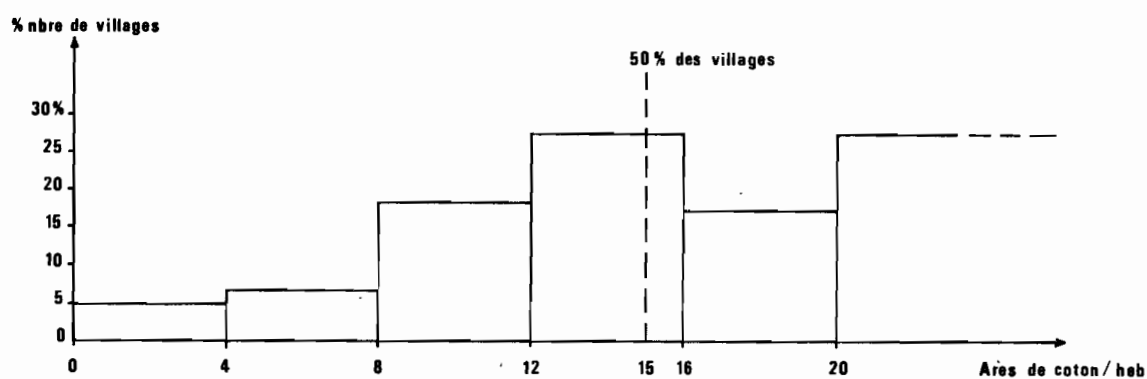
**TAILLE DES VILLAGES
ET SURFACES COTONNIERES
CULTIVEES PAR HABITANT**

165

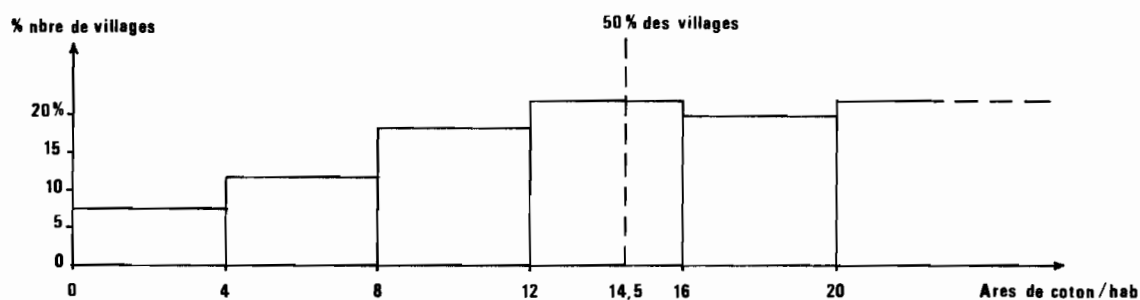
1^{er} tableau, les villages de < 100 hab



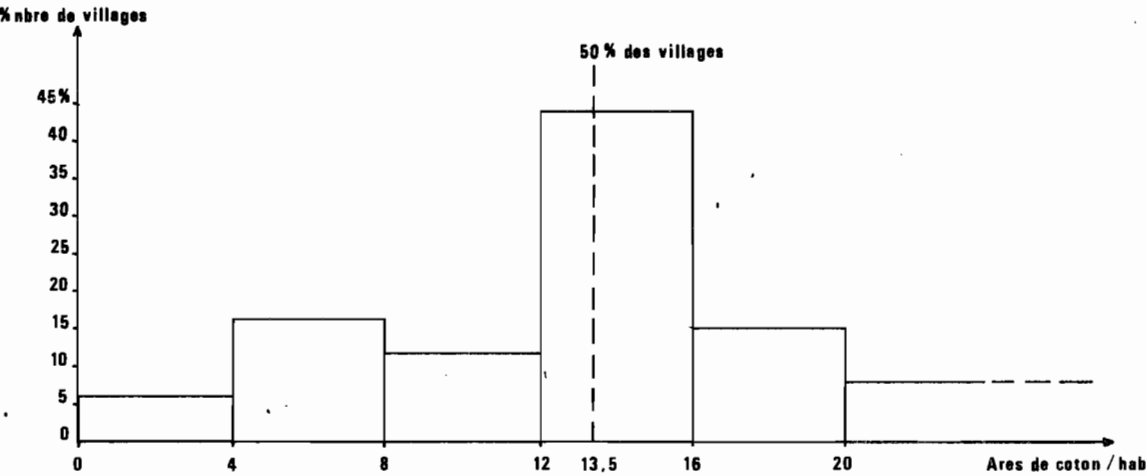
2^{ème} tableau, les villages de 100 à 250 hab



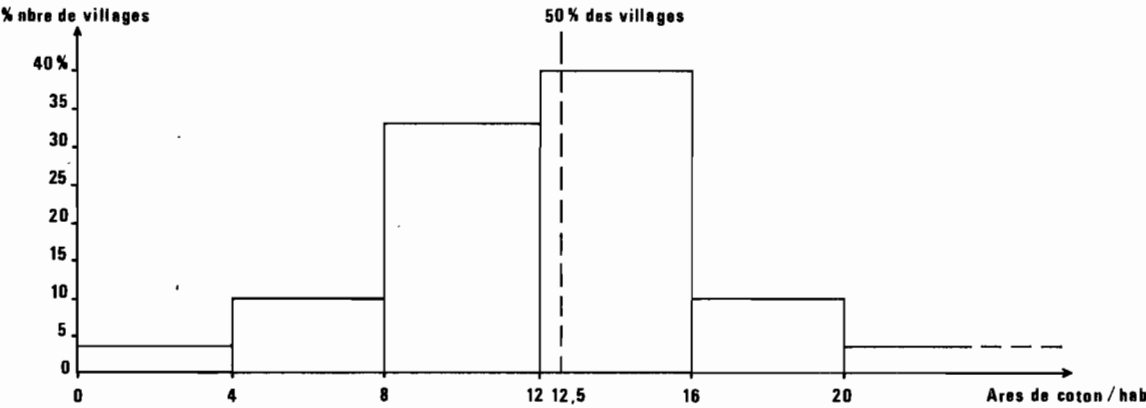
3^{ème} tableau, les villages de 250 à 500 hab



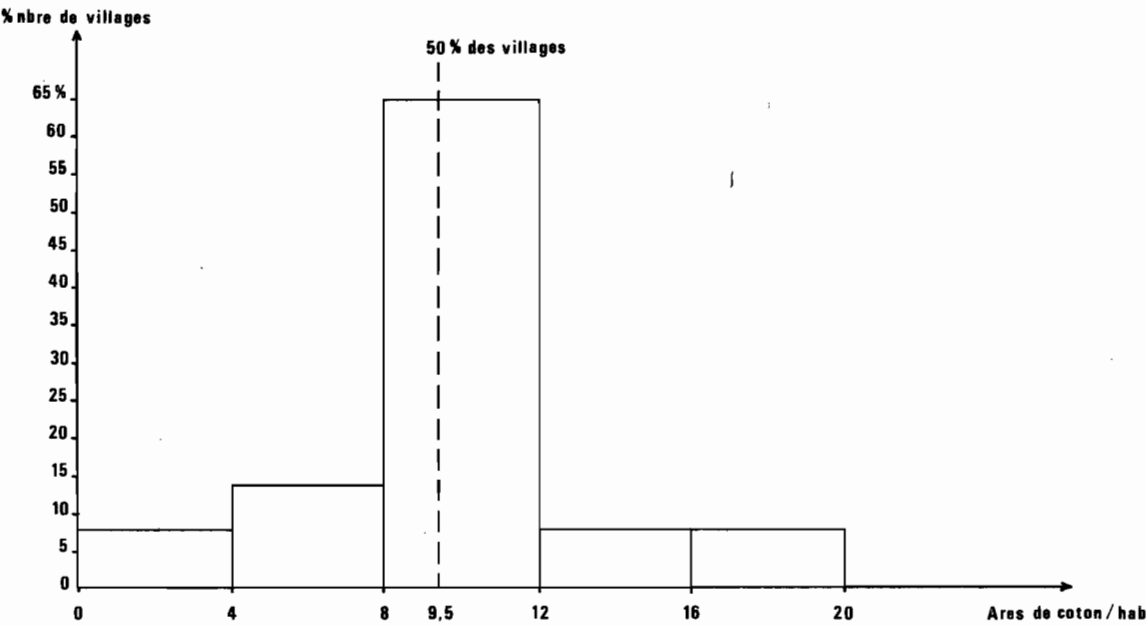
4^{ème} tableau : les villages de 500 à 1000 hab

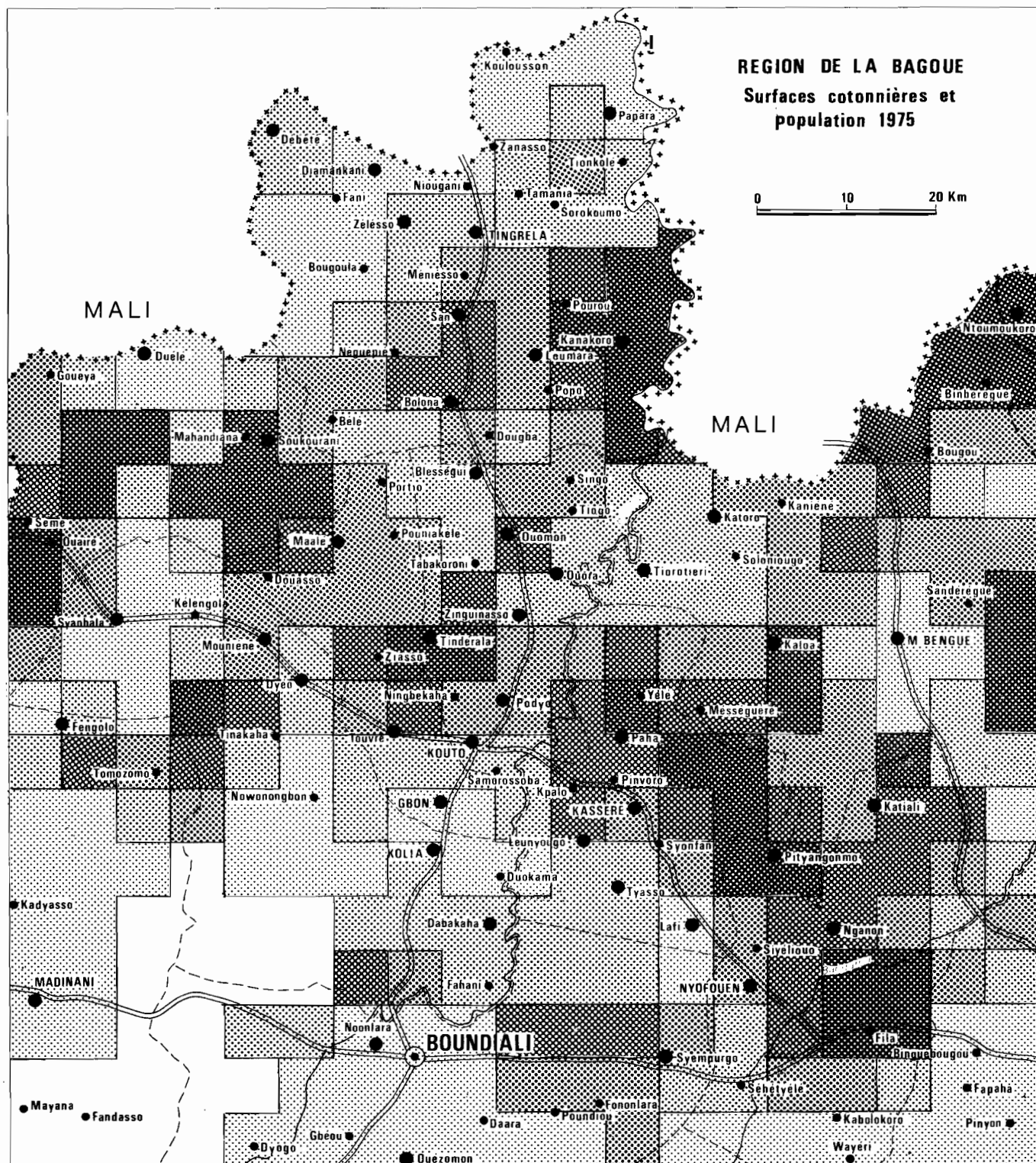


5^{ème} tableau : les villages de 1000 à 2000 hab



6^{ème} tableau : les villages de > 2000 hab





- + + + + Limite d'Etat
- - - - Limite de Sous Préfecture
- ==== Pistes
- ~~~~ Cours d'eau

- ⊙ Préfecture
- Sous Préfecture KASSERE
- Villages > 1000 hab en 1975
- Villages de 500 à 1000 hab en 1975

□ 0 are de coton par hab	▨ 2 à 16
▨ < 8	▨ 17 à 20
▨ 8 à 11	▨ > 20

- 50 % des villages qui ont entre 4 et 8 ares, 8 et 12 ares, 12 et 16 ares de coton par habitant, ont moins de 500 habitants ;
- 50 % des villages qui ont entre 16 et 20 ares de coton par habitant, ont moins de 350 habitants ;
- 50 % des villages qui ont plus de 20 ares de coton par habitant, ont moins de 225 habitants.

Les petits villages sont bien les plus nombreux à se caractériser par une surface de coton par habitant élevée.

S'il existe des variations de la surface cultivée en coton par habitant, selon la taille des villages, il existe également des nuances locales. Pour les découvrir, nous avons établi une carte mettant en rapport la carte des surfaces cotonnières par unité de surface et celle de la densité humaine (p. 167). La concordance du quadrillage de l'une et de l'autre permet une étude précise. Le résultat est une carte présentant l'état de la culture du coton, en fonction de la population. Se distinguent comme zones fortement cotonnières :

- la majeure partie de la sous-préfecture de Goulia ;
- la zone de Kanakoro ;
- un vaste ensemble centré sur un quadrilatère Fila-Katyali-Kaloa-Syempurgo, c'est-à-dire la majeure partie des sous-préfectures de Kasséré et de Nyofouen.

Les zones les moins cotonnières sont essentiellement périphériques, l'Ouest et le Sud, à peu près les mêmes où le coton tient une faible place dans le système de culture.

Pour atténuer les contrastes, il est souhaitable d'encourager le développement de la culture cotonnière, là où les paysans n'y consacrent encore que peu de surfaces proportionnellement à leur nombre, c'est-à-dire à la force de travail qu'ils représentent, plutôt que d'inciter ceux qui en font déjà beaucoup, à accroître davantage leurs surfaces.

Ce problème est illustré fort nettement par la distorsion qui se manifeste dans la répartition des surfaces cotonnières en fonction de la taille des exploitations. Plus l'exploitation est grande, plus petite est la surface en coton cultivée par actif. Autrement dit, quelle que soit la taille démographique des exploitations, la surface cultivée en coton reste sensiblement la même. Le prouvent quelques chiffres, tirés de l'enquête sur les structures de production des planteurs de cotonniers de la région Nord-Ouest :

	CULTURE NOUVELLE			CULTURE ATTELEE		
	2	3	4	4	5	6
Nombre d'actifs						
Surface en cotonnier par actif (en ares)	45	33	21	60	47	34

Ceci montre qu'une meilleure connaissance de la répartition de la population et des structures de cette répartition permettrait une expression beaucoup plus équilibrée de la culture du coton.

d) Production et rendement du coton (1).

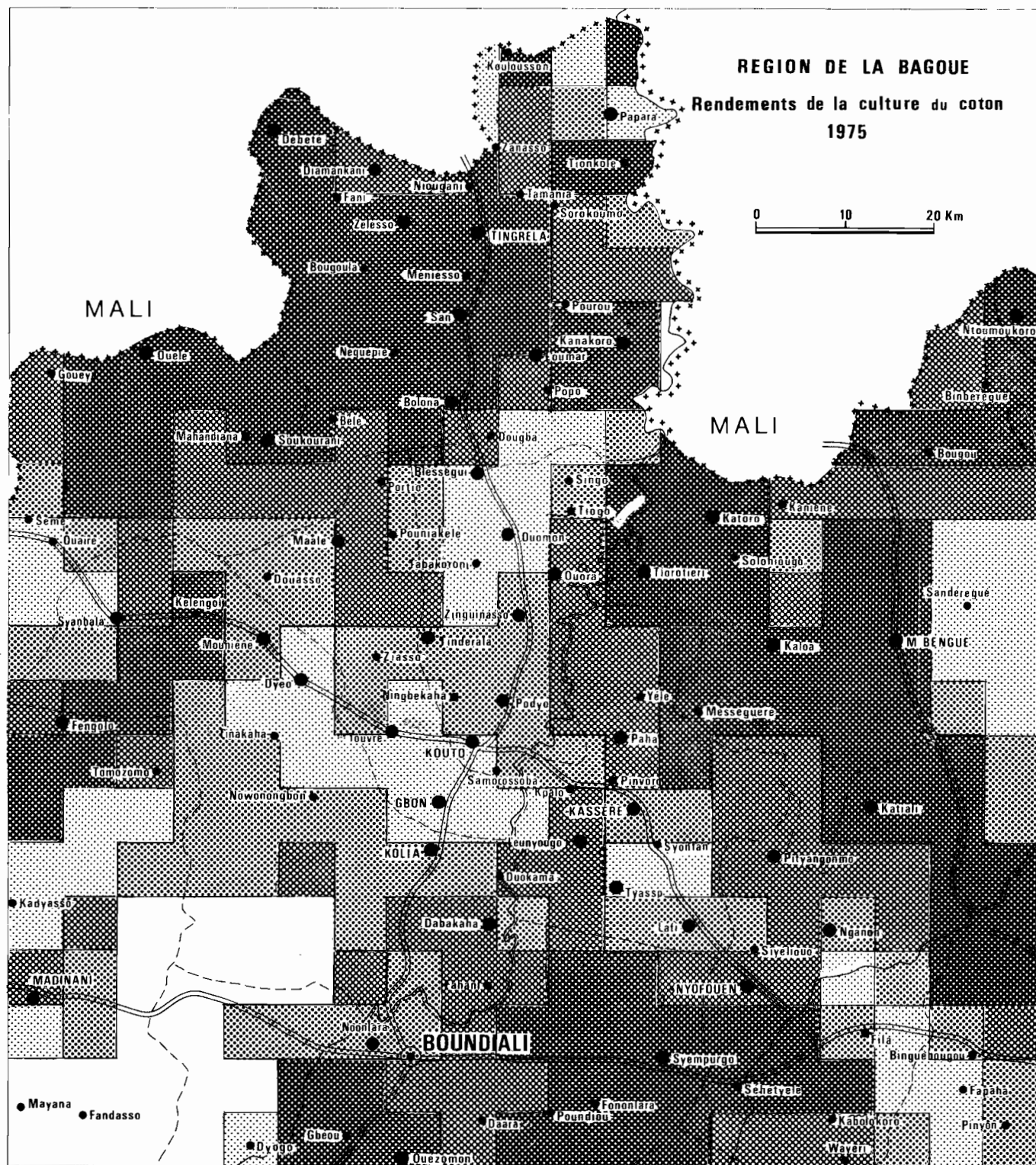
De même qu'il existe de fortes nuances dans la répartition des surfaces cotonnières, de même se manifestent de grands écarts dans la répartition de la production. Nous avons déjà souligné les variations de la production, dans le temps : elles se doublent de variations dans l'espace. Mettre en relief ces variations nous a conduit à élaborer une carte des rendements fondée sur le principe suivant : nous avons établi une carte de la production de coton, selon le système des carrés pondérés, en coïncidence complète avec celle des surfaces en coton. La mise en rapport des deux cartes permet d'analyser les variations locales des rendements. Or celles-ci sont vigoureuses : les rendements passent du simple au double, la même année, ici 1975, d'un point à un autre de notre région. En outre n'apparaît aucune relation précise entre la localisation des zones très cotonnières et celles où les rendements sont les plus élevés. La production ne se répartit pas tout à fait de la même façon que les surfaces :

- sur 37 % de l'espace, les rendements dépassent 1 200 kg/ha ;
- sur 22 % de l'espace, les rendements sont compris entre 1200 kg par ha et 1 000 kg/ha ;
- sur 22 % de l'espace, les rendements sont compris entre 1 000 kg par ha et 800 kg/ha ;
- sur 15 % de l'espace, les rendements sont inférieurs à 800 kg/ha.

Ce qui frappe le plus, c'est la relative faiblesse des rendements, là où les surfaces en coton sont les plus importantes : les sous-préfectures de Kouto, Gbon, Kolia, Kasséré et en partie Nyofouen, que nous avons définies comme très cotonnières, ont des rendements inférieurs à la moyenne régionale. Il est vrai que ces résultats de 1975 ne préjugent en rien de la situation des autres années, tant les rendements évoluent d'une année à l'autre.

Afin de mieux cerner les variations de la production, nous avons recherché le rapport qui pouvait exister entre la production et la population. Nous avons établi une carte des variations de ce rapport. La moyenne régionale avoisine 150 kg de coton par habitant, mais cette moyenne recouvre de fortes variations : on ne la trouve que sur 2,1 % de l'espace de la région de la Bagoué. Cette carte nous révèle encore un dispositif spatial tel que les zones où la production de coton par tête est la plus élevée, sont en fait, dans la majorité des cas, celles où les surfaces en coton et où la part du coton dans l'ensemble des cultures, sont les plus faibles. Les résultats de la culture du coton semblent relativement supérieurs là où la densité humaine et l'occupation du sol sont faibles. Cela signifie soit l'existence de meilleures conditions pour les planteurs des zones peu occupées, soit des transferts de travail permettant aux habitants des zones occupées, de cultiver le coton plus aisément, d'où une non-concordance statistique entre l'évaluation de la population et les résultats de la campagne cotonnière, ce qui expliquerait les écarts si marqués sur la carte.

(1) Cf : carte p. 172 et 173



B. STECK - ORSTOM

+++ Limite d'Etat

--- Limite de Sous Préfecture

== Pistes

~ Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages > 1000 hab en 1975

● Villages de 500 à 1000 hab en 1975

□ 0 Kg par hectare

▨ < 800

▩ 800 à 1000

▤ 1000 à 1200

▥ > 1200 Kg

CONCLUSION

La culture du coton, qui a désormais 15 ans, est devenue la principale activité agricole de la région de la Bagoué. Bien que nuancée spatialement, son expansion bouleverse l'état du système agricole dans son ensemble. Le défrichement de 25 000 ha, le travail que cela implique, les exigences que réclame ensuite la pratique annuelle de cette culture, ajoutée aux autres, ont trouvé des paysans disponibles et aux grandes facultés d'adaptation. Le problème d'un tel développement est celui du déséquilibre qu'il crée. Il s'agit non seulement de surfaces en plus, de temps de travail en plus, mais surtout d'une culture qui s'accompagne de nouvelles techniques, nécessitant un changement des habitudes. Un nouveau système intégrant le coton se cherche et se met en place. Nous allons en préciser les contours.

C I N Q U I E M E C H A P I T R E

L'EXPANSION COTONNIERE ET LES MUTATIONS DU SYSTEME AGRICOLE

Nous venons de dresser un état de la culture cotonnière dans la région de la Bagoué, qui nous révèle la place désormais fondamentale, bien que nuancée, de cette culture dans le système agricole. La rapidité avec laquelle cette spéculation s'est développée, a entraîné de profondes transformations, qu'il s'agisse de l'occupation du sol, des techniques culturales, ou de l'attitude même des paysans. Mais le coton n'est pas seul en cause : à terme c'est l'ensemble du système agricole qui est concerné par ces transformations. Nous allons en préciser maintenant les grandes lignes. Toutefois, un grand nombre d'éléments de notre analyse reprenant, dans le cadre de la région de la Bagoué, ce qui a déjà été écrit, pour le Nord de la Côte d'Ivoire (1), nous nous contenterons, dans ces cas là, d'un simple rappel.

A. MUTATIONS DES TECHNIQUES CULTURALES

La région de la Bagoué joue en ce moment le rôle de terrain d'expérimentation pour un certain nombre de techniques culturales ignorées du paysannat, techniques dont l'introduction est liée à celle du coton, mais qui, dans l'esprit des aménageurs, devraient à terme se généraliser à l'ensemble du système de culture.

(1) Se reporter à la première partie de ce rapport : La politique de la CIDT dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

1. Les défrichements

Traditionnellement, le défrichement se fait à la main, en avant du front du culture, et s'opère progressivement au cours des quatre ans de culture, par abattage du couvert arboré, à l'exception des karité et des néré.

La CIDT a introduit deux nouvelles techniques de défrichement. La première fait appel aux treuils de type Monkey : c'est une solution souple, d'utilisation aisée, améliorant nettement la rapidité du travail et d'un coût relativement bas. Néanmoins, ses effets sont encore assez réduits, dans la région de la Bagoué : en 1976, moins de 10 % des surfaces défrichées, l'ont été par ce procédé, et encore s'agit-il presque exclusivement de surfaces destinées à la culture attelée du coton. Bien que d'effets limités, cette solution est intéressante pour l'avenir, parce qu'elle n'est pas exclusive d'un système de champs temporaires, ce qui n'est pas le cas du second procédé de défrichement proposé par la CIDT, le défrichement mécanique. Cette solution est beaucoup moins souple que la précédente, d'un coût plus élevé, associe assez peu les paysans au travail, et surtout implique la constitution de grands blocs de culture, lieux d'une agriculture stabilisée et permanente. Seuls 6 % des défrichements de la région de la Bagoué ont été jusqu'alors opérés de cette façon.

Que près de 85 % des défrichements s'opèrent encore de façon traditionnelle, montre toute l'importance de l'action à entreprendre, afin de faciliter le travail des paysans, sans toutefois briser l'équilibre fragile d'un milieu dont la destruction serait irrémédiable.

2. Les blocs de culture

Ils constituent l'une des pièces maîtresses de l'action de la CIDT (1). Or la région de la Bagoué a été l'un des lieux privilégiés de cette expérimentation : jusqu'en 1976, près de 1 500 ha de savane ont été transformés en vastes blocs de culture, soit 1/1 000ème de l'espace total et près de 2 % de l'espace cultivé. Ces blocs sont localisés sur les terroirs des villages suivants : Syanhala, Mouniéné, Dyéou, Kouto, Gbon, Kélengola, Zanasso, Kolia, Podyo, Blességui, Fononlara, Zinguinasso, Pouniakélé, Maalé, Gbalo, Pinvoré, Baya, Kasséré, Syempurgo.

Si l'on s'en tient à la région de la Bagoué, le problème majeur de ces blocs de culture, est la brièveté de leur existence. Le tableau suivant révèle l'importance du taux d'abandon, alors que les investissements nécessaires à la constitution de ces blocs eussent impliqué une mise en valeur de longue durée, sinon permanente (2).

(1) Se reporter à ce qui en est dit dans la première partie.

(2) Extrait de : Annexes statistiques campagne 1976-1977 CIDT.

secteurs	lère mise en culture	surface défrichée	surface abandonnée en 1976 en %	% d'abandon du au sol
GBON	1971	102,5 ha	78,5 %	100 %
BOUNDIALI	1971	70 ha	68,5 %	50 %
GBON	1972	184,25 ha	51 %	100 %
KASSERE	1972	108,5 ha	47 %	66 %
BOUNDIALI	1972	96 ha	33 %	81 %
GBON	1973	49 ha	51 %	100 %
KASSERE	1973	145 ha	31 %	100 %

La principale cause d'abandon invoquée par les paysans, est l'enherbement excessif, nécessitant des sarclages de plus en plus nombreux et de plus en plus difficiles. Cet enherbement n'est qu'un corollaire de la baisse de fertilité des sols, liée directement à l'accélération des processus d'érosion. Dès 1974, l'auteur du rapport sur la culture attelée en région Nord, signalait : "Nous remarquons des problèmes d'érosion dans les blocs de défrichement Motoragri ; nous avons des difficultés à faire conserver et entretenir par les paysans les bandes anti-érosives". Dans le rapport de 1976, on note plusieurs remarques caractéristiques de la gravité de la situation : "L'érosion par l'eau de pluie se manifeste dangereusement dans les anciens blocs. Les paysans, malgré les conseils, continuent à brûler les andains. Pour la campagne de lutte anti-érosive, il est souhaitable qu'on plante des arbres dont l'ombrage n'entrave pas le développement végétatif du coton".

Les photographies aériennes de mars 1975 révèlent de grandes griffes d'érosion sur la plupart des blocs pourtant récents. Le problème posé est en fait celui d'un défrichement total, détruisant tout couvert ligneux, mettant le sol à nu et l'exposant à l'agression des eaux de ruissellement (1). Le risque est grand de stériliser ainsi à terme de vastes surfaces non protégées, surtout si l'abandon des blocs ne s'accompagne d'aucune mesure de protection ni d'enrichissement.

Ces causes physiques ne sont pas exclusives de problèmes humains. De vastes blocs, ouverts en paysage de savane boisée ou arborée, selon des techniques absolument étrangères à la tradition, et cultivés suivant des règles différentes de ce qui est coutumier, apparaissent comme des corps étrangers, encore mal insérés dans le système de culture, marginaux. Ceci est confirmé par le tableau suivant, qui marque la tendance générale à la dislocation des blocs, même pour la culture du coton :

(1) Se reporter à notre introduction qui évoque l'agressivité climatique dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

% surface en coton cultivé en blocs de	< 1 ha	1 - 3 ha	3 - 5 ha	5 - 10 ha	> 10 ha
Campagnes :					
1967 - 1968	0,2 %	5,6 %	7,6 %	20,8 %	66 %
1968 - 1969	0,06 %	2,1 %	5,9 %	26 %	65 %
1969 - 1970	9 %	11 %	13 %	24 %	43 %
1970 - 1971	17 %	20 %	14 %	19 %	30 %
1971 - 1972	12 %	18 %	12 %	16 %	40 %
1972 - 1973	22 %	23 %	12 %	18 %	25 %
1973 - 1974	31 %	26 %	13 %	15 %	15 %

Comme l'indique J. PELTRE-WURTZ, dans la première partie de ce rapport, la CIDT consciente des difficultés, se tourne vers une autre solution, celle de petits blocs, pouvant servir à regrouper les parcelles de quatre exploitants, solution plus conforme aux réactions de paysannat. Néanmoins, on doit noter, dans la région de la Bagoué, indépendamment de l'action de la CIDT, la multiplication d'initiatives particulières, visant à la création de grandes exploitations d'un seul tenant, sur des espaces complètement déboisés, cultivés au tracteur. Nous en avons découvert plusieurs exemples, le long de la Bagoué, et sur le haut Bandama. De telles expériences, amorce d'une agriculture moderne, se heurtent aux mêmes problèmes que ceux rencontrés sur les blocs de la CIDT.

3. Quelques techniques nouvelles nécessitées par la culture du coton

L'introduction de la culture du coton s'est accompagnée de la mise en place de procédés cultureux nouveaux, ignorés des paysans. Le problème est de savoir quel est l'impact de ces techniques, liées à la culture du coton, sur l'ensemble du système agricole. Nous laisserons, pour l'instant de côté, la question de la culture attelée, qui nécessite une étude plus détaillée.

La CIDT attache une grande importance à la date et à la densité des semis. Ceux-ci doivent être réalisés en juin, et plus précisément dans une période, considérée comme optimum, du 5 au 25 juin : les résultats prouvent que plus les semis sont effectués tard, plus faibles sont les rendements. Le problème est ici celui de l'irrégularité des pluies, soulignée dans notre introduction, qui rend aléatoire tout calcul. L'encadrement insiste aussi sur la densité des semis, qui conditionne largement les résultats de la récolte.

Outre le démariage, le buttage, les sarclages, la culture du coton nécessite également l'épandage d'engrais, et l'application de traitements anti-parasitaires. Ce sont là de réelles nouveautés pour les paysans, qui nécessitent une sensibilisation et une formation suivies. Sans revenir sur ce qu'en a dit J. PELTRE-WURTZ, rappelons toutefois qu'aujourd'hui la totalité des champs de coton bénéficient de la fumure de fond et que 55 % d'entre eux bénéficient également de la fumure

complémentaire. En outre, dès 1975, 100 % des surfaces cotonnières reçoivent 3 traitements contre les parasites, 91 % 4 traitements, 61 % 5 traitements, 17 % 6 traitements, soit une moyenne de 13 l de produit en 5 passages. Il y a là une réussite certaine de l'action entreprise par la CIDT, au moins en ce qui concerne le coton.

A partir d'octobre, commence la récolte, qui bat son plein surtout en novembre et décembre. La floraison échelonnée du coton et la venue à maturité progressive de chaque capsule, nécessitent des passages répétés dans les champs. C'est un travail très long et qu'aucune technique nouvelle ne vient soulager, pour l'instant. Succède à la récolte, pendant la commercialisation, dès janvier, l'arrachage des pieds de cotonnier. Bien qu'obligatoire, ce travail très rude et souvent effectué par des fillettes, est réalisé très tardivement. C'est une véritable corvée, tant le sol est sec, et le soleil brûlant, ce qui explique le peu d'enthousiasme des paysans.

La culture du coton implique donc toute une série de pratiques nouvelles, bouleversant le déroulement traditionnel de la saison culturale. Plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, celui de la formation des paysans. Réalisée conjointement par la CIDT et l'ONPR, elle constitue l'étape indispensable du développement d'une nouvelle agriculture. Le paysan est réellement encadré pour la culture du coton. Or c'est là que réside, peut-être, le problème majeur. En effet l'encadrement CIDT a pour objectif premier le développement de la seule culture du coton : il veille à la stricte application d'un calendrier de travaux bien établi. Mais pour l'instant, on constate que la plupart des techniques mises en oeuvre pour l'expansion cotonnière, demeurent encore limitées à cette seule culture. L'utilisation des engrais, par exemple, reste encore marginale, en dehors de la culture du coton, même si l'on prend en compte les expérimentations en vivriers intensifs (maïs et riz) ou les effets d'arrière-fumure. Il est vrai que l'utilisation d'engrais sur des cultures essentiellement vivrières, non assurées d'un débouché commercial suffisant, ne peut pas être rentabilisée par les paysans. Les fluctuations concernant les conditions de cession de l'engrais, tantôt payant, tantôt gratuit, ne facilitent pas non plus la prise de décision. Le problème du potentiel de fertilité des sols est pourtant de ceux qu'il faudrait résoudre rapidement, surtout dans la perspective d'une stabilisation des cultures. Or l'enherbement accru et excessif des parcelles situées dans les blocs de culture défrichés mécaniquement, prouve que jusqu'alors, la solution n'est pas trouvée. L'apport d'engrais, lui-même, favorise aussi la croissance des herbes, et ne semble pas avoir limité l'apparition de certaines espèces, révélatrices de la baisse de fertilité.

Un autre aspect du problème est celui du temps. La culture du coton implique un certain nombre de contraintes temporelles telles que les soins apportés à cette culture, risquent de l'être au détriment des cultures traditionnelles. Le poids temporel des pratiques culturales obligatoires liées au coton, constitue encore plus que l'espace, dont nous avons déjà parlé, un facteur limitant, soit que le paysan se consacre d'abord au coton et néglige les autres cultures, soit que dans un souci d'équilibre, il néglige certaines pratiques nécessitées par la culture du coton. Quand on sait que les villageois de Syonfan consacrent 40 % de leur temps de travaux agricoles au coton qui couvre le 1/3 des surfaces (1), on mesure toute la place qui est désormais celle du coton, mais aussi les risques encourus par les paysans qui délaissent leurs cultures traditionnelles. Les paysans sont conscients de ces risques, mais l'apport monétaire que leur procure le coton est un facteur attractif puissant : il suffit de constater la fièvre qui s'empare des villages, à l'approche de la commercialisation, devenue un des temps forts de l'année.

(1) Voir troisième partie.

Qu'il s'agisse des défrichements, de la constitution de blocs de culture, de la mise au point de nouvelles façons culturales, on constate que jusqu'alors, les effets techniques de l'introduction de la culture du coton, sont encore très limités et même marginaux, si l'on considère l'ensemble du système de culture. Ce n'est plus le cas de la culture attelée, dont l'expansion et le relatif succès justifient une étude séparée.

B. LA CULTURE ATTELEE : VERS UNE NOUVELLE PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

Nous ne voulons pas ici reprendre tout ce qui a été écrit par J. PELTRE-WURTZ, dans la première partie du rapport. Néanmoins, la région de la Bagoué a été le berceau de l'opération culture attelée et constitue encore le lieu privilégié de cette expérience. Nous voulons retenir quelques aspects de son essor et bien marquer la place de cette tentative dans l'ensemble des problèmes posés concrètement par l'introduction de la culture du coton.

1. L'essor de la culture attelée

Débutée en 1970, dans la région de Gbon, l'opération culture attelée a remporté un assez vif succès et enregistré un essor remarquable. En 1971, 206 ha étaient cultivés en culture attelée ; en 1975, c'est 4 600 ha dont 2 800 ha de coton qui le sont, soit 5 % de la surface totale cultivée dans la région de la Bagoué, et 15 % des surfaces cotonnières. On compte également en 1975, 1 319 agriculteurs intéressés à la culture attelée, soit 6 % des planteurs de coton, et 1,5 % des actifs agricoles. Ils disposent de 3 500 boeufs, soit près de 5 % du troupeau taurin estimé pour la région, de 1 400 charrues et de 460 charrettes. La région de la Bagoué représente à peu près 60 % des surfaces, des hommes, du matériel impliqués dans la culture attelée, pour tout le Nord de la Côte d'Ivoire.

Toutes ces données peuvent paraître encore faibles et être interprétées comme signes de la place toujours marginale occupée par la culture attelée. Mais si l'on se réfère au taux de croissance des surfaces concernées, des agriculteurs impliqués, des attelages constitués, on doit reconnaître la vigueur du développement de cette nouvelle pratique et s'interroger sur quelques uns de ses caractères.

2. Aspects et effets de la culture attelée

La première remarque résulte d'une comparaison entre les exploitations de culture attelée et celles de culture manuelle. Contrairement aux objectifs, la culture attelée n'a pas accru comme prévu, les surfaces cultivées. Dans l'étude intitulée : "Influences du potentiel de travail humain sur les exploitations cotonnières" (1), l'auteur compare les exploitations de culture attelée et celles de culture manuelle du Nord de la Côte d'Ivoire. Il définit au préalable le potentiel de travail des exploitations en UTH, tel que les hommes de 15 à 60 ans sont évalués à 1 UTH, les femmes de 15 à 60 ans et les enfants de 8 à 14 ans sont évalués à 0,5 UTH.

(1) CIDT Direction Générale 1977

	Nb UTH moyenne/ exploitation	surface moyenne totale	surface par UTH	surface coton	surface coton par UTH	% coton
Culture manuelle	2,78	3,19 ha	1,15 ha	0,83 ha	0,30 ha	26 %
Culture attelée	4,93	6,49 ha	1,32 ha	2,27 ha	0,46 ha	35 %

On constate qu'en moyenne les exploitations de culture attelée ont une surface double de celle des exploitations de culture manuelle. Mais si l'on exclut le coton qui est 2,5 fois plus important dans les exploitations de culture attelée que dans celles de culture manuelle, on constate que la surface moyenne des exploitations de culture attelée n'est plus que de 36 % supérieure à celle des exploitations de culture manuelle. Si l'on introduit maintenant la composition du potentiel de travail des exploitations, on constate que la surface moyenne cultivée par UTH est seulement supérieure de 15 % en culture attelée à ce qu'elle est en culture manuelle, et si l'on exclut le coton, on constate que la surface moyenne cultivée par UTH est la même dans les deux types d'exploitation. Autrement dit, la culture attelée se traduit par un accroissement des surfaces cotonnières, mais n'a encore aucune influence sur les autres cultures. En fait la seule comparaison entre les surfaces moyennes totales des exploitations de culture attelée et celles des exploitations de culture manuelle, est illusoire, tant qu'on n'a pas considéré que les exploitations de culture attelée ont une taille démographique nettement supérieure à celle des exploitations de culture manuelle. L'effet spatial de la culture attelée est donc réduit.

Il importe maintenant d'étudier les aspects démographiques des exploitations de culture attelée. Une répartition des exploitations selon leur taille démographique, liée au nombre d'UTH, les révèle (1).

Nb UTH % Nb exploitation en	Nb UTH			
	0,5 à 1,5 UTH	2 à 3,5 UTH	4 à 6,5 UTH	> 7 UTH
Culture manuelle	33 %	40 %	20 %	7 %
Culture attelée	4 %	36 %	42 %	18 %

(1) Op. Cit.

On remarque la diffusion beaucoup plus importante de la culture attelée dans les grands groupes d'exploitation. Comme nous le verrons, cela tient à la possibilité d'investir des grandes exploitations et surtout à leur disponibilité en main d'oeuvre, nécessaire pour la conduite et l'entretien de l'attelage.

Si l'on compare les surfaces moyennes cultivées par UTH selon les tailles d'exploitation définies ci-dessus, on a les résultats suivants (1)

	Surface moyenne par UTH		Surface coton par UTH	
	Culture manuelle	Culture attelée	Culture manuelle	Culture attelée
0,5 à 1,5 UTH	1,56 ha/UTH	3,12 ha/UTH	0,65 ha/UTH	1,48 ha/UTH
2 à 3,5 UTH	1,32 ha/UTH	1,96 ha/UTH	0,35 ha/UTH	0,77 ha/UTH
4 à 6,5 UTH	0,98 ha/UTH	1,43 ha/UTH	0,21 ha/UTH	0,50 ha/UTH
≥ 7 UTH	0,86 ha/UTH	0,96 ha/UTH	0,16 ha/UTH	0,24 ha/UTH

De ce tableau on peut tirer plusieurs remarques :

- en culture attelée comme en culture manuelle, plus l'exploitation est grande démographiquement, plus petite est la surface cultivée par actif, ce qui traduit une baisse de la productivité du travail ;

- plus l'exploitation est grande, plus faible est l'écart qui existe entre les situations moyennes de culture attelée et de culture manuelle ; à la limite, l'actif des exploitations de plus de 7 UTH cultive la même surface en culture manuelle et en culture attelée, si l'on exclut le coton ;

- hormis ce cas, il reste que la productivité du travail est supérieure en culture attelée à la culture manuelle, mais dans de faibles proportions.

Afin de préciser encore la situation de la culture attelée, il est nécessaire d'étudier quelle part des exploitations de culture attelée est effectivement cultivée en culture attelée. Le tableau suivant présente la situation en 1975 des secteurs de Gbon et Boundiali (2), pour les exploitations de culture attelée.

(1) Op. Cit.

(2) Structures de production des planteurs de culture attelée dans les régions d'Odienné et de Boundiali en 1975. CIDT.

Nombre actifs		0-2	3-4	5-6	7-10	11-16	> 16	Toutes classes
GBON	% surface cultivée en C.A.	90 %	90 %	90 %	82 %	61 %	46 %	82 %
	% surface cultivée en coton	51 %	46 %	45 %	41 %	32 %	26 %	42 %
BOUNDIALI	% surface cultivée en C.A.	61 %	57 %	54 %	45 %	47 %	35 %	51 %
	% surface cultivée en coton	43 %	37 %	30 %	34 %	39 %	25 %	31 %

L'importance de l'écart qui sépare les secteurs de Gbon et Boundiali résulte de l'antériorité de l'action de promotion de la culture attelée dans la région de Gbon et du dynamisme qu'elle y a revêtu. Ceci dit, l'évolution des données selon la taille démographique des exploitations est parallèle d'un secteur à l'autre :

- plus les exploitations sont grandes, plus faible est la surface travaillée en culture attelée par rapport à la surface totale de l'exploitation ;

- plus les exploitations sont grandes, plus faible est la part réservée au coton.

Ces constatations, ajoutées aux précédentes, incitent à formuler quelques remarques :

- il n'est pas impossible que les statistiques sous-estiment quelque peu l'état réel des surfaces cultivées des grands groupes d'exploitation, les informations y étant plus difficiles à obtenir ;

- l'efficacité spatiale des petits groupes correspond au dynamisme des hommes encore jeunes qui accèdent à l'indépendance économique et cherchent à l'assurer ;

- les grands groupes d'exploitation supportent en fait le poids de nombreux membres peu productifs et pratiquant surtout des cultures peu intensives sur des parcelles individuelles (tel est le cas de 30 % des femmes interrogées dans notre enquête sur la sous-préfecture de Kasséré) ; en outre, et comme nous l'avons vu aussi pour Kasséré, demeure encore très fort le pouvoir des chefs d'exploitation qui ne distribuent la terre aux jeunes qu'avec réticence, même pour le cotonnier ;

- la décroissance des surfaces consacrées aux cultures vivrières par actif, avec la taille des exploitations, alors que les surfaces sont essentiellement déterminées par la satisfaction des besoins familiaux, rend probablement compte d'économies d'échelle ;

- pour le coton, il faut considérer le mode d'attribution des surfaces cotonnières, qui, malheureusement, ne tient aucun compte de la taille démographique ni du potentiel de travail des groupes d'exploitation.

De tout ceci, il résulte que la diffusion de la culture attelée ne s'est pas accompagnée des effets spatiaux qui constituent un des objectifs de son développement. Il existe, tout particulièrement, au sein des grands groupes d'exploitation, de grandes réserves en main d'oeuvre, pouvant permettre une meilleure utilisation spatiale de la culture attelée, non seulement pour le cotonnier, mais aussi et surtout pour les cultures vivrières.

Celles-ci restent encore trop marginales, ce que prouve le tableau suivant :

	Coton	Maïs	Mil Sorgho	Arachide	Riz Bas-fond	Riz pluvial	Divers
% surfaces cultivées dans les exploitations de C.A.	42 %	22 %	14 %	12 %	3 %	3 %	4 %
% surfaces effectivement cultivées en C.A.	59 %	16 %	9 %	4 %	6 %	5,5 %	0,5 %

On peut dire qu'en dehors du coton, seul le riz bénéficie vraiment de la culture attelée.

Si donc les effets spatiaux de la culture attelée sont encore loin des objectifs retenus, il ne faut pas oublier cependant la nouveauté de cette pratique et surtout son réel essor. En outre, de nombreux travaux prouvent que sur le plan économique, la culture attelée permet une meilleure valorisation de la journée de travail, ce à quoi les paysans sont assez sensibles.

Le développement de la culture attelée se heurte toutefois à un certain nombre de facteurs limitants, pesant de façon inégale sur le choix des paysans.

3. Facteurs limitants de l'expansion de la culture attelée

Le premier est du domaine temporel. La culture attelée accélère les labours, et les semis, mais ni les sarclages, ni la récolte ne bénéficient encore de cette innovation. De réels goulots d'étranglement existent, qui freinent l'extension possible des surfaces. Il faut insister sur l'étroite corrélation qui doit s'établir entre le développement de la culture attelée et la disponibilité en main-d'oeuvre des exploitations.

La taille des exploitations peut également se révéler un facteur limitant. Nous avons vu que la culture attelée demeure surtout le fait de grands groupes d'exploitation, même si l'on assiste de plus en plus à une diffusion de la culture attelée dans les petits groupes (de 1974 à 1976 la dimension moyenne en actifs des exploitations de culture attelée est passée de 7 à 5,5 actifs). Comptent alors le problème de la force de travail, mais aussi celui des investissements

L'acquisition du matériel de culture attelée constitue précisément un troisième facteur limitant (1). Ce point est capital, car il rend compte des risques de déséquilibre grandissant entre un petit nombre d'exploitations de grande taille, capable d'investir, et les autres, ayant de grandes difficultés à s'équiper. On observe déjà l'apparition d'exploitations qui possèdent plusieurs attelages, véritables prestataires de service, où l'accumulation de capital permet d'envisager l'acquisition d'un matériel plus moderne, surtout des tracteurs. La diffusion de ces tracteurs a déjà commencé, sous le contrôle de la CIDT, venant s'ajouter à un mouvement spontané de quelques individus, surtout à Boundiali, qui se lancent seuls dans cette expérience. Le bouleversement des structures sociales, qu'impliquerait l'apparition d'une catégorie de paysans, bien équipés et riches, est inscrit à terme dans un développement non contrôlé de la culture attelée. C'est pourquoi, l'auteur du rapport annuel culture attelée 1974-1975, note : "Plus le nombre des planteurs travaillant en culture attelée augmente, plus nous avons à faire à des planteurs cultivant de plus petites exploitations ; ceux-ci ne voudront pas forcément investir autant d'argent pour se lancer dans la culture attelée que les gros cultivateurs. Pour ces petits planteurs, il faudrait prévoir un matériel moins cher que le multiculteur Arara et plus léger pour être tracté par un seul boeuf, ainsi qu'une charrette répondant aux mêmes critères".

La culture attelée n'implique pas seulement un investissement en matériel, mais aussi l'acquisition d'un attelage de deux boeufs, ce qui peut constituer un quatrième facteur limitant pour la culture attelée. Deux problèmes principaux se posent en effet : le premier concerne la disponibilité en animaux aptes à la culture attelée ; le second leur prix d'acquisition. La fourniture de boeufs d'attelage par les troupeaux locaux perturbe les données traditionnelles de l'élevage dans la région de la Bagoué, élevage totalement séparé de l'agriculture, jusqu'alors. En outre en quatre ans, on a constaté une augmentation de près de 190 % du prix d'une paire de boeufs, sans possibilité de crédit. La culture attelée, véritable pont jeté entre l'élevage et l'agriculture joue un rôle dans la prise de conscience par les paysans, de l'importance économique de leurs troupeaux, mais révèle également l'ampleur des actions à entreprendre pour développer un système qui s'appuie sur la complémentarité des deux activités.

(1) Se reporter à la première partie du rapport p. 48

C. MUTATIONS DE L'ELEVAGE : DE L'ISOLEMENT A L'ASSOCIATION

Nous n'entreprenons pas ici une étude détaillée de l'élevage dans la région de la Bagoué, mais nous cherchons à préciser parmi les bouleversements entraînés par l'introduction et le développement de la culture du coton, la place des problèmes que soulèvent l'élevage et son développement associé à la culture. Une telle analyse doit reposer au préalable sur une analyse de la situation présente de l'élevage.

1. Elevage et espace

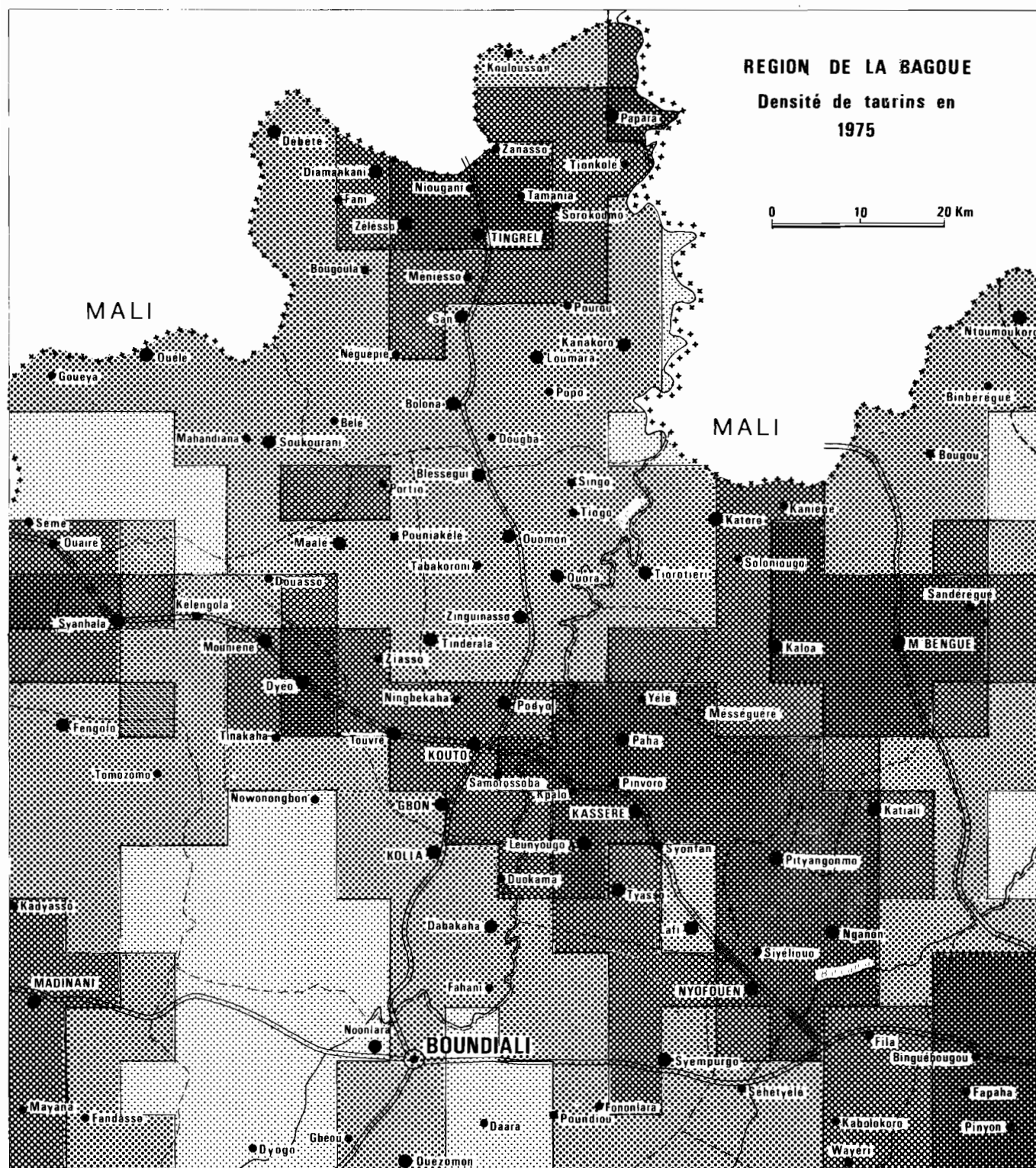
a) La méthode d'analyse

D'emblée, il faut préciser la double nature de l'élevage bovin, dans la région de la Bagoué : à côté des troupeaux de taurins, de race n'dama et baoulé, appartenant aux villageois et sédentaires, on trouve les troupeaux de zébus, appartenant aux éleveurs peul ; ces derniers se divisent à leur tour entre ceux qui traversent seulement notre région et ceux qui y demeurent, animés de mouvements d'amplitude plus réduite. Les problèmes posés par les uns et les autres ne sont pas de même nature. Par ailleurs, sans en nier l'existence, nous ne nous attarderons pas sur les autres formes d'élevage (ovins, caprins, volaille ...), pour lesquels manquent des données suffisantes.

Les services de l'encadrement de la SODEPRA nous ont fourni des évaluations des troupeaux taurins, établies en 1974 et 1977, village par village. Celles-ci, à peu près certaines, quand il s'agit des troupeaux encadrés, le sont beaucoup moins, quant à l'estimation quantitative des troupeaux non encadrés. Pour les troupeaux zébus, nous avons disposé d'évaluations établies en 1975 et 1977, mais leur incertitude est assez grande, à cause de la nature même de ces troupeaux, essentiellement en mouvement.

Une fois recueillies ces données, nous avons entrepris une cartographie de la densité des taurins et de celle des zébus (1). Pour les taurins, nous avons choisi un quadrillage semblable à ceux déjà utilisés dans notre étude, correspondant à des unités de base de surface réelle de 42 km² : cela permet de calculer la densité de taurins, sur une surface totale de 441 km², de façon décroissante à partir de leur carré de localisation. Bien que l'amplitude des mouvements des troupeaux taurins soit faible, plus faible que les mesures retenues ici, le choix d'un tel quadrillage évite d'accentuer les contrastes déjà sensibles de leur répartition. Pour les troupeaux zébus, il nous a fallu choisir un quadrillage au mailage beaucoup plus large : l'unité de base retenue est de 400 km². Chaque troupeau zébu localisé au moment du comptage, sur la terre d'un village, est donc pris en compte, bien qu'avec des pondérations différentes, sur une surface de 3 600 km², ce qui équivaut à un cercle d'une trentaine de km environ, de rayon. L'amplitude des déplacements des troupeaux zébus, à demeure dans la région de la Bagoué, reste mal connue ; néanmoins l'hypothèse retenue, pour l'analyse de leur répartition dans l'espace, correspond à quelques observations relevées, entre autres, dans le Pongala. Il est vrai que cette répartition varie selon les saisons : des déplacements ont lieu entre la saison humide et la saison sèche ; en outre, sans parler des troupeaux qui ne font que transiter vers le sud de la Côte d'Ivoire, on observe d'importants mouvements, à l'intérieur même de la région, qui apparaissent d'ailleurs dans les différences entre les estimations de 1975 et celles de 1977.

(1) Se reporter aux cartes p. 90 et 191 ainsi qu'aux tableaux statistiques répertoriés dans le volume annexe de ce rapport.



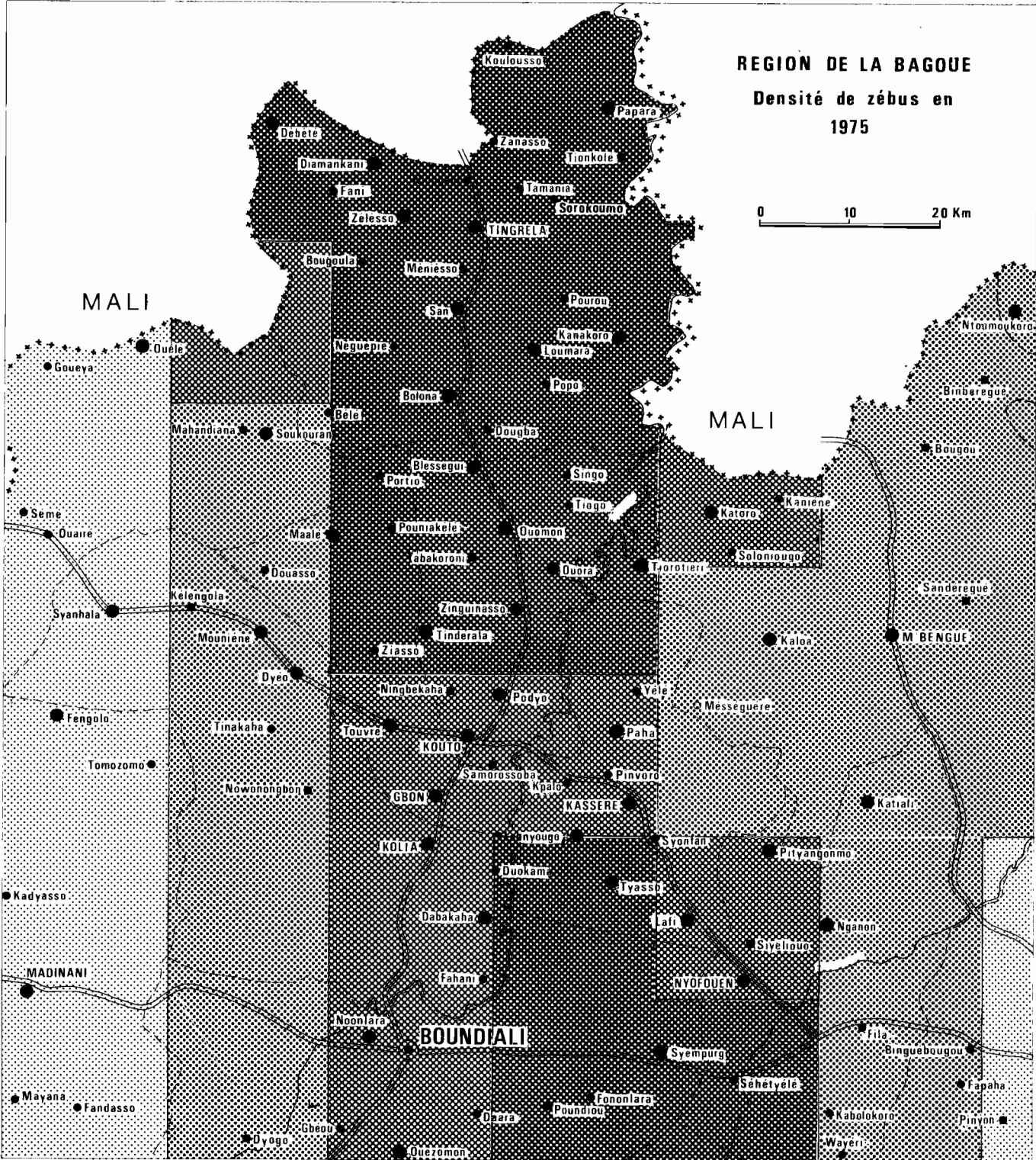
B. STECK – ORSTOM

- + + + + Limite d'Etat
 - - - - Limite de Sous Préfecture
 ===== Pistes
 ~~~~~ Cours d'eau

- Préfecture
- Sous Préfecture KASSERE
- Villages > 1000 hab en 1975
- Villages de 500 a 1000 hab en 1975

-  < 1 taurin par km<sup>2</sup>
 5 à 7  
 2 à 4
 > 8 par Km<sup>2</sup>





B. STECK - ORSTOM

++++ Limite d'Etat

--- Limite de Sous Préfecture

==== Pistes

— Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages > 1000 hab en 1975

● Villages de 500 a 1000 hab en 1975

◻ < 1 zébu par km<sup>2</sup>

◻ 2 à 4

◻ 5 à 7

◻ > 8



b) De forts contrastes dans la répartition des troupeaux

Les taurins : les 70 000 têtes de taurins recensés, se répartissent de façon très inégale. Les plus fortes densités, supérieures à 8 têtes par km<sup>2</sup>, s'élevant localement à plus de 20 têtes par km<sup>2</sup>, se rencontrent surtout à l'est de la Bagoué, dans un triangle Pinyon-Soloniougo-Kouto, ainsi que dans la région de Tingréla. Les plus faibles densités, inférieures ou égales à 1 tête par km<sup>2</sup>, se situent surtout à l'ouest, dans un triangle Kodyasso-Fandasso-Nowonongbon, ainsi qu'au nord de Syanhala, et au confluent du Badénou et du Bandama. On observe donc une assez forte concentration des troupeaux taurins, que traduit le tableau suivant :

| densité de taurins            | % du troupeau régional | % de l'espace régional |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| ≤ 1 tête par km <sup>2</sup>  | 2,5 %                  | 15 %                   |
| 2-4 têtes par km <sup>2</sup> | 27,5 %                 | 46 %                   |
| 5-7 têtes par km <sup>2</sup> | 25 %                   | 21 %                   |
| ≥ 8 têtes par km <sup>2</sup> | 45 %                   | 18 %                   |

On a donc 30 % du troupeau taurin sur 60 % de l'espace, alors que sur 18 % de celui-ci, se concentre 45 % du troupeau. Cela se traduit par une grande diversité des densités de taurins, selon les sous-préfectures :

| Sous-Préfecture ou<br>partie de sous-préfecture | densité de taurins par km <sup>2</sup> | % troupeau régional |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|
| KORHOGO                                         | 18                                     | 13 %                |
| KASSERE                                         | 8                                      | 11 %                |
| NYOFOUEN                                        | 7                                      | 13 %                |
| M'BENGUE                                        | 4,5                                    | 14,5 %              |
| TINGRELA                                        | 4                                      | 13,5 %              |
| KOUTO                                           | 4                                      | 5 %                 |
| GBON                                            | 3,5                                    | 4 %                 |
| KOLIA                                           | 3,5                                    | 9,5 %               |
| MADINANI                                        | 3,5                                    | 6,5 %               |
| BOUNDIALI                                       | 3                                      | 6,5 %               |
| GOULIA                                          | 2,5                                    | 3,5 %               |

Ce tableau confirme la relative concentration du troupeau taurin, à l'est de la Bagoué, puisque les 4 sous-préfectures, dont la densité de taurins dépasse la moyenne régionale, rassemblent sur 34 % de l'espace 50 % du troupeau. L'ouest de la région, peu densément peuplé, et peu densément occupé, est également caractérisé par une faible densité de taurins. Les rapports possibles entre densité de taurins et densité de population seront étudiés un peu plus loin.



Les zébus : on en a recensé environ 80 000 têtes dans la région de la Bagoué. Leur répartition est également très contrastée, bien que leur localisation soit différente de celle des taurins. Les plus fortes densités, dépassant localement 10 têtes par km<sup>2</sup>, se trouvent dans la sous-préfecture de Tingréla et une partie de celle de Kouto, ainsi que dans un triangle Wayéri-Landiougou-Daara, en fait le long de l'axe Boundiali-Tingréla et de la Bagoué. Ailleurs les densités de zébus sont faibles, surtout à l'ouest où les troupeaux recensés sont peu nombreux. Il faut bien préciser qu'une telle répartition est essentiellement variable, à cause des mouvements propres aux troupeaux zébus : de 1975 à 1977, nous avons d'ailleurs noté des changements importants survenus dans les estimations. Les résultats sont néanmoins nets : sur les 52 % de l'espace où la densité est la plus faible, on ne trouve que moins de 28 % du troupeau régional, alors que sur les 31 % les plus denses, on a 52 % du troupeau, ce que traduit aussi le tableau suivant, par sous-préfecture :

| Sous-préfecture<br>ou partie de sous-préfecture | densité de zébus par km <sup>2</sup> | % du troupeau régional |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| KOUTO                                           | 12                                   | 13 %                   |
| KASSERE                                         | 9                                    | 11 %                   |
| BOUNDIALI                                       | 8                                    | 16 %                   |
| GBON                                            | 8                                    | 8 %                    |
| M'BENGUE                                        | 6,5                                  | 18 %                   |
| TINGRELA                                        | 6                                    | 17 %                   |
| GOULIA                                          | 4                                    | 6 %                    |
| NYOFOUEN                                        | 2,5                                  | 4 %                    |
| KOLIA                                           | 2                                    | 4,5 %                  |
| MADINANI                                        | 1,5                                  | 2 %                    |
| KORHOGO                                         | 0,5                                  | 0,5 %                  |

L'ouest se distingue encore, par la faiblesse des densités de zébus : le vaste triangle que forment les trois sous-préfectures de Goulia, Kolia, Madinani, avec Kolia pour sommet, ne rassemble que 12,5 % du troupeau zébu régional sur près de 30 % de l'espace. De même la pointe sud-est de notre région, sur 12 % de l'espace ne renferme que 4,5 % du troupeau régional. En outre on note de sensibles différences entre la liste des sous-préfectures où les zébus sont les plus denses et celle des sous-préfectures où les taurins sont les plus denses. S'en trouve posé le problème d'une éventuelle complémentarité dans l'occupation de l'espace, des deux types de troupeaux, problème dont la solution passe par une approche de la charge pastorale globale dans ses rapports avec l'espace disponible.

### c) Une charge pastorale globale très inégale

Bien que taurins et zébus se distinguent, tout autant par leur rapport avec l'espace que par le mode d'exploitation et de gestion qui les caractérisent, il n'est pas inutile de les réunir statistiquement, afin de définir les variations locales de la charge pastorale, essentielles à la saisie des problèmes de l'occupation du sol. Nous avons dressé un tableau, où figurent la densité globale de bovins, taurins et zébus confondus, le taux d'occupation du sol, tel qu'il ressort de nos études antérieures, et l'indication de la surface théoriquement disponible par

bovin, en saison de cultures, une fois déduite l'estimation des surfaces cultivées. Ces données, établies sous-préfecture par sous-préfecture, ne constituent qu'un classement théorique, visant à préciser les seules limites supérieures de la charge pastorale. En effet il est clair que tout l'espace non cultivé n'est pas pâturable, de même qu'en saison sèche, une bonne part des surfaces cultivées, le sont. Des études approfondies sur la nature des sols, sur l'état du couvert végétal, sur la proximité de l'eau, permettraient de définir l'espace réellement utilisable par l'élevage. Selon certains chercheurs (1), la coïncidence avec l'espace utilisable par l'agriculture, serait presque absolue, marquant par là l'urgence d'une solution qui réglerait la compétition non encore tout à fait exprimée, mais réelle, entre l'élevage et l'agriculture. Ces limites posées, il n'est pas moins important de saisir les vigoureux écarts qui existent entre la charge pastorale des différentes sous-préfectures de notre région.

| Sous-préfecture<br>ou partie de<br>Sous-préfecture | Densité taurins + zébus<br>par km <sup>2</sup> | Taux<br>d'occupation<br>du sol | Surface<br>disponible<br>en théorie<br>par bovin |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------|
| KORHOGO                                            | 18,5                                           | 5,5 %                          | 5 ha                                             |
| KASSERE                                            | 17                                             | 9,5 %                          | 5,3 ha                                           |
| KOUTO                                              | 16                                             | 10,5 %                         | 5,5 ha                                           |
| GBON                                               | 11,5                                           | 11 %                           | 7,7 ha                                           |
| M'BENGUE                                           | 11                                             | 5,5 %                          | 8,5 ha                                           |
| BOUNDIALI                                          | 11                                             | 5 %                            | 8,6 ha                                           |
| TINGRELA                                           | 10                                             | 8 %                            | 9,2 ha                                           |
| NYOFOUEN                                           | 9,5                                            | 5,5 %                          | 9,9 ha                                           |
| GOULIA                                             | 6,5                                            | 4,5 %                          | 14,6 ha                                          |
| KOLIA                                              | 5,5                                            | 7 %                            | 16,9 ha                                          |
| MADINANI                                           | 5                                              | 3 %                            | 19,4 ha                                          |
| Moyenne régionale                                  | 10                                             | 6,5 %                          | 9,3 ha                                           |

De ce tableau, il ressort tout d'abord une nette opposition entre une vaste zone occidentale, limitée par une ligne Mahandianaba-Kolia-Dyogo, où la charge pastorale globale est très faible, et deux zones assez chargées, l'une, formée par les trois sous-préfectures centrales de notre région (Kouto, Gbon, Kasséré), et l'autre par les marges de la zone dense, au sud-est.

(1) Discussion avec M. AUDRU - Agrostologue de l'IEMVT.

Cette inégale répartition des troupeaux dans l'espace, se traduit par l'impossibilité qu'il y a à dégager une quelconque corrélation entre l'état des troupeaux et celui des surfaces cultivées. En effet, on doit souligner que la surface disponible en théorie par bovin n'est liée par aucun rapport constant au taux d'occupation du sol : parmi les six sous-préfectures dont la densité de bovins est supérieure à la moyenne régionale, trois ont des taux d'occupation du sol inférieure à la moyenne régionale et trois autres ont les taux d'occupation du sol les plus élevés de la région ; de même on peut remarquer que dans les sous-préfectures dont la surface disponible en théorie par bovin est la plus élevée, le taux d'occupation du sol varie du simple à plus du double. Autrement dit, ce n'est pas la quantité d'espace laissé disponible par l'agriculture qui conditionne la présence des troupeaux, mais d'autres facteurs, probablement d'ordre démographique. On remarque enfin que les troupeaux de zébus ne sont pas complémentaires dans l'espace de ceux de taurins : là encore aucune corrélation ne se dégage, qui permette d'affirmer que les premiers s'installent là où les seconds sont les moins importants.

Une telle situation des troupeaux par rapport à l'espace doit être prise en considération par les aménageurs, car elle porte en elle les germes de conflits : l'indifférence qui paraît se manifester dans la répartition spatiale de trois activités indépendantes, sans qu'aucune complémentarité se dessine, peut conduire à la concurrence. Le problème est de savoir s'il existe une autre logique que celle de l'espace support de l'élevage, peut-être, celle des rapports entre la population et l'état des troupeaux.

## 2. Elevage et population

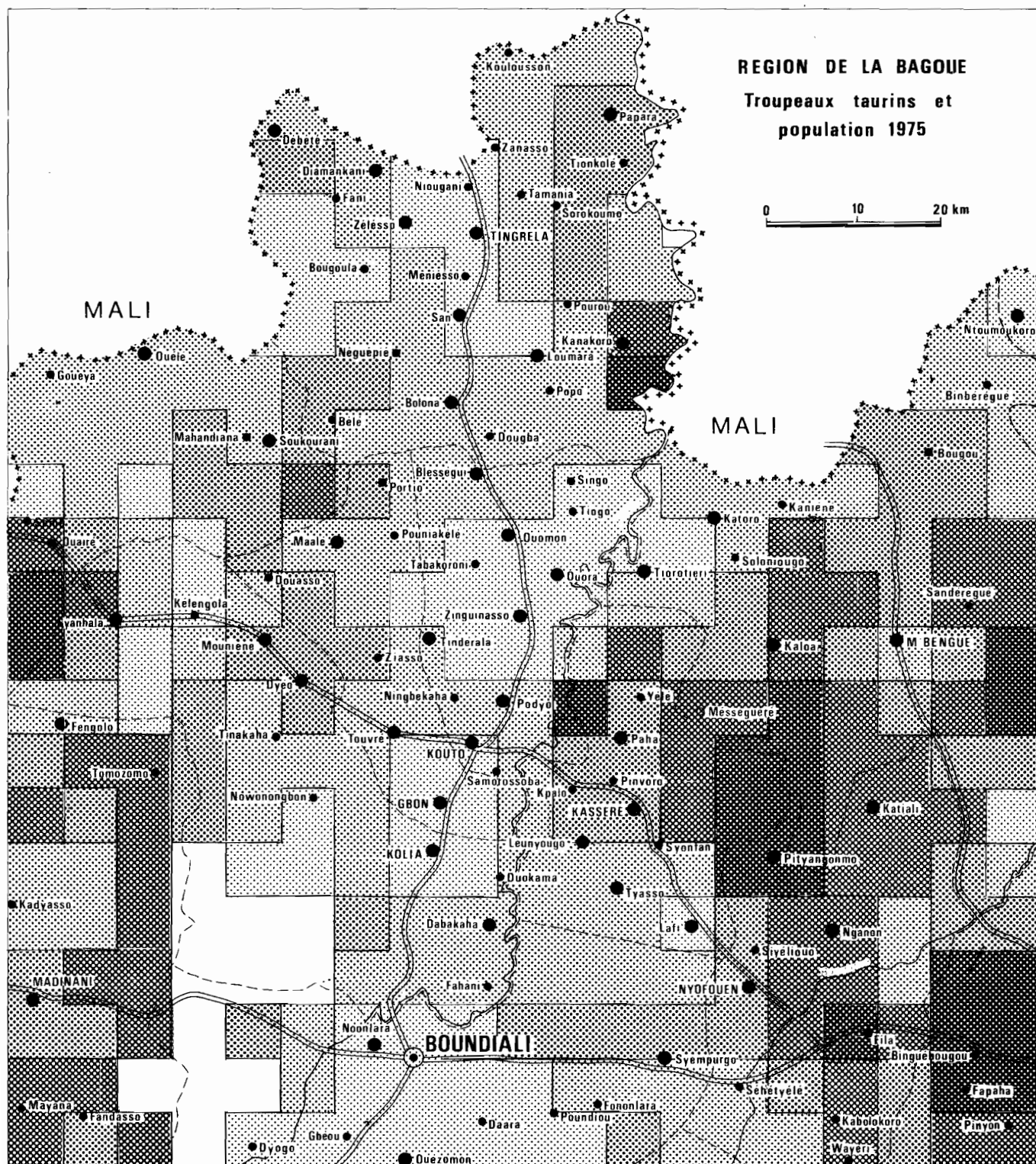
Le problème est de rechercher s'il existe une relation entre la répartition de la population dans l'espace et celle des troupeaux bovins. Nous nous sommes surtout préoccupés ici des taurins, puisqu'eux seuls sont liés directement à la population officiellement recensée, celle des villageois, ce qui n'est pas le cas des troupeaux de zébus, dont les propriétaires peuvent échapper aux recensements.

### a) Rapport entre densité de taurins et densité de population

La coïncidence volontaire entre les unités de représentation cartographique de l'une et de l'autre, permet d'établir une comparaison terme à terme des densités de taurins et de la densité humaine, donc de calculer localement le nombre de taurins par tranche de 100 habitants. Le résultat en est une répartition spatiale des rapports existant entre les deux phénomènes, a priori surprenante (1), puisque, hormis quelques exceptions, comme les abords de Tingréla et ceux de Kasséré, il n'existe aucune coïncidence entre les zones de forte densité humaine et celles de forte densité taurine. Une grande hétérogénéité se manifeste dans la répartition du troupeau taurin par rapport à la population.

---

(1) Voir carte p. 197



REGION DE LA BAGOUE  
Troupeaux taurins et  
population 1975

0 10 20 km

MALI

MALI

BOUNDIALI

B. STECK - ORSTOM

+++ Limite d'Etat

--- Limite de Sous Préfecture

== Pistes

~ Cours d'eau

⊙ Préfecture

● Sous Préfecture KASSERE

● Villages > 1000 hab en 1975

● Villages de 500 à 1000 hab en 1975

0 taurin par hab

< 20

20 à 45

45 à 70

70 à 100

> 100



| Sous-Préfectures ou partie<br>de sous-préfecture | Nombre de taurins par 100 habitants |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------|
| KORHOGO                                          | 134                                 |
| MADINANI                                         | 61                                  |
| NYOFOUEN                                         | 61                                  |
| KASSERE                                          | 55                                  |
| M'BENGUE                                         | 50                                  |
| GOULIA                                           | 44                                  |
| KOLIA                                            | 40                                  |
| TINGRELA                                         | 27                                  |
| GBON                                             | 22                                  |
| BOUNDIALI                                        | 20                                  |
| KOUTO                                            | 17                                  |

Globalement, l'est de la région se caractérise par un rapport entre taurins et population supérieure à la moyenne régionale, voisine de 40 taurins pour 100 habitants ; en revanche l'axe Boundiali-Tingréla se distingue par le petit nombre de taurins par habitant ; enfin vers l'extrême ouest, on retrouve un rapport élevé. Une telle variété de résultats nous conduit à affirmer l'absence de corrélation entre la répartition des taurins et celle de la population : les zones les plus peuplées ne sont pas nécessairement celles où la densité de taurins est la plus élevée ; l'inverse n'est pas plus vérifié.

Ce premier résultat négatif nous amène à nous poser la question d'une éventuelle relation entre les troupeaux et les habitants, non plus à une échelle sous-préfectorale, trop imprécise, mais plutôt à celle plus fine des villages.

#### b) Troupeaux taurins et taille des villages

Nous avons repris notre classification des villages en six groupes de taille (GTV), et nous avons calculé la répartition du troupeau taurin de la région en fonction de cette classification.

| GTV              | % troupeau taurin | % population | Nombre de têtes pour<br>100 habitants |
|------------------|-------------------|--------------|---------------------------------------|
| < 100 hab.       | 1 %               | 1 %          | 27                                    |
| 101-250 hab.     | 13 %              | 7 %          | 75                                    |
| 251-500 hab.     | 19 %              | 15 %         | 56                                    |
| 501-1 000 hab.   | 27 %              | 22 %         | 47                                    |
| 1 001-2 000 hab. | 21 %              | 23 %         | 36                                    |
| > 2 000 hab.     | 19 %              | 32 %         | 23                                    |

Ce tableau nous enseigne de façon très claire que plus les villages sont grands, plus faible se trouve le nombre de taurins par habitant. La seule exception est constituée par les villages de moins de 100 habitants, qui semblent se comporter comme les plus grands: en fait ce n'est qu'une apparence qui provient de la mauvaise connaissance de l'état de leurs troupeaux. En effet pour les 2/3 d'entre eux, aucune estimation n'a pu nous être fournie ; mais si l'on considère ceux pour lesquels nous avons obtenu des informations, 60 % d'entre eux ont plus de 100 têtes, pour 100 habitants, ce qui s'inscrit parfaitement dans la décroissance observée.

Il semblerait donc que, bien plus que l'espace disponible, ou la densité humaine, ce soit la taille des unités d'habitation qui conditionne la répartition des troupeaux taurins de la région. Malheureusement, il n'est pas possible d'avancer des explications satisfaisantes à cette constatation, tant manquent les informations sur les modes de gestion des troupeaux et sur les modes d'exploitation des pâturages, seuls éléments qui permettraient d'éclairer un tel phénomène. Rappelons toutefois la croissance démographique vigoureuse des petits villages entre 1955 et 1975, ainsi que la tendance des paysans des grands villages à cultiver sur la terre des petits villages (1), sans oublier que l'extension des terroirs n'est nullement proportionnelle à la taille démographique des villages. Il y a là comme un faisceau convergeant de phénomènes, prouvant qu'il existe même pour l'élevage, des seuils de rupture au-delà desquels s'impose un redéploiement des activités dans l'espace.

Une autre approche du problème consiste à calculer la taille médiane des villages pour un certain nombre de paliers de rapports entre les taurins et la population :

| Nombre de têtes de taurins<br>par 100 habitants | Taille médiane des villages |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|
| < 10 têtes pour 100 hab.                        | 900 hab.                    |
| 11- 25 têtes pour 100 hab.                      | 900 hab.                    |
| 26- 50 têtes pour 100 hab.                      | 540 hab.                    |
| 51-100 têtes pour 100 hab.                      | 360 hab.                    |
| > 100 têtes pour 100 hab.                       | 200 hab.                    |

Là encore la corrélation est nette : plus le rapport entre les taurins et la population est grand, plus le village est petit. Une telle situation révèle en fait la non-concordance entre les données démographiques et les estimations des troupeaux. Cette non-concordance résulte de transferts d'animaux dont les propriétaires préfèrent une certaine dispersion spatiale à une concentration trop visible.

---

(1) Rappelons que la même décroissance a été observée pour les surfaces cultivées en coton par habitant.

Il semble, au terme de cette recherche de corrélation entre la répartition des troupeaux et des hommes, qu'il n'y ait pas de réponse régionale possible : il y a des situations variées et cette variété même rend compte de l'aspect encore marginal d'un élevage villageois, en marge des hommes, en marge de l'activité agricole, dont aucune cohérence décelable ne règle la répartition.

### 3. De l'élevage marginal à l'élevage associé

S'il est difficile d'appréhender les facteurs qui conditionnent la répartition des troupeaux, il est tout aussi difficile de cerner les mutations en cours. L'élevage demeure une activité dont il faut briser l'isolement.

#### a) La situation marginale de l'élevage

Le problème majeur est celui de la séparation totale qui règne traditionnellement entre les activités culturelles et l'élevage, dans l'agriculture sénoufo. Le paysan sénoufo ne se considère pas du tout comme un éleveur, bien que la possession de bovins soit recherchée et appréciée comme signe de richesse et de pouvoir. Les preuves d'un tel désintérêt sont multiples :

- les modes d'appropriation des animaux sont si variés qu'il est souvent impossible de connaître réellement le propriétaire de telle ou telle bête ;

- la gestion du troupeau, rassemblant généralement les animaux de plusieurs propriétaires, est confiée à un responsable du parc ;

- celui-ci, à son tour, confie la garde du troupeau à un berger ;

- la situation des bergers confirme l'impression que l'élevage est mis à part (1) :

- . tout d'abord, la garde des troupeaux est effectuée dans les 3/4 des cas par des gens étrangers à la Côte d'Ivoire ; seuls 17 % des parcs sont gardés par des gens du village ;

- . en outre 72 % des bergers sont peul et 6 % malinké ;

- . enfin, dans 38 % des cas, les bergers adultes se font aider par des enfants, et ceux-ci sont même seuls à garder les troupeaux dans 4 % des cas ; les enfants représentent 37 % de l'effectif des bergers.

L'impression est que le paysan sénoufo se décharge le plus qu'il peut du soin de ses animaux : le berger, au contact direct des troupeaux, est un étranger ou encore un enfant, comme si une forme d'indignité accompagnait cette activité. Il est vrai aussi que le paysan sénoufo n'est pas très à l'aise avec les animaux ; il est satisfait qu'un "spécialiste", le Peul s'en occupe à sa place.

---

(1) Nous avons utilisé, pour ce qui suit, les fiches d'une enquête de la SODEPRA Encadrement Nord (questionnaires 10, 11 et 12), concernant 144 villages de notre région et 385 parcs à bovins, réalisée en 1977. Le dépouillement de ces fiches a été fait par nos soins, dans la perspective de l'étude de la région de la Bagoué.



Le berger, par ailleurs, est lié au troupeau dont il a la garde par diverses formes de contrat oral, difficiles à bien connaître mais dont on peut apprécier quelques éléments :

- dans 87 % des cas, le berger reçoit de l'argent et des avantages en nature, dans 11 % des cas, seulement des avantages et dans 2 % des cas, seulement de l'argent ;

- les plus fréquentes associations d'avantages sont dans 70 % des cas la nourriture, le lait et le logement ; dans 14 % des cas le lait et le logement ; dans 6 % des cas le lait seul ; dans 5 % des cas la nourriture et le logement ;

- dans 90 % des cas, le lait reste au berger seul, soit pour la vente soit pour sa consommation ;

- enfin 60 % des bergers ont des animaux en propre dans le troupeau qu'ils gardent.

Dans les types de contrat qui ont été relevés, exceptionnelles sont les allusions à des dons de terre pour que le berger puisse cultiver, exceptionnelles aussi les allusions à une participation du berger à la vente de bêtes ou au partage du croît du troupeau. La place du lait en revanche est prépondérante.

Tout est fait pour que la vie du troupeau reste marginale par rapport à la vie agricole de la communauté villageoise : le statut des bergers le prouve, mais aussi les modes d'exploitation, encore mal connus, mais, semble-t-il peu satisfaisants :

- tout d'abord la garde des troupeaux n'est pas régulière : la garde annuelle ne représente que 37 % des cas ; elle n'est générale qu'en saison des cultures où la divagation n'est plus possible ;

- en saison sèche, où, théoriquement tout l'espace est disponible, le problème le plus grave est celui de l'abreuvement qui commande les déplacements du bétail et la localisation des pâturages ; la distance est un handicap, quand on sait que dans 30 % des cas, il faut parcourir plus de 5 km, à partir du parc pour trouver un point d'eau ; dans 80 % des cas, celui-ci est dans un bas-fond de marigot ou de fleuve ; les risques sont alors ceux d'une surexploitation des zones pâturables à proximité des points d'eau et de l'abandon de bonnes zones totalement sous-employées, mais éloignées de l'eau ; ce problème est tellement aigu qu'un vaste plan d'hydraulique pastorale est engagé (petits barrages et puits réservés au bétail) ;

- en saison des pluies, le risque est celui des dégâts occasionnés aux cultures : les parcours pastoraux doivent éviter les champs ; ce qui se produit, généralement, est une exploitation excessive de certains emplacements, conditionnés par la proximité du village (58 % des parcs sont à moins de 500 m des cases), qui bloque les possibilités de sortie des animaux, au moins dans l'une des directions, mais également par la faible durée du pâturage, due à une sortie tardive des bêtes ; de vastes espaces restent inemployés ;

- à côté de cette question majeure de l'exploitation des pâturages naturels, qui demeure aléatoire, se posent également celles de l'état sanitaire des troupeaux, de leur capacité de reproduction, de leur potentiel productif ; or traditionnellement il faut noter de graves négligences, à tout le moins, un certain laisser-aller, illustrant tout à fait le côté second de l'activité animale.

Le bilan qu'on peut dresser de l'état présent de l'élevage dans la région de la Bagoué, est incertain, en ce sens que trop d'informations manquent encore ou sont très limitées. Néanmoins, deux certitudes s'imposent : l'élevage est important par les effectifs qu'il concerne, et surtout par les ressources qu'il pourrait procurer ; présentement il demeure une activité marginale, délaissée des paysans sénoufo et surtout mal connue des aménageurs.

#### b) La possible association agriculture-élevage

Depuis quelques années, les services de la SODEPRA ont entrepris d'encadrer les troupeaux villageois, ce qui implique une connaissance statistique de leur état, mais aussi une appréhension économique et sociologique de leur existence. En outre de nombreux travaux sont engagés afin d'améliorer l'état sanitaire des troupeaux, étape nécessaire au développement des projets de production laitière et de viande, impératifs fixés par les besoins de l'économie nationale.

Parallèlement à toutes ces recherches, l'idée d'un développement associé de l'élevage et de l'agriculture, s'affirme selon deux axes principaux, celui de la culture attelée et celui des associations culturelles, intégrant des cultures fourragères.

Nous avons déjà parlé de la culture attelée, mais davantage comme un élément des transformations de l'agriculture, que comme un élément d'une politique d'association de l'élevage à l'agriculture. Or il est certain que, pour une population qui est surtout portée sur l'agriculture, même si elle possède un important troupeau de bovins, briser l'isolement de l'élevage passe nécessairement par une prise de conscience de l'utilité que peut représenter ce troupeau dans l'amélioration des travaux agricoles. C'est là tout l'intérêt de la culture attelée. Les conséquences pour l'élevage sont d'ailleurs très intéressantes. En 1975, le nombre de boeufs attelés représente environ 5 % des estimations du troupeau taurin de la région ; en 1977, la proportion dépasse 7,5 %. Les 10 % seront rapidement atteints, en considérant le taux de croissance. S'en approchent ou le dépassent même déjà quelques sous-préfectures : Tingréla, Gbon, Kouto, Kolia, Kasséré et Goulia. Certes ces résultats doivent être considérés avec précaution : en effet, les boeufs de culture attelée ne sont pas forcément originaires des troupeaux locaux, et les limites préfectorales n'en sont pas pour les échanges d'animaux. A cela s'ajoute la difficulté que certains agriculteurs ont évoquée devant nous, à savoir trouver de bons boeufs pour la culture attelée : ce n'est pas seulement une question de prix, telle que nous l'avons déjà évoquée, mais aussi le fait que le nombre d'animaux susceptibles de correspondre aux exigences d'une telle pratique, n'est pas, a priori, très élevé, tant que n'interviendra pas une réelle sélection au sein des troupeaux, en fonction de critères de choix bien précis. Par exemple, la castration n'est encore pratiquée que dans moins de 40 % des parcs. En outre il faut penser que la fourniture par l'élevage de boeufs de culture attelée, peut entrer en compétition avec la fourniture de viande bovine : s'il n'y a pas contradiction entre les deux objectifs, il n'en reste pas moins que, concrètement, on observe des distorsions entre les choix faits par les sociétés de développement. Dans les conditions présentes, on doit souligner l'état tout à fait satisfaisant des boeufs de culture attelée, en général mieux soignés, mieux nourris que les autres animaux, tout à fait intégrés à la vie des villages, considérés autrement que les autres, à cause des services qu'ils rendent, et du prix qu'ils coûtent. Les spécialistes affirment également que ces boeufs de culture attelée, parvenus à l'âge de sept ans, constituent de très bonnes bêtes de boucherie. L'essentiel est donc la prise de conscience par les paysans, que l'élevage des bovins peut déboucher sur une amélioration des conditions de travail agricole, ainsi que sur un accroissement des revenus par la possible revente d'animaux bien entretenus.

Le second axe selon lequel s'engage l'action pour une véritable association entre l'agriculture et l'élevage, est celui des successions culturales, intégrant des cultures fourragères. Pour les autorités chargées du développement des productions animales, il s'agit d'améliorer l'alimentation du bétail, dont nous avons montré qu'elle laisse à désirer dans les conditions traditionnelles. Le problème est celui des pâturages naturels qu'on cherche à bien connaître et surtout à améliorer, ce qui implique une lutte contre le surpâturage, cause première de l'embroussaillage par des espèces ligneuses conquérantes, et de l'appauvrissement des sols (1). Parmi les solutions proposées figurent la lutte contre l'embroussaillage, le raccourcissement des jachères, l'introduction de plantes fourragères, jointes à des améliorations en matière de gestion, par une meilleure rotation des parcours pastoraux et une meilleure rotation des parcs. De tels objectifs, visant à satisfaire les besoins de l'économie en viande bovine, par une amélioration de l'élevage, sont concordants avec ceux des sociétés cherchant à développer une agriculture moderne. Les objectifs de la CIDT, concernant la mise au point de successions culturales nouvelles sur des champs stabilisés, et insérant le coton, encore trop marginal, impliquent, eux aussi, l'introduction de cultures fourragères, non plus, cette fois, dans la perspective de mieux nourrir le bétail, mais surtout avec l'idée de permettre une véritable régénération des sols. Ainsi toutes les expériences entreprises sur le *Stylosanthes Guyanensis*, même si jusqu'alors elles sont restées encore très marginales, vont dans le sens d'une association entre l'agriculture et l'élevage. Nous ne rappellerons pas ici ce qui a déjà été écrit dans la première partie du rapport (2), mais nous voulons insister sur le caractère encore très expérimental des extensions de cultures fourragères. Aucune succession proposée ne semble devoir être généralisée dans un proche avenir. Parmi celles qui sont essayées nous avons retenu :

- premier exemple : 1ère et 2ème années maïs, 3ème et 4ème années coton, 5ème, 6ème et 7ème année stylosanthès ;

- deuxième exemple : 1ère année coton, 2ème année maïs-riz, 3ème année coton, 4ème année maïs-stylosanthès, 5ème, 6ème et 7ème années stylosanthès.

Le problème non résolu est celui des réticences paysannes : remplacer la jachère par une culture fourragère qu'il faut semer, entretenir, protéger (surtout contre les feux de brousse et également contre un mauvais pâturage), alors que la brousse est pleine d'herbe qui pousse toute seule et en quantité estimée suffisante, paraît tout à fait incompréhensible aux villageois. On retrouve ici l'expression de l'attitude soulignée dans notre second chapitre : tant qu'il y a de l'espace disponible, l'extensif est préféré à l'intensif ; or la région de la Bagoué est encore faiblement occupée, sauf quelques points critiques. Seuls les lieux où apparaît une réelle pression foncière, doivent être retenus pour une introduction des cultures fourragères, si l'on veut vraiment obtenir des résultats significatifs. Ailleurs les risques d'échec sont sérieux.

---

(1) Pour ce qui suit, il est indispensable de se reporter à la contribution du CRZ aux Journées de la Recherche Scientifique en Région de Savane 12-15 avril : Elevage, Pâturages, particulièrement les pages 53 et suivantes.

(2) Se reporter à "La politique de la CIDT dans le Nord de la Côte d'Ivoire" p. 55 où J. PELTRE-WURTZ évoque les expériences entreprises à Katanhra sous la direction de J. de Rochemonteix.

L'impression qui se dégage présentement de toutes les tentatives entreprises pour briser l'isolement de l'élevage et l'associer à l'agriculture, demeure celle d'une étape de recherche, d'expérimentation. Certes le développement de la culture attelée est une réussite, mais encore limitée ; quant aux progrès des cultures fourragères, il reste encore étranger aux pratiques paysannes. Une harmonisation des objectifs, des sociétés de développement, encore trop catégoriels, faciliterait, peut-être, la généralisation des expériences actuelles.

c) Les troupeaux de zébus : de la marginalisation conflictuelle à une éventuelle insertion ?

Plus encore que les troupeaux de taurins, les troupeaux de zébus subissent une situation de rejet par le système agricole. De longue date, la région de la Bagoué a connu les troupeaux transhumants, venus du Mali, et destinés au sud de la Côte d'Ivoire : de tels troupeaux ne font que passer. En revanche, depuis quelques années, et de façon de plus en plus marquée, on remarque une installation dans le Nord de la Côte d'Ivoire, de vastes troupeaux dont l'étude statistique précédente nous a montré qu'ils étaient désormais plus nombreux que les troupeaux villageois. Le problème est celui de la contradiction qui surgit de plus en plus aiguë, entre les besoins de l'économie nationale qui est déficitaire en viande, et l'apparition des premiers signes d'une réelle compétition pour l'espace entre les paysans sénoufo et les éleveurs peul. La situation n'est pas encore dramatique, mais les conflits se multiplient, surtout depuis l'accélération de l'arrivée des troupeaux de zébus.

Nous avons entrepris une étude des conflits déclarés entre éleveurs et paysans, suite à des dégâts de cultures, dans la sous-préfecture de Kasséré, pour l'année 1977 :

- nombre de dégâts déclarés par village : 15 à Kasséré, 8 à Baya, 5 à Lafi, 4 à Gbalo, 4 à Tyasso, 3 à Landiougou, 3 à Koundé, 2 à Pinvoro, 1 à Yélé, 1 à Syonfan ;

- nature des cultures endommagées : 18 parcelles de riz de bas-fonds, 13 de maïs, 13 de riz pluvial, 7 de coton, 6 de sorgho-mil, 4 d'arachide, 2 de manguiers greffés ;

- dates des dégâts : 16 en décembre, 7 en novembre, 5 en octobre, 5 en janvier (soit 33 sur 46 pendant la saison des récoltes), 4 en août, 3 en juin, 3 en juillet, 3 en septembre ;

- ces plaintes pour dégâts de cultures concernent 82 parcelles, pour une surface globale de 32 ha, et la valeur estimée du préjudice a porté sur plus de 1,7 millions de F CFA, soit une valeur moyenne payée à l'ha détruit de 54 000 F CFA, ou encore une valeur moyenne payée à la parcelle endommagée de 21 000 F CFA.

De tels résultats, qui ne prennent en compte que les conflits portés jusqu'à la sous-préfecture, traduisent bien les difficultés qui existent déjà entre les éleveurs peul et les paysans sénoufo. La charge financière du remboursement des dégâts pèse de plus en plus sur les revenus des éleveurs peul, même si ceux-ci ont la réputation auprès des paysans, d'être riches. S'il ne fait pas de doute que les troupeaux de zébus provoquent des dégâts, surtout en début de saison sèche, quand les récoltes ne sont pas encore entreprises, et que l'eau commence à manquer (ce qui explique le nombre élevé de dégâts occasionnés aux parcelles de riz de bas-fonds), il n'en reste pas moins que l'incertitude plane souvent sur la réalité de la responsabilité de tel ou tel éleveur : en 1977, certains agriculteurs ont gagné davantage avec les indemnités touchées pour des dégâts occasionnés à leurs parcelles de riz, que s'ils les avait moissonnées, tant la récolte s'annonçait mauvaise. Les conflits s'exacerbent parfois jusqu'aux violences physiques : des cas de meurtres sont même signalés (il y en a eu un à Koundé en 1978). Le cas de la sous-préfecture

de Kasséré est, peut-être, particulier, quand on se rappelle que la densité humaine, l'occupation du sol, la charge pastorale globale, la densité de zébus y sont plus élevés que la moyenne régionale ; mais cette situation illustre les risques encourus par une confrontation sauvage, hors de tout projet d'aménagement des rapports entre éleveurs peul et agriculteurs sénoufo.

Cet aspect conflictuel ne doit pas cependant être dramatisé. Généralement, en dépit des difficultés, on observe des signes nombreux d'une entente possible entre éleveurs et agriculteurs. S'il est vrai que les campements peul restent à l'écart des villages, on voit tous les jours, les femmes venir, vendre le lait et le lait caillé, et sur les marchés, les relations avec les paysans ne semblent pas mauvaises. Les rencontres en brousse sont généralement empreintes de correction, sinon de chaleur. Dans plusieurs villages, nous avons même vu des bergers peul convenablement reçus, comme étrangers certes, mais non comme ennemis. Quand on demande aux villageois ce qu'ils pensent de la présence des peul, la réponse la plus fréquente n'est pas d'hostilité : il y a quelques réserves, mais on affirme bien s'entendre avec eux et ne pas vouloir d'histoires.

Un tel état d'esprit doit être conservé, si les sociétés d'aménagement veulent pouvoir favoriser le développement d'un élevage nécessaire à l'économie du pays, sans provoquer des rivalités pour l'utilisation du sol. Or deux grands axes se présentent :

- l'un consiste à aménager de vastes zones entièrement vides, afin d'y installer les troupeaux de zébus, en sédentarisant leurs propriétaires peul ;

- l'autre, qui n'est pas exclusif du premier, vise à l'insertion de petites unités d'élevage peul, dans les espaces laissés libres par l'agriculture, au milieu des communautés villageoises sénoufo.

La région de la Bagoué est le lieu d'une vaste expérimentation du premier type. Comme nos travaux sur la densité humaine, l'occupation du sol, la charge pastorale l'ont montré, il existe, à l'ouest de Boundiali une vaste zone entièrement vide d'environ 2 000 km<sup>2</sup> de surface. Il lui a été attribué le nom de zone de la Palé, du nom d'un affluent de la Bagoué. Un grand projet d'aménagement global est en cours de réalisation, sous l'autorité de la SODEPRA, afin d'y établir une vaste zone d'élevage de zébus. A priori, le problème de la rivalité entre éleveurs et agriculteurs y est résolu, puisque cette zone est vide. Mais en fait bien des problèmes restent encore non résolus :

- il s'agit d'une zone de forêt claire où le couvert ligneux tient une place prépondérante, même si les pâturages naturels semblent de bonne qualité ;

- la présence de nombreux reliefs, s'élevant jusqu'à plus de 800 m, et d'un réseau hydrographique assez dense morcellent le paysage en petites unités parfois enclavées ;

- surtout des expériences en cours révèlent l'importance des densités de glossines, ce qui présente de graves dangers pour des animaux qui ne sont pas trypanotolérants, même si le taux de mouches vectrices de la trypanosomiase reste encore faible ; la présence d'un nombre encore très important d'animaux sauvages peut jouer comme un facteur limitant, dans la lutte contre la maladie ;

- si le réseau hydrographique est dense, il n'en reste pas moins qu'en saison sèche, les points d'abreuvement possibles pour de grands troupeaux sont peu nombreux ;

- plus grave que tout ceci est l'attitude des paysans sénoufo, vivant sur les limites de la zone de la Palé : on constate que l'ouverture de pistes et de ponts s'accompagne d'un net glissement des parcours culturels traditionnels vers l'intérieur de la zone officiellement réservée aux Feul ; des champs d'igname sont apparus très nombreux vers les marges orientales de la Palé, où les sols n'ont, semble-t-il, jamais été cultivés ; cela illustre tout à fait l'idée selon laquelle, l'extensif est la réponse normale à une surcharge démographique, même légère ce qui est le cas, le long de la piste Boundiali - Tingréla ; des tensions apparaissent déjà entre les partisans d'une exclusion réelle des paysans de ces terres réservées pour l'élevage et ceux qui soutiennent l'action des paysans ;

- enfin il faut avouer que pour l'instant, le nombre d'éleveurs peul qui ont accepté de s'installer dans la zone de la Palé, reste faible ; des enquêtes entreprises de concert par la SODEPRA et le BNETD, montrent les réticences des éleveurs peul déjà établis dans la région de la Bagoué, face à un projet qui leur apparaît comme privatif de leur liberté ; la crainte d'être contrôlé et soumis à des obligations non souhaitées limite encore les adhésions ; la réponse n'est pas celle d'un refus définitif, mais d'attente : voir ce qu'il advient de ceux qui ont tenté l'expérience.

L'autre façon d'aborder le problème des rapports entre les éleveurs et les agriculteurs, consiste à définir de petites zones vides de cultures, mais insérées dans le tissu villageois traditionnel, où pourraient s'établir quelques troupeaux de zébus, désormais limités dans leurs déplacements. Outre que ce projet n'est encore qu'à l'étude, plusieurs difficultés de manifestent :

- une telle expérience ne peut réussir qu'avec l'accord des paysans, auxquels on prend des terres non cultivées certes mais néanmoins partie intégrante des réserves d'espace qu'ils contrôlent ; lors des enquêtes préliminaires, les villageois interrogés ont généralement accepté l'idée de laisser des terres pour des troupeaux de zébus, mais quand il s'est agi d'en limiter l'extension, c'est, souvent avec logique, qu'ils ont indiqué les terres les moins bonnes pour l'agriculture, mais en conséquence pour l'élevage également ;

- quant à la cartographie des micro-zones retenues, il faut dire qu'elle paraît ambitieuse : une comparaison entre les espaces considérés comme vides et susceptibles d'accueillir des troupeaux, et notre carte des taux d'occupation du sol révèle des écarts importants ; le problème est toujours celui d'une agriculture qui n'est pas encore stable et ne peut pas le devenir rapidement ; ne considérer que les champs annuellement mis en culture comme signes de l'activité humaine, est une erreur ; bien des espaces estimés vides, sont en fait des jachères et il importe de ne pas les ôter aux villageois sous peine de perturber gravement leur système de culture ;

- tout ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas de possibilité d'harmoniser les rapports entre éleveurs et agriculteurs ; les troupeaux de zébus sont déjà installés dans des espaces temporairement vides, proches des villages et de leurs cultures, mais il peut être dangereux de vouloir fixer de façon définitive des limites naturellement mouvantes.

### CONCLUSION

L'expansion cotonnière, sans être le seul élément des mutations présentes du système agricole sénoufo, a joué le rôle de facteur déclenchant toute une série de transformations, révélant un certain nombre de limites des pratiques

traditionnelles. La situation présente est une situation de transition, donc incertaine et fragile. A côté des pratiques traditionnelles encore largement répandues, apparaissent de plus en plus, des pratiques nouvelles, introduites grâce au coton, mais au champ d'application théorique beaucoup plus vaste : engrais, traitements phytosanitaires, culture attelée, stabilisation des champs, associations culture-élevage ... La région de la Bagoué est devenue un véritable terrain d'expérimentation, où échecs et réussites se côtoient. Aucune solution définitive ne s'impose encore. Ce qui doit guider tous les aménageurs, c'est l'idée que seule une bonne connaissance des hommes, de leurs traditions, de leurs pratiques, peut permettre le développement d'actions de modernisation acceptées par tous. La chance que l'espace soit encore globalement suffisant, ne doit pas conduire à des simplifications quant à l'importance des rapports réels avec l'espace, au risque qu'il devienne objet de compétition.

## C O N C L U S I O N

L'étude des principaux aspects et effets du développement de la culture du coton dans la région de la Bagoué, confirme les principales conclusions auxquelles était parvenue J. PELTRE-WURTZ, au terme de son analyse de la politique de la CIDT dans le Nord de la Côte d'Ivoire. La région de la Bagoué, probablement le foyer le plus actif de l'expansion cotonnière, joue un rôle exemplaire pour l'étude des actions entreprises et de leurs conséquences sur le milieu traditionnel.

Il s'agit de préciser les contours d'une politique de promotion d'une culture de rente, établie selon des impératifs économiques et politiques nationaux, dans une perspective de développement régional global. Le problème essentiel est celui de la nécessaire confrontation de ces impératifs avec les réalités locales, celles surtout d'un certain type de rapports existant entre l'espace, support de milieux naturels variés, et l'espace, support des activités humaines.

Tout au long de notre étude, nous avons insisté sur cette dimension spatiale de toute transformation des systèmes en place. Le fait le plus saillant en est l'accroissement rapide et important des surfaces cultivées, depuis l'introduction de la culture du coton *allen*. C'est l'élément perturbateur le plus sensible, qui intervient dans la remise en cause des situations antérieures. Culture encore largement juxtaposée aux autres, nécessitant l'ouverture de nouveaux champs, réclamant des pratiques nouvelles, dévoreuses de temps et d'énergie, le coton apparaît tout d'abord comme un conquérant, s'imposant vigoureusement, sans toutefois supprimer les traditions culturelles. Inévitablement la nécessaire insertion du coton dans un nouveau système, introduit des incertitudes et des difficultés inhérentes à la lente restructuration d'un milieu agressé.

Le fait le plus grave qui ressort de notre travail, est cette prise de conscience qu'il existe des seuils de rupture spatiaux, au delà desquels l'expansion cotonnière risque d'entraîner des perturbations irrémédiables et insolubles : pénurie alimentaire, épuisement des sols, apparition d'inégalités sociales. Nous avons tenté de définir ces seuils :



- 18 ares de coton par habitant, soit au grand maximum le tiers des surfaces cultivées ;

- 13 % d'occupation globale du sol, tant que le système de champs temporaires suivis de longues jachères, ne pourra pas être efficacement remplacé par un système de champs stabilisés.

De tels seuils prennent en compte la situation présente et n'engage en rien l'avenir ; seulement ils signifient que dans les conditions présentes, toute tentative d'accroissement, soit des seules surfaces cotonnières, soit des surfaces globales cultivées, se heurte à une résistance des structures existantes dont la destruction brutale entraînerait de graves dangers.

Toute la difficulté consiste à définir d'abord des zones où le problème de la pénurie de terre se pose déjà et ensuite d'y entreprendre les transformations nécessaires : stabilisation des champs, nouvelles successions culturales, mêlant le coton et les cultures fourragères aux cultures vivrières sèches, association agriculture-élevage. Nous avons proposé un type d'analyse possible de ces zones en crise foncière ou près de s'y trouver : recherche du taux d'occupation du sol ; étude de sa croissance ; approche démographique des situations de surcharge, nuancée selon les variations locales des besoins en terre ; analyse de la charge pastorale globale. Il ressort de cette recherche que des problèmes se posent pour une vingtaine de villages, regroupant le tiers de la population et plus de 40 % des surfaces cultivées régionales, sur 16 % de l'espace. C'est là que peut se définir une nouvelle agriculture, avec le plus de chance de succès et surtout pour le plus grand avantage des paysans concernés.

Ailleurs, toutes les tentatives sont plutôt vouées à l'échec. En effet, toute notre analyse prouve que là où il y a de l'espace, le paysan sénoufo choisit toujours l'extensif au détriment de l'intensif. Nous avons insisté, à plusieurs reprises, sur la croissance démographique des petits villages ; sur le décalage important qui existe entre l'état des surfaces qui y sont cultivées et le nombre d'habitants qui y sont recensés, décalage signifiant la venue d'agriculteurs résidant ailleurs ; sur le rapport élevé qui s'y manifeste entre la culture du coton et la population, de même qu'entre la densité de taurins et la densité démographique. Nous avons insisté également sur la tendance présente à une dispersion de la population, non reconnue au travers des recensements de population, mais visible dans l'espace et vécue quotidiennement par les habitants. La création et la multiplication des campements de culture, telle que l'étude du cas de Kasséré nous l'a révélé (20 % de la population résidant dans les campements), illustre encore cette perception qu'ont les paysans, des problèmes de surcharge et de leurs solutions : aller à côté, là où il y a encore de la place. La récente mise en culture par des villageois de terres jusqu'alors inoccupées et désormais réservées aux éleveurs peul, dans la zone de la Palé, le prouve également.

Dans ces conditions, les réticences paysannes à toutes les transformations proposées, qui impliquent des investissements en énergie, en temps et en argent, apparaissent logiques, même si à terme elles peuvent s'estomper. Cela ne veut pas dire que les paysans sénoufo sont fermés à toute transformation : le succès réel de l'introduction du coton (25 000 ha ouverts en 15 ans, pour une production voisine de 1 000 kg à l'ha), l'amélioration constante des pratiques impliquées par cette culture (engrais, traitements), le démarrage vigoureux de la culture attelée (4 600 ha cultivés au bout de 5 ans, par 1 319 agriculteurs disposant de 3 500 boeufs), l'insertion progressive du coton dans des successions culturales renouve-

lées (doublement en 10 ans des surfaces cotonnières ouvertes sur des champs déjà cultivés en vivriers ; surtout augmentation des surfaces cotonnières abandonnées reconduites en cultures vivrières), l'augmentation réelle des revenus agricoles, grâce au coton (environ 100 000 F CFA par famille, l'année où les engrais ont été gratuits), tout cela prouve la solidité de l'implantation de la culture du coton dans la région de la Bagoué. Les paysans en parlent d'ailleurs très favorablement.

Mais il ne faut pas perdre de vue que les objectifs de production de coton ne doivent pas aller à l'encontre de ceux fixés pour l'amélioration des conditions de travail, de production, de vie des paysans. La prise en charge par la CIDT de l'ensemble du développement des pays de savane, doit s'accompagner d'une appréhension globale des problèmes, par delà les objectifs particuliers. La région de la Bagoué semble un terrain propice à toutes les tentatives; encore faut-il qu'elles soient harmonisées.



T R O I S I E M E      P A R T I E

L'EVOLUTION D'UN VILLAGE TEMOIN AU COURS DES DEUX DERNIERES DECENNIES  
LES TRANSFORMATIONS DE L'ORGANISATION DE LA SOCIETE, DU TEMPS ET DE  
L'ESPACE



Le choix du village témoin de Syonfan fut déterminé en 1974 en fonction de critères précis : nous cherchions un village situé dans un des noyaux peuplés de la région de la Bagoué où la densité dépassait 30 hab./km<sup>2</sup> en 1965 (voir carte p. 9) afin d'y saisir une situation foncière peu fluide pouvant contraindre les paysans à travailler davantage pour fixer leurs champs et intégrer l'élevage à l'agriculture; nous désirions aussi observer les comportements des représentants des Sénoufo et des Dioula, principaux groupes ethniques de la région; par ailleurs nous tenions à choisir un village où non seulement la CIDT était solidement implantée, ce qui est le cas de presque tous les villages de la région, mais aussi un village où commençait à se développer la culture attelée, ce qui était beaucoup plus rare en 1974, au moment où nous faisons ce choix; enfin dernière exigence liée cette fois-ci aux méthodes d'enquêtes exhaustives que nous avions l'intention d'employer, le village devait être de petite taille afin de ne pas allonger de façon anormale la durée de l'étude.

Syonfan répondait le mieux au portrait-robot que nous avons tracé à deux nuances près. La première concernait les ethnies en présence : deux groupes vivent à Syonfan, des Pongabélé, paysans sénoufo de la petite région du Pongala correspondant actuellement à la sous-préfecture de Kasséré, et des Kpinbélé, artisans sénoufo dont les hommes, anciens dinandiers, se sont reconvertis depuis trente ans au tissage, les femmes exerçant toujours leur métier de potières (1). Il n'y a donc pas de groupe dioula comme nous le désirions, toutefois cette absence ne nous est pas apparue trop gênante dans la mesure où les Kpinbélé sont fortement dioulaisés : ceux-ci se font appeler Logon (traduction de Kpinbélé en dioula) et parlent tous dioula (alors que, par exemple, les femmes pongabélé ne connaissent que la langue sénoufo), ils sont islamisés en profondeur et considèrent les Pongabélé comme des convertis de fraîche date; enfin ils sont toujours artisans, donc en partie commerçants comme le sont souvent les dioula, et sont de ce fait moins occupés par les travaux agricoles que les Pongabélé. La deuxième nuance était plus gênante : nous cherchions un village situé dans un des noyaux de peuplement où la densité humaine dépasse 30 hab./km<sup>2</sup>; or après avoir recensé toute la population qui vit de l'exploitation du terroir de Syonfan, c'est-à-dire les habitants ainsi que les paysans des villages voisins qui tirent une partie de leurs ressources des champs situés sur le terroir, nous avons constaté que la densité humaine était tout juste de 20 hab./km<sup>2</sup> en 1974 et 1975. En revanche, en bordure du terroir de Syonfan, au nord vers Kasséré, à l'ouest vers Leunyougo, au sud vers Tyasso, la densité était de 30 hab./km<sup>2</sup> en 1975 comme sur 11 % de l'ensemble de la région de la Bagoué (voir la carte de la densité de population élaborée par B. STECK p. 99 à partir des résultats du recensement démographique national de 1975). Cette erreur d'appréciation donne moins de force à notre étude pour ce qui concerne l'analyse du comportement des paysans face à la stabilisation des cultures, les paysans de Syonfan étant probablement plus indifférents à ce problème que ceux qui habitent dans la vingtaine de terroirs de la région de la Bagoué que B. STECK a recensés p. 126 où la densité humaine est supérieure à 25 hab./km<sup>2</sup>. Toutefois, tous ces terroirs appartiennent à de gros villages dans lesquels la population oscille entre 800 et 2 700 habitants et même plus de 8 000 habitants pour Tingréla et Boundiali; nous n'aurions donc

---

(1) On trouve des Kpinbélé dispersés dans l'ensemble du pays sénoufo.

pas eu les moyens de faire l'étude exhaustive de l'un d'entre eux. Ces vingt terroirs les plus densément peuplés regroupent environ un tiers des habitants de la région de la Bagoué (1), les autres habitants étant recensés dans 260 terroirs de la région où les densités humaines oscillent le plus souvent entre 5 et 15 hab./km<sup>2</sup>. Sans décrire la situation foncière la plus complexe, nous avons donc tout de même étudié à Syonfan une situation foncière moins fluide que pour les deux tiers de la population qui résident dans 95 % des terroirs de la région de la Bagoué.

Les autres critères de choix se sont avérés exacts : Syonfan est effectivement, en 1974, un petit village de 243 habitants auxquels s'ajoutent 101 personnes réparties dans six hameaux disséminés sur le terroir. En 1974 et 1975, le coton y était fortement implanté : le tiers des surfaces cultivées par les habitants lui était consacré et cette culture intéressait la quasi totalité des exploitations agricoles (2); par ailleurs trois charrues avaient été achetées à la CIDT en 1973 puis neuf autres en 1975, de sorte que la culture attelée touchait en 1975 le tiers des exploitations du terroir de Syonfan.

Syonfan est situé sensiblement au centre-sud de la région de la Bagoué (voir carte p. 9), à 5 km au sud de Kasséré. Jusqu'à 1978 ce village était tenu relativement à l'écart des grands axes routiers nord-sud : Tingréla-Boundiali-Mankono, et est-ouest : Ferkéssédougou-Korhogo-Boundiali-Odienné; en effet la piste sud-est-nord-ouest passant par Tarato, Nyofouen, Kasséré et Kouto qui reliait Syonfan à ces deux axes était coupée plusieurs mois de l'année par les crues de la Bagoué et quelques jours par an par les crues du Bandama. Un pont a été inauguré sur la Bagoué en 1978 permettant une communication permanente du Pongala et de la zone de Gbon et réduisant à quelques jours par an les problèmes de communication rapide entre la zone de Gbon, le Pongala et Korhogo.

L'étude du village témoin de Syonfan s'organisera autour de trois thèmes, d'abord une description de l'évolution de la population du terroir et de son agriculture aux cours des vingt dernières années, ensuite une analyse de l'adaptation de la société villageoise aux transformations démographiques et agricoles précédemment enregistrées, enfin une analyse de la nouvelle organisation de l'espace et du temps.

---

(1) B. STECK (voir 2ème partie) a montré que la densité humaine est moins élevée qu'il n'y paraît sur ces terroirs dans la mesure où une partie des habitants tirent leurs subsistances de la culture de champs situés sur les terroirs limitrophes, moins densément peuplés, où ils créent souvent des campements. Ainsi un grand nombre de champs cultivés sur le terroir de Syonfan appartiennent à des habitants du noyau dense de Kasséré.

(2) Sur 33 exploitations, seule une exploitation comprenant un vieillard et sa femme n'est pas intéressée par la culture du coton.

## P R E M I E R      C H A P I T R E

### SYONFAN DE 1955 à 1978 UNE EVOLUTION MARQUEE PAR DE PROFONDES TRANSFORMATIONS DE LA DEMOGRAPHIE ET DE L'AGRICULTURE

L'analyse de l'évolution foncière et démographique du terroir en vingt ans s'est appuyée sur l'étude comparative de deux séries de documents : d'une part des photographies aériennes de 1955 (1/50 000), 1974 (1/10 000) et 1975 (1/10 000 et 1/50 000) qui ont permis d'étudier les transformations quantitatives et qualitatives intervenues dans l'occupation du sol et la nature des cultures, d'autre part une évaluation assez précise de l'évolution de la population, réalisée en remontant dans le temps à partir de l'enquête démographique exhaustive et de la généalogie complète des habitants (1), à quoi s'ajoutent les témoignages oraux des paysans sur leur passé.

#### A. SYONFAN EN 1955

##### 1. La communauté villageoise

A la fin de l'année 1955 (voir tableau p. 218), 148 personnes vivent sur le terroir : 99 Logon et 43 Pongabélé habitent Syonfan, 6 autres Pongabélé originaires de Kasséré viennent de s'installer depuis un an dans le hameau de Niénifory au sud-est de Syonfan; ces nouveaux habitants sont quantitativement négligeables, mais nous verrons que le mouvement d'immigration, du centre du noyau dense de Kasséré vers sa périphérie, sera l'un des principaux facteurs de transformation du paysage agraire de Syonfan pendant les vingt années suivantes.

---

(1) En annexe on trouvera la liste des habitants de Syonfan, de leurs ascendants, descendants et collatéraux. C'est à partir de cette enquête qu'ont été évalués les chiffres de population de Syonfan et les migrations, année par année, depuis 1955.



## Etat démographique de la population du terroir de Syonfan en 1955

|                               | Syonfan |    |           |    | Niénifory |   | Total |    |
|-------------------------------|---------|----|-----------|----|-----------|---|-------|----|
|                               | Logon   |    | Pongabélé |    | Pongabélé |   |       |    |
|                               | H       | F  | H         | F  | H         | F | H     | F  |
| . originaires de Syonfan      |         |    |           |    |           |   |       |    |
| - nés à Syonfan               | 48      | 39 | 13        | 21 |           |   | 61    | 60 |
| - nés dans d'autres villages  |         |    |           |    |           |   |       |    |
| . venus se marier             |         | 3  |           |    |           |   |       | 3  |
| . venus pour une autre raison |         | 1  | 2         | 1  |           |   | 2     | 2  |
| . étrangers                   |         |    |           |    |           |   |       |    |
| . venus se marier             | 1       | 7  | 3         | 3  |           |   | 4     | 10 |
| . venus pour une autre raison |         |    |           |    | 4         | 2 | 4     | 2  |
| . total                       | 49      | 50 | 18        | 25 | 4         | 2 | 71    | 77 |
|                               | 99      |    | 43        |    | 6         |   | 148   |    |

## Origine des 27 immigrés venant de villages et de villes situés par rapport à Syonfan

|                             | Syonfan |    |           |   | Niénifory |   | Total |    |
|-----------------------------|---------|----|-----------|---|-----------|---|-------|----|
|                             | Logon   |    | Pongabélé |   | Pongabélé |   |       |    |
|                             | H       | F  | H         | F | H         | F | H     | F  |
| - à moins de 5 km (Kasséré) |         | 1  | 4         | 3 | 4         | 2 | 8     | 6  |
| - entre 5 et 30 km          | 1       | 4  | 1         | 1 |           |   | 2     | 5  |
| - au delà vers le sud       |         | 4  |           |   |           |   |       | 4  |
| - au delà vers le nord      |         | 2  |           |   |           |   |       | 2  |
| - total                     | 1       | 11 | 5         | 4 | 4         | 2 | 10    | 17 |
|                             | 12      |    | 9         |   | 6         |   | 27    |    |

## Etat démographique de la population du terroir de Syonfan de 1955 à 1978

|          | Syonfan |           | hameaux  |           | Total |
|----------|---------|-----------|----------|-----------|-------|
|          | Logon   | Pongabélé | Immigrés | Pongabélé |       |
| Fin 1955 | 99      | 43        |          | 6         | 148   |
| 1956     | 95      | 46        |          | 10        | 151   |
| 1957     | 98      | 47        |          | 11        | 156   |
| 1958     | 103     | 50        |          | 11        | 164   |
| 1959     | 102     | 52        |          | 13        | 167   |
| 1960     | 103     | 58        |          | 21        | 182   |
| 1961     | 104     | 58        |          | 23        | 185   |
| 1962     | 108     | 58        |          | 23        | 189   |
| 1963     | 114     | 63        |          | 25        | 202   |
| 1964     | 114     | 61        |          | 27        | 202   |
| 1965     | 118     | 61        |          | 34        | 213   |
| 1966     | 117     | 67        | 7        | 35        | 226   |
| 1967     | 121     | 71        | 7        | 36        | 241   |
| 1968     | 124     | 75        | 9        | 48        | 256   |
| 1969     | 123     | 79        | 11       | 50        | 263   |
| 1970     | 129     | 80        | 16       | 76        | 301   |
| 1971     | 129     | 78        | 16       | 78        | 301   |
| 1972     | 129     | 84        | 18       | 80        | 311   |
| 1973     | 133     | 86        | 20       | 97        | 336   |
| 1974     | 131     | 92        | 20       | 101       | 344   |
| 1975     | 128     | 95        | 30       | 104       | 357   |
| 1976     | 119     | 93        | 35       | 99        | 346   |
| 1977     | 114     | 92        | 36       | 98        | 340   |
| 1978     | 113     | 93        | 34       | 89        | 329   |

En 1955, les Logon constituent les deux tiers de la population de Syonfan, les Pongabélé un petit tiers. Chaque groupe réside dans un quartier bien visible sur la photo aérienne de janvier 1956. Les Logon habitent au nord de la piste Lafing-Kasséré (voir carte p.225), les Pongabélé au sud, dans l'angle formé par cette piste et celle de Kasséré-Tyassô. Les résultats de notre enquête démographique montrent un bon équilibre des sexes : 67 hommes et 75 femmes résident à Syonfan (non compris les habitants de Niénifory). Nous manquons d'informations sur l'importance éventuelle de l'émigration au cours des années précédentes; en revanche, nous connaissons bien l'origine des 142 habitants du village (tableau p.218) : 121 personnes sont nées à Syonfan, 7 sont nées ailleurs mais avaient au moins un de leurs parents ou grands-parents originaires de Syonfan, 14 seulement sont étrangères au village. Toutes les personnes étrangères sont venues épouser un habitant de Syonfan. L'immigration est très circonscrite dans l'espace : sur les 21 immigrés de Syonfan, 8 viennent de Kasséré, 7 de villages distants de moins de 30 km de Syonfan, seuls 6 immigrés viennent de plus loin.

C'est chez les Logon que l'endogamie de quartier est la plus forte. 91 personnes sur 99 sont nées dans le quartier ou en sont originaires, les quelques étrangers au quartier sont Logon (2 cas), Pongabélé (2 cas), ou appartiennent à d'autres ethnies (Tafibélé, Bambara, Dioula, Gouro). L'endogamie de quartier est un peu moins forte chez les Pongabélé : 37 personnes sur 43 sont nées dans le quartier ou en sont originaires, en revanche il n'y a aucune alliance avec d'autres ethnies ou sous-ethnies, tous les habitants du quartier étant donc des Pongabélé. Ceci s'explique par le fait que s'il est aisé pour les Pongabélé de trouver des alliés dans un rayon proche de Syonfan à l'intérieur des 15 autres villages du Pongala(1), les Logon sont isolés au milieu d'une sous-ethnie qui n'est pas la leur. En outre, il faut noter que, bien que plus endogames que les Pongabélé, les Logon sont paradoxalement plus ouverts à l'extérieur : si certaines de leurs épouses sont issues des autres groupes logon dispersés dans le pays sénoufo, l'établissement d'un rapport de force au détriment des Pongabélé leur a permis d'épouser quelques femmes de ce groupe alors que l'inverse ne s'est encore jamais réalisé, et surtout certains membres du groupe ont beaucoup voyagé (2), favorisant des alliances avec des femmes non sénoufo venues du Nord ou du Sud. Les Logon expriment actuellement cette ouverture à l'extérieur, ce sentiment de supériorité, en affirmant qu'ils sont les "hommes du progrès".

Au cours des vingt années suivantes la structure matrimoniale des deux groupes ira en se différenciant. Le groupe logon restera toujours extrêmement fermé sur son quartier : en 1975 (tableau p.235), parmi les 128 Logon de Syonfan, on comptera encore 121 personnes nées à Syonfan ou originaires du village, soit 95 % de la population. En revanche, le groupe pongabélé s'ouvrira davantage sur l'extérieur : en 1975, ils seront 66 à être nés à Syonfan sur 95 habitants du quartier (soit 7 personnes sur 10) (3). Le graphique représentant la généalogie des habitants de Syonfan (voir annexes) illustre bien ce phénomène : les liens de filiation et d'alliance unissant les membres du groupe Logon forment un réseau

---

(1) Voir la liste des villages de la sous-préfecture de Kasséré en annexes.

(2) L'un d'entre eux (n° 2 dans la généalogie, voir annexes), après avoir combattu au Maroc, en Algérie, en France pendant la guerre de 1914-18, est devenu colporteur de sel et de cola entre Mopti, Nioro et Bouaflé, Gagnoa, Daloa.

(3) Parmi les étrangers pongabélé immigrés à Syonfan, 10 sont venus seuls ou en famille en partie constituée, et se sont amalgamés à des familles pongabélé de Syonfan sans qu'il y ait eu d'alliance matrimoniale.

extrêmement enchevêtré parce que les individus sont presque toujours unis par de multiples liens de parenté; à l'inverse le graphique représentant le groupe pongabélé est plus aéré dans la mesure où bon nombre de femmes, toutes d'origine pongabélé, nées dans les villages environnants et venues s'installer à Syonfan après leur mariage ne sont reliées au groupe pongabélé de Syonfan que par un seul lien, l'alliance avec leur époux, ce qui allège le graphique.

## 21. La création du village de Syonfan et l'histoire de ses habitants

La généalogie des chefs Pongabélé de Syonfan (voir p. 221) nous conduit à estimer que ce village, le deuxième créé dans le Pongala (1) a été fondé au début du deuxième quart du XIX<sup>ème</sup> siècle; nous savons, en effet, que l'un des très nombreux fils du fondateur Sihéménon, certainement l'un des plus jeunes (voir le graphique p.221 et la généalogie en annexes), est mort très vieux vers 1923. Son père aurait donc pu naître autour de 1800 et fonder le village de Syonfan vers 1825.

S'il y a une erreur dans les informations fournies par les paysans concernant la fondation de Syonfan, elle ne peut excéder 65 ans; en effet les habitants rattachent la création de leur village à un épisode historique régional mieux connu (2), celui du peuple de Nanguin, chef guerrier sénoufo, captif de Sékou Ouattara, premier roi dioula de Kong, au cours de la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Nanguin quitta Kong avec ses compagnons, atteignit Kawara (département de Ferkéssédougou), descendit jusqu'à Boron, à l'extrême sud du pays sénoufo, puis remonta vers le nord et créa Korhogo. Les habitants de Syonfan (Pongabélé et Logon) affirment que leurs ancêtres étaient originaires de Kong, faisaient partie des troupes de Nanguin et qu'ils se seraient installés à Korhogo avant d'aller créer leur propre village. Compte tenu de ces informations, le village de Syonfan aurait donc pu être fondé au plus tôt vers 1760, soit un battement possible de 65 ans avec la date estimée en fonction des souvenirs des paysans.

Sihéménon, le premier chef de village (graphique p.221) a d'abord construit un premier hameau à l'est de l'actuel village au lieu-dit Térédia (voir carte des cultures, hors-texte). L'un de ses fils s'étant noyé dans le puits creusé près du marigot proche du hameau, Sihéménon reconstruisit son village loin des bas-fonds pour ne plus voir se reproduire un tel malheur. Syonfan est effectivement situé sur une petite croupe et le plus proche bas-fond est à 1,2 km. Le nouveau village, difficile à bâtir puisqu'il fallait faire venir l'eau de loin pour fabriquer les briques, fut appelé symboliquement Fi man fan (devenu Syonfan par une mauvaise contraction du nom), ce qui veut dire littéralement construit avec de l'urine (3).

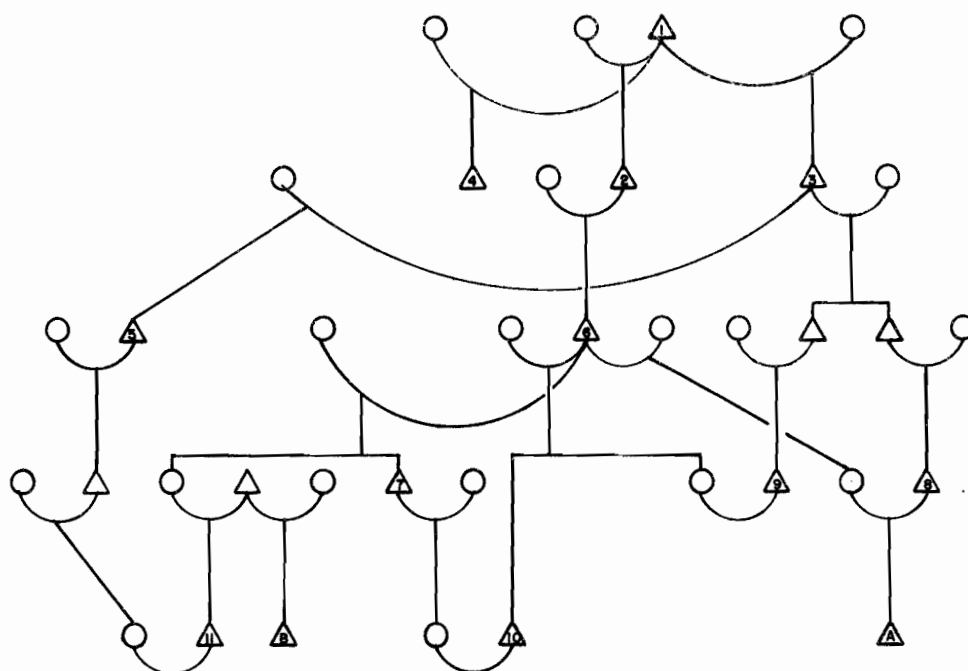
---

(1) Le premier village est Toungboli à 10 km au nord de Kasséré (carte p. 127). Actuellement Toungboli n'est pas considéré comme un village administratif mais comme un hameau dépendant du village de Kasséré. Nous n'avons pas fait d'enquête précise sur la création des autres villages du Pongala, mais nous savons néanmoins que Kasséré a été fondé après Syonfan par les frères de Sihéménon, fondateur de Syonfan.

(2) SEDES : Région de Korhogo - Etude de développement socio-économique - Rapport sociologique p. 8 - 1965.

(3) fi : uriner; man : faire; fan : construire.

# GENEALOGIE DES CHEFS DE VILLAGE DE SYONFAN



## Liste des chefs de village par ordre chronologique

- 1 Sihéménon fondateur de Syonfan
- 2 Nabana
- 3 Dakan
- 4 Méhéfolo (mort vers 1923 très âgé)
- 5 Tallé (1897 - 1925)
- 6 Diotéhé (1874 - 1929)
- 7 Dohota (1895 - 1934)
- 8 Zana (1894 - 1946)
- 9 Dokouroungo (1890 - 1946)
- 10 Zié (1900- actuel chef de village)
- 11 Daouda (1910 - futur chef de village)

A Sonfola (chef de terre de la partie ouest du terroir de Syonfan)

B Wamin (chef du canton de kasséré résidant à kasséré)

note. 1- Méhéfolo serait le premier époux de la femme de Zana.

Le père de Zana ne serait pas le fils de Dakan mais un de ses esclaves.

- 2- Tous ces personnages sont répertoriés et situés dans la généalogie du village de Syonfan (voir en annexe)

Les Logon sont arrivés peu après les Pongabélé, ils précisent que le deuxième chef de leur quartier était contemporain du deuxième chef du village.

#### Généalogie des chefs du quartier logon (1)

- 1 - Songou, mort vers 1900;
- 2 - Wabin, mort vers 1905;
- 3 - Kafei, (1874-1910);
- 4 - Kadodimon, mort vers 1920;
- 5 - Fassahama, mort en 1930;
- 6 - Kassinibin, mort en 1935;
- 7 - Yaridiouma (1900-1973);
- 8 - Brahima (né en 1910, chef actuel de quartier).

Nous ne faisons pas de graphique exprimant les relations de parenté entre les chefs du quartier logon parce qu'ils sont choisis parmi les notables du groupe et non à l'intérieur d'une même famille.

La communauté de Syonfan ne fut bouleversée par les événements extérieurs qu'à deux reprises : vers 1890, les habitants de Syonfan se sont tous enfuis à Kanoroba (ou Kanoho) à 75 km au sud, à vol d'oiseau, dans l'actuelle sous-préfecture de Sirasso, devant Samory faisant la conquête du pays sénoufo (2). Plus tard, pendant la colonisation française, en 1926, l'actuel chef de village Zié partit faire son service militaire, puis aux alentours de 1936, pendant la période "d'effort de guerre", plusieurs hommes du village, dont cinq actuellement vivants (les chefs des familles H, J, M, S et U (3)) partirent en Basse-Côte couper des grumes; chacun y resta une année.

Plus profondément, Syonfan a subi l'influence de l'Islam depuis le début du XXème siècle (Kafei, troisième chef du quartier logon, mort en 1910, était musulman à la fin de sa vie), et dut abandonner un certain nombre de coutumes traditionnelles, en particulier la fabrication d'alcool de mil, le rituel des scarifications (4) et surtout le poro, rite d'initiation des jeunes Sénoufo qui fut combattu avec de grands moyens, vers 1945, lorsqu'un marabout

---

(1) Tous les chefs du quartier sont répertoriés et situés dans la généalogie du village de Syonfan (en annexes).

(2) L'un des habitants Sibiri, chef de la famille A, s'est enfui tout bébé, sur le dos de sa mère.

(3) On retrouvera ces lettres permettant de repérer les familles sur le plan du village (chap.3), sur la carte foncière, hors-texte, et dans tous les tableaux en annexes concernant le terroir de Syonfan, en particulier un certain nombre d'informations concernant les budgets et les exploitations agricoles des familles du terroir.

(4) Un cinquième des Logon et des Pongabélé de Syonfan portent des balafres. Le pourcentage est à peu près le même dans les deux groupes avec dans les deux cas un plus fort pourcentage de femmes marquées. Toutes les personnes marquées sont nées avant 1945, sauf deux jeunes Pongabélé nés respectivement en 1948 et 1954 donc après l'incendie des deux bois sacrés. Il s'agit presque toujours de 3 longues balafres incisées sur chaque joue, beaucoup plus rarement de 3 ou 5 petites balafres. Ces marques sont faites lorsque l'enfant est âgé de 1 ou 2 ans.

venu de Guinée brûla les deux bois sacrés de Syonfan, celui des Pongabélé et celui des Logon (1). Dans l'ensemble les Logon accueillirent bien la nouvelle religion : trois habitants du quartier furent marabout successivement, l'avant-dernier reçut une formation en Guinée et créa une école coranique tenue actuellement par un de ses anciens élèves (2). Une mosquée (réplique exacte des cases rondes d'habitation) a été bâtie dans le quartier logon et réunit lors des grandes fêtes religieuses les habitants des deux quartiers. Ces fêtes concernent la vie de chacun (naissance, mariage, mort) et la liturgie musulmane (en particulier le ramadan et la tabaski). Les Pongabélé s'islamisent peu à peu, mais avec du retard.

### 3. Les liens entre la communauté villageoise et son terroir

Depuis la fondation du village, dix chefs pongabélé se sont succédés. C'est une filiation strictement patrilinéaire dans la pratique (graphique p. 221) alors que les Pongabélé affirment que la règle est la succession matrilineaire et trouvent des arguments pour expliquer les entorses successives à une règle qui ne fut jamais appliquée. Elle le sera pour la première fois, après le décès de l'actuel chef Zié, chef de la famille L, qui sera remplacé par Daouda, neveu utérin de Dohota, le 7ème chef de village. Cette succession est acquise dans la mesure où depuis quelques années déjà, Daouda remplace officiellement le chef de village actuel très âgé.

Il y a deux chefs de terre pour le terroir, dont le chef de village; c'est à l'un d'eux que les paysans s'adressent pour cultiver une zone particulière ou même depuis quelques années pour cultiver une parcelle à l'intérieur des lits des marigots transformés en rizières, emplacements particulièrement convoités. Tant que la zone (ou la parcelle pour ce dernier cas) est cultivée, elle reste aux mains de la famille du demandeur, même si celui-ci meurt; nous ne manquons pas d'exemples où les exploitants actuels nous ont affirmé détenir la zone qu'ils cultivent de leur père ou de leur oncle ou de leur frère décédé sans avoir eu à reformuler une demande auprès du chef de terre (3). Il est à noter que Sihéménon partagea le terroir entre deux de ses fils Nabana et Dakan; ce dernier reçut la partie ouest du terroir avant qu'il ne détienne aussi la partie est, quand il devint le troisième chef de village à la mort de son frère. La partie ouest fut transmise ensuite à Zana qui réunit aussi l'ensemble du terroir quand il devint

---

(1) Cet incendie est gravé dans les mémoires et sert de référence pour situer les événements survenus au village.

(2) Cette école reçoit actuellement autant de petits garçons pongabélé que de petits garçons logon.

(3) Aucun cadeau n'est demandé en échange de cette autorisation. Néanmoins, nous avons été témoin d'un litige entre l'un des chefs de terre de Syonfan et un individu originaire d'un village voisin, cultivant des champs sur une terre qu'il revendiquait comme relevant de son village et non de Syonfan. Ce litige fut porté devant le chef de canton du Pongala (un Pongabélé originaire de Kasséré, demi-frère de Daouda, futur chef de village de Syonfan); cet individu perdit le procès et dut porter une charge de bois au chef de terre de Syonfan en signe d'allégeance.

le huitième chef de village. Actuellement, la partie est du terroir relève de Zié, chef de village et chef de la famille L, la partie ouest est aux mains de Sonfolo, chef de la famille S. Cette partie représente un tiers du terroir, la piste Syonfan-Tyasso (carte p.225) ouverte en 1933 faisant office de limite entre les deux territoires fonciers; auparavant c'était une piste piétonnière parallèle à la piste carrossable actuelle, située à 500 mètres à l'ouest, qui servait de limite. Le terroir de Syonfan relève donc actuellement encore de deux chefs de terre pongabélé, en excellents termes, au demeurant.

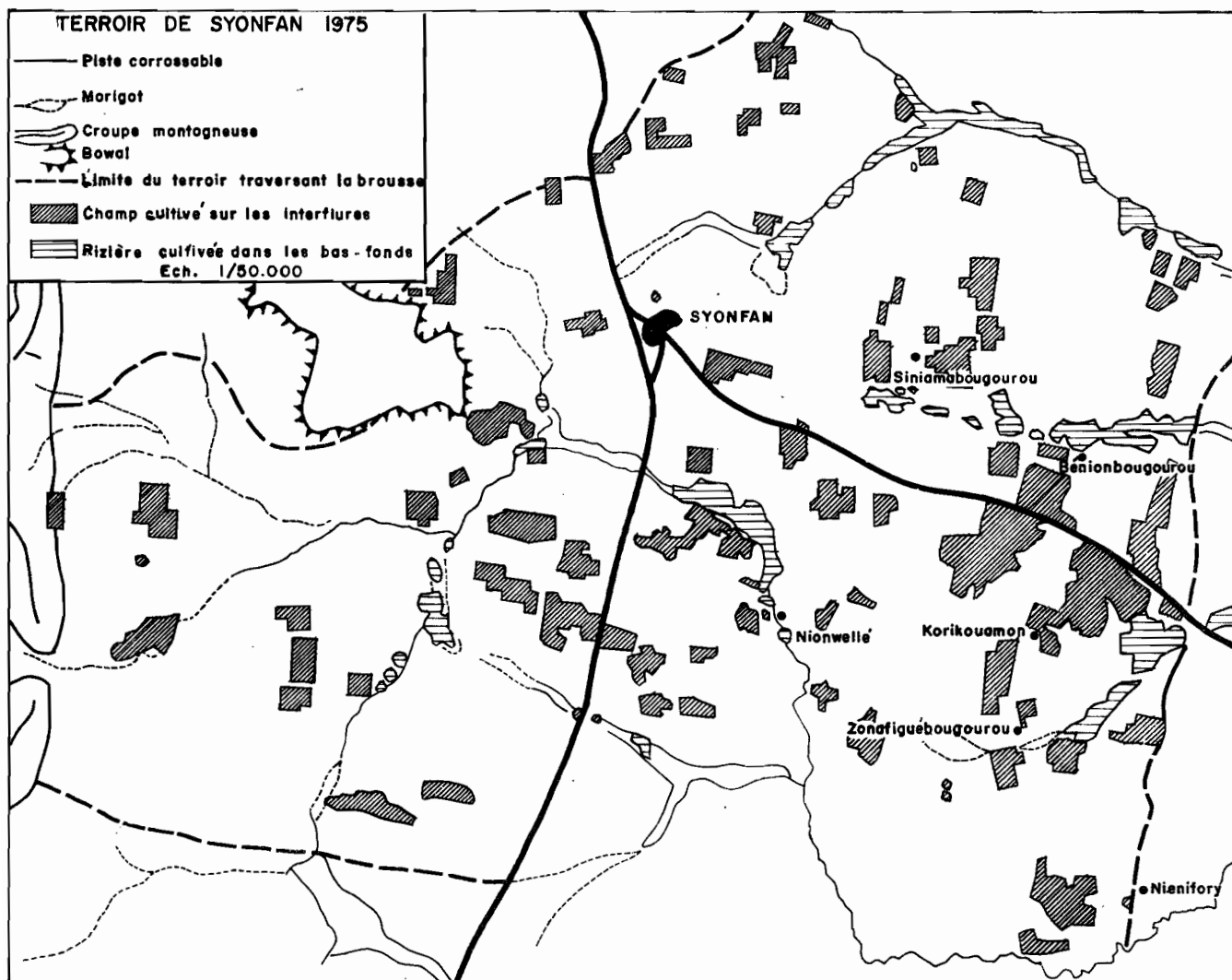
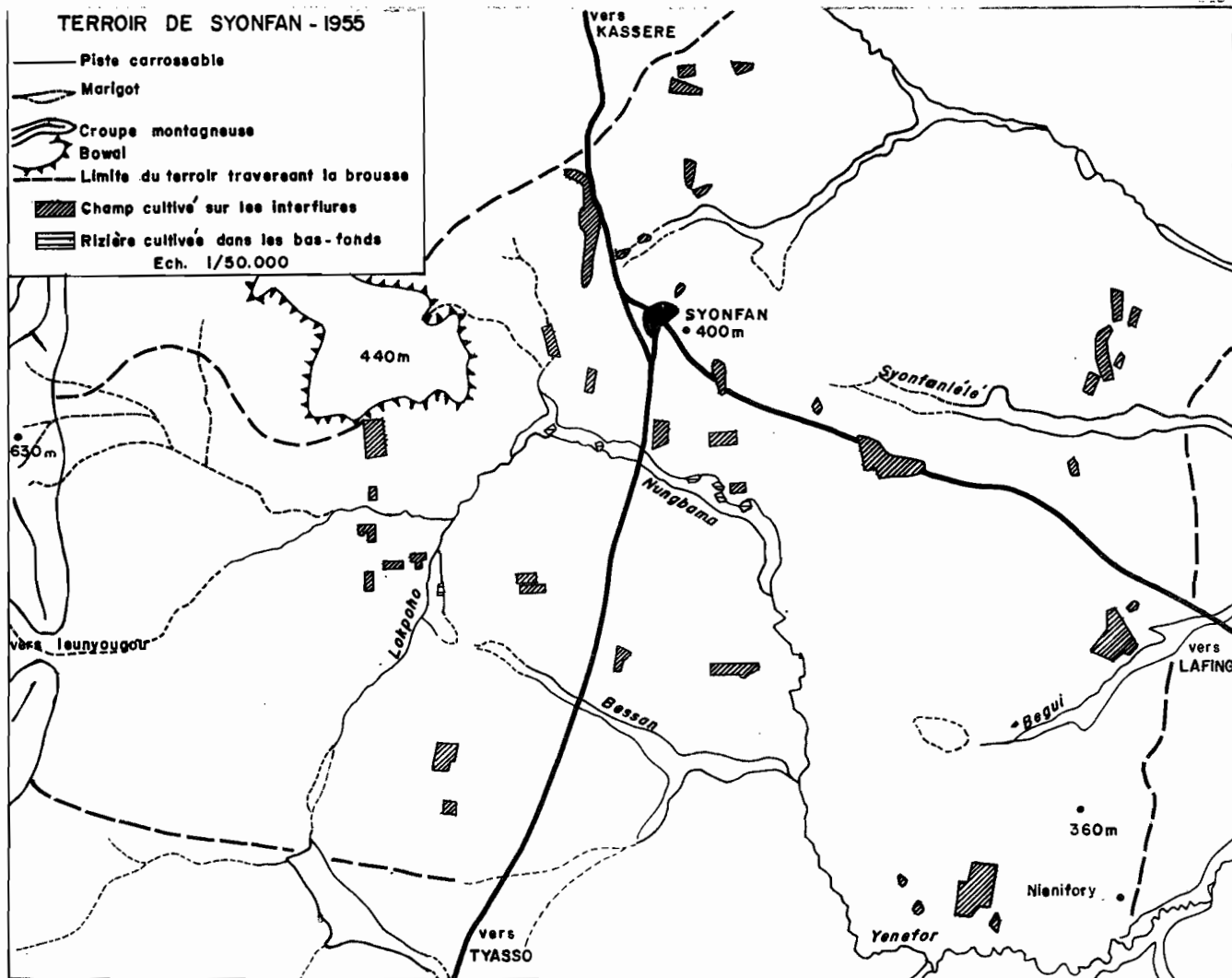
Bien qu'artisans, les Logon ont toujours cultivé la terre, mais le travail agricole ne constituait qu'une partie de leurs occupations, également tournées vers l'artisanat : dinanderie, tissage, poterie. Comme leur production agricole était insuffisante pour les nourrir, un commerce s'était instauré entre les gens du Pongala et les Logon : les Pongabélé vendaient ou troquaient leur surplus agricole : igname, maïs, riz pluvial, arachide aux Logon, qui leur fournissaient des sculptures sur cuivre (bracelet en particulier), des pagnes et des poteries. Ce bon voisinage explique peut-être que les Logon n'aient jamais réclamé une sorte de partition du terroir pour se réserver la jouissance d'une zone particulière; nos questions à ce sujet ont même paru incongrues. Actuellement d'ailleurs, les champs de cultures sèches des deux groupes ethniques sont assez mélangés bien que l'on note une prépondérance des champs logon au nord et à l'est du terroir, ce qui paraît logique compte tenu de la situation géographique de leur quartier situé au nord-est du village de Syonfan, (voir carte foncière de 1974, hors-texte).

#### 4. Le terroir de Syonfan

Le terroir de Syonfan jouxte au nord le terroir de Kasséré, à l'est celui de Kafonon, au sud celui de Tyasso, à l'ouest celui de Leunyóugo. B. STECK a montré dans sa cartographie des terroirs du Pongala (voir carte p. 127) qu'il n'y a pas d'espace libre entre ces terroirs, certaines limites faisant même l'objet de litiges entre les habitants de deux terroirs voisins. Une partie de ces limites s'appuient sur des éléments naturels du paysage (voir carte p.225) : deux marigots importants, le Loukoublé au nord-est et le Yénéfor au sud-est, les crêtes des montagnes de Leunyóugo à l'ouest, le pied d'un bowal (1) au nord-ouest et celui d'une butte-témoin cuirassée au nord. Ces éléments naturels servent de points de repères sur lesquels s'accrochent des frontières traversant la brousse, en particulier à l'est, au sud-ouest et au nord du terroir. Ces frontières sont jalonnées d'autres repères ponctuels, arbres, confluent de marigots, et ce serait une erreur de croire qu'elles sont floues; on le remarquera notamment sur la carte des cultures de 1974 et sur celle du déplacement des champs entre 1974 et 1975 (hors-texte), où deux blocs de culture sont à cheval sur deux terroirs : l'un à l'est, entre Syonfan et Kafonon, l'autre au sud entre Syonfan et Tyasso; aucun élément naturel permanent ne matérialise une limite à ces deux endroits, mais chaque exploitant a bien su nous dire que son bloc de cultures relevait de deux terroirs distincts.

---

(1) Bowal : terme vernaculaire guinéen désignant une table de cuirasse ferrugineuse nue et stérile. Pluriel : des bové.







Le terroir de Syonfan occupe 33 km<sup>2</sup> sur le piedmont est d'un chaînon de schistes quartzitiques, les montagnes ou collines de Leunyougo, qui culminent à 630 mètres et dominent la pénéplaine de 200 mètres environ; la crête de ce chaînon orienté nord-sud constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin du Bandama à l'est et celui de la Bagoué, affluent du Niger, à l'ouest. Le terroir se situe donc dans le haut-bassin du Bandama, drainé par les affluents de l'un de ses tributaires, le Badénou.

Le modelé de ce haut-bassin est composé de vastes croupes faiblement convexes formées sur un substratum essentiellement schisteux, dominées par quelques buttes-témoin de petites dimensions. Cette morphologie résulte du démantèlement d'un vaste glacis cuirassé de piedmont développé au pied du chaînon quartzitique, glacis dont subsistent encore de beaux témoins au pied des collines de Leunyougo, dont notamment le grand bowal qui limite le terroir au nord-ouest. A l'exception du versant est des collines de Leunyougo et des corniches des bové et buttes-témoin, le modelé du terroir reste peu accusé, avec des pentes faibles et des dénivelées entre sommets d'interfluvés et thalweg n'excédant pas 30 à 50 mètres. Les marigots qui drainent cette partie du haut bassin-versant n'ont qu'un écoulement temporaire de saison des pluies, et présentent de nombreuses petites plaines alluviales atteignant 100 à 200 mètres de large; ces dernières sont utilisées depuis quelques années pour des cultures de riz inondé qui mettent à profit l'écoulement particulièrement lent dans ces thalweg à fond plat, dont les sols restent saturés d'eau plusieurs mois par an.

Les sols, développés sur des schistes altérés et fortement ferrallitisés sont rouges, de texture assez argileuse, mais présentent fréquemment des indurations ferrugineuses ainsi que de nombreux blocs de cuirasse hérités du démantèlement du glacis cuirassé. Ils sont occupés par une végétation naturelle de forêt claire ou de savane arborée, caractérisée par une strate arborée plus ou moins dense qui forme un couvert clair au-dessus d'une strate graminéenne soumise aux feux annuels.

Il s'agit dans l'ensemble d'un terroir où les sols sont assez homogènes, les principales contraintes culturelles vis-à-vis des cultures manuelles étant constituées par les indurations ferrugineuses à très faible profondeur, cuirasses et carapaces, qui affectent préférentiellement certains éléments du relief, buttes-témoin, bas de versants et ruptures de pentes principalement. Une analyse plus détaillée du milieu naturel réalisée par P. PELTRE, géomorphologue, accompagne l'étude du terroir en 1974 et 1975 (chap. 3), permettant d'apprécier dans quelle mesure la localisation des champs et la nature des cultures dépendent de la distribution des sols et du modelé.

### 5. Les surfaces cultivées en 1955

Une série de photographies aériennes de la région au 1/50 000 a été prise au début de l'année 1956. Tous les champs qui trouent le paysage boisé du terroir ont été récoltés quelques mois plus tôt en octobre-novembre 1955, sauf les champs de sorgho et d'ignames et les quelques rizières, récoltés en décembre-janvier. Ce n'est qu'au mois de mars que seront plantées les ignames de l'année suivante et en mai-juin que seront semées toutes les autres plantes vivrières : riz pluvial, maïs, arachide, sorgho, millet, en même temps que s'installera la saison des pluies qui durera jusqu'à la fin du mois d'octobre. Nous avons donc cartographié (voir carte du terroir en 1955, p.225) et mesuré sur ces photographies aériennes les champs cultivés sur le terroir en 1955, avec certaines difficultés dues au fait que ces champs sont tous temporaires et qu'une partie des petits blocs ou parcelles qui trouent la forêt claire sont en fait des jachères récentes et non des champs cultivés en 1955. C'est la couleur plus grise, la limite plus floue avec la brousse environnante qui nous conduisent à classer une partie de ces défrichements parmi les jachères.

Le terroir comprend deux unités topographiques : les interfluves (pentes et sommets des collines et plateaux) et les bas-fonds. A ces deux unités correspondent deux types de champs : champs temporaires sur les interfluves, rizières plus ou moins permanentes dans le lit élargi des marigots.

Dans le lit des marigots, nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à localiser 9 petites rizières de moins de 25 ares chacune, sur la foi des paysans qui assurent qu'il y a toujours eu des rizières à Syonfan, mais en bien moindre quantité que maintenant (1). Elles se situent à peu près aux mêmes endroits qu'en 1975 (voir carte du terroir en 1975 p. 225), là où les lits des marigots s'élargissent, à Lokpoho, très amont sur le Yénéfor et à Nungbama, au centre du terroir. Les rizières étaient cultivées exclusivement par des Pongabélé jusqu'à 1945 au moins, (date de l'incendie des bois sacrés). Puis les Logon commencèrent à cultiver des rizières eux-aussi, en même temps qu'ils abandonnaient la dinanderie dont les revenus devenaient insuffisants pour acheter un complément de nourriture (2).

D'après les témoignages des paysans le riz inondé repiqué est resté jusqu'à une date très récente (vers 1969-1970) une culture d'appoint, trop souvent dévastée par les agoutis s'attaquant aisément à des parcelles isolées, et exigeant beaucoup plus de travail que le riz pluvial qui, jusqu'à la dernière décennie se développait bien grâce à des pluies suffisantes chaque année.

Ainsi en 1955 nous évaluons à 1,75 ha les surfaces rizicoles sur le terroir de Syonfan.

Sur les interfluves les champs sont beaucoup plus nombreux. Il s'agit uniquement de cultures vivrières pluviales; le coton existe bien à Syonfan, mais de type traditionnel mélangé aux cultures vivrières, ce n'est qu'en 1967 que la CIDT fera ouvrir à Syonfan des champs de coton *allen* en culture pure; quand au tabac, il se limite tout au plus à quelques minuscules jardins, si toutefois il en existait cette année là, cette culture n'ayant été vraiment lancée à Syonfan qu'en 1968 par la CAITACI (Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire) pour être abandonnée trois ans plus tard. Nous avons mesuré 62 hectares de champs dispersés sur l'ensemble des interfluves du terroir en 1955. Ces 62 ha sont-ils exclusivement cultivés par les 148 habitants de Syonfan et de Niénifory ? Pour répondre à cette question, nous avons tenté de retrouver l'identité des exploitants des différents blocs de culture de 1955. Ce fut aisé pour certains d'entre eux qui cultivent toujours dans la même zone depuis 20 ans (cas des familles A, H, M par exemple, voir carte foncière, hors-texte), mais il ne fut pas possible de reconstituer complètement l'état de l'exploitation du terroir; nous nous sommes donc plus particulièrement intéressés aux blocs très éloignés du village de Syonfan et susceptibles d'être cultivés par des habitants des terroirs

---

(1) Daouda, futur chef de village, chef de la famille M, né en 1910 assure qu'il aidait déjà à cultiver des rizières sur le terroir, quand il était enfant.

(2) Le dernier dinandier de Syonfan est mort en 1942.

limitrophes. Les paysans de Syonfan ne se souviennent que de deux petits blocs de 3,75 ha situés au sud du terroir et cultivés par des habitants de Tyasso. Néanmoins, nous pensons que fort probablement, des habitants de Kasséré cultivent déjà à cette époque sur le terroir de Syonfan puisque les habitants de Niénifory, créé en 1954, affirment qu'ils sont partis de Kasséré parce qu'ils manquaient de terre même si ce manque était très relatif. Nous admettrons donc, de façon un peu arbitraire, qu'en 1955 les habitants de Kasséré cultivaient peut-être 5 ou 6 ha sur le terroir de Syonfan en plus des 3,75 ha cultivés par les habitants de Tyasso. Ainsi sur les 62 ha de cultures vivrières pluviales disséminées sur le terroir, 53 ha appartiendraient aux habitants du terroir qui sont 148 en 1955, soit environ 35 ares de cultures par personne.

Notons que le manque de terre est une notion très relative, ainsi B. STECK a calculé qu'en 1955, moins de 5 % des terres étaient cultivées autour de Kasséré, ce pourcentage n'étant que de 2 % sur les marges nord et est de ce terroir et en particulier sur le terroir de Syonfan. Pour 1975, ce pourcentage est de 15 % à Kasséré et de 10 % à Syonfan, or Syonfan, nous le verrons plus loin, est toujours considéré par les habitants de Kasséré comme une terre d'accueil.

En 1955, une très petite partie du terroir est donc utilisée : 1,75 ha de rizières et 52 ha de cultures temporaires soit près de 2 % seulement du terroir. A cette époque, les rizières sont cultivées de façon semi-permanentes parce que les paysans ne jugent pas nécessaires certaines années de cultiver du riz inondé, et les champs de cultures vivrières durent trois ou quatre années. Le champ est préparé, c'est à dire débarrassé des petits arbres, des taillis et des herbes qui sont brûlés, des buttes y sont élevées durant la saison des pluies précédant sa mise en culture(1). En mars, les ignames sont plantées au cœur des buttes dans lesquelles sont semées en mai-juin des graines de maïs ; le riz pluvial est semé à la volée entre les buttes, et d'autres plantes, telles que le coton *barbadense* et les condiments sont associées à ces cultures. La deuxième année, les buttes sont transformées en billons sur lesquels est semé du maïs ; on ne cultive pas de riz pluvial entre les billons pour limiter les sarclages. La troisième année, sur ces billons décalés (l'ancien sillon devient billon), le champ est occupé par du maïs sur les billons et du riz pluvial dans les sillons ; les mauvaises herbes se développent de plus en plus et les paysans sont contraints de pratiquer plusieurs sarclages. En quatrième année, sur des billons moins bombés et moins espacés qu'en deuxième ou troisième année pour limiter le développement des mauvaises herbes, les paysans sèment des plantes peu exigeantes en sarclages : sorgho, millet et arachide. Mais selon les témoignages des paysans, cette quatrième année de culture ne concerne qu'une partie des champs.

Les champs ont des formes allongées à peu près perpendiculaires aux pentes ; ils sont accolés par groupe de trois ou quatre en fonction du nombre d'année de culture effectuées par l'exploitant responsable du bloc de champs. Chaque année le bloc se déplace : le champ le plus ancien est abandonné à la jachère, tandis que l'on débrousse et prépare les buttes pour le nouveau champ à l'autre extrémité du bloc. L'ensemble des petits blocs sont dispersés sur l'ensemble du terroir mais généralement à peu de distance de Syonfan.

---

(1) Notons que la mesure des surfaces cultivées en 1955, en 1974 et en 1975 comprend donc ces champs préparés pour l'année suivante et qui ne produisent encore rien.

Nous avons évalué pour 1955 la durée de jachère théorique sur laquelle les habitants pouvaient compter en cultivant, sur 2 % du terroir, des champs restant en place trois ou quatre ans et en tenant compte du fait que 60 % du terroir est cultivable à la daba (pourcentage évalué par B. STECK pour la partie ouest de la région de la Bagoué). Selon la succession culturale choisie (3 ou 4 ans) la jachère peut durer théoriquement entre 90 et 120 ans (1).

On peut donc affirmer qu'en 1955 le terroir était largement sous-exploité puisque les paysans s'accordent à penser que 30 à 40 ans de jachère sont largement suffisants pour régénérer complètement les sols cultivés 3 ou 4 ans et les remettre en culture.

#### B. SYONFAN EN 1965

En dix ans, la communauté vivant sur le terroir de Syonfan passe de 148 à 213 personnes (tableau p. 231). La répartition de la population par sexe est toujours bien équilibrée quel que soit le groupe social. Cette augmentation s'explique par le croît naturel (59 naissances contre 12 décès) et par l'immigration (28 arrivées contre 10 départs).

A l'intérieur du village de Syonfan, la communauté augmente de 26 % passant de 142 à 179 personnes. Le groupe logon progresse très faiblement de 99 à 118 personnes : les 33 naissances sont pratiquement seules à contrebalancer les 9 décès et les 6 départs puisqu'on n'enregistre qu'une seule arrivée, celle d'une femme étrangère venue épouser un Logon. En revanche, le groupe pongabélé a perdu très peu de monde : 2 décès et 6 départs, tandis qu'il enregistrerait proportionnellement d'aussi nombreuses naissances que le groupe logon (16) et surtout de nombreuses arrivées (10 dont 6 en vue d'un mariage); ce groupe passe ainsi de 43 à 61 personnes. Il constitue maintenant un bon tiers de la population du village. Notons que le village dans son ensemble s'ouvre toujours très peu sur l'extérieur puisque toutes les migrations s'inscrivent dans un rayon de moins de 30 km autour de Syonfan.

Le principal changement démographique vient des hameaux qui ne perdent pratiquement personne (1 décès seulement) et enregistrent 10 naissances et 19 arrivées. Niénifory créé en 1954 passe de 6 à 22 habitants, Nionwellé créé en 1956 conserve ses 4 habitants (1 décès, 1 naissance). Deux nouveaux hameaux sont créés à l'est du terroir un peu au sud de la piste Lafing-Syonfan : Zanafiguébougourou en 1961 et Korikouamon en 1964. Dans chacun de ces deux hameaux résident 4 personnes en 1965. Sur les 34 personnes dispersées dans ces

---

(1) 1er cas : 62 ha cultivés 3 ans soit 21 ha ouverts chaque année auxquels s'ajoutent si la jachère dure 90 ans, 1 890 ha soit 1 952 ha pour environ 1 980 ha cultivables.

2ème cas: 62 ha cultivés 4 ans soit 16 ha ouverts chaque année auxquels s'ajoutent si la jachère dure 120 ans, 1 920 ha soit 1 982 ha pour environ 1 980 ha cultivables.

## Etat démographique de la population du terroir de Syonfan en 1965

|                              | Syonfan |    |           |    | hameaux   |    | Total |     |
|------------------------------|---------|----|-----------|----|-----------|----|-------|-----|
|                              | Logon   |    | Pongabélé |    | Pongabélé |    | H     | F   |
|                              | H       | F  | H         | F  | H         | F  |       |     |
| . Originâires de Syonfan     |         |    |           |    |           |    |       |     |
| - nés à Syonfan              | 58      | 51 | 20        | 22 |           | 2  | 78    | 75  |
| - nés dans les hameaux       |         |    |           |    | 6         | 4  | 6     | 4   |
| - nés dans d'autres villages |         | 3  | 3         | 2  | 2         |    | 5     | 5   |
| . Etrangers                  |         | 6  | 6         | 8  | 10        | 10 | 16    | 24  |
| . total                      | 58      | 60 | 29        | 32 | 18        | 16 | 105   | 108 |
|                              | 118     |    | 61        |    | 34        |    | 213   |     |

## Evolution démographique de 1955 à 1965

|                                                           | Syonfan |    |           |    | hameaux   |    | Total |    |
|-----------------------------------------------------------|---------|----|-----------|----|-----------|----|-------|----|
|                                                           | Logon   |    | Pongabélé |    | Pongabélé |    | H     | F  |
|                                                           | H       | F  | H         | F  | H         | F  |       |    |
| . naissance sur le terroir                                | 10      | 17 | 8         | 8  | 5         | 5  | 29    | 30 |
| . changement de groupe par mariage                        |         |    |           |    |           | 2  |       | 2  |
| . immigration sur le terroir                              |         |    |           |    |           |    |       |    |
| - d'originaires de Syonfan venus se marier sur le terroir |         |    |           |    |           |    |       |    |
| - d'originaires de Syonfan venus pour une autre raison    |         |    | 1         | 1  | 2         |    | 3     | 1  |
| - d'étrangers venus se marier sur le terroir              |         | 1  | 2         | 4  |           | 2  | 2     | 7  |
| - d'étrangers venus sur le terroir pour d'autres raisons  |         |    | 1         | 1  | 8         | 5  | 9     | 6  |
| . total de la population nouvelle                         | 16      | 16 | 12        | 14 | 15        | 14 | 43    | 46 |
| . décès sur le terroir                                    |         |    |           |    |           |    |       |    |
| - d'individus nés à Syonfan                               | 5       | 2  | 1         | 1  |           |    | 6     | 3  |
| - d'individus originaires de Syonfan                      |         |    |           |    |           |    |       |    |
| - d'étrangers                                             |         | 2  |           |    | 1         |    | 1     | 2  |
| . changement de groupe pour mariage                       |         |    |           | 2  |           |    |       | 2  |
| . émigration hors du terroir                              |         |    |           |    |           |    |       |    |
| - d'individus nés à Syonfan                               | 1       | 3  |           | 4  |           |    | 1     | 7  |
| - d'originaires de Syonfan                                |         | 1  |           |    |           |    |       | 1  |
| - d'étrangers                                             | 1       |    |           |    |           |    | 1     |    |
| . total de la population disparue                         | 7       | 8  | 1         | 7  | 1         |    | 9     | 15 |
| . population supplémentaire sur 10 ans                    | 9       | 10 | 11        | 7  | 14        | 14 | 34    | 31 |
|                                                           | 19      |    | 18        |    | 28        |    | 65    |    |

## Origine des 28 immigrés et destination des 10 émigrés durant la période 1955-1965

venant ou allant vers des villages et des villes situés par rapport à Syonfan

|                             | Syonfan |   |       |   |           |   |       |   | hameaux   |   | Total |   |        |    |
|-----------------------------|---------|---|-------|---|-----------|---|-------|---|-----------|---|-------|---|--------|----|
|                             | Logon   |   |       |   | Pongabélé |   |       |   | Pongabélé |   |       |   |        |    |
|                             | Immig.  |   | Emig. |   | Immig.    |   | Emig. |   | Immig.    |   | Emig. |   | Immig. |    |
|                             | H       | F | H     | F | H         | F | H     | F | H         | F | H     | F | H      | F  |
| - à moins de 5 km (Kasséré) |         |   |       |   | 2         | 4 |       | 4 | 10        | 7 |       |   | 12     | 11 |
| - entre 5 et 30 km          | 1       | 2 | 4     |   | 2         | 2 |       |   |           |   |       |   | 2      | 4  |
| - au delà vers le sud       |         |   |       |   |           |   |       |   |           |   |       |   |        |    |
| - au delà vers le nord      |         |   |       |   |           |   |       |   |           |   |       |   |        |    |
| - total                     | 1       | 2 | 4     |   | 4         | 6 |       | 4 | 10        | 7 |       |   | 14     | 15 |
|                             | 1       |   | 6     |   | 10        |   | 4     |   | 17        |   | 28    |   | 10     |    |

4 hameaux, 22 sont nées à Kasséré (dont 2 originaires de Syonfan, voir généalogie en annexes), 10 sont nées dans les hameaux après l'installation de leurs parents sur le terroir, enfin 2 jeunes femmes sont nées à Syonfan.

Le manque de terre sur le terroir de Kasséré est toujours la raison invoquée pour expliquer cette immigration, bien qu'en 1965, c'est à dire avant l'introduction du coton le pourcentage de surfaces cultivées, même à Kasséré, devait encore être faible (nous ne possédons pas de photographie aérienne qui nous aurait permis de chiffrer ce pourcentage comme nous l'avons fait en 1955 et en 1975). A cette raison, s'ajoute le désir de prendre ses distances vis à vis de sa parenté proche et de créer sa propre exploitation avant d'avoir atteint l'âge de 35-40-45 ans comme c'est l'habitude (1); ainsi les deux chefs des nouveaux hameaux avaient 30 ans lorsqu'ils s'établirent à Zanafiguébougourou et Korikouamon et créèrent leur propre exploitation. Enfin, dernier argument favorisant ces migrations, les habitants de Kasséré savent qu'ils seront bien reçus sur le terroir de Syonfan. Les deux villages entretiennent en effet des relations privilégiées puisque les frères de Sihéménon, fondateur de Syonfan, ont créé Kasséré et qu'actuellement le chef du canton de Kasséré (graphique p. 221) est le demi frère de Daouda, chef de la famille M, futur chef du village de Syonfan; enfin rappelons que les mariages sont toujours nombreux entre les habitants des deux villages : dix en dix ans, sans compter les mariages qui ont uni deux jeunes filles pongabélé de Syonfan à deux immigrés de Kasséré, devenus chef des hameaux de Korikouamon et de Zanafiguébougourou.

Sans photographie aérienne, nous ne pouvons pas évaluer les surfaces cultivées par les habitants de Syonfan en 1965. Seuls les témoignages nous permettent de dire que le système cultural n'a pas changé depuis 10 ans : on pratique toujours un peu la riziculture, et les champs situés sur les interfluvies produisent exclusivement des vivriers. Si l'on admet que la surface cultivée en vivriers par personne est toujours de 35 ares comme en 1955 les surfaces rizicoles étant négligeables, il faudrait 75 ha pour faire vivre les 213 personnes qui vivent sur le terroir en 1965, soit une occupation de 2,3 % du terroir, non compris les champs déjà nombreux, aux dires des paysans, des habitants de Kasséré venant chaque jour travailler sur le terroir de Syonfan.

#### C. SYONFAN EN 1975

De 1965 à 1975, les transformations sont quantitativement et qualitativement beaucoup plus importantes que durant la décennie précédente. Cette période se caractérise en démographie par une accélération du brassage de la population et un élargissement de l'espace migratoire qui contribuent à l'augmentation de la population de Syonfan jusqu'en 1975 et à son déclin après cette date. Cette période se caractérise en agriculture par une densification de l'occupation du terroir provoquée essentiellement par la poursuite de l'immigration d'habitants venus du noyau dense de Kasséré, par le développement du riz de bas-fond depuis 1969 et par l'introduction du coton *allen* depuis 1967.

---

(1) Voir à ce sujet les informations fournies par B. STECK sur la sous-préfecture de Kasséré p. 93.

### 1. L'augmentation du flux de population, son rôle sur le travail agricole

De 148 habitants en 1955, on passe à 213 en 1965 et à 357 en 1975 soit près de deux fois et demi plus d'habitants qu'il y a vingt ans. 1975 est une année charnière, car à partir de cette date le chiffre de population va en diminuant : 346 habitants en 1976, 340 en 1977, 329 en 1978 (voir graphique p. 237).

De 1955 à 1965 les mouvements migratoires ne concernaient que 38 personnes (28 arrivées, 10 départs); ils concernent 137 personnes au cours de la décennie suivante (100 arrivées, 37 départs) et ce mouvement s'amplifie au cours des dernières années : 17 personnes concernées en 1974 (7 arrivées, 10 départs) et 21 personnes concernées en 1975 (14 arrivées, 7 départs) (1).

La majorité des 100 immigrés arrivés entre 1965 et 1975 (tableau p.234) appartient aux deux nouveaux groupes sociaux de Syonfan, celui des Pongabélé de Kasséré, présents depuis 1954, qui créent des hameaux sur le terroir, et celui des Immigrés d'ethnies diverses présents depuis 1966. Ainsi 46 personnes rejoignent leur famille dans les hameaux ou créent de nouveaux campements à Siniama-bougourou en 1968 et à Bénionbougourou en 1970, au nord de la piste Lafing-Syonfan, et 24 personnes groupées en trois familles s'installent à Syonfan : une famille fononbélé (artisans sénoufo forgerons) en 1966, une famille peul qui vient garder le troupeau de bovins des villageois en 1967, et en 1970 une famille bambara sans fonction particulière qui sera pratiquement chassée du village en 1976 pour des raisons obscures. Une minorité des immigrés s'est intégrée aux deux groupes fondateurs de Syonfan : 20 immigrés grossissent le groupe pongabélé en s'y mariant ou en s'attachant à une famille (c'est le cas en particulier d'une femme veuve, et de ses 4 enfants venue d'un village voisin et prise en charge par une famille amie de Syonfan). Les Logon n'accueillent que 10 immigrés; c'est dans ce groupe que l'immigration est donc la plus faible, d'autant plus faible que les Logon forment un bon tiers de la population; c'est aussi parmi eux que les émigrés sont les plus nombreux (30 sur 37), ces émigrés étant en majorité de sexe masculin (22 sur 30).

Les migrations affectent donc chacun des quatre groupes sociaux du terroir, de façon différente : le groupe logon (128 personnes) reçoit peu d'immigrés et perd beaucoup d'émigrants surtout parmi les hommes jeunes, si bien que sa population n'augmente que de 10 unités en 10 ans. Les Pongabélé de Syonfan (95 personnes) reçoivent plus d'immigrés qu'ils ne perdent d'émigrants, leur population augmente ainsi de 34 unités en 10 ans. L'accroissement de la population des hameaux (104 personnes) est encore plus forte parce que ce groupe ne perd pratiquement personne, d'où une augmentation de 70 unités en 10 ans. Quant aux Immigrés de Syonfan, étrangers aux deux groupes fondateurs, ils forment un nouveau groupe de 30 personnes toutes demeurées au village depuis leur installation.

La vitalité de ces quatre groupes face au travail agricole est directement liée à ces mouvements de population qui touchent essentiellement des hommes et des femmes âgés de 15 à 59 ans, c'est à dire des actifs. Le pourcentage de femmes actives calculé en 1975 ne varie guère d'un groupe à l'autre : autour de 52 % (il est tout de même plus faible chez les femmes logon). En revanche le

---

(1) Dans son étude sur l'émigration dans la sous-préfecture de Kasséré (p. 91) B. STECK enregistre le même phénomène.

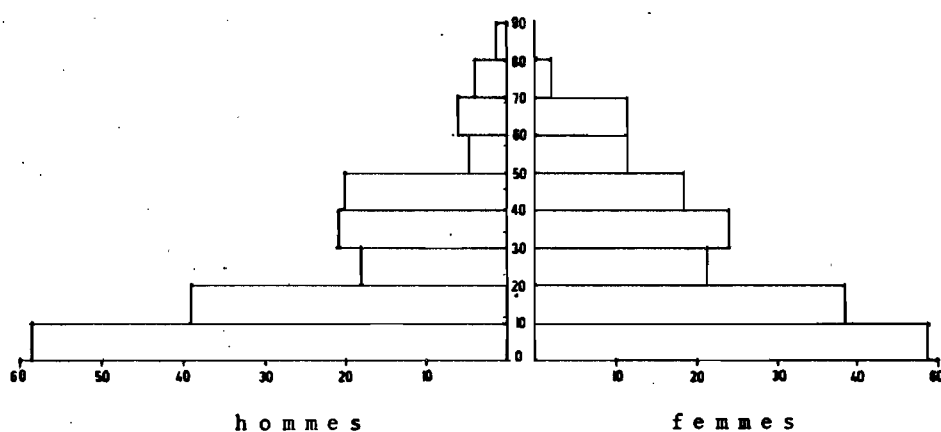


Origine des 100 immigrés et destination des 37 émigrés de Syonfan durant la période 1965-1975

venant ou allant vers des villages et villes situés par rapport à Syonfan

|                             | Syonfan |   |       |   |           |    |       |   |          |    |       |   | hameaux   |    |       |   | total  |    |       |    |
|-----------------------------|---------|---|-------|---|-----------|----|-------|---|----------|----|-------|---|-----------|----|-------|---|--------|----|-------|----|
|                             | Logon   |   |       |   | Pongabélé |    |       |   | Immigrés |    |       |   | Pongabélé |    |       |   |        |    |       |    |
|                             | Immig.  |   | Emig. |   | Immig.    |    | Emig. |   | Immig.   |    | Emig. |   | Immig.    |    | Emig. |   | Immig. |    | Emig. |    |
|                             | H       | F | H     | F | H         | F  | H     | F | H        | F  | H     | F | H         | F  | H     | F | H      | F  | H     | F  |
|                             |         |   |       |   |           |    |       |   |          |    |       |   |           |    |       |   |        |    |       |    |
| - à moins de 5 km (Kasséré) |         | 1 | 1     | 1 | 2         | 4  |       | 1 |          | 1  |       |   | 19        | 27 |       |   | 21     | 33 | 1     | 2  |
| - entre 5 et 30 km          | 1       | 2 | 6     | 3 | 2         | 10 |       | 2 | 1        | 1  |       |   |           |    |       |   | 4      | 13 | 6     | 5  |
| - au delà vers le sud       | 1       | 4 | 15    | 4 |           | 1  | 1     | 1 |          |    |       |   |           |    | 2     |   | 1      | 5  | 18    | 5  |
| - au delà vers le nord      | 1       |   |       |   | 1         |    |       |   | 13       | 8  |       |   |           |    |       |   | 15     | 8  |       |    |
| - total                     | 3       | 7 | 22    | 8 | 5         | 15 | 1     | 4 | 14       | 10 |       |   | 19        | 27 | 2     |   | 40     | 59 | 25    | 12 |
|                             | 10      |   | 30    |   | 20        |    | 5     |   | 24       |    |       |   | 46        |    | 2     |   | 100    |    | 37    |    |

Pyramide des âges. Population du terroir de Syonfan en 1975



|           | Hommes | Femmes | Total |
|-----------|--------|--------|-------|
| 0 à 9 ans | 59     | 59     | 118   |
| 10 à 19   | 39     | 39     | 78    |
| 20 à 29   | 17     | 21     | 38    |
| 30 à 39   | 21     | 24     | 45    |
| 40 à 49   | 20     | 18     | 38    |
| 50 à 59   | 5      | 11     | 16    |
| 60 à 69   | 6      | 11     | 17    |
| 70 à 79   | 4      | 2      | 6     |
| 80 à 89   | 1      | 1      | 2     |

Population active (15 à 59 ans) et inactive (enfants et vieillards) en 1975

|             | enfants |    | pop. active |    | vieillards |    | total |     | pourcentage pop.act./sur pop. totale |      |
|-------------|---------|----|-------------|----|------------|----|-------|-----|--------------------------------------|------|
|             | H       | F  | H           | F  | H          | F  | H     | F   | H                                    | F    |
| Syonfan     |         |    |             |    |            |    |       |     |                                      |      |
| - Logon     | 35      | 30 | 20          | 33 | 5          | 5  | 60    | 68  | 33                                   | 48,5 |
| - Pongabélé | 21      | 19 | 20          | 27 | 3          | 5  | 44    | 51  | 45,4                                 | 52,9 |
| - Immigrés  | 4       | 7  | 11          | 8  | -          | -  | 15    | 15  | 73,3                                 | 53,3 |
| Hameaux     |         |    |             |    |            |    |       |     |                                      |      |
| - Pongabélé | 24      | 19 | 26          | 29 | 3          | 3  | 53    | 51  | 49                                   | 56,8 |
| Total       | 84      | 75 | 77          | 97 | 11         | 13 | 172   | 185 | 44,7                                 | 52,4 |
|             | 159     |    | 174         |    | 24         |    | 357   |     | 48,70                                |      |

Etat démographique de la population du terroir de Syonfan en 1975

|                              | Syonfan |    |           |    |          |    | hameaux   |    | Total |     |
|------------------------------|---------|----|-----------|----|----------|----|-----------|----|-------|-----|
|                              | Logon   |    | Pongabélé |    | Immigrés |    | Pongabélé |    |       |     |
|                              | H       | F  | H         | F  | H        | F  | H         | F  |       |     |
| . Originaires de Syonfan     |         |    |           |    |          |    |           |    |       |     |
| - nés à Syonfan              | 38      | 54 | 31        | 27 | 1        | 5  |           | 2  | 90    | 88  |
| - nés dans le hameaux        |         |    |           |    |          |    | 25        | 11 | 25    | 11  |
| - nés dans d'autres villages | 1       | 8  | 5         | 3  |          |    | 2         | 1  | 8     | 12  |
| . Etrangers                  | 1       | 6  | 8         | 21 | 14       | 10 | 26        | 37 | 49    | 74  |
| . total                      | 60      | 68 | 44        | 51 | 15       | 15 | 53        | 51 | 172   | 185 |
|                              | 128     |    | 95        |    | 30       |    | 104       |    | 357   |     |

Evolution démographique de 1965 à 1975

|                                                        | Syonfan |    |           |    |          |    | hameaux   |    | Total |     |
|--------------------------------------------------------|---------|----|-----------|----|----------|----|-----------|----|-------|-----|
|                                                        | Logon   |    | Pongabélé |    | Immigrés |    | Pongabélé |    |       |     |
|                                                        | H       | F  | H         | F  | H        | F  | H         | F  | H     | F   |
| . naissances sur le terroir                            | 27      | 24 | 13        | 13 | 1        | 4  | 18        | 8  | 59    | 49  |
| . changement de groupe par mariage                     |         |    |           |    |          | 1  |           |    |       | 1   |
| . immigration dans le terroir                          |         |    |           |    |          |    |           |    |       |     |
| - d'individus nés à Syonfan revenus au village         | 1       |    |           |    |          |    |           |    | 1     |     |
| - d'originaires de Syonfan venus se marier             |         | 1  |           |    |          |    |           |    |       | 1   |
| - d'originaires de Syonfan venus pour une autre raison | 1       | 4  | 2         | 1  |          |    | 1         |    | 4     | 5   |
| - d'étrangers venus se marier                          |         | 2  | 2         | 7  |          | 1  |           | 2  | 2     | 12  |
| - d'étrangers venus pour d'autres raisons              | 1       |    | 1         | 7  | 14       | 9  | 18        | 25 | 34    | 41  |
| . total de la population nouvelle                      | 30      | 31 | 18        | 28 | 15       | 15 | 37        | 35 | 100   | 109 |
|                                                        | 61      |    | 46        |    | 30       |    | 72        |    | 209   |     |
| . décès sur le terroir                                 |         |    |           |    |          |    |           |    |       |     |
| - d'individus nés à Syonfan                            | 6       | 12 | 1         | 4  |          |    |           |    | 7     | 16  |
| - d'individus originaires de Syonfan                   |         |    |           |    |          |    |           |    |       |     |
| - d'étrangers                                          |         |    | 1         | 1  |          |    |           |    | 1     | 3   |
| . changement de groupe par mariage                     |         |    |           |    |          |    |           |    |       | 1   |
| . émigration hors du terroir                           |         |    |           |    |          |    |           |    |       |     |
| - d'individus nés à Syonfan                            | 22      | 8  | 1         | 4  |          |    |           |    | 23    | 12  |
| - d'originaires de Syonfan                             |         |    |           |    |          |    |           |    |       |     |
| - d'étrangers                                          |         |    |           |    |          |    | 2         |    | 2     |     |
| . total de la population disparue                      | 28      | 23 | 3         | 9  |          |    | 2         |    | 33    | 32  |
|                                                        | 51      |    | 12        |    |          |    | 2         |    | 65    |     |
| . population supplémentaire en 10 ans                  | 2       | 8  | 15        | 19 | 15       | 15 | 35        | 35 | 67    | 77  |
|                                                        | 10      |    | 34        |    | 30       |    | 70        |    | 144   |     |

pourcentage des hommes actifs pour cette même année varie énormément d'un groupe à l'autre autour d'une moyenne de 45 %, donc plus faible que celle des femmes : les Logon ne comptent que 33 % d'hommes actifs, les Pongabélé de Syonfan 45 %, ceux des hameaux 49 % et les Immigrés de Syonfan 73 %. Ces caractéristiques auront nécessairement des conséquences quand on comparera l'activité agricole des uns et des autres.

2. L'élargissement de l'espace concerné par les migrations : vers le nord-est pour l'immigration, vers le sud-ouest pour l'émigration

Jusqu'en 1965, les migrations ne concernaient qu'un espace géographique restreint : rarement au delà de Kasséré pour les Pongabélé, rarement au delà d'un rayon de 30 km autour de Syonfan pour les Logon.

Au cours de cette dernière décennie, le mouvement prend de l'amplitude. Certes, l'origine des Pongabélé des hameaux est toujours circonscrite à Kasséré, mais ce bourg n'est plus pour les Pongabélé de Syonfan le lieu d'échanges matrimoniaux privilégiés et, bon nombre de leurs immigrés viennent de villages plus éloignés, dont la distance n'excède tout de même pas 30 km (tableau p. 235); de plus ils amorcent une timide ouverture vers la Basse-Côte et ses plantations (2 arrivées et 2 départs). Ce sont essentiellement les trois nouvelles familles fononbélé, peul, bambara issues respectivement des sous-préfectures de Gbon, Tingréla et du Mali qui élargissent la zone d'immigration vers le nord-est. Enfin c'est le groupe logon qui ouvre véritablement le village aux villes (Korhogo, Dianra, Bouaké, Bouaflé, Yamoussoukro, Abidjan) et aux plantations de café et de cacao de la Basse-Côte. Parmi les 40 migrations enregistrées dans le groupe Logon entre 1965 et 1975, 24 concernent le sud et le sud-ouest (19 départs, 5 arrivées). Sur les 19 émigrés, nous avons dénombré 17 hommes qui ont tous un métier (nous laissons de côté un jeune garçon et une femme sans activité précise) : 5 hommes sont partis vers les plantations de café (1 planteur, 4 manoeuvres) et 12 vers les villes pour y exercer un métier urbain (1).

3. Le renversement de la situation démographique de Syonfan après 1975

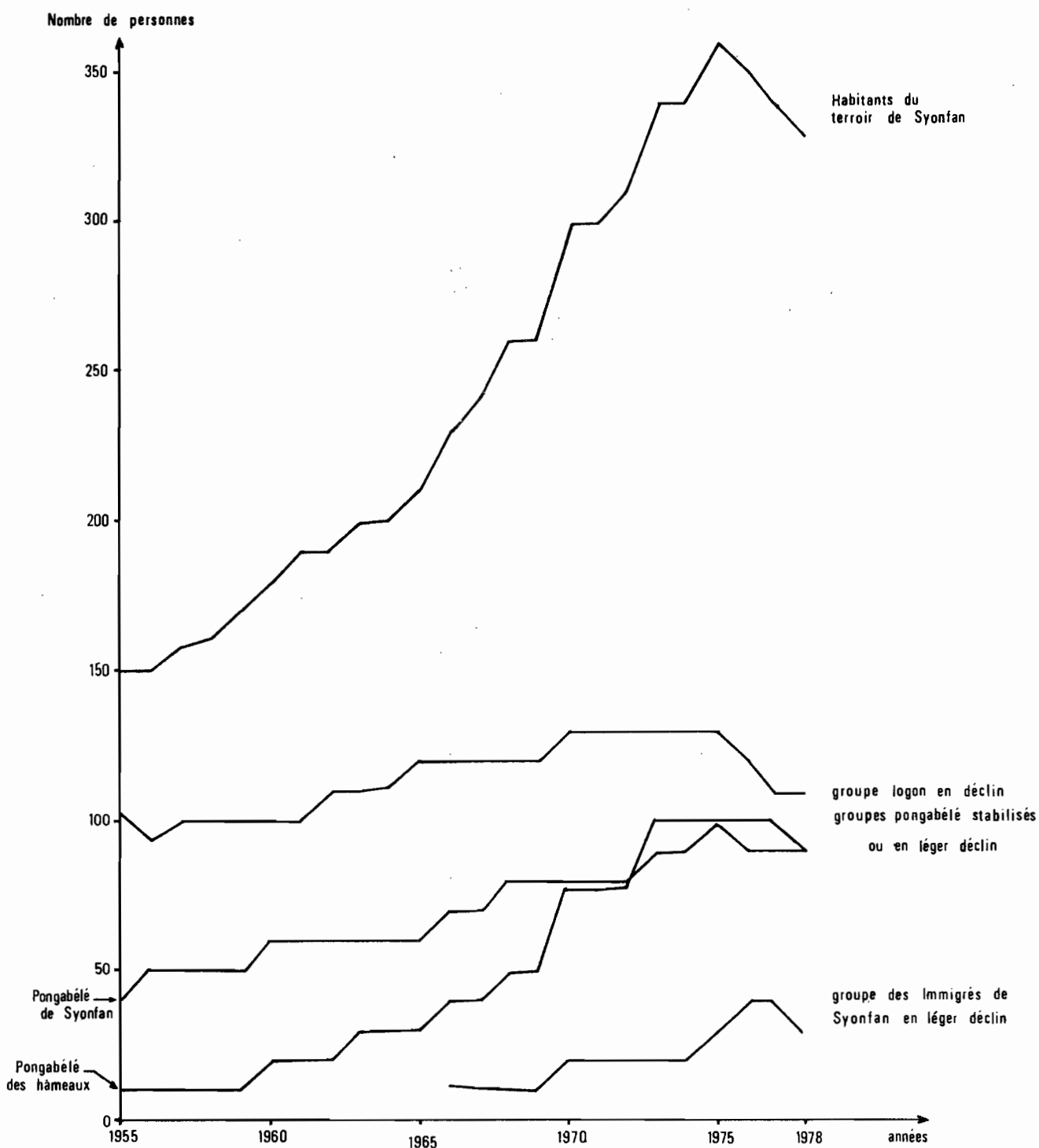
Le brassage de population et l'élargissement de l'espace migratoire se poursuit après 1975 (voir en annexes les informations démographiques concernant Syonfan), mais à partir de cette date les départs deviennent plus nombreux que les arrivées :

On enregistre un mouvement de population concernant 49 personnes (15 arrivées, 34 départs) en 1976, puis seulement 8 personnes (8 départs) en 1977, enfin 34 personnes (5 arrivées et 29 départs) en 1978. Tous ces individus ont moins de 40 ans et appartiennent à l'ensemble des quatre groupes sociaux de Syonfan. Parmi les 20 immigrés arrivés à Syonfan en 1976, 1977, 1978, 14 viennent du nord-est : Mali et Tingréla (dont 4 familles au complet : familles P', P'', W', W'' d'origine dioula, bambara et peul). Parmi les 81 personnes immigrées durant cette

---

(1) 2 manoeuvres - 2 chauffeurs - 2 employés de bureau - 1 apprenti horloger - 1 maçon - 1 tisserand - 1 peintre - 1 employé de maison - 1 écolier.

# Evolution de la population du terroir de Syonfan de 1955 à 1978



même période, 43 partent vers le sud et le sud-est : 25 sont allés vers les villes de Korhogo, Bouaké, Bouaflé, Yamoussoukro, Sassandra, Abidjan, 3 dans les plantations de café et de cacao de Basse-Côte et 15 à Gbatosso (sous-préfecture de Dianra). Le Gbato (sud de la sous-préfecture de Boundiali) et la région de Dianra sont en effet devenus depuis les années 1970 des zones d'accueil, en particulier pour les habitants de la région de la Bagoué qui vont y ouvrir des champs de coton sur des terres riches parce qu'inexploitées jusqu'à présent (1).

Ainsi tout en continuant à être un village d'accueil comme tous les petits villages de la région de la Bagoué (2) Syonfan voit sa population diminuer.

Comment expliquer cette flambée récente des départs vers les villes et vers la sous-préfecture de Dianra ? (les départs vers les plantations de café et cacao étant peu nombreux).

Les causes sociales sont bien connues : ce sont les éléments actifs de la population (en particulier les hommes de 20 à 40 ans) qui cherchent à s'affranchir du milieu villageois contraignant. Ces causes existent depuis longtemps, faut-il penser qu'il est plus facile maintenant de s'affranchir de sa famille et de son village ? C'est certainement vrai en partie, on remarque même que certains départs sont si bien acceptés par les Vieux que ces derniers choisissent des jeunes filles du village pour les marier à des jeunes hommes venant d'émigrer en ville (cas de quatre mariages très récents). Il est vrai aussi qu'une fois les premiers départs effectués il est toujours plus facile pour les nouveaux émigrants de s'intégrer dans un nouveau milieu de vie quand un noyau familial y est déjà installé. Néanmoins, nous manquons de recul pour bien comprendre la brusque progression des départs vers les villes. En revanche, les départs vers la sous-préfecture de Dianra s'expliquent très bien par la combinaison de deux phénomènes : le désir d'indépendance latent des jeunes et la possibilité récente (depuis 1970) de gagner beaucoup d'argent en cultivant du coton dans cette région. Certes, le coton est cultivé depuis 10 ans à Syonfan et apporte des revenus importants aux habitants, certes les charrues y sont introduites depuis 1973 et rendent les travaux agricoles plus aisés, mais l'espace agricole y est déjà compté, de nombreux champs de coton sont vieux de plus de trois ans et exigent des sarclages difficiles, ce qui n'est pas le cas, aux dires des paysans, des champs de coton de la sous-préfecture de Dianra très faiblement occupée par les hommes. On retrouve ici le choix classique des paysans qui préfèrent émigrer vers des zones peu denses plutôt que d'intensifier leurs cultures sur les terroirs où ils résident en grand nombre.

#### 4. La diminution de la pluviométrie au cours de la dernière décennie

Les transformations démographiques, en particulier l'accueil des immigrants de Kasséré depuis 20 ans a largement contribué à transformer le paysage agraire de Syonfan; deux autres facteurs en rendent compte par ailleurs, d'une part, l'arrivée d'une période relativement sèche depuis 1965 qui a limité les surfaces de certaines cultures vivrières pluviales telles que l'igname et le riz pluvial et qui a accru les surfaces de riz inondé repiqué, et d'autre part l'introduction de la culture du coton depuis 1967 et son développement spectaculaire.

---

(1) Voir l'étude de B. STECK p. 91.

(2) Voir l'analyse de B. STECK p. 89.



La sécheresse est si souvent mise en cause par les paysans pour expliquer que le système agricole actuel diffère de celui qui était en place avant 1965, que nous avons cherché à vérifier leur thèse en observant la pluviométrie relevée à Boundiali (station la plus proche de Syonfan) depuis 50 ans. Nous avons emprunté au rapport de la SEDES (1) portant sur la région de Korhogo et publié en 1965, les estimations d'évapotranspiration mensuelles. Pour la pluviométrie, nos sources sont les suivantes : l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne) pour la période 1928-1978 avec semble-t'il un déplacement de la station en 1964 (2) et la CIDT pour la période 1967-1978 (voir tableau p. 23).

Le tableau p. 230 indique pour chaque année, depuis 1928, la hauteur annuelle des précipitations et le nombre de mois de pluies utiles aux cultures. Pour calculer les hauteurs de pluies utiles, la SEDES a estimé l'évapotranspiration potentielle mensuelle, c'est-à-dire la partie des précipitations pouvant être prélevée par l'évaporation et par les plantes, ce prélèvement variant avec la température, la durée de l'insolation et l'humidité atmosphérique.

Une hauteur de pluie est dite utile lorsqu'elle est supérieure à l'évapotranspiration potentielle. La période favorable aux cultures où l'on enregistre des hauteurs de pluies utiles est comprise entre avril et octobre. Au milieu de cette période pluvieuse, on observe, certaines années, quelques journées ou quelques semaines de sécheresse relative. La gravité de cette sécheresse varie en fonction de sa durée et du degré de maturation des plantes au moment où elle s'installe.

Si l'on analyse les données ASECNA homogénéisées suivies de celles de la CIDT, on voit apparaître trois séries d'années caractérisées par des régimes pluviométriques différents : une série d'années relativement sèches de 1928 à 1949, une série d'années relativement pluvieuses de 1950 à 1964, une série d'années plus sèches que la première série, de 1968 à 1978. Le tableau ci-dessous résume ces données en indiquant pour chaque série les pourcentages d'années où la hauteur de pluie est supérieure à 1 500 mm et le pourcentage d'années où le nombre de mois de pluies favorables aux cultures est supérieur à 6.

Répartition de la pluviométrie à Boundiali

|                | % d'années<br>recevant plus<br>de 1 500 mm | % d'années comptant plus<br>de 6 mois de pluie<br>favorables aux cultures |
|----------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| de 1928 à 1949 | 36 %                                       | 23 %                                                                      |
| de 1950 à 1964 | 67 %                                       | 33 %                                                                      |
| de 1968 à 1978 | 9 %                                        | 18 %                                                                      |

(1) SEDES - Etude de développement sous-économique - Rapport Agriculture et Elevage p. 25 - 1965.

(2) Les données de la période 1928-1964 ont été homogénéisées par les Services de l'ORSTOM, les données de la période 1965-1978 étant brutes.

Bien que les données ASECNA de la station de Boundiali ne fassent pas apparaître de sécheresse pour la dernière période (1), toutes les informations ASECNA des stations proches de Boundiali (Tingréla, Madinani, Korhogo) montrent une tendance très nette à l'assèchement depuis la fin de la dernière décennie, jetant le doute sur la validité des données relevées dans cette station. A l'exception de la station ASECNA de Boundiali pour la période 1968-1978 dont les données paraissent douteuses, toutes les autres informations confirment donc l'opinion des paysans d'un assèchement climatique récent qui aurait contribué à modifier le système agricole.

##### 5. La réduction des surfaces réservées aux cultures vivrières pluviales

Comparons la carte de l'occupation du terroir en 1955 et en 1975 (p. 225). En 1955 les cultures occupent 63,75 ha, et en 1975, vingt ans plus tard, elles occupent 349 ha. Les champs sont cinq fois et demi plus nombreux et ce n'est plus 2 % mais 10 % du terroir qui sont cultivés.

Cette forte augmentation n'est pas liée à une forte augmentation des champs de cultures vivrières pluviales exploités par les membres des deux groupes fondateurs de Syonfan : en effet, Pongabélé et Logon (223 personnes en 1975) n'exploitent que 57 ha de cultures vivrières pluviales (2) (tableau p. 243) soit

---

(1) Pour l'ASECNA 63 % des années de la période 1968-1978 ont reçu plus de 1 500 mm de pluie et 27 % des années de cette période ont un nombre de mois de pluies favorables aux cultures supérieur à 6.

(2) En 1974 et 1975 nous avons établi le cadastre du terroir de Syonfan à l'aide de photographies aériennes au 1/10 000<sup>e</sup> prises respectivement en août 1974 et en octobre 1975. Tous les champs situés sur le terroir (environ 700 chaque année) ont été mesurés sur photographies aériennes et ont fait l'objet d'une enquête précise concernant l'exploitant actuel de la parcelle (qui peut-être un habitant du terroir ou un étranger), la ou les plantes cultivées, l'outillage utilisé (daba ou charrue), le type de sol du champ tel qu'il est déterminé par les paysans. Les mêmes questions ont été posées pour les années précédentes jusqu'à ce que soit déterminée la première année de culture du champ. Il est alors demandé le nom du chef de terre et le nom de celui qui a demandé l'autorisation de cultiver la portion du terroir sur laquelle est située le champ. Les paysans avaient tant de difficultés à se souvenir de la durée de la jachère qui précédait la mise en culture du champ que nous n'avons pas pu tenir compte de leurs réponses. Tous les renseignements concernant les champs du terroir en 1974 et 1975 et en particulier leur localisation peuvent être consultés dans les annexes de ce rapport.



## Répartition des surfaces cultivées en 1974 (1)

|                                                | Etrangers | Sur le terroir |           |             |               | hors terroir<br>les 6 hameaux | Surface cultivée<br>sur le terroir | Pourcentage | Surface cultivée<br>par les 344 habitants | Pourcentage | Surface cultivée<br>par habitant |
|------------------------------------------------|-----------|----------------|-----------|-------------|---------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|-------------|----------------------------------|
|                                                |           | 92 Pongabélé   | 131 Logon | 20 Immigrés | 101 Pongabélé |                               |                                    |             |                                           |             |                                  |
| - Bas-fonds, cultures permanentes, riz repiqué | ha 24,37  | ha 9,00        | ha 10,54  | ha 0,36     | ha 11,04      | ha                            | ha 55,31                           | % 15,78     | ha 30,94                                  | % 15,31     | a 8,99                           |
| - Interfluves                                  |           |                |           |             |               |                               |                                    |             |                                           |             |                                  |
| . cultures pérennes                            |           |                |           |             |               |                               |                                    |             |                                           |             |                                  |
| . vergers                                      | -         | -              | 0,04      | -           | 0,92          | -                             | 0,96                               | 0,27        | 0,96                                      | 4,94        | 0,27                             |
| . jardins de tabac                             | -         | 0,11           | 0,09      | -           | -             | 0,10                          | 0,30                               | 0,08        | 0,30                                      | 1,48        | 0,08                             |
| . cultures temporaires pluviales               |           |                |           |             |               |                               |                                    |             |                                           |             |                                  |
| . coton                                        | 25,40     | 18,55          | 19,89     | 4,30        | 17,06         | 6,00                          | 85,20                              | 24,30       | 65,80                                     | 32,56       | 19,12                            |
| . cultures vivrières                           |           |                |           |             |               |                               |                                    |             |                                           |             |                                  |
| . exigeantes                                   |           |                |           |             |               |                               |                                    |             |                                           |             |                                  |
| - igname                                       | 2,42      | 1,60           | 1,08      | -           | 0,55          | -                             | 5,65                               | 1,61        | 3,23                                      | 1,59        | 0,93                             |
| - maïs                                         | 31,27     | 10,83          | 9,05      | -           | 12,37         | -                             | 63,52                              | 18,12       | 32,25                                     | 15,96       | 9,37                             |
| - riz pluvial                                  | 13,73     | 6,38           | 2,90      | -           | 4,09          | -                             | 27,10                              | 7,73        | 13,37                                     | 6,61        | 3,88                             |
| - pois de terre, patates douces                | 0,33      | 0,43           | 0,16      | -           | 0,40          | -                             | 1,32                               | 0,37        | 0,99                                      | 4,90        | 0,28                             |
| . non exigeantes                               |           |                |           |             |               |                               |                                    |             |                                           |             |                                  |
| - arachide                                     | 27,61     | 9,64           | 5,62      | 2,85        | 5,53          | -                             | 5,25                               | 1,49        | 23,64                                     | 13,03       | 6,87                             |
| - sorgho                                       | 13,06     | 2,15           | 3,14      | -           | 7,46          | -                             | 25,81                              | 7,36        | 12,75                                     | 6,13        | 3,70                             |
| - millet                                       | 7,78      | 0,98           | 0,79      | -           | 0,57          | -                             | 10,12                              | 2,88        | 2,34                                      | 1,15        | 0,68                             |
| - pépinières de riz                            | 3,32      | 1,99           | 2,65      | 0,22        | 1,55          | -                             | 9,73                               | 2,77        | 6,41                                      | 3,17        | 1,86                             |
| . préparation de buttes (2)                    | 5,26      | 4,67           | 0,67      | -           | 3,71          | -                             | 14,31                              | 4,08        | 9,05                                      | 4,47        | 2,63                             |
| Total                                          | 154,55    | 66,33          | 56,62     | 7,73        | 65,25         | 6,10                          | 350,58                             | 100         | 202,03                                    | 100         | 58,72                            |

 Répartition des surfaces cultivées sur le terroir en 1974  
 (synthèse du tableau ci-dessus)

| Surface cultivée par                                                   | les Pongabélé et Logon<br>fondateurs de Syonfan |                              | les immigrants (3) et<br>les étrangers |             | Total       |             |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                                        | surface(ha)                                     | pourcentage<br>223 personnes | surface(ha)                            | pourcentage | surface(ha) | pourcentage |
| - riz repiqué                                                          | 19,54                                           | 5,57                         | 35,77                                  | 10,20       | 55,31       | 15,78       |
| - coton                                                                | 38,44                                           | 10,96                        | 46,76                                  | 13,34       | 85,20       | 24,30       |
| - cultures vivrières pluviales                                         | 64,97                                           | 18,53                        | 145,00                                 | 41,37       | 209,97      | 59,90       |
| (y compris les champs buttés et les cultures<br>pérennes négligeables) |                                                 |                              |                                        |             |             |             |
| Total                                                                  | 122,95                                          | 35,08                        | 227,53                                 | 64,91       | 350,48      | 100         |

(1) Dans les champs où les cultures sont mélangées, nous avons arbitrairement divisé la surface du champ de façon égale entre les différentes cultures.

(2) Chaque année un certain nombre de champs sont défrichés et mis en buttes, ils porteront des cultures vivrières pluviales l'année suivante.

(3) Les immigrants comprennent le groupe des Immigrés de Syonfan et le groupe des Pongabélé des hameaux.

Répartition des surfaces cultivées en 1975

|                                               | Etrangers | Sur le terroir |           |             |               | hors terroir  |    | Surface cultivée sur le terroir | Pourcentage | Surface cultivée par les 357 habitants | Pourcentage | Surface cultivée par habitant |
|-----------------------------------------------|-----------|----------------|-----------|-------------|---------------|---------------|----|---------------------------------|-------------|----------------------------------------|-------------|-------------------------------|
|                                               |           | 95 Pongabélé   | 128 Logon | 30 Immigrés | les 6 hameaux | 104 Pongabélé | ha |                                 |             |                                        |             |                               |
|                                               | ha        | ha             | ha        | ha          | ha            | ha            | ha | ha                              | %           | ha                                     | %           | a                             |
| -Bas-fonds, cultures permanentes, riz repiqué | 26,85     | 10,85          | 10,47     | 0,91        | 10,34         |               |    | 59,42                           | 16,99       | 32,57                                  | 15,72       | 9,12                          |
| -Interfluves                                  |           |                |           |             |               |               |    |                                 |             |                                        |             |                               |
| . cultures pérennes : vergers                 | -         | -              | 0,04      | -           | 1,05          | -             |    | 1,09                            | 0,31        | 1,09                                   | 0,52        | 0,30                          |
| . cultures fourragères : stylosanthès         | -         | 1,06           | 1,44      | 0,35        | -             | -             |    | 2,85                            | 0,81        | 2,85                                   | 1,37        | 0,79                          |
| . cultures temporaires pluviales              |           |                |           |             |               |               |    |                                 |             |                                        |             |                               |
| . coton                                       | 30,07     | 21,49          | 21,59     | 5,15        | 24,35         | 5,00          |    | 102,65                          | 29,35       | 77,58                                  | 37,46       | 21,73                         |
| . cultures vivrières                          |           |                |           |             |               |               |    |                                 |             |                                        |             |                               |
| . exigeantes                                  |           |                |           |             |               |               |    |                                 |             |                                        |             |                               |
| - igname                                      | 1,03      | 0,37           | 0,15      | -           | 0,54          | -             |    | 2,09                            | 0,59        | 1,06                                   | 0,51        | 0,29                          |
| - maïs                                        | 28,86     | 8,68           | 7,34      | -           | 8,10          | -             |    | 52,98                           | 15,15       | 24,12                                  | 11,64       | 6,75                          |
| - riz pluvial                                 | 12,69     | 6,34           | 3,91      | 1,25        | 3,68          | -             |    | 27,87                           | 7,97        | 15,18                                  | 7,33        | 4,25                          |
| - pois de terre, patates douces               | 0,89      | 0,23           | 0,06      | -           | 0,32          | -             |    | 1,49                            | 0,42        | 0,61                                   | 0,29        | 0,17                          |
| . non exigeantes                              |           |                |           |             |               |               |    |                                 |             |                                        |             |                               |
| - arachide                                    | 14,88     | 7,63           | 4,39      | 0,70        | 7,17          | -             |    | 34,77                           | 9,94        | 19,89                                  | 9,60        | 5,57                          |
| - sorgho                                      | 11,55     | 3,09           | 2,74      | 0,25        | 5,13          | -             |    | 29,76                           | 8,51        | 11,21                                  | 5,41        | 3,14                          |
| - millet                                      | 4,22      | 0,24           | 0,94      | -           | 1,17          | -             |    | 6,57                            | 1,87        | 2,35                                   | 1,13        | 0,65                          |
| - pépinières de riz                           | 6,26      | 4,33           | 3,08      | 0,55        | 3,36          | -             |    | 17,58                           | 5,02        | 11,32                                  | 5,46        | 3,17                          |
| . préparation de buttes                       | 10,28     | 3,12           | 0,61      | -           | 3,53          | -             |    | 17,54                           | 5,01        | 7,26                                   | 3,50        | 2,03                          |
| Total                                         | 147,57    | 67,43          | 56,76     | 9,16        | 73,74         | 5,00          |    | 349,66                          | 100         | 207,09                                 | 100         | 58,00                         |

Répartition des surfaces cultivées sur le terroir en 1975

(synthèse du tableau ci-dessus)

|                                              | Les Pongabélé et Logon<br>fondateurs de Syonfan |             | Les immigrants et les<br>étrangers |             | Total       |             |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                                              | surface(ha)                                     | pourcentage | surface(ha)                        | pourcentage | surface(ha) | pourcentage |
| - riz repiqué                                | 21,32                                           | 6,09        | 38,10                              | 10,89       | 59,42       | 16,99       |
| - coton                                      | 43,08                                           | 12,32       | 59,57                              | 17,03       | 102,65      | 29,35       |
| - cultures vivrières pluviales               | 57,29                                           | 16,38       | 127,45                             | 36,45       | 184,79      | 52,84       |
| (y compris les champs buttés et les vergers) |                                                 |             |                                    |             |             |             |
| - stylosanthès                               | 2,50                                            | 0,71        | 0,35                               | 0,10        | 2,85        | 0,81        |
| Total                                        | 124,19                                          | 35,51       | 225,47                             | 64,48       | 349,66      | 100         |

25 ares par personne, tandis qu'en 1955, nous avions calculé que chaque personne pouvait compter environ sur 35 ares de cultures vivrières. Un bon quart des surfaces revenant à chaque habitant aurait donc été abandonné en l'espace de vingt ans. Nous employons volontairement le conditionnel dans la mesure où l'estimation des 35 ares de cultures vivrières par personne de 1955 n'est pas très précise puisqu'elle repose sur l'observation de photos aériennes à petite échelle et sur une évaluation approximative des surfaces cultivées sur le terroir de Syonfan par les habitants de Syonfan, du hameau de Niénifory et des villages voisins.

Même si l'abandon des cultures vivrières pluviales n'est pas aussi élevé que nous l'estimons, il existe bien et les paysans datent cette diminution des années 1968-69-70 et en donnent deux explications indépendantes l'une de l'autre :

- d'une part les surfaces cultivées en arachide ont diminué en même temps qu'augmentaient les surfaces cotonnières. Principale source de revenus, la culture de l'arachide est apparue peu à peu moins rentable et surtout beaucoup moins assurée d'être bien commercialisée que la culture cotonnière introduite à Syonfan en 1967. Notons qu'en 1975 l'arachide fournit 5 % des revenus villageois et le coton plus de 50 % (1).

- d'autre part, l'arrivée d'une période de sécheresse a affecté deux cultures marginales de cette région, le riz pluvial et surtout l'igname, particulièrement exigeantes en ce qui concerne la durée et l'intensité des pluies. On nous a signalé par ailleurs la présence d'un parasite de l'igname dans le nord de la Côte d'Ivoire qui pourrait s'ajouter au manque de pluie pour expliquer l'abandon quasi total de cette culture (2), le riz pluvial résistant beaucoup mieux. Selon les témoignages des paysans, les surfaces consacrées à ces deux cultures diminuèrent en même temps que se développait dans les bas-fonds, moins gorgés d'eau qu'auparavant, une riziculture permanente. Cette évolution nous semble très plausible : nous avons calculé en effet dans le second chapitre de cette partie que les habitants du terroir ont produit 127,1 t de riz paddy dans les bas-fonds en 1974, contre 156,8 t de grains (maïs, riz pluvial, sorgho, millet) et 60,7 t d'ignames sur les champs temporaires des interfluves. Comme tous ces vivriers sont très peu vendus, il faut admettre que la production de riz de bas-fond remplace dans l'alimentation des céréales et des tubercules produits autrefois en plus grande quantité sur les champs temporaires des interfluves.

#### 6. L'accaparement du terroir par les habitants du noyau dense de Kasséré

L'immigration des habitants du noyau dense de Kasséré s'est accélérée au cours de la dernière décennie (1965-1975). Elle s'exprime d'une part, nous l'avons déjà observé, par la création de nouveaux hameaux sur le terroir de Syonfan et le gonflement des effectifs des hameaux déjà créés à la décennie précédente, toutes ces familles cultivant la quasi totalité de leurs champs sur

---

(1) Le coton fournit 4 358 420 F de revenus aux villageois en 1974-1975, l'arachide 444 950 F (voir les budgets familiaux en annexes).

(2) Renseignement oral : Y. BIGOT. Notons que dans la région de Bouna où la pluviométrie est plus faible qu'à Boundiali, la culture de l'igname est toujours florissante; la mise en place déjà ancienne d'un bon réseau de commercialisation de ce produit explique au moins en partie la persistance de cette culture même en période de sécheresse.

le terroir de Syonfan; elle s'exprime d'autre part sans déplacement de l'habitat par l'augmentation du nombre de champs appartenant à des habitants de villages voisins. Sur la carte de la répartition des champs entre exploitants (hors texte) cette colonisation apparaît très nettement. Les habitants de Kasséré sont les plus nombreux, ils se sont installés de préférence au nord du terroir où ils ont ouverts des rizières; d'autres champs leur appartenant sont disséminés sur l'ensemble du terroir et particulièrement au centre-est, le long de la piste Lafing-Syonfan, où le chef de canton de Kasséré a défriché un gros bloc de culture non loin du bloc ouvert au bulldozer en 1973 par la CIDT, où lui et son neveu ont obtenu chacun un lot de 3 ha. On note aussi la présence de champs appartenant aux habitants des villages de Leunyougo (à l'ouest), de Tyogo (au sud), des hameaux de Béwo (au nord), de Sissogo (au nord-est) et de Kafonon (à l'est), ces trois hameaux ayant été créés par des habitants de Kasséré à la périphérie du terroir de Syonfan. Ainsi sur les 349 ha cultivés sur le terroir de Syonfan en 1975, 124 ha (1) seulement soit 35 % des champs appartiennent aux Logon et Pongabélé de Syonfan; le reste, soit 225 ha sont aux mains d'immigrés ou d'étrangers : 2,2 % des champs appartiennent aux trois familles peul, fononbélé et bambara immigrées à Syonfan, 18 % appartiennent aux habitants immigrés dans les hameaux et 44 % à des paysans habitant toujours leurs propres villages non loin de Syonfan.

Jusqu'à présent, les habitants de Syonfan et particulièrement les chefs de terre ne se sont pas opposés à cet accaparement des terres. Ils affichent plutôt une certaine fierté à accueillir leurs voisins de Kasséré avec lesquels tous les Pongabélé de Syonfan ont des liens de parenté. Néanmoins, nos enquêtes sur les champs du terroir au début de 1975 furent l'occasion pour les deux chefs de terre de Syonfan de prendre conscience de ce problème; en particulier, nous avons visité avec Daouda, chef de la famille M, futur chef de terre et de village, les terres du nord du terroir cultivées généralement depuis 1972 par les habitants de Kasséré (voir aussi la carte des successions culturelles, hors-texte); celui-ci s'est aperçu, sans chercher querelle aux cultivateurs d'ailleurs, que certaines rizières avaient été défrichées sans qu'on lui en demande l'autorisation et de façon générale, parcourant rarement cette partie du terroir, il fut étonné de constater l'ampleur de la mise en culture des marigots bien qu'il en ait donné le plus souvent lui-même l'autorisation; rappelons aussi l'épisode de l'habitant de Sissogo cultivant sur le terroir de Syonfan qui nous affirma que cette terre n'appartenait pas au chef de terre de Syonfan et qui, ayant perdu son procès au tribunal du chef de canton dut offrir au chef de terre de Syonfan une charge de bois en signe d'allégeance.

## 7. Le développement de la riziculture

Sur les 225 ha cultivés en 1975 par les trois familles immigrées de Syonfan, par les Pongabélé des hameaux et par les paysans des villages voisins de Syonfan, les champs de cultures vivrières pluviales ne couvrent que 127 ha, soit à peine plus de la moitié des surfaces. L'accaparement du terroir serait donc moins important si ne s'étaient pas développées deux autres cultures, le riz repiqué dans les bas-fonds et le coton sur les interfluves au profit des étrangers, des immigrés, mais aussi et d'abord au profit de deux groupes originaires de Syonfan : les Pongabélé et les Logon.

(1) Un peu moins de la moitié des 124 ha sont occupés par des cultures vivrières pluviales.

En 1955, le riz repiqué dans les bas-fonds n'occupait pas 2 ha sur le terroir, il en occupe 55 en 1974 et 59 en 1975 (soit le sixième des surfaces cultivées). Bien que d'après les témoignages des habitants, la riziculture existe au moins depuis le début de ce siècle, très peu de rizières ont été cultivées de façon permanente même pendant la première période relativement sèche qui s'est poursuivie jusqu'aux années 1950. La très faible densité humaine rendait trop aléatoire la mise en culture de rizières beaucoup moins bien protégées des animaux prédateurs qu'actuellement où l'on observe de longues portions de marigots totalement mises en culture et constamment surveillées par l'un ou l'autre des exploitants. Une enquête portant sur l'ancienneté des rizières (voir carte des successions culturales, hors-texte) permet de dater de 1969 les vrais débuts de la riziculture à Syonfan. Sur la totalité des rizières cultivées en 1975, 30 ares seulement l'étaient avant 1969; certes les paysans affirment que certaines rizières cultivées avant cette date ont été abandonnées par la suite parce qu'elles étaient situées en amont de certaines branches de marigot, dans des secteurs asséchés aujourd'hui; néanmoins c'est à partir de cette date que les défrichements annuels dans les bas-fonds deviennent importants (7 ha en moyenne par an jusqu'en 1974, voir tableau p. 247).

La répartition des rizières en fonction de la date de leur défrichement montre que les plus anciennes rizières sont toujours situées à l'amont des îlots rizicoles, c'est à dire dans les zones les plus sèches, les nouvelles rizières étant ouvertes en aval dans des zones auparavant trop engorgées d'eau et devenues cultivables au fil des années et du maintien de la sécheresse. Les rizières permanentes les plus anciennes ont été ouvertes à Syonfanlélé en 1969 et 1970 (marigot parallèle à la piste Lafing-Syonfan) et à Nungbama près de la piste Syonfan-Tyasso; les autres rizières de ce bloc ont été défrichées vers l'aval un peu plus tard en 1971, 1972 et 1974. A Bégué, à l'est du terroir, les rizières situées en amont ont été ouvertes en 1971 et 1972, celles situées en aval en 1973, 1974 et 1975 (voir carte du déplacement des champs entre 1974 et 1975, hors-texte). Il reste encore maintenant une zone mal drainée, à l'aval du lieu-dit Bégué, barrée par la piste Syonfan-Tyasso qui forme une digue à cet endroit. Au nord du terroir, les rizières ont été ouvertes en 1972 essentiellement par des habitants de Kasséré. Enfin à Lokpoho, à l'ouest de la piste Syonfan-Tyasso, les premières rizières datent de 1972 (1) et les défrichements se sont poursuivis jusqu'en 1975.

Pour les années 1976, 1977, 1978 nos enquêtes se sont limitées à des évaluations des surfaces rizicoles cultivées chaque année par les habitants du terroir en prenant pour base les rizières mesurées avec précision en 1974 et 1975. L'augmentation des surfaces rizicoles ne se poursuit plus, et l'on enregistre même un certain recul (23 ha en 1978) par rapport aux maxima obtenus en 1974 (30,94 ha) et 1975 (32,57 ha) (voir tableau p. 247).

Ce recul peut s'expliquer par une perte de main d'oeuvre due à l'ampleur du récent mouvement d'émigration pour ce qui concerne l'année 1976. En effet, les surfaces cultivées par habitant et par actif restent les mêmes depuis 1974 soit 9 ares de riz inondé par habitant et 19 ares par actif (voir tableau p. 247).

---

(1) Episodiquement des rizières ont été cultivées auparavant puis abandonnées à Lokpoho, Syonfanlélé, Nungbama et Bessan (marigot à l'extrême-sud du terroir). Voir les noms de lieu sur la carte des cultures, hors-texte.

RIZIERES DEFRICHEES ET CULTIVEES SUR LE TERROIR DE SYONFAN  
PAR LES HABITANTS DU TERROIR ET PAR DES ETRANGERS

|      | Total                        |                             | Rizières des étrang.         |                             | Rizières des habit.          |                             |
|------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
|      | Surface<br>défrichée<br>(ha) | Surface<br>cultivée<br>(ha) | Surface<br>défrichée<br>(ha) | Surface<br>cultivée<br>(ha) | Surface<br>défrichée<br>(ha) | Surface<br>cultivée<br>(ha) |
| 1958 | 1,42                         | 1,42                        | -                            | -                           | 1,42                         | 1,42                        |
| 1965 | 0,48                         | 1,90                        | -                            | -                           | 0,48                         | 1,90                        |
| 1966 | 0,60                         | 2,50                        | -                            | -                           | 0,60                         | 2,50                        |
| 1968 | 0,31                         | 2,81                        | 0,20                         | 0,20                        | 0,11                         | 2,61                        |
| 1969 | 7,82                         | 10,63                       | 3,18                         | 3,38                        | 4,64                         | 7,25                        |
| 1970 | 7,60                         | 18,23                       | 1,63                         | 5,01                        | 5,97                         | 13,22                       |
| 1971 | 9,31                         | 27,54                       | 1,30                         | 6,31                        | 8,01                         | 21,23                       |
| 1972 | 12,64                        | 40,18                       | 10,45                        | 16,76                       | 2,19                         | 23,42                       |
| 1973 | 8,14                         | 48,32                       | 5,32                         | 22,08                       | 2,82                         | 26,24                       |
| 1974 | 6,99                         | 55,31                       | 2,29                         | 24,37                       | 4,70                         | 30,94                       |
| 1975 | 4,11                         | 59,42                       | 2,48                         |                             | 1,63                         | 32,57                       |
| 1976 |                              |                             | pas d'enquête                |                             | -                            | 31,98                       |
| 1977 |                              |                             | pas d'enquête                |                             | -                            | 22,95                       |
| 1978 |                              |                             | pas d'enquête                |                             | -                            | 23,51                       |

RIZIERES CULTIVEES SUR LE TERROIR DE SYONFAN PAR LES HABITANTS DU TERROIR  
SURFACES PAR HABITANT ET PAR ACTIF

|      | Surface (ha)<br>totale | Surface (ares)<br>par habitant | Surface (ares)<br>par actif |
|------|------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| 1974 | 30,94                  | 8,99                           | 18,98                       |
| 1975 | 32,57                  | 9,12                           | 18,61                       |
| 1976 | 31,98                  | 9,24                           | 19,98                       |
| 1977 | 22,95                  | 6,75                           | 14,61                       |
| 1978 | 23,51                  | 7,14                           | 15,26                       |

En revanche pour les années 1977 et 1978, le recul des surfaces cultivées est peut-être lié aux très faibles précipitations (autour de 1 000 mm de pluie par an relevés par la CIDT). En 1977, toutes les récoltes ont été mauvaises, aussi bien celles de maïs de riz pluvial que celle de riz inondé, de sorte qu'une partie des surfaces rizicoles n'a pas pu être repiquée. Seule la récolte de coton a été bonne. Cet exemple reste néanmoins une exception; pour les autres années appartenant à la période actuelle relativement sèche et aux précipitations plus irrégulières, la mise en culture des bas-fonds s'est avérée un bon moyen de s'adapter à la nouvelle situation. En cultivant du riz pluvial de juin à octobre et du riz repiqué dans les bas-fonds de septembre à janvier, les paysans peuvent espérer obtenir une bonne récolte de l'un ou l'autre type de riz, les réussites et les échecs totaux étant plus rares.

Faut-il déduire de la stagnation des surfaces rizicoles de bas-fond qu'une vingtaine d'ares par actif (soit 10 ares par habitant) est un maximum qui ne peut être dépassé dans les conditions actuelles de travail ? Il est hasardeux de l'affirmer; toutefois il faut souligner que la part des surfaces occupées par les rizières sur le terroir par rapport aux autres cultures (un sixième) et la surface rizicole par personne (10 ares) ne donne pas une idée très juste de la place tenue par cette culture dans la vie des paysans. C'est le temps consacré au riz qui exprime le mieux son importance : une enquête effectuée auprès de 19 actifs de Syonfan au cours d'une année agricole a montré que 40 % du temps de travail agricole lui était consacré (1). C'est au moment du repiquage encore plus qu'à la récolte qu'on enregistre une surcharge de travail (2), essentiellement chez les femmes. Chaque femme suivie au cours de notre enquête effectuée en septembre, en moyenne, 20,5 jours de repiquage sur les rizières (journées de 8 heures de travail) et 3,5 journées sur les champs de coton et de vivriers. Si l'on ajoute les 3 heures de travaux ménagers quotidiens il faut bien admettre qu'il est difficile de repiquer davantage de riz, d'autant plus que les hommes sont occupés eux aussi 23 journées pendant ce mois : 11 jours sur les rizières, 4,5 jours sur les champs de coton et 7,5 jours sur les champs de vivriers, sans compter les travaux non agricoles qu'ils doivent effectuer par ailleurs.

#### 8. Le développement du coton, son influence éventuelle sur la stagnation des cultures vivrières pluviales

Le développement du coton est encore plus spectaculaire que celui du riz : il occupe le quart des surfaces cultivées sur le terroir en 1974 et même 30 % en 1975 (voir pages 242-243). C'est en 1967, d'après les témoignages des paysans, que le coton *allen* a été cultivé pour la première fois à Syonfan. Les moniteurs de la CIDT introduits par le sous-préfet de Boundiali (3) demandèrent au groupe pongabélé et au groupe logon de cultiver chacun un bloc de coton (1 ha pour les Logon, 0,5 ha pour les Pongabélé); l'année suivante chaque groupe a

- (1) Les 19 actifs des familles J et S interrogés ont fourni en un an 26 908 heures de travail agricole : 10 612 pour la riziculture (39,43 %), 10 416 pour le coton (38,70 %), 5 880 pour les cultures vivrières (21,85 %). L'excellente récolte de riz inondé de 1974 fournissait plus du tiers des céréales produites par les habitants du terroir cette année-là.
- (2) Les lits des marigots sont trop étroits pour que les pays puissent se contenter de récoltes de riz semés directement.
- (3) A cette époque, Boundiali n'était pas encore une préfecture.

Informations concernant la production cotonnière sur le terroir de Syonfan

| Année | Informations fournies par la CIDI |                               |            |             |                                                           |            |             | Résultats de nos enquêtes    |              |               |             |                                 |                                 |               |                            |
|-------|-----------------------------------|-------------------------------|------------|-------------|-----------------------------------------------------------|------------|-------------|------------------------------|--------------|---------------|-------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------|----------------------------|
|       | Rdt coton<br>Région<br>Nord       | Marché de coton<br>de Syonfan |            |             | Surface cultivée en coton par les<br>habitants de Syonfan |            |             |                              |              |               |             | Surface coton<br>sur le terroir |                                 |               |                            |
|       | t/ha                              | Surface<br>ha                 | Poids<br>t | Rdt<br>t/ha | Surface<br>ha                                             | Poids<br>t | Rdt<br>t/ha | Surface<br>par per-<br>sonne | nb<br>d'hab. | Surface<br>ha | Rdt<br>t/ha | Surface<br>par per-<br>sonne(a) | % coton<br>par rap-<br>aut cult | Surface<br>ha | % coton<br>Autres<br>cult. |
| 1967  | 0,785                             |                               | inconnu    |             |                                                           |            | inconnu     |                              | 241          | 1,50          | inc         | 0,62                            |                                 | inconnu       |                            |
| 1968  | 0,825                             |                               | inconnu    |             |                                                           |            | inconnu     |                              | 256          | 2,50          | inc         | 0,96                            |                                 | inconnu       |                            |
| 1969  | 0,885                             | 8,50                          | 8,088      | 0,951       |                                                           |            | inconnu     |                              | 263          | 11,50         | inc         | 4,37                            |                                 | inconnu       |                            |
| 1970  | 0,655                             | 14,00                         | 10,037     | 0,716       |                                                           |            | inconnu     |                              | 301          |               |             | inconnu                         |                                 |               |                            |
| 1971  | 0,921                             | 21,00                         | 24,094     | 1,147       |                                                           |            | inconnu     |                              | 301          |               |             | inconnu                         |                                 |               |                            |
| 1972  | 1,060                             | 45,00                         | 56,183     | 1,248       |                                                           |            | inconnu     |                              | 311          |               |             | inconnu                         |                                 |               |                            |
| 1973  | 1,091                             | 43,00                         | 48,087     | 1,068       |                                                           |            | inconnu     |                              | 336          |               |             | inconnu                         |                                 |               |                            |
| 1974  | 1,010                             | 52,50                         | 64,724     | 1,232       | 64,00                                                     | 73,260     | 1,144       | 18,60                        | 344          | 65,80         | 1,133       | 19,12                           | 32,56                           | 85,20         | 24,30                      |
| 1975  | 1,107                             | 63,50                         | 93,093     | 1,466       | 66,75                                                     | 79,286     | 1,187       | 18,69                        | 357          | 77,58         | 1,021       | 21,73                           | 37,46                           | 102,65        | 29,35                      |
| 1976  | 0,934                             | 56,25                         | 45,320     | 0,805       | 64,25                                                     | 49,844     | 0,776       | 18,56                        | 346          |               |             | inconnu                         |                                 |               |                            |
| 1977  | 1,114                             | 47,00                         | 63,760     | 1,356       | 74,75                                                     | 100,743    | 1,347       | 21,98                        | 340          |               |             | inconnu                         |                                 |               |                            |
| 1978  | inc.                              | 51,00                         | 70,814     | 1,388       | 76,50                                                     | 105,537    | 1,379       | 23,25                        | 329          |               |             | inconnu                         |                                 |               |                            |

Marché de Syonfan : un certain nombre d'habitants vivant dans les hameaux créés sur le terroir vendent leur récolte à Kasséré, ce qui explique<sup>que</sup> les surfaces cotonnières relevées au marché de Syonfan soient inférieures à celles cultivées par les habitants.

Surfaces cotonnières cultivées par les habitants du terroir de Syonfan : pour les années 1974 et 1975, nous avons mesuré tous les champs de coton, ce qui fournit une deuxième source d'informations à côté des surfaces relevées par la CIDI. Elles sont différentes dans la mesure où les surfaces relevées par la CIDI correspondent aux surfaces que se proposent de cultiver les paysans en début de campagne, les surfaces que nous avons relevées correspondent à celles qui ont réellement été cultivées. Les surfaces relevées pour 1967, 1968, 1969 nous ont été communiquées de mémoire par les paysans de Syonfan.

Surfaces cotonnières cultivées sur le terroir. Nos chiffres correspondent aux surfaces cultivées sur le terroir par les habitants (les quelques hectares cultivées hors terroir par les habitants ne sont pas comptés) et par les paysans étrangers habitant les villages voisins.



respectivement cultivé 1,5 ha et 1 ha. A partir de 1969, cette culture est suffisamment appréciée des paysans pour que 4 chefs de famille logon (famille A, H, I, J) et 4 chefs de famille pongabélé (L, M, S, T) cultivent respectivement 7 ha et 4,5 ha de coton. Les surfaces augmentent d'année en année, et nous ne pouvons plus compter sur le témoignage des paysans pour mesurer cette progression. Toutefois dès 1969, nous avons trouvé dans les archives de la CIDE le poids du coton vendu chaque année au marché de Syonfan, avec les surfaces cultivées correspondantes. Ces surfaces sont toutes inférieures à celles effectivement cultivées par les habitants du terroir de Syonfan, car une partie des habitants des hameaux vendent leur production aux marchés de coton de Kasséré ou de Kafonon. On note néanmoins que les rendements obtenus à Syonfan sont voisins de ceux qui sont enregistrés dans l'ensemble de la région avec une augmentation régulière chaque année sauf pour 1976 où les rendements furent mauvais comme partout dans le Nord pour des raisons climatiques. A partir de 1974, nous avons pu mesurer les surfaces piquetées par les paysans et le moniteur de la CIDE, qui seront cultivées en coton quelques semaines plus tard, ceci jusqu'en 1978 où les surfaces à cultiver en coton atteignent 75,5 ha. Ces surfaces piquetées par la CIDE sont généralement inférieures à celles qui sont effectivement cultivées par les paysans, comme nous l'avons remarqué en mesurant nous-même en 1974 et 1975 les surfaces des champs de coton, une fois la récolte effectuée.

Malgré la grande diversité des informations, nous pouvons néanmoins avancer que l'expansion de la culture cotonnière se poursuit. Chaque habitant du terroir de Syonfan cultive en moyenne 19 ares de coton en 1974 et 21 ares en 1975; notons qu'il ne s'agit pas d'une moyenne théorique, car nous avons calculé que les 3/4 des habitants appartiennent à des familles où chacun reçoit les revenus de la récolte de 10 à 25 ares de coton (ceci est vrai pour 1974 et 1975). Les champs de coton occupent à cette date le tiers des exploitations agricoles des habitants du terroir et 40 % du temps de travail agricole des actifs. Au delà de 1975, les surfaces cotonnières continuent à progresser malgré le déclin de la population, ceci à cause de conditions d'achat particulièrement avantageuses du coton dont le prix passe de 70 à 80 F le kg en 1976, et pour lequel les engrais sont gratuits en 1977 et 1978. En 1978, chaque habitant cultive 23 ares de coton, voire 25 ou 26 ares si l'on admet que les surfaces piquetées par la CIDE sont en moyenne inférieures à celles effectivement cultivées par les paysans.

Ces augmentations risquent à notre avis de porter préjudice aux cultures vivrières pluviales qui, tout en occupant la moitié des surfaces des exploitations agricoles n'exigent des actifs que 20 % de leur temps de travail agricole. Plusieurs indices nous conduisent à cette hypothèse :

a) Il semble que la répartition des champs dans l'espace s'effectue au détriment des vivriers, du moins pour les étrangers venant cultiver sur le terroir de Syonfan, c'est à dire pour les paysans qui manquent de place sur leur propre terroir. Si l'on admet que les étrangers cultivent à peu près autant de coton que les habitants de Syonfan (ce que confirment les moniteurs de la CIDE), on remarque que ces étrangers cultivent proportionnellement plus de vivriers sur le terroir de Syonfan que les propres habitants du terroir : en 1974 et 1975 (voir tableau p.251), 67,79 % et 61,42 % des champs appartenant à des étrangers sur le terroir de Syonfan sont des champs de vivriers, la proportion n'étant que de 53,68 % et 47,96 % pour les habitants du terroir. Tout se passe comme si les étrangers préféreraient garder la terre qu'ils possèdent à proximité de leur village pour y cultiver du coton, rejetant ainsi les vivriers à la périphérie.

REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES SUR LE TERROIR EN 1974

---

| SURFACE CULTIVEE PAR           | les étrangers |             | les 344 habitants du terroir de Syonfan |             | Total        |             |
|--------------------------------|---------------|-------------|-----------------------------------------|-------------|--------------|-------------|
|                                | Surface (ha)  | Pourcentage | Surface (ha)                            | Pourcentage | Surface (ha) | Pourcentage |
| - riz repiqué                  | 24,37         | 15,76       | 30,94                                   | 15,78       | 55,31        | 15,77       |
| - coton                        | 25,40         | 16,43       | 59,80                                   | 30,50       | 85,20        | 24,30       |
| - cultures vivrières pluviales | 104,78        | 67,79       | 105,29                                  | 53,71       | 210,07       | 59,92       |
| TOTAL                          | 154,55        | 100         | 196,03                                  | 100         | 350,58       | 100         |

REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES SUR LE TERROIR EN 1975

---

| SURFACE CULTIVEE PAR           | les étrangers |             | les 357 habitants du terroir de Syonfan |             | Total        |             |
|--------------------------------|---------------|-------------|-----------------------------------------|-------------|--------------|-------------|
|                                | Surface (ha)  | Pourcentage | Surface (ha)                            | Pourcentage | Surface (ha) | Pourcentage |
| - riz repiqué                  | 26,85         | 18,19       | 32,57                                   | 16,11       | 59,42        | 16,99       |
| - coton                        | 30,07         | 20,37       | 72,58                                   | 35,91       | 102,65       | 29,35       |
| - cultures vivrières pluviales | 90,65         | 61,42       | 96,94                                   | 47,96       | 247,01       | 70,64       |
| TOTAL                          | 147,57        | 100         | 202,09                                  | 100         | 349,66       | 100         |

b) Plus précisément on note entre 1974 et 1975 une diminution importante des surfaces de cultures vivrières pluviales par habitant, qui passent de 29 à 25,5 ares parallèlement à une augmentation des surfaces cotonnières qui passent de 19 à 21,7 ares, les surfaces rizicoles ne changeant pas (voir tableau n. 242. 243). En 1976, 1977, 1978 nous n'avons pas mesuré les champs de vivriers, mais la progression persistante des surfaces cotonnières par habitant laisse peu de doute sur la diminution des surfaces de cultures vivrières pluviales par habitant.

c) Enfin nous avons enregistré en 1977 et 1978 deux années de pénurie alimentaire après les très mauvaises récoltes de 1976 et 1977, les unes et les autres provoquées par une pluviométrie irrégulière et insuffisante, générale dans toute la région mais qui aurait été moins grave, les paysans le reconnaissent volontiers, s'ils n'avaient pas effectué les semis de vivriers trop tardivement (ils étaient pris par les labours des champs de coton) et si les sarclages avaient été plus nombreux. Ainsi, alors qu'en 1975 les paysans de Syonfan se contentaient d'acheter pour 154 650 F de riz, maïs et sorgho pour compléter leur nourriture (1), alors qu'en 1976 les dépenses s'abaissaient même à 96 700 F (et ces dépenses étaient uniquement le fait de quelques familles qui avaient organisé des funérailles et avaient dû offrir de grandes quantités de nourriture à leurs invités), en 1977 et 1978, après les mauvaises récoltes de 1976 et 1977, les dépenses pour la nourriture s'élèvent à 585 350 F puis à 1 236 050 F (2). Les sommes à déboursier deviennent énormes même si les paysans ont pu compter en 1978 sur d'excellentes recettes cotonnières (plus de 8 000 000 F à la fin de 1977).

EVOLUTION DES RECETTES COTONNIERES ET DES DEPENSES ALIMENTAIRES  
A SYONFAN ENTRE 1974 ET 1978

| Récolte de coton |                                |         | Dépenses alimentaires |                 |               |                 |               |                 |                 |           |
|------------------|--------------------------------|---------|-----------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------|
| Poids<br>(kg)    | Recette<br>(F)<br>nette<br>(3) |         | Riz                   |                 | Maïs          |                 | Sorgho        |                 | Total           |           |
|                  |                                |         | Poids<br>(kg)         | Dépenses<br>(F) | Poids<br>(kg) | Dépenses<br>(F) | Poids<br>(kg) | Dépenses<br>(F) | Dépenses<br>(F) |           |
| fin 1974         | 73 250,4                       | 358 420 | 1975                  | inconnu         | 130 405       | inconnu         | 15 300        | inconnu         | 8 900           | 154 650   |
| fin 1975         | 79 236,4                       | 590 501 | 1976                  | 525             | 54 000        | 1 550           | 40 700        | 36              | 2 000           | 96 700    |
| fin 1976         | 49 844,3                       | 101 545 | 1977                  | 1 623           | 204 500       | 6 250           | 363 850       | 200             | 17 000          | 585 350   |
| fin 1977         | 100 743,8                      | 059 140 | 1978                  | 4 545           | 857 250       | 8 350           | 370 800       | 140             | 8 000           | 1 236 050 |

(1) Une partie de la nourriture a été achetée à l'intérieur du village. Sur les 154 650 F dépensés, 90 400 F l'ont été à l'intérieur du village. Or en 1976, 1977, 1978 la quasi totalité de la nourriture est achetée à des commerçants étrangers, ce qui ne fait qu'accentuer la gravité de la situation.

(2) Ces chiffres ont été obtenus par le biais de relevés effectués au jour le jour entre mai et octobre (période de pénurie). Les paysans n'aimant guère reconnaître qu'ils achètent de la nourriture, il ne serait pas étonnant que ces informations soient sous-estimées. En revanche, les informations concernant les recettes cotonnières sont exactes, elles sont recoupées par les informations fournies par les moniteurs de la CIDD.

(3) Une fois déduit le prix de l'engrais pour 1974-1975-1976.

d) Les paysans se rendent bien compte du danger, et ils ont essayé en 1978 de réduire les dépenses de maïs en créant pour la première fois sur le terroir des jardins de case de maïs précoce (les vieux paysans ne se souviennent pas en avoir vu en si grand nombre depuis leur naissance). Sans être une réussite totale il faut admettre que les dépenses consacrées au maïs sont restées stables entre 1977 et 1978, alors que les dépenses consacrées au riz étaient multipliées par 4. Pour ne pas réduire le temps de travail consacré au coton, les paysans ont donc mis en place une culture qui exige du travail en saison sèche (construction des haies qui protègent les jardins des animaux prédateurs) à une période où les travaux agricoles se réduisent à l'arrachage des pieds de coton de l'année précédente, et qui exige aussi du travail au début de la saison des pluies puisque le maïs est semé en mai et récolté en août. Les jardins profitent de l'enfouissement des ordures ménagères et leur proximité permet aux femmes qui en ont la charge d'y travailler plus aisément une heure ou deux de temps en temps. Enfin les récoltes effectuées en août permettent de réduire la période de soudure. En 1978, sur les 24 familles qui habitent le village de Syonfan, 20 ont mis en place un ou plusieurs jardins mesurant entre 0,50 et 3 ares, soit 43 jardins mesurant approximativement 60 ares. Les récoltes ayant été excellentes les paysans se promettent de recommencer en 1979; néanmoins il faut reconnaître que cette nouvelle méthode culturale ne permet tout de même pas de résoudre le problème des risques de pénurie en mauvaise année.

#### 9. Les essais de mise en place d'un nouveau système agricole

Nous avons vu dans notre première partie que la CIDT tentait depuis les années 1970 de transformer le système agricole à longue jachère en un système de cultures permanentes ou quasi permanentes intégrant agriculture et élevage.

Ce système doit être progressivement mis en place grâce à des défrichements préalables à l'introduction de la culture attelée, grâce à une succession culturale privilégiant le coton en tête d'assolement avant les cultures vivrières exigeantes (maïs et riz pluvial), toutes ces cultures bénéficiant d'engrais chimiques, enfin grâce à l'introduction d'une plante fourragère, le stylosanthès, permettant de régénérer les champs.

Concrètement, comment s'effectue cette transformation à Syonfan ?

La part la plus réussie de ce programme concerne les défrichements et la culture attelée.

Les défrichements sont de trois types : au bulldozer, au treuil Monkey, à la hache (voir p. 40, les informations générales concernant ces types de défrichements). Sur la carte des cultures de 1974 (hors-texte) apparaît à l'est du terroir, au sud de la piste Syonfan-Lafing, à côté du vaste bloc de cultures vivrières du chef de canton, un bloc de 17 ha défriché au bulldozer en 1973 par la CIDT pour les planteurs de coton intéressés par l'achat d'une charrue c'est à dire le chef de canton, son neveu et trois chefs de famille logon de Syonfan. Le défrichement a été utilisé pour y cultiver du coton en 1973, 1974, 1975, 1976, pour y cultiver de l'arachide et du sorgho en 1977, et uniquement de l'arachide en 1978. En 1975, de nouveaux planteurs achètent des charrues, pour

eux la CIDT ouvre au treuil Monkey un certain nombre de champs de coton de 1 ou 2 ha sur l'ensemble du terroir. Les surfaces défrichées sur le terroir sont les suivantes : 18 ha en 1975, 16,50 ha en 1976, 17,50 ha en 1977, 8 ha en 1978 (1). La moitié des surfaces défrichées au treuil concernent des nouveaux champs, l'autre moitié des champs déjà cultivés une ou plusieurs années. Les défrichements au treuil n'étant pas suffisants, les propriétaires-mêmes défrichent des champs à la hache pour pouvoir utiliser leur charrue. Ces défrichements spontanés, tous effectués sur les interfluves, sont le fait d'habitants du terroir ou d'étrangers; ils mesurent 14 ha en 1974, 13,50 ha en 1975 (1), 4,50 ha en 1976, 23 ha en 1977(2), et 13,75 ha en 1978. Les trois quarts de ces champs ont moins de trois ans au moment où ils sont dessouchés. Ces défrichements sont toujours utilisés en priorité pour le coton.

La conséquence directe de ces défrichements est une augmentation du nombre de champs de coton labourés à la charrue, 9,4 ha en 1973 contre 54 ha en 1978, soit 17 % contre 71,3 % des champs de coton des habitants du terroir de Syonfan (voir tableau p.255 ). Cet outillage est très peu utilisé sur les champs de vivriers : 11 ha labourés à la charrue, soit à peine 10 % en 1975, cette surface restant la même jusqu'en 1978. En revanche sur les rizières qui n'exigent aucun défrichement préalable les habitants du terroir emploient de plus en plus souvent la charrue. En 1974 30,9 % des rizières des habitants étaient labourées à la charrue, en 1978 ce pourcentage frôle les 90 %. Il va sans dire que les propriétaires de charrue utilisent leur matériel sur leurs propres rizières, mais aussi sur celles de leurs voisins. La journée d'une équipe travaillant à la charrue était payée 2 500 F en 1975 et 3 000 F en 1978 (voir chap.3 les sommes gagnées par les propriétaires de charrue habitant le terroir entre 1974 et 1978).

A Syonfan 3 charrues ont été achetées en 1973, 9 autres en 1975 et une enfin en 1978, soit 11 familles possédant une charrue et 1 famille possédant deux charrues sur les 31 familles habitant le terroir en 1978. La surface moyenne cultivée par charrue chaque année est de 7 ha, au minimum 1 ha, au maximum 14 ha, mais la plupart des résultats varient entre 5,5 et 9,5 ha. On n'enregistre pas d'augmentation particulière des surfaces labourées par charrue au fil des années. Les champs labourés à la charrue sur les interfluves sont essentiellement des champs de coton (3,80 ha par charrue), rarement des champs de vivriers (0,80 ha). La quasi totalité de ces champs appartient au propriétaire. Dans les bas-fonds, chaque charrue laboure en moyenne 2,40 ha dont 1,30 ha de rizières appartenant à la famille du propriétaire de la charrue et 1,10 ha à des voisins ou amis, gratuitement ou à façon (voir tableau p. 256).

---

(1) Les surfaces ont été mesurées en 1974-1975, simplement évaluées pour les années suivantes.

(2) Chiffre particulièrement élevé l'année où les 5 exploitants du bloc défriché au bulldozer y ont abandonné le coton au bénéfice de vivriers peu exigeants et ont dû ouvrir manuellement de nouveaux champs de coton.

Champs appartenant à des habitants du terroir cultivés à la charrue

|      | en hectares |            |                                  |       | en pourcentage par rapport aux surfaces totales cultivées |            |               |       |
|------|-------------|------------|----------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------|------------|---------------|-------|
|      | coton       | riz inondé | divers (1)<br>sur<br>interfluves | total | coton                                                     | riz inondé | divers        | total |
| 1973 | 9,42        | -          | -                                | 9,42  | pas d'enquête                                             |            |               |       |
| 1974 | 11,19       | 9,58       | 1,32                             | 22,09 | 17,00                                                     | 30,96      | 1,25          | 10,93 |
| 1975 | 40,66       | 25,74      | 11,43                            | 77,83 | 52,41                                                     | 79,02      | 9,11          | 37,58 |
| 1976 | 41,50       | 24,51      | 6,70                             | 72,71 | 64,59                                                     | 76,64      | pas d'enquête |       |
| 1977 | 45,00       | 13,45      | 10,00                            | 68,45 |                                                           | 58,3       | pas d'enquête |       |
| 1978 | 54,25       | 21,01      | 11,00                            | 85,11 |                                                           | 89,36      | pas d'enquête |       |

(1) Ces cultures sont les suivantes :

| en hectares  | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|--------------|------|------|------|------|------|
| Maïs         | 0,10 | 1,03 | 6,00 | 6,00 | 4,50 |
| Riz pluvial  | -    | 5,00 | -    | 1,00 | 3,00 |
| Arachide     | 1,13 | 2,05 | 0,70 | 1,00 | 3,00 |
| Sorgho       | 0,09 | 0,38 | -    | -    | 0,50 |
| Pépinière    | -    | 0,12 | -    | -    | -    |
| Vergers      | -    | -    | -    | 2,00 | -    |
| Stylosanthès | -    | 2,85 | -    | -    | -    |

Tout le riz pluvial cultivé à la charrue bénéficie d'engrais, tout le maïs aussi, sauf 0,10 ha en 1974 et 1,00 ha en 1977.

Surfaces(en hectares)labourées par les 13 charruess'appartenant à 12 chefs de familles de Syonfan

| Familles       | 1974  |       |               |       | 1975  |       |               |       | 1976  |       |               |       | 1977  |       |               |       | 1978  |       |               |       |
|----------------|-------|-------|---------------|-------|-------|-------|---------------|-------|-------|-------|---------------|-------|-------|-------|---------------|-------|-------|-------|---------------|-------|
|                | coton | vivr. | riz<br>inondé | Total | coton | vivr. | riz<br>inondé | Total | coton | vivr. | riz<br>inondé | Total | coton | vivr. | riz<br>inondé | Total | coton | vivr. | riz<br>inondé | Total |
| A              | 3,00  | -     | 3,77          | 6,77  | 4,20  | 0,40  | 2,80          | 7,40  | 3,50  | -     | 2,82          | 6,32  | 4,50  | 1,00  | 4,00          | 9,50  | 5,00  | -     | 1,68          | 6,68  |
| H              | 3,84  | 0,69  | 7,35          | 11,88 | 6,15  | 1,40  | 6,62          | 14,17 | 4,00  | -     | 4,29          | 8,29  | 4,00  | -     | 1,30          | 5,30  | 6,00  | 1,50  | 1,90          | 9,40  |
| J <sup>1</sup> | 4,35  | 0,63  | 3,80          | 8,78  | 2,86  | 0,75  | 2,60          | 6,21  | 4,00  | -     | 0,68          | 4,68  | 1,75  | 0,75  | 0,55          | 3,05  | 1,75  | 0,50  | 0,85          | 3,10  |
| 2              |       |       |               |       | 2,86  | 0,76  | 2,60          | 6,22  | 4,00  | -     | 0,68          | 4,68  | 1,75  | 0,75  | 0,55          | 3,05  | 1,75  | 0,50  | 0,85          | 3,10  |
| I              |       |       |               |       | 2,00  | 1,36  | 1,05          | 4,41  | 2,00  | 1,00  | 4,66          | 5,66  | 3,50  | 0,50  | 3,80          | 7,80  | 4,00  | 1,75  | 2,60          | 8,35  |
| L              |       |       |               |       | 2,95  | 1,61  | 2,95          | 7,51  | 2,50  | -     | 4,81          | 7,31  | 4,00  | -     | 2,00          | 6,00  | 4,00  | -     | 2,41          | 6,41  |
| M              |       |       |               |       | 2,54  | 1,96  | 3,49          | 7,99  | 3,50  | 1,00  | 3,94          | 8,44  | 4,00  | 2,50  | 1,99          | 8,49  | 5,00  | 1,75  | 4,28          | 11,03 |
| S              |       |       |               |       | 3,10  | 0,99  | 1,34          | 5,43  | 2,50  | 1,00  | 1,21          | 4,71  | 3,50  | -     | 0,54          | 4,04  | 4,00  | 0,50  | 2,37          | 6,87  |
| Y              |       |       |               |       | 3,00  | 0,70  | 2,35          | 6,05  | 3,00  | 0,70  | 2,39          | 6,09  | 5,00  | -     | 0,33          | 5,33  | 5,75  | 1,00  | 2,20          | 8,95  |
| Q              |       |       |               |       | 2,00  | -     | 1,35          | 3,35  | 4,00  | 1,00  | 0,79          | 5,79  | 4,50  | 1,00  | 1,00          | 6,50  | 6,00  | -     | 4,30          | 10,30 |
| B              |       |       |               |       | 4,70  | -     | 1,24          | 5,94  | 4,00  | 1,00  | 3,03          | 8,03  | 4,00  | 2,50  | 2,75          | 9,25  | 6,00  | 1,75  | 1,25          | 9,00  |
| V              |       |       |               |       | 4,30  | 1,50  | 3,12          | 8,92  | 4,50  | 1,00  | 2,31          | 7,81  | 4,50  | 1,00  | 0,85          | 6,35  | 5,50  | 1,75  | 1,35          | 8,60  |
| P <sup>1</sup> |       |       |               |       |       |       |               |       |       |       |               |       |       |       |               |       | 1,00  | -     | 0,15          | 1,15  |

Tous les propriétaires de charrue possèdent aussi une charrette dont ils se servent essentiellement pour transporter les récoltes de coton tout d'abord, de riz inondé ensuite, des vivriers enfin. L'enquête menée au cours d'une année agricole (1975-1976) montre que chaque charrette a été utilisée en moyenne 60 heures dans l'année, ce qui est encore bien peu. Les charrettes pourraient être utilisées avec profit pour le transport de bois de chauffage, mais il s'agit de travaux réservés aux femmes et les hommes propriétaires de charrues s'y intéressent peu; de même jusqu'en 1977, ces charrettes ont très peu servi pour transporter l'eau, travail qui est aussi à la charge des femmes. Notons qu'en 1978 un très gros progrès a été enregistré, lorsqu'un puits a été creusé au village-même, enlevant ainsi une heure de travail chaque jour à chaque femme.

Si la culture attelée s'intègre de mieux en mieux au travail agricole, en revanche l'évolution vers l'intensification de l'agriculture n'a guère progressé. Depuis 1975, chaque année les propriétaires de charrue sont fortement encouragés à cultiver un peu de maïs ou de riz pluvial sur des champs labourés à la charrue et bénéficiant de l'apport d'engrais. Généralement la moitié des propriétaires acceptent ce programme et cultivent un hectare de maïs ou de riz pluvial, mais les surfaces augmentent peu : 5,50 ha en 1975, 6,00 en 1976 et 1977, 7,50 ha en 1978 (1). Les récoltes de ces champs sont jugées satisfaisantes, mais l'absence de commercialisation assurée de ces produits n'encourage pas les paysans à produire plus que les besoins nécessaires à l'autoconsommation. Plus grave nous semble l'absence de mise en place d'une succession culturale rationnelle : sur le bloc défriché au bulldozer, les paysans ont cultivé 4 années de coton avant d'y semer, 2 ans de suite, des plantes vivrières peu exigeantes; le riz pluvial et le maïs qui font la base de l'alimentation sénoufo, n'ont donc pas été insérés dans le cycle culturel. On peut espérer que ce bloc sera effectivement régénéré par le stylosanthès dès 1979 ou 1980 et qu'il sera réorganisé pour que des exploitations agricoles complètes comprenant coton, vivriers exigeants et vivriers non exigeants puissent y prendre place, ce qui sous-entend soit une extension des surfaces du bloc soit le départ de certains exploitants.

Notons qu'un essai de stylosanthès a été effectué en 1975 sur un vieux champ de coton de 2,85 ha ouvert en 1971. Sur la pression conjointe de la CIDT et de la SODEPRA (Société pour le développement de la production animale), les propriétaires de charrue ont dû collectivement (et de mauvaise grâce) participer au labour du vieux champ de coton isolé en brousse, non clôturé et non protégé par un pare-feu. Le stylosanthès a été brûlé lors des premiers feux de brousse, ce qui n'a guère déçu les paysans qui ne comprenaient pas l'intérêt de cette opération, très mal conduite il est vrai : d'une part ce champ n'appartenait qu'à deux des propriétaires de charrue (chefs de famille A et V), les autres s'en désintéressant tout à fait; d'autre part, même ces deux exploitants n'éprouvaient pas le besoin d'obtenir un surplus de nourriture pour leurs bovins, ni de rendre ce vieux champ de coton isolé permanent.

Actuellement l'intégration élevage-agriculture se limite donc à l'emploi des animaux de trait. Chaque propriétaire de charrue possède presque toujours deux paires de boeufs issues de son troupeau ou achetées dans le village ou dans les environs. La SODEPRA a ouvert un parc à boeufs en 1973, mais son action reste indépendante de celle de la CIDT (2).

(1) En 1975 : 5,00 ha de riz pluvial et 0,50 ha de maïs, en 1976 : 6,00 ha de maïs, en 1977 : 1 ha de riz pluvial et 5,00 ha de maïs en 1978 : 3,00 de riz pluvial et 4,50 ha de maïs.

(2) Voir en annexe, la répartition des boeufs dressés entre les exploitants.



## CONCLUSION

---

---

L'évolution de la population et de l'occupation du terroir de Syonfan depuis 1955 reflète assez bien celle des petits villages de la région de la Bagoué décrite par B. STECK, évolution qui se caractérise par une forte augmentation de la population et de l'occupation du sol. L'augmentation de la densité des champs est provoquée en partie par le croît naturel de la population, en partie par une immigration provenant de gros villages situés dans des zones plus denses, en partie par le développement du riz inondé et du coton. En revanche, la toute dernière évolution démographique de Syonfan n'a pas été appréhendée au niveau régional. Elle se caractérise depuis 1975 par une baisse de la population due à un mouvement d'émigration vers les zones cotonnières de Dianra et vers les villes du sud de la Côte d'Ivoire qui l'emporte sur le mouvement d'immigration issu du noyau dense de Kasséré et des parties septentrionales de la région de la Bagoué ainsi que du Mali. Cette baisse de population est trop récente pour en saisir l'importance et pour mesurer sa représentativité.

En 20 ans, de 1955 à 1975, les surfaces cultivées sur le terroir de Syonfan ont été multipliées par 5,5 et le taux d'occupation du sol est passé de 2 à 10 %. Compte tenu du temps de jachère (au minimum 20 ans) et de l'importance des surfaces cultivables, ce taux n'est pas loin de la limite des 13 % calculée par B. STECK au delà de laquelle il n'est plus possible de maintenir le système agricole traditionnel. En 1955, 64 ha étaient cultivés sur le terroir contre 350 en 1975; les difficultés deviendront réelles quand environ 80 ha de plus seront cultivés, c'est à dire, en tenant compte de la surface moyenne cultivée par habitant en 1974 et 1975, lorsqu'environ 130 personnes supplémentaires tireront leur subsistance du terroir de Syonfan, ou même avant que ce nombre soit atteint si les surfaces cotonnières par habitant continuent à augmenter chaque année.

Bien avant de manquer d'espace, les paysans commencent à manquer de temps pour effectuer tous leurs travaux agricoles, en particulier pour le repiquage du riz en septembre et les récoltes de riz inondé et de coton en décembre. Depuis quelques années, il semble bien que les surfaces cotonnières par habitant s'étendent au détriment des surfaces de cultures vivrières pluviales, et en 1977 et 1978, une partie non négligeable des recettes du coton a servi à acheter du riz et du maïs récoltés en trop petites quantités sur le terroir.

Parmi les nouvelles techniques introduites par la CIDD pour préparer les mutations inéluctables du système agricole, la culture attelée est celle qui s'est développée le plus rapidement parce qu'elle rend de grands services aux paysans en allégeant de façon très sensible les temps de labour (les sarclages étant encore très souvent effectués à la houe). Cette technique se développe aisément dans un contexte apparemment peu favorable, celui d'une agriculture à longues jachères qui exige, pour toute utilisation de la charrue, des défrichements difficiles à la hache sur l'ensemble des champs d'interfluve (la CIDD ne pouvant prendre en charge avec ses treuils tous les défrichements annuels réclamés par les paysans). Elle se développe aussi grâce à une riziculture permanente qui occupe de nombreux bas-fonds sur le terroir. Les autres techniques introduites à Syonfan pour moderniser l'agriculture : cultures vivrières intensives, successions

culturelles rationnelles, introduction de plantes fourragères pour nourrir les bovins, régénérer les vieux champs et permettre leur stabilisation se sont soldées jusqu'ici par des résultats médiocres ou des échecs.

Nous analyserons dans le deuxième chapitre de cette partie l'adaptation de l'organisation sociale villageoise aux transformations agraires enregistrées à Syonfan depuis 20 ans et dans le troisième chapitre la nouvelle organisation de l'espace et du temps.



## D E U X I E M E      C H A P I T R E

### L'EMERGENCE DE STRUCTURES FAMILIALES AUTONOMES RENFORCEMENT DU POUVOIR DES CHEFS DE FAMILLES NOMBREUSES

Au début du siècle les deux communautés logon et pongabélé de Syonfan formaient chacune une communauté économique et sociale très soudée. S'il existe toujours dans chaque groupe une solidarité sociale très forte, en particulier dans l'habitat, les mariages et les habitudes de travail, en revanche la solidarité économique concrétisée par le travail sur un champ collectif s'est effritée et dispersée entre les diverses cellules familiales. Les familles composées d'un ou plusieurs ménages ont fondé leur autonomie sur l'exploitation de champs dont la plus grande partie appartient aux chefs de famille. Ces derniers bénéficient des innovations agricoles les plus récentes, en particulier en accaparant les quatre cinquièmes des champs de coton dont les recettes constituent les principales ressources monétaires du village. Parmi les chefs de famille, ceux qui peuvent compter sur une famille nombreuse sont les seuls, grâce aux revenus cotonniers, à pouvoir effectuer des investissements importants dans l'élevage bovin, les moyens de locomotion modernes (mobylettes) et la culture attelée. Néanmoins ces investissements ne sont pas suffisamment lucratifs jusqu'à présent pour que ces chefs de famille puissent se passer du travail des membres de leur famille. Ainsi le pouvoir économique réel qu'ils exercent à l'intérieur de la communauté villageoise dépend en définitive du nombre de bras sur lesquels ils peuvent compter, nombre qui varie selon des cycles de croissance, puis d'émiettement des familles avec l'accès des jeunes au statut de chef de nouvelles familles ; le pouvoir économique que ces derniers pourront acquérir dépend de leur fécondité et de l'autorité dont ils feront preuve pour maintenir le plus longtemps possible la cohésion de leur famille. Actuellement nous ne voyons pas apparaître de classe nouvelle à Syonfan : les différences économiques entre les familles restent faibles et temporaires puisque dépendantes d'une main-d'oeuvre familiale dont le nombre varie au cours des années.

Nous analyserons d'abord les fondements de l'unité familiale, puis nous examinerons la place du travail agricole dans la vie villageoise et familiale en observant le temps qu'il occupe par rapport aux autres activités des habitants et la répartition des champs entre les chefs de famille et leurs dépendants. La répartition des ressources et des dépenses villageoises permettra de mettre en évidence la place économique prépondérante des chefs de famille. Enfin l'analyse des investissements effectués par les habitants de Syonfan montre que seuls les chefs de famille disposant d'une main-d'oeuvre familiale nombreuse, capable de produire du coton en grande quantité sont à même de se lancer dans des investissements importants, qui jusqu'à présent n'ont cependant pas modifié l'équilibre économique de la société villageoise.

#### A. LES FONDEMENTS DE L'UNITE FAMILIALE

##### 1. La cellule familiale : un groupe de parents unis par une alimentation et un travail communs

Les familles ne sont pas des réalités faciles à appréhender du fait que la solidarité ethnique qui les coiffe, la relative autonomie des membres de la famille ou les autres solidarités qu'ils ont pu nouer par ailleurs sont bien vivantes.

A la tête du village se trouvait et se trouve toujours un descendant des fondateurs pongabélé : le *kahafolo* (chef de village) qui est également *tarfolo* (chef de terre) de la plus grande part du terroir, un deuxième *tarfolo* pongabélé en détenant l'autre partie (1). Le village était divisé (et l'est encore) en deux quartiers correspondant à deux lignages avec à leur tête des *katiolofolo* (chefs de quartier) ; ces derniers possédaient un champ, le *segbo*, sur lequel travaillaient tous les habitants du quartier. Une partie des chefs de ménage de chaque quartier avaient des champs personnels appelés *kagon* (2).

Actuellement il n'existe plus à Syonfan de champs collectifs au niveau du quartier (3). Les membres d'un même lignage se sont divisés en familles économiquement autonomes, et l'on enregistre un glissement de sens du terme *segbo* qui signifie maintenant champ collectif de la famille tandis que *kagon* conserve sa signification première de champ individuel.

La famille et le lignage étant fondés sur la parenté, il s'agit donc de repérer parmi les liens unissant les Logon et ceux unissant les Pongabélé ceux qui sont réellement constitutifs de la cellule familiale

---

(1) Voir p. 223

(2) Voir les informations générales fournies par B. STECK p.135

(3) Il est symptomatique de rappeler que l'introduction du coton à Syonfan en 1967 s'est faite selon ce modèle, puisqu'il a été demandé pendant deux années aux deux groupes pongabélé et logon de faire chacun un champ collectif de coton.

a) Les chefs de ménage, leurs épouses et les enfants de ces unions

Le noyau central des familles ne peut-être constitué que par un ou plusieurs ménages. Nous avons donc répertorié d'abord les 50 ménages vivant à Syonfan et dans les hameaux en 1974, soit 50 chefs de ménages, leurs 75 épouses et les 133 enfants nés de ces unions, l'ensemble regroupant 258 personnes, soit 75 % des habitants. Le plus jeune de ces chefs de ménage a 27 ans, le mariage des hommes étant toujours tardif ; nous en reparlerons plus loin. En outre les deux tiers des chefs de ménage sont monogames, la polygamie ne devenant importante que passé l'âge de 40 ans.

## MONOGAMIE - POLYGAMIE EN 1974 A SYONFAN

| Grands groupes sociaux | Nombre total de chefs de ménage | Nombre de chefs de ménage |         |          |             | Age des chefs de ménage |                |                |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------|----------|-------------|-------------------------|----------------|----------------|
|                        |                                 | monogames                 | bigames | trigames | quadrigames | moins de 40 ans         | de 40 à 60 ans | plus de 60 ans |
| Pongabélé de Syonfan   | 14                              | 7                         | 5       | 1        | 1           | 8                       | 3              | 3              |
| Logon                  | 16                              | 11                        | 2       | 2        | 1           | 4                       | 8              | 4              |
| Pongabélé des hameaux  | 17                              | 13                        | 3       | 1        | -           | 10                      | 4              | 3              |
| Immigrés de Syonfan    | 3                               | 2                         | 1       | -        | -           | 2                       | 1              | -              |
| TOTAL                  | 50                              | 33                        | 11      | 4        | 2           | 24                      | 16             | 10             |

## RELATION ENTRE L'AGE ET LA POLYGAMIE

|                                    | Chefs de ménage |         |          |             | Total |
|------------------------------------|-----------------|---------|----------|-------------|-------|
|                                    | monogames       | bigames | trigames | quadrigames |       |
| Chefs de ménage de moins de 40 ans | 23              | 1       | -        | -           | 24    |
| Chefs de ménage de 40 à 60 ans     | 5               | 5       | 2        | 1           | 16    |
| Chefs de ménage de plus de 60 ans  | 5               | 2       | 2        | 1           | 10    |
| TOTAL                              | 33              | 11      | 4        | 2           | 50    |

Ce premier repérage effectué, deux autres enquêtes (1), l'une sur l'organisation du travail, l'autre sur la consommation alimentaire nous ont permis de mettre en évidence les familles formées d'un seul ménage et celles formées de plusieurs ménages.

La première enquête concernait les chefs de ménages actifs à qui il fut demandé s'ils travaillaient pour une ou plusieurs personnes, obligatoirement ou habituellement, et si c'était le cas le nombre de jours de travail par semaine effectués pour ces personnes. Ces chefs de ménages actifs nous ont répondu ou bien qu'ils ne travaillaient que pour eux-mêmes, ou bien qu'ils travaillaient pour une personne (jamais plusieurs), obligatoirement (jamais habituellement), toujours plus de trois jours par semaine. La personne qui bénéficiait de leur travail était un chef de ménage à l'exception d'un cas où le chef de ménage actif travaillait au bénéfice d'un célibataire.

La deuxième enquête concernait tous les chefs de ménage (actifs ou inactifs) à qui il fut demandé, pendant une semaine et pour les trois repas quotidiens, avec qui ils prenaient leur repas, qui préparait la cuisine et qui fournissait la nourriture. La dernière de ces questions était essentielle, faisant ressortir que ce n'est pas constamment la même personne qui fournit la nourriture : outre le fait que c'est fréquemment une femme qui fournit la nourriture du matin sur son propre grenier, deux possibilités apparaissent ; ou bien le chef de ménage se nourrit exclusivement de ses propres réserves, ou bien il est partiellement - voire totalement - nourri par celui pour lequel il travaille.

Ainsi ont été comptés 18 chefs de ménages (dont 2 inactifs) dépendants de 13 chefs de ménages (dont 4 inactifs) et d'un célibataire, et 18 chefs de ménages indépendants (dont 4 inactifs) ; restait un jeune chef de ménage difficile à classer, qui ne travaillait que pour lui-même mais se nourrissait totalement chez son beau-père, chef de la famille M ; après plusieurs conversations avec l'intéressé, nous avons admis que ce jeune chef de ménage était en train de prendre son autonomie, puisqu'il possédait pour la première année des champs de vivriers, mais n'ayant pas encore de réserves alimentaires se nourrissait encore un an chez son beau-père.

Signalons que le pouvoir de certains chefs de famille est partiellement amoindri par la sénilité ; c'est notamment le cas de Sibiri et Zié (chefs des familles A et L) dont les neveux, chefs de ménage, ont pris l'exploitation en main bien que l'on continue à parler des champs de Sibiri ou de Zié ; c'est également le cas du chef de la famille  $\beta$  qui a remis son exploitation à son fils en 1975. On note enfin des partages officiels de pouvoir comme par exemple entre les deux frères mariés de la famille I dont l'aîné est le chef, alors que les villageois parlent assez indifféremment des greniers et des champs de vivriers ou de coton de Souleymane (l'aîné) ou de Mouroulaye (le cadet).

Mais dans l'ensemble la notion de chef de famille se dégage assez clairement de ces deux enquêtes, et les regroupements de ménages ont été facilement effectués. Nous avons donc répertorié en 1974, 33 familles sur le terroir de Syonfan, dont 19 sont des familles-ménages et 14 des familles étendues.

---

(1) Ces deux enquêtes ont été menées auprès de l'ensemble de la population.

## NOMBRE DE MENAGES PAR FAMILLE EN 1974 (1)

| Groupes sociaux       | Nombre de familles | familles-ménage | Familles étendues         |           |           |           |
|-----------------------|--------------------|-----------------|---------------------------|-----------|-----------|-----------|
|                       |                    |                 | 1 célibataire<br>1 ménage | 2 ménages | 3 ménages | 4 ménages |
| Pongabélé de Syonfan  | 10                 | 7               | -                         | 2         | 1         | -         |
| Logon                 | 10                 | 6               | -                         | 3         | -         | 1         |
| Pongabélé des hameaux | 10                 | 3               | 1                         | 5         | 1         | -         |
| Immigrés de Syonfan   | 3                  | 3               | -                         | -         | -         | -         |
| TOTAL                 | 33                 | 19              | 1                         | 10        | 2         | 1         |

Les 14 familles étendues sont formées de ménages dont les chefs sont proches parents du chef de famille. Les 18 chefs de ménages dépendants des 14 chefs de famille sont alors :

- dans 9 cas un frère du chef de famille
- dans 3 cas un neveu ou cousin paternel du chef de famille
- dans 2 cas un neveu ou cousin maternel du chef de famille
- dans 2 cas un fils du chef de famille
- dans 1 cas un fils d'une épouse du chef de famille
- dans 1 cas l'époux de la mère du chef de famille.

Les 75 épouses et les 133 enfants des 50 chefs de ménages travaillent le plus souvent, lorsqu'ils sont actifs, pour un chef de famille et parfois de plus pour un chef de ménage époux, frère ou oncle, ou pour une mère ou grand-mère. Si les enfants ressentent toujours ce travail comme très prenant, les épouses affirment le plus souvent que le travail effectué pour le chef de famille n'est pas obligatoire, mais habituel ; parmi les 75 épouses 14 d'entre elles, dont 7 femmes logon, ne travaillent du reste que pour elles-mêmes et 3 autres ne travaillent que pour un époux qui n'est pas chef de famille. Tous les membres des ménages prennent leurs repas dans le cadre de leur famille, le grain provenant pour partie des greniers des épouses (repas du matin), mais surtout des greniers du chef de ménage et (ou) du chef de famille quand le chef de ménage n'est pas indépendant.

---

(1) En 1975 on compte 34 familles, la famille W' (peul) s'étant installée à la fin de l'année à Syonfan, En 1976 on compte 35 familles : deux familles (N et P) ont émigré et trois familles ont immigré (famille peul W'', dioula P', et bambara P''). En 1977 on compte 34 familles, la famille C ayant émigré. En 1978 on ne compte plus que 32 familles, les familles Z et P'' ayant émigré.



Nous n'avons relevé qu'une exception, celle de la fille du chef de famille D qui, fiancée attendant de devenir la seconde épouse du chef de la famille B, dort et prend ses repas chez l'époux de sa future belle-soeur (chef de la famille H), tout en continuant de travailler pour son père.

b. les autres habitants

Si les trois quarts des habitants font partie d'un ménage contrôlé de façon très ferme par un chef de famille, il reste un quart de la population, soit 85 personnes, qui ne font pas partie de ces ménages, nombre qui paraît très important.

Une bonne partie de ces personnes (49, soit 15 % de la population) sont d'une part des femmes veuves (13 personnes) et leurs enfants (18 personnes), d'autre part des orphelins de père dont la mère a été remariée (18 personnes). L'importance numérique de ce groupe est une conséquence directe du système matrimonial sénoufo basé sur le mariage de femmes jeunes et d'hommes plus âgés, qui favorise automatiquement le veuvage des femmes et l'existence de nombreux orphelins de père : traditionnellement la jeune fille est mariée à 15 ans et l'homme à 30 ou 35 ans seulement, l'âge moyen des mariages à Syonfan se situant plutôt à 17 et 27 ans ; en outre bon nombre de jeunes filles sont données en mariage à des hommes beaucoup plus âgés, déjà nantis d'une ou plusieurs épouses, si bien que dès 30 ou 40 ans elles sont très fréquemment veuves et généralement remariées à un frère ou un parent du mari décédé qui "hérite" de la veuve. Dans ces remariages, les âges sont plus concordants, mais nous avons rencontré plusieurs femmes veuves deux fois. Lorsque les veuves sont trop âgées elles ne sont plus remariées (1), mais prises en charge par la famille de l'époux décédé ou par un de leurs fils. Dans tous les cas rencontrés à Syonfan, les enfants des veuves suivent leur mère. Actuellement sur les 13 veuves répertoriées, dont certaines seront remariées dans les mois qui suivent, 7 sont à la charge de la famille de leur époux, 5 à la charge d'un de leur fils et une à la charge d'un petit-fils. Les 18 orphelins de père dont la mère a été remariée se répartissent ainsi : 13 ont été pris en charge par le nouvel époux de leur mère, 3 sont restés dans leur famille paternelle, dans leur famille maternelle. Dans plusieurs cas des frères et soeurs ont été pris en charge par des familles différentes (2).

Pour rattacher ces personnes à tel ou tel chef de famille, nous avons effectué une enquête sur leur travail et leur alimentation comme nous l'avions fait pour les chefs de ménage, leurs épouses et leurs enfants. Les inactifs se rattachent toujours aisément à une famille, ainsi que les actifs, même si l'on note que 3 veuves et 2 hommes, vieux célibataires, ne travaillent que pour eux-mêmes, et que deux jeunes filles travaillent l'une pour sa mère remariée, l'autre pour son oncle, vieux célibataire. Seule exception, le cas d'une jeune fille qui dort et prend ses repas chez sa mère remariée au chef de la famille O et travaille exclusivement chez son oncle dépendant de la famille L. Après discussions, nous avons rattaché cette jeune fille à la famille O.

---

(1) En fait toutes les veuves, même les plus âgées, sont remariées religieusement, parfois avec un jeune homme avec lequel elles n'entretiennent aucune relation, même économique, la religion musulmane exigeant qu'aucune femme ne meure célibataire.

(2) Ces séparations ne sont pas importantes dans la mesure où la vie quotidienne dans un même village réunit facilement les personnes séparées.

En dehors de ce groupe caractéristique du système matrimonial sénoufo on compte encore 36 personnes non rattachées à des ménages, soit 10 % de la population.

- Parmi ces dernières se trouvent 24 célibataires n'ayant ni père ni mère à Syonfan, les parents étant morts ou vivant dans un autre village. Par les enquêtes sur le travail et la consommation nous avons classé l'un de ces célibataires parmi les chefs de famille (famille  $\alpha$ ), un autre vit chez son frère, 9 dans leur famille paternelle, 11 dans leur famille maternelle et 2 (un Peul et un Fononbélé) vivent chez leur patron (chefs des familles H et V).

- Les 12 autres personnes sont dans des situations très diverses : 3 orphelins de mère (enfants de la famille J) dont 2 sont actifs, travaillent pour leur père et dorment près de lui, mais prennent leurs repas en totalité ou en partie chez leur grand-père maternel (chef de la famille A) ou chez l'époux d'une cousine maternelle du père (chef de la famille E). Nous les avons répertoriés dans la famille J. Trois frères et soeurs sont des enfants de "divorcés" : la fille vit totalement avec sa mère remariée au chef de la famille R, l'un des fils vit totalement avec son oncle maternel (chef de la famille L), et l'autre fils se partage entre sa mère chez qui il prend ses repas, son oncle chez qui il travaille, et son père (chef de la famille F) chez qui il dort. Nous l'avons répertorié dans la famille de son oncle, chef de la famille L. Une épouse d'émigré vit chez son beau-père (chef de la famille A) avec ses trois enfants. Enfin un veuf et sa fille vivent chacun dans leur famille maternelle (familles J et D).

Ainsi l'expérience montre que la cohésion d'une famille est fondée sur la parenté, le travail en commun et l'alimentation commune, règle qui ne souffre que peu d'exception ; nous n'en avons relevé que quelques-unes :

- un chef de ménage sur 50 est difficilement classable,

- 10 individus sur 294 ne se rattachent pas clairement à un chef de ménage, et par là à un unique chef de famille.

On notera que pour ces 10 personnes qui ont des rapports de parenté, de travail et de consommation avec diverses familles, nous avons également utilisé la notion d'habitat pour repérer certains liens familiaux. Néanmoins l'habitat révèle le plus souvent une volonté d'autonomie des individus par rapport aux familles, et nous montrerons plus loin qu'il traduit également l'emprise réelle des groupes ethniques sur les individus.

### c. La taille des familles et leurs actifs.

L'enquête sur les fondements de l'unité familiale a été effectuée en 1974, et l'évolution démographique de ces familles a été suivie pour les années 1975, 1976, 1977 et 1978 (1).

---

(1) Voir en annexe l'évolution démographique de Syonfan par année où sont comptabilisés : les naissances, les décès, les migrations, les mariages ; voir aussi l'évolution démographique de chaque famille.

Répartition des familles de Syonfan en fonction de leur taille et de leur pourcentage d'actifs

1) L'ensemble des familles du terroir

|      | total |      |     |      | Pongabélé de Syonfan |      |     |      | Logon |      |     |      | Pongabélé des hameaux |      |     |      | Immigrés de Syonfan |     |     |      |
|------|-------|------|-----|------|----------------------|------|-----|------|-------|------|-----|------|-----------------------|------|-----|------|---------------------|-----|-----|------|
|      | 1     | 2    | 3   | 4    | 1                    | 2    | 3   | 4    | 1     | 2    | 3   | 4    | 1                     | 2    | 3   | 4    | 1                   | 2   | 3   | 4    |
| 1974 | 33    | 10,4 | 4,9 | 47,3 | 10                   | 9,2  | 4,4 | 47,8 | 10    | 13,1 | 5,9 | 45,0 | 10                    | 10,1 | 4,8 | 47,5 | 3                   | 6,6 | 4,0 | 60,0 |
| 1975 | 34    | 10,5 | 5,1 | 49,0 | 10                   | 9,5  | 4,8 | 50,5 | 10    | 12,8 | 5,3 | 41,4 | 10                    | 10,4 | 5,5 | 52,8 | 4                   | 7,5 | 4,7 | 63,3 |
| 1976 | 35    | 9,8  | 4,5 | 46,2 | 9                    | 10,3 | 4,8 | 47,3 | 10    | 11,9 | 4,7 | 39,4 | 10                    | 9,9  | 5,0 | 50,5 | 6                   | 5,8 | 3,1 | 54,2 |
| 1977 | 34    | 10,0 | 4,6 | 46,1 | 9                    | 10,2 | 4,7 | 46,7 | 9     | 12,6 | 5,0 | 39,4 | 10                    | 9,8  | 5,0 | 51,0 | 6                   | 6,0 | 3,1 | 52,7 |
| 1978 | 32    | 10,2 | 4,8 | 46,8 | 9                    | 10,3 | 4,6 | 45,1 | 9     | 12,5 | 5,5 | 44,2 | 9                     | 9,8  | 5,1 | 51,6 | 5                   | 6,8 | 3,2 | 47,0 |

2) Les grandes familles du terroir (5)

|      |    |      |     |      |   |      |     |      |   |      |      |      |   |      |     |      |  |  |  |  |
|------|----|------|-----|------|---|------|-----|------|---|------|------|------|---|------|-----|------|--|--|--|--|
| 1974 | 10 | 19,3 | 8,3 | 43,0 | 3 | 17,6 | 6,6 | 37,7 | 4 | 23,7 | 10,5 | 44,2 | 3 | 15   | 7,0 | 46,6 |  |  |  |  |
| 1975 | 10 | 19,3 | 8,5 | 44,0 | 3 | 18,3 | 7,6 | 41,5 | 4 | 23,0 | 9,2  | 40,2 | 3 | 15,3 | 8,3 | 54,3 |  |  |  |  |
| 1976 | 10 | 18,1 | 7,5 | 41,4 | 3 | 18,0 | 7,0 | 38,8 | 4 | 20,7 | 7,7  | 37,3 | 3 | 14,6 | 7,6 | 52,2 |  |  |  |  |
| 1977 | 10 | 17,9 | 7,4 | 41,3 | 3 | 18,0 | 7,0 | 38,8 | 4 | 20,5 | 7,7  | 37,8 | 3 | 14,6 | 7,3 | 51,1 |  |  |  |  |
| 1978 | 10 | 18,1 | 8,0 | 44,1 | 3 | 19,3 | 7,3 | 37,9 | 4 | 20,2 | 9,0  | 44,4 | 3 | 14,0 | 7,3 | 52,3 |  |  |  |  |

1 - nombre de familles

2 - taille moyenne des familles

3 - nombre d'actifs moyen par famille

4 - pourcentage d'actifs en moyenne par famille

5 Les grandes familles ont toutes groupé plus de 12 personnes de 1974 à 1978.

Ce sont les familles A H I J (Logon) L M S (Pongabélé de Syonfan).

X Y B (Pongabélé des hameaux). 4 familles ont été composées de 12 personnes

1 seule année sur 5, il s'agit des familles E U & V qui ne sont pas incluses dans ce groupe.

Le tableau p. 268 montre que la taille moyenne des familles reste stable au cours des cinq dernières années (1). Chaque famille est composée en moyenne de 10 personnes, avec des variations en fonction des groupes sociaux : un peu plus de 12 personnes chez les Logon, 10 personnes chez les Pongabélé (de Syonfan et des hameaux), autour de 6 seulement pour les familles d'Immigrés d'origine fononbélé, peul, bambara et dioula. En moyenne sur 5 ans, 45 % des membres des familles ont entre 15 et 59 ans, ce sont donc des actifs démographiques ; dans les familles nombreuses (plus de 12 personnes) la proportion d'actifs s'abaisse à 42 %, en partie parce que ces familles regroupent un plus grand nombre de vieillards que les petites familles.

C'est dans le groupe logon que l'on trouve le plus de familles nombreuses (famille A, H, I, J) et que le pourcentage d'actifs est le plus bas ; seules deux petites familles (F et K comprenant 2 et 4 personnes) ont un pourcentage d'actifs supérieur à 50 %. Les deux groupes pongabélé comptent moins de familles nombreuses (3 familles L, M, S chez les Pongabélé de Syonfan, 3 autres Y, Z, 3 chez les Pongabélé des hameaux) et ont un pourcentage d'actifs par famille bien supérieur à celui du groupe logon. En effet, hormis deux familles de chacun des groupes pongabélé (L et S des familles nombreuses du groupe de Syonfan, Z et 6 des familles de taille moyenne du groupe des hameaux) le pourcentage d'actifs est toujours supérieur à 50 %. Nous n'évoquerons pas le groupe des Immigrés de Syonfan parce que trop divers pour être représentatif.

## 2. L'opposition entre la répartition des champs de vivriers et la structure de l'habitat dans leur signification sociale

Sur 33 familles regroupant 344 personnes en 1974, 10 familles sont logon (A, B, C, D, E, F, H, I, J, K), 10 familles sont pongabélé (G, L, M, N, O, Q, R, S, T, V), 3 familles sont bambara, fononbélé et peul (P, V, W) vivant toutes à Syonfan, et 10 autres familles pongabélé originaires de Kasséré habitent dans les six hameaux créés sur le terroir (X, Y, Z,  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\delta$ ,  $\epsilon$ ,  $\phi$ ,  $\gamma$ ,  $\lambda$ ).

Ces familles ont toutes des champs sur le terroir de Syonfan. Les cartes de cultures et de la répartition des champs entre les exploitants en 1974 (hors-texte), ainsi que le plan du village (p. 271) montrent comment ces familles utilisent l'espace pour produire leur nourriture et pour se loger (2).

### a. Les blocs de cultures vivrières, symbole de l'unité familiale

La carte des cultures du terroir pour 1974 montre un éparpillement des blocs de champs sur les interfluves et des alignements de rizières étroites dans certaines portions de bas-fonds. Nous nous intéresserons pour le moment aux blocs de champs regroupant des parcelles allongées de cultures vivrières pluviales : igname, maïs, riz pluvial, arachide, sorgho, millet, avec ou sans parcelle de coton.

---

(1) Nous n'avons donc relevé aucun indice d'une diminution de la taille des familles, phénomène généralement observé dans les populations rurales du Nord de la Côte d'Ivoire, mais ceci est dû à une période d'observation certainement trop courte.

(2) Nous n'avons pas fait le plan des hameaux, chacun d'entre eux ne regroupant qu'une ou deux familles.

Ces blocs, qui juxtaposent des parcelles de plus en plus récentes au fur et à mesure que l'on se rapproche du front de culture (voir carte des successions culturelles, hors-texte), sont exploités au bénéfice des chefs de famille. La carte de répartition des champs entre exploitants (hors-texte) indique par une lettre cerclée de quel chef de famille relève chaque bloc de champs. Seuls quatre chefs de famille n'ont pas de cultures vivrières de base (maïs et riz pluvial), ceux des familles F, P, V, et W (1). Les 29 autres chefs de famille ont un bloc de cultures vivrières bien individualisé, le plus souvent isolé (cas des chefs des familles A, B, E, G, H, J, K, L, M, N, O, S, X, Y, Z,  $\alpha$ ,  $\epsilon$ ,  $\phi$ ,  $\lambda$ ), ou juxtaposé au bloc de vivriers d'un autre chef de famille (C et I ; U, T et D ; R et Q ;  $\beta$  et  $\gamma$  ;  $\delta$  et bloc du chef de canton). D'autres parcelles appartenant au chef d'une famille ou (et) à ses membres sont parfois disséminés non loin de ces blocs et sont repérés sur la carte par une lettre non cerclée ; il s'agit le plus souvent de champs de coton ou de champs de vivriers peu exigeants établis sur de vieux champs de coton non intégrés aux blocs de cultures vivrières (2). Notons que les blocs de cultures vivrières des familles logon et des familles pongabélé du village et des hameaux, sans être particulièrement mêlés, ne sont pas strictement séparés sur le terroir. On note seulement que les familles logon cultivent plutôt au nord et à l'est du terroir, les familles pongabélé de Syonfan au sud-ouest, presque toujours à moins de 2 kilomètres du village, et les familles pongabélé des hameaux cultivent à proximité de leur habitat.

Ainsi le bloc de cultures vivrières sur lequel travaillent tous les membres d'une même famille traduit donc l'unité familiale, et la localisation de ce bloc par rapport à ceux des autres familles est peu lié à l'appartenance à l'un des groupes ethniques.

#### b. L'habitat, révélateur du cloisonnement ethnique

Si l'organisation du terroir semble traduire l'évolution actuelle de la société de Syonfan vers une indépendance des familles, en revanche la disposition des maisons à l'intérieur du village traduit davantage une réalité plus ancienne correspondant à la période où le pouvoir des chefs de quartier s'appliquait directement aux individus.

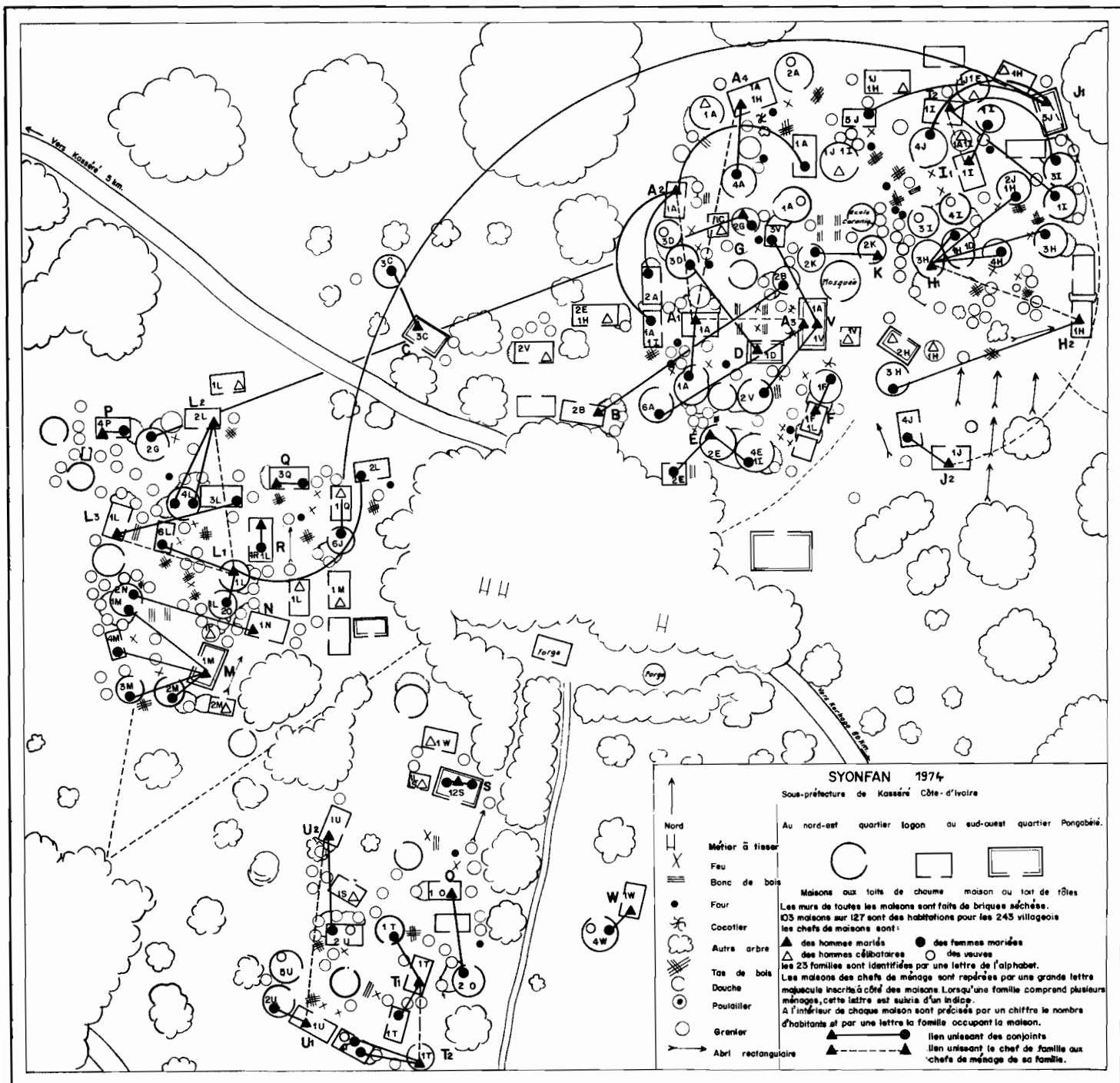
Le village est traversé par la piste Lafing - Kasséré, qui rejoint à 40 km au sud-est la piste Boundiali - Korhogo et à 30 km au nord-ouest celle de Boundiali - Tigréla. Très agréable, son centre est occupé par une vaste place couverte de manguiers, traversée par la piste, qui abrite deux forges, les métiers des artisans tisserands ainsi que les sortes de vastes bancs en rondins où les vieux Logon passent une grande partie de leur temps. Le quartier logon est situé au nord-est de la piste, séparé du quartier pongabélé, au sud-ouest par la place de manguiers (voir plan p.271).

---

(1) Sur la carte de la répartition des champs entre exploitants les champs de la famille W ont été marqués par erreur d'un W cerclé.

La famille F comprend un vieillard dont la femme ne possède qu'une rizière, et les familles P, V, W sont récemment arrivées ; en outre deux d'entre elles, V et W ont une activité principale rétribuée : fabrication d'objets forgés et garde du troupeau de bovins du village.

(2) Nous laissons de côté les rizières appartenant soit aux chefs de famille, soit à de simples individus.





Sur les 127 maisons du village, 103 sont utilisées pour dormir, les autres servant de cuisine, de magasin ou étant en construction. La moitié des maisons d'habitation sont rectangulaires (51 maisons), les autres sont rondes (48 maisons) à l'exception de 4 maisons carrées (1). Toutes sont construites en briques séchées au soleil, scellées par un mortier de boue parfois additionné d'un peu de ciment ; un toit de chaume les recouvre à l'exception de 7 maisons rectangulaires couvertes de tôle. Ces maisons sont de taille modeste : généralement 4 à 6 mètres de diamètre pour les maisons rondes, 6 à 7 mètres sur 3 pour les maisons rectangulaires.

Pour rendre le plan du village plus explicite chaque maison est caractérisée par une lettre correspondant à la famille à laquelle appartient ses occupants. Les 10 familles logon portent les lettres A, B, C, D, E, F, H, I, J, K ; les 10 familles pongabélé les lettres G, L, M, N, O, Q, R, S, T, U ; les familles bambara, fononbélé et peul les lettres P, V et W. En outre nous avons indiqué par un triangle (masculin) ou par un cercle (féminin) le sexe du chef de maison, les triangles et cercles noirs correspondant à des personnes mariées (2), les triangles clairs à des hommes célibataires ou veufs (deux veufs seulement) et les cercles clairs à des veuves. 53 maisons appartiennent à des hommes et 50 à des femmes ; les premiers ont généralement des cases rectangulaires et les secondes des cases rondes (3). Des lignes relient les maisons des époux et lorsqu'une famille est formée de plusieurs ménages, un pointillé relie les maisons des chefs de ménage à celle du chef de famille, chaque chef de ménage portant un numéro. Enfin un chiffre indique au centre de chaque maison le nombre de personnes qui y habitent.

On observe une répartition très stricte des familles par quartier en fonction de l'ethnie, à quelques exceptions près : un Kassembélé (déjà nanti d'une épouse) venu à Syonfan épouser une Pongabélé a préféré s'installer dans le quartier logon (famille G), son épouse pongabélé restant dans son quartier de naissance ; de même un Logon, chef de la très nombreuse famille J a épousé - entre autres - une Pongabélé de Syonfan qui vit toujours dans son quartier avec ses cinq enfants ; enfin un jeune homme de la famille L habite chez son père "divorcé" (Logon de la famille F), mais prend ses repas chez sa mère (Pongabélé de la famille R) et travaille chez son grand-père maternel (Pongabélé), chef de la famille L et chef du village.

La famille bambara (P) a été accueillie par les Pongabélé, la famille fononbélé (V) par les Logon et la famille peul (W) s'est installée un peu à l'écart du quartier pongabélé. Un Peul célibataire vit dans la famille H au quartier logon, gardant le troupeau de bovins du frère du chef de famille (4).

---

(1) Ces maisons carrées étaient beaucoup plus nombreuses il y a quelques décennies et auraient été remplacées par des maisons rectangulaires.

(2) Une épouse d'émigré habitant la même maison que l'épouse du chef de ménage A 3 n'a pas été signalée sur le plan du village

(3) Propriétaires des maisons rondes : 36 femmes - 12 hommes  
des maisons rectangulaires : 12 femmes - 39 hommes  
des maisons carrées : 2 femmes - 2 hommes

(4) Ce propriétaire de bovins habite Kasséré



Ainsi, mis à part l'accueil de la famille bambara, le quartier pongabélé ne compte que des Pongabélé. Dans le quartier logon vivent en plus des Logon quelques épouses d'origine ethnique différente, des Nononbélé, un Kassembélé et l'une de ses épouses, un jeune Peul et le fils d'un Logon "divorcé" d'une Pongabélé. Même dans les très rares cas de mariages entre membres des deux quartiers, chaque conjoint continue à vivre dans son propre quartier, respectant un cloisonnement ethnique très strict.

c. L'habitat, moyen d'accès à l'autonomie individuelle

En 1974, dans le cadre rigide des deux quartiers de Syonfan vivent 243 personnes : 130 âgées de plus de 15 ans que nous avons considérées comme adultes et 113 enfants. Sur 130 adultes, 101 possèdent une maison, soit 78 % d'entre eux ; de plus deux jeunes garçons de moins de 15 ans possèdent également chacun une maison. La taille modeste des maisons, réduites le plus souvent à une seule pièce, conduit à la dispersion des membres d'une même famille entre plusieurs maisons et favorise une certaine autonomie des individus.

Sur 130 adultes, on compte 33 chefs de ménage, 2 veufs, 23 célibataires, 53 épouses, 9 veuves, 9 femmes célibataires et une épouse d'émigré. Tous les chefs de ménage, les veufs et les veuves possèdent une maison à l'exception du chef de la famille V qui loue une pièce auprès de l'un des chefs de ménage de la famille A. Toutes les épouses logon ont une maison, sauf l'épouse d'un émigré qui habite avec une autre femme de sa famille. En revanche 10 épouses pongabélé sur 24 ainsi que 2 des 4 épouses d'Immigrés (familles P, V et W) n'ont pas de maison propre ; ces femmes habitent la maison de leur époux (5 cas), celle de leur belle-mère (4 cas), celle de leur mère (2 cas) ou celle de leur co-épouse (1 cas). Ces faits traduisent une autonomie plus faible des femmes pongabélé par rapport aux femmes logon, phénomène que nous retrouverons en ce qui concerne le travail agricole. Néanmoins les femmes pongabélé qui ne possèdent pas encore de maison sont toutes très jeunes et n'acceptent cette situation que parce qu'elle est considérée comme transitoire. Nous avons effectivement vu construire, les années suivantes, plusieurs maisons pour ces épouses : entre autres les co-épouses du chef de la famille S et l'épouse du chef de la famille W ont chacune une maison depuis 1977. Parmi les 23 hommes célibataires, 17 possèdent une maison ; ceux qui n'en possèdent pas dorment sous le toit d'un de leur frère célibataire (2 cas), ou hors de leur famille sous le toit d'un camarade célibataire (2 cas) ou d'amis marié ou veuf (2 cas). Notons que de jeunes garçons de 10 à 15 ans parviennent également à acquérir une certaine autonomie : 2 possèdent une maison et 5 autres vivent sous le toit de frères ou de camarades célibataires. En revanche aucune fille célibataire de plus de 15 ans ne possède de maison, bien que 4 sur 9 d'entre elles vivent hors de leur famille.

Les époux et les veuves se répartissent les enfants : les hommes mariés sont le plus souvent seuls dans leur maison, ne prenant avec eux leurs jeunes garçons que dans quelques cas ; quant aux femmes, elles font dormir la plupart de leurs enfants dans leur maison, et passent une partie de la nuit chez leur époux.

Comment se situent les maisons des membres d'une même famille les unes par rapport aux autres ? Et tout d'abord comment se situent les maisons des 33 hommes mariés par rapport à celles de leurs 53 épouses ?

- 4 ménages (3 monogames - 1 bigame) habitent une maison commune.

- 7 ménages (5 monogames - 1 bigame - 1 quadrigame) habitent des maisons proches les unes des autres, orientées vers un foyer central commun. L'habitat du ménage pongabélé M étant le plus représentatif de cette disposition en cour.

- 8 ménages (4 monogames - 3 bigames - 1 quadrigame) habitent des maisons proches les unes des autres, mais dont les portes s'ouvrent dans des directions divergentes (ménage K tout particulièrement).

- 10 ménages (6 monogames - 2 bigames - 2 trigames) ont des maisons éloignées de 10 à 30 mètres les unes des autres avec des obstacles, généralement une ou plusieurs maisons, ne permettant pas une liaison directe entre les conjoints (voir le ménage A 3).

- 4 ménages (2 monogames - 1 bigame - 1 trigame) ont des maisons éloignées de plus de 30 mètres, en particulier les ménages J<sub>1</sub> et G dont les conjoints n'habitent pas le même quartier.

Ainsi, sur l'ensemble des ménages du village, un tiers seulement ont une vie quotidienne commune, un autre petit tiers est constitué de conjoints essayant de conserver leur autonomie bien que leurs maisons soient proches, et un bon tiers se compose de conjoints menant une vie quotidienne indépendante.

Dans ces conditions il ne faut pas s'attendre que les familles formées de plusieurs ménages (7 cas sur 23 à Syonfan) aient une vie quotidienne commune très intense ; tout au plus note-t-on que les maisons ne sont pas très éloignées les unes des autres. Le plan du village fait plutôt apparaître des aires de vie commune à plusieurs familles : pour les familles L, M, N et R ainsi que T et U dans le quartier pongabélé, pour les familles A, D et G ainsi que I et J dans le quartier logon. Sur cette aire commune les repas sont pris en commun par les hommes des familles voisines, les femmes apportant quelques plats pour les hommes de leur propre ménage ou de leur propre famille avant de prendre elles-mêmes leur repas en commun par petits groupes près des foyers.

#### d. Les autres solidarités villageoises

Il apparaît à côté des solidarités les plus contraignantes, groupe ethnique pour ce qui concerne l'habitat et les mariages, famille pour ce qui concerne le travail et l'alimentation, d'autres solidarités beaucoup moins contraignantes, mais réelles cependant.

- Les femmes vivent quotidiennement par groupes rassemblant celles qui habitent autour d'une même cour ou d'un même passage, parentes ou voisines. Les travaux ménagers, qui prennent quotidiennement 3 heures à toutes les femmes de plus de 15 ans (1), sont effectués en grande partie au village (deux heures pour piler, décortiquer, cuisiner, faire le ménage et la vaisselle) ; il s'y ajoute la corvée de bois, comptabilisée en partie dans les travaux agricoles puisque les femmes coupent le bois mort sur le champ familial et le rapportent au village une fois le travail agricole terminé, corvée qui occupe un quart d'heure par jour, déduction faite du travail de coupe sur les champs ; il s'y ajoute enfin la corvée d'eau, qui occupe trois quarts d'heure par jour lorsque les femmes devaient aller puiser leur eau aux puits creusés près des marigots Nungbama et Tiéféli (voir carte des cultures, hors-texte), mais qui ne doit plus guère occuper qu'un quart d'heure depuis qu'un forage a été effectué au début de l'année 1978, à 50 mètres à l'est du village. En outre les femmes logon ajoutent à ce travail quotidien en commun le temps passé à faire de la poterie.

- Les vieux passent de longues journées oisives ou occupées à tresser de la paille pour réparer les toits de chaume, assis sur un vaste banc en rondins à l'ombre de la place de manguiers, à proximité des forges pour les Logon, et tout près de la cour du chef de village pour les Pongabélé.

---

(1) Une enquête effectuée auprès de 11 femmes de 15 ans à 59 ans (9 Logon et 2 Pongabélé) montre que sur une année, quel que soit l'âge ou l'état-civil de la femme, le travail ménager (eau, bois, préparation des repas) était assez également réparti entre elles et occupait régulièrement trois heures chaque jour pour chacune d'elles.

- Enfin deux associations de jeunes, l'une regroupant les jeunes Pongabélé, l'autre les jeunes Logon jouent un rôle non négligeable dans la société villageoise. En 1974 les deux groupes rassemblent la presque totalité (47 sur 57) des jeunes filles de 9 à 17 ans et des hommes mariés, veufs ou célibataires de 14 à 34 ans des deux groupes ethniques. Le groupe logon rassemble 26 personnes (dont 11 filles et 14 hommes logon du village et un de l'extérieur) ; le groupe pongabélé rassemble 32 personnes (dont 8 filles et 14 hommes pongabélé du village, plus 2 hommes des familles P et V et 8 Pongabélé n'habitant pas sur le terroir : 2 filles et 6 hommes). Les familles Logon et Pongabélé de Syonfan sont toutes représentées par un ou plusieurs membres, sauf quatre d'entre elles (B, C, F, G) qui ne comptent aucun jeune parmi elles.

Le tableau p. 277 montre que les travaux les plus couramment pratiqués en 1974 ont lieu sur les champs de coton pour le billonnage et la récolte. Les jeunes Logon passent dans presque toutes les familles du groupe aider gratuitement au billonnage (1). De plus ils se font payer à la journée pour ce même travail aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe logon. Les jeunes Pongabélé effectuent peu de travaux gratuits, lesquels restent essentiellement circonscrits aux champs de l'actuel et du futur chef de village (L et M). La plupart des travaux sont payés et concernent non seulement le billonnage des champs de coton, mais aussi le buttage des champs de vivriers et la récolte des rizières, et se font aussi bien pour les Pongabélé du village que pour ceux de l'extérieur, mais jamais pour les Logon. Un système de pénalisation financière (300 F par jour d'absence) encourage les membres des deux associations à participer à l'ensemble des travaux et aux réunions (50 F par absence) au cours desquelles est discuté le programme de travail.

On remarquera dans le tableau p. 277 que les groupes sont rarement au complet : les Logon réunissent généralement entre 13 et 20 personnes alors qu'ils sont 26, les Pongabélé entre 21 et 28 personnes alors qu'ils sont 32. Les sommes gagnées à travailler sur les champs ne sont pas très importantes (entre 2 000 et 3 000 F par jour de travail), chaque association ayant gagné environ 50 000 F dans l'année ; cette somme est dépensée essentiellement en nourriture et boissons au cours de la fête annuelle, le "ton". Notons que ces deux associations n'ont été créées qu'en 1973 et fonctionnent chacune sous la direction d'un président et d'un trésorier. Entre 1968 et 1973 les deux associations étaient réunies en une seule ; les Pongabélé assurent qu'ils ont préféré se séparer des Logon parce qu'une partie de ces derniers émigraient en Basse Côte et qu'ils ne voulaient pas assurer le surcroît de travail qui en résultait ; les Logon fournissent une autre explication : ils n'appréciaient guère la direction des jeunes Pongabélé qui obligeait l'ensemble des jeunes à travailler d'abord sur les champs des Pongabélé, mettant ainsi systématiquement les Logon en retard pour leurs propres travaux agricoles.

Ainsi les groupes de femmes, de vieux et de jeunes fonctionnent tous dans le cadre du quartier. Deux idéologies venues de l'extérieur pourraient être susceptibles de créer d'autres liens de solidarité au sein du village. Il s'agit d'abord de l'Islam, implanté dans le village depuis le début du siècle. Il n'existe effectivement qu'une seule mosquée (une maison en terre de modèle courant) au coeur du quartier logon, à laquelle se rendent tous les villageois pongabélé et logon confondus, notamment pour les grandes prières du Ramadan ; de même l'école coranique, dont le répétiteur est Logon, forme des enfants issus des deux groupes. Néanmoins les Pongabélé sont moins islamisés que les Logon et il n'est guère possible de parler d'une communauté religieuse regroupant tout ou partie des villageois hors des clivages ethniques.

---

(1) Dans la plupart des cas les associations de jeunes travaillent pour les chefs de famille à cinq exceptions près : chefs de ménage A 71 - H 495 - L 406 - T 392 - célibataire W 255. Ces personnes ont des champs personnels et font partie des associations.

NOMBRE DE JEUNES LOGON (L) ET PONGABELE (P) PARTICIPANT AUX TRAVAUX  
AGRICOLAS ANNUELS ORGANISÉS PAR LES DEUX SOCIÉTÉS DE JEUNES EN 1974

|                                                                                                                                         | Chefs de famille et autres individus bénéficiant des travaux | Nb de jeunes faisant partie des Associations par famille | Travaux gratuits |               |                    | Travaux payants |                  |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------------|-----------------|------------------|---------------|
|                                                                                                                                         |                                                              |                                                          | billonnage coton | récolte coton | récolte riz inondé | buttage vivrier | billonnage coton | récolte coton |
| Société<br>de 26<br>jeunes logon                                                                                                        | A                                                            | 4                                                        | 20 L             |               |                    |                 | 16 L             | 15 L          |
|                                                                                                                                         | A 71                                                         |                                                          |                  |               |                    |                 | 16 L             |               |
|                                                                                                                                         | B                                                            | -                                                        | 16 L             |               |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | C                                                            | -                                                        |                  |               |                    |                 | 15 L             |               |
|                                                                                                                                         | D                                                            | 1                                                        | 17 L             |               |                    |                 |                  | 15 L          |
|                                                                                                                                         | E                                                            | 3                                                        | 16 L             |               |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | F                                                            | -                                                        |                  |               |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | H 195                                                        | 5                                                        | 19 L             |               | 13 L               |                 |                  | 15 L          |
|                                                                                                                                         | I                                                            | 2                                                        | 18 L             |               |                    |                 |                  | 15 L          |
|                                                                                                                                         | J                                                            | 9                                                        | 18 L             |               |                    |                 |                  | 15 L          |
|                                                                                                                                         | K<br>extérieur                                               | 1                                                        |                  |               |                    |                 |                  |               |
| Société<br>de 32<br>jeunes<br>pongabélé                                                                                                 | G                                                            | -                                                        |                  |               |                    |                 | 18 L             | 14 L          |
|                                                                                                                                         | L                                                            | 4                                                        | 28 P             |               |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | L 406                                                        | -                                                        |                  | 20 P          |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | M                                                            | 4                                                        |                  |               | 25 P               | 26 P            |                  |               |
|                                                                                                                                         | N                                                            | 1                                                        |                  |               |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | O                                                            | 2                                                        |                  |               |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | Q                                                            | 1                                                        |                  |               | 27 P               | 26 P            |                  |               |
|                                                                                                                                         | R                                                            | 2                                                        |                  |               |                    | 26 P            |                  |               |
|                                                                                                                                         | S                                                            | 3                                                        |                  |               |                    | 25 P            |                  |               |
|                                                                                                                                         | T                                                            | 1                                                        |                  |               |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | T 392                                                        | -                                                        |                  |               |                    |                 | 24 P             |               |
|                                                                                                                                         | U                                                            | 4                                                        |                  |               |                    | 23 P            |                  |               |
|                                                                                                                                         | P                                                            | 1                                                        |                  |               |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | V                                                            | -                                                        |                  |               |                    |                 | 17 L             | 15 L          |
|                                                                                                                                         | W                                                            | 1                                                        |                  |               |                    |                 | 15 L             |               |
| Autres<br>bénéficiaires<br>des travaux<br>effectués par<br>les deux<br>sociétés de<br>jeunes n'habitant<br>pas le village<br>de Syonfan | W 255<br>extérieur                                           | 8                                                        |                  | 20 P          |                    |                 |                  |               |
|                                                                                                                                         | δ                                                            |                                                          |                  |               |                    | 21 P            |                  |               |
|                                                                                                                                         | Brahima                                                      |                                                          |                  |               |                    |                 | 17 L             |               |
|                                                                                                                                         | Drissa                                                       |                                                          |                  |               |                    |                 | 14 L             |               |
|                                                                                                                                         | Adama                                                        |                                                          |                  |               |                    | 22 P            |                  |               |
|                                                                                                                                         | Lassina                                                      |                                                          |                  |               |                    | 24 P            |                  |               |
|                                                                                                                                         | Zana                                                         |                                                          |                  |               |                    |                 | 25 P             | 26 P          |
|                                                                                                                                         | Moussa                                                       |                                                          |                  |               |                    |                 | 27 P             |               |

La deuxième idéologie est politique, tous les adultes adhérant au PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire) ; mais il parut plus simple aux autorités PDCI de la sous-préfecture de susciter la nomination d'un secrétaire dans chaque quartier en 1966(1), et là encore le gain de cohésion villageoise reste mince.

On pourrait encore ajouter comme facteur éventuel de cohésion la scolarisation des enfants, mais celle-ci reste très limitée à Syonfan : en 1974, 14 élèves de 6 à 14 ans fréquentent l'école de Kasséré, soit 17 % de cette classe d'âge, les deux quartiers étant aussi faiblement représentés (2).

Ainsi toutes les solidarités effectives autres que familiales s'exercent dans le cadre du groupe ethnique, mais de toutes façons ces solidarités ont un poids économique très restreint : le travail artisanal des vieux, les travaux ménagers des femmes n'ont pas ou peu de valeur marchande, et les travaux effectués par les associations de jeunes ne fournissent que 100 000 F par an, soit 1,25 % seulement du revenu du village pour 1974.

## B. LA PLACE DU TRAVAIL AGRICOLE DANS LA VIE VILLAGEOISE ET FAMILIALE

### 1. Toutes les familles ont une exploitation agricole

En 1974 puis 1975 nous avons répertorié, mesuré et cartographié tous les champs relevant des familles résidant sur le terroir de Syonfan. Toutes ont une exploitation agricole, mais certaines ne cultivent pas de plantes vivrières pluviales de base, telles que l'igname, le maïs et le riz pluvial, qui sont beaucoup plus exigeantes en sarclages que le sorgho ou l'arachide. Il s'agit des familles F, P, V et W en 1974, F, P, et W en 1975 (voir tableau p. 279), c'est-à-dire la famille d'un vieux Logon seul avec son épouse et les trois familles récemment immigrées à Syonfan ; à l'exception de ces dernières, toutes les autres familles possèdent en 1974 et 1975 des vivriers de base, des vivriers secondaires, du coton et du riz inondé (3).

### a. La taille des exploitations agricoles

En 1974 et 1975 la taille des 33 exploitations agricoles de Syonfan varie entre 1,5 et 14 ha, exception faite de celle de la famille F, réduite à 50 ares (voir tableau p. 279). Les dix familles les plus nombreuses, comprenant entre 12 et 30 personnes, possèdent toutes des exploitations de plus de 7 ha, les autres ayant des exploitations plus petites excepté la famille U qui regroupe 11 personnes avec un pourcentage d'actifs élevé, dont l'exploitation mesure 10 ha.

- 
- (1) Daouda, chef de la famille M, est secrétaire du PDCI pour le quartier pongabélé ; Brahima, chef de la famille H, est secrétaire du PDCI pour le quartier logon. Les deux secrétaires sont chargés notamment de collecter les cotisations annuelles (200 F par adulte).
  - (2) On compte ainsi 8 Logon et 6 Pongabélé, répartis en 9 garçons et 5 filles, soit 21 % des garçons et 13 % des filles du village dans cette classe d'âge.
  - (3) Le riz inondé est une plante vivrière de base, mais nous la considérons à part du fait de techniques culturales très particulières.

Répartition des surfaces cultivées par les familles du terroir de Syonfan  
en fonction de la nature des cultures (en ares)

| /1974/                |         | Familles      |             | Surfaces cultivées |                   |                  |       |            | /1975/ |  | Familles      |             | Surfaces cultivées |               |              |       |            |
|-----------------------|---------|---------------|-------------|--------------------|-------------------|------------------|-------|------------|--------|--|---------------|-------------|--------------------|---------------|--------------|-------|------------|
|                       |         | nb de person. | nb d'actifs | total              | vivr. de base (1) | vivr. second (2) | coton | riz inondé |        |  | nb de person. | nb d'actifs | total              | vivr. de base | vivr. second | coton | riz inondé |
| Familles Logon        | A       | 24            | 9           | 1.140              | 217               | 178              | 480   | 265        |        |  | 27            | 9           | 1.108              | 222           | 186          | 420   | 280        |
|                       | B       | 4             | 2           | 430                | 213               | 128              | 66    | 23         |        |  | 5             | 2           | 370                | 131           | 133          | 70    | 36         |
|                       | C       | 7             | 3           | 338                | 62                | 125              | 104   | 47         |        |  | 5             | 2           | 226                | 23            | 28           | 100   | 75         |
|                       | D       | 8             | 4           | 481                | 184               | 74               | 144   | 79         |        |  | 9             | 4           | 395                | 48            | 119          | 152   | 76         |
|                       | E       | 11            | 6           | 342                | 90                | 142              | 40    | 70         |        |  | 11            | 5           | 389                | 65            | 74           | 185   | 65         |
|                       | F       | 2             | 1           | 27                 | -                 | 3                | -     | 24         |        |  | 2             | 1           | 44                 | -             | 5            | -     | 39         |
|                       | H       | 23            | 13          | 884                | 107               | 192              | 384   | 201        |        |  | 21            | 10          | 948                | 241           | 101          | 485   | 121        |
|                       | I       | 18            | 7           | 688                | 145               | 148              | 276   | 119        |        |  | 18            | 7           | 790                | 315           | 157          | 200   | 118        |
|                       | J       | 30            | 13          | 1.164              | 289               | 252              | 435   | 188        |        |  | 26            | 11          | 1.218              | 226           | 286          | 492   | 214        |
|                       | K       | 4             | 1           | 168                | 63                | 7                | 60    | 38         |        |  | 4             | 2           | 188                | 74            | 36           | 55    | 23         |
|                       | total   | 131           | 59          | 5.662              | 1.370             | 1.249            | 1.989 | 1.054      |        |  | 128           | 53          | 5.676              | 1.345         | 1.125        | 2.159 | 1.047      |
|                       | moyenne | 13,1          | 5,9         | 566                | 137               | 125              | 199   | 105        |        |  | 12,8          | 5,3         | 567                | 134           | 112          | 216   | 104        |
| Pongabélé de Syonfan  | G       | 4             | 2           | 442                | 264               | 68               | 104   | 6          |        |  | 4             | 2           | 470                | 232           | 156          | 50    | 32         |
|                       | L       | 25            | 10          | 1.132              | 316               | 180              | 398   | 238        |        |  | 26            | 10          | 1499               | 358           | 338          | 530   | 273        |
|                       | M       | 14            | 6           | 1.063              | 227               | 305              | 363   | 168        |        |  | 14            | 8           | 1.115              | 291           | 317          | 304   | 203        |
|                       | N       | 3             | 2           | 175                | 52                | 8                | 99    | 16         |        |  | 3             | 2           | 178                | 47            | 15           | 100   | 16         |
|                       | O       | 5             | 3           | 329                | 131               | 85               | 90    | 23         |        |  | 5             | 3           | 329                | 99            | 93           | 90    | 47         |
|                       | Q       | 4             | 3           | 348                | 190               | 36               | 92    | 30         |        |  | 4             | 3           | 237                | 78            | 31           | 80    | 48         |
|                       | R       | 4             | 3           | 687                | 356               | 154              | 100   | 77         |        |  | 4             | 3           | 277                | 94            | 79           | 55    | 49         |
|                       | S       | 14            | 4           | 838                | 227               | 325              | 187   | 99         |        |  | 15            | 5           | 854                | 277           | 133          | 310   | 134        |
|                       | T       | 8             | 6           | 624                | 193               | 156              | 166   | 109        |        |  | 9             | 6           | 688                | 176           | 166          | 255   | 91         |
|                       | U       | 11            | 5           | 995                | 392               | 213              | 256   | 134        |        |  | 11            | 6           | 1.096              | 305           | 224          | 375   | 192        |
|                       | total   | 92            | 44          | 6.633              | 2.348             | 1.530            | 1.855 | 900        |        |  | 95            | 48          | 6.743              | 1.957         | 1.552        | 2.149 | 1.085      |
|                       | moyenne | 9,2           | 4,4         | 663                | 235               | 153              | 185   | 90         |        |  | 9,5           | 4,8         | 674                | 196           | 155          | 215   | 108        |
| Pongabélé des hameaux | X       | 15            | 8           | 884                | 167               | 200              | 312   | 205        |        |  | 16            | 8           | 989                | 317           | 97           | 375   | 200        |
|                       | Y       | 15            | 8           | 893                | 206               | 175              | 300   | 212        |        |  | 15            | 9           | 1.232              | 317           | 370          | 300   | 245        |
|                       | Z       | 9             | 3           | 642                | 83                | 249              | 168   | 142        |        |  | 9             | 3           | 587                | 105           | 255          | 180   | 47         |
|                       | a       | 8             | 4           | 530                | 144               | 8                | 300   | 78         |        |  | 9             | 5           | 738                | 118           | 60           | 480   | 80         |
|                       | b       | 15            | 5           | 1.384              | 525               | 358              | 406   | 95         |        |  | 15            | 8           | 1.311              | 292           | 425          | 470   | 124        |
|                       | d       | 10            | 4           | 549                | 194               | 117              | 150   | 88         |        |  | 10            | 4           | 702                | 77            | 195          | 350   | 80         |
|                       | e       | 9             | 5           | 802                | 264               | 197              | 291   | 50         |        |  | 9             | 5           | 569                | 72            | 117          | 265   | 115        |
|                       | f       | 5             | 3           | 631                | 269               | 61               | 159   | 142        |        |  | 5             | 3           | 585                | 77            | 175          | 240   | 93         |
|                       | Y       | 9             | 5           | 499                | 99                | 216              | 150   | 34         |        |  | 10            | 6           | 342                | 91            | 26           | 225   | -          |
|                       | λ       | 6             | 3           | 321                | 121               | 72               | 70    | 58         |        |  | 6             | 4           | 319                | 119           | 100          | 50    | 50         |
|                       | total   | 101           | 48          | 7.135              | 2.072             | 1.653            | 2.306 | 1.104      |        |  | 104           | 55          | 7.374              | 1.585         | 1.820        | 2.935 | 1.034      |
|                       | moyenne | 10,1          | 4,8         | 713                | 207               | 165              | 230   | 110        |        |  | 10,4          | 5,5         | 737                | 159           | 182          | 293   | 103        |
| Immigrés de Syonfan   | P       | 5             | 2           | 173                | -                 | 91               | 71    | 11         |        |  | 5             | 2           | 223                | -             | 76           | 125   | 22         |
|                       | V       | 9             | 6           | 510                | -                 | 216              | 269   | 25         |        |  | 12            | 9           | 553                | 125           | 75           | 300   | 53         |
|                       | W       | 6             | 4           | 90                 | -                 | -                | 90    | -          |        |  | 7             | 5           | 140                | -             | 34           | 90    | 16         |
|                       | W'      | -             | -           | -                  | -                 | -                | -     | -          |        |  | 6             | 2           | -                  | -             | -            | -     | -          |
|                       | total   | 20            | 12          | 773                | -                 | 307              | 430   | 36         |        |  | 30            | 19          | 916                | 125           | 185          | 515   | 91         |
|                       | moyenne | 6,6           | 4,0         | 257                | -                 | 102              | 143   | 12         |        |  | 7,5           | 2,3         | 229                | 312           | 46           | 129   | 22         |

(1) Vivriers de base : igname-maïs-riz pluvial auxquels nous ajoutons les surfaces buttées et exceptionnellement en 1975 2,85 ha de stylosanthès.

(2) Vivriers secondaires : pépinière de riz - sorgho - millet - arachide - pois de terre - patates douces auxquels nous ajoutons les vergers et le tabac.

Alors que les familles logon sont en moyenne les plus nombreuses, ce sont elles qui possèdent aussi les exploitations les plus petites : 5,6 ha en 1974 et 1975. Les deux groupes pongabélé (de Syonfan et des hameaux), dont la taille moyenne des familles est un peu moins élevée, possèdent des exploitations plus grandes : 6,6 à 6,7 ha en moyenne chez les Pongabélé du village et même 7,1 à 7,3 ha chez ceux des hameaux (1).

La plus faible activité agricole des Logon s'explique par un pourcentage assez bas d'actifs dû à une émigration des jeunes hommes plus forte que chez les Pongabélé (voir p. 233), mais aussi par le fait qu'une partie de leur temps est occupée par l'artisanat (poteries, tissage) et par le petit commerce (tabac, pétrole, essence, divers), sujet que nous développerons un peu plus loin.

Les cultures vivrières de base sont importantes pour les Pongabélé, mais diminuent néanmoins pour les deux groupes de 1974 à 1975, pour les Pongabélé de Syonfan de 2,3 à 1,9 ha en moyenne par exploitation et pour ceux des hameaux de 2 à 1,5 ha. Chez les Logon ces superficies restent stables pour la même période, en moyenne 1,3 ha par exploitation. Les cultures vivrières secondaires restent stables et les superficies moyennes cultivées sont peu différentes d'un groupe à l'autre : entre 1,2 et 1,8 ha selon le cas.

Pour les rizières et les champs de coton, nous possédons, en plus des informations que nous avons collecté en 1974 et 1975, des estimations de surfaces rizicoles sur les années 1976, 1977 et 1978 ainsi que des mesures prises par la CIDT pour les champs de coton cultivés dans la même période.

Les surfaces rizicoles par exploitation restent stables et peu différentes d'un groupe à l'autre pour la période 1974 - 1976 (près de 1 ha), et diminuent en 1977 et 1978, phénomène dont nous avons examiné les causes p.246 ; cette baisse affecte plus le groupe logon que les deux groupes pongabélé.

SURFACE RIZICOLE MOYENNE CULTIVEE PAR EXPLOITATION (HA)

| Groupes sociaux       | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Logon de Syonfan      | 1,05 | 1,04 | 1,02 | 0,76 | 0,71 |
| Pongabélé de Syonfan  | 0,90 | 1,08 | 1,18 | 0,96 | 0,93 |
| Pongabélé des hameaux | 1,10 | 1,03 | 1,01 | 0,70 | 0,89 |
| Immigrés de Syonfan   | 0,12 | 0,22 | 0,14 | 0,06 | 0,13 |
| Moyenne               | 0,93 | 0,95 | 0,91 | 0,67 | 0,73 |

(1) Nous laisserons de côté le groupe des Immigrés, trop différents les uns des autres et trop peu nombreux pour tenter une analyse commune.

En revanche on note pour tous les groupes sociaux une augmentation assez régulière des superficies cotonnières, avec un palier en 1976, année qui fut mauvaise pour les cultures cotonnières dans l'ensemble de la région Nord. La progression est assez faible chez les Logon, passant en moyenne par exploitation de 1,98 à 2,11 ha de 1974 à 1978 ; elle est plus forte chez les deux groupes pongabélé, passant de 1,85 à 2,66 ha pour la même période chez les Pongabélé de Syonfan et de 2,30 à 3 ha chez ceux des hameaux.

#### SURFACE COTONNIERE MOYENNE CULTIVEE PAR EXPLOITATION (HA)

| Groupes sociaux       | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Logon de Syonfan      | 1,98 | 2,15 | 1,60 | 1,94 | 2,11 |
| Pongabélé de Syonfan  | 1,85 | 2,14 | 1,97 | 2,61 | 2,66 |
| Pongabélé des hameaux | 2,30 | 2,93 | 2,37 | 2,82 | 3,05 |
| Immigrés de Syonfan   | 1,43 | 1,28 | 1,12 | 0,91 | 1,20 |
| Moyenne               | 1,99 | 2,28 | 1,83 | 2,19 | 2,39 |

Ce bref aperçu est insuffisant pour mesurer la place tenue par l'agriculture dans la vie villageoise, et nous avons donc effectué deux enquêtes complémentaires, l'une sur l'emploi du temps des actifs de deux familles de Syonfan au cours d'une année complète, l'autre sur les surfaces cultivées par actif dans toutes les familles du terroir, qui ont permis de mesurer l'importance de l'activité agricole par rapport aux autres activités, ainsi que de saisir les différences d'activité agricole en fonction du sexe, de l'âge, de l'état civil et du groupe social auquel on appartient.

#### b. L'emploi du temps des actifs des familles J et S

Cette enquête a touché les actifs démographiques (de 15 à 59 ans) (1) de deux familles possédant chacune une charrue ; la famille J est logon, la famille S pongabélé, toutes deux résidant à Syonfan (2). Les actifs ont été suivis au jour le jour, demi-heure par demi-heure, de 6 heures du matin à 10 heures du soir pendant un an. Du fait de difficultés matérielles, l'enquête sur la famille J s'est étalée sur deux années agricoles, du 9 août 1974 au 9 août 1975, celle sur la famille S ne concernant que l'année agricole 1975, du 1er mai 1975 au 1er mai 1976.

(1) Nous avons regretté que le manque de temps ne nous ait pas permis d'enquêter auprès des inactifs démographiques de ces deux familles, à savoir les enfants (ces deux familles n'ayant pas de vieillards) pour montrer que ces derniers travaillent également et pour mesurer l'importance de l'aide qu'ils apportent.

(2) Par manque de temps nous n'avons pu étudier de famille témoin dans le groupe pongabélé des hameaux.



Le tableau p. 83 indique pour chacun des 19 actifs (5 hommes et 9 femmes dans la famille J, 3 hommes et 2 femmes dans la famille S (1) le nombre de journées de travail effectuées au cours d'une année, qu'il s'agisse de travaux agricoles, ménagers ou de travaux divers effectués au village ou à Kasséré.

Pour simplifier les calculs nous avons fourni les informations en journées de travail de 8 heures, nombre qui n'est pas arbitraire et correspond bien à la réalité, nos observations faisant ressortir une journée de travail agricole moyenne de 7 heures 45 minutes exactement (26 908 heures de travail agricole fournies par les actifs des deux familles en 3 465 journées de travail effectuées dans l'année). Par ailleurs le tableau p. montre qu'entre 57 et 83 % des journées de travail de ces actifs durent entre 7 et 9 heures, à l'exception de deux hommes de la famille S, Sonfolo et Zoumana, qui travaillent fréquemment entre 9 et 11 heures par jour.

Tous les actifs travaillent dans les champs et effectuent des travaux divers au village ; en revanche seules les femmes sont chargées des travaux ménagers, les hommes ne se soumettant à ces travaux que quelques heures par an. En outre seuls deux hommes, Kounandié (famille J) et surtout Zana (famille S) ont travaillé à l'extérieur du village comme manoeuvres pour la construction de la nouvelle sous-préfecture de Kasséré ; cette possibilité de travailler comme manoeuvre en continuant à résider au village est exceptionnelle et ne se renouvellera guère pour les habitants de Syonfan.

Quelle est l'importance du travail fourni par les paysans ? Si l'on exclut les travaux ménagers pour comparer le travail des paysans (hommes et femmes) à celui d'employés de bureau ou d'ouvriers par exemple, on s'aperçoit que 7 des 8 actifs masculins travaillent beaucoup plus que des employés ou ouvriers. En effet les hommes des familles J et S fournissent, selon le cas, entre 240 et 349 journées de travail par an (2), contre 220 journées de 8 heures de travail par an environ pour des employés ou des ouvriers salariés en ville. Les femmes travaillent moins, deux d'entre elles seulement effectuant plus de journées de travail que les employés ou ouvriers qui nous servent de référence, les autres femmes fournissent entre 160 et 217 jours de travail par an. Si l'on inclut les travaux ménagers, le temps de travail des femmes s'accroît beaucoup et dépasse alors celui de la plupart des hommes : ainsi à une exception près (Massara, malade durant toute l'année) elles ont toutes fourni plus de 300 journées de travail dans l'année.

Comment se répartissent ces temps de travaux ?

Dans le groupe des femmes les différences ne concernent pas la quantité de travail effectué puisque toutes travaillent plus de 300 jours par an, mais une répartition différente de ces travaux en fonction du groupe social (pongabélé ou logon) ainsi que de l'état civil (célibataire ou mariée).

---

(1) Aux 13 actifs de la famille J enregistrés en 1974 nous avons ajouté une jeune fille, Atoumata, qui a eu 15 ans en 1975. Une fois l'enquête terminée en août 1975, deux jeunes, Lassina et Bahata, ont émigré, et une fille, Kafiné, a été mariée au chef de la famille peul W. De sorte que si notre enquête a touché 14 actifs en 1975, on n'enregistre officiellement que 11 actifs dans cette famille fin 1975. Voir en annexes la fiche d'exploitation agricole de la famille J.

(2) A l'exception du chef de la famille logon (J) qui ne fournit que 166 jours de travail par an.

Nombre de journées de travail de huit heures effectuées en un an (1)  
par les 19 personnes de plus de 15 ans appartenant aux familles J et S  
 (des Logon et Pongabélé de Syonfan)

| Prénom    | Famille | N°<br>personne | Statut<br>social | Date<br>naissance | Travaux<br>agricoles<br>1 | Travaux<br>divers sur<br>terroir<br>2 | Manoeuvres<br>à<br>Kasséré<br>3 | Total | Part du<br>travail<br>agricole<br>en % | Travaux<br>ménagers<br>4 | Ensemble<br>des<br>travaux<br>(1+2+3+4) | Part du<br>travail<br>agricole<br>en % |
|-----------|---------|----------------|------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|-------|----------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|
| Bakary    | J       | 106            | HM               | 1920              | 140                       | 26                                    | -                               | 166   | 84,3                                   | 1                        | 167                                     | 83,8                                   |
| Kounandié | J       | 427            | HM               | 1944              | 160                       | 41                                    | 29                              | 240   | 79,6                                   | 1                        | 241                                     | 66,3                                   |
| Drissa    | J       | 243            | HV               | 1946              | 166                       | 67                                    | 1                               | 234   | 71,2                                   | 1                        | 235                                     | 70,6                                   |
| Adama     | J       | 433            | HC               | 1945              | 184                       | 64                                    | 2                               | 250   | 74,1                                   | 2                        | 252                                     | 73,0                                   |
| Lassina   | J       | 435            | HC               | 1953              | 186                       | 55                                    | 2                               | 243   | 77,1                                   | 1                        | 244                                     | 76,2                                   |
| Moyama    | J       | 13             | FM               | 1930              | 111                       | 49                                    | -                               | 160   | 69,3                                   | 161                      | 321                                     | 34,5                                   |
| Tiémongo  | J       | 236            | FM               | 1932              | 207                       | 10                                    | -                               | 217   | 95,3                                   | 147                      | 364                                     | 56,8                                   |
| Massara   | J       | 432            | FM               | 1934              | 92                        | 30                                    | -                               | 157   | 90,1                                   | 127                      | 249                                     | 36,9                                   |
| Korotoum  | J       | 428            | FM               | 1948              | 146                       | 15                                    | -                               | 161   | 90,6                                   | 208                      | 369                                     | 47,6                                   |
| Orokilla  | J       | 436            | FC               | 1958              | 183                       | 20                                    | -                               | 203   | 90,1                                   | 139                      | 342                                     | 53,5                                   |
| Kafiné    | J       | 463            | FC               | 1958              | 200                       | 12                                    | -                               | 212   | 94,3                                   | 114                      | 326                                     | 61,3                                   |
| Bahata    | J       | 107            | FC               | 1958              | 153                       | 16                                    | -                               | 146   | 90,5                                   | 130                      | 299                                     | 51,1                                   |
| Diata     | J       | 33             | FC               | 1959              | 164                       | 20                                    | -                               | 184   | 89,1                                   | 142                      | 326                                     | 50,3                                   |
| Fatoumata | J       | 237            | FC               | 1960              | 214                       | 17                                    | -                               | 231   | 92,6                                   | 115                      | 346                                     | 61,8                                   |
| Sonfolo   | S       | 347            | HM               | 1925              | 322                       | 25                                    | -                               | 347   | 92,7                                   | 7                        | 354                                     | 90,9                                   |
| Zana      | S       | 376            | HC               | 1946              | 50                        | 30                                    | 253                             | 333   | 62,5                                   | 1                        | 334                                     | 14,9                                   |
| Zoumana   | S       | 350            | HC               | 1960              | 296                       | 53                                    | -                               | 349   | 84,8                                   | 7                        | 356                                     | 83,1                                   |
| Anzoulou  | S       | 348            | FM               | 1930              | 175                       | 5                                     | -                               | 180   | 97,2                                   | 150                      | 330                                     | 53,0                                   |
| Diénéba   | S       | 349            | FM               | 1948              | 214                       | 10                                    | -                               | 224   | 95,5                                   | 138                      | 362                                     | 59,1                                   |

(1) L'enquête a été effectuée du 9 août 1974 au 9 août 1975 pour la famille J. J 237 née en 1960 est devenue un actif démographique en cours d'enquête, elle a néanmoins été suivie dès le début de l'enquête. Après août 1975, des jeunes gens ont quitté la famille. Ainsi nous avons suivi l'emploi du temps de 14 actifs du 9.8.74 au 9.8.75 alors qu'on enregistre 13 actifs en 1974 et 11 en 1975 dans la famille J. Pour la famille S, l'enquête a été effectuée du 1er mai 1975 au 1er mai 1976.

H signifie homme, F femme, M marié (e), V veuf (ve), C célibataire.

Les numéros des personnes actives se retrouvent en annexes par famille dans les enquêtes concernant les exploitations agricoles.

REPARTITION (EN POURCENTAGE) DES JOURNEES DE TRAVAIL AGRICOLE DES 19 ACTIFS  
DES FAMILLES J ET S EN FONCTION DE LEUR DUREE, AU COURS D'UNE ANNEE

| Nombre d'heures<br>par journée de travail |     |           | 1 à 3<br>heures | 3 à 5<br>heures | 5 à 7<br>heures | 7 à 9<br>heures | 9 à 11<br>heures | 11 à 13<br>heures | Total |
|-------------------------------------------|-----|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------------|-------|
| J                                         | 10  | Bakary    | 2,4             | 7,6             | 19,6            | <u>62,0</u>     | 7,5              | -                 | 100   |
| J                                         | 427 | Kounandié | 1,2             | 3,0             | 10,2            | <u>73,4</u>     | 12,0             | -                 | 100   |
| J                                         | 243 | Drissa    | 1,1             | 3,9             | 14,0            | <u>72,4</u>     | 7,8              | -                 | 100   |
| J                                         | 433 | Adama     | 1,0             | 2,5             | 13,2            | <u>73,9</u>     | 8,7              | -                 | 100   |
| J                                         | 435 | Lassina   | 0,5             | 3,0             | 11,2            | <u>76,4</u>     | 8,2              | 0,5               | 100   |
| S                                         | 347 | Sonfolo   | -               | 1,0             | 2,7             | 22,0            | 54,0             | 19,6              | 100   |
| S                                         | 376 | Zana      | -               | 3,8             | 11,6            | <u>60,6</u>     | 23,5             | -                 | 100   |
| S                                         | 350 | Zoumana   | -               | 0,6             | 4,1             | <u>47,4</u>     | 43,1             | 3,9               | 100   |
| J                                         | 13  | Moyama    | -               | 9,0             | 12,4            | <u>71,2</u>     | 6,6              | -                 | 100   |
| J                                         | 236 | Tiémongo  | 0,4             | 2,3             | 7,9             | <u>77,5</u>     | 11,3             | -                 | 100   |
| J                                         | 432 | Massara   | 0,9             | 3,8             | 17,5            | <u>74,2</u>     | 2,9              | -                 | 100   |
| J                                         | 428 | Korotoum  | 3,0             | 1,8             | 15,3            | <u>78,1</u>     | 1,2              | -                 | 100   |
| J                                         | 436 | Orokilla  | 0,5             | 3,0             | 5,5             | <u>71,3</u>     | 19,6             | -                 | 100   |
| J                                         | 463 | Kafiné    | -               | 0,9             | 14,9            | <u>82,8</u>     | 0,8              | -                 | 100   |
| J                                         | 107 | Bahata    | 0,6             | 1,8             | 12,6            | <u>83,4</u>     | 1,2              | -                 | 100   |
| J                                         | 33  | Diata     | 0,5             | 2,8             | 11,3            | <u>82,7</u>     | 2,2              | -                 | 100   |
| J                                         | 237 | Fatoumata | -               | 0,8             | 17,4            | <u>80,0</u>     | 1,2              | -                 | 100   |
| S                                         | 348 | Anzoulou  | -               | 11,9            | 14,9            | <u>57,2</u>     | 15,5             | -                 | 100   |
| S                                         | 349 | Diénéba   | 0,4             | 2,6             | 13,4            | <u>60,6</u>     | 22,6             | 0,4               | 100   |

- Au niveau des travaux ménagers on observe peu de différences entre les deux groupes : l'équivalent de 144 journées par femme et par an dans la famille logon (J), 142 dans la famille pongabélé (S). Néanmoins à l'intérieur de la famille J les différences sont nettes entre les femmes mariées et célibataires, les premières fournissant plus de travail ménager (161 jours en moyenne) que les secondes (128 jours en moyenne). L'absence de femmes célibataires dans la famille S ne nous permet pas d'établir le parallèle, mais d'après nos observations le phénomène est général et ne semble pas souffrir d'exception quel que soit le groupe social.

- Au niveau des travaux agricoles on observe des différences notables, les femmes pongabélé travaillant sensiblement plus que les femmes logon : 194 jours par an en moyenne contre 163 jours. De plus, à l'intérieur du groupe logon on observe que les jeunes filles travaillent davantage aux champs (182 jours par an en moyenne) que les femmes mariées (139 jours). Enfin d'autres observations nous permettent de dire que, d'une façon générale, les jeunes filles pongabélé travaillent elles aussi davantage aux champs que leurs mères.

- Au niveau des travaux divers on observe cette fois une différence inverse : ce sont les femmes logon qui fournissent le plus de travail (21 jours en moyenne contre 7 jours pour les femmes pongabélé). En effet les femmes logon consacrent une partie de leur temps de travail à divers travaux d'artisanat et de cueillette : chaque femme de la famille J consacre en moyenne 9 jours par an à faire des poteries (1), essentiellement des canaris vendus sur les marchés des environs, 7 jours par an à cueillir les fruits du Karité et à faire chauffer les noix (2), et 5 jours à des travaux divers. En revanche les deux femmes de la famille pongabélé (S) ne consacrent que 5 jours par an à la cueillette et à la transformation des noix de Karité, et 2 jours à des travaux divers.

L'homogénéité des résultats obtenus par l'observation des temps de travaux de ces 11 femmes et la mise en évidence de quelques différences caractéristiques entre les deux groupes ethniques, liées notamment à l'existence chez toutes les femmes mariées de la famille logon (J) d'un artisanat bien développé qui les détourne en partie des travaux agricoles, permettent de penser que ces résultats sont bien représentatifs des temps de travaux effectués d'une part par les femmes logon, d'autre part par les femmes pongabélé du village et des hameaux. Les femmes pongabélé des hameaux appartiennent bien à des familles réputées pour fournir un gros travail agricole mais, compte tenu du fait que les travaux ménagers semblent incompressibles et occupent la valeur de 142 jours pour les deux femmes de la famille S, il ne leur est guère possible de travailler davantage sur les champs qu'Anzoulou et Diénéba de la famille S, qui fournissent l'une 175 jours, et l'autre 214 jours de travail agricole par an.

Les différences entre les hommes pongabélé et logon ne concernent pas la répartition des temps de travaux, mais la quantité de travail fourni par les uns et par les autres : en moyenne les hommes logon travaillent 228 journées par an et les hommes pongabélé 348 journées. Ces différences ne concernent pas les travaux ménagers, négligeables dans tous les cas, ni les travaux effectués à Kasséré (qui n'ont intéressé qu'un Logon et un Pongabélé), et concernent à peine les travaux divers, regroupant l'entretien de l'habitat pour tous et du tissage pour l'un des Logon de la famille J, et qui occupent 50 jours par an chez les Logon contre 36 jours chez les Pongabélé. Les différences tiennent essentiellement au comportement face au travail agricole : les Logon fournissent 167 jours par an en moyenne, et les Pongabélé 222 jours, voire même plutôt 309 jours si l'on exclut l'un d'entre eux (Zana) qui a passé le plus clair de son temps à Kasséré.

---

(1) Il s'agit presque toujours de femmes mariées.

(2) Voir sur le plan du village (p. ) l'importance des fours à Karité dans le quartier logon. Certaines femmes logon transforment ensuite les noix en beurre avant de le vendre, les autres femmes vendant généralement le Karité en noix.

Tous les hommes logon travaillent-ils effectivement moitié moins que les hommes pongabélé, comme c'est le cas dans les familles J et S ? Selon l'opinion des villageois, les deux hommes actifs de la famille pongabélé (S) (Sonfolo et Zoumana) sont réputés pour fournir un travail supérieur à la moyenne, il faut souligner à ce propos que Sonfolo et ses deux épouses (Anzoulou et Diénéba) ont 10 enfants à charge en 1975 dont un seul, Zoumana, est âgé de plus de 15 ans, de sorte qu'en excluant le neveu (Zana) qui a fait défection, chaque actif de cette famille nourrit plus de 2 inactifs, alors que la moyenne pour Syonfan est de un actif pour 1,12 inactif (1). Alors que la famille logon (J) semble se conduire comme une famille ayant une activité agricole moyenne par rapport aux autres familles logon et peut-être jugée comme bien représentative de son groupe, l'activité des hommes de la famille pongabélé (S) paraît nettement supérieure à la moyenne du groupe pongabélé de Syonfan. Cette activité se traduit par l'importance des surfaces cultivées par actif, chiffres dont nous disposons pour toutes les familles du village ; ces chiffres nous permettent de mieux juger de la représentativité des temps de travaux des familles J et S au sein de leurs groupes sociaux respectifs (voir graphique p. ).

SURFACE CULTIVEE PAR ACTIF (EN ARES)

|                                     | Famille J |      | Famille S |       |
|-------------------------------------|-----------|------|-----------|-------|
|                                     | 1974      | 1975 | 1974      | 1975  |
| Nombre d'actifs à la fin de l'année | 13        | 11   | 4         | 5 (2) |
| Cultures pluviales :                |           |      |           |       |
| - vivrières                         | 42        | 47   | 137       | 81    |
| - coton                             | 33        | 44   | 47        | 62    |
| Riz inondé                          | 14        | 19   | 25        | 27    |
| TOTAL                               | 89        | 110  | 209       | 170   |

Le tableau ci-dessus montre que les actifs de la famille S (hommes et femmes confondus) travaillent deux fois plus que ceux de la famille J. Quant au graphique de la p. , qui permet de comparer les deux familles enquêtées aux familles de leurs groupes sociaux respectifs, il confirme d'une part que la famille logon (J) se situe sensiblement dans la moyenne d'activité du groupe logon, d'autre part que la famille pongabélé (S) se trouve parmi les familles les plus actives de son groupe, parmi les trois premières pour les cultures vivrières pluviales parmi les deux premières pour le coton et parmi les quatre premières pour la riziculture ; si l'on tient compte du fait que ce travail a en réalité été effectué par 4 actifs et non 5 après la défection de Zana, la famille S prend la première place de son groupe, sauf pour les vivriers.

(1) Au moment où notre enquête débutait, en mai 1975, la famille venait de labourer ses champs, Sonfolo comptant notamment sur son neveu Zana pour conduire la charue qu'il venait d'acheter et pour prendre en charge une grosse partie des travaux ; or pour des raisons personnelles ce dernier préféra prendre un travail de manoeuvre à Kasséré en juillet, créant ainsi une importante surcharge de travail pour Sonfolo et Zoumana.

(2) Nous avons vu qu'en réalité presque tout le travail de la famille S a été accompli par 4 actifs et non 5, après défection du neveu Zana dès le mois de juillet.

Le travail fourni par les hommes de la famille S est donc bien supérieur à celui fourni par les hommes du groupe pongabélé de Syonfan, et égal à celui des familles les plus actives du groupe pongabélé des hameaux.

c. Les surfaces cultivées par actif dans les 33 familles du terroir en 1974 et 1975

Le graphique p. 289 indique les surfaces cultivées par actif :

- en fonction de la nature des cultures : vivrières pluviales, coton, rizières ;
- en fonction du groupe social : Logon, Pongabélé de Syonfan, Pongabélé des hameaux, Immigrés de Syonfan ;
- en fonction du nombre d'actifs par famille (plus ou moins de 7 actifs) ;
- en fonction de la possession d'une charrue.

On observe que l'intensité des travaux agricoles ainsi exprimée s'établit autour d'une moyenne : entre 20 et 100 ares par actif pour les cultures vivrières pluviales avec un maximum de 200 ares, entre 20 et 60 ares par actif pour le coton avec un maximum de 100 ares, et entre 10 et 30 ares par actif pour les rizières avec un maximum de 50 ares par actif. Les trois quarts des familles travaillent dans ces normes, et la régularité est la même globalement quelle que soit la culture et l'année observées, sauf peut-être pour les cultures vivrières pluviales où les exceptions sont plus nombreuses en 1974 qu'en 1975. Les actifs du quart des familles du terroir se situent donc hors de ces normes. Pour les cultures vivrières pluviales, ces familles travaillent plus souvent au-dessus de ces normes qu'au-dessous, notamment en ce qui concerne les familles pongabélé de Syonfan et des hameaux, dont nous avons déjà noté que leurs exploitations agricoles comportaient en moyenne beaucoup plus de champs consacrés aux cultures vivrières pluviales que les Logon. Pour le coton on trouve presque autant de familles travaillant au-dessus qu'au-dessous des normes, de nombreuses familles pongabélé des hameaux étant notamment au-dessus des normes. Pour la riziculture les exceptions concernent surtout des familles travaillant au-dessous des normes, toutes les familles du groupe des Immigrés de Syonfan étant dans ce cas ainsi que quelques familles pongabélé du village.

Ainsi les familles logon travaillent le plus souvent dans ces normes avec 11 exceptions seulement sur 60 cas (1), les exceptions étant au-dessus des normes pour les rizières et au-dessous pour le coton ; puis viennent les Pongabélé de Syonfan (14 exceptions sur 60 cas) dont les écarts sont au-dessus des normes pour les vivriers et au-dessous pour les rizières et les Pongabélé des hameaux (16 exceptions sur 60 cas) dont les écarts sont toujours au-dessus des normes, et enfin vient le groupe des Immigrés de Syonfan (9 exceptions sur 18 cas) toujours au-dessous des normes, en particulier pour la riziculture.

Les familles dont les actifs sont nombreux (plus de 7 par famille) se trouvent dans les normes plus de 9 fois sur 10, peut-être parce que le nombre d'actifs permet d'égaler d'éventuelles différences d'intensité de travail entre individus, ce qui n'est pas le cas dans les familles moins nombreuses, où près d'une famille sur trois est au-dessus ou au-dessous des normes pour l'une ou l'autre culture en 1974 ou 1975.

---

(1) Chacune des 10 familles des trois grands groupes sociaux du terroir est observée deux fois en 1974 et 1975 sur le travail fourni sur trois types de champs : cultures vivrières pluviales, coton, riziculture, soit  $10 \times 2 \times 3 = 60$  observations. On n'a fait que 18 observations ( $3 \times 2 \times 3$ ) pour les trois familles du groupe des Immigrés de Syonfan.

En ce qui concerne la possession d'une charrue (1), on ne note pas d'extension particulière des surfaces cultivées par actif dans les familles qui en sont équipées, contrairement à ce que l'on pourrait attendre d'une telle multiplication de la force du travail. Ceci s'explique d'une part du fait que 1975 est la première année d'utilisation de la charrue pour 8 familles sur 11, de l'autre part : fait que seules ont été comptées les surfaces cultivées par exploitation, et non celles cultivées par charrue, dans le cas d'un travail à façon pour d'autres familles.

Pour les cultures vivrières, nos informations se limitent aux années 1974 et 1975 où l'on note globalement que les Logon cultivent beaucoup moins de champs de vivriers que les Pongabélé.

#### SURFACES DE CULTURES VIVRIERES PLUVIALES PAR ACTIF (EN ARES)

| Groupes sociaux       | 1974  | 1975  |
|-----------------------|-------|-------|
| Logon                 | 44,38 | 46,60 |
| Pongabélé de Syonfan  | 88,13 | 73,10 |
| Pongabélé des hameaux | 77,60 | 61,90 |
| Immigrés de Syonfan   | 25,58 | 16,31 |

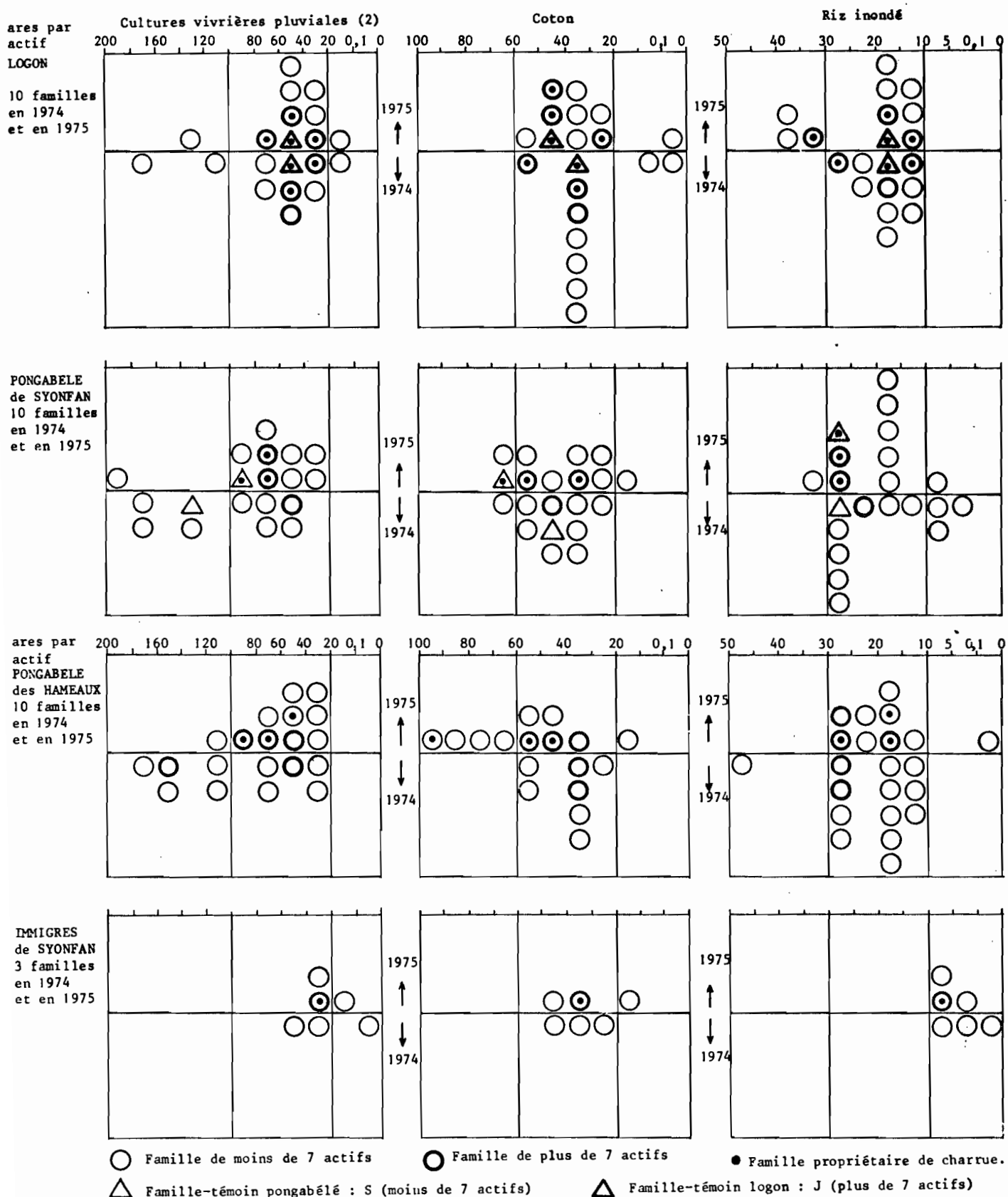
Nous avons poursuivi l'analyse de la répartition des surfaces cotonnières cultivées par actif entre les familles des différents groupes sociaux pour les années 1976 - 1977 - 1978 (voir les surfaces cotonnières cultivées par famille en annexes). La tendance marquée des Pongabélé des hameaux à travailler au-dessus des normes ne fait que s'accentuer au fil des années : 3 familles sur 10 cultivent plus de 60 ares par actif en 1974, 4 familles sur 10 en 1975, 5 sur 10 en 1976, 4 sur 10 en 1977 et 4 sur 9 en 1978. Les Pongabélé de Syonfan suivent l'exemple de ceux des hameaux en particulier 4 familles sur 9 travaillent au-dessus de ces normes en 1977 et 3 sur 9 en 1978 ; de plus si l'on met la barre à 50 ares par actif et non plus à 60, c'est 8 familles sur 9 qui travaillent au-dessus de cette norme en 1977 et la totalité en 1978.

En revanche l'activité cotonnière des Logon, déjà un peu plus faible en moyenne que celle des Pongabélé en 1974 et 1975, a tendance à diminuer en 1977 et 1978 : si l'on met la barre inférieure à 30 ares par actif au lieu de 20, on s'aperçoit que 2 familles sur 10 sont en-dessous de cette norme en 1974, 3 sur 10 en 1975, 4 sur 10 en 1976, 4 sur 9 en 1977 et même 6 sur 9 en 1978.

S'il est aisé de comprendre la forte progression de l'activité cotonnière chez les Pongabélé, qui cherchent à profiter de l'augmentation du prix du coton en 1977 ainsi que de la gratuité des engrais, on comprend moins bien l'attitude des Logon. Seule la récente flambée d'émigration des jeunes hommes en Basse Côte et dans la zone cotonnière de Dianra peut expliquer une baisse de tonus de ceux qui restent, comme s'ils comptaient désormais aussi sur les éventuelles ressources que pourraient fournir ces émigrés.

(1) Les superficies cultivées avec une charrue ont été mesurées à la fin du chapitre précédent.

REPARTITION DES 33 FAMILLES (1) DU TERROIR DE SYONFAN EN FONCTION  
DES SURFACES CULTIVEES PAR ACTIF DEMOGRAPHIQUE EN 1974 ET 1975



(1) Une 34ème famille W' arrivée fin 1975 n'a pas été prise en compte

(2) Y compris quelques hectares de vergers, de stylosanthès et de champs buttés pour être cultivés en vivriers l'année suivante.



## SURFACE COTONNIERE CULTIVEE PAR ACTIF (EN ARES)

| Groupes sociaux       | 1974  | 1975  | 1976  | 1977  | 1978  |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Logon                 | 33,71 | 40,73 | 34,04 | 38,88 | 38,00 |
| Pongabélé de Syonfan  | 42,15 | 44,97 | 40,34 | 54,61 | 57,14 |
| Pongabélé des hameaux | 48,04 | 53,35 | 47,50 | 56,50 | 59,78 |
| Immigrés de Syonfan   | 35,83 | 27,10 | 35,52 | 28,94 | 37,50 |
| T O T A L             | 40,36 | 44,33 | 40,15 | 47,61 | 49,67 |

Pour les rizières on note de façon générale des surfaces cultivées par actif plus faibles chez les Logon que chez les Pongabélé, ces différences se maintenant en 1977 et 1978 lorsque les surfaces rizicoles par actif diminuent dans les trois groupes sociaux.

## SURFACES RIZICOLES PAR ACTIF (EN ARES)

| Groupes sociaux       | 1974  | 1975  | 1976  | 1977  | 1978  |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Logon                 | 17,86 | 19,75 | 21,87 | 15,22 | 12,86 |
| Pongabélé de Syonfan  | 20,45 | 22,60 | 24,22 | 20,11 | 19,95 |
| Pongabélé des hameaux | 23,00 | 18,80 | 20,34 | 14,10 | 17,50 |
| Immigrés de Syonfan   | 3,00  | 4,78  | 4,57  | 2,10  | 4,06  |
| T O T A L             | 18,98 | 18,61 | 19,98 | 14,61 | 15,26 |

## 2. Les chefs de famille, principaux bénéficiaires du travail agricole

### a. La majeure partie des champs appartiennent aux chefs de famille

Convenons que toute personne bénéficiaire d'une récolte sera dite propriétaire du champ sur lequel cette récolte sera effectuée. Les enquêtes concernant l'ensemble des champs appartenant aux habitants du terroir en 1974 et 1975 nous ont permis de mesurer la part respective des champs revenant aux chefs de famille, aux hommes mariés ou veufs (non chefs de famille), aux hommes célibataires de plus de 15 ans et aux femmes mariées ou veuves ; les jeunes filles de plus de 15 ans n'accèdent jamais à la propriété à quelques exceptions près.

Si l'on excepte les chefs des familles d'Immigrés de Syonfan, trop peu nombreuses et trop différentes les unes des autres pour constituer un groupe homogène, les trente autres chefs de famille possèdent presque tous des champs de vivriers de base (1), de vivriers secondaires (2), de coton, ainsi que des rizières. Ce sont

(1) Igname, maïs, riz pluvial auxquels nous ajoutons les champs buttés qui porteront des vivriers de base l'année suivante, et exceptionnellement 2,85 ha de stylosanthènes en 1975.

(2) Sorgho, millet, arachide, pépinière de riz, patates douces, pois de terre, auxquels nous ajoutons quelques parcelles de tabac et un ou deux petits vergers.

eux qui possèdent la plus grande partie des exploitations agricoles (voir tableaux p. et ).

Par ordre d'importance décroissante, ils possèdent les 9/10 des champs de vivriers de base, les 4/5 des champs de coton (1), les 2/3 des champs de vivriers secondaires et un peu moins de la moitié des rizières (2). Ce sont les chefs de famille du groupe pongabélé des hameaux qui accaparent le plus la terre : ils possèdent

- (1) Au cours des années suivantes le pourcentage de champs de coton appartenant aux chefs de famille diminuera très légèrement chez les Logon, et restera stable dans les deux groupes pongabélé. Les autres propriétaires de champs de coton sont tous des hommes, sauf 4 femmes qui cultivent chacune 50 ares de coton, soit 5 à 6 % du total des champs de coton.

POURCENTAGE DES CHAMPS DE COTON APPARTENANT AUX CHEFS DE FAMILLE

| Groupes sociaux       | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Logon                 | 82,1 | 74,3 | 81,2 | 68,5 | 63,1 |
| Pongabélé de Syonfan  | 55,4 | 63,5 | 59,1 | 57,4 | 58,3 |
| Pongabélé des hameaux | 97,8 | 89,8 | 87,3 | 81,4 | 90,9 |
| Immigrés de Syonfan   | 89,7 | 80,5 | 77,7 | 72,7 | 83,3 |
|                       | 80,5 | 77,5 | 77,0 | 70,2 | 73,2 |

- (2) Au cours des années suivantes on note des comportements différents dans les trois groupes sociaux face aux rizières. Chez les Logon la part des femmes mariées ou veuves augmente et passe de 43,2 % des rizières du groupe en 1974 à 66,8 % en 1978, tandis que la part des chefs de famille diminue et que celle des hommes mariés se maintient autour de 15 %. Chez les Pongabélé de Syonfan on note le même phénomène, mais beaucoup moins développé. En revanche le comportement des Pongabélé des hameaux est très stable : les chefs de famille possèdent 2/3 des rizières et les femmes mariées ou veuves 1/3 tout au long des cinq années. On retrouve encore ici la preuve d'un certain retrait des hommes logon face au travail agricole.

POURCENTAGE DES RIZIERES APPARTENANT AUX CHEFS DE FAMILLE

| Groupes sociaux       | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Logon                 | 38,2 | 29,4 | 29,0 | 32,1 | 18,6 |
| Pongabélé de Syonfan  | 42,7 | 36,3 | 38,2 | 41,0 | 32,9 |
| Pongabélé des hameaux | 65,6 | 64,6 | 64,7 | 63,8 | 67,0 |
| Immigrés de Syonfan   | 100  | 57,1 | 58,6 | 62,5 | 79,9 |
| Ensemble              | 49,9 | 43,7 | 44,2 | 45,7 | 41,9 |

POURCENTAGE DES RIZIERES APPARTENANT A DES FEMMES MARIEES OU VEUVES

| Groupes sociaux       | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Logon                 | 43,2 | 54,1 | 53,8 | 48,9 | 66,8 |
| Pongabélé de Syonfan  | 42,2 | 45,5 | 48,2 | 41,6 | 59,9 |
| Pongabélé des hameaux | 31,8 | 33,9 | 33,3 | 33,3 | 32,9 |
| Immigrés              | -    | 42,8 | 41,3 | 37,5 | 23,0 |
| Ensemble              | 38,3 | 44,5 | 45,0 | 41,1 | 51,5 |

REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES (EN HECTARES) EN 1974 ET 1975 ENTRE LES  
DIFFERENTES CATEGORIES D'ADULTES (PLUS DE 15 ANS) DE CHAQUE GROUPE SOCIAL

292

|                          | 1 9 7 4           |      |                   |      |                     |      |                         |      |            |      | 1 9 7 5    |      |                   |        |                   |       |                     |       |                         |       |            |       |            |      |
|--------------------------|-------------------|------|-------------------|------|---------------------|------|-------------------------|------|------------|------|------------|------|-------------------|--------|-------------------|-------|---------------------|-------|-------------------------|-------|------------|-------|------------|------|
|                          | Population adulte |      | Exploi-<br>tation |      | Vivriers<br>de base |      | Vivriers<br>secondaires |      | coton      |      | rizières   |      | Population adulte |        | Exploi-<br>tation |       | Vivriers<br>de base |       | Vivriers<br>secondaires |       | coton      |       | rizières   |      |
|                          | nb<br>prop        | surf | nb<br>prop        | surf | nb<br>prop          | surf | nb<br>prop              | surf | nb<br>prop | surf | nb<br>prop | surf | nb<br>prop        | surf   | nb<br>prop        | surf  | nb<br>prop          | surf  | nb<br>prop              | surf  | nb<br>prop | surf  | nb<br>prop | surf |
| Population totale        |                   |      |                   |      |                     |      |                         |      |            |      |            |      |                   |        |                   |       |                     |       |                         |       |            |       |            |      |
| chefs de famille         | 33                | 32   | 155,73            | 29   | 53,43               | 31   | 34,14                   | 32   | 53,02      | 31   | 15,14      | 34   | 32                | 145,68 | 30                | 44,77 | 31                  | 26,49 | 32                      | 60,20 | 27         | 14,22 |            |      |
| hommes mariés ou veufs   | 20                | 13   | 13,54             | 3    | 0,71                | 12   | 2,06                    | 11   | 7,17       | 11   | 3,60       | 21   | 12                | 16,35  | 5                 | 1,99  | 10                  | 2,31  | 10                      | 8,45  | 10         | 3,60  |            |      |
| hommes célibataires      | 30                | 11   | 5,39              | 1    | 0,20                | 2    | 0,15                    | 10   | 4,70       | 2    | 0,36       | 35   | 15                | 7,41   | 2                 | 0,44  | 2                   | 0,22  | 13                      | 6,48  | 2          | 0,27  |            |      |
| femmes mariées ou veuves | 89                | 56   | 27,27             | 9    | 3,56                | 54   | 10,94                   | 2    | 0,91       | 51   | 11,86      | 93   | 67                | 36,95  | 12                | 3,27  | 57                  | 16,75 | 4                       | 2,45  | 63         | 14,48 |            |      |
| femmes célibataires      | 12                | 2    | 0,10              | -    | -                   | 2    | 0,10                    | -    | -          | -    | -          | 16   | 2                 | 0,74   | -                 | -     | 2                   | 0,74  | -                       | -     | -          | -     |            |      |
| TOTAL                    | 184               | 113  | 202,03            | 42   | 57,90               | 101  | 47,39                   | 54   | 65,80      | 95   | 30,94      | 199  | 127               | 207,13 | 49                | 50,47 | 102                 | 40,51 | 58                      | 77,58 | 102        | 32,57 |            |      |
| Pongébélé de Syonfan     |                   |      |                   |      |                     |      |                         |      |            |      |            |      |                   |        |                   |       |                     |       |                         |       |            |       |            |      |
| chefs de famille         | 10                | 10   | 41,56             | 10   | 19,71               | 10   | 7,69                    | 10   | 10,28      | 10   | 3,84       | 10   | 10                | 38,17  | 10                | 14,90 | 10                  | 5,68  | 10                      | 13,65 | 9          | 3,94  |            |      |
| hommes mariés ou veufs   | 4                 | 4    | 6,25              | 2    | 0,45                | 4    | 0,58                    | 4    | 3,98       | 3    | 1,24       | 4    | 4                 | 8,01   | 3                 | 1,77  | 4                   | 0,72  | 4                       | 3,65  | 4          | 1,87  |            |      |
| hommes célibataires      | 7                 | 4    | 3,76              | 1    | 0,20                | 1    | 0,06                    | 4    | 3,38       | 1    | 0,12       | 10   | 5                 | 2,74   | 1                 | 0,35  | 1                   | 0,04  | 4                       | 2,24  | 1          | 0,11  |            |      |
| femmes mariées ou veuves | 27                | 19   | 14,76             | 4    | 3,12                | 18   | 6,93                    | 2    | 0,91       | 17   | 3,80       | 27   | 22                | 18,45  | 5                 | 2,55  | 20                  | 9,02  | 3                       | 1,95  | 21         | 4,93  |            |      |
| femmes célibataires      | 3                 | -    | -                 | -    | -                   | -    | -                       | -    | -          | -    | -          | 5    | 1                 | 0,06   | -                 | -     | 1                   | 0,06  | -                       | -     | -          | -     |            |      |
| TOTAL                    | 51                | 37   | 66,33             | 17   | 23,48               | 33   | 15,26                   | 20   | 18,55      | 31   | 9,00       | 56   | 42                | 67,43  | 19                | 19,57 | 36                  | 15,52 | 21                      | 21,49 | 35         | 10,85 |            |      |
| Logon                    |                   |      |                   |      |                     |      |                         |      |            |      |            |      |                   |        |                   |       |                     |       |                         |       |            |       |            |      |
| chefs de famille         | 10                | 9    | 42,16             | 9    | 13,02               | 9    | 8,79                    | 9    | 16,32      | 9    | 4,03       | 10   | 9                 | 37,93  | 9                 | 12,71 | 9                   | 6,09  | 9                       | 16,05 | 7          | 3,08  |            |      |
| hommes mariés ou veufs   | 8                 | 7    | 6,34              | 1    | 0,26                | 7    | 1,43                    | 6    | 2,69       | 7    | 1,96       | 7    | 6                 | 5,84   | 2                 | 0,22  | 6                   | 1,59  | 4                       | 2,30  | 6          | 1,73  |            |      |
| hommes célibataires      | 12                | 4    | 0,88              | -    | -                   | -    | -                       | 4    | 0,88       | -    | -          | 8    | 5                 | 2,74   | -                 | -     | -                   | -     | 5                       | 2,74  | -          | -     |            |      |
| femmes mariées ou veuves | 31                | 23   | 7,14              | 4    | 0,42                | 22   | 2,17                    | -    | -          | 23   | 4,55       | 31   | 29                | 9,57   | 6                 | 0,52  | 23                  | 2,89  | 1                       | 0,50  | 28         | 5,66  |            |      |
| femmes célibataires      | 6                 | 2    | 0,10              | -    | -                   | 2    | 0,10                    | -    | -          | -    | -          | 7    | 1                 | 0,68   | -                 | -     | 1                   | 0,68  | -                       | -     | -          | -     |            |      |
| TOTAL                    | 67                | 45   | 56,62             | 14   | 13,70               | 40   | 12,49                   | 19   | 19,89      | 39   | 10,54      | 63   | 50                | 56,76  | 17                | 13,45 | 39                  | 11,25 | 19                      | 21,59 | 41         | 10,47 |            |      |
| Pongabélé des hameaux    |                   |      |                   |      |                     |      |                         |      |            |      |            |      |                   |        |                   |       |                     |       |                         |       |            |       |            |      |
| chefs de famille         | 10                | 10   | 64,72             | 10   | 20,70               | 10   | 14,55                   | 10   | 22,56      | 10   | 6,91       | 10   | 10                | 62,27  | 10                | 15,56 | 10                  | 13,68 | 10                      | 26,35 | 9          | 6,68  |            |      |
| hommes mariés ou veufs   | 8                 | 2    | 0,95              | -    | -                   | 1    | 0,05                    | 1    | 0,50       | 1    | 0,40       | 9    | 2                 | 2,50   | -                 | -     | -                   | -     | 2                       | 2,50  | -          | -     |            |      |
| hommes célibataires      | 7                 | 1    | 0,31              | -    | -                   | 1    | 0,09                    | -    | -          | 1    | 0,22       | 11   | 2                 | 0,93   | 1                 | 0,09  | 1                   | 0,18  | 9                       | 0,50  | 1          | 0,16  |            |      |
| femmes mariées ou veuves | 26                | 14   | 5,37              | 1    | 0,02                | 14   | 1,84                    | -    | -          | 11   | 3,51       | 28   | 12                | 8,04   | 1                 | 0,55  | 11                  | 3,99  | -                       | -     | 12         | 3,50  |            |      |
| femmes célibataires      | 3                 | -    | -                 | -    | -                   | -    | -                       | -    | -          | -    | -          | 3    | -                 | -      | -                 | -     | -                   | -     | -                       | -     | -          | -     |            |      |
| TOTAL                    | 54                | 27   | 71,35             | 11   | 20,72               | 26   | 16,53                   | 11   | 23,06      | 23   | 11,04      | 61   | 26                | 73,74  | 12                | 16,20 | 22                  | 17,85 | 13                      | 29,35 | 22         | 10,34 |            |      |
| Immigrés de Syonfan      |                   |      |                   |      |                     |      |                         |      |            |      |            |      |                   |        |                   |       |                     |       |                         |       |            |       |            |      |
| chefs de famille         | 3                 | 3    | 7,29              | -    | -                   | 2    | 3,07                    | 3    | 3,86       | 2    | 0,36       | 4    | 3                 | 7,31   | 1                 | 1,60  | 2                   | 1,04  | 3                       | 4,15  | 2          | 0,52  |            |      |
| hommes mariés ou veufs   | -                 | -    | -                 | -    | -                   | -    | -                       | -    | -          | -    | -          | 1    | -                 | -      | -                 | -     | -                   | -     | -                       | -     | -          | -     |            |      |
| hommes célibataires      | 4                 | 2    | 0,44              | -    | -                   | -    | -                       | 2    | 0,44       | -    | -          | 6    | 3                 | 1,00   | -                 | -     | -                   | -     | 3                       | 1,00  | -          | -     |            |      |
| femmes mariées ou veuves | 5                 | -    | -                 | -    | -                   | -    | -                       | -    | -          | -    | -          | 7    | 4                 | 0,85   | -                 | -     | 3                   | 0,46  | -                       | -     | 2          | 0,39  |            |      |
| femmes célibataires      | -                 | -    | -                 | -    | -                   | -    | -                       | -    | -          | -    | -          | 1    | -                 | -      | -                 | -     | -                   | -     | -                       | -     | -          | -     |            |      |
| TOTAL                    | 12                | 4    | 7,73              | -    | -                   | 2    | 3,07                    | 5    | 4,30       | 2    | 0,36       | 19   | 9                 | 9,16   | 1                 | 1,60  | 5                   | 1,50  | 6                       | 5,15  | 4          | 0,91  |            |      |

Vivriers de base : igname - maïs - riz pluvial - buttes auxquels on ajoute en divers : Stylosanthès (2,85 ha en 1975)

Vivriers secondaires : millet - sorgho - pépinière de riz - pois de terre - patate douce auxquels on ajoute tabac et vergers (1,26 ha en 1974, 1,09 ha en 1975)

## REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES EN 1974 ET 1975 ENTRE LES PRINCIPALES CATEGORIES D'ADULTES (1)

|      |                          | Total exploitation |      |     |      | Vivriers de base |      |      |      | Vivriers secondaires |      |      |      | Coton |      |      |      | Rizières |      |      |      |
|------|--------------------------|--------------------|------|-----|------|------------------|------|------|------|----------------------|------|------|------|-------|------|------|------|----------|------|------|------|
|      |                          | 1                  | 2    | 3   | 4    | 1                | 2    | 3    | 4    | 1                    | 2    | 3    | 4    | 1     | 2    | 3    | 4    | 1        | 2    | 3    | 4    |
| 1974 | Population totale        |                    |      |     |      |                  |      |      |      |                      |      |      |      |       |      |      |      |          |      |      |      |
|      | chefs de famille         | 96,9               | 77,0 | 100 | 4,86 | 88,0             | 92,4 | 34,3 | 1,84 | 93,9                 | 72,0 | 21,9 | 1,03 | 96,9  | 80,5 | 34,0 | 1,65 | 93,9     | 49,0 | 9,7  | 0,48 |
|      | hommes mariés ou veufs   | 65,0               | 6,7  | 100 | 1,04 | 15,0             | 1,2  | 5,2  | 0,23 | 60,0                 | 4,4  | 15,2 | 0,17 | 55,5  | 10,9 | 53,0 | 0,65 | 55,5     | 11,6 | 26,6 | 0,32 |
|      | hommes célibataires      | 36,6               | 2,6  | 100 | 0,49 | 3,3              | 0,3  | 3,7  | 0,20 | 6,6                  | 0,3  | 2,7  | 0,07 | 33,3  | 6,5  | 87,1 | 0,47 | 6,6      | 1,1  | 6,6  | 0,17 |
|      | femmes mariées ou veuves | 62,9               | 13,5 | 100 | 0,48 | 10,1             | 6,1  | 13,1 | 0,39 | 60,6                 | 23,1 | 40,1 | 0,20 | 2,2   | 1,4  | 3,3  | 0,45 | 57,3     | 38,3 | 43,5 | 0,23 |
|      | Pongabélé de Syonfan     |                    |      |     |      |                  |      |      |      |                      |      |      |      |       |      |      |      |          |      |      |      |
|      | chefs de famille         | 100                | 62,7 | 100 | 4,15 | 100              | 83,9 | 47,4 | 1,97 | 100                  | 50,4 | 18,5 | 0,77 | 100   | 55,4 | 24,8 | 1,02 | 100      | 42,7 | 9,3  | 0,38 |
|      | hommes mariés ou veufs   | 100                | 9,4  | 100 | 1,56 | 50,0             | 1,9  | 7,2  | 0,22 | 100                  | 3,8  | 9,3  | 0,14 | 100   | 21,5 | 63,7 | 0,99 | 75,0     | 13,8 | 19,8 | 0,41 |
|      | hommes célibataires      | 57,1               | 5,7  | 100 | 0,94 | 14,3             | 0,8  | 5,3  | 0,20 | 14,3                 | 0,4  | 1,6  | 0,06 | 57,4  | 18,2 | 89,9 | 0,84 | 14,3     | 1,3  | 3,2  | 0,12 |
|      | femmes mariées ou veuves | 70,3               | 22,2 | 100 | 0,77 | 14,8             | 13,3 | 21,1 | 0,78 | 66,6                 | 45,4 | 47,0 | 0,38 | 7,4   | 4,9  | 6,2  | 0,45 | 62,9     | 42,2 | 25,7 | 0,22 |
|      | Logon                    |                    |      |     |      |                  |      |      |      |                      |      |      |      |       |      |      |      |          |      |      |      |
|      | chefs de famille         | 90,0               | 74,5 | 100 | 4,68 | 90,0             | 95,0 | 30,9 | 1,44 | 90,0                 | 70,4 | 20,8 | 0,97 | 90,0  | 82,1 | 38,7 | 1,81 | 90,0     | 38,2 | 9,6  | 0,44 |
|      | hommes mariés ou veufs   | 87,5               | 11,2 | 100 | 0,90 | 12,5             | 1,9  | 4,1  | 0,26 | 87,5                 | 11,4 | 22,6 | 0,20 | 75,0  | 13,5 | 42,4 | 0,44 | 87,5     | 18,6 | 30,9 | 0,28 |
|      | hommes célibataires      | 33,5               | 1,5  | 100 | 0,22 | -                | -    | -    | -    | -                    | -    | -    | -    | 33,3  | 4,4  | 100  | 0,22 | -        | -    | -    | -    |
|      | femmes mariées ou veuves | 74,1               | 12,6 | 100 | 0,31 | 12,9             | 3,1  | 5,9  | 0,10 | 70,9                 | 17,4 | 30,4 | 0,09 | -     | -    | -    | -    | 74,1     | 43,2 | 63,7 | 0,19 |
|      | Pongabélé des hameaux    |                    |      |     |      |                  |      |      |      |                      |      |      |      |       |      |      |      |          |      |      |      |
|      | chefs de famille         | 100                | 90,7 | 100 | 6,47 | 100              | 99,9 | 32,0 | 2,07 | 100                  | 88,0 | 22,5 | 1,45 | 100   | 97,8 | 34,8 | 2,25 | 100      | 65,6 | 10,7 | 0,69 |
|      | femmes mariées ou veuves | 53,8               | 7,5  | 100 | 0,38 | 3,8              | 0,1  | 0,4  | 0,02 | 53,8                 | 11,1 | 34,3 | 0,13 | -     | -    | -    | -    | 42,3     | 31,8 | 65,3 | 0,32 |
| 1975 | Population totale        |                    |      |     |      |                  |      |      |      |                      |      |      |      |       |      |      |      |          |      |      |      |
|      | chefs de famille         | 94,1               | 70,3 | 100 | 4,55 | 88,2             | 88,7 | 30,7 | 1,49 | 91,1                 | 56,9 | 18,1 | 0,85 | 94,1  | 77,5 | 41,3 | 1,88 | 79,4     | 43,7 | 9,7  | 0,52 |
|      | hommes mariés ou veufs   | 57,1               | 7,9  | 100 | 1,36 | 23,8             | 3,9  | 12,2 | 0,39 | 47,6                 | 5,0  | 14,1 | 0,23 | 47,6  | 10,9 | 51,7 | 0,84 | 47,6     | 11,0 | 22,0 | 0,36 |
|      | hommes célibataires      | 42,8               | 3,5  | 100 | 0,49 | 5,7              | 0,9  | 5,9  | 0,22 | 5,7                  | 1,1  | 2,9  | 0,11 | 37,1  | 8,3  | 87,4 | 0,48 | 5,7      | 0,8  | 3,6  | 0,13 |
|      | femmes mariées ou veuves | 72,0               | 17,8 | 100 | 0,55 | 12,9             | 6,5  | 8,9  | 0,27 | 61,2                 | 36,0 | 45,3 | 0,29 | 4,3   | 3,2  | 6,6  | 0,61 | 67,7     | 44,5 | 39,2 | 0,23 |
|      | Pongabélé de Syonfan     |                    |      |     |      |                  |      |      |      |                      |      |      |      |       |      |      |      |          |      |      |      |
|      | chefs de famille         | 100                | 56,6 | 100 | 3,81 | 100              | 76,1 | 39,0 | 1,49 | 100                  | 36,6 | 14,9 | 0,56 | 100   | 63,5 | 35,8 | 1,36 | 90       | 36,3 | 10,3 | 0,43 |
|      | hommes mariés ou veufs   | 100                | 11,9 | 100 | 2,00 | 75               | 9,1  | 22,1 | 0,59 | 100                  | 4,6  | 9,0  | 0,18 | 100   | 17,0 | 45,6 | 0,91 | 100      | 17,2 | 23,3 | 0,46 |
|      | hommes célibataires      | 50                 | 4,0  | 100 | 0,54 | 10               | 1,8  | 12,8 | 0,35 | 10                   | 0,3  | 1,4  | 0,04 | 40    | 10,4 | 81,8 | 0,56 | 10       | 1,0  | 4,0  | 0,11 |
|      | femmes mariées ou veuves | 81,4               | 27,4 | 100 | 0,83 | 18,5             | 13,0 | 13,8 | 0,51 | 74                   | 58,1 | 48,9 | 0,45 | 11,1  | 9,1  | 10,6 | 0,65 | 77,7     | 45,5 | 26,7 | 0,23 |
|      | Logon                    |                    |      |     |      |                  |      |      |      |                      |      |      |      |       |      |      |      |          |      |      |      |
|      | chefs de famille         | 90                 | 66,8 | 100 | 4,21 | 90               | 94,5 | 33,5 | 1,41 | 90                   | 28,7 | 16,1 | 0,67 | 90    | 74,3 | 42,3 | 1,78 | 70       | 29,4 | 8,1  | 0,44 |
|      | hommes mariés ou veufs   | 85,7               | 10,3 | 100 | 0,97 | 28,5             | 1,6  | 3,8  | 0,11 | 85,7                 | 7,5  | 27,2 | 0,26 | 57,1  | 10,7 | 39,4 | 0,57 | 85,7     | 16,5 | 29,6 | 0,28 |
|      | hommes célibataires      | 62,3               | 4,8  | 100 | 0,54 | -                | -    | -    | -    | -                    | -    | -    | -    | 62,5  | 12,7 | 100  | 0,54 | -        | -    | -    | -    |
|      | femmes mariées ou veuves | 93,5               | 11,9 | 100 | 0,33 | 19,3             | 3,9  | 5,4  | 8,6  | 74,1                 | 60,6 | 30,2 | 0,12 | 3,2   | 2,3  | 5,2  | 0,50 | 90,3     | 54,1 | 59,2 | 0,20 |
|      | Pongabélé des hameaux    |                    |      |     |      |                  |      |      |      |                      |      |      |      |       |      |      |      |          |      |      |      |
|      | chefs de famille         | 100                | 84,4 | 100 | 6,22 | 100              | 96,0 | 25,0 | 1,55 | 100                  | 76,6 | 22,0 | 1,36 | 100   | 89,8 | 42,3 | 2,63 | 90       | 64,6 | 10,7 | 0,74 |
|      | femmes mariées ou veuves | 42,8               | 10,9 | 100 | 0,67 | 3,5              | 3,4  | 6,9  | 0,55 | 39,2                 | 22,4 | 49,6 | 0,36 | -     | 1,7  | -    | -    | 42,8     | 33,9 | 43,5 | 0,29 |

(1) Nous n'avons pas retenu les femmes célibataires presque jamais propriétaires, les hommes mariés, veufs ou célibataires du groupe des Pongabélé des hameaux presque jamais propriétaires, enfin le groupe des Immigrés de Syonfan trop peu nombreux pour être représentatifs.

1 Pourcentage de propriétaire par rapport à la population concernée

2 Pourcentage de surfaces cultivées par la population concernée par rapport aux surfaces cultivées par l'ensemble de la population

3 Pourcentage de surfaces cultivées selon les catégories de cultures en fonction de l'ensemble des surfaces cultivées par la population concernée

4 Surface moyenne cultivée par propriétaire (en ha)

90,7 % des champs du groupe en 1974 et 84,6 % en 1975. Puis viennent les chefs de famille logon qui possèdent 74,5 % des champs du groupe en 1974 et 66,8 % en 1975. Enfin les chefs de famille du groupe pongabélé de Syonfan qui possèdent 62,7 % des champs du groupe en 1974 et 56,6 % en 1975. Ces résultats montrent donc une attitude très variable, en fonction du groupe social, des chefs de famille face à l'accession à la terre des autres adultes, auxquels ils permettent plus ou moins d'autonomie en ce domaine. A ce propos on note cependant un état d'esprit plus ouvert des chefs de famille de 1974 à 1975 : dans chaque groupe le pourcentage des champs leur appartenant a diminué d'une année à l'autre.

Chez les chefs des familles pongabélé de Syonfan, à l'intérieur des surfaces cultivées qu'ils possèdent, la plus grande part des champs est réservée aux vivriers de base (39,0 % en 1974, 47,4 % en 1975), puis au coton (24,8 % et 35,8 % des surfaces). Dans les deux autres groupes le coton occupe la première place (entre 34,8 et 42,3 % des surfaces possédées selon le groupe et l'année), et les vivriers de base la seconde, de 10,7 à 25 % des surfaces possédées. Dans tous les groupes, les champs de vivriers secondaires viennent ensuite et occupent entre 14,9 et 22,5 % des champs appartenant aux chefs de famille ; puis viennent enfin les rizières qui occupent entre 8,1 et 10,7 % de leurs champs. Les chefs de famille des deux groupes pongabélé ont une attitude commune face aux vivriers de base et au coton : ils possèdent chacun 2 ha de vivriers de base en moyenne en 1974 (1,97 ha et 2,07 ha) et 1,50 ha en moyenne en 1975 (1,49 et 1,55 ha) ; dans le même temps les surfaces cotonnières, deux fois plus faibles en moyenne chez les chefs des familles pongabélé de Syonfan (1,02 ha) que chez ceux des familles pongabélé des hameaux (2,25 ha), augmentent et passent à 1,36 ha pour les premiers et 2,63 ha pour les seconds. En revanche les chefs de famille logon ont des surfaces qui restent stables d'une année à l'autre, aussi bien pour les champs de coton (1,88 et 1,78 ha en moyenne par chef de famille) que pour les vivriers de vase (1,44 et 1,41 ha). Les surfaces réservées aux vivriers secondaires diminuent de 1974 à 1975 pour chacun des trois groupes, tandis que les surfaces rizicoles restent stables. Chacun des chefs des familles pongabélé de Syonfan possède en moyenne 0,77 ha de vivriers secondaires et 0,38 ha de rizières en 1974 contre 0,56 et 0,43 ha en 1975. Puis viennent les chefs de famille logon avec 0,97 ha et 0,44 ha en 1974 contre 0,67 ha et 0,44 ha en 1975, et enfin les chefs des familles pongabélé des hameaux avec 1,45 et 0,69 ha en 1974 contre 1,36 et 0,74 en 1975.

En définitive, la surface moyenne appropriée par chef de famille varie en fonction des groupes sociaux : les chefs des familles pongabélé de Syonfan possèdent en moyenne 4,15 ha, ceux des familles logon 4,68 ha et ceux des familles pongabélé des hameaux 6,75 ha en 1974. Ces surfaces diminuent en 1975 en même temps que les autres adultes, non chefs de famille, s'approprient davantage de terres. Ainsi les surfaces moyennes appropriées en 1975 par les chefs de famille de chacun des 3 groupes sociaux ne mesurent plus respectivement que 3,81 ha, 4,21 ha et 6,22 ha.

b. Une minorité des champs appartient aux autres hommes adultes (1) et aux femmes mariées ou veuves.

L'accès des individus à la terre varie d'un groupe social à l'autre, nous venons de le montrer : ce sont les familles pongabélé des hameaux qui possèdent en moyenne les exploitations les plus grandes, 7,13 ha en 1974 et 7,37 ha en 1975, mais ce sont également celles où les chefs de famille accaparent le plus de surfaces cultivées (90,7 % en 1974 et 84,4 % en 1975) et entravent le plus fortement l'accès des adultes à la terre. Dans ce groupe un cinquième des hommes seulement et la moitié des femmes mariées ou veuves ont pu accéder à la terre, les femmes propriétaires

---

(1) Rappelons que nous avons considéré comme adultes les individus âgés de plus de 15 ans.

possédant chacune en moyenne 38 ares en 1974 et 67 ares en 1975. Cette augmentation a favorisé le développement des cultures vivrières secondaires, dont les surfaces moyennes par femme propriétaire passent de 13 à 36 ares de 1974 à 1975 (il s'agit pour les 2/3 d'arachide), les surfaces rizicoles moyennes par femme propriétaire restant stables dans le même temps (32 et 29 ares). Aucune femme ne possède de champ de coton, et seules quelques unes d'entre elles possèdent quelques ares de cultures vivrières de base.

Les familles pongabélé de Syonfan possèdent des exploitations un peu plus petites, 6,63 ha en moyenne en 1974 et 6,74 ha en 1975. Dans ce groupe les hommes et femmes adultes accèdent relativement bien à la terre, les chefs de famille n'acaparant que 62,7 % des champs en 1974 et 56,6 % en 1975. La totalité des hommes mariés, les trois quarts des femmes mariées ou veuves et la moitié des hommes célibataires possèdent des champs. Les hommes mariés exploitent chacun en moyenne 1,56 ha en 1974 et 2 ha en 1975, répartis entre des champs de coton essentiellement (près d'un hectare) et des rizières (près d'un demi hectare) ; deux hommes mariés possèdent en outre des champs de vivriers de base. Il semble ainsi relativement difficile pour un homme non chef de famille d'accéder à la propriété de champs de vivriers de base ; nous avons d'ailleurs noté, lorsque cette appropriation avait lieu, des tensions entre le nouveau propriétaire et le chef de famille, comme si ce dernier craignait un prochain départ du nouveau propriétaire et de son ménage, mais nos demandes d'éclaircissement sur ce point sont restées sans réponse. Il faut noter en outre que les champs de vivriers de base ne sont plus les seuls à nourrir les villageois : on constate que les chefs de famille accordent assez facilement une rizière à ceux qui le désirent, laquelle permet tout aussi bien que des vivriers de base de nourrir un ménage, donnant accès - théoriquement - à l'indépendance économique. Les femmes mariées ou veuves propriétaires exploitent chacune en moyenne 77 ares en 1974 et 83 ares en 1975, essentiellement constitués de champs de vivriers secondaires, 38 ares en 1974 et 45 ares en 1975 (il s'agit d'arachide pour les 3/4), et de rizières (22 et 23 ares en 1974 et 1975). Notons que quatre femmes ont réussi à obtenir suffisamment d'indépendance pour posséder un champ de coton et (ou) un champ de vivriers de base, champs sur lesquels ce sont les hommes qui font les travaux de buttage et de billonnage. On retrouve cette même réussite chez l'épouse d'un Logon, elle-même originaire du quartier pongabélé. Les hommes célibataires propriétaires n'exploitent pratiquement que des champs de coton : 84 ares par propriétaire en moyenne en 1974 et 56 ares en 1975.

Les familles logon possèdent les exploitations agricoles les plus petites : 5,6 ha en moyenne. Les adultes du groupe accèdent relativement bien à la terre, comme les Pongabélé de Syonfan, mais les surfaces appropriées par personne sont plus petites, de sorte que 74,50 % et 66,8 % des surfaces cultivées par les Logon en 1974 et 1975 appartiennent aux chefs de famille. Les hommes mariés propriétaires, non chefs de famille, exploitent chacun un peu moins d'un hectare en moyenne, essentiellement constitué de coton (environ 0,5 ha) et de rizières (28 ares). Les femmes mariées ou veuves propriétaires exploitent chacune environ 32 ares, essentiellement des rizières (20 ares par propriétaire) ; elles cultivent donc peu de vivriers secondaires et s'opposent ainsi aux femmes pongabélé. Les hommes célibataires propriétaires exploitent exclusivement des champs de coton : 22 ares par propriétaire en 1974 et 54 ares en 1975.

Notons enfin que globalement, si l'on ne remarque pas de limite d'âge pour l'accession à la terre des hommes célibataires ou mariés, en revanche il n'existe pratiquement pas de jeunes femmes propriétaires de rizières ou de champs de vivriers secondaires. Il est de coutume en effet que l'époux ou le chef de famille n'autorise la femme mariée à cultiver un champ dont la récolte lui appartiendra que lorsqu'elle pourra se faire remplacer en partie sur les champs du chef de famille par les enfants qu'elle a élevés ; elles ne deviennent donc propriétaires en général que lorsque leur premier enfant atteint l'âge de 10 ans, c'est-à-dire quand elles ont elles-mêmes 27 ou 28 ans.

Compte tenu de cette répartition des champs, il est clair que le travail agricole sera toujours effectué en priorité sur les champs du chef de famille.

c. La répartition du travail agricole entre les champs du chef de famille et les autres champs.

Une enquête effectuée en 1974, que nous avons déjà évoqué dans le paragraphe A de ce chapitre, permet de connaître pour chaque actif démographique le nombre moyen de jours de travail effectué sur les champs de son chef de famille. L'intérêt de cette enquête ne réside pas dans la précision du nombre de jours de travail (aucune déclaration ne fut contrôlée) mais dans les tendances qu'elle révèle et que nous avons pu vérifier très précisément auprès de deux familles témoin : J pour les Logon et S pour les Pongabélé de Syonfan.

NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL PAR SEMAINE EFFECTUES EN 1974  
SUR LES CHAMPS DES CHEFS DE FAMILLE PAR LES 138 ACTIFS DE SYONFAN (1)

| Nombre de jours              | 0      | 1  | 2  | 3 | 4  | 5  | 6  | 7 | Total<br>d'actifs<br>non chefs<br>de famille |
|------------------------------|--------|----|----|---|----|----|----|---|----------------------------------------------|
| <u>Groupe sociaux</u>        |        |    |    |   |    |    |    |   |                                              |
| <u>Logon</u>                 |        |    |    |   |    |    |    |   |                                              |
| hommes mariés ou veufs       |        |    |    | 1 | 5  |    |    | 1 | 7                                            |
| hommes célibataires          |        |    | 1  |   | 8  | 1  | 1  | 1 | 12                                           |
| femmes mariées ou veuves     | 9      | 14 | 4  |   |    |    |    |   | 27                                           |
| femmes célibataires          | 1      |    |    | 1 | 4  |    |    |   | 6                                            |
| <u>Pongabélé de Syonfan</u>  |        |    |    |   |    |    |    |   |                                              |
| hommes mariés ou veufs       |        |    |    | 1 | 2  |    |    |   | 3                                            |
| hommes célibataires          | 1      |    | 1  |   | 5  |    |    |   | 7                                            |
| femmes mariées ou veuves     | 3      |    | 2  | 1 | 13 | 2  | 2  |   | 23                                           |
| femmes célibataires          | 1      |    |    |   | 1  | 1  |    |   | 3                                            |
| <u>Pongabélé des hameaux</u> |        |    |    |   |    |    |    |   |                                              |
| hommes mariés ou veufs       |        |    |    |   |    | 5  | 1  | 2 | 8                                            |
| hommes célibataires          | 1      |    | 1  |   |    | 5  |    |   | 7                                            |
| femmes mariées ou veuves     | 4      |    |    |   | 2  | 6  | 11 |   | 23                                           |
| femmes célibataires          |        |    |    |   |    |    | 2  | 1 | 3                                            |
| <u>Immigrés de Syonfan</u>   |        |    |    |   |    |    |    |   |                                              |
| hommes célibataires          |        |    | 2  | 2 |    |    |    |   | 4                                            |
| femmes mariées ou veuves     | 1      | 1  |    | 2 |    |    | 1  |   | 5                                            |
| T O T A L                    | 21 (2) | 15 | 11 | 8 | 40 | 20 | 18 | 5 | 138                                          |

(1) En 1974, on compte 163 actifs dont 25 sont chefs de famille exclus de ce tableau

(2) Parmi les 21 personnes qui ne travaillent pas pour leur chef de famille 3 femmes mariées et 2 jeunes filles travaillent pour une autre personne.



Le tableau ci-dessus indique que ce sont les Pongabélé des hameaux qui affirment travailler le plus souvent sur les champs des chefs de famille, les 3/4 y travaillant 5 à 6 jours sur 7, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les chefs de famille de ce groupe possèdent près des 9/10 des exploitations agricoles. Les Logon et les Pongabélé de Syonfan, dont les chefs de famille permettent davantage aux membres de leur famille d'accéder à la terre, affirment pour les 2/3 travailler 4 jours sur 7 sur les champs des chefs de famille, à l'exception des femmes logon mariées ou veuves, dont plus des 4/5 affirment ne pas travailler ou travailler très peu (1 jour sur 7) sur les champs des chefs de famille.

Les résultats de l'enquête auprès des familles témoin J et S recourent ces informations. Comme le tableau p. 30 montre de fortes ressemblances dans le comportement des actifs de ces deux familles en fonction de leur statut social, nous les avons regroupés selon les catégories suivantes : les hommes mariés ou veufs, les hommes célibataires, les femmes mariées et les femmes célibataires. Pour les membres de chaque catégorie sociale nous avons calculé le nombre de jours moyen passé sur les champs des deux chefs de famille au cours d'une semaine fictive qui aurait été totalement occupée par le travail agricole (1).

Bakary, le chef de la famille J, travaille 6 jours sur 7 sur ses propres champs ; les hommes mariés ou veufs de cette même famille travaillent 2,4 jours par semaine sur les champs de Bakary, les hommes célibataires 2,6 jours sur 7, les femmes célibataires 2,9 jours sur 7 et les femmes mariées 0,8 jours sur 7. Dans la famille S le chef de famille Sonfolo travaille tous les jours sur ses propres champs, les hommes célibataires y travaillent 5,5 jours sur 7 et les femmes mariées 4,5 jours sur 7.

Les résultats de cette enquête concordent donc avec ceux de la première pour ce qui concerne les femmes mariées du groupe logon. Les autres actifs de la famille J travaillent un peu moins que ce que la majorité des actifs logon a déclaré travailler (2,5 à 2,9 jours au lieu de 4 jours de travail par semaine sur les champs du chef de famille) et les actifs de la famille S travaillent un peu plus que les autres actifs pongabélé de Syonfan (4,5 à 5,5 jours par semaine au lieu de 4 jours de travail par semaine sur les champs du chef de famille). Nous pensons que ces variations autour de la moyenne s'expliquent ici par le fait que Bakary ne contrôle que 60 % de l'exploitation de sa famille (63 % en 1974 et 56,5 % en 1975) tandis que Sonfolo en contrôle 82 % en 1975 au moment où l'enquête se déroulait dans les deux familles.

Comment se répartit le travail des actifs des familles J et S entre les différentes cultures des chefs de famille ? On note assez peu de différences dans le nombre de jours de travail fourni par les différentes catégories d'actifs sur les champs de vivriers des deux chefs de famille : entre 16 et 39 jours par an, à l'exception des femmes mariées de la famille J qui y travaillent en moyenne 5 jours par an et de Zana, de la famille S, manoeuvre à Kasséré. Sur les champs de coton des chefs de famille ce sont les hommes célibataires qui sont les plus actifs parce qu'ils sont chargés du labour, du hersage, du rebillonnage et des sarclages à la main ou à la charrue. Ils y travaillent en moyenne 39 jours par an dans la famille J, alors que les jeunes filles y travaillent entre 15 et 29 jours et les femmes mariées 2 jours seulement. Zoumana, de la famille S, travaille 155 jours par an sur les champs de coton de son père tandis que les deux femmes de la famille S n'y travaillent que 52 et 82 jours. Enfin sur les rizières des chefs de famille, ce sont les femmes qui devraient fournir le plus de travail parce que chargées du repiquage, opération

---

(1) Rappelons que le nombre de jours de travail agricole fournis par ces diverses catégories sociales au cours d'une semaine réelle moyenne est très variable (voir tableau p. 30). Le chef de la famille J et les femmes mariées de cette famille fournissent en moyenne 2,5 jours de travail agricole par semaine ; les hommes de la famille J ainsi que les jeunes filles de cette famille et les femmes mariées de la famille S fournissent 3,5 jours de travail agricole par semaine ; enfin le chef de la famille S et son fils Zoumana fournissent 6 jours de travail agricole sur 7.



particulièrement lourde. Les jeunes filles de la famille J travaillent effectivement entre 19 et 40 jours par an sur les rizières de Bakary, mais les femmes mariées comme les autres actifs, n'y travaillent tout au plus que 10 jours par an. Dans la famille S en revanche, on ne note pas de différence entre les trois véritables actifs qui entourent le chef de famille, chacun fournissant entre 32 et 36 jours de travail sur les rizières du chef de famille ; mais nous avons déjà vu que cette famille supporte une charge de travail particulièrement lourde.

A côté des champs des chefs de famille s'étendent les champs des autres adultes de la famille. Nous avons vu que Logon et Pongabélé de Syonfan accédaient sans trop de difficulté à la terre, excepté les jeunes filles et les jeunes femmes. Dans la famille J un peu plus du tiers du temps de travail agricole est consacré aux champs individuels ; dans la famille S seuls 10 % du temps de travail y sont consacrés (voir tableau p. ), ces différences s'expliquant au moins en partie par une accession plus importante des adultes de la famille J à la terre (40 % des champs de l'exploitation leur appartiennent), alors que les adultes de la famille S ne possèdent que 18 % de l'exploitation familiale.

Les travaux concernant les rizières occupent la plus grande partie du temps de travail fourni globalement sur les champs individuels : 540 jours sur 814 dans la famille J, 88 sur 115 dans la famille S, puisque c'est ce type de champ qui est le plus facilement approprié par les individus (1). Les femmes mariées des familles J et S qui sont à la fois les principales bénéficiaires de l'attribution des rizières (avec les hommes mariés ou veufs) et les spécialistes du repiquage (avec les jeunes filles) fournissent chacune entre 38 et 92 jours de travail par an sur ces rizières ; les autres actifs de la famille J y fournissent chacun entre 19 et 44 jours ; enfin les chefs des familles J et S ainsi que les hommes de la famille S ne fournissent pratiquement pas d'aide sur les rizières individuelles. Dans la famille S il n'y a pas de champ de coton individuel ; dans la famille J où les hommes et même l'une des femmes possèdent des champs de coton, les actifs fournissent ensemble 175 jours de travail par an sur ces champs : les propriétaires de ces champs y fournissent chacun entre 13 et 43 jours de travail par an, les non propriétaires fournissant moins de 13 jours par an à une exception près. Restent les champs de vivriers individuels qui occupent peu de temps : 99 jours par an dans la famille J, 27 jours par an dans la famille S, chaque actif fournissant en moyenne 7 jours de travail par an sur ces champs.

Une partie du travail agricole est effectuée hors de l'exploitation familiale.

La famille S est très peu intéressée par ces travaux : 9,74 % du temps de travail agricole annuel leur sont consacrés, et il s'agit 2 fois sur 3 d'échanges de travail, de sorte que pratiquement tous les efforts de la famille servent directement ou indirectement à l'exploitation familiale ; 25 jours seulement sur 1 057 jours de travail agricole fournis annuellement par les 5 actifs de cette famille sont consacrés à un travail gratuit ou salarié sur une autre exploitation agricole. Les échanges de travail portent essentiellement sur les champs de coton (c'est Zoumana, le fils de Sonfola, qui en est chargé) et sur les rizières (ce sont les deux épouses qui en sont chargées).

---

(1) Par ailleurs pour une surface identique, le temps de travail sur une rizière est 7 fois plus important que sur un champ de cultures vivrières pluviales, et 2 fois plus important que sur un champ de coton (voir le troisième chapitre concernant les temps de travaux en fonction de la nature des cultures).

REPARTITION DES JOURNEES DE TRAVAIL AGRICOLE DE HUIT HEURES EFFECTUEES PAR LES 19 ACTIFS  
DES FAMILLES J ET S EN FONCTION DES DIFFERENTS TYPES DE CHAMP  
(VIVRIERS, COTON, RIZIERES D'UNE PART, CHAMP DU CHEF DE FAMILLE (COLLECT), D'UN AUTRE  
MEMBRE DE LA FAMILLE (INDIVID), D'UN AUTRE EXPLOITANT (A. Ex) D'AUTRE PART.

|                             | Totalité du travail agricole |         |         |      | Travail sur les champs de vivriers |         |         |      | Travail sur les champs de coton |         |         |      | Travail sur les rizières |         |         |      |
|-----------------------------|------------------------------|---------|---------|------|------------------------------------|---------|---------|------|---------------------------------|---------|---------|------|--------------------------|---------|---------|------|
|                             |                              |         |         |      |                                    |         |         |      |                                 |         |         |      |                          |         |         |      |
|                             | Total                        | champs  |         |      | Total                              | champs  |         |      | Total                           | champs  |         |      | Total                    | champs  |         |      |
|                             |                              | Collect | Individ | A ex |                                    | Collect | Individ | A ex |                                 | Collect | Individ | A ex |                          | Collect | Individ | A ex |
| <b>FAMILLE J</b>            |                              |         |         |      |                                    |         |         |      |                                 |         |         |      |                          |         |         |      |
| Chef Bakary                 | 140                          | 121     | 11      | 8    | 66                                 | 56      | 3       | 7    | 31                              | 27      | 4       | -    | 43                       | 38      | 4       | 1    |
| homme marié Kounandié       | 160                          | 57      | 56      | 47   | 48                                 | 27      | 11      | 10   | 62                              | 24      | 13      | 25   | 50                       | 6       | 32      | 12   |
| homme veuf Drissa           | 166                          | 58      | 63      | 45   | 38                                 | 24      | 4       | 10   | 70                              | 30      | 15      | 25   | 58                       | 4       | 44      | 10   |
| homme célibataire Adama     | 184                          | 67      | 49      | 68   | 38                                 | 20      | 5       | 13   | 87                              | 40      | 13      | 34   | 59                       | 7       | 31      | 21   |
| " " Lassina                 | 186                          | 73      | 51      | 62   | 43                                 | 25      | 2       | 16   | 87                              | 38      | 17      | 32   | 56                       | 10      | 32      | 14   |
| femme mariée Moyama         | 111                          | 18      | 65      | 28   | 12                                 | 7       | 1       | 4    | 1                               | 1       | -       | -    | 98                       | 10      | 64      | 24   |
| " " Tiénongo                | 207                          | 16      | 163     | 28   | 34                                 | 2       | 28      | 4    | 57                              | 4       | 43      | 10   | 116                      | 10      | 92      | 14   |
| " " Massara (1)             | 92                           | 15      | 59      | 18   | 22                                 | 9       | 10      | 3    | 6                               | 2       | 2       | 2    | 64                       | 4       | 47      | 13   |
| " " Korotoum                | 146                          | 13      | 76      | 57   | 36                                 | 4       | 23      | 9    | 24                              | 1       | 1       | 22   | 86                       | 8       | 52      | 26   |
| femme célibataire Orokillia | 183                          | 87      | 41      | 55   | 48                                 | 40      | 3       | 5    | 68                              | 26      | 13      | 29   | 67                       | 21      | 25      | 21   |
| " " Kafiné                  | 200                          | 97      | 42      | 61   | 44                                 | 36      | 2       | 6    | 77                              | 31      | 13      | 33   | 79                       | 30      | 27      | 22   |
| " " Bahata                  | 153                          | 70      | 27      | 56   | 27                                 | 21      | 1       | 5    | 51                              | 26      | 7       | 18   | 75                       | 23      | 19      | 33   |
| " " Diata                   | 164                          | 41      | 50      | 73   | 28                                 | 16      | 4       | 8    | 47                              | 15      | 6       | 26   | 89                       | 10      | 40      | 39   |
| " " Fatoumata               | 214                          | 93      | 61      | 60   | 41                                 | 33      | 2       | 6    | 93                              | 29      | 28      | 36   | 80                       | 31      | 31      | 18   |
| Total                       | 2 306                        | 826     | 814     | 666  | 525                                | 320     | 99      | 106  | 761                             | 294     | 175     | 292  | 1 020                    | 212     | 540     | 268  |
| <b>FAMILLE S</b>            |                              |         |         |      |                                    |         |         |      |                                 |         |         |      |                          |         |         |      |
| Chef Sonfolo                | 322                          | 314     | 3       | 5    | 82                                 | 77      | -       | 5    | 159                             | 159     | -       | -    | 81                       | 78      | 3       | -    |
| homme célibataire Zana (2)  | 50                           | 45      | 1       | 4    | 3                                  | 1       | 1       | 1    | 46                              | 43      | -       | 3    | 1                        | 1       | -       | -    |
| " " Zoumana                 | 296                          | 230     | 9       | 57   | 55                                 | 39      | 5       | 11   | 190                             | 155     | -       | 35   | 51                       | 36      | 4       | 11   |
| femme mariée Anzoulou       | 175                          | 104     | 55      | 16   | 33                                 | 16      | 17      | -    | 57                              | 52      | -       | 5    | 85                       | 36      | 38      | 11   |
| " " Diénéba                 | 214                          | 146     | 47      | 21   | 36                                 | 32      | 4       | -    | 90                              | 82      | -       | 8    | 88                       | 32      | 43      | 13   |
| Total                       | 1 057                        | 839     | 115     | 103  | 209                                | 165     | 27      | 17   | 542                             | 491     | -       | 51   | 306                      | 183     | 88      | 35   |

POURCENTAGE DES JOURNEES DE TRAVAIL AGRICOLE DE HUIT HEURES EFFECTUEES PAR  
LES FAMILLE J ET S EN FONCTION DES DIFFERENTS TYPES DE CHAMP

|           |        |        |        |         |       |         |        |         |       |        |        |        |       |        |        |         |
|-----------|--------|--------|--------|---------|-------|---------|--------|---------|-------|--------|--------|--------|-------|--------|--------|---------|
| Famille J | : 100: | 35,81: | 35,29: | 28,88 : | 100 : | 60,95 : | 18,85: | 20,19 : | 100 : | 38,63: | 22,96: | 38,37: | 100 : | 20,78: | 52,94: | 26,27 ) |
| Famille S | : 100: | 79,07: | 10,83: | 9,70 :  | 100 : | 78,94 : | 12,91: | 8,13 :  | 100 : | 90,59: | - :    | 9,40:  | 100 : | 59,80: | 28,75: | 11,43 ) |

(1) Massara a été malade toute l'année

(2) Zana a travaillé comme manoeuvre à Kasséré la plus grande partie de l'année

En revanche les actifs de la famille J passent 28,88 % de leur temps de travail agricole sur les champs d'autres exploitants. Dans cette famille également ces travaux concernent surtout les champs de coton et les rizières. Sur les champs de coton les hommes et les femmes effectuent des échanges de travail ou s'embauchent comme salariés, sur les rizières les hommes et les femmes pratiquent essentiellement l'aide gratuite.

#### NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL FOURNIS HORS DE L'EXPLOITATION FAMILIALE

|                              | Par les actifs de la famille J<br>(28,88 % du temps de travail agricole) |      |         |          | Par les actifs de la famille S<br>(9,74 % du temps de travail agricole) |      |         |          |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------|---------|----------|-------------------------------------------------------------------------|------|---------|----------|
|                              | Total                                                                    | Aide | Echange | Salariat | Total                                                                   | Aide | Echange | Salariat |
| Total                        | 666                                                                      | 173  | 247     | 246      | 103                                                                     | 12   | 68      | 13       |
| Cultures vivrières pluviales | 106                                                                      | 27   | 36      | 43       | 17                                                                      | 5    | 8       | 4        |
| Coton                        | 292                                                                      | 22   | 120     | 150      | 51                                                                      | 4    | 38      | 9        |
| Rizières                     | 268                                                                      | 124  | 91      | 53       | 35                                                                      | 3    | 32      | -        |

Nous n'avons pu entreprendre aucune autre enquête plus légère concernant le travail agricole effectué hors de l'exploitation familiale, qui nous aurait permis de généraliser les informations recueillies dans les familles J et S : tout au plus peut-on penser, après de nombreuses conversations avec les paysans, que ces deux familles représentent des extrêmes, à savoir que les actifs du terroir doivent passer entre 1/10 et 1/3 de leur temps de travail agricole hors de l'exploitation familiale. De même il est difficile de mesurer la part de travail effectué gratuitement chez les autres (il s'agit souvent de travail effectué pour une grand-mère, un oncle, une soeur faisant partie d'une autre famille) ou effectué contre salaire en nature ou en espèces, ou encore effectué à titre d'échange. Il semble bien que les travaux effectués hors de l'exploitation familiale concernent rarement les cultures vivrières pluviales dans la mesure où les travaux qui s'y rapportent s'étalent relativement bien dans le temps ; en revanche les travaux sur les champs de coton et sur les rizières exigent souvent une main-d'oeuvre extra-familiale du fait que certains travaux doivent être réalisés très rapidement (repiquage et récoltes) ; d'autres (les labours notamment) sont plus rapidement terminés si l'on utilise la charrue, si bien que les jeunes hommes des familles possédant une charrue travaillent fréquemment hors de l'exploitation familiale au moment des labours ; d'autres travaux enfin sont peu appréciés (arrachage des pieds de coton), et les jeunes filles se sont en quelque sorte spécialisées dans ce travail salarié qui leur permet de gagner un peu d'argent de poche à une période où l'ensemble des travaux agricoles sont terminés.

Notons enfin qu'il n'existe pas à Syonfan d'individus salariés agricoles permanents ou temporaires, à l'exception des Peul rémunérés pour la garde des bovins. Les individus qui perçoivent occasionnellement un salaire agricole appartiennent tous à une famille possédant une exploitation agricole à Syonfan ou dans les villages voisins.

### 3. Les loisirs

Que font les habitants en dehors de leur travail ? Le village se réveille autour de 6 heures le matin. Une fois la toilette achevée et les prières dites, le repas du matin est pris rapidement (le plus souvent il s'agit de bouillie de riz réchauffée), puis chacun vaque à ses occupations : travaux ménagers, travaux agricoles et travaux divers jusqu'au soir, entrecoupés par le repas de midi pris aux champs pendant la plus grande partie de l'année. Le soir les villageois se reposent après avoir fait leur toilette et éventuellement assisté à la prière à la mosquée, enfin ils prennent leur repas et bavardent tard dans la nuit. Chaque semaine le vendredi, la plupart des villageois vont à Kasséré pour le marché et pour le service religieux ; les femmes logon y vont vendre leurs poteries. Enfin en janvier, février, mars et avril, pendant la saison sèche se déroulent les fêtes des funérailles (l'enterrement ayant eu lieu plusieurs mois ou plusieurs années auparavant) ainsi que les mariages dans tout le pays sénoufo.

Nous avons compté plus précisément les temps de loisirs passés à Syonfan ou dans d'autres villages par les 19 actifs démographiques des familles J et S au cours d'une année. Le tableau ci-dessous permet d'observer la répartition moyenne du travail et des loisirs pendant 24 heures pour l'ensemble de ces actifs (1).

EMPLOI DU TEMPS QUOTIDIEN MOYEN DES 19 ACTIFS DES FAMILLES J ET S

|                              | TRAVAUX    |        |         |              |       | LOISIRS ET REPOS |                  |       |
|------------------------------|------------|--------|---------|--------------|-------|------------------|------------------|-------|
|                              | au village |        |         | à<br>Kasséré | Total | au<br>village    | à<br>l'extérieur | Total |
|                              | agricole   | divers | ménager |              |       |                  |                  |       |
| <b>FAMILLE J</b>             |            |        |         |              |       |                  |                  |       |
| Chef : Bakary                | 3          | 0.30   | -       | -            | 3.30  | 18.              | 2.30             | 20.30 |
| Homme marié Kounandié        | 3.30       | 1      | -       | 0.45         | 5.15  | 15.30            | 3.15             | 18.45 |
| Homme veuf Drissa            | 3.45       | 1.30   | -       | -            | 5.15  | 15.45            | 3.               | 18.45 |
| Hommes célibataires Adama    | 4.         | 1.30   | -       | -            | 5.30  | 16.30            | 2.               | 18.30 |
| Lassina                      | 4.         | 1.15   | -       | -            | 5.15  | 16.15            | 2.30             | 18.45 |
| Femmes mariées Moyama        | 2.30       | 1.     | 3.30    | -            | 7.    | 16.              | 1                | 17.   |
| Tiémongo                     | 4.30 (2)   | 0.15   | 3.15    | -            | 8.    | 15.30            | 0.30             | 16    |
| Massara                      | 2. (2)     | 0.45   | 2.45    | -            | 5.30  | 16.30            | 2.               | 18.30 |
| Korotoum                     | 3.15       | 0.15   | 4.30    | -            | 8.    | 15.15            | 0.45             | 16    |
| Femmes célibataires Orokillà | 4.         | 0.30   | 3.      | -            | 7.30  | 14.45            | 1.45             | 16.30 |
| Kafiné                       | 4.30       | 0.15   | 2.30    | -            | 7.15  | 15.45            | 1.               | 16.45 |
| Bahata                       | 3.15       | 0.15   | 3.      | -            | 6.30  | 15.15            | 2.15             | 17.30 |
| Diata                        | 3.30       | 0.30   | 3.      | -            | 7     | 15.              | 2                | 17    |
| Fatoumata                    | 4.45       | 0.15   | 2.30    | -            | 7.30  | 15.45            | 0.45             | 16.30 |
| <b>FAMILLE S</b>             |            |        |         |              |       |                  |                  |       |
| Chef : Sonfolo               | 7.         | 0.30   | 0.15    | -            | 7.45  | 16.              | 0.15             | 16.15 |
| Hommes célibataires Zana     | 1.         | 0.45   | -       | 5.30         | 7.15  | 12.15            | 4.30             | 16.45 |
| Zoumana                      | 6.30       | 1.15   | 0.15    | -            | 8.    | 15.30            | 0.30             | 16    |
| Femmes mariées Anzoulou      | 3.45       | 0.15   | 3.15    | -            | 7.15  | 16.15            | 0.30             | 16.45 |
| Diénéba                      | 4.45       | 0.15   | 3.      | -            | 8     | 15.15            | 0.45             | 16    |

(1) Le total des heures de travail et de loisirs enregistré pendant une année a été divisé par 365.

(2) Tiémongo travaille plus que les autres femmes mariées ; elle est d'origine pongabél Massara travaille peu, ayant été malade toute l'année.

Nous avons noté que les temps de loisirs des 5 hommes de la famille J étaient beaucoup plus importants que chez tous les autres actifs. Bakary travaille 3 h. 30 par jour, les quatre hommes de la famille J et Massara travaillent entre 5 h. 15 et 5 h. 30, une des jeunes filles de la famille J, Kafiné, travaille 6 h. 30 par jour, et les 12 autres actifs travaillent entre 7 et 8 heures par jour. La plus grande part des loisirs et du repos a lieu au village même ; ceux passés à l'extérieur du village concernent surtout les hommes de la famille J, qui y ont consacré en moyenne 2 à 3 h. 15 par jour et, dans une moindre mesure, les femmes de cette famille qui y ont consacré chacune entre 0 h. 30 et 2 h. 15 par jour ; en revanche les actifs de la famille S ne sortent pratiquement pas du village, puisqu'ils passent moins de 45 minutes par jour en moyenne hors de Syonfan, à l'exception de Zana qui a travaillé pendant 8 mois à Kasséré en 1975.

En fait ces loisirs ne sont pas quotidiens, mais plutôt hebdomadaires pour ce qui concerne les loisirs à Kasséré, et annuels pour les fêtes de saison sèche.

Dans la famille S, Anzoulou et Diénéba consacrent chacune 4 h. 30 par semaine à aller au marché et accessoirement y faire quelques visites ou aller au dispensaire ; hors de Kasséré elles ne sont allées qu'une ou deux fois chacune à Sissogo (à 4 km de Syonfan) et à Leunyougo (à 7 km) pour faire des visites. Sonfolo et Zoumana, également dans la famille S, passent aussi chacun 4 h. 30 par semaine à Kasséré (marché et visites), et Zana, travaillant à Kasséré, y a passé de nombreuses soirées. De plus les trois hommes se sont répartis quelques visites annuelles dans cinq villages proches (Leunyougo, Kafonon, Sissogo, Béwo et Pingvogo) et dans des villes et bourgs plus éloignés (Kouto, Boundiali et même Korhogo) ; les hommes de la famille S ont en outre participé à une cérémonie de funérailles d'une ou deux journées à Zéléso (sous-préfecture de Tingréla).

Les membres de la famille J passent beaucoup plus de temps à l'extérieur. Les femmes vont au moins une fois par semaine à Kasséré pour le marché, pour faire des visites et aller au dispensaire, et en janvier elles y sont allées quelques jours pour des funérailles. Les femmes mariées vont de plus assez régulièrement (tous les 8 ou 15 jours) au marché de Leunyougo où elles vendent leurs poteries, ainsi qu'à Tyasso et Pitiangonmo. La plupart des autres sorties ont eu lieu en saison sèche pour des funérailles à Tyasso, Lafing, Syempurgo, Katyali, Pitiangonmo, Zéguéré, et concernaient les jeunes filles, dirigées par une des femmes mariées. Enfin Massara, accompagnée de Drissa, est retournée quelques jours dans sa famille au Mali. En dehors du voyage de Massara, effectué en taxi-brousse, tous les autres ont été effectués à pied. On retrouve à peu près le même rythme de sortie pour les hommes de la famille J, qui passent cependant beaucoup plus de temps que les femmes à Kasséré ; en plus des funérailles ils se sont répartis, comme les hommes de la famille S, un certain nombre de visites dans les villages environnants (Leunyougo, Gbalo, Pitiangonmo, Katyali, Syempurgo, Kabolo, Yélé, Marah, Kaloa, Syenré, Nyofouen) ou dans des villages plus éloignés des sous-préfectures des environs ainsi qu'à Korhogo. La plupart de ces visites se sont faites en vélomoteur (la famille J en possède deux), ou plus rarement en taxi-brousse.

Les habitants de Syonfan ne vivent donc pas complètement repliés sur eux-mêmes et entretiennent des relations sociales extérieures au village assez suivies. La sous-préfecture de Kasséré, dont ils sont proches, est leur principal pôle d'attraction, et en saison sèche les cérémonies diverses leur permettent de revoir parents et amis dans les villages et bourgs des environs. Notons enfin que les hommes se déplacent individuellement dans des villages éloignés, principalement grâce à la bicyclette et depuis moins de 10 ans grâce au vélomoteur qui leur donne une mobilité autrefois inconnue. Il semble que globalement les loisirs de l'ensemble des habitants du village se situent entre ceux des membres des deux familles témoin, tant pour leur durée que pour leur dispersion ; nous connaissons beaucoup plus mal les loisirs des habitants des hameaux, lesquels entretiennent cependant des relations beaucoup plus étroites avec Kasséré, dont ils sont tous originaires.

C. LES RESSOURCES VILLAGEOISES : LES VIVRIERS POUR L'ALIMENTATION, LE COTON  
POUR LES REVENUS

Les ressources villageoises proviennent essentiellement de l'agriculture.

Dans ce paragraphe nous examinerons d'abord par le biais d'une enquête sur les greniers la répartition des récoltes de vivriers entre les paysans. A peu de chose près, ces récoltes ne sont utilisées que pour leur alimentation. Puis par le biais d'une enquête rétrospective sur les budgets annuels de tous les individus de plus de 15 ans habitant sur le terroir, nous analyserons la répartition des revenus monétaires entre les paysans, que ces revenus soient d'origine agricole ou non. Cette enquête a été effectuée en août 1975 par B. SORY, étudiant en économie (voir note p. ), puis reprise par nos soins.

1. L'inventaire des greniers de Syonfan

Il n'était pas possible de mesurer le tonnage de l'ensemble des récoltes du terroir sur les champs mêmes. Une enquête effectuée au village de Syonfan en avril 1975, concernant l'ensemble des greniers (1), nous a permis d'évaluer la récolte de riz inondé de l'année 1974 et sa répartition entre les différents groupes sociaux, les différentes familles et les différentes catégories sociales du village de Syonfan. Il n'a pas été possible de mesurer de la même façon les quantités de plantes vivrières pluviales récoltées entre septembre et décembre 1974, dont une partie était encore stockée aux champs (igname et maïs), et dont une autre grande partie surtout était déjà consommée ou vendue en avril 1975, au moment où avait lieu notre enquête. Notons que nous avons dû limiter notre travail au village de Syonfan, l'inventaire des greniers des six hameaux du terroir n'ayant pu être entrepris, faute de moyens.

On a tout de même pu s'apercevoir que les greniers de maïs, de riz pluvial et de sorgho appartenaient presque tous aux chefs de famille. Les greniers d'arachide appartenaient souvent aux femmes mariées ou veuves pongabélé, et le karité était exclusivement partagé entre les chefs de famille et les femmes.

---

(1) En annexes, on trouvera pour chaque famille la répartition des greniers entre les propriétaires. Les stocks possédés par chacun, en avril 1975, sont répertoriés par nature et mesurés (la méthode employée pour effectuer ces mesures est indiquée en annexes). L'enquête concerne les greniers des 23 familles résidant au village et groupant 243 personnes à la fin de l'année 1974. En avril 1975 on compte 280 greniers au village. La récolte de karité, qui date de juin 1974 est largement entamée, et en avril 1975 il ne reste plus que 8,310 tonnes de karité en noix répartis en 12 greniers. Le reste de la récolte de maïs de 1974, stockée en épis dans 20 greniers, pèse 8,256 tonnes (en grains) dont 6,881 tonnes appartiennent aux chefs de famille. On compte encore à cette date 27 greniers d'arachide stockée en coques ; nous évaluons le poids de l'ensemble à 29,635 tonnes d'arachide d'arachide graines dont 14,451 tonnes appartiennent aux femmes pongabélé. On compte 21 greniers de riz pluvial stocké en gerbes, qui contiennent encore 7,148 tonnes de riz décortiqué en avril 1975, dont 6,065 tonnes appartiennent aux chefs de famille. On compte enfin 7 greniers de sorgho stocké en gerbes dont nous évaluons le poids à 1,130 tonnes de graines, dont 0,934 tonnes sont aux chefs de famille. Reste la récolte de riz inondé stockée elle aussi en gerbes et répartie dans 94 greniers ; elle n'était pratiquement pas entamée au moment de notre enquête. Insistons sur le fait que ces mesures sont empiriques et ne donnent pas des résultats très sûrs. Pour l'arachide, l'écart entre ces mesures et celles obtenues par Y. BIGOT (voir p. 305) provient soit d'une surestimation de nos évaluations, soit d'une diminution des rendements entre l'année 1974 et les années 1976-1977.

En avril 1975, nous avons recensé 280 greniers au village de Syonfan, intimement mêlés aux maisons et appartenant aux habitants du village (voir plan p. 271 ), plus 8 greniers appartenant à des habitants des hameaux ou d'autres villages. Sur ces 280 greniers, 94 contiennent du riz inondé (1), et le reste se répartit entre le riz pluvial, le maïs, l'arachide, le sorgho et le karité. Les hommes du village possèdent 99 greniers, dont 73 pour les chefs de famille, et les femmes possèdent 81 greniers. La répartition est à peu près équilibrée entre les 10 familles logon (80 greniers) et les 10 familles pongabélé (91 greniers) ; les 3 familles d'Immigrés possèdent 9 greniers.

Les greniers sont ronds, étroits (de 1,20 à 1,50 m de diamètre) et hauts (1,70 à 2,50 m de hauteur). Ils sont isolés de l'humidité du sol par un soubassement en briques séchées (2). Les habitants y cherchent tous les jours leur nourriture en grimpant sur un tronc d'arbre façonné en échelle rudimentaire, puis en soulevant le toit de paille. Une autre échelle permet de descendre à l'intérieur du grenier au fur et à mesure que les réserves diminuent.

En avril 1975 les greniers de riz inondé étaient remplis depuis deux mois (la récolte avait eu lieu en décembre - janvier) et les habitants nous ont affirmé qu'ils avaient vidé complètement les greniers avant d'y stocker la nouvelle récolte. Notons par ailleurs que souvent un même grenier est utilisé pour stocker du riz inondé, puis une fois les réserves épuisées, pour stocker des noix de karité.

Nous avons évalué le stock de riz inondé conservé dans les greniers de Syonfan à 49 tonnes de riz décortiqué, soit en décembre 1974 pour chacun des 243 habitants du village, 550 g de riz décortiqué par jour jusqu'à la prochaine récolte, ce qui est très substantiel puisque cette récolte s'ajoute en particulier à celles du maïs et du riz pluvial de l'année précédente. Les années suivantes, en particulier en 1976 et 1977 la récolte de riz inondée sera très mauvaise.

Les rizières sont les champs les mieux partagés entre les différentes catégories d'adultes. Comme les rendements rizicoles évalués par groupe social et par catégorie sociale sont relativement voisins, la production rizicole est répartie approximativement entre les propriétaires en fonction des surfaces cultivées (3). Finalement nous estimons le rendement de la récolte de riz inondé de 1974 à 2,5 t/ha de riz décortiqué soit 4,11 t/ha de riz paddy. Ce rendement est un peu plus élevé que celui de 3,5 t/ha estimé, pour cette même année, par les paysans, rendement déjà jugé excellent.

- 
- (1) Les paysans assurent que les greniers étaient beaucoup moins nombreux il y a 10 ans quand la riziculture était encore peu développée.
  - (2) Souvent la base des greniers sert d'abri pour les poules.
  - (3) Le rendement moyen est de 2,5 tonnes/ha de riz décortiqué chez les Logon, 2,1 t/ha chez les Pongabélé, 2,7 t/ha chez l'ensemble des hommes mariés ou veufs, non chefs de famille, 2,5 t/ha chez les chefs de famille, 2,2 t/ha chez les femmes mariées ou veuves. Les différences de rendement sont plus grandes par famille en partie parce qu'il faut ajouter ou selon les cas retrancher aux récoltes des bottes de riz troquées contre des journées de travail. Pour 16 des 23 familles de Syonfan les rendements varient entre 1,4 t/ha et 3,5 t/ha de riz décortiqué. Il faut mettre à part la famille B qui a eu une très mauvaise récolte, et 6 familles dont une grande partie du riz stocké n'a pas été récoltée sur les rizières de la famille : c'est le cas des familles A et F qui comptent parmi elles des vieux pris en charge par la communauté de quartier musulmane et qui reçoivent ainsi "la dime" de leurs parents et voisins, ainsi que des familles G, N, P qui ont gagné de gros stocks de riz en faisant la récolte chez les voisins ; enfin c'est le cas de la famille V, famille de forgerons qui se fait très souvent payer la réparation de l'outillage agricole en riz ou en maïs.



Les 23 chefs de famille de Syonfan contrôlent ainsi 20,8 tonnes de riz décortiqué sur 49,1 tonnes soit 42,36 % de la récolte, les femmes mariées ou veuves 38,69 % et les hommes non chefs de famille 18,90 %.

REPARTITION DU TONNAGE DE RIZ INONDE (DECORTIQUE)  
ENTRE LES DIFFERENTS GROUPES ET CATEGORIES SOCIALES DU VILLAGE DE SYONFAN

|                                    | chefs de famille | hommes mariés ou veufs | hommes célibataires | femmes mariées ou veuves | Total  |
|------------------------------------|------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|--------|
| groupe logon : 131 personnes       | 11,210           | 5,496                  | -                   | 10,071                   | 26,777 |
| groupe pongabélé : 92 personnes    | 6,547            | 3,288                  | 0,530               | 8,933                    | 19,298 |
| groupe des Immigrés : 20 personnes | 3,090            | -                      | -                   | -                        | 3,090  |
| T O T A L : 243 personnes          | 20,847           | 8,784                  | 0,530               | 19,004                   | 49,165 |

Pour les autres cultures nous nous contenterons d'évaluer leur production à partir des enquêtes de rendement effectuées dans la sous-préfecture de Kasséré par Y. BIGOT en 1976 et 1977 (1). Nous avons relevé l'ensemble des surfaces cultivées par les habitants (y compris ceux des hameaux) en comptabilisant chaque champ autant de fois qu'il porte de cultures différentes (pour les cultures associées).

PRODUCTION VIVRIERE DES HABITANTS DU TERROIR DE SYONFAN EN 1974  
REPARTITION ENTRE LES CHEFS DE FAMILLE ET LES AUTRES CATEGORIES SOCIALES

|                                 | Rendement | Surfaces appartenant aux chefs de famille | Surfaces appartenant aux autres habitants | Production appartenant aux chefs de famille | Production appartenant aux autres habitants | Production totale |
|---------------------------------|-----------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------|
| <u>graines non décortiquées</u> | t/ha      | en hectares                               | en hectares                               | en tonnes                                   | en tonnes                                   |                   |
| Riz inondé                      | 4,1       | 15,14                                     | 15,80                                     | 62,2                                        | 64,9                                        | 127,1             |
| Maïs                            | 2,0       | 59,71                                     | 5,60                                      | 119,4                                       | 11,2                                        | 130,6             |
| Riz pluvial                     | 0,8       | 30,66                                     | 3,73                                      | 24,5                                        | 3,9                                         | 27,5              |
| Sorgho                          | 0,6       | 30,63                                     | 1,82                                      | 18,3                                        | 1,0                                         | 19,3              |
| Millet                          | nul       | 7,56                                      | -                                         | -                                           | -                                           | -                 |
| TOTAL                           |           |                                           |                                           | 224,4                                       | 81,0                                        | 305,4             |
| <u>Autres</u>                   |           |                                           |                                           |                                             |                                             |                   |
| Igname                          | 5         | 9,42                                      | 0,45                                      | 47,1                                        | 2,2                                         | 49,3              |
| Arachide (graines)              | 0,7       | 21,58                                     | 10,72                                     | 15,1                                        | 7,5                                         | 22,6              |

(1) Y. BIGOT, Chercheur du GERDAT, a suivi en particulier 12 exploitations agricoles dans la sous-préfecture de Kasséré en 1976, et 12 autres en 1977. Dans les exploitations où les cultures vivrières ne sont pas encadrées, les rendements sont les suivants : igname 5 t/ha, maïs 2 t/ha, riz pluvial 0,8 t/ha, sorgho 0,6 t/ha, millet : nul, arachide : environ 1 t/ha (en coques) soit d'après nos calculs 0,7 t/ha (en graines).



Les 33 chefs de famille contrôlent environ la moitié de la production de riz inondé et les 9/10 de la production des cultures vivrières pluviales, sauf celle de l'arachide dont ils ne contrôlent que les deux tiers.

Depuis une dizaine d'années la diminution des surfaces cultivées en igname et riz pluvial, compensée par une augmentation des surfaces cultivées en riz inondé (voir le premier chapitre de cette partie), a largement modifié l'organisation des réserves de nourriture familiale dans la mesure où la moitié de ces rizières ont été mises en valeur par d'autres personnes que les chefs de famille. Ainsi, les chefs de famille qui contrôlaient les 9/10 des réserves familiales n'en contrôlent plus que les trois quart en 1974, c'est-à-dire, comme nous l'avons noté dans notre enquête sur l'alimentation, presque tous les repas du matin sont préparés avec du grain prélevé dans les greniers n'appartenant pas à des chefs de famille, mais à des chefs de ménage ou le plus souvent à des femmes mariées ou veuves. Nous n'avons pas obtenu d'explications claires rendant compte de ce processus, et nous pensons que les chefs de famille ont été obligés de donner un peu d'autonomie aux adultes qu'ils contrôlaient ; plutôt que de partager les champs de cultures vivrières pluviales de base (igname, maïs, riz pluvial), qui traditionnellement sont la marque de leur pouvoir, ils ont préféré leur donner accès à des terres nouvellement mises en valeur sans tradition particulière.

Cette ouverture récente à l'appropriation de nouvelles terres par les individus non chefs de famille n'a pas été aussi large pour les champs de coton introduits à Syonfan en 1967, puisque nous avons vu que les chefs de famille ont accaparé la plupart des champs et en conséquence la plupart des revenus essentiels du terroir.

## 2. Les revenus des habitants du terroir

### a. Les revenus essentiels proviennent de la culture du coton

Le tableau p. 307 résume l'enquête sur les revenus annuels des 197 adultes (1) (individus de plus de 15 ans) recensés en août 1975 (2).

- 
- (1) En plus des 184 adultes recensés fin décembre 1974 s'ajoutent 7 jeunes gens et 6 jeunes filles qui ont eu 15 ans entre janvier et août 1975. Sur ces 197 personnes, seules 10 d'entre elles, essentiellement des jeunes célibataires, n'avaient pas de budget propre.
  - (2) Ce type d'enquête doit être utilisé avec beaucoup de prudence car les risques de sous-estimations sont grands. Nous avons tenté de réduire ce risque en reprenant les fiches d'enquête établies par B. SORY une à une et en recoupant les diverses déclarations des paysans : en particulier tous les échanges monétaires internes aux familles et au terroir ont été vérifiés du côté du débiteur et du côté du créancier. Néanmoins, à part les revenus cotonniers dont nous connaissions le montant exact grâce aux recoupements possibles avec les services de la CIDT, et qui constituent de loin la plus grande part des revenus des habitants du terroir de Syonfan, nous admettons que nos résultats sont très certainement sous-estimés. Tout au plus pouvons nous affirmer que les villageois ont gagné et dépensé au moins les sommes que nous avons relevées.

**1974 - 1975 REPARTITION DES REVENUS ANNUELS ENTRE LES DIFFERENTS GROUPES SOCIAUX ET LES  
DIFFERENTES CATEGORIES SOCIALES (EN FCFA) (1)**

|                                  | GROUPES SOCIAUX (3)                     |                                                          |                                                        |                                                  | CATEGORIES SOCIALES (4)                    |                                                      |                                                    |                                                        |                                                    |                               |        |
|----------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|--------|
|                                  | Logon<br>10familles<br>131<br>personnes | Pongabélé<br>de Syonfan<br>10familles<br>92<br>personnes | Pongabélé<br>des<br>hameaux<br>10familles<br>101 pers. | Immigrés<br>de Syonfan<br>3 familles<br>20 pers. | Chefs de<br>famille<br>CF<br>33<br>adultes | Hommes<br>mariés<br>ou veufs<br>HMV<br>20<br>adultes | Hommes<br>céliba-<br>taires<br>HC<br>37<br>adultes | Femmes<br>mariées<br>ou veuves<br>FMV<br>89<br>adultes | Femmes<br>céliba-<br>taires<br>FC<br>18<br>adultes | Deux<br>sociétés<br>de jeunes |        |
| agriculture                      | 5 604 985                               | 1 956 955                                                | 1 439 750                                              | 1 797 560                                        | 410 720                                    | 3 997 790                                            | 526 310                                            | 422 535                                                | 493 305                                            | 67 295                        | 97 750 |
| salaire coton                    | 330 350                                 | 121 650                                                  | 91 600                                                 | 102 600                                          | 14 500                                     | -                                                    | 55 000                                             | 94 250                                                 | 91 500                                             | 25 600                        | 64 000 |
| salaire vivrier                  | 61 150                                  | 14 150                                                   | 35 000                                                 | 12 000                                           | -                                          | -                                                    | 400                                                | 9 300                                                  | -                                                  | 17 700                        | 33 750 |
| vente coton                      | 4 358 420                               | 1 484 310                                                | 1 035 630                                              | 1 526 760                                        | 311 720                                    | 3 592 790                                            | 398 710                                            | 286 360                                                | 80 560                                             | -                             | -      |
| vente arachide                   | 444 950                                 | 139 100                                                  | 162 850                                                | 63 000                                           | 80 000                                     | 187 500                                              | 45 200                                             | 15 000                                                 | 194 250                                            | 3 000                         | -      |
| vente riz                        | 150 650                                 | 25 550                                                   | 82 600                                                 | 38 000                                           | 4 500                                      | 15 000                                               | 12 000                                             | 5 000                                                  | 104 150                                            | 14 500                        | -      |
| vente oranges                    | 120 000                                 | 120 000                                                  | -                                                      | -                                                | -                                          | 120 000                                              | -                                                  | -                                                      | -                                                  | -                             | -      |
| divers                           | 139 465                                 | 52 195                                                   | 32 070                                                 | 55 200                                           | -                                          | 82 500                                               | 15 000                                             | 12 625                                                 | 22 845                                             | 6 495                         | -      |
| artisanat                        | 1 108 960                               | 490 560                                                  | 157 600                                                | 144 980                                          | 315 820                                    | 205 500                                              | 105 450                                            | 155 770                                                | 620 715                                            | 21 525                        | -      |
| vente karité (noix<br>ou beurre) | 378 390                                 | 159 410                                                  | 92 350                                                 | 113 880                                          | 12 750                                     | -                                                    | 10 000                                             | 9 250                                                  | 342 640                                            | 16 500                        | -      |
| vente poterie                    | 225 450                                 | 225 450                                                  | -                                                      | -                                                | -                                          | -                                                    | -                                                  | -                                                      | 221 925                                            | 3 525                         | -      |
| vente tissage                    | 53 200                                  | 53 200                                                   | -                                                      | -                                                | -                                          | 13 000                                               | 40 200                                             | -                                                      | -                                                  | -                             | -      |
| vente outil manuel<br>forgé      | 89 950                                  | -                                                        | -                                                      | -                                                | 189 950                                    | 160 300                                              | -                                                  | 29 650                                                 | -                                                  | -                             | -      |
| vente outil tracté<br>forgé      | 66 120                                  | -                                                        | -                                                      | -                                                | 66 120                                     | 20 300                                               | -                                                  | 45 820                                                 | -                                                  | -                             | -      |
| divers                           | 195 850                                 | 52 500                                                   | 65 250                                                 | 31 100                                           | 47 000                                     | 11 900                                               | 55 250                                             | 71 050                                                 | 56 150                                             | 1 500                         | -      |
| élevage                          | 497 520                                 | 342 625                                                  | 46 725                                                 | 39 950                                           | 68 220                                     | 293 745                                              | 76 925                                             | 94 050                                                 | 32 800                                             | -                             | -      |
| salaire gardien                  | 68 100                                  | 24 000 (2)                                               | -                                                      | -                                                | 44 100                                     | 44 100                                               | -                                                  | 24 000                                                 | -                                                  | -                             | -      |
| vente bovins traction            | 199 000                                 | 175 000                                                  | 24 000                                                 | -                                                | -                                          | 133 000                                              | 66 000                                             | -                                                      | -                                                  | -                             | -      |
| vente bovins<br>alimentation     | 53 500                                  | 53 500                                                   | -                                                      | -                                                | -                                          | 38 500                                               | -                                                  | -                                                      | 15 000                                             | -                             | -      |
| vente lait de vache              | 93 470                                  | 69 950                                                   | -                                                      | -                                                | 23 520                                     | 33 520                                               | -                                                  | 54 750                                                 | 5 200                                              | -                             | -      |
| vente volailles oeufs            | 60 450                                  | 7 675                                                    | 12 225                                                 | 39 950                                           | 600                                        | 21 625                                               | 10 925                                             | 15 300                                                 | 12 600                                             | -                             | -      |
| divers                           | 23 000                                  | 12 500                                                   | 10 500                                                 | -                                                | -                                          | 23 000                                               | -                                                  | -                                                      | -                                                  | -                             | -      |
| commerce                         | 368 965                                 | 293 165                                                  | 14 300                                                 | 60 000                                           | 1 500                                      | 63 265                                               | 294 250                                            | 1 500                                                  | 9 650                                              | 300                           | -      |
| revente pétrole                  | 180 250                                 | 180 250                                                  | -                                                      | -                                                | -                                          | -                                                    | 180 250                                            | -                                                      | -                                                  | -                             | -      |
| divers                           | 188 715                                 | 112 915                                                  | 14 300                                                 | 60 000                                           | 1 500                                      | 63 265                                               | 114 000                                            | 1 500                                                  | 9 650                                              | 300                           | -      |
| divers                           | 739 615                                 | 283 555                                                  | 153 575                                                | 291 685                                          | 10 800                                     | 320 350                                              | 107 155                                            | 83 570                                                 | 189 415                                            | 39 125                        | -      |
| remboursement dettes             | 54 000                                  | 35 000                                                   | 19 000                                                 | -                                                | -                                          | 19 000                                               | 35 000                                             | -                                                      | -                                                  | -                             | -      |
| don                              | 627 615                                 | 219 555                                                  | 127 575                                                | 271 685                                          | 8 800                                      | 246 350                                              | 72 155                                             | 81 570                                                 | 188 415                                            | 39 125                        | -      |
| divers                           | 58 000                                  | 29 000                                                   | 7 000                                                  | 20 000                                           | 2 000                                      | 55 000                                               | -                                                  | 2 000                                                  | 1 000                                              | -                             | -      |
| total recettes                   | 8 320 045                               | 3 366 860                                                | 1 811 950                                              | 2 334 175                                        | 807 060                                    | 4 880 650                                            | 1 110 090                                          | 757 425                                                | 1 345 885                                          | 128 245                       | 97 750 |
| total dépenses                   | 6 939 810                               | 2 807 735                                                | 1 536 795                                              | 1 851 980                                        | 743 300                                    | 4 022 375                                            | 919 010                                            | 597 150                                                | 1 222 715                                          | 114 945                       | 63 615 |
| économie                         | 1 380 235                               | 559 125                                                  | 275 155                                                | 482 195                                          | 63 760                                     | 858 275                                              | 807 920                                            | 160 275                                                | 123 170                                            | 5 075                         | 34 135 |

(1) Sont relevés tous les postes de revenus dont le montant est supérieur à 50 000 F, les autres revenus sont rassemblés dans les catégories "divers"

(2) Un des gardiens peut vit dans une famille logon, le salaire de 24 000 F revient donc à un Peul non un Logon

(3) Chiffre de population de décembre 1974

(4) Nombre d'adultes (individus de plus de 15 ans) en août 1975

En août 1975, les 197 adultes du terroir de Syonfan ont déclaré avoir gagné en un an 8 320 045 F (1). Cette somme comprend les recettes cotonnières pour 52,38 %, les recettes d'autres activités agricoles pour 14,97 % enfin les recettes d'activités non agricoles pour 32,63 %. Notons que les 8 320 045 F sont issus d'échanges commerciaux avec l'extérieur pour 83 % (en particulier les recettes cotonnières, toutes fournies par la CIDT) ; les ressources proviennent aussi d'une circulation monétaire interne aux habitants du terroir pour 11 % (cette circulation concerne l'ensemble des activités villageoises, mais on peut y noter quelques activités de commerce, pétrole - essence - tabac - cola, liées exclusivement à une clientèle de Syonfan, qui fournissent 27 % des recettes intérieures au terroir) ; enfin une toute petite partie de ces ressources (6 %) provient d'une circulation monétaire interne aux familles, la presque totalité (95 %) de ces dernières recettes étant liée soit à des salaires versés pour le travail effectué sur le champ de coton du chef de famille ou parfois d'un autre membre de la famille, soit à des cadeaux ; bien que ces revenus soient minimes, ils sont importants, nous le verrons, pour les adultes célibataires et les femmes mariées ou veuves.

La vente du coton est donc capitale dans la vie économique villageoise ; elle le sera encore plus les années suivantes, puisque les revenus cotonniers ont doublé de 1974 à 1978 (2) tandis que les autres sources de revenus ne semblent pas avoir beaucoup changé. En 1974-1975, les ressources monétaires annuelles par habitant (344 habitants sur le terroir en décembre 1974) s'élèvent à 24 186 F, dont 12 669 F proviennent du coton. Dans un contexte de ressources monétaires très faibles le coton apporte donc un début de bien-être ; nous le montrerons en analysant plus loin les dépenses des habitants.

Les recettes cotonnières sont très également réparties entre les familles en fonction du nombre de personnes qu'elles ont à leur charge (nous avons déjà noté qu'en 1974-1975 le coton était la culture pour laquelle les surfaces cultivées par actif étaient les plus également réparties entre les familles).

En 1974, 68,02 % des habitants du terroir appartiennent à des familles dont les revenus cotonniers par personne s'échelonnent entre 5 000 et 15 000 F, 8,72 % appartiennent à des familles dont les ressources sont inférieures et 23,25 % appartiennent à des familles dont les ressources sont supérieures, mais ne dépassent pas 25 000 F. En 1975, on retrouve des proportions très semblables, mais après la mauvaise récolte de 1976 où 41,32 % des habitants appartiennent à des familles dont les revenus cotonniers par personne sont inférieurs à 5 000 F, l'écart grandit brusquement entre les familles tandis que le revenu moyen par habitant double (3).

---

(1) Nous avons regroupé en annexes les dépenses et les recettes des adultes par famille pour concentrer l'information, mais il est bien entendu que chaque budget reste personnel (un tableau permet de repérer les recettes et les dépenses globales de chaque individu à l'intérieur de chaque famille ; par ailleurs ces fiches individuelles peuvent être demandées à l'auteur). Chaque budget comprend la liste des ressources réparties en sept chapitre : pêche, chasse, élevage, culture, artisanat, commerce, divers, ainsi que la liste des dépenses réparties en dix chapitres : pêche, chasse, élevage, nourriture, habillement, ménage-éclairage, habitation, transport, stimulants, divers. Ressources et dépenses se situent selon trois domaines géographiques : la famille, le terroir, l'extérieur.

(2) En décembre 1974 les recettes cotonnières s'élevaient à 4 358 420 F, en décembre 1978 elles s'élevaient à 8 442 960 F.

(3) Voir en annexes les ressources cotonnières par famille de 1974 à 1978.

## REPARTITION DES REVENUS COTONNIERS ENTRE LES HABITANTS DU TERROIR DE SYONFAN

| % d'habitants appartenant à une famille<br>ayant des revenus cotonniers<br>par personne de : | 1974<br>% | 1975<br>% | 1976<br>% | 1977<br>% | 1978<br>% |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| moins 5 000 F                                                                                | 8,72      | 7,00      | 41,32     | 12,94     | 6,07      |
| 5 à 15 000 F                                                                                 | 68,02     | 66,94     | 45,66     | 13,52     | 9,42      |
| 15 à 25 000 F                                                                                | 23,25     | 24,64     | 4,91      | 39,70     | 42,55     |
| plus 25 000 F (1)                                                                            | -         | 1,40      | 8,09      | 33,82     | 41,94     |
| T O T A L                                                                                    | 100       | 100       | 100       | 100       | 100       |

En 1977 et 1978, 40 % des personnes appartiennent à des familles dont les revenus cotonniers par personne oscillent entre 15 et 25 000 F, mais 33,82 % des personnes en 1977 et même 41,94 % d'entre elles en 1978 appartiennent à des familles dont les revenus par personne oscillent entre 25 et 65 000 F. Cette inégalité des revenus s'effectue au détriment des Logon qui, nous l'avons déjà montré, ont des surfaces cotonnières par actif agricole qui augmentent peu, à l'inverse de ce qui se passe chez les Pongabélé de Syonfan et des hameaux ; de plus les Logon ont un pourcentage d'actifs plus faible que dans les 2 groupes pongabélé, notamment celui des hameaux (voir tableau p. 268 ). Ainsi de 1974 à 1978 le revenu cotonnier moyen par personne chez les Logon passe de 11 330 F à 17 663 F tandis que celui des Pongabélé de Syonfan passe de 11 256 à 32 198 F et celui des Pongabélé des hameaux de 15 116 F à 32 085 F (voir tableau ci-dessous). De revenus cotonniers moyens assez voisins en 1974 on est passé à des revenus inégaux en 1978 : un habitant pongabélé gagnant 2 fois plus d'argent grâce au coton qu'un habitant logon. Nous ne dirons rien du groupe des Immigrés de Syonfan, très divers et recevant de nouvelles familles en 1975, 1976, 1977, qui ne se mettront que peu à peu à la culture cotonnière.

## REVENUS COTONNIERS PAR HABITANT EN FONCTION DES GROUPES SOCIAUX (EN F CFA)

| Groupes sociaux       | 1974   | 1975   | 1976   | 1977   | 1978   |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Logon                 | 11 330 | 11 054 | 5 421  | 14 999 | 17 663 |
| Pongabélé de Syonfan  | 11 256 | 14 477 | 9 786  | 34 610 | 32 198 |
| Pongabélé des hameaux | 15 116 | 14 163 | 10 702 | 25 181 | 32 087 |
| Immigrés de Syonfan   | 15 586 | 10 903 | 13 905 | 19 377 | 17 550 |
| Ensemble              | 12 669 | 12 858 | 8 964  | 23 704 | 25 662 |

(1) 25 à 29 000 F en 1975, 25 à 42 000 F en 1976, 25 à 61 000 F en 1977, 25 à 65 000 F en 1978.

Les champs de coton appartiennent pour la plus grande part aux chefs de famille (80,5 % en 1974), nous l'avons montré plus haut ; tout naturellement ces chefs de famille accaparent donc la plus grande part de ces recettes : 82,43 %. On enregistre (voir tableau ci-dessous) les mêmes variations entre les groupes sociaux pour ce qui concerne l'accaparement des recettes par les chefs de famille que pour ce qui concerne l'accaparement des surfaces cotonnières.

SURFACES ET RECETTES COTONNIERES EN DECEMBRE 1974

|                              | Pourcentage de surfaces cotonnières appartenant aux chefs de famille | Pourcentage de recettes cotonnières appartenant aux chefs de famille | Part des recettes cotonnières dans les revenus des chefs de famille |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Ensemble des groupes sociaux | 80,5                                                                 | 82,43                                                                | 73,61                                                               |
| Logon                        | 82,1                                                                 | 83,07                                                                | 69,45                                                               |
| Pongabélé de Syonfan         | 55,4                                                                 | 58,56                                                                | 83,25                                                               |
| Pongabélé des hameaux        | 97,8                                                                 | 97,74                                                                | 83,85                                                               |
| Immigrés de Syonfan          | 89,7                                                                 | 85,28                                                                | 44,08                                                               |

Les autres sources de revenus d'origine agricole ou non agricole ne sont accaparées que pour 32,5 % par les chefs de famille. Le coton apporte donc non seulement un début de bien-être aux habitants, mais il renforce aussi de façon capitale le pouvoir économique des chefs de famille, ce pouvoir s'accroissant avec l'augmentation des surfaces cotonnières puisqu'au fil des années les chefs de famille maintiennent leur position prépondérante dans l'appropriation des champs de coton (voir tableau p. 291).

b. Le salariat agricole diffuse un peu les revenus cotonniers entre les adultes

Au cours de l'enquête sur les revenus, 48 postes budgétaires nous ont été signalés ; nous n'avons conservé dans le tableau p. 307 que ceux dont le montant pour l'ensemble des villageois est supérieur à 50 000 F, soit 19 postes budgétaires ; le reste est catalogué dans les revenus divers de l'agriculture, de l'artisanat, de l'élevage et du commerce.

Parmi les ressources importantes provenant de l'agriculture, seules sont substantielles en dehors de la vente coton : les salaires agricoles (surtout les salaires cotonniers) et les ventes d'arachide, de riz et d'oranges. Nous voudrions insister particulièrement sur le salariat agricole qui prend une forme le plus souvent familiale.

Les actifs agricoles perçoivent des rémunérations en argent ou en nature qui sont fournies le plus souvent par les chefs de famille (1). Ceux-ci rémunèrent globalement en fin d'année agricole les membres de la famille qui ont travaillé pour eux, et au jour le jour les travailleurs n'appartenant pas à la famille. Ces salaires sont versés aux individus ou aux associations de jeunes logon ou pongabélé (voir p. 277) quand les travaux sont effectués dans le cadre d'une des deux associations.

(1) Voir le tableau p. 317. Sur 344 000 F dépensés par des habitants du terroir de Syonfan pour des salaires agricoles sur les champs de coton en 1974-1975, 283 250 F (soit 82,34 %) sont dépensés par les chefs de famille. De même pour les 35 950 F de dépenses de salaires agricoles sur les champs de vivriers, 26 350 F (soit 73,96 %) sont dépensés par les chefs de famille.

- rémunérations internes aux familles

Les travaux effectués sur les champs de vivriers sont le plus souvent payés en nature (quelques épis de maïs ou quelques bottes de riz), surtout si le propriétaire du champ est un membre de la famille. Seuls 4 des 197 adultes interrogés ont gagné un peu d'argent (1 600 F par personne) pour des travaux sur les champs de vivriers d'un membre de leur famille. En revanche les salaires versés pour les travaux effectués sur les champs de coton sont toujours payés en espèces. La moitié des hommes non chefs de famille et un peu moins du tiers des femmes ont reçu une somme d'argent pour avoir travaillé sur le champ de coton d'un membre de la famille (il s'agit presque toujours du champ du chef de famille : 27 chefs de famille sur 33 rémunèrent ainsi leur main-d'oeuvre familiale). Les hommes mariés qui reçoivent ces "salaires" gagnent en moyenne chacun 10 000 F par an, les autres individus gagnant autour de 3 000 F. En moyenne les chefs de famille du groupe des Pongabélé des ha-meaux, qui contrôlent le plus strictement l'accès à la terre des membres de leur famille, sont aussi ceux qui leur offrent les rémunérations les plus élevées (5 000 F en moyenne pour ceux qui déclarent avoir reçu un salaire) ; dans les autres groupes sociaux les sommes reçues tournent en moyenne autour de 2 500 F par personne.

- rémunérations extérieures aux familles

L'enquête menée auprès des actifs des familles J et S nous permet de connaître les types de travaux les plus fréquemment demandés aux salariés ne faisant pas partie de la famille de l'exploitant qui les embauche.

NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL SALARIEES DE HUIT HEURES EFFECTUEES HORS DE L'EXPLOITATION FAMILIALE PAR LES ACTIFS DES FAMILLES J ET S PENDANT UNE ANNEE

| NATURE DES TRAVAUX                | Total  |        | Champs de vivriers |        | Champs de coton |        | Rizière |        |
|-----------------------------------|--------|--------|--------------------|--------|-----------------|--------|---------|--------|
|                                   | hommes | femmes | hommes             | femmes | hommes          | femmes | hommes  | femmes |
| défrichement par le feu           |        | 1      |                    |        |                 | 1      |         |        |
| abattage des arbres               |        | 3      |                    |        |                 | 3      |         |        |
| nettoyage du champ                |        | 1      |                    |        |                 |        |         | 1      |
| labour à la daba                  | 14     | 0,5    | 6                  | 0,5    | 4               |        | 4       |        |
| buttage                           | 2      |        | 2                  |        |                 |        |         |        |
| démolition des billons à la herse | 2      |        |                    |        | 2               |        |         |        |
| labour à la charrue               | 14     |        | 1                  |        | 4               |        | 9       |        |
| rebillonnage à la daba            | 3      |        |                    |        | 3               |        |         |        |
| semis                             |        | 0,5    |                    | 0,5    |                 |        |         |        |
| épandage d'engrais                |        | 2      |                    |        |                 | 2      |         |        |
| repiquage du riz                  |        | 1      |                    |        |                 |        |         | 1      |
| récolte                           | 54     | 106    |                    | 37     | 54              | 31     |         | 38     |
| arrachage des pieds de coton      | —      | 55     | —                  | —      | —               | 55     | —       | —      |
|                                   | 89     | 170    | 9                  | 38     | 67              | 92     | 13      | 40     |

Le plus clair du travail salarié concerne donc les récoltes, l'arrachage des pieds de coton et les labours. Les récoltes de vivriers, réservées le plus souvent aux femmes, sont payées en nature (4 bottes de riz ou un panier de maïs par jour de travail) ; l'arrachage des pieds de coton, presque exclusivement réservé aux jeunes filles, est payé environ 1 000 F par jour en 1975 ; les labours à la daba, réservés aux hommes, rapportent environ 2 000 F par jour ; quant aux labours à la charrue ils sont payés environ 2 500 F à la journée, mais le salaire revient au propriétaire de la charrue et non aux jeunes hommes qui ont effectué le travail. Le plus souvent les récoltes de coton sont réalisées dans le cadre des associations de jeunes qui réunissent généralement une quinzaine de personnes et qui réclament en fin de journée autour de 3 000 F pour l'ensemble du travail (tableau p. 277). En août 1975 l'association de jeunes Logon avait gagné au cours de l'année précédente 51 750 F à travailler sur les champs d'habitants du village ou des environs (dont 45 000 F sur les champs de coton) ; dans le même temps les jeunes Pongabélé de Syonfan gagnaient 46 000 F pour les mêmes travaux, dont 19 000 F sur les champs de coton.

L'enquête sur les budgets individuels montre qu'en dehors des associations de jeunes, les adultes gagnent peu d'argent en étant salariés agricoles hors de leur famille : 27 sur 197, essentiellement des célibataires hommes ou femmes, déclarent avoir reçu un salaire agricole et chacun d'eux n'a gagné que 2 200 F en moyenne par an ; il est possible toutefois que ces revenus soient sous-estimés.

Nous avons pu mener une enquête sur une durée beaucoup plus longue (de 1974 à 1978) concernant les sommes gagnées par les 12 propriétaires de charrue du terroir en travaillant à façon chez des parents et voisins. Il est bien entendu qu'une partie des travaux de labours ont été effectués gratuitement (1).

SOMMES RECUES ENTRE 1974 ET 1978  
PAR LES 12 PROPRIETAIRES DES 13 CHARRUES DU TERROIR (F CFA)

| A N N E E S           | 1974   | 1975   | 1976   | 1977   | 1978   |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| familles Logon (2)    |        |        |        |        |        |
| A                     | 19 000 | -      | -      | 7 000  |        |
| H                     | 23 000 | 36 700 | 7 000  | 5 000  | 3 000  |
| J (2 charrues)        | 10 000 | 17 900 | 17 000 | 5 000  | 8 000  |
| Pongabélé de Syonfan  |        |        |        |        |        |
| L                     |        | 7 000  | -      | -      | -      |
| M                     |        | 14 000 | 6 000  | -      | 2 000  |
| S                     |        | -      | -      | -      | 14 000 |
| Pongabélé des hameaux |        |        |        |        |        |
| Y                     |        | -      | -      | -      | -      |
| α                     |        | 3 075  | -      | -      | -      |
| β                     |        | -      | -      | -      | -      |
| Immigrés de Syonfan   |        |        |        |        |        |
| V                     |        | 12 500 | 4 000  | -      | 6 000  |
| P'                    |        |        |        |        | -      |
| T O T A L             | 52 000 | 91 175 | 34 000 | 17 000 | 33 000 |

(1) Généralement celui dont on laboure un champ gratuitement "rend" d'une façon ou d'une autre le service reçu

(2) A, H, J sont les seules familles à posséder une charrue en 1973. La famille J a acheté une autre charrue en 1975. Toutes les autres familles ont acheté une charrue en 1975, sauf la famille P' qui n'a acheté sa charrue qu'en 1978.

On voit que les familles isolées dans les hameaux ne rentabilisent pas beaucoup l'emploi de leur charrue hors de l'exploitation familiale ; en revanche les Pongabélé de Syonfan, la famille du forgeron V et surtout les Logon rentabilisent parfaitement bien cet outil, qui coûtait 22 000 F en 1973 et 32 000 F en 1975 et qui leur permet de gagner entre 5 et 10 000 F chaque année, une fois les travaux effectués sur leur propre exploitation.

Notons que ces 12 familles possèdent aussi des charrettes ; en 1974 et 1975 celles-ci ont été peu utilisées en dehors du transport de coton familial et nous n'avons pas fait d'enquête précise pour les années 1976-1977-1978 pour connaître les revenus éventuellement perçus grâce à ce moyen de transport.

### c. Répartition des revenus entre les groupes sociaux et les catégories sociales

Parmi les 19 postes de revenus dont le montant est supérieur à 50 000 F (annuellement pour l'ensemble du village) seuls 8 d'entre eux intéressent un grand nombre d'adultes. Nous avons déjà évoqué les revenus et les salaires cotonniers ; restent les cadeaux, la vente de l'arachide, du riz, du karité, la vente des poteries et celle des volailles et des oeufs.

- la vente du coton (4 358 420 F) intéresse 55 personnes vivant dans 32 familles
- les cadeaux (627 516 F) intéressent 109 personnes vivant dans 30 familles
- la vente de l'arachide (444 950 F) intéresse 50 personnes vivant dans 25 familles
- la vente du karité (378 390 F) intéresse 77 personnes vivant dans 29 familles
- les salaires cotonniers (330 350 F) intéressent 79 personnes vivant dans 29 familles
- la vente des poteries (225 450 F) intéresse 21 personnes vivant dans 10 familles
- la vente du riz (150 000 F) intéresse 24 personnes vivant dans 15 familles
- la vente des volailles et oeufs (60 000 F) intéresse 20 personnes vivant dans 13 familles.

Tous les autres revenus importants n'intéressent que quelques individus, généralement des Logon : vente d'oranges (1 personne), de lait (2 personnes), de pétrole (1 personne), de bovins (6 personnes, plus un Pongabélé) ; ou bien des Peul (2 personnes) qui gagnent leur vie essentiellement en gardant les troupeaux de bovins et en vendant du lait ; ou bien des Fononbélé (forgerons, 3 personnes) qui vendent le produit de leur artisanat. On retrouve aussi le plus souvent des Logon pour exercer des activités non agricoles susceptibles de fournir des petits revenus que nous avons réunis dans les catégories "divers" : l'élevage de caprins ou d'ovins, la vente de l'arachide décortiqué, le tissage, la revente de poisson, d'essence, de vaisselle, de tabac, de cola, de cigarettes ; les Pongabélé se limitent à la vente des produits de cueillette : néré, miel, ou de savon produit artisanalement ; les femmes des Fononbélé font de la vannerie.

#### - La répartition des revenus entre les groupes sociaux

Pour analyser la répartition des revenus entre les groupes sociaux, nous avons calculé les revenus par habitant dans chacun des groupes sociaux en ne reprenant que les revenus les plus importants : vente du coton, de l'arachide, salaires cotonniers, vente du karité, don et vente des poteries.



REVENU ANNUEL PAR PERSONNE POUR CHAQUE GROUPE SOCIAL DU TERROIR DE SYONFAN  
1974 - 1975 (EN F CFA)

|                                 | Ensemble |         | Logon |               | Pongabélé de Syonfan |         | Pongabélé des hameaux |         | Immigrés de Syonfan |              |
|---------------------------------|----------|---------|-------|---------------|----------------------|---------|-----------------------|---------|---------------------|--------------|
|                                 | %        | montant | %     | montant       | %                    | montant | %                     | montant | %                   | montant      |
| <u>Ressources agricoles</u>     |          |         |       |               |                      |         |                       |         |                     |              |
| Vente coton                     | 52,38    | 12 339  | 44,08 | 11 330        | 57,14                | 11 256  | 65,40                 | 15 116  | 38,62               | 15 58        |
| Vente arachide                  |          | ( 1 293 |       | ( 1 061       |                      | ( 1 770 |                       | ( 623   |                     | ( 4 00       |
| Salaire coton                   | 14,97    | ) 960   | 14,03 | ) 928         | 22,29                | ) 995   | 11,60                 | ) 1 015 | 12,26               | ) 72         |
| Divers                          |          | ) 1 370 |       | ) 1 618       |                      | ) 1 627 |                       | ) 1 043 |                     | ) 22         |
| <u>Ressources non agricoles</u> |          |         |       |               |                      |         |                       |         |                     |              |
| Vente karité                    |          | ( 1 099 |       | ( 1 216       |                      | ( 1 003 |                       | ( 1 127 |                     | ( 63         |
| Dons                            |          | ( 1 824 |       | ( 1 675       |                      | ( 1 386 |                       | ( 2 689 |                     | ( 44         |
| Poterie                         | 32,63    | ) 655   | 41,88 | ) 1 720       | 20,56                | ) -     | 22,99                 | ) -     | 49,11               | ) -          |
| Divers                          |          | ) 4 346 |       | ) 6 120       |                      | ) 1 661 |                       | ) 1 499 |                     | ) 18 74      |
|                                 | 100      | 24 186  | 100   | 25 702<br>(1) | 100                  | 19 698  | 100                   | 23 112  | 100                 | 40 35<br>(1) |

Plus des 3/4 des revenus des Pongabélé proviennent de l'agriculture, seulement un peu plus de la moitié chez les Logon et tout juste la moitié chez les Immigrés de Syonfan.

Parmi les revenus non agricoles, les Pongabélé de Syonfan et des hameaux ne comptent pratiquement que sur les dons et la vente du karité, le reste leur rapportant moins de 8 % de leurs revenus. En revanche un peu moins du tiers des revenus des Logon proviennent des poteries (6,69 %), de l'élevage (10,11 %) et du commerce (8,70 %). Chez les Immigrés on note deux postes importants : la forge qui fournit 42,91 % des revenus de la famille V, et le salaire de gardien et la vente du lait qui fournit 54,27 % des revenus de la famille W.

En définitive, globalement en 1975, les différences de ressources entre les familles sont faibles. Toutes les familles sauf 3 ont des revenus par personne oscillant entre 9 000 et 32 000 F par an, donc variant de 1 à 3,5. Seules exceptions, la famille R pongabélé de Syonfan dont les revenus annuels sont de 6 000 F par individu, la famille A logon dont les revenus annuels sont de 39 000 F par individu mais sur lesquels il faudrait défalquer 4 000 F pour l'achat du pétrole dont un membre de la famille est revendeur, enfin la famille V fononbélé, dont les revenus annuels par individu sont de 66 000 F mais sur lesquels il faudrait aussi défalquer 12 000 F pour l'achat de la ferraille utilisée pour leur artisanat.

(1) Chez les Logon, si l'on excepte la famille A qui a gagné de grosses recettes en élevage et en commerce, la moyenne par personne est de 22 501 F de recette annuelle. Chez les Immigrés de Syonfan si l'on excepte la famille des forgerons dont les recettes sont de 66 305 F par personne, les recettes annuelles par personne dans les deux autres familles tournent autour de 19 000 F.

- La répartition des revenus entre les catégories sociales

Comment s'effectue la répartition des revenus entre les adultes ? Nous avons vu que les 33 chefs de famille accaparaient 82,4 % des recettes cotonnières et 32,5 % des autres recettes, soit en moyenne 58,6 % de la totalité des ressources villageoises.

Les écarts entre les revenus des chefs de famille sont importants et oscillent entre 26 740 F à 423 620 F. Ces écarts s'expliquent presque exclusivement par des différences entre les recettes cotonnières des uns et des autres (73,6 % des revenus des chefs de famille proviennent du coton), elles-mêmes liées à la présence d'une main-d'oeuvre familiale plus ou moins nombreuse. En dehors des recettes cotonnières concernant 32 chefs de famille sur 33 on ne relève comme revenus substantiels intéressant un grand nombre d'entre eux (21 sur 33) que les revenus de la vente de l'arachide. Seuls 5 chefs de famille ont d'autres revenus qui fournissent à chacun d'eux plus de 50 000 F. Il s'agit des chefs de famille A, I, V, W et Y : le premier vend des bovins, le second des oranges, le troisième est rémunéré pour le produit de sa forge, le quatrième touche un salaire pour garder le troupeau villageois et le cinquième a reçu une très grosse somme d'argent d'un parent émigré.

Les 20 hommes mariés ou veufs (non chefs de famille) se répartissent en trois groupes à peu près égaux. Ceux qui n'accèdent aux revenus que par le biais de salaires obtenus grâce au travail sur les champs de coton et grâce à des dons, appartiennent au groupe des Pongabélé des hameaux et leurs revenus annuels sont inférieurs à 30 000 F. Ceux dont la vente du coton est la principale source de revenus gagnent entre 20 000 et 50 000 F ; ils sont les plus nombreux et habitent Syonfan. Enfin un petit groupe de cinq hommes mariés accède à des revenus oscillant pour quatre d'entre eux entre 60 000 et 100 000 F ; les deux premiers y parviennent grâce à de grosses recettes cotonnières, les deux autres grâce à des activités supplémentaires de commerce pour l'un, d'artisanat pour l'autre ; enfin le cinquième cumule la recette d'une grosse récolte de coton avec la vente de bovins et le commerce du pétrole, ce qui lui permet de gagner 388 605 F en un an, dont il faut défalquer le prix d'achat du pétrole revendu aux villageois (98 000 F).

Les 37 hommes célibataires accèdent aux revenus essentiellement grâce aux salaires cotonniers (27 d'entre eux), à des dons en argent (18 d'entre eux) et, sauf ceux du groupe des Pongabélé des hameaux, grâce aux ventes du coton (10 d'entre eux). 31 d'entre eux gagnent moins de 25 000 F, les Pongabélé des hameaux qui ne possèdent pas de champs de coton ne dépassant pas 16 000 F. 6 d'entre eux gagnent davantage : 3 Pongabélé de Syonfan ont obtenu de fortes recettes de leur champ de coton et l'un d'entre eux vend des graines de néré, 1 jeune Peul touche son salaire de gardien de troupeau, enfin 2 jeunes forgerons gagnent des sommes importantes grâce au produit de leur artisanat.

Les 89 femmes mariées ou veuves accèdent aux revenus essentiellement grâce à la vente du karité (66 d'entre elles), les cadeaux en argent (51 d'entre elles), les salaires sur les champs de coton (41 d'entre elles) et la vente de l'arachide (34 d'entre elles, la plupart pongabélé) ; les femmes logon quant à elles vendent leur poterie (20 d'entre elles sur 31). Toutes les femmes gagnent moins de 25 000 F, sauf 13 d'entre elles qui gagnent entre 25 000 et 56 000 F ; 6 de ces privilégiées sont des logon : 5 d'entre elles gagnent de fortes sommes grâce à la vente des poteries, et la dernière grâce à la vente du karité, donc essentiellement avec des ressources non agricoles ; 7 de ces privilégiées sont des Pongabélé de Syonfan qui selon les cas ont gagné de fortes sommes grâce à la vente du coton (2 cas), du riz (3 cas) et de l'arachide (1 cas), donc essentiellement avec des ressources agricoles.

Les 18 jeunes filles gagnent toujours moins de 15 000 F, essentiellement grâce aux cadeaux en argent (11 d'entre elles) et grâce aux salaires de leur travail sur les champs de coton (11 d'entre elles).

D. LES CHEFS DE FAMILLE POURVOYEURS DES FAMILLES ET SEULS INVESTISSEURS

Dans ce paragraphe nous ne reviendrons pas sur la consommation alimentaire qui se trouve en grande partie entre les mains des chefs de famille (voir p. 305 ). Nous examinerons d'abord la nature et la répartition des dépenses des habitants du terroir par le biais de l'enquête budgétaire effectuée en août 1975 ; nous verrons que les chefs de famille contrôlent plus de la moitié des dépenses (58 %), comme ils contrôlaient plus de la moitié des revenus monétaires (58 %), et qu'ils sont responsables d'une large gamme de dépenses tandis que les autres catégories sociales font des dépenses beaucoup moins importantes et diversifiées. Ensuite nous nous intéresserons à la répartition des capitaux entre les habitants : ceux qui ont une faible valeur marchande, l'habitat et le mobilier, le petit élevage et les économies monétaires sont accaparés par l'ensemble des chefs de famille, alors que ceux qui ont une plus forte valeur marchande, le troupeau de bovins, les moyens de locomotion moderne (mobylette) et l'outillage mécanisé sont exclusivement aux mains des chefs des familles nombreuses.

1. Répartition des dépenses monétaires entre les habitants

Les dépenses sont en rapport avec les recettes : 24 000 F de recette annuelle par personne et 20 000 F de dépenses en août 1975. Nous avons réparti ces dépenses en 8 rubriques : élevage, agriculture, nourriture, habillement-toilette, ménage-éclairage, transport, stimulants et un groupe comprenant des dépenses aussi diverses que celles concernant l'habitation (ciment, menuiserie, transport de sable, maçonnerie), les frais de scolarité, l'achat des médicaments, des cartes PDCI, du fer pour les forgerons et celles concernant tout le système de prêt, remboursement et dons.

On notera (tableau p. 317 et p. 319 ) les faibles dépenses concernant l'élevage, consacrées au salaire du gardien du troupeau de bovins (54 600 F), à l'achat de médicaments pour les bovins (34 200 F) et, pour quelques uns (9 personnes) à l'achat de bovins (620 550 F) ; enfin pour une personne à l'achat de grillages pour entourer un parc à boeufs selon les normes de la SODEPRA (60 100 F). Les dépenses consacrées à l'agriculture, sont encore plus faibles. Les plus nombreuses concernent les salaires versés aux ouvriers travaillant sur les champs de coton (344 000 F), sur les champs de vivriers (35 950 F), ou sur les rizières avec une charrue (35 000 F) ; les dépenses d'engrais, de semences, d'outillage manuel ne dépassent pas 65 550 F ; quant aux annuités de remboursement des 3 charrues et des 3 charrettes achetées en 1973, elles s'élèvent à 78 640 F.

Les achats de nourriture restent modestes, d'autant plus que près du tiers des achats de nourriture d'origine végétale (condiments, riz, arachide, maïs, sorgho, igname, néré, miel) et d'origine animale (poisson, lait de vache, bovins, caprins, ovins, volaille) ont été effectués à l'intérieur du village. Globalement on peut estimer que le village produisait suffisamment pour sa propre consommation alimentaire en 1975. Nous avons noté (p. 252 ) que cette autonomie alimentaire satisfaisante (moins de 2 000 F dépensés par an et par personne pour acheter à l'extérieur du village de la nourriture pouvant être produite au village, alors que chaque personne peut compter sur 24 000 F de revenus par an) est de plus en plus perturbée au fil des années à la suite de mauvaises récoltes, provoquées essentiellement par une pluviométrie faible et irrégulière, ainsi que très probablement par la forte concurrence dans le calendrier agricole de la culture du coton sur les cultures vivrières ; les paysans, de plus en plus occupés par la culture du coton d'un bon rapport monétaire, réduisent progressivement le soin et le temps consacrés aux vivriers, quitte à acheter ce qui leur manquera à la soudure.

**1974 1975 - REPARTITION DES DEPENSES ANNUELLES ENTRE LES DIFFERENTS GROUPES SOCIAUX ET LES  
DIFFERENTES CATEGORIES SOCIALES (EN F CFA) (1)**

|                        | GROUPES SOCIAUX (2)                     |                                                           |                                                               |                                                           |                                            | CATEGORIES SOCIALES (3)                              |                                                    |                                                        |                                                    |                            |  |
|------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------|--|
|                        | Logon<br>10familles<br>131<br>personnes | Pongabélé<br>de Syonfan:<br>10familles<br>92<br>personnes | Pongabélé<br>des<br>hameaux<br>10familles<br>101<br>personnes | Immigrés<br>de Syonfan:<br>3 familles:<br>20<br>personnes | Chefs de<br>famille<br>CF<br>33<br>adultes | Hommes<br>mariés<br>ou veufs<br>HMV<br>20<br>adultes | Hommes<br>céliba-<br>taires<br>HC<br>37<br>adultes | Femmes<br>mariées<br>ou veuves<br>FMV<br>89<br>adultes | Femmes<br>céliba-<br>taires<br>FC<br>18<br>adultes | Sociétés<br>de jeunes<br>2 |  |
| Elevage                | 769 450                                 | 183 800                                                   | 179 500                                                       | 293 050                                                   | 113 100                                    | 714 775                                              | 47 475                                             | 600                                                    | 6 600                                              | -                          |  |
| achat bovins           | 620 550                                 | 125 500                                                   | 168 600                                                       | 216 450                                                   | 110 000                                    | 577 550                                              | 43 000                                             | -                                                      | -                                                  | -                          |  |
| divers                 | 148 900                                 | 58 300                                                    | 10 900                                                        | 76 600                                                    | 3 100                                      | 137 225                                              | 4 475                                              | 600                                                    | 6 600                                              | -                          |  |
| Agriculture            | 559 140                                 | 206 790                                                   | 151 050                                                       | 168 400                                                   | 32 900                                     | 453 540                                              | 65 950                                             | 2 000                                                  | 37 650                                             | -                          |  |
| salaire ouvriers coton | 344 000                                 | 93 750                                                    | 93 800                                                        | 139 700                                                   | 16 750                                     | 283 250                                              | 57 450                                             | 1 000                                                  | 2 300                                              | -                          |  |
| divers                 | 215 140                                 | 113 040                                                   | 57 250                                                        | 28 700                                                    | 16 150                                     | 170 290                                              | 8 500                                              | 1 000                                                  | 35 350                                             | -                          |  |
| Nourriture             | 1 225 210                               | 634 830                                                   | 332 535                                                       | 170 895                                                   | 86 950                                     | 652 560                                              | 109 125                                            | 61 425                                                 | 339 785                                            | 9 650                      |  |
| Végétale condiments    | 225 720                                 | 93 225                                                    | 80 870                                                        | 50 425                                                    | 1 200                                      | 22 750                                               | 21 780                                             | -                                                      | 181 190                                            | -                          |  |
| riz                    | 130 405                                 | 90 405                                                    | 28 000                                                        | -                                                         | 12 000                                     | 112 600                                              | 2 000                                              | 12 000                                                 | 3 600                                              | 205                        |  |
| divers                 | 86 210                                  | 50 040                                                    | 12 050                                                        | 9 270                                                     | 14 850                                     | 31 150                                               | 29 300                                             | 7 470                                                  | 11 040                                             | 1 000                      |  |
| Animale poisson        | 205 200                                 | 100 800                                                   | 49 600                                                        | 44 000                                                    | 10 800                                     | 106 500                                              | 20 500                                             | -                                                      | 78 000                                             | 200                        |  |
| lait vache             | 99 895                                  | 43 555                                                    | 40 990                                                        | 10 600                                                    | 4 750                                      | 57 920                                               | 1 200                                              | 16 785                                                 | 21 290                                             | 2 700                      |  |
| bovins                 | 166 700                                 | 107 650                                                   | 29 050                                                        | 10 800                                                    | 19 200                                     | 132 500                                              | -                                                  | 14 200                                                 | -                                                  | 20 000                     |  |
| divers                 | 76 725                                  | 32 275                                                    | 23 250                                                        | 17 600                                                    | 3 600                                      | 51 725                                               | 8 300                                              | 700                                                    | 8 000                                              | 8 000                      |  |
| Manufacturée sucre     | 120 055                                 | 66 505                                                    | 39 050                                                        | 3 350                                                     | 11 150                                     | 97 800                                               | 6 775                                              | 2 500                                                  | 7 830                                              | 500                        |  |
| divers                 | 114 300                                 | 150 375                                                   | 29 675                                                        | 24 850                                                    | 9 400                                      | 39 615                                               | 19 270                                             | 7 770                                                  | 28 835                                             | 18 810                     |  |
| Habillement toilette   | 1 152 785                               | 526 835                                                   | 253 245                                                       | 304 925                                                   | 67 780                                     | 347 475                                              | 168 375                                            | 141 130                                                | 429 880                                            | 64 425                     |  |
| pagnes                 | 482 575                                 | 190 700                                                   | 108 000                                                       | 160 750                                                   | 23 125                                     | 152 775                                              | 19 250                                             | 3 300                                                  | 275 550                                            | 31 700                     |  |
| vêtements              | 487 090                                 | 232 910                                                   | 105 225                                                       | 113 650                                                   | 35 305                                     | 169 500                                              | 110 950                                            | 108 435                                                | 81 180                                             | 15 525                     |  |
| divers                 | 183 120                                 | 103 225                                                   | 40 020                                                        | 30 525                                                    | 9 350                                      | 25 200                                               | 38 175                                             | 29 395                                                 | 73 150                                             | 17 200                     |  |
| Ménage éclairage       | 853 490                                 | 381 345                                                   | 197 120                                                       | 174 895                                                   | 100 130                                    | 307 460                                              | 196 680                                            | 70 110                                                 | 269 560                                            | 3 530                      |  |
| ustensiles cuisine     | 168 560                                 | 41 445                                                    | 74 065                                                        | 30 275                                                    | 22 775                                     | 10 800                                               | 15 150                                             | 75                                                     | 141 955                                            | -                          |  |
| mobilier               | 177 600                                 | 58 000                                                    | 17 700                                                        | 60 000                                                    | 41 900                                     | 121 050                                              | 18 800                                             | 21 000                                                 | 16 750                                             | -                          |  |
| pétrole                | 348 520                                 | 213 135                                                   | 69 385                                                        | 52 260                                                    | 13 760                                     | 136 805                                              | 142 210                                            | 11 800                                                 | 57 185                                             | -                          |  |
| divers                 | 158 810                                 | 68 765                                                    | 35 970                                                        | 32 360                                                    | 21 695                                     | 38 805                                               | 20 520                                             | 37 235                                                 | 53 670                                             | 3 530                      |  |
| Transport              | 588 930                                 | 276 400                                                   | 113 200                                                       | 118 310                                                   | 81 020                                     | 372 630                                              | 90 020                                             | 123 780                                                | 2 500                                              | -                          |  |
| réparation bicyclette  | 108 260                                 | 34 050                                                    | 25 750                                                        | 37 550                                                    | 10 910                                     | 81 850                                               | 8 250                                              | 18 160                                                 | -                                                  | -                          |  |
| essence                | 166 670                                 | 87 500                                                    | 23 690                                                        | 35 480                                                    | 20 000                                     | 84 650                                               | 55 000                                             | 26 020                                                 | 1 000                                              | -                          |  |
| divers                 | 314 000                                 | 154 850                                                   | 63 760                                                        | 45 280                                                    | 50 110                                     | 206 130                                              | 26 770                                             | 79 600                                                 | 1 500                                              | -                          |  |
| Stimulants             | 343 110                                 | 135 315                                                   | 98 920                                                        | 92 705                                                    | 16 170                                     | 94 245                                               | 62 110                                             | 111 930                                                | 72 505                                             | 120                        |  |
| cola                   | 105 180                                 | 29 030                                                    | 32 375                                                        | 36 425                                                    | 7 350                                      | 49 840                                               | 8 260                                              | 15 900                                                 | 31 180                                             | -                          |  |
| tabac                  | 106 550                                 | 18 575                                                    | 48 675                                                        | 31 480                                                    | 7 820                                      | 42 385                                               | 17 400                                             | 5 440                                                  | 41 325                                             | -                          |  |
| cigarettes             | 126 340                                 | 84 670                                                    | 15 870                                                        | 24 800                                                    | 1 000                                      | -                                                    | 35 750                                             | 90 590                                                 | -                                                  | -                          |  |
| divers                 | 5 040                                   | 3 040                                                     | 2 000                                                         | -                                                         | -                                          | 2 020                                                | 700                                                | -                                                      | -                                                  | 120                        |  |
| Divers                 | 1 447 695                               | 462 420                                                   | 211 225                                                       | 528 800                                                   | 245 250                                    | 1 079 690                                            | 179 275                                            | 86 175                                                 | 64 235                                             | 37 220                     |  |
| achat de ciment        | 150 100                                 | 6 200                                                     | 8 900                                                         | 13 500                                                    | -                                          | 138 700                                              | 4 400                                              | 7 000                                                  | -                                                  | -                          |  |
| achat de fer           | 111 900                                 | -                                                         | -                                                             | -                                                         | 111 900                                    | 94 900                                               | -                                                  | 17 000                                                 | -                                                  | -                          |  |
| prêt                   | 118 500                                 | 22 000                                                    | -                                                             | 96 500                                                    | -                                          | 102 000                                              | 15 000                                             | -                                                      | 1 500                                              | -                          |  |
| don                    | 513 770                                 | 198 270                                                   | 104 325                                                       | 95 925                                                    | 115 250                                    | 284 565                                              | 100 725                                            | 57 075                                                 | 34 185                                             | 37 220                     |  |
| divers                 | 553 425                                 | 235 950                                                   | 98 000                                                        | 201 375                                                   | 18 100                                     | 459 525                                              | 59 150                                             | 5 100                                                  | 28 550                                             | -                          |  |
| Total                  | 6 939 810                               | 2 807 735                                                 | 1 536 795                                                     | 1 851 980                                                 | 743 300                                    | 4 022 375                                            | 919 010                                            | 597 150                                                | 1 222 715                                          | 114 945                    |  |
| -----                  | -----                                   | -----                                                     | -----                                                         | -----                                                     | -----                                      | -----                                                | -----                                              | -----                                                  | -----                                              | 63 615                     |  |

(1) Sont relevés tous les postes de dépenses dont le montant est supérieur à 100 000 F, les autres dépenses sont rassemblées dans les catégories "divers"

(2) Chiffre de population de décembre 1974

(3) Nombre d'adultes (individus de plus de 15 ans) en août 1975

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de nourriture de base (maïs, riz, sorgho) pour chaque groupe social de 1975 à 1978. Dans l'ensemble elles ont été multipliées par 8 pour chaque individu passant de 433 F en 1975 à 3 757 F en 1978 (et ce montant est très certainement sous-estimé voir note p. 252 ). Par ailleurs rappelons que les achats de nourriture de 1977 et 1978 ont tous été faits auprès de commerçants de Kasséré, et non pas en partie comme en 1975 auprès d'autres paysans de Syonfan.

DEPENSES ANNUELLES EN RIZ, MAIS, SORGHO PAR PERSONNE POUR CHAQUE GROUPE SOCIAL  
DU TERROIR DE SYONFAN (EN F CFA)

|      | Logon | Pongabélé<br>de Syonfan | Pongabélé<br>des hameaux | Immigrés<br>de Syonfan | Ensemble |
|------|-------|-------------------------|--------------------------|------------------------|----------|
| 1975 | 763   | 326                     | -                        | 867                    | 433      |
| 1976 | 382   | 307                     | -                        | 663                    | 279      |
| 1977 | 1 318 | 783                     | 3 127                    | 1 572                  | 1 722    |
| 1978 | 5 476 | 3 072                   | 6 382                    | 2 993                  | 3 757    |

Les dépenses d'habillement sont plus importantes : il s'agit essentiellement d'achat de pagnes (482 575 F) et de vêtements d'hommes (487 090 F) ; les achats de chaussures ne dépassent pas 85 285 F, et les produits de toilette reviennent à 47 390 F.

Les dépenses de ménage-éclairage, un peu plus faible que celles de l'habillement, se répartissent entre l'achat d'ustensiles de cuisine (168 560 F), de mobilier (177 600 F) et surtout de pétrole pour l'éclairage (348 520 F) dont la moitié est achetée à un revendeur habitant Syonfan. Notons l'importance des achats de savon (72 135 F) et de piles électrique (67 515 F).

Quand on connaît en 1975 le prix du transport en taxi-brousse (1 200 F un aller retour Syonfan-Korhogo), le prix d'une bicyclette (20 000 F), d'une mobylette (90 000 F), de l'essence pour la faire rouler (135 F le litre), de l'assurance annuelle obligatoire pour la conduire (8 000 F) il faut avouer que les dépenses de transport sont très réduites : 1 712 F par personne et par an, ce qui sous-entend des déplacements extrêmement réduits et effectués le plus souvent à pied (nous avons déjà évoqué ce sujet à propos des loisirs des actifs des familles J et S).

Restent les stimulants, essentiellement la cola et le tabac consommés par les hommes et les femmes, et les cigarettes consommées par les jeunes hommes célibataires.

Comment se répartissent ces dépenses en fonction des groupes sociaux ? On retrouve à peu près les mêmes différences que pour les revenus : les Pongabélé de Syonfan qui gagnent le moins sont ceux qui dépensent le moins (19 698 F de revenus, 16 702 F de dépenses en moyenne par personne et par an), puis viennent les Pongabélé des hameaux (23 112 F de recette et 18 335 F de dépenses par personne), enfin les Logon (25 702 F de recette et 21 429 F de dépenses par personne). Pour les Immigrés de Syonfan, il faut mettre à part la famille de forgerons dont chaque personne gagne 66 305 F et dépense 65 292 F et les deux autres familles dont les recettes sont de 19 000 F par personne et les dépenses de 14 000 F. Les différences jouent pratiquement sur tous les postes de dépenses.

DEPENSES ANNUELLES PAR PERSONNE POUR CHAQUE GROUPE SOCIAL  
DU TERROIR DE SYONFAN 1974 - 1975 (EN F CFA)

|                      | Ensemble     | Logon        | Pongabélé<br>de Syonfan | Pongabélé<br>des hameaux | Immigrés<br>de Syonfan |
|----------------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|
| Elevage              | 2 236        | 1 403        | 1 951                   | 2 901                    | 5 655                  |
| Agriculture          | 1 625        | 1 578        | 1 642                   | 1 667                    | 1 645                  |
| Nourriture           | 3 561        | 4 846        | 3 614                   | 1 692                    | 4 347                  |
| - végétale           | ( 1 286      | ( 1 784      | ( 1 314                 | ( 591                    | ( 1 402                |
| - animale            | ) 1 594      | ) 2 170      | ) 1 553                 | ) 822                    | ) 1 917                |
| - manufacturée       | ( 681        | ( 892        | ( 747                   | ( 279                    | ( 1 028                |
| Habillement-toilette | 3 351        | 4 021        | 2 752                   | 3 019                    | 3 389                  |
| Ménage-éclairage     | 2 481        | 2 911        | 2 143                   | 1 732                    | 5 006                  |
| Transport            | 1 712        | 2 109        | 1 230                   | 1 171                    | 4 051                  |
| Stimulants           | 997          | 1 032        | 1 075                   | 918                      | 808                    |
| Divers               | <u>4 208</u> | <u>3 529</u> | <u>2 295</u>            | <u>5 235</u>             | <u>12 262</u>          |
| T O T A L            | 20 171       | 21 429       | 16 702                  | 18 335                   | 37 163                 |

Si on analyse la répartition des dépenses entre les catégories sociales il faut opposer, comme pour les recettes, les chefs de famille dont les dépenses s'échelonnent entre 15 000 et 400 000 F aux autres catégories sociales, dont les dépenses ont des écarts beaucoup plus faibles. On ne retiendra que les gros postes de dépenses dont le montant total dépasse 100 000 F pour l'ensemble des villageois (critère retenu pour établir le tableau p. 317 ).

Les 18 jeunes filles célibataires ne dépensent jamais plus de 20 000 F chacune par an : elles achètent des pagens, des vêtements et font des dons à des parents ou amis.

A part deux femmes mariées ou veuves qui dépensent chacune autour de 55 000 F par an, les 87 autres femmes dépensent moins de 35 000 F et les 3/4 d'entre elles dépensent même moins de 20 000 F. Plus du tiers des femmes font des achats de condiments, les trois quart achètent des pagens et des vêtements, et la moitié achètent des ustensiles de cuisine ; enfin le quart d'entre elles achètent du poisson, du pétrole et font des dons. Les autres dépenses sont peu de choses.

Les trois quart des 37 hommes célibataires dépensent chacun moins de 20 000 F, les dépenses du dernier quart s'échelonnant entre 20 000 et 85 000 F. Les dépenses des hommes célibataires sont très particulières tout comme celles des femmes et des jeunes filles : essentiellement des achats de vêtements qui intéressent les 3/4 d'entre eux et des achats de cigarettes qui intéressent la moitié d'entre eux.

Les 20 hommes mariés ou veufs se divisent en 3 groupes égaux : ceux qui dépensent chacun moins de 20 000 F, ceux qui dépensent entre 20 000 et 50 000 F et ceux qui dépensent entre 50 000 et 80 000 F ; de plus l'un d'entre eux dépense 255 000 F (il s'agit du neveu de Sibiri, revendeur de pétrole, pratiquement chef de la famille A). L'importance des dépenses est le plus souvent en rapport avec celle des recettes. Les trois quart des hommes mariés ou veufs achètent des vêtements et du pétrole, et la moitié d'entre eux versent des salaires aux ouvriers agricoles travaillant sur leurs champs de coton et font des dons en argent à des parents ou amis.

Les chefs de famille dont les dépenses sont elles aussi en rapport avec les recettes sont en fait les grands pourvoyeurs des familles en biens de consommation. Au moins les 3/4 versent des salaires aux travailleurs agricoles chargés des champs de coton, achètent la viande consommée par la famille, des vêtements, du mobilier, du pétrole et font des dons en argent. La moitié d'entre eux achètent du poisson, du lait, du sucre, des pagnes pour les femmes de leur famille, paient de nombreuses réparations de bicyclettes, enfin achètent pour eux-mêmes de la cola et du tabac. Par ailleurs on ne recense que des chefs de famille parmi les personnes responsables de dépenses importantes (plus de 100 000 F) mais qui intéressent peu de monde, par exemple les achats de bovins pour l'élevage, les achats de riz, les achats de ciment. Les chefs de famille sont aussi les principaux intéressés pour des dépenses moindres mais capitales : médicaments, cartes PDCI, frais de scolarité, achats de mobylettes et d'assurance. D'une façon générale ils effectuent les 3/4 des dépenses diverses, les 9/10 des dépenses d'élevage, les 8/10 des dépenses concernant l'agriculture. Les dépenses sont mieux réparties entre les diverses catégories sociales pour ce qui concerne l'habillement, le ménage et l'éclairage, et les stimulants.

## 2. Répartition des capitaux sans grande valeur marchande entre les habitants

Le seul bien collectif des habitants est le terroir que l'on peut cultiver en demandant l'autorisation à l'un des deux chefs de terre, si l'on est chef de famille, ou à son chef de famille si l'on est un simple individu. Nous avons évoqué l'exploitation de ce capital dans le paragraphe B de ce chapitre. Tous les autres biens sont personnels. Nous nous intéresserons ici à ceux qui ont une faible valeur marchande : l'habitat et le mobilier, le petit élevage et les économies monétaires.

### a. L'habitat et le mobilier

L'habitat n'a pas de valeur marchande à Syonfan (1). Chacun bâtit sa maison avec l'aide de ses parents et voisins ; les matériaux manufacturés : tôles, serrures, ciment sont encore peu diffusés (sur les 127 maisons de Syonfan seules 7 ont un toit de tôle et tous les toits des maisons des hameaux sont en paille). L'habitat n'exige donc pas de gros investissements financiers, ne se vend pas, ne se loue pas (sauf à l'équipe de l'ORSTOM durant cette enquête, ce qui est tout à fait exceptionnel) mais exige un gros travail pour préparer les briques, monter les murs, faire le toit (charpente et couverture de paille), battre le sol et entretenir la maison chaque année (on l'a noté notamment dans l'emploi du temps des hommes des familles J et S en 1975).

---

(1) Ce n'est pas le cas à Kasséré, devenue sous-préfecture en 1974 et lotie en 1975, après que les vieux quartiers constitués de maisons en briques séchées et au toit de paille aient été rasés par l'administration. Les habitants des hameaux du terroir de Syonfan, originaires de Kasséré et qui désirent y conserver une maison ont dû payer en 1975 des frais de bornage et devront, les années suivantes, acheter des parpaings, du ciment, de la tôle etc ... pour se faire construire une maison moderne à un prix élevé dans les nouveaux quartiers.



La plupart des adultes possèdent une maison (101 adultes propriétaires sur 130 au village de Syonfan à la fin de 1974, voir p. 274 ). Le mobilier est très restreint : nous n'avons relevé au village de Syonfan que 43 lits et 20 petites tables (1) appartenant dans tous les cas à des hommes mariés, veufs ou célibataires. Ainsi l'habitat est certainement le capital le mieux réparti entre les adultes, le mobilier, très pauvre, appartenant exclusivement aux hommes.

#### b. Le petit élevage

C'est un petit capital appartenant en majorité aux 33 chefs de famille qui possèdent en 1975 les 4/5 des caprins et de la volaille et les 3/4 des ovins (2). Néanmoins ce capital reste modeste compte tenu du prix des animaux. En 1975 au village de Syonfan un bélier valait 6 000 F, une brebis 5 000 F, un agneau 2 000 F, un bouc 1 500 F, une chèvre 1 500 F, un chevreau 1 000 F, un coq 600 F, une poule 500 F, un poussin 75 F, une pintade 700 F, un pintadeau 100 F, un canard 1 200 F.

Le recensement des animaux ne fut pas aisé à réaliser. Nous avons dû compter les ovins et les caprins un jour de pluie afin de les repérer par petits groupes serrés sous les rebords des toits ou des abris à charrettes ; les jours ordinaires ces animaux errent entre les maisons et il est impossible de les compter. Les ovins et les caprins furent ensuite répartis entre les propriétaires après des recoupements assez difficiles (tous les propriétaires nous avaient déclaré auparavant un nombre d'animaux beaucoup plus faible que celui que nous avons recensés). Nous n'avons pas pu recenser nous-mêmes la volaille, et nous avons donc dû faire confiance aux informations fournies par les paysans à ce sujet, de sorte que son nombre est certainement sous-estimé. Les ovins et les caprins se nourrissent de déchets domestiques ainsi que la volaille. De plus celle-ci est nourrie de termites que les paysans apportent au village dans des morceaux de termitières cassées, et elle est souvent transportée aux champs dans des paniers attachés aux bicyclettes afin de s'y nourrir pendant la journée.

L'élevage le moins développé est celui des caprins qui comprend 59 bêtes en 1975 : 12 boucs, 29 chèvres, 18 chevreaux, soit un capital global de 79 500 F. Six chefs de famille (3 Logon et 3 Pongabélé de Syonfan) et une veuve logon (qui possède à elle seule 11 caprins) sont propriétaires de ce troupeau. Le mieux nanti est Bakary, chef de la famille J, qui possède 17 caprins soit un capital de 23 500 F.

L'élevage ovin est deux fois plus développé, il comprend en août 1975 124 bêtes : 12 béliers, 67 brebis, 45 agneaux et, compte tenu du prix de vente de ces animaux qui est 3 à 4 fois supérieur à celui des caprins, le capital global s'élève à 195 500 F. Ce capital est partagé entre 26 propriétaires dont le plus riche (toujours le chef de la famille J) possède 12 bêtes, soit un capital de 48 000 F. Sur les 26 propriétaires, 18 sont chefs de famille et possèdent 89 bêtes sur 124. Ils sont à peu près aussi nombreux chez les Logon que chez les Pongabélé de Syonfan. L'élevage ovin est moins développé dans les hameaux.

---

(1) Presque tous les habitants dorment sur des nattes à même la terre battue et tous prennent leur repas accroupis sur le sol.

(2) Voir en annexes la répartition du petit élevage entre les familles et les individus.



L'élevage de la volaille est le plus développé (bien que le nombre d'animaux recensés soit certainement sous-estimé). On compte 398 bêtes dont 36 coqs, 87 poules, 245 poussins, 9 pintades, 13 pintadeaux et 3 canards. Le capital global est de 94 675 F ce qui est donc très faible. On compte 30 propriétaires un peu dans tous les groupes sociaux, dont 22 d'entre eux sont chefs de famille (ces chefs de famille possèdent 320 bêtes sur 398). Le propriétaire le mieux nanti est le chef de la famille Y dont le capital en volaille ne dépasse pas 13 600 F.

De ce bref inventaire découlent trois conclusions importantes :

- Le petit élevage représente un capital négligeable ; les paysans n'en tirent pratiquement pas de bénéfices (en 1975 23 000 F pour la vente de caprins et ovins et 60 450 F pour celle de volailles et d'oeufs), mais ils y puisent de temps à autre pour se nourrir personnellement (en particulier lors de la Tabaski, la grande fête musulmane, où bon nombre de boucs et de béliers sont tués).

- Aucun travail (sauf la recherche de termites) n'est fourni pour rentabiliser cet élevage.

- Même négligeable, ce capital est entre les mains des chefs de famille.

### c. Les économies

Il s'agit d'un capital sur lequel plane bien évidemment le secret. Nous avons tenté tout de même d'approcher de cette réalité par le biais de l'enquête sur les budgets annuels des 197 adultes habitant le terroir de Syonfan en août 1975. A cette date, ils avaient économisé globalement 1 380 235 F sur les revenus de l'année écoulée. Les économies les plus importantes étaient le fait des chefs de famille (26 000 F par personne en moyenne), puis venaient dans l'ordre que nous connaissons bien et qui est celui déjà repéré pour les revenus et les dépenses : les hommes mariés ou veufs qui ont économisé 9 500 F par personne en moyenne, les hommes célibataires : 4 300 F, les femmes mariées ou veuves : 1 300 F, enfin les jeunes filles : 700 F. Il s'agit donc d'un capital négligeable. Notons néanmoins que le relevé exact des économies des chefs de famille montre en fait de très grandes disparités entre des dettes annuelles de 57 000 F et des économies annuelles de 110 000 F (soit 170 000 F d'écart). C'est chez les Logon et les Pongabélé de Syonfan que les écarts sont les plus grands d'un chef de famille à l'autre. Chez les Pongabélé des hameaux, aucun chef de famille n'a de dettes, essentiellement parce que les dépenses sont beaucoup plus faibles qu'à Syonfan. En fait ces informations nous laissent un peu sur notre faim ; nous aurions préféré connaître les économies accumulées par certaines familles au cours de plusieurs années qui, elles, permettent des investissements plus lucratifs.

### 3. Les capitaux plus conséquents

Ils sont de trois types : les bovins, les moyens de locomotion modernes (mobylette) et l'outillage agricole mécanisé.

#### a. Le troupeau bovin

Nous analyserons dans le chapitre suivant les rapports entre l'élevage et l'agriculture. Dans ce paragraphe nous considérons l'élevage en lui-même, qui est un moyen de se constituer une réserve, soit pour organiser des repas de funérailles, soit pour faire face à des graves dépenses imprévues.

A Syonfan, il n'existe que des taurins dispersés dans cinq parcs : trois parcs modernes créés à l'instigation de la SODEPRA en 1973 à Syonfan (1), en 1975 à Bénionbougourou et Niénifory. Ces parcs construits par les paysans couvrent chacun 1 ha, clos de fil de fer barbelé (que les paysans ont payé 80 000 F en 1975) fixés sur des pieux. Un petit parc pour les veaux et un couloir de contention pour les opérations de vaccination et de détiquage (2) sont aménagés à l'intérieur de ces parcs. Deux parcs traditionnels se maintiennent à Syonfan : ce sont des parcs de très petite taille, ronds, clôturés de troncs d'arbres en bois très dur. Ils appartiennent à deux habitants de Kasséré dont l'un, Bassimira, est le frère cadet du chef de la famille H.

Chacun des cinq parcs dépend d'un chef de parc (3) qui dans tous les cas est le plus gros propriétaire du troupeau. Les animaux des parcs de Bénionbougourou, Niénifory, et des deux habitants de Kasséré appartiennent pratiquement tous au chef de parc. En revanche les animaux du parc SODEPRA de Syonfan qui a regroupé à la fin de 1975 les animaux des deux parcs traditionnels dirigés par les chefs de famille A et J (tous deux Logon) appartiennent à de nombreux propriétaires : 21 dans le premier parc, 17 dans le second parc (voir tableau p. 325 ).

Bon nombre de propriétaires des bovins installés dans les cinq parcs n'habitent pas sur le terroir : en particulier Donilibé et Bassirima, les deux chefs de parc habitant Kasséré, mais aussi 11 petits propriétaires habitant Béwo, Tyasso, Leunyougo, Pitiangonmo et Korhogo. Ces 13 propriétaires possèdent 214 bêtes sur le terroir de Syonfan. Inversement 7 propriétaires habitant le terroir nous ont affirmé avoir confié 21 bêtes à des parents ou amis habitant les terroirs voisins (4) (Kasséré, Kafonon, Sogo, Katoro, Tyasso, Lafing). Ce nombre est peut-être sous-estimé, et nous n'avons pas eu les moyens de vérifier ces informations. En revanche nous avons pu recenser nous-mêmes, après de nombreuses difficultés, les bovins vivant dans quatre des cinq parcs (5) du terroir, et nous les avons répartis entre les proprié-

- 
- (1) Le parc de Syonfan, offert gratuitement par la SODEPRA, ne fut jamais utilisé par les paysans qui affirmaient que le lieu était mal choisi (un sort avait été jeté). Ils conservèrent leurs bêtes dans deux parcs traditionnels jusqu'en décembre 1975 date à laquelle le parc moderne fut déplacé et enfin utilisé.
  - (2) Dès qu'un parc moderne est installé, le moniteur de la SODEPRA marque tous les animaux et établit une fiche par propriétaire pour y inscrire tous ses animaux qui seront suivis tout au long de leur vie. L'ensemble du troupeau encadré subit alors un déparasitage interne contre les vers intestinaux, qui est renouvelé sur les bêtes maigres. Par ailleurs un détiquage est effectué deux fois par mois en saison des pluies et une fois par mois en saison chère. A cette occasion, les bêtes blessées sont soignées. Enfin tous les animaux subissent deux vaccinations par an, l'une contre la peste bovine et la péripneumonie, l'autre contre le charbon et la pasteurellose. Au village de Syonfan, les animaux du parc moderne avaient subi deux vaccinations en 1974 et une vaccination en mars 1975 ; on attendait la deuxième tournée de vaccination en septembre 1975 au moment où nous comptons les bovins.
  - (3) Les paysans affirment que la fonction de chef de parc est essentiellement honorifique. Celui-ci ne recevrait pas de redevances des autres propriétaires et laisserait ces derniers libre de vendre ou de tuer leurs animaux comme ils l'entendent.
  - (4) La personne qui reçoit une bête confiée par un parent ou un ami reçoit en compensation la première velle naissant après que la vache confiée ait donné trois veaux. Pour les taureaux, il ne semble pas y avoir de compensation.
  - (5) Nous n'avons jamais pu avoir accès au parc de Donilibé malgré nos nombreuses demandes. Nous avons donc repris les estimations de la SODEPRA pour ce troupeau.

taires, ceux-ci faisant preuve de la plus mauvaise volonté pour nous répondre dans ce domaine où le secret est la règle. Enfin 42 boeufs dressés vivent sous des abris près des maisons de leurs propriétaires à Syonfan et dans les hameaux.

Sur les 479 taurins recensés : 458 vivent sur le terroir de Syonfan soit 13,8 taurins au km<sup>2</sup> (B. STECK en analysant les informations de la SODEPRA établissait une moyenne de 8 taurins au km<sup>2</sup> dans la sous-préfecture de Kasséré, voir p. 193). A ce troupeau de taurins sédentaires il faut ajouter les troupeaux de zébus transhumants appartenant à des Peul venus le plus souvent du Mali et installés en Côte d'Ivoire (1). Si l'on met en rapport le nombre de taurins avec celui des habitants à la fin de 1975 on obtient un rapport de 128 taurins pour 100 habitants, ce qui est beaucoup plus élevé que les résultats obtenus par B. STECK pour la sous-préfecture de Kasséré (55 taurins pour 100 habitants voir p. 199) (2).

31 propriétaires habitant Syonfan se partagent 223 taurins (3). On notera (tableau p. 325) qu'ils préfèrent le plus souvent répartir leurs bêtes en deux ou trois parcs pour des raisons de prophylaxie qu'ils ont invoquées devant nous ; on peut penser aussi que les propriétaires doivent ménager la susceptibilité des différents chefs de parc ; de plus ce système permet de mieux maintenir le secret sur le nombre de bêtes possédés.

Parmi les 31 propriétaires, 24 sont chefs de famille. Ces derniers possèdent 193 têtes soit 86 % du troupeau. Il reste donc 9 chefs de famille (soit un peu plus du tiers) qui ne possèdent rien, et dans les familles qu'ils dirigent on ne compte aucun autre propriétaire de bovins ; les 7 autres propriétaires de bovins recensés (des hommes et des femmes) appartiennent à des familles dont les chefs possèdent déjà des bovins. Les Pongabélé des hameaux et les Logon surtout sont relativement bien nantis, et ce sont les Pongabélé de Syonfan qui possèdent le moins de bêtes (c'est le cas de 5 familles sur 10 dans ce groupe). Le tableau ci-dessous montre que les cinq plus gros propriétaires possèdent 10, 11, 16, 23 et 25 têtes, tous les autres (plus de 4 sur 5) possèdent moins de 10 têtes.

---

(1) Rappelons que le troupeau transhumant était relativement peu important jusqu'en 1970 (50 000 bovins). Il est passé à 160 000 bovins en 1977, après les années de sécheresse qui ont bouleversé la vie des éleveurs nomades du Mali et de Haute-Volta. Ces troupeaux divaguent essentiellement dans la région de la Bagoué.

(2) B. STECK remarquait p. 199 que le rapport entre taurins et habitants était d'autant plus élevé que le village était petit, laissant ainsi supposer que des propriétaires habitant de gros villages mettent souvent leurs animaux dans des parcs situés dans des petits villages. C'est ce qui se passe à Syonfan où 40 % des taurins vivant sur le terroir appartiennent à des habitants de Kasséré.

(3) Nous analyserons plus loin la répartition des 42 boeufs dressés entre leurs propriétaires.

## REPARTITION DES TAURINS EN FONCTION DE LEUR AGE, DE LEUR SEXE ET POUR LES MÂLES EN FONCTION DE LA CASTRATION ET DU DRESSAGE

|                                                                                    | veau | taurillon | taureau<br>B | taureau<br>A | bouvillon | boeuf<br>dressé | boeuf<br>vêlé | génisse | génisse<br>au<br>taureau | vache | total |
|------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------|--------------|--------------|-----------|-----------------|---------------|---------|--------------------------|-------|-------|
| <u>Parcs et abris situés sur le terroir</u>                                        |      |           |              |              |           |                 |               |         |                          |       |       |
| - au village de Syonfan                                                            |      |           |              |              |           |                 |               |         |                          |       |       |
| . parc de Sibiri (chef de la famille A)                                            | 4    | 11        | 2            | 1            |           | 1               |               | 11      | 11                       | 4     | 46    |
| . parc de Bakary (chef de la famille J)                                            | 5    | 11        | 1            | 3            |           |                 |               | 10      | 4                        | 8     | 31    |
| . parc de Donilibé (habitant Kasséré)                                              | 10   | 7         | 7            |              |           |                 |               | 15      | 20                       |       | 40    |
| . parc de Bassirima (habitant Kasséré)                                             | 13   | 9         |              | 4            |           | 2               |               | 13      | 6                        | 11    | 32    |
| - au hameau de Bénionbougourou                                                     |      |           |              |              |           |                 |               |         |                          |       |       |
| . parc de Brahima (chef de la famille Y)                                           | 2    |           |              |              |           |                 |               | 2       | 3                        |       | 4     |
| - au hameau de Niénifory                                                           |      |           |              |              |           |                 |               |         |                          |       |       |
| . parc de Naniougo (chef de la famille B)                                          | 8    | 8         |              |              |           |                 |               | 8       | 6                        |       | 22    |
| - abris individuels chez les propriétaires                                         |      |           |              |              |           |                 | 42            |         |                          |       | 42    |
| TOTAL                                                                              | 42   | 46        | 10           | 8            |           | 3               | 42            | 59      | 50                       | 23    | 175   |
| <u>Parcs situés hors du terroir</u> (taurins appartenant aux habitants du terroir) | 3    |           | 2            |              |           |                 |               |         |                          | 16    | 21    |
| TOTAL GENERAL                                                                      | 45   | 46        | 12           | 8            |           | 3               | 42            | 59      | 50                       | 23    | 191   |

## REPARTITION DES TAURINS PAR LEURS PROPRIETAIRES ENTRE LES DIFFERENTS PARCS ET ABRIS

| Type de parcs ou d'abris<br>localisation du parc<br>nom du chef de parc | futur parc<br>Syonfan<br>Sibiri | SODEPRA<br>Syonfan<br>Bakary | SODEPRA<br>Bénionbgr<br>Brahima | SODEPRA<br>Niénifory<br>Naniougo | traditionnel<br>Syonfan<br>Donilibé | traditionnel<br>Syonfan<br>Bassirima | Abris<br>personnels | Parcs à<br>l'extérieur<br>du terroir | Nombre<br>total<br>de taurins |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| Nombre de propriétaires habitant le terroir possèdent                   |                                 |                              |                                 |                                  |                                     |                                      |                     |                                      |                               |
| 6                                                                       | 25                              |                              |                                 |                                  |                                     |                                      |                     |                                      | 25                            |
| 4                                                                       | 10                              | 17                           |                                 |                                  |                                     |                                      |                     |                                      | 27                            |
| 4                                                                       |                                 |                              |                                 |                                  |                                     |                                      |                     | 7                                    | 7                             |
| 3                                                                       | 37                              |                              |                                 |                                  |                                     |                                      | 13                  |                                      | 50                            |
| 3                                                                       |                                 | 27                           |                                 |                                  |                                     |                                      | 12                  |                                      | 39                            |
| 2                                                                       |                                 | 5                            |                                 |                                  |                                     |                                      |                     |                                      | 5                             |
| 2                                                                       | 5                               | 6                            |                                 |                                  |                                     |                                      | 8                   | 5                                    | 24                            |
| 2                                                                       |                                 |                              |                                 | 7                                |                                     |                                      |                     |                                      | 7                             |
| 1                                                                       |                                 |                              | 11                              |                                  |                                     |                                      | 4                   |                                      | 15                            |
| 1                                                                       |                                 |                              |                                 | 45                               |                                     |                                      | 3                   |                                      | 48                            |
| 1                                                                       |                                 |                              |                                 |                                  | 5                                   |                                      |                     |                                      | 5                             |
| 1                                                                       |                                 |                              |                                 |                                  |                                     | 2                                    |                     |                                      | 2                             |
| 1                                                                       |                                 |                              |                                 |                                  |                                     |                                      | 2                   | 9                                    | 11                            |
| <u>Total 31 propriétaires</u>                                           | <u>77</u>                       | <u>55</u>                    | <u>11</u>                       | <u>52</u>                        | <u>5</u>                            | <u>2</u>                             | <u>42</u>           | <u>21</u>                            | <u>265</u>                    |
| Nombre de propriétaires n'habitant pas le terroir                       |                                 |                              |                                 |                                  |                                     |                                      |                     |                                      |                               |
| 6                                                                       |                                 | 18                           |                                 |                                  |                                     |                                      |                     |                                      | 18                            |
| 5                                                                       | 14                              |                              |                                 |                                  |                                     |                                      |                     |                                      | 14                            |
| 1                                                                       |                                 |                              |                                 |                                  | 94                                  |                                      |                     |                                      | 94                            |
| 1                                                                       |                                 |                              |                                 |                                  |                                     | 88                                   |                     |                                      | 88                            |
| <u>Total 13 propriétaires</u>                                           | <u>14</u>                       | <u>18</u>                    |                                 |                                  | <u>94</u>                           | <u>88</u>                            |                     |                                      | <u>214</u>                    |
| <u>Total général 44 propriétaires</u>                                   | <u>91</u>                       | <u>73</u>                    | <u>11</u>                       | <u>52</u>                        | <u>99</u>                           | <u>90</u>                            | <u>42</u>           | <u>21</u>                            | <u>479</u>                    |

## REPARTITION DU TROUPEAU ENTRE LES PROPRIETAIRES HABITANT LE TERROIR DE SYONFAN

| Propriétaires                    | 24 Chefs de famille |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |                 |  | 7 autres adultes |   |   |   |   |                 |
|----------------------------------|---------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|-----------------|--|------------------|---|---|---|---|-----------------|
|                                  |                     |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |                 |  |                  |   |   |   |   |                 |
| Nombre de têtes par propriétaire | 1                   | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 16 | 23 | 45 | Nb propt. Total |  | 2                | 4 | 5 | 6 | 9 | Nb propt. Total |
| Pongabélé de Syonfan             |                     | 1 | 2 |   |   |   |   | 1 |   | 1  |    |    |    |    | 5               |  | 1                |   | 1 |   |   | 2               |
| Logon de Syonfan                 |                     | 1 | 1 |   | 1 | 2 | 1 |   | 1 |    |    |    | 1  | 1  | 9               |  | 2                | 1 |   | 1 | 1 | 5               |
| Immigrés de Syonfan              | 1                   |   |   |   |   |   | 1 |   |   |    |    |    |    |    | 2               |  |                  |   |   |   |   |                 |
| Pongabélé des hameaux            | 2                   |   |   | 1 | 1 | 1 |   |   | 1 |    | 1  |    |    | 1  | 8               |  |                  |   |   |   |   |                 |
| T O T A L                        | 3                   | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 2 | 1 | 2 | 1  | 1  | 1  | 1  | 1  | 24              |  | 3                | 1 | 1 | 1 | 1 | 7               |

Nous avons évalué le capital constitué par ces taurins en 1975 (1).

## REPARTITION DU CAPITAL TAURIN EVALUE EN 1975 ENTRE LES PROPRIETAIRES HABITANT LE TERROIR DE SYONFAN

| 31 propriétaires |           | 24 chefs de famille |                      |                       |                     | 7 autres adultes |                      | Total    |
|------------------|-----------|---------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|------------------|----------------------|----------|
|                  |           | Logon               | Pongabélé de Syonfan | Pongabélé des hameaux | Immigrés de Syonfan | Logon            | Pongabélé de Syonfan |          |
| moins de         | 50 000 F  | 1                   | 1                    | 2                     | 1                   | 2                | 1                    | 8        |
| 50 à             | 100 000 F | 2                   | 2                    | 2                     | -                   | 1                | 1                    | 8        |
| 100 à            | 200 000 F | 4                   | 2                    | 2                     | 1                   | 2                | -                    | 11       |
| plus de          | 200 000 F | <u>2</u>            | <u>-</u>             | <u>2</u>              | <u>-</u>            | <u>-</u>         | <u>-</u>             | <u>4</u> |
|                  |           | 9                   | 5                    | 8                     | 2                   | 5                | 2                    | 31       |

- (1) En 1975, le prix du kg vif est de 140 F environ, soit 7 000 F en moyenne pour un veau ou une velle de moins d'un an pesant 50 kg, 18 200 F pour un taurillon de 1 à 3 ans pesant entre 110 et 145 kg (130 kg en moyenne), 26 600 F pour un taureau ou un boeuf de 3 ans pesant entre 180 et 200 kg (190 kg en moyenne), 15 400 F pour une génisse de 1 à 2 ans pesant 110 kg, 22 400 F pour une génisse au taureau ou une vache (plus de 2 ans) pesant entre 135 et 200 kg (160 kg en moyenne). Les poids moyens ont été relevés sur les documents de la SODEPRA.

Ce capital s'élève à près de 4 millions de francs CFA ce qui est une réserve importante si on la compare aux 8 millions perçus par les villageois au cours de l'année 1974-1975. Les chefs de famille détiennent 85,50 % de ce capital et parmi eux les Logon sont les propriétaires de taurins les plus aisés. Le capital des quatre plus riches propriétaires s'élève à 716 800 F pour le chef de la famille  $\beta$ , 478 000 F pour le chef de la famille A, 254 600 F pour le chef de la famille J et 205 800 F pour le chef de la famille  $\alpha$ .

Notons qu'il y a une relation assez étroite entre le montant du capital bovin et la taille de la famille de celui qui détient ce capital. Les 15 personnes qui possèdent un capital taurin évalué à plus de 100 000 F sont presque tous des chefs de famille nombreuses : ainsi sur les 34 familles de Syonfan recensés en 1975, 11 comptent plus de 12 personnes, et parmi elles 9 ont un chef de famille qui possède un troupeau évalué à plus de 100 000 F (1), alors que parmi les 23 petites familles, 4 chefs de famille seulement possèdent un capital bovin aussi important (voir tableau p. 333).

Nous avons déjà dit que le troupeau est considéré comme un moyen de se constituer une réserve monétaire dans laquelle on puise pour faire face aux funérailles et aux imprévus. Pour les paysans de Syonfan ce n'est donc pas un moyen de gagner beaucoup d'argent. Une anecdote illustre ce propos : un des propriétaires de Syonfan possédant 10 taurins dans les parcs et 4 boeufs dressés, qui avait accumulé des économies, nous a dit en 1978 qu'il allait tenter d'acheter une maison "en dur" dans la sous-préfecture de Kasséré pour la louer à un fonctionnaire, cette opération lui paraissant plus rentable que d'acheter de nouveaux taurins ; en revanche, il venait de vendre en secret une vache à son fils. Cet achat permettrait au fils de placer une petite somme d'argent et de la faire fructifier sans souci, puisque les bêtes sont gardées par un bouvier peul (2) (sauf les taurins de Niénifory gardés par des enfants), les paysans se contentant d'aller voir leurs animaux tous les soirs dans les parcs et de payer le bouvier. A Syonfan, il existe donc deux types de propriétaires : ceux qui sont des paysans (c'est la majorité) et qui se méfient des aléas de l'élevage en grand, et deux gros propriétaires, Donilibé et Bassirima, qui ont abandonné leur métier de paysan : le premier a abandonné l'organisation des champs familiaux à son fils,

- 
- (1) De plus les deux propriétaires non chefs de famille qui possèdent un troupeau dont le capital s'élève à plus de 100 000 F appartiennent aussi à des familles nombreuses de plus de 12 personnes.
- (2) Les quatre bouviers peul sont tous salariés. Lamine (chef de la famille W) s'occupe du troupeau villageois ; il est payé 50 F par animal adulte et par mois, plus 5 bottes de riz et un panier de maïs pour 2 animaux adultes chaque année. Les autres : Kalilou (installé dans la famille H) qui garde le troupeau de Bassirima, Tiémoko chef de la famille W', habitant Kasséré et qui viendra s'installer en septembre 1975 à Syonfan pour garder plus aisément le troupeau de Donilibé, ainsi que le gardien du parc de Bénionbougourou (installé sur place mais oublié par erreur dans notre recensement démographique), sont payés chaque mois environ 3 000 F et sont logés et nourris. Tous les bouviers sauf celui de Bénionbougourou travaillent 8 mois sur 12 pendant que les champs sont cultivés. Lamine, Tiémoko et Kalilou affirment ne pas avoir mis au point d'itinéraire particulier dans la mesure où l'herbe ne manque pas. Leur rôle principal est d'écarter les bêtes des champs pendant la saison des cultures. Lamine note deux herbes appréciées par les bovins : le *niafigué* que l'on trouve sur des jachères de 3 ans, et le *nanion*, venant après le *niafigué*. Tous les soirs les bêtes, boivent dans le trou d'eau situé entre Syonfan et l'embranchement des pistes Tyasso-Kasséré et Lafing-Kasséré, trou d'eau qui tarit en saison sèche. Durant les 4 mois de saison sèche, les taurins partent tous les matins vers le point d'eau le plus proche (à Béguin ou quand il est tari, du côté de Sissogo au nord-est du terroir à environ 4 km) et rentrent seuls au parc. Lamine traite les vaches et vend le lait à Kasséré (en moyenne 20 l par jour, vendu 25 F le litre), Kalilou et Tiémoko gardent aussi le lait des vaches, sauf une fois par semaine où le lait est réservé aux chefs de parc ; le Peul de Bénionbougourou n'a pas droit au lait.

le second est devenu commerçant. Ils ne sont pas devenus des éleveurs "modernes" puisque la garde de leur troupeau se fait de la même manière que pour le troupeau de Syonfan - ils refusent même l'appui de la SODEPRA pour ne pas perdre leur liberté - mais ils ont appris à bien vendre leurs boeufs pour la boucherie et, depuis quelques années, pour la culture attelée, ce qui exige du goût pour cette activité, du temps, et des qualités rarement exploitées en agriculture.

Il nous a paru utile d'évaluer ici la croissance du troupeau de Syonfan afin de la comparer avec les objectifs de la SODEPRA, qui tente d'offrir aux paysans d'autres sources de revenus que ceux de l'agriculture. Pour cela nous avons calculé les taux de fécondité, mortalité, destockage, croissance du troupeau de Syonfan en les comparant à ceux du troupeau traditionnel sédentaire du Nord de la Côte d'Ivoire en 1974, à ceux du troupeau encadré par la SODEPRA en 1978 (1) et aux objectifs de la SODEPRA (2).

La croissance du troupeau de Syonfan est exactement la même que celle des troupeaux traditionnels (3 %), elle est peu éloignée de celle des troupeaux encadrés par la SODEPRA (4,5 %) et encore loin d'approcher des objectifs fixés par la SODEPRA (10 %). En septembre 1975, le troupeau de Syonfan était pris en charge par la SODEPRA depuis un an pour ce qui concerne les vaccinations (le troupeau avait été vacciné 2 fois en 1974, 1 fois en 1975). Nous ne savons pas si le taux de mortalité des veaux a chuté à la suite de cette campagne de vaccination, puisque nous ne connaissons pas le taux de fécondité mais uniquement le taux de veaux vivants en 1975. Toutefois la comparaison des taux de fécondité et de mortalité des veaux dans les troupeaux traditionnels et dans ceux qui sont encadrés par la SODEPRA nous laisse perplexe (voir tableau p. 329). Ou bien le taux de mortalité des veaux a chuté, grâce aux vaccinations, de 45 à 13 % alors que les objectifs ne prévoyaient qu'un abaissement du taux à 20 %, mais dans ce cas il faut admettre que dans le même temps le taux de fécondité a chuté de 70 à 47 % alors que la SODEPRA espérait même faire augmenter le taux à 75 % ; ou bien il faut admettre que les taux de fécondité et de mortalité des veaux dans les troupeaux traditionnels n'ont jamais été aussi élevés, et dans ce cas les campagnes de vaccination n'ont pas eu l'effet foudroyant que la comparaison de ces taux laisse supposer. Néanmoins il est possible, mais non démontré, que le taux de fécondité ait effectivement diminué des suites d'une alimentation insuffisante des vaches. Cette sous-alimentation serait provoquée par une insuffisance des pâturages liée à l'arrivée massive des troupeaux transhumants de Haute-Volta et du Mali depuis les années 1970, (50 000 bovins transhumants dans la Bagoué en 1970, 160 000 en 1977) et (ou) liée à la sécheresse qui s'est installée dans le Nord depuis la fin de la dernière décennie. Toutefois même si cette hypothèse était vérifiée, il nous semble étonnant que la chute de la fécondité ait été aussi spectaculaire.

Le taux de destockage des mâles est moins élevé à Syonfan que dans les troupeaux traditionnels parce que depuis 1973, les habitants conservent une partie de leurs taurillons pour les utiliser à la culture attelée à l'âge de 3 ans. Notons que c'est le taux de mortalité relativement élevé des génisses et taurillons de Syonfan (9,35 %) qui explique que la croissance de ce troupeau soit un peu plus faible que celle des troupeaux encadrés par la SODEPRA.

---

(1) Evaluation de la SODEPRA pour les troupeaux encadrés et non encadrés.

(2) Projet de développement de l'élevage sédentaire dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Ministère de la production animale, 120 p. ronéo avril-mai 1974.

## REPARTITION DES 223 TAURINS POSSEDES PAR LES 357 HABITANTS DE SYONFAN - SEPTEMBRE 1975

(42 BOEUF DRESSES NON COMPRIS)

|            | Effectif réel du troupeau |       | Croissance du troupeau<br>évaluation des taux de fécondité, mortalité, destockage, abattage, croissance<br>compte tenu de l'effectif recensé en 1975 | Effectif du troupeau<br>calculé en fonction<br>des taux (1) |         |
|------------|---------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------|
|            | Femelles                  | Mâles |                                                                                                                                                      | Femelles                                                    | Mâles   |
| 0 à 1 an : | 30                        | 20    | fécondité + mortalité 1ère année = 43,10 %                                                                                                           | 25                                                          | 25      |
| 1 à 2 :    | 22                        | (     | mortalité 2ème année = 9,35 %, croissance = 3 %, destockage des mâles = 29 %                                                                         | 22                                                          | 16 )    |
| 2 à 3 :    | (                         | 26    | mortalité = 3 %, croissance = 3 %, destockage des mâles = 29 %                                                                                       | 21 )                                                        | 10 ( 26 |
| 3 à 4 :    | (                         | (     | mortalité = 3 %, croissance = 3 %, destockage des mâles = 47 %                                                                                       | 19 (                                                        | 5 )     |
| 4 à 5 :    | (                         | 4     | mortalité = 3 %, croissance = 3 %, destockage des mâles = 17 %, abattage des<br>femelles stériles = 2 %                                              | 18 (                                                        | 4 )     |
| 5 à 6 :    | 116                       | (     | mortalité = 3 %, croissance = 3 %, abattage des femelles stériles = 2 %                                                                              | 16 ( 116                                                    | (       |
| 6 à 7 :    | (                         | (     | i d e m                                                                                                                                              | 15 (                                                        | (       |
| 7 à 8 :    | (                         | (     | i d e m                                                                                                                                              | 14 (                                                        | (       |
| 8 à 9 :    | (                         | (     | i d e m                                                                                                                                              | 13 )                                                        | (       |
| TOTAL :    | 168                       | 55    |                                                                                                                                                      | 163                                                         | 60      |

(1) L'effectif calculé est le même que l'effectif réel si ce n'est qu'on aurait dû recenser théoriquement 25 velles et 25 veaux en 1975 au lieu de 30 velles et 20 veaux recensés réellement cette année là.

## COMPARAISON DES TAUX DE CROISSANCE DE DIFFERENTS TROUPEAUX

|                           | Observations personnelles<br>troupeau de Syonfan<br>- Septembre 1975 - | Estimations de la SODEPRA                                        |                                             | Objectifs de la<br>S O D E P R A |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------|
|                           |                                                                        | troupeaux traditionnels<br>du Nord de la<br>Côte d'Ivoire - 1974 | troupeaux encadrés<br>par la SODEPRA - 1978 |                                  |
| croissance du troupeau    | 3                                                                      | 3                                                                | 4,50                                        | 10                               |
| fécondité                 | inconnu )                                                              | 70 )                                                             | 47 )                                        | 75 )                             |
| mortalité 1ère année      | inconnu ( 43,10                                                        | 45 ) 38,50                                                       | 13 ) 40,89                                  | 20 ) 60                          |
| mortalité 2ème année      | 9,35                                                                   | 12,70                                                            | 3,50                                        | 6                                |
| mortalité adulte          | 3                                                                      | 2                                                                | 2                                           | 2                                |
| abattage femelles + 4 ans | (femelles stériles) 2                                                  | (femelles stériles) 2                                            | (femelles stériles) 2                       | (femelles stériles) 2 )          |
|                           |                                                                        |                                                                  |                                             | fécondées) 34 ( 36               |
| stockage des mâles        |                                                                        |                                                                  |                                             |                                  |
| - 1 à 2 ans               | 29                                                                     | 65                                                               | 65                                          | 65                               |
| - 2 à 3 ans               | 29                                                                     | 30                                                               | 30                                          | 30                               |
| - 3 à 4 ans               | 47                                                                     | 80                                                               | 80                                          | 80                               |
| au delà                   | 17                                                                     | totalité                                                         | totalité                                    | totalité                         |



Quelle est la productivité d'un troupeau comme celui de Syonfan dont le croît annuel est de 3 % ? Nous l'avons estimé en appliquant tous les taux précédemment calculés à la descendance d'une génisse pleine achetée l'année 1 au prix de 15 400 F (prix moyen d'une génisse en 1975), et en faisant l'hypothèse que le propriétaire n'a pas eu besoin de la vendre pour faire face à des dépenses imprévues. Cette génisse vieillie peut-être revendue 8 ans plus tard au prix de 22 400 F, soit un bénéfice de 7 000 F par rapport au prix d'achat. Comme au cours de ces 8 années, les frais de gardiennage pour cette génisse et sa descendance se sont élevés à 6 000 F (à raison de 25 F (1) par bête adulte ou non, chaque mois pendant 8 mois sur 12), on peut donc estimer qu'au bout de 8 ans le paysan rentre dans ses frais et se trouve par ailleurs propriétaire de 8 bêtes. Ensuite durant les 12 années suivantes, il pourra vendre 4 vieilles vaches (âgées de 10 ans) à raison de 22 400 F chacune et 4 boeufs dressés (âgés de 6 ans) à raison de 26 600 F chacun. Pendant cette période, le salaire à verser au gardien sera de 22 600 F. Ainsi le bilan des dépenses et des recettes fait apparaître une petite rente annuelle de 14 400 F une fois les 8 premières années passées à rembourser l'investissement pour un troupeau qui passe donc de 1 tête à l'année 1 à 8 têtes à l'année 8 et à 14 têtes à l'année 20.

Si l'on applique ce schéma aux troupeaux des 31 propriétaires de Syonfan, on peut admettre approximativement que 23 propriétaires possédant moins de 8 têtes ne peuvent espérer gagner de l'argent : la vente d'une vieille vache leur permettra tout juste de rembourser leurs dépenses en gardiennage ; en revanche 6 propriétaires possédant entre 8 et 20 têtes peuvent espérer gagner en moyenne 14 à 15 000 F par an grâce à la vente des vieilles vaches et de vieux boeufs dressés. Seuls 2 propriétaires possédant 23 et 45 têtes peuvent espérer faire des bénéfices encore plus importants.

#### DESCENDANCE D'UNE GENISSE TYPE DU TROUPEAU DE SYONFAN AU COURS DE 20 ANNEES

| A N N E E        | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
|------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Velles           |   | 1 | 1 |   | 1 | 1 | 1 | 1 |   |    | 1  | 2  | 1  | 1  | 1  | 2  | 1  | 1  | 2  |    |
| Génisses         |   |   | 1 | 1 |   |   | 1 | 1 | 1 |    |    |    | 1  | 1  | 1  | 1  | 1  | 1  |    | 1  |
| Vaches           | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4  | 4  | 3  | 2  | 3  | 4  | 5  | 5  | 5  | 6  | 6  |
| Veaux            |   |   |   | 1 | 1 | 1 | 2 |   | 2 | 1  |    |    | 1  |    | 2  | 2  | 1  | 2  | 2  | 2  |
| Taurillons       |   |   |   |   | 1 | 1 |   | 2 | 1 | 1  | 1  | 1  |    | 1  | 1  |    | 2  | 2  | 1  | 3  |
| Boeufs dressés   |   |   |   |   |   |   | 1 | 1 | 1 | 1  | 1  | 1  | 1  | 1  | 1  | 1  | 1  | 1  | 2  | 2  |
| T O T A L        | 1 | 2 | 3 | 4 | 6 | 6 | 8 | 8 | 8 | 7  | 7  | 7  | 6  | 7  | 10 | 11 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| Vente            |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| - vaches         |   |   |   |   |   |   |   | 1 |   |    | 1  | 1  |    |    |    | 1  | 1  |    |    |    |
| - boeufs dressés |   |   |   |   |   |   |   |   | 1 |    |    | 1  |    |    | 1  |    |    | 1  |    |    |

(1) Cette façon de compter fréquemment utilisée ailleurs, est plus précise que 50 F par bête adulte et par mois lorsque le troupeau est réduit ; elle n'est pas utilisée à Syonfan.

Il est évident que la rentabilité du troupeau pourrait être améliorée, ce que tente de réaliser la SODEPRA, en faisant diminuer encore le taux de mortalité des veaux, génisses et taurillons par la poursuite des campagnes de vaccination, et en améliorant le taux de fécondité des femelles, amélioration qui passe par une meilleure alimentation, exigeant un gardiennage plus efficace (qui porterait sur 12 mois au lieu des seuls 8 mois où les champs sont en culture) et mieux organisé, avec notamment des départs matinaux vers les pâturages au lieu des départs tardifs actuellement pratiqués après la traite du lait. Toutes ces opérations exigent du temps, une vingtaine de jours par an pour un propriétaire moyen de 6 bovins (1), et de l'argent pour augmenter le salaire du berger qui devrait garder le troupeau toute l'année et sortir les bêtes du parc tôt tous les matins. On voit que l'augmentation de la productivité exigerait au moins un mois de travail par an et par propriétaire moyen, dont la plus grande partie pendant la saison des pluies, déjà très chargée en travail agricole. Compte tenu du rôle de "caisse d'épargne" que joue le troupeau et des préoccupations des propriétaires, presque totalement accaparés par les travaux agricoles dans lesquels ils excellent, il paraît difficile, sauf si l'élevage devient une spéculation très rentable (c'est-à-dire si le prix du kg vif augmente), de bouleverser les habitudes existantes.

#### b. Les moyens de locomotion modernes

A côté de l'élevage bovin les paysans ont investi dans les moyens de transport, bicyclettes et mobylettes, qui leur permettent de se déplacer plus aisément dans les villages environnants, notamment pour aller faire des visites et se ravitailler à Kasséré, mais aussi qui réduisent considérablement les trajets quotidiens du champ au village, et permettent de plus le transport de charges assez importantes. Toutefois ces avantages ne concernent que les hommes, les femmes continuant à marcher à pied et à rentrer des champs en portant de lourdes charges sur la tête, cuvettes de riz ou de maïs et charges de bois de chauffe.

Les bicyclettes sont tout à fait communes, pour les hommes valides tout au moins. Sur 77 hommes de 15 à 59 ans recensés à Syonfan et dans les hameaux en 1975, 67 ont une bicyclette ; de plus, 12 garçonnets de 10 à 15 ans et 1 vieillard en possèdent une, soit 81 bicyclettes en tout. L'achat est généralement effectué par les chefs de famille pour leurs fils, neveux ou frères, la dépense restant assez peu élevée (environ 20 000 F). Il s'agit donc d'un capital global de plus de 1 600 000 F réparti de façon très égalitaire entre les hommes de toutes les familles.

En revanche les mobylettes acquises récemment (la première a été achetée en 1971) ont des prix d'achat beaucoup plus élevés : environ 90 000 F en 1975. Les propriétaires appartiennent presque tous à des familles nombreuses qui sont seules capables de cultiver de grandes surfaces de coton et d'obtenir ainsi des recettes suffisantes pour acheter une mobylette.

Sur les 34 familles (2) résidant sur le terroir en 1975, 23 comptent moins de 12 personnes, et parmi elles 3 seulement possèdent une mobylette. En revanche parmi les 11 familles de plus de 12 personnes, 8 possèdent 1 mobylette, 2 possèdent 2 mobylettes, et seule 1 famille n'en possède pas. Les propriétaires de mobylette sont souvent des chefs de famille (8 cas sur 15), mais d'autres individus accèdent à cette propriété après leur chef de famille (2 cas) ou même avant leur chef de famille (5 cas, dans trois de ces cas le chef de famille était trop âgé pour conduire lui-même une mobylette). Ces individus non chefs de famille ont reçu leur mobylette en cadeau

---

(1) Cette vingtaine de jours se répartit ainsi : 3 jours par an de vaccination, 2 jours de détiquage par mois en saison des pluies et 1 jour par mois en saison sèche, y compris la réfection du couloir de contention après chaque détiquage, 2 ou 3 jours de réunions diverses par an.

(2) Nous comptons ici la famille W' arrivée à Syonfan en septembre 1975.

de leur chef de famille (3 cas), ou l'ont achetée (4 cas) avec le produit de leurs recettes cotonnières, commerciales ou artisanales (1). Ces achats se sont poursuivis les années suivantes : 4 autres mobylettes ont été achetées entre 1976 et 1978 par des personnes appartenant dans 3 cas sur 4 à des familles nombreuses de plus de 12 personnes. Ces mobylettes forment donc un capital global de 1 350 000 F en 1975, réparti entre quelques hommes appartenant aux familles nombreuses.

c. L'outillage mécanisé

En 1973, trois chefs des familles logon A, H, J ("les hommes du progrès" comme ils se nomment) achetèrent chacun une charrue et une charrette, et prélevèrent des taurillons dans leur propre troupeau (à une exception près) pour les castrer et les dresser à conduire leur charrue et leur charrette. Ils versaient 24 630 F (2) chacun en trois annuités à la CIDT pour payer ces outils (la somme étant prélevée sur leur récolte de coton). En 1975, 8 chefs de famille suivaient leur exemple, cette fois-ci tous les groupes sociaux étaient représentés : le chef de la famille I pour les Logon, les chefs de famille L, M, S pour les Pongabélé de Syonfan, Y, α, β, pour les Pongabélé des hameaux, V pour les familles immigrées récemment à Syonfan. De plus le chef de la famille J rachetait une deuxième charrue. Les nouveaux propriétaires payaient les charrues et les charrettes en 3 annuités de 38 220 F à la CIDT (3) et utilisaient des boeufs dressés (4) prélevés pour moitié dans leur troupeau et achetés pour l'autre moitié.

En 1975 le capital global de la culture attelée à Syonfan s'élève à plus de deux millions de francs répartis entre 11 chefs de famille, soit près de 200 000 F pour chacun.

- 
- (1) Parmi les propriétaires de mobylette non chefs de famille I 49 vend de l'essence, V 247 vend des pièces détachées de charrue. Ces recettes leur ont permis de s'acheter une mobylette. V 247 a vendu sa mobylette en 1978 pour s'acheter une moto
- (2) Au comptant une charrue coûte 22 000 F en 1973, 38 000 F en 1975, une charrette simple 32 000 F en 1973, 66 000 F en 1975.
- (3) Ces annuités ont été payées en 1976-1977-1978 avec un an de décalage après leur acquisition.
- (4) Les boeufs sont dressés par les propriétaires de charrues sur les conseils de la CIDT (voir p. 52).

## 1975 - EVALUATION DU CAPITAL REPRESENTÉ PAR L'OUTILLAGE AGRICOLE ATTELE

| Propriétaires               | Charrue -<br>charrette achetées à la CIDT | Boeufs dressés                           |                                              | Capital<br>total |
|-----------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------|
|                             |                                           | Issus du troupeau<br>du propriétaire (1) | Achetés à des parents,<br>amis, ou au marché |                  |
| <u>Chefs des familles :</u> |                                           |                                          |                                              |                  |
| 1973                        |                                           |                                          |                                              |                  |
| A                           | 24 630 F x 3 ans                          | 18 000 F x 3 boeufs                      | 18 000 F (1 boeuf)                           | 145 890 F        |
| H                           | 24 630 F x 3 ans                          | 18 000 F x 5 boeufs                      |                                              | 163 890 F        |
| ( J                         | 24 630 F x 3 ans                          | 18 000 F x 4 boeufs                      |                                              | 145 890 F        |
| ( J                         | 18 040 F x 2 ans                          | 25 000 F x 2 boeufs                      |                                              | 86 080 F         |
| I                           | 38 220 F x 3 ans                          | 25 000 F x 1 boeuf                       | 90 500 F (4 boeufs) (2)                      | 230 160 F        |
| L                           | 38 220 F x 3 ans                          | 25 000 F x 3 boeufs                      | 29 500 F (1 boeuf)                           | 219 160 F        |
| M                           | 38 220 F x 3 ans                          | 25 000 F x 1 boeuf                       | 75 000 F (3 boeufs)                          | 214 660 F        |
| S                           | 38 220 F x 3 ans                          | 25 000 F x 1 boeuf                       | 28 500 F (1 boeuf)                           | 168 160 F        |
| Y                           | 38 220 F x 3 ans                          |                                          | 93 500 F (4 boeufs)                          | 208 160 F        |
| α                           | 38 220 F x 3 ans                          | 25 000 F x 2 boeufs                      |                                              | 164 660 F        |
| β                           | 38 220 F x 3 ans                          | 25 000 F x 3 boeufs                      |                                              | 189 660 F        |
| V                           | 38 220 F x 3 ans                          |                                          | 110 000 F (4 boeufs)                         | 224 660 F        |
|                             | 12 charrues                               | 25 boeufs                                | 18 boeufs                                    | 2 161 030 F      |
|                             | 11 charrettes                             |                                          |                                              |                  |

(1) Evaluation du prix des boeufs dressés en 1973 (18 000 F) en 1975 (25 000 F)

(2) Un des boeufs a disparu en mai 1975.

d. Les chefs des familles nombreuses détenteurs des capitaux

Le tableau ci-dessous indique la répartition des capitaux importants : élevage bovin dont la valeur est supérieure à 100 000 F, mobylette (investissement à peu près égal à 100 000 F), culture attelée (capital voisin de 200 000 F), en fonction de la taille des familles et du statut du propriétaire du capital (chef de famille ou non). Les chefs de famille nombreuses accaparent la presque totalité de ces biens.

## REPARTITION DES CAPITAUX IMPORTANTS EN 1975

| Capital supérieur à    |         | Elevage<br>bovin | Mobylette | Culture<br>attelée | Recette (1)<br>cotonnière<br>1975 |
|------------------------|---------|------------------|-----------|--------------------|-----------------------------------|
|                        |         | 100 000 F        | 100 000 F | 200 000 F          |                                   |
| Taille des<br>familles | Famille |                  |           |                    |                                   |
| 27                     | A       | X 0 0            | 0         | X                  | 302 590                           |
| 26                     | J       | X                | X 0       | X                  | 363 790                           |
| 26                     | L       | X                | 0         | X                  | 354 940                           |
| 21                     | H       | X                | X         | X                  | 248 130                           |
| 18                     | I       | X                | 0         | X                  | 178 240                           |
| 16                     | X       |                  | X         |                    | 209 050                           |
| 15                     | S       |                  |           | X                  | 156 400                           |
| 15                     | Y       | X                | X         | X                  | 232 300                           |
| 15                     | β       | X                | 0         | X                  | 190 210                           |
| 14                     | M       | X                | X         | X                  | 263 740                           |
| 12                     | V       | X                | X 0       | X                  | 232 790                           |
|                        |         |                  |           |                    |                                   |
| 11                     | E       |                  |           |                    | 100 920                           |
| 11                     | U       |                  | 0         |                    | 188 560                           |
| 10                     | δ       |                  | X         |                    | 164 600                           |
| 10                     | Y       |                  |           |                    | 182 210                           |
| 9                      | D       |                  |           |                    | 120 210                           |
| 9                      | T       |                  |           |                    | 131 710                           |
| 9                      | Z       |                  |           |                    | 58 480                            |
| 9                      | α       | X                |           | X                  | 214 030                           |
| 9                      | ε       |                  |           |                    | 60 246                            |
| 7                      | W       |                  |           |                    | 23 250                            |
| 6                      | W'      |                  |           |                    | néant                             |
| 6                      | λ       |                  |           |                    | 21 855                            |
| 5                      | B       | X                |           |                    | 34 870                            |
| 5                      | C       |                  |           |                    | 50 420                            |
| 5                      | O       |                  |           |                    | 38 090                            |
| 5                      | φ       | X                | 0         |                    | 140 050                           |
| 5                      | P       |                  |           |                    | 71 070                            |
| 4                      | K       |                  |           |                    | 15 830                            |
| 4                      | G       |                  |           |                    | 42 080                            |
| 4                      | Q       |                  |           |                    | 117 210                           |
| 4                      | R       |                  |           |                    | 33 900                            |
| 3                      | N       |                  |           |                    | 48 670                            |
| 2                      | F       |                  |           |                    | néant                             |

X le propriétaire du capital est un chef de famille

0 le propriétaire du capital est un homme non chef de famille.

(1) Les recettes cotonnières de 1975 donnent une idée des sommes d'argent pouvant être investies par famille dans l'élevage, les moyens de transport ou la culture atte-

Ainsi le pouvoir économique appartient essentiellement aux 11 chefs des familles les plus nombreuses du village, et c'est de la culture du coton et ses recettes qu'ils tirent ce pouvoir. Faut-il y voir le début d'une nouvelle classe sociale opposant des familles riches à des familles pauvres et se substituant à l'ancienne répartition selon des critères ethniques ? Pour l'instant nous ne le pensons pas ; les investissements ne sont pas encore suffisamment lucratifs, la source de richesse reste le coton et non pas l'exploitation de ces investissements, et tout dépend donc du nombre de bras sur lesquels un chef de famille peut compter.

### CONCLUSION

Depuis la création du village de Syonfan on assiste à l'évolution d'une société villageoise où se juxtaposent deux lignages (Pongabélé et Logon) vers une société plus émiettée en familles appartenant aux deux lignages fondateurs ou isolées. Nous avons regroupées ces dernières en fonction de leur habitat et de leur origine, en opposant les Pongabélé des hameaux originaires de Kasséré, aussi nombreux que les Pongabélé de Syonfan ou les Logon, aux quelques immigrants de Syonfan d'origine fononbélé, dioula, bambara ou peul.

Les familles du terroir sont constituées de plusieurs ménages (dans 40 % des cas) ou d'un seul. Autour de ces ménages qui forment le noyau des familles et groupant les trois quarts de la population s'agrègent des individus isolés, notamment des veuves et des orphelins de père, nombreux dans une société où la polygamie est fréquente (un tiers des hommes sont polygames) et où les hommes se marient tard, toujours avec des femmes plus jeunes qu'eux. Les familles sont constituées d'un groupe de parents unis par une alimentation et un travail communs, mais pas forcément par un habitat commun. Ainsi, autant la disposition des champs sur le terroir traduit la cohésion dans le travail sur des blocs de culture nettement individualisés par famille, autant la disposition de l'habitat à l'intérieur du village gomme cette réalité. L'habitat traduit plutôt l'ancienne structure sociale fondée sur deux lignages qui résident dans deux quartiers distincts, dans lesquels les quatre cinquièmes des individus de plus de 15 ans possèdent une maison en propre, dont la localisation ne permet pas de les rattacher clairement à leur famille. Au cours des cinq années durant lesquelles nous avons observé ces familles (de 1974 à 1978) leur taille est restée stable, voisine de 10 personnes en moyenne, dont un peu moins de 5 actifs.

Le travail agricole occupe une place essentielle dans la vie villageoise, et toutes les familles, à l'exception de quelques une récemment immigrées, ont une exploitation agricole composée de champs de vivriers de base (igname, maïs, riz pluvial), de vivriers secondaires (sorgho, millet, arachide), de coton ainsi que de rizières de bas-fond ; une exploitation moyenne en 1974-1975 occupe 6 ha, dont 3 ha de cultures vivrières pluviales, 2 ha de coton et 1 ha de rizières. Les travaux agricoles sont assez lourds, une enquête effectuée sur l'emploi du temps des actifs de deux familles témoin ayant montré que les hommes travaillent en moyenne 210 jours par an aux champs, ce qui est tout à fait comparable à l'importance du travail fourni annuellement par un employé ou un ouvrier, et que les femmes y travaillent un peu moins de 150 jours par an. On remarque une attitude assez différente des Logon et des Pongabélé face au travail agricole : les premiers travaillent moins que les seconds aux champs, mais ils sont occupés à divers travaux d'artisanat et de commerce. Une analyse des surfaces cultivées par actif en fonction du groupe social fait effectivement apparaître en 1974 et 1975 une activité agricole plus faible chez les Logon que chez les Pongabélé, notamment pour ce qui concerne les cultures vivrières. Au cours des années suivantes, et particulièrement pour la culture cotonnière que nous avons pu suivre grâce aux informations de la CIDT, l'écart se creuse encore entre les uns et les autres, les Pongabélé accroissant considérablement les surfaces cultivées par actif tandis que les Logon progressent à peine.

A l'intérieur des familles de chacun des groupes sociaux le travail agricole est effectué en priorité sur les champs des chefs de famille, qui accordent à leur convenance aux adultes qu'ils contrôlent l'autorisation de cultiver des champs individuels. Les chefs des familles pongabélé des hameaux accordent très rarement cette autorisation, alors que chez les Logon comme chez les Pongabélé de Syonfan presque tous les hommes et une forte majorité des femmes mariées en bénéficient. Ce phénomène traduit une autorité bien plus forte des chefs de famille qui vivent dans les hameaux, dans des conditions de vie sociale beaucoup plus austères qu'au village. Globalement les chefs de famille détiennent les 9/10 des champs de vivriers de base, les 4/5 des champs de coton, les 2/3 des champs de vivriers secondaires et un peu moins de la moitié des rizières.

La majeure partie des ressources villageoises est tirée du travail agricole, qui produit notamment la presque totalité des ressources alimentaires. En 1974 et 1975 les paysans ne consacraient en moyenne que 2 000 F par personne et par an, pour des recettes annuelles par habitant de 24 000 F, à l'achat à l'extérieur de produits alimentaires qui auraient pu être produits sur le terroir ; au cours des années suivantes, de 1976 à 1978, ces achats de vivriers ont considérablement augmenté pour compenser un déficit dû à de mauvaises récoltes, mais probablement aussi à la concurrence du coton sur les cultures vivrières traditionnelles, dans le calendrier agricole. L'agriculture fournit également les deux tiers des revenus monétaires, dont l'essentiel (52 %) provient de la vente du coton. Il faut noter que les 4/5 des champs de coton, donc des revenus cotonniers, sont contrôlés par les chefs de famille, alors que ces derniers ne contrôlent que le tiers des autres ressources. Le coton apporte donc des ressources monétaires nouvelles, mais il renforce aussi de façon considérable le pouvoir économique des chefs de famille. On notera des différences importantes dans l'origine des revenus en fonction des groupes sociaux : les Pongabélé du village et des hameaux tirent les trois quarts de leurs revenus de l'agriculture, tandis que les Logon n'en tirent que la moitié, l'autre moitié provenant de l'artisanat et du commerce.

Les dépenses monétaires annuelles par habitant s'élèvent à 20 000 F en 1974 - 1975 ; celles concernant l'élevage, l'agriculture, la nourriture, les transports, l'habitat et les frais "modernes", médicaments, scolarité, carte du Parti, etc ... sont en grande partie à la charge des chefs de famille ; les autres habitants dont les dépenses et les revenus sont beaucoup moins élevés sont davantage concernés par des dépenses d'habillement, toilette, ménage, éclairage et par l'achat de stimulants divers. Tout naturellement le pouvoir économique des chefs de famille s'étend à la possession de capitaux divers, dont notamment la plus grande partie du petit élevage. Toutefois ce capital reste faible, et seuls quelques chefs de famille (le tiers) qui possèdent une main-d'oeuvre nombreuse leur donnant accès à des revenus cotonniers élevés possèdent trois types de capitaux importants dont la valeur dépasse 400 000 F : une mobylette, un troupeau de bovins d'une dizaine de têtes et le matériel de culture attelée, charrue, charrette et boeufs.

La mise en évidence du pouvoir économique de ces chefs de famille ne doit pas faire coïncider à la mise en place d'une nouvelle classe sociale, le comportement des familles face au travail agricole et leur niveau de revenus restant liés à la taille des familles. De ce point de vue nous pensons que le village de Syonfan est représentatif de tous les petits villages de la région de moins de 1 000 habitants comprenant essentiellement des familles de paysans. Ces villages peuvent être formés d'un seul groupe social ou, comme à Syonfan, de plusieurs groupes, certains d'origine purement paysanne, d'autres d'origine plus artisanale ou commerciale, plus accessibles aux changements d'ordre religieux, économiques ou techniques que les groupes paysans. Selon l'origine de ces groupes on observera des comportements familiaux sensiblement différents, les paysans tels les Pongabélé passant le plus clair de leur temps aux champs et tirant la plupart de leurs revenus de l'agriculture, les autres tels les Logon passant une partie de leur temps à l'artisanat et au commerce dont ils tirent



une bonne partie de leurs revenus. Les uns comme les autres ont très bien accueilli la culture du coton qui a alourdi les temps de travaux, mais qui a vraisemblablement fait doubler les revenus de 1965 à 1975, en accroissant également le pouvoir économique des chefs de famille. Toutefois ce pouvoir économique dépend essentiellement du volume de main-d'oeuvre familiale disponible pour produire des recettes cotonnières, et il faut s'attendre à ce que les chefs de famille qui émergent en 1975 perdent de leur puissance d'ici une décennie au fur et à mesure de la dispersion naturelle de leur famille, une fois que les jeunes gens et jeunes filles qu'ils contrôlent auront quitté la famille pour se marier, ce au bénéfice d'autres chefs dont les familles auront grandi dans le même temps. Nous avancerons donc l'hypothèse que la société paysanne des villages de petite taille bénéficie de façon relativement égalitaire du développement des revenus cotonniers, et que les chefs des familles nombreuses les plus riches grâce à la quantité de main-d'oeuvre qu'ils contrôlent rentreront dans le rang dans quelques années, lorsque cette dernière se sera dispersée. Il semble donc peu intéressant d'opposer cette poignée de chefs de famille actuellement dominants aux autres chefs de famille, et plus fructueux de poursuivre l'étude des comportements des familles en fonction du groupe social d'origine.

Ainsi à Syonfan, l'évolution de l'attitude du groupe logon, que nous considérerons comme représentatif des groupes sociaux de paysans ayant des activités artisanales et commerciales importantes, paraît intéressante à analyser. Il s'agit d'un groupe qui nous est apparu très ouvert aux changements, et c'est notamment dans ce groupe que l'on trouve les premiers acheteurs de charrue ; mais cette ouverture explique également que le taux d'émigration des jeunes hommes y soit plus élevé que dans les autres groupes, si bien qu'au fil des années d'enquête nous avons vu ce groupe perdre une partie de sa vitalité et se laisser distancer par les Pongabélé, notamment en ce qui concerne la culture du coton. Il est difficile de prévoir si cette évolution est accidentelle ou si elle correspond à une évolution de longue durée. Néanmoins il nous paraît logique que ceux qui se considèrent comme ouverts au progrès soient aussi les premiers à émigrer vers les villes ou vers les zones agricoles plus riches (notamment la zone cotonnière de Dianra), puisqu'ils se sont précédemment montrés capables de s'arracher à leurs habitudes et coutumes dans divers domaines. On retrouve également à Syonfan le problème bien connu du développement rural : il ne suffit pas d'enrichir les paysans, encore faut-il que cet enrichissement soit au moins aussi rapide qu'en ville ou dans d'autres zones agricoles, sinon les éléments les plus avancés risquent d'être les premiers à se diriger vers ces pôles d'enrichissement plus rapide.

Si nous ne pensons pas qu'une nouvelle classe sociale prenne naissance à Syonfan et dans les villages de petite taille, en revanche des informations diverses permettent de dire que cette nouvelle classe sociale prend son essor dans les bourgs de la région. Ainsi les exploitants agricoles de Gbon et de Zinguinasso qui ont reçu en 1978 un tracteur en location de la part de la CIDT en font partie. Ce sont tous des chefs de familles nombreuses, propriétaires de charrues, mais responsables d'exploitations beaucoup plus vastes comprenant près d'une vingtaine d'hectares de coton (contre 5 ha à Syonfan), qui nécessitent notamment le travail d'une main-d'oeuvre salariée en plus de la main-d'oeuvre familiale. Ces chefs de famille sont donc beaucoup moins liés à leur famille que ceux de Syonfan, et l'usage d'un tracteur va leur permettre d'augmenter considérablement les surfaces cultivées dont les récoltes seront faites par une main-d'oeuvre salariée souvent issue du Mali. Cette nouvelle classe sociale, définie non plus par son origine sociale mais par sa richesse et son niveau technique, est donc en train de susciter la création d'une autre classe au bas de l'échelle sociale, celle des salariés agricoles, les autres exploitants qui ne comptent strictement que sur une main-d'oeuvre familiale formant la classe moyenne.





## TROISIEME CHAPITRE

### UN SYSTEME DE CULTURE MODIFIE PAR LA SURCHARGE DE TRAVAIL ET NON PAR LA DENSIFICATION DE L'ESPACE AGRICOLE

Dans ce troisième chapitre, nous aborderons l'analyse du système de culture dont l'importance est primordiale puisqu'il fournit aux habitants de Syonfan le plus clair de leurs ressources alimentaires et monétaires.

P. PELTRE, géomorphologue à l'ORSTOM, analysera d'abord le milieu naturel du terroir afin de mettre en évidence les contraintes que ce milieu peut exercer sur l'organisation de l'espace. Nous décrirons ensuite l'organisation de l'espace agricole en mettant en évidence le maintien du système de cultures temporaires à longue jachère sur les interfluvies et le développement d'une riziculture quasi-permanente dans les bas-fonds. Puis sera analysée l'organisation du temps de travail qui se caractérise par un alourdissement très sensible du travail agricole provoqué par le développement du coton et du riz inondé qui, s'ajoutant aux autres travaux, oblige chaque actif à travailler 300 jours par an dont 7 mois de travail quotidien de juin à décembre pendant et après la saison des pluies.

Nous montrerons que les difficultés que connaissent actuellement les paysans ont leur source dans cette surcharge de travail et non pas dans la densification de l'espace agricole que nous avons décrite dans le premier chapitre de cette partie. La mise en place d'une riziculture quasi-permanente, les modifications récemment apportées au système de cultures temporaires concernant l'allongement de la durée des champs, la mise en place de nouvelles successions culturales, le moindre entretien des champs de cultures vivrières pluviales, la diminution de la durée des jachères sont liées directement à la nature, à la quantité, à la répartition du travail exigé par les nouvelles cultures : coton et riz inondé et aux avantages mais aussi aux contraintes du nouvel outil de travail constitué par la charrue.

A. LE MILIEU NATUREL DU TERROIR (1)

Nous avons déjà brièvement évoqué les principaux caractères du modelé et des sols sur le terroir (voir p. 227). Rappelons que ce dernier s'étend sur le piedmont oriental d'un chaînon de schistes quartzitiques de 630 mètres d'altitude, les collines de Leunyougo, qui dominent la pénéplaine de 200 mètres environ et constituent localement la ligne de partage des eaux entre le bassin du Bandama à l'est et celui de la Bagoué, affluent du Niger, à l'ouest. Ce piedmont oriental, drainé par les petits affluents du Badénou, tributaire du Bandama, constitue une partie du haut bassin de ce dernier.

1. Le modelé

Le modelé est constitué pour l'essentiel de vastes croupes faiblement convexes, dominées par quelques buttes-témoin cuirassées de faible extension qui constituent les points hauts de la pénéplaine au pied des collines de Leunyougo. L'ensemble du relief reste peu vigoureux, avec des versants bien développés, rectilignes ou faiblement convexo-concaves, dont les pentes n'excèdent pas 4 à 6 % à l'exception des corniches et talus délimitant les buttes-témoin cuirassées.

Cette morphologie, développée sur un substrat essentiellement schisteux, résulte du démantèlement au cours du Quaternaire d'un système de glacis de piedmont cuirassés lors d'une succession d'épisodes morphoclimatiques qui ont laissé des traces assez nettes comme dans tout le Nord de la Côte d'Ivoire, d'autant mieux conservées que l'on se trouve proche de la ligne majeure de partage des eaux entre bassin Atlantique et bassin du Niger.

Comme l'ensemble de l'Afrique de l'ouest, la région a subi au cours du Quaternaire au moins quatre alternances climatiques : à des périodes d'un climat humide et régulier succédaient des épisodes plus secs et surtout plus contrastés, à longue saison sèche et précipitations fortement concentrées en une courte saison des pluies. Les périodes humides, en autorisant un bon développement de la végétation arborée, ont eu des effets voisins de ceux que l'on observe en zone de forêt dense, où les processus d'érosion mécanique sont extrêmement réduits au bénéfice des phénomènes d'altération qui, par l'individualisation et la concentration des oxydes de fer dans les profils pédologiques, préparent l'induration et le cuirassement ferrugineux des formes lors de l'assèchement postérieur.

Paradoxalement c'est donc durant les épisodes secs et contrastés que les processus d'érosion mécanique ont le plus fortement joué, principalement du fait d'une végétation très clairsemée et peu couvrante à l'égard de précipitations d'autant plus violentes qu'elles sont concentrées en une courte saison des pluies. Morphogénétiquement ces épisodes secs ont eu un triple effet : l'incision du réseau hydrographique, soumis à des crues brèves et violentes, le cuirassement des interfluvés par dessiccation des oxydes de fer au sein d'horizons d'autant mieux drainés que le niveau de base hydrographique s'est abaissé, et le façonnement par ruissellement diffus d'aplanissements sous la forme de glacis-versants, vastes versants en pente faible, réguliers et légèrement concaves qui assurent le raccord progressif entre les thalweg et les corniches que l'érosion dessine grâce au cuirassement.

---

(1) Sous-chapitre rédigé par P. PELTRE.

Cette évolution par succession d'épisodes morphoclimatiques contrastés aboutit à des formes cuirassées étagées, dont les plus anciennes occupent les situations les plus hautes dans le paysage, puisqu'il s'agit de mises en inversion de relief successives : le plus ancien glacis, façonné par une première période sèche, s'est cuirassé lors de l'incision provoquée par le prochain épisode agressif, après individualisation et concentration des oxydes de fer dans ses sols au cours de la longue période d'intense altération qui sépare les deux épisodes secs (1).

Au cours de cette évolution chacun des épisodes humides a provoqué, par altération, une certaine "fonte" sur place des cuirasses déjà formées, atténuant fortement la vigueur des formes du relief ; seuls ont subsisté avec netteté au pied des collines de Leunyougo des lambeaux du glacis le plus ancien, très puissamment cuirassé, ainsi que des buttes-témoin de petite taille qui coiffent les interfluves faiblement convexes.

La carte p. 342 montre deux restes importants de ce glacis le plus ancien, dit du "très haut-glacis" (2), qui s'étendent de part et d'autre des collines de Leunyougo. Ces restes constituent de véritables bové perchés, cuirasse affleurante couverte d'une végétation graminéenne et arborée très clairsemée, qui conservent la concavité nette caractéristique du façonnement des glacis et dominent la pénélaine de 50 à 100 mètres par une corniche cuirassée franche et un talus à gros blocs haut d'une vingtaine de mètres. Deux autres petites buttes-témoin du très haut-glacis subsistent dans le quart sud-est du terroir, identifiables à la vigueur de leur corniche et au faciès particulier de leur cuirasse.

Les glacis qui se sont développés au pied des lambeaux du très haut-glacis appartiennent à la génération du "haut-glacis", dont les tables cuirassées et les buttes-témoin jalonnent presque partout les sommets d'interfluve de la pénélaine dans tout le Nord du pays. Il ne subsiste de ces glacis -moins puissamment cuirassés que le précédent- qu'un seul important lambeau de bowal au nord de Syonfan, qui conserve la forme triangulaire et la concavité caractéristique des glacis, et se raccorde directement à l'amont à un reste de très haut-glacis par une rupture de pente à gros blocs. Pour le reste du terroir le haut-glacis se réduit à de petites buttes-témoin cuirassées qui dominent chacun des interfluves par une petite corniche ou un talus hauts de 3 à 5 mètres, ainsi qu'à des formes dégradées qui constituent les sommets plan-convexes des interfluves. Ce haut-glacis dégradé, qui se raccorde aux versants par une rupture de pente convexo-concave peu accusée, est rarement cuirassé mais présente des sols gravillonnaires riches en blocs et cailloux de cuirasse ; ces sols sont susceptibles de s'indurer localement en carapaces secondaires à la faveur des ruptures de pente.

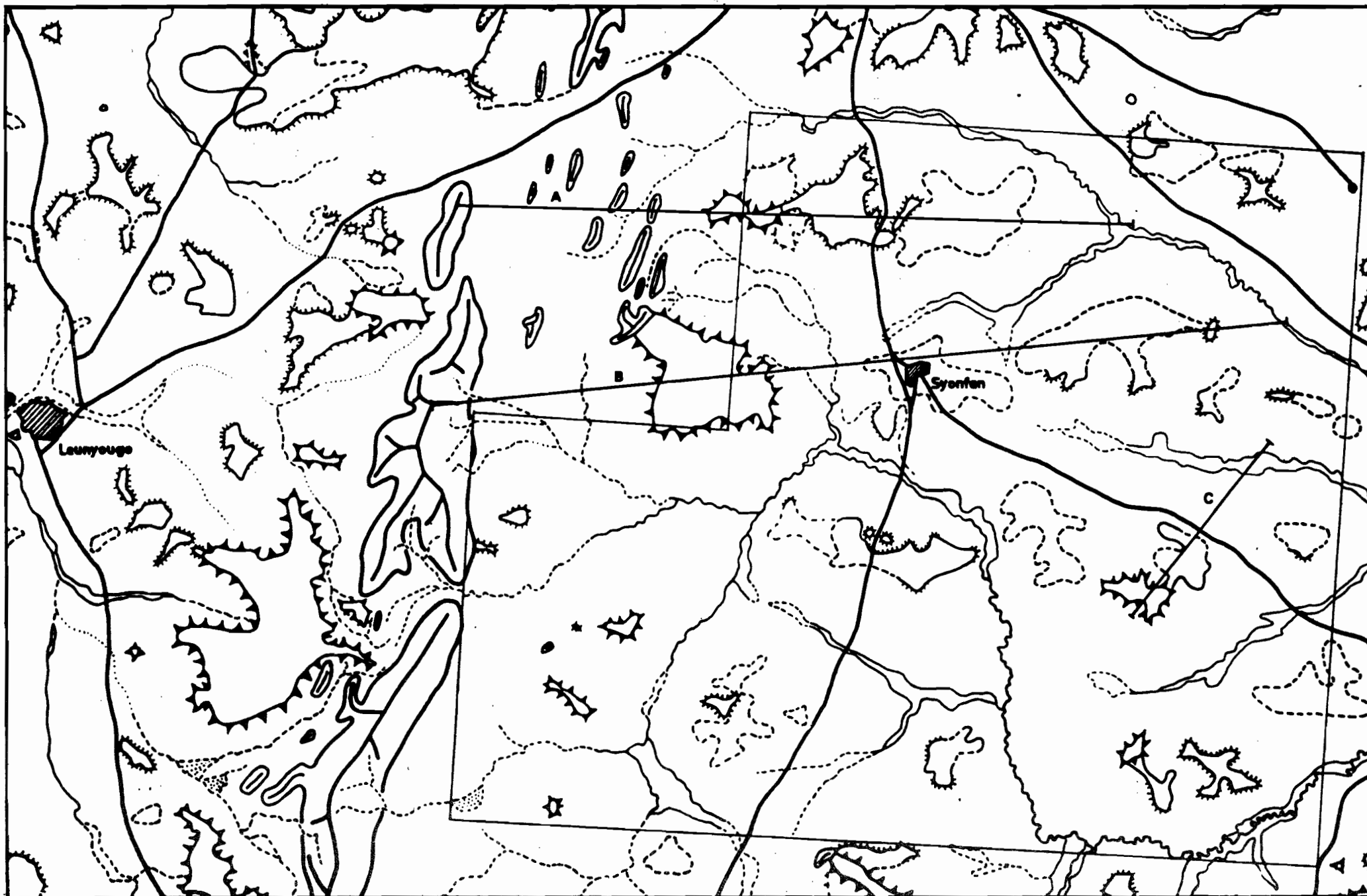
Les formes de versant développées au pied du haut-glacis dégradé appartiennent à la génération dite du "moyen-glacis" et ne constituent plus des glacis de piedmont à proprement parler, mais plutôt des versants-glacis qui divergent autour des sommets d'interfluves. Ces versants sont bien développés et occupent près de la moitié de la superficie du terroir ; de profil rectiligne ou faiblement

---

(1) Pour plus de précisions concernant les mécanismes de façonnement du relief et leur chronologie, voir (chapitre V) : PELTRE (P) 1977 - Le "V Baoulé" (Côte d'Ivoire centrale). Héritage géomorphologique et paléoclimatique dans le tracé du contact forêt-savane. - Travaux et document de l'ORSTOM n° 80, 198 p., 2 cartes h.t., Paris 1977.

(2) Pour le distinguer de l'étage dit du "haut-glacis", beaucoup plus répandu.

## CROQUIS GEOMORPHOLOGIQUE DE LA REGION DE SYONFAN 1/50 000

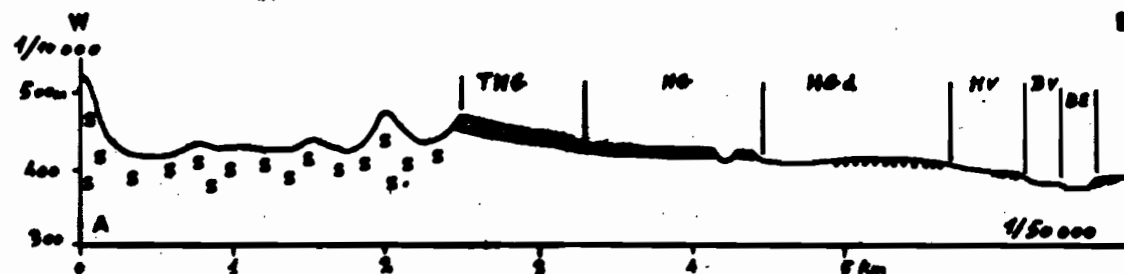


# CROQUIS GEOMORPHOLOGIQUE DE LA REGION DE SYONFAN 1/50 000

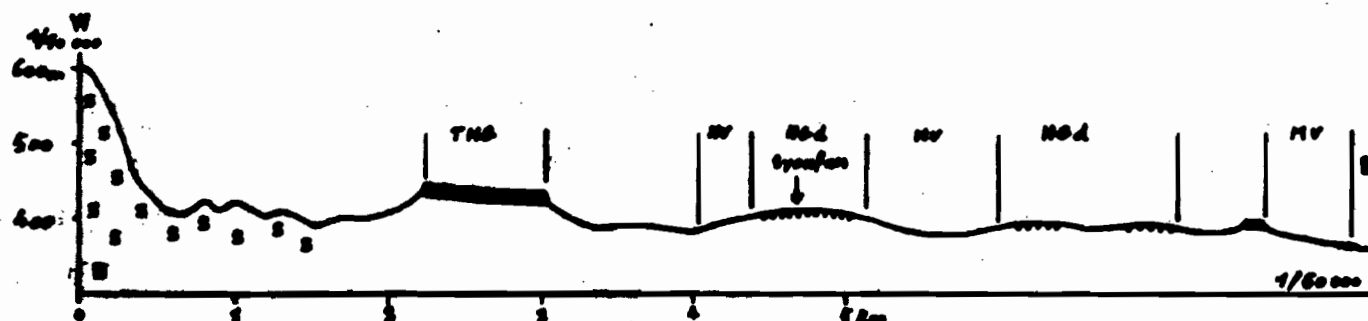
## LEGENDE ET COUPES

-  Collines de schistes quartzitiques
-  Très haut-glacis cuirassé
-  Haut-glacis partiellement cuirassé limité par un talus, par une corniche

-  Haut-glacis dégradé (croupes plan-convexes à talus très atténué)
-  Moyen-glacis cuirassé
-  Thalweg à fond plat

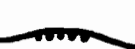


Le moyen-versant et le bas-versant n'ont pas été distingués entre eux; ils assurent le raccord entre les tables cuirassées ou les croupes plan-convexes et les bas-fonds.

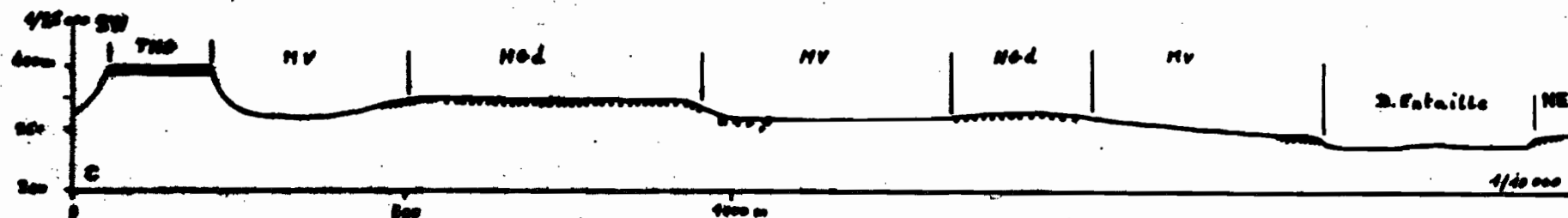


 Schistes quartzitiques

 Cuirasse (très haut-glacis et haut-glacis)

 Matériel fortement gravillonnaire

 Carapace affleurante



concave, en pente faible n'excédant pas 4 % le plus souvent, ils présentent des sols voisins de ceux du haut-glacis dégradé, qui s'indurent fréquemment en bas de pente en une frange à cuirasse affleurante large de 50 à 150 mètres. Le bas de versant se termine en général sur un talus dominant l'entaille de bas-fond de un à deux mètres, ce qui a permis une accélération du drainage dans la partie aval du versant et l'induration des oxydes de fer dans la frange ainsi préférentiellement drainée.

Le bas du moyen-versant se termine donc sur un talus fréquemment induré, qui domine un très court versant sablo-limoneux assurant le raccord avec des bas-fonds à profil plat. Cette entaille dans le moyen-versant constitue un témoin unique de deux courts épisodes secs, les derniers du Quaternaire, dits du "bas-glacis" et de la "basse-entaille" (1), dont les traces se confondent le plus souvent à proximité de la ligne de partage des eaux. L'incision réalisée par ces épisodes agressifs s'est ensuite partiellement comblée par apport d'un matériel colluvio-alluvial fin, créant des bas-fonds à profil plat où les sols présentent une texture limono-argileuse. Le bas-versant sablo-limoneux qui assure le raccord entre le bas-fond et l'aval du moyen-versant ne prend quelque extension que très localement, le plus souvent lorsque le moyen-versant, non induré sur une petite distance, a peu résisté à l'érosion ; dans ce cas, peu fréquent sur le terroir, le moyen-versant passe progressivement au bas-versant par une simple rupture de pente convexo-concave.

## 2. Les sols

Au total le terroir de Syonfan présente un modelé assez peu diversifié, composé pour plus de 80 % de sa superficie de croupes plan-convexes et de vastes versants où les sols ferrallitiques rouges, riches en gravillons et blocs de cuirasse, dominent de façon écrasante. Les cuirasses résiduelles qui dominent le paysage n'ont de réelle extension qu'à proximité immédiate des collines de Leunyougo, dont elles jalonnent les anciens glacis de piedmont, et se trouvent pour la plupart en dehors du terroir ; pour le reste elles sont réduites à des buttes-témoin cuirassées de petite superficie qui n'occupent que 3 % de la superficie totale, mais qui, ayant alimenté en gravillons et blocs de cuirasse les sols développés en contrebas, ont par conséquent influencé la pédogénèse dans une mesure très supérieure à leur superficie. Quant aux bas-fonds hydromorphes, ils ne représentent que 6 % de la superficie du terroir.

En simplifiant, trois grandes catégories de sols se partagent très inégalement le terroir :

- des cuirasses résiduelles, inutilisables, qui dominent le paysage et représentent 3 % de la superficie du terroir,
- les sols hydromorphes des bas-fonds qui occupent 6 % de sa superficies;

---

(1) Plus au nord, au Mali et en Haute Volta, il existe, inscrit dans le moyen-glacis, un véritable bas-glacis partiellement induré, dans lequel s'est incisée la basse-entaille.

- enfin un vaste complexe de sols ferrallitiques qui occupe l'ensemble des croupes plan-convexes et représente près de 80 % de la superficie du terroir ; les sols riches en gravillons et souvent en débris de cuirasse, classés dans le groupe des sols remaniés, en constituent de loin la majeure partie, traduisant logiquement le style de l'évolution morphogénétique dominé par la dégradation de glacis abondamment cuirassés.

Dans ce complexe de sols ferrallitiques des modelés d'interfluves et des versants, dont une partie présente des cuirasses et carapaces affleurantes selon une localisation souvent anarchique, la carte pédologique de la région de Gbon (1/50 000) (1) distingue trois complexes que nous décrirons brièvement :

- a) les sols ferrallitiques fortement désaturés *remaniés modaux* et *remaniés rajeunis*,
- b) les sols ferrallitiques fortement moyennement ou faiblement désaturés *remaniés indurés*,
- c) les sols ferrallitiques faiblement désaturés *remaniés colluvionnés* (2).

Les caractères qui définissent la sous-classe (degré de désaturation du complexe absorbant dans l'horizon B) n'intervenant qu'à plus de 15 ou 20 cm de profondeur, soit hors de portée des façons culturales habituellement pratiquées, nous ne distinguerons les sols, dans les descriptions, qu'au niveau du groupe de sols.

a) Les sols ferrallitiques *remaniés modaux* et *remaniés rajeunis* occupent le pied des buttes-témoin cuirassées et constituent le plus souvent la partie sommitale des croupes plan-convexes ; ils occupent environ 31 % de la superficie du terroir.

Les sols remaniés modaux sont constitués d'un horizon fortement gravillonnaire, épais de 60 cm à 1 m, reposant sur un horizon argileux d'altération :

- 0 - 15 cm : Horizon humifère sablo-limoneux gris-brun clair, gravillonnaire (80 %),
- 15 - 35 cm : Sablo-limoneux ocre rouge (54 % de sables), gravillonnaire (80 %), structure polyédrique,
- 35 - 90 cm : Argileux jaune rougeâtre (48 % d'argile), gravillonnaire (80 %), structure polyédrique,
- 90 - 200 cm : Argileux (32 %) jaune rougeâtre à taches jaunes, 10 % d'éléments grossiers (fragments de schistes), structure fragmentaire associée à des restes de structure feuilletée des schistes.

- 
- (1) Les descriptions de sols et les indications concernant leurs aptitudes culturales sont tirées de : SUTH SOM BOUN et KEO MARADY (1974) - Etude pédologique des sols formés sur schistes et sur granites dans la région de Gbon (Haute Côte d'Ivoire) - 127 p. multigr., 1 carte h.t. 150 000, Centre ORSTOM d'Adiopodoumé.
  - (2) Le terme en italique désigne le groupe de sol, troisième niveau taxonomique dans la classification après la classe (sols ferrallitiques) et la sous-classe (degré de désaturation).



Lorsqu'une induration en carapace apparaît à plus de 80 cm ces sols sont dits à faciès induré, induration qui intervient peu pour l'agriculture à cette profondeur. Les sols *remaniés rajeunis* sont caractérisés par la présence de l'horizon d'altération à plus faible profondeur (moins de 80 cm) sous l'horizon gravillonnaire, dans lequel apparaissent dès 10 à 20 cm de profondeur des fragments de schistes.

Ces sols présentent une bonne réserve en bases dans l'horizon humifère, qui devient faible en profondeur, ainsi que 3 % de matière organique dans les 10 premiers centimètres ; la teneur en eau utile est assez bonne (7 à 10 %) en surface et atteint 16 % en profondeur. Le pH est légèrement acide en surface (6 à 6,5) et franchement acide en profondeur (5,2). Tous ces sols comportent fréquemment des blocs et cailloux de cuirasse en quantités variables en surface et au sein de l'horizon gravillonnaire, d'autant plus nombreux que l'on est proche de la corniche cuirassée qui a fourni ces débris lors de son démantèlement ; de plus la répartition de ces blocs n'est pas toujours directement liée aux corniches, puisqu'il arrive que des lignes de blocs jalonnent l'emplacement d'une corniche complètement démantelée dont il ne reste plus de trace dans le paysage.

b) Les sols ferrallitiques *remaniés indurés* correspondent pour l'essentiel au moyen-versant et, dans une moindre mesure, à certaines zones localisées des sommets de croupes, principalement aux ruptures de pente ; ils constituent le groupe de sols le mieux représenté sur le terroir avec 44 % de sa superficie.

Ces sols sont constitués d'un horizon gravillonnaire plus ou moins humifère reposant sur un horizon tacheté induré en carapace ou en cuirasse selon la vigueur de l'induration :

- 0 - 10 cm : Horizon humifère sablo-limoneux à sable grossier, gris clair, 30 % de gravillons, structure polyédrique fine peu nette,
- 10 - 45 cm : Argilo-sableux (28 à 34 % d'argile), brun rouge pâle, 60 % à 80 % de gravillons, structure polyédrique fine,
- 45 - 200 cm: Argilo-sableux jaune rougeâtre, tacheté, induré en carapace assez peu compacte, pas de pénétration racinaire.

Il s'agit de sols légèrement moins fertiles que les précédents, qui offrent une réserve en bases moyenne et un taux de matière organique plus faible (1,9 %) dans l'horizon humifère ; la teneur en eau utile est plus faible (5 %) en surface, et le pH identique. L'aspect le plus limitant de ces sols est naturellement constitué par la présence à faible profondeur d'un horizon induré qui limite le volume exploré par les racines.

Lorsque l'horizon gravillonnaire est décapé par l'érosion, ou bien lui-même induré, la carapace affleure en surface et durcit considérablement. Ces affleurements apparaissent préférentiellement aux ruptures de pente et en amont de ces dernières, comme c'est le cas dans l'aval du moyen-versant, fréquemment induré sur une frange de 50 à 150 mètres de large à la faveur du talus qui domine les bas-fonds. Mais ces plages de carapace affleurante apparaissent également le long des versants, voire sur certains sommets de croupes, selon une localisation anarchique qui ne répond à aucune règle discernable. Au total on peut estimer que le quart, voire la moitié peut-être de ces sols sont inutilisables, même en façons culturales traditionnelles qui n'affectent qu'une tranche mince des horizons de surfaces.

c) Les sols *remaniés colluvionnés* sont constitués d'un horizon de recouvrement sablo-limoneux pauvre en gravillons, qui repose sur un horizon plus gravillonnaire fréquemment réduit à une nappe de gravats (stone-line) ; cette dernière fossilise l'horizon d'altération limono-argileux tacheté. Peu représentés sur le terroir dont ils n'occupent que 5 % de la superficie, ces sols correspondent à des zones non indurées du moyen-versant où ils prennent le relai vers l'aval des sols remaniés modaux du sommet d'interfluve.

- 0 - 25 cm : Horizon humifère sablo-limoneux (50 % de sable) brun pâle, 5 à 10 % de gravillons, structure polyédrique nette,
- 25 - 50 cm : Argilo-sableux (36 % d'argile) jaune, 30 % de gravillons, structure polyédrique nette, moyenne et fine,
- 50 - 120 cm: Argilo-limoneux (35 % d'argile) jaune, 30 % de gravillons et débris de schiste altéré, structure polyédrique fine et moyenne,
- 120 - 200 cm : Limono-argileux (25 % d'argile) jaune tacheté de rouille, très peu gravillonnaire, structure polyédrique fine et traces de feuilleteage (altérites schisteuses).

Ces sols présentent de bonnes propriétés physiques et chimiques : peu d'éléments grossiers, réserve en eau utile de 9 à 13 % en surface, augmentant jusqu'à 30 % en profondeur, bonne structure. L'horizon humifère offre une bonne réserve en base, ainsi que 3 % de matière organique bien évoluée. Le bloc de coton défriché au bulldozer en 1973 près de Bégué est notamment implanté sur ce type de sol, qui convient bien à la mécanisation par sa texture, mais que cette dernière fragilise à l'égard de l'érosion par compactation des horizons supérieurs.

Les sols sablo-limoneux du bas-versant, irrégulièrement développés entre le talus aval du moyen-versant et les thalweg à fond plat sont fréquemment absents et n'occupent pas plus de 5 % de la superficie du terroir. Légèrement hydromorphes en saison des pluies (pseudogley de surface), ces sols présentent des qualités moyennes comparables à celles des sols ferrallitiques des versants, avec des réserves en bases moyennes, un taux de matière organique de 3 % en surface et une teneur en eau utile de 12 %; leur structure est variable, souvent assez bonne (grumeleuse à polyédrique fine), mais parfois massive lorsque la texture est fortement limoneuse.

A ces sols ferrallitiques d'interfluve il faut ajouter des sols peu évolués d'érosion et des sols brunifiés, localisés dans la dépression périphérique qui borde les collines de Leunyougo, dans l'ouest du terroir dont ils n'occupent que 2 %. Ces sols présentent des qualités chimiques moyennes, mais ils sont souvent peu profonds et caillouteux.

Enfin les sols *hydromorphes* des bas-fonds, contrastant fortement avec les sols ferrallitiques des interfluvés, occupent 6 % de l'ensemble du terroir.

De texture limono-argileuse à structure massive en surface, il sont constitués d'horizons meubles épais de 50 cm à 1 mètre environ, à pseudogley de surface ou gley de profondeur en fonction de l'existence d'une nappe phréatique permanente, qui reposent le plus souvent sur un horizon riche en éléments grossiers, fréquemment induré en carapace.

- 0 - 35 cm : Limono-argileux (43 % de limons), gris sans taches jusqu'à 10 cm, puis brun pâle avec quelques taches rouille, structure fragmentaire peu nette à massive,
- 35 - 65 cm : Limono-argileux (32 % d'argile), gris clair tacheté de rouille, structure fragmentaire polyédrique moyenne à fine, 10 % de gravillons,
- 65 - 120 cm : 80 % de gravillons et concrétions ferrugineuses, induré en carapace jaune rougeâtre à nombreuses taches rouille, matrice argileuse.

Ces sols présentent une réserve en bases moyenne, un taux de matière organique de 3 % en surface et une teneur en eau utile de 4 %. Un tiers d'entre eux environ sont utilisés sur le terroir en riziculture inondée sans autre aménagement hydraulique que des petites rigoles.

En résumé le terroir se compose de sols assez faiblement différenciés entre eux si l'on excepte les cuirasses résiduelles et les sols hydromorphes de bas-fonds. La quasi-totalité des sols d'interfluve sont fortement gravillonnaires et présentent des réserves en eau utile et une fertilité chimique moyennes ou médiores, ainsi que de fréquentes contraintes d'induration à faible profondeur ou dues à la présence de blocs de cuirasse dans les horizons supérieurs.

### 3. Le couvert végétal

La région de la Bagoué fait partie du domaine soudanais à climax de forêt claire, caractérisé par les savanes boisées et arborées qui en dérivent par dégradation anthropique. La forêt claire se définit par la coexistence de deux strates, l'une arborescente à petits arbres de 8 à 15 mètres de haut, à cimes jointives ou presque, l'autre herbacées, principalement graminéenne, assez ouverte avec des touffes rarement contiguës. Les savanes boisées et arborées s'en distinguent par une moindre densité de la strate arborée qui dépasse rarement un taux de couverture de plus de 50 %.

Floristiquement ces forêts claires et savanes boisées se caractérisent par la présence commune, dans la strate arborée, de *Daniellia oliveri*, *Terminalia glaucescens*, *Isoberlinia doka*, *Parkia biglobosa*, *Lophira lanceolata* ... parmi les plus connus ; dans la strate herbacée les divers *Andropogon* (*tectorum*, *africanus* et *schirensis*) sont fréquemment représentés, ainsi que les *Hyparrhenia* (*smithiana* et *subplumosa*), *Beckeriopsis uniseta*, *Aframomum uniseta*...

Sur le terroir de Syonfan les formations végétales sont des savanes boisées qui offrent un aspect assez dense, proche de celui de la forêt claire typique, avec un taux de couverture de la strate arborée qui atteint et dépasse 50 % dans les zones incultivables, naturellement protégées des défrichements comme sur les collines de Leunyougo, sur les buttes-témoin cuirassées et l'aval du moyen-versant dont la cuirasse, bien qu'affleurante, est à la fois suffisamment fracturée et bien drainée pour autoriser un bon développement de la strate arborée. Dans les zones cultivables, soumises à l'alternance de défrichements et de longues jachères, la densité du couvert arboré varie en fonction de la durée de mise en jachère : on passe d'une centaine d'arbres à l'hectare sur champ cultivé à un millier par hectare sur des jachères de plus de 30 à 40 ans, et dans tous les cas la reconstitution de la strate arborée est assez rapide. Avec un arbre pour 10 mètres carrés en moyenne, le taux de couverture de la strate arborée dans les zones cultivables du terroir reste donc élevé, même après reconstitution, et atteint assez fréquemment 50 %.

Les seules zones très faiblement boisées sont constituées par les bovés des glacis cuirassés perchés en bordure des collines de Leunyougo, où l'engorgement total en saison des pluies est beaucoup plus limitant que la compacité de la cuirasse, comme le montre le liseré arboré très serré implanté sur le talus, qui débordé vers l'intérieur de la table cuirassée sur une frange de 10 à 20 mètres de large où se fait encore sentir le drainage préférentiel lié à l'escarpement.

Enfin les bas-fonds sont herbeux en quasi-totalité et ne comportent de forêt-galerie que très à l'aval. Ces dernières n'apparaissent que sur la bordure orientale du terroir, sur le Yénéfor et sur un court tronçon du Loukoublé, où le thalweg est suffisamment incisé pour réaliser un drainage naturel sur ses berges ; partout ailleurs c'est également l'engorgement de saison des pluies qui interdit tout développement arboré, les sols des bas-fonds étant en conditions asphyxiantes pendant 4 à 6 mois par an.

Au total on distingue peu de différences de densité du couvert végétal sur le terroir, les plus importants contrastes étant naturellement dus aux défrichements récents et aux jachères en cours de reconstitution. Tout au plus peut-on noter, dans la dépression périphérique des collines de Leunyougo, dans l'ouest du terroir, une zone moins densément boisée qui semble avoir été peu utilisée, et correspond à des sols peu évolués d'érosion ; pour le reste, sur l'ensemble des sols ferrallitiques d'interfluve la végétation ne semble pas enregistrer de différences sensibles d'ordre pédologique, dont nous avons vu qu'elles sont du reste peu accusées.

#### 4. Les contraintes du milieu naturel

Nous avons vu que le terroir de Syonfan ne présente des sols d'assez bonne qualité qu'en quantité réduite, sols remaniés colluvionnés (5 %) et bas-fonds (6 %) ; les sols remaniés modaux (31 %) peuvent être considérés comme de qualité moyenne, et les sols remaniés indurés des versants (44 %) comme de qualité moyenne à médiocre ; ces différences d'aptitudes restent peu contrastées, du moins à l'égard des façons culturales traditionnelles, beaucoup moins exigeantes que la mécanisation quant à la profondeur des horizons meubles et à leur teneur en cailloux et blocs.

Mais dans le complexe des sols ferrallitiques d'interfluve qui constitue 75 % des sols du terroir (sols remaniés modaux et remaniés indurés), tous ne sont pas utilisables par suite de l'affleurement des horizons indurés en carapace selon une distribution souvent irrégulière, voire anarchique. Faute d'une cartographie pédologique suffisamment fine (1/5.000) nous tenterons une estimation globale par catégorie de ce qui est inutilisable en façons culturales traditionnelles. Dans tous ces sols les meilleures qualités chimiques se limitent à l'horizon humifère et le labour à la daba, qui n'affecte que cet horizon, permet d'accroître le volume de terre humique explorable par les racines en édifiant des buttes et des billons ; il représente donc une bonne adaptation des techniques à des sols pauvres en profondeur. Les labours à la charrue attelée, qui ne descendent également qu'à 12 cm, seront considérés comme des façons culturales "traditionnelles" par opposition à ce qui est façons mécanisées : défrichement et labour au tracteur, qui descendent plus profondément et ont des effets de compactage des horizons supérieurs. Les façons culturales traditionnelles sont donc relativement peu exigeantes quant à la profondeur des horizons meubles, mais le travail à la daba s'accommode mieux que le labour à la charrue d'assez fortes teneurs en blocs et cailloux de cuirasse dans les horizons supérieurs ; nous distinguerons donc des superficies inutilisables ou très difficilement utilisables en fonction de la technique employée.

#### Estimation des superficies inutilisables

| Catégorie de sols          | Superficie totale | dont inutilisable : |              |
|----------------------------|-------------------|---------------------|--------------|
|                            |                   | à la daba           | à la charrue |
| Buttes-témoin cuirassées   | 3 %               | 3 %                 | id.          |
| Bas-fonds                  | 6 %               | 3 %                 | id.          |
| Bas-versant sablo-limoneux | 5 %               | 2 %                 | id.          |
| Sols remaniés colluvionnés | 6 %               | -                   | -            |
| Sols remaniés modaux       | 31 %              | 5 %                 | 15 %         |
| Sols remaniés indurés      | 44 %              | 10 %                | 20 %         |
| Sols peu évolués d'érosion | 2 %               | 2 %                 | id.          |
| T O T A L                  | 100 %             | 25 %                | 45 %         |

Compte tenu des techniques employées, une partie seulement des bas-fonds est utilisable : ils sont en effet cultivés en riz inondé sans autre aménagement hydraulique que de petites rigoles peu élaborées, technique qui s'apparente partiellement à des cultures de décrue et se trouve très dépendante du régime hydrique local de la portion de bas-fond utilisée. Or les bas-fonds n'ont pas le même comportement hydrique d'amont en aval, différences fortement accentuées du fait que l'on se trouve en tête de bassin, et comportent en outre des micro-reliefs qui affectent les conditions d'écoulement de l'eau ; aussi l'emplacement des

rizières doit-il changer en fonction du rythme et de l'importance des dernières saisons des pluies, un même tronçon de bas-fonds pouvant se révéler trop sec ou trop marécageux selon les années. Nous avons donc considéré que la moitié environ des superficies de bas-fonds sont utilisables en même temps, le restant étant susceptible de l'être ultérieurement selon l'évolution de la pluviosité sur quelques années.

De même une partie des sols sablo-limoneux du bas-versant, estimée à 2 % du terroir, est impropre à la mise en culture, soit du fait d'indurations locales de bas de pente, soit à cause d'une texture localement trop sableuse.

Dans les sols remaniés modaux, 5 % de la superficie du terroir ont été considérés comme inutilisables à la daba ; il s'agit de plages à carapace affleurante à certaines ruptures de pente en bordure des sommets de croupe, ainsi que de zones particulièrement riches en blocs de cuirasse. Ce pourcentage est estimé à 15 % pour les labours à la charrue, qui ne tolèrent qu'une densité très inférieure de blocs dans les horizons de surface. Enfin un quart des sols remaniés indurés comportent des affleurements de carapace et sont impropres à toute culture ; en culture attelée on peut considérer que la proportion double, le travail à la daba s'adaptant beaucoup mieux que la charrue attelée à des indurations à très faible profondeur.

Si l'on tente d'estimer la superficie des sols inaptes à la mécanisation, la proportion augmente considérablement : seuls les bas-fonds (6 % avec travaux mécanisés d'irrigation et de drainage), une partie du bas-versant (3 %), la moitié environ des sols remaniés modaux et 5 % environ dans les sols remaniés indurés peuvent être considérés comme utilisables, ce qui aboutit à un chiffre voisin de 70 % de sols inutilisables en mécanisation.

Outre la faible superficie disponible dès lors que l'on envisage la mécanisation, cette dernière pose de plus de sérieux problèmes d'érosion dès sa mise en oeuvre. En effet, le bloc de coton ouvert au bulldozer en février 1973 près de Bégui, sur un moyen versant en pente faible (3 à 4 %) qui porte des sols remaniés colluvionnés, présente dès août 1974 (1) deux griffes d'érosion qui affectent l'ensemble du versant (voir fig. p. 375 ). Les photographies aériennes de l'année suivante (octobre 1975) montrent que ces griffes se sont multipliées et ramifiées : il y en a maintenant six, beaucoup plus apparentes que l'année précédente. Ces griffes sont constituées de rigoles faiblement incisées (3 à 25 cm), larges de 50 cm à 1 mètre, qui alternativement creusent puis laissent des dépôts sableux le long de la pente ; elles prennent naissance au pied du talus du haut-glacis dégradé qui domine le versant à l'ouest et traversent les parcelles dans leur largeur, sautant les banquettes herbeuses de protection disposées perpendiculairement à la ligne de plus grande pente.

---

(1) Date de prise de vues de la première mission aérienne sur le terroir, sur laquelle les griffes sont déjà bien visibles.

De tels phénomènes n'existent nulle part ailleurs sur l'ensemble du terroir, où des parcelles défrichées manuellement sur des pentes atteignant 6 % et sur des sols comparables ne présentent aucune trace visible d'érosion. Il ne semble pas que les techniques culturales soient en cause, puisque le coton a été cultivé sur le bloc de Bégué en billons disposés perpendiculairement à la pente, dans des parcelles séparées par des andains larges de 5 à 10 mètres ; quel que soit le mode de défrichement, le travail des parcelles de coton est identique sur tout le terroir, avec notamment labour et billonnage à la charrue attelée et billons disposés en courbes de niveau. L'apparition de ces rigoles d'érosion en deux saisons des pluies (médiocres de surcroît) et leur développement rapide à la saison suivante met donc en cause les méthodes de défrichement au moyen d'engins lourds (bulldozer, sous-soleuse, tracteur ; voir p. 44), qui seules différencient ce bloc de culture de ceux défrichés manuellement ou au treuil sur des superficies comparables. L'apparition d'un ruissellement concentré sur cet unique bloc indique donc une baisse de perméabilité des horizons supérieurs du sol, qu'il faut imputer à leur compactage par les engins lourds au moment du défrichement. La structure de ces sols n'est pas affectée par les défrichements manuels ou au treuil qui ne font intervenir que des hommes à pied et des charrettes attelées, alors qu'elle est sensible aux passages répétés des engins lourds lors du défrichement mécanisé.

Dans l'ensemble le terroir de Syonfan présente donc des conditions peu contraignantes à l'égard des façons culturales traditionnelles ou améliorées en culture attelée. Dans ce cadre les contraintes sont beaucoup plus climatiques, liées aux fluctuations de la pluviométrie, et biologiques, dues à la densité élevée du couvert arboré qui mobilise une partie des temps de travaux pour les défrichements. Dans la perspective d'une culture mécanisée au contraire, ces conditions deviennent très contraignantes, tant par la faiblesse des superficies disponibles que par la fragilité des sols.

#### B - ORGANISATION DE L'ESPACE

Nous avons montré dans le premier chapitre de cette partie que l'exploitation du terroir s'était largement intensifiée depuis l'année 1955. Ce n'est pas tant l'accroissement naturel de la population du village qui est en cause mais bien davantage l'immigration, durant 20 ans, des habitants du noyau moyennement dense de Kasséré, qui ont créé des hameaux sur le terroir de Syonfan ou qui se sont contentés d'y ouvrir des champs tout en continuant à habiter leur propre village, à quoi s'ajoutent depuis la fin de la décennie soixante le développement de la riziculture et l'introduction, puis le développement de la culture cotonnière. Ainsi les champs occupent 5,5 fois plus d'espace sur le terroir de Syonfan en 1975 qu'en 1955.

Cette densification de l'occupation humaine ne s'est pas encore traduite par un changement de système agricole : le système de cultures temporaires à longue jachère prévaut toujours sur les interfluves et concerne donc les champs de cultures vivrières pluviales et les champs de coton, alors que le système de cultures permanentes ne se développe que dans certains bas-fonds rizicoles.

Nous analyserons l'organisation actuelle de l'espace en utilisant les quatre cartes du terroir (hors-texte) concernant l'ensemble des champs en 1974 et 1975 (1) et des enquêtes plus ponctuelles concernant leurs déplacements. Nous examinerons d'abord le dessin agraire qui met en évidence trois types de champs, les rizières plus ou moins permanentes et deux types de champs temporaires, ceux qui portent des cultures vivrières sur défriche et ceux qui portent du coton sur défriche. Nous analyserons ensuite pour les champs temporaires la durée de leur utilisation, les associations de culture, les successions culturales qui montrent la faible intégration des champs de coton aux champs de vivriers exigeants, enfin le déplacement des deux types de champs temporaires qui obéissent à des logiques très différentes (2).

### 1. Le dessin agraire

#### a) Les rizières

Sur la carte des cultures (hors-texte) de 1974, elles occupent 55,31 ha dont 30,94 ha cultivés par les habitants du terroir. Elles se situent dans cinq zones de bas-fond : à Loukoublé au nord, à Syonfanlélé et Bégui à l'est, à Nungbama au centre et Lokpoho au sud-ouest. D'une taille moyenne de 30 ares, les rizières ont une forme allongée (100 m sur 30) ; comme la plupart des rizières s'étirent d'une rive à l'autre du marigot, on observera selon la largeur du bas-fond soit des blocs de rizières aux formes annelées quand le marigot est large (Lokpoho, Nungbama, Bégui, aval de Syonfanlélé), soit des enfilades de rizières parallèles au marigot quand celui-ci est étroit (Loukoublé, amont de Syonfanlélé). Les rizières de plus d'un hectare sont excessivement rares, on en repère quelques unes à l'aval de Syonfanlélé et à Bégui.

Dès que les marigots s'élargissent, le thalweg n'est plus souligné de forêt-galerie comme celle qui s'aligne le long du Yénifor au sud ou du Loukoublé au nord. Les arbres soulignent alors de loin en loin les deux rives du marigot si bien que le défrichement des zones rizicoles n'exige pas un gros travail : il s'agit essentiellement de débroussailler et non d'abattre et de brûler des arbres comme sur les interfluves. Les surfaces rizicoles ne sont pas planes si bien que l'on peut considérer que les rizières se situent à trois niveaux topographiques différents : celles qui se trouvent à une altitude moyenne sont cultivables sans difficulté, celles qui sont au niveau le plus bas, jouxtant les premières, sont souvent trop engorgées d'eau pour être cultivées et restent en friche sauf pendant les années les plus sèches (3) ; enfin les rizières qui se trouvent au niveau le plus élevé, sur les bords des bas-fonds, sont cultivables quand la pluviosité est élevée.

---

(1) Voir en annexes, le contenu de ces enquêtes.

(2) Nous laisserons de côté les cultures pérennes : vergers et jardins de tabac qui ne font pas partie de ce schéma général (1,26 ha en 1974, 1,09 ha en 1975).

(3) On notera ainsi que certaines parcelles à l'amont de Lokpoho et une autre très vaste, à l'aval de Bégui non cultivées en 1974 car trop marécageuses l'ont été en 1975, l'année étant un peu plus sèche (voir carte des déplacements des champs entre 1974 et 1975, hors-texte).



Les limites des rizières de chaque exploitant ne sont pas visibles sur la photographie aérienne, que cette photo soit prise au premier semestre après la récolte, lorsque les bas-fonds sont utilisés comme terrain de parcours pour les bovins et les ovins, ou qu'elle soit prise lorsque les rizières sont labourées, puis repiquées à partir du mois d'août, enfin récoltées en décembre-janvier. Lors de cette deuxième période de l'année, on observe bien sur les photos et directement dans le paysage des différences de couleurs en fonction du degré de maturité du riz lié à la date du repiquage, mais ces différences ne concordent pas toujours avec des limites foncières. Celles-ci ne sont observables que sur le terrain en saison sèche, entre la récolte et les prochains labours, avec l'aide obligeante des paysans qui seuls peuvent signaler la signification de certaines rigoles, profondes le plus souvent de quelques centimètres, qui séparent les rizières de chaque exploitant. Les côtés des rizières qui jouxtent des zones basses mal drainées ou des zones hautes pas toujours inondées n'ont pas de limites matérialisées et on observe des variations dans les surfaces des rizières qui peuvent s'étendre en fonction de la pluviosité vers l'un ou l'autre de ces niveaux ; en revanche les limites foncières ne sont généralement pas modifiées d'une année sur l'autre (voir carte des déplacements des champs entre 1974 et 1975, hors-texte).

#### b) Les champs temporaires de cultures vivrières sur défriche

Sur la carte des successions culturales de 1974 (hors-texte), tous les champs qui ne portent pas de riz inondé (non tramés sur la carte) et qui ne sont pas cernés d'un trait gras sont des champs temporaires ayant porté des vivriers en première année de culture (1). Ces champs mesurent 188,94 ha en 1974 dont 89,90 ha cultivés par les habitants du terroir ; pour certains il s'agit de la première année de culture, pour d'autres il s'agit de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème voire 7ème année de culture vivrière sauf 17,20 ha cultivés en coton en 1974 après avoir portés des vivriers l'année ou les années précédente(s).

On ne rencontre pratiquement jamais de champs de cultures vivrières sur défriche isolés ou alors il s'agit de toutes petites pépinières de riz en bordure des bas-fonds, ou du début d'un bloc de cultures vivrières d'une famille nouvellement installée sur le terroir (cas du petit bloc de la famille  $\alpha$  au centre-sud du terroir). Les champs de cultures vivrières sur défriche sont donc regroupés par bloc de 4, 5 ou 6, alignés en bandes parallèles aux courbes de niveau. Chaque champ mesure entre 20 et 50 mètres de large, sur 150 à 400 mètres de long, soit en moyenne 50 ares. Un bloc moyen comprenant 5 champs cultivés en 1974 et un champ butté qui sera cultivé en 1975 mesure donc à peu près de 3 ha. Ces champs alignés ont des âges différents, le plus récent, ouvert en 1973 ou 1974 ou simplement mis en buttes pour être cultivé en 1975, est situé à un bout du bloc, presque toujours du côté du sommet de l'interfluve, les autres champs qui se succèdent vers l'aval de l'interfluve sont de plus en plus vieux, le plus ancien, vieux de 7 ans au plus, bordant le bloc de champs en aval, du côté du thalweg. Chaque bloc de cultures vivrières sur défriche appartient à une famille (voir carte foncière, hors-texte) ; ces blocs sont parfois isolés, parfois jointifs (voir p. 269).

---

(1) Sauf 14,31 ha de champs simplement défrichés et mis en buttes qui porteront des vivriers l'année suivante.

### c) Les champs temporaires de coton sur défriche

Nous avons entouré tous ces champs d'un trait gras sur la carte des successions culturales (hors-texte). Ils occupent 90,76 ha soit environ le tiers des surfaces cultivées temporairement sur le terroir (1). Une petite partie de ces champs (22,76 ha) ne portent plus de coton en 1974 mais des cultures vivrières, tous les autres champs portent du coton pour la première année ou depuis plusieurs années.

Ces champs sont remarquables par leur forme et leur répartition dans l'espace. Tous ont des formes trapues : carrées ou rectangulaires, à l'opposé des champs allongés de cultures vivrières sur défriche, la forme et la mesure les plus courantes étant des carrés de 1 ha. Certains champs portant ou ayant porté du coton sur défriche sont isolés loin de toute autre culture (en particulier au nord près du Loukoublé), d'autres forment des petits blocs dont la surface totale atteint 5 ou 6 ha. Les champs de ces blocs ont généralement été défrichés la même année, si bien que tous ont le même âge, comme c'est le cas par exemple sur le bloc de Korikouamon ouvert en 1970, sur celui de Séhétonon ouvert en 1971 ou sur celui situé entre Lokpoho et la piste de Tyasso ouvert en 1974 ; une exception notable concerne le bloc au sud de Nungbama, formé de champs ouverts en 1971, 1972 et 1974. Enfin notons la forme très particulière du bloc de coton de grande dimension ouvert en 1973 au bulldozer par la CIDT pour être cultivé par les premiers propriétaires de charrue de Syonfan et de Kasséré. Ce bloc situé sur la piste de Syonfan-Lafing mesure 16 ha (2). Il est formé de 8 bandes larges de 50 mètres, longues de 300 à 650 mètres selon les cas, parallèles aux courbes de niveau. Chaque bande est séparée des autres par un andain, chacun des 5 exploitants cultivant 2 ou 3 bandes jointives.

Si la riziculture quasi permanente constitue un système de culture relativement simple, en revanche les champs temporaires des interfluves sont cultivés selon un système assez complexe. Nous analyserons d'abord l'âge de ces champs, puis les associations de cultures et les successions culturales, enfin les déplacements des champs et la durée des jachères.

## 2. L'âge des champs temporaires

### a) Le couvert arboré

Il n'est pas toujours aisé de donner un âge à un champ temporaire. L'importance du couvert arboré est le seul indice qui permette de le deviner sur les champs portant du coton. Le développement des mauvaises herbes est aussi un indice, mais le travail de sarclage très variable d'une exploitation à l'autre peut modifier grandement l'aspect du champ. Pour les champs de vivriers il existe trois autres indices : la nature des cultures et des associations culturales, les façons

---

(1) Une partie de ces champs (64,88 ha) est cultivée par les habitants du terroir. Par ailleurs les habitants cultivent 6 ha de champs de coton ouverts sur défriche hors du terroir.

(2) On notera sur la photographie p. 375, datant d'octobre 1975, donc 2 ans 1/2 après l'ouverture du bloc de coton, les longues griffes d'érosion perpendiculaires aux courbes de niveau, assez fines en amont et se rassemblant en 2 rigoles beaucoup plus profondes en aval (voir aussi note 1 p. 62).

culturelles et la place du champ à l'intérieur du bloc de culture, sujets que nous reprendrons plus loin. Nous nous contenterons de résumer ici les observations concernant le couvert arboré de champs nouvellement défrichés ou cultivés pour la première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième année. Sur ces champs, nous avons délimité une soixantaine de carrés de 1 are à l'intérieur desquels nous avons compté les arbres, lesquels sont de moins en moins nombreux au fur et à mesure que le champ vieillit. Le tableau ci-dessous donne la moyenne du nombre d'arbres à l'hectare en fonction de l'âge du champ.

COUVERT VEGETAL OBSERVE PAR SONDAGE SUR DES CHAMPS TEMPORAIRES DE SYONFAN (1)

|         | Nombre total<br>d'arbres et de<br>troncs à 1'ha | Nombre d'arbres<br>abattus et brûlés<br>à 1'ha | Nombre d'arbres<br>brûlés<br>à 1'ha | Nombre d'arbres<br>utiles conservés vivants<br>à 1'ha |
|---------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Année 0 | 980                                             | 620                                            | 140                                 | 220                                                   |
| Année 1 | 785                                             | 485                                            | 200                                 | 103                                                   |
| Année 2 | 575                                             | 250                                            | 275                                 | 50                                                    |
| Année 3 | 400                                             | 225                                            | 62                                  | 113                                                   |
| Année 4 | 315                                             | 126                                            | 62                                  | 113                                                   |
| Année 5 | 192                                             | 78                                             | 30                                  | 84                                                    |

La plupart des défrichements sont effectués sur des zones mises en jachère depuis 30 à 40 ans (voir p. 379) où le couvert végétal est bien développé. Pour fixer les idées, disons que l'on compte par hectare 1 000 arbres dont le diamètre des troncs oscille entre 5 et 50 cm. On ne conserve qu'une centaine d'arbres: essentiellement *souroutigué*, baobabs et bien sûr *karité* et *nééré* dont on ramasse les fruits pour fabriquer du beurre de *karité* et du *soumbara*. Tous les autres arbres sont brûlés à la base (ce qui les tue) et parmi eux les plus petits dont le diamètre des troncs oscille entre 5 et 20 cm sont abattus entre 0,50 et 1 mètre du sol. En première année de culture, il ne reste plus que 800 troncs (dont une centaine d'arbres vivants), en deuxième année 600, en 3ème année 400, en 4ème année 300, en 5ème année 200. Ainsi chaque année, une partie des arbres tués par brûlage, abattus ou non, sont utilisés comme bois de chauffe par la famille qui exploite le champ.

(1) Tous les sondages ont été effectués la même année, sur des champs différents ce qui explique que la diminution du couvert arboré en fonction du vieillissement du champ ne soit pas absolument régulière.

b) La répartition des champs temporaires en fonction de leur âge

Sur le terroir de Syonfan tous les champs temporaires ont moins de 7 ans, mais la répartition en fonction de l'âge n'est pas très régulière. Les plus nombreux sont les plus récents : en 1974, 83,55 % des champs ont moins de 4 ans (tableau p. 358), répartis à peu près également entre les quatre années, les pourcentages s'échelonnant entre 16 et 23 % ; en 1975, 89,91 % des champs ont moins de 5 ans : 20 % des champs ont un an, 13,5 % 2 ans, 18 % 3 ans, 20 % 4 ans et 17 % 5 ans. Au delà, la chute des pourcentages est sensible : 9 % des champs cultivés 5 ans, 6 % cultivés 6 ans en 1974 ; 5 % cultivés 6 ans et 4 % cultivés 7 ans en 1975.

Cette répartition est directement liée d'une part au rythme des mises en jachère, d'autre part au rythme des défrichements.

Prévoyant une attitude différente des étrangers et des habitants de Syonfan face à l'abandon de leurs champs dans la mesure où les premiers ont des champs éloignés de leur habitat, à l'inverse de ce qui se passe pour les seconds, nous avons analysé la répartition des champs du terroir en fonction de leur âge et le rythme des abandons entre 1974 et 1975 d'abord pour les étrangers puis pour les habitants du terroir. Les tableaux p. 360 montrent que les uns et les autres abandonnent une partie de leurs champs dès la première année de culture et ceci jusqu'à la septième année de culture. En 1975, les étrangers ont abandonné une grande partie de leurs plus vieux champs : 40 % de ceux cultivés 4 ans, 58 % de ceux cultivés 5 ans et 59 % de ceux cultivés 6 ans, si bien que malgré l'importance des défrichements effectués en 1975 (24,16 ha au lieu de 18,81 ha en 1974) ils cultivent en 1975, 14 ha de moins qu'en 1974 (110,44 ha en 1975 contre 124,92 ha en 1974). Nous manquons d'éléments pour donner une signification au recul des cultures temporaires des étrangers (notons que leurs rizières sur le terroir de Syonfan sont en légère augmentation : 24,37 ha en 1974 et 26,85 ha en 1975, voir p. 242 et 243). Nous savons seulement que certains étrangers ont abandonné leurs champs pour se rapprocher de leur village ou pour émigrer dans la région de Dianra. La plupart des champs récents abandonnés ont été repris par les habitants de Syonfan. Ces derniers ont abandonné leurs champs à un rythme plus lent. Pour les habitants, en 1975, les mises en jachère commencent dès la fin de la première année de culture comme chez les étrangers, mais ne dépassent jamais 25 % des surfaces cultivées l'année précédente. Il nous paraît hasardeux à partir de l'observation du rythme des abandons en cours d'une seule année de déduire une règle générale : les paysans abandonnent-ils chaque année un pourcentage à peu près égal (20 %) des champs déjà cultivés 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 ans, comme le suggère l'analyse du tableau concernant les champs temporaires des habitants du terroir, ou bien ce pourcentage de 20 % est-il lié aux champs les plus récents de 1ère, 2ème, 3ème année, les paysans abandonnant un pourcentage plus élevé (50 %) des champs de 4ème, 5ème, 6ème année comme le suggère l'analyse du tableau concernant les champs temporaires des étrangers ? Il nous paraît plus vraisemblable de penser que ce rythme varie d'une année sur l'autre. Quoiqu'il en soit, il est important de retenir que le système de cultures temporaires n'est pas fondé sur une utilisation uniforme de l'ensemble des champs défrichés pendant 4 ans ou 5 ans, quelques champs, les moins enherbés, étant conservés une ou deux années au delà, mais sur une utilisation très sélective des champs, une partie d'entre eux étant abandonnée chaque année et ceci dès la première année de culture.

## I - REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CHAMPS TEMPORAIRES CULTIVES SUR LE TERROIR DE SYONFAN EN FONCTION DE LEUR AGE

## A - En hectares

|      | 1 an  | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | Total  |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 1974 | 45,37 | 56,00 | 65,86 | 66,48 | 26,24 | 19,15 | 0,60  | 279,70 |
| 1975 | 54,14 | 37,07 | 49,55 | 56,98 | 46,49 | 15,79 | 11,59 | 271,61 |

|      | B - En pourcentages cumulés |       |       |       |       |       |     |  |
|------|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|--|
| 1974 | 16,22                       | 36,24 | 59,78 | 83,55 | 92,93 | 99,78 | 100 |  |
| 1975 | 19,93                       | 33,58 | 51,82 | 72,80 | 89,91 | 95,73 | 100 |  |

## II - REPARTITION DES CHAMPS TEMPORAIRES CULTIVES SUR LE TERROIR DE SYONFAN ET LABOURES A LA CHARRUE EN FONCTION DE LEUR AGE

## A - En hectares

|      | 1 an  | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | 8 ans | 9 ans | Total |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1973 | 17,00 |       |       |       |       |       |       |       |       | 17,00 |
| 1974 | -     | 16,14 | 1,77  | 12,41 |       |       |       |       |       | 30,32 |
| 1975 | 1,25  | 2,35  | 21,18 | 16,66 | 11,27 | 5,12  | 0,25  |       |       | 58,08 |
| 1976 | 8,00  | 5,25  | 2,25  | 17,72 | 10,95 | 9,40  | 3,75  | 0,50  |       | 57,82 |
| 1977 | 30,00 | 6,00  | 4,50  | 5,25  | 1,00  | 4,50  | 7,25  | 1,50  | 2,00  | 62,00 |
| 1978 | 13,50 | 27,00 | 9,00  | 7,75  | 5,00  | 19,50 | 4,75  | 6,50  | 0,25  | 93,25 |

|      | B - En pourcentages cumulés |       |       |       |       |       |       |       |     |  |
|------|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|--|
| 1973 | 100                         |       |       |       |       |       |       |       |     |  |
| 1974 | -                           | 53,23 | 59,06 | 100   |       |       |       |       |     |  |
| 1975 | 2,15                        | 6,19  | 42,66 | 71,34 | 90,75 | 99,56 | 100   |       |     |  |
| 1976 | 13,83                       | 22,91 | 26,80 | 57,45 | 76,39 | 92,64 | 99,13 | 100   |     |  |
| 1977 | 48,38                       | 58,06 | 65,32 | 73,79 | 75,40 | 82,66 | 94,35 | 97,58 | 100 |  |
| 1978 | 14,47                       | 43,43 | 53,08 | 61,39 | 66,75 | 87,66 | 92,76 | 99,73 | 100 |  |

Pour analyser le rythme des défrichements, nous n'utiliserons que le tableau p. 360 concernant les champs temporaires des habitants du terroir afin de mettre ces informations en rapport avec l'évolution des surfaces des champs temporaires cultivés par ces habitants entre 1969 et 1975. Les habitants de Syonfan ont défriché sur les interfluves 29,98 ha en 1975, 26,56 ha en 1974. Nous n'avons pu mesurer qu'une partie des surfaces défrichées en 1973, 1972, 1971, 1970 et 1969, celle qui est toujours cultivée en 1974, l'autre partie (difficile à évaluer) ayant été abandonnée à la jachère. Il ne reste plus grand chose en 1974 des surfaces défrichées en 1970 et 1969 (14,30 ha et 8,33 ha), en revanche ce qui reste encore cultivé des surfaces défrichées en 1971, 1972, 1973 est plus important que les surfaces défrichées en 1974 et 1975. On enregistre donc une réduction des défrichements annuels depuis 1973. Or cette diminution des défrichements ne correspond pas à une diminution des surfaces annuelles cultivées par les habitants de Syonfan sur les interfluves. Il est facile de le montrer : en 1969 les 263 habitants exploitaient, tout comme les 148 habitants de Syonfan de 1955, environ 35 ares de cultures vivrières par personne (p. 229), c'est vraisemblable puisque le coton n'est introduit à Syonfan que depuis 1967 et que son développement comme celui de la riziculture date de 1969, soit 92,05 ha de cultures vivrières (y compris les champs buttés qui seront cultivés l'année suivante et qui ont été comptabilisés parmi les 35 ares servant de référence en 1955) ; à ces 92,05 ha s'ajoutaient en 1969 11,50 ha de coton (p. 249) soit 103,75 ha, donc 39 ares par personne au total. En 1974, les 344 habitants cultivent 160,78 ha (coton et vivriers) auxquels nous ajoutons pour rendre ces informations comparables à celles de 1969, 9,05 ha de champs buttés pour être cultivés l'année suivante, soit 169,83 ha ou 49,3 ares par habitant. En 1975, en ajoutant aux 166,17 ha (coton et vivriers) les 7,26 ha de champs buttés pour être cultivés l'année suivante, on obtient une surface cultivée par habitant de 48,5 ha. Les surfaces cultivées par habitant passent donc de 39 à 49 ares entre 1969 et 1974 pour se stabiliser en 1975. On peut donc estimer que la surface cultivée par habitant croît approximativement de 2 ares par an soit 41 ares en 1970, 43 en 1971, 45 en 1972 et 47 en 1973. Comme le nombre d'habitants augmente régulièrement de 1969 à 1975 (p. 218), il est facile de mettre en évidence l'augmentation régulière des surfaces des champs temporaires cultivés par les habitants de Syonfan entre 1969 et 1975.

CHAMPS TEMPORAIRES CULTIVES ANNUELLEMENT PAR LES HABITANTS DU TERROIR DE SYONFAN  
DE 1969 à 1975

| ANNEE | Nombre d'habitants | Surface cultivée par habitant (ares) | Surface totale cultivée (ha) | Surface défrichée (ha) |
|-------|--------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------|
| 1969  | 263                | 39                                   | 103                          | ?                      |
| 1970  | 301                | 41                                   | 123                          | ?                      |
| 1971  | 301                | 43                                   | 129                          | plus de 34,68          |
| 1972  | 311                | 45                                   | 140                          | plus de 47,09          |
| 1973  | 336                | 47                                   | 158                          | plus de 29,09          |
| 1974  | 344                | 49,3                                 | 169,83                       | 25,56                  |
| 1975  | 357                | 48,5                                 | 173,43                       | 29,98                  |

REPARTITION DES CHAMPS TEMPORAIRES CULTIVES SUR LE TERROIR  
DE SYONFAN PAR DES ETRANGERS EN 1974 ET 1975 (en hectares)

| Champs<br>ouverts<br>en | Champs cultivés<br>en 1974 |         |       | Champs cultivés<br>en 1975 |         |       | Surfaces abandonnées<br>entre 1974 et 1975 |         |       |
|-------------------------|----------------------------|---------|-------|----------------------------|---------|-------|--------------------------------------------|---------|-------|
|                         | âge                        | surface | %     | âge                        | surface | %     | âge                                        | surface | %     |
| 1975                    |                            |         |       | 1 an                       | 24,16   | 21,87 |                                            |         |       |
| 1974                    | 1 an                       | 18,81   | 15,05 | 2 ans                      | 16,54   | 14,97 | 1 an                                       | 2,27    | 16,54 |
| 1973                    | 2 ans                      | 29,91   | 23,94 | 3 ans                      | 22,83   | 20,67 | 2 ans                                      | 7,08    | 23,67 |
| 1972                    | 3 ans                      | 18,77   | 15,02 | 4 ans                      | 16,87   | 15,27 | 3 ans                                      | 3,50    | 18,64 |
| 1971                    | 4 ans                      | 34,80   | 27,85 | 5 ans                      | 20,69   | 18,73 | 4 ans                                      | 14,11   | 40,54 |
| 1970                    | 5 ans                      | 14,30   | 11,44 | 6 ans                      | 5,96    | 5,39  | 5 ans                                      | 8,34    | 58,32 |
| 1969                    | 6 ans                      | 8,33    | 6,66  | 7 ans                      | 3,39    | 3,06  | 6 ans                                      | 4,94    | 59,30 |
| 1968                    | 7 ans                      |         |       |                            |         |       | 7 ans                                      |         |       |
| TOTAL                   |                            | 124,92  |       |                            | 110,44  |       |                                            | 40,24   |       |

REPARTITION DES CHAMPS TEMPORAIRES CULTIVES SUR LE TERROIR ET HORS (1) DU  
TERROIR DE SYONFAN PAR LES HABITANTS DU TERROIR EN 1974 ET 1975 (en hectares)

| Champs<br>ouverts<br>en | Champs cultivés<br>en 1974 |         |       | Champs cultivés<br>en 1975 |         |       | Surfaces abandonnées<br>entre 1974 et 1975 |         |       |
|-------------------------|----------------------------|---------|-------|----------------------------|---------|-------|--------------------------------------------|---------|-------|
|                         | âge                        | surface | %     | âge                        | surface | %     | âge                                        | surface | %     |
| 1975                    |                            |         |       | 1 an                       | 29,98   | 18,04 |                                            |         |       |
| 1974                    | 1 an                       | 26,56   | 16,51 | 2 ans                      | 20,53   | 12,35 | 1 an                                       | 6,03    | 22,70 |
| 1973                    | 2 ans                      | 29,09   | 18,09 | 3 ans                      | 29,72   | 17,88 | 2 ans                                      | 0 (2)   | 0     |
| 1972                    | 3 ans                      | 47,09   | 29,28 | 4 ans                      | 40,11   | 24,13 | 3 ans                                      | 6,98    | 14,82 |
| 1971                    | 4 ans                      | 34,68   | 21,56 | 5 ans                      | 27,80   | 16,72 | 4 ans                                      | 6,88    | 19,83 |
| 1970                    | 5 ans                      | 11,94   | 7,42  | 6 ans                      | 9,83    | 5,91  | 5 ans                                      | 2,11    | 17,67 |
| 1969                    | 6 ans                      | 10,82   | 6,72  | 7 ans                      | 8,20    | 4,93  | 6 ans                                      | 2,62    | 24,41 |
| 1968                    | 7 ans                      | 0,60    | 0,37  |                            |         |       | 7 ans                                      | 0,60    | 100   |
| TOTAL                   |                            | 160,78  | 100   |                            | 166,17  |       |                                            | 25,22   |       |

(1) Les habitants ont cultivé, hors du terroir, 6 ha de coton en 1974 dont 3 ha ouverts en 1973 et 3 ha ouverts en 1971. Ils ont cultivé 5 ha de coton en 1975 dont les 3 ha ouverts en 1973 et 2 des 3 ha ouverts en 1971.

(2) La presque totalité des 29,09 ha ouverts en 1973 et cultivés en 1974 ont été réutilisés par les habitants, mais de plus quelques champs ouverts en 1973 et abandonnés par des étrangers ont été repris par les habitants.

### c) L'allongement de la durée des champs

Puisque les surfaces cultivées augmentent d'année en année et que les défrichements postérieurs à 1972 sont moins importants qu'en 1971 et 1972, la durée des champs a nécessairement augmenté. La comparaison entre la durée des champs en 1974 et 1975 dans le tableau p.358 montre effectivement une légère augmentation de cette durée et ceci dès la 3ème année de culture (51,82 % des champs du terroir ont moins de 3 ans en 1975 contre 59,78 en 1974) puis en 4ème année de culture (72,80 % contre 83,55 %) puis en 5ème année (89,91 % contre 92,93 %) enfin en 6ème année (95,73 % contre 99,78 % (1).

Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer la diminution des surfaces défrichées chaque année qui entraîne un allongement de la durée des champs, toutes deux sont en rapport avec l'organisation du temps et non pas avec l'organisation de l'espace. Nous reprendrons ce problème dans le sous-chapitre suivant, mais précisons tout de suite que :

- les paysans nous assurent que la diminution des défrichements est liée en partie au manque de temps. Les mois de juillet, août, septembre auparavant occupés à défricher puis à butter les nouveaux champs de vivriers sont depuis quelques années en très grande partie utilisés à l'entretien des cotonniers et au labour et au repiquage des rizières ;

- le gain de temps et la facilité du travail obtenus grâce au développement de la culture attelée prend d'autant plus d'intérêt que le champ est cultivé plusieurs années de suite (les défrichements préparatoires à la culture attelée étant extrêmement lourds). Le tableau II p.358 montre un allongement spectaculaire des champs labourés à la charrue sur les interfluves de 1973 à 1978 puisque 90,75 % des champs temporaires labourés à la charrue ont moins de 5 ans en 1975, 76,39 % en 1976, 75,40 % en 1977 et 66,75 % en 1978.

### 3. Les associations de culture sur les champs temporaires

Nous avons indiqué dans les tableaux p. 242 et 243 les cultures pratiquées à Syonfan en 1974 et 1975. Nous ne reprendrons ici que les plantes cultivées de façon temporaire au cours de ces deux années par les habitants du terroir (sont donc exclus les quelques cultures pérennes, les rizières et les champs temporaires simplement mis en buttes).

En 1974, les 344 habitants cultivent 160,78 ha et en 1975 les 357 habitants cultivent 166,17 ha de façon temporaire. Si l'on met à part la culture du coton allen et les quelques hectares de stylosanthès en 1975 (voir tableau p. 363) toutes les autres plantes sont vivrières et sont cultivées parfois seules, mais le plus souvent (en moyenne 2 fois sur 3 au moins) en association avec d'autres plantes. Les associations de deux plantes sont les plus nombreuses, puis viennent

---

(1) Nous n'avons pas eu les moyens de mesurer l'ensemble des champs cultivés sur le terroir en 1976, 1977, 1978 si bien que nous n'avons pas la preuve que l'augmentation de la durée de l'ensemble des champs temporaires se poursuit. En revanche, cette augmentation se poursuit de façon spectaculaire pour les champs temporaires labourés à la charrue, dont nous avons pu estimer les surfaces au cours de ces trois dernières années.



les associations de trois plantes et, beaucoup plus rares les associations de quatre plantes. En définitive les associations de cultures sont si fréquentes qu'il faudrait multiplier les surfaces de vivriers par 2,5 si l'on voulait pratiquer exclusivement la culture pure (1).

- 
- (1) Y. BIGOT, chercheur au GERDAT qui a fait des études de rendements sur les champs cultivés dans la sous-préfecture de Kasséré et de Niéllé ne note pas de différences de rendements pour une culture donnée qu'elle soit cultivée pure ou associée. De même la SEDES (voir bibliographie), dans son rapport agricole concernant la zone de Korhogo, admet par exemple p. 94, que pour la culture principale, celle du maïs "les rendements unitaires du maïs associé au mil, au sorgho, au riz pluvial ou au coton sont identiques et parfois même supérieurs aux rendements observés en culture pure ... Les rendements en présence d'arachide sont par contre nettement inférieurs..., la diminution de poids récolté peut s'expliquer de deux manières, soit par le fait que les associations où figurent l'arachide sont placées en général en fin de rotation donc sur des sols appauvris, soit parce que les deux plantes se gênent mutuellement" ; p. 91, ce rapport souligne une chute des rendements de maïs quand celui-ci est cultivé sur buttes en association avec l'igname, la densité de semis de maïs étant moins élevée sur buttes que sur billons. En revanche Y. BIGOT mesure 14 000 pieds de maïs à l'hectare que cette plante soit cultivée sur buttes ou sur billons (information orale). L'association de plusieurs plantes, pratiquée traditionnellement, est donc bien une façon d'intensifier l'agriculture.

Les résultats des travaux d'Y. BIGOT paraîtront sous peu dans la publication suivante : Y. BIGOT : Analyse socio-économique du système de production coton-céréales dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire en 1976-1978. Effets de l'introduction de la culture attelée et difficultés d'intégration des cultures vivrières à l'encadrement cotonnier. IRAT.

## CHAMPS TEMPORAIRES CULTIVES PAR LES HABITANTS DE SYONFAN

EN 1974 ET 1975 (en hectares)

Cultures pures et associées

|                                                                      | 1 9 7 4                              |                                                          | 1 9 7 5                              |                                                          |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|                                                                      | Surface<br>mesurée<br>sur le terroir | Surface<br>multipliée par<br>le nombre<br>d'associations | Surface<br>mesurée<br>sur le terroir | Surface<br>multipliée par<br>le nombre<br>d'associations |
| Culture pure : stylosanthès                                          | 99,21 ha                             |                                                          |                                      | 2,85 ha X 1 = 2,85 ha                                    |
| Culture pure : coton                                                 |                                      | 65,80 ha X 1 = 65,80 ha                                  | 112,84 ha                            | 77,58 ha X 1 = 77,58 ha                                  |
| Culture pure : vivriers                                              |                                      | 33,41 ha X 1 = 33,41 ha                                  |                                      | 32,41 ha X 1 = 32,41 ha                                  |
| Cultures vivrières à<br>deux associations                            | 61,57 ha                             | 31,02 ha X 2 = 62,04 ha                                  | 53,33 ha                             | 30,06 ha X 2 = 60,12 ha                                  |
| Cultures vivrières à<br>trois associations                           |                                      | 24,18 ha X 3 = 72,54 ha                                  |                                      | 22,02 ha X 3 = 66,06 ha                                  |
| Cultures vivrières à<br>quatre associations                          |                                      | 6,37 ha X 4 = 25,48 ha                                   |                                      | 1,25 ha X 4 = 5,00 ha                                    |
|                                                                      | 160,78 ha                            | 259,27 ha                                                | 166,17 ha                            | 244,01 ha                                                |
| Pourcentage de culture<br>pure par rapport aux<br>cultures associées |                                      |                                                          |                                      |                                                          |
| y compris le coton                                                   |                                      | 61,70 %                                                  |                                      | 67,90 %                                                  |
| non compris le coton                                                 |                                      | 34,89 %                                                  |                                      | 39,80 %                                                  |

La fréquence des associations dépend de la nature des plantes (voir tableau p. 364) : le coton est toujours cultivé pur, les quelques centaines d'ares de stylosanthès sont cultivés purs de même que les quelques ares de pois de terre et patates douces, l'arachide n'est cultivé en association avec une autre plante qu'une fois sur 2 ou 3, les pépinières de riz, 3 fois sur 4 (le quart restant étant constitué en fait de petits champs de quelques ares bien visibles au bord des rizières spécialement ouverts pour les pépinières, hors des grands blocs de cultures vivrières). Toutes les autres plantes sont cultivées 8 à 9 fois sur 10 en association.

CHAMPS TEMPORAIRES CULTIVES PAR LES HABITANTS DE SYONFAN  
 EN 1974 ET 1975 (en hectares)  
 Cultures pures et associées

|                               | 1 9 7 4                          |                                      |                   |                                        |                                         | 1 9 7 5                          |                                      |                   |                                        |                                         |
|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|
|                               | Surface<br>en<br>culture<br>pure | Surface<br>en<br>culture<br>associée | Surface<br>totale | Culture<br>pure<br>culture<br>associée | Fréquence<br>des<br>associations<br>(1) | Surface<br>en<br>culture<br>pure | Surface<br>en<br>culture<br>associée | Surface<br>totale | culture<br>pure<br>culture<br>associée | Fréquence<br>des<br>associations<br>(1) |
|                               | ha                               | ha                                   | ha                | %                                      | %                                       | ha                               | ha                                   | ha                | %                                      | %                                       |
| Coton                         | 65,80                            | -                                    | 65,80             | 100                                    | -                                       | 77,58                            | -                                    | 77,58             | 100                                    | -                                       |
| Maïs                          | 10,10                            | 55,21                                | 65,31             | 15,46                                  | 89,67                                   | 5,86                             | 44,39                                | 50,25             | 11,66                                  | 83,23                                   |
| Riz pluvial                   | 1,30                             | 33,09                                | 34,39             | 3,79                                   | 53,74                                   | 5,30                             | 26,19                                | 31,49             | 16,83                                  | 49,10                                   |
| Sorgho                        | 0,22                             | 32,23                                | 32,45             | 0,67                                   | 52,34                                   | 0,53                             | 28,30                                | 28,83             | 1,83                                   | 53,06                                   |
| Arachide                      | 17,59                            | 14,71                                | 32,30             | 54,45                                  | 23,89                                   | 15,98                            | 7,83                                 | 23,81             | 67,11                                  | 14,68                                   |
| Pépinière de riz              | 3,10                             | 7,50                                 | 10,60             | 29,24                                  | 12,18                                   | 4,05                             | 15,78                                | 19,83             | 25,66                                  | 29,58                                   |
| Millet                        | 0,11                             | 7,45                                 | 7,56              | 14,55                                  | 12,10                                   | 0,09                             | 5,17                                 | 5,26              | 1,71                                   | 9,69                                    |
| Igname                        | -                                | 9,87                                 | 9,87              | 0                                      | 16,03                                   | 0,03                             | 3,39                                 | 3,42              | 0,87                                   | 6,35                                    |
| Pois de terre<br>patate douce | 0,99                             | -                                    | 0,99              | 100                                    | -                                       | 0,57                             | 0,13                                 | 0,74              | 77,02                                  | 0,24                                    |
| Stylosanthès                  | -                                | -                                    | -                 | -                                      | -                                       | 2,85                             | -                                    | 2,85              | 100                                    | -                                       |

(1) 61,57 ha de cultures associées en 1974 et 53,33 en 1975.

Par exemple le maïs occupe 55,21 ha de la surface totale portant des cultures associées en 1974, c'est-à-dire 89,67 % de ces surfaces.

C'est le maïs qui est la base de presque toutes les associations 8 à 9 fois sur 10 ; on retrouve le riz pluvial ou le sorgho dans une association sur deux, l'arachide et les pépinières de riz dans une association sur cinq, enfin le millet ou l'igname dans une association sur dix.

Face à cette agriculture vivrière fondée 2 fois sur 3 sur l'association de cultures, nous avons noté, dans notre première partie, que la CIDT développait deux cultures : le maïs (variété *CJB* précoce) et le riz pluvial (variété traditionnelle *morobérékan*) sur des champs de culture pure, le maïs étant semé sur billons, le riz pluvial à plat, l'emploi de l'engrais (16 000 F l'ha en 1975) étant de rigueur (voir p. 38-39). A Syonfan une action a été menée auprès des habitants propriétaires de charrue pour les encourager à utiliser ces méthodes de culture intensives. L'augmentation des surfaces cultivées selon ces méthodes est très faible : 5 ha de riz pluvial et 0,5 ha de maïs en 1975, 6 ha de maïs en 1976, 1 ha de riz pluvial et 5 ha de maïs en 1977, 3 ha de riz pluvial et 4,5 ha de maïs en 1978.

Nous utilisons les résultats d'Y. BIGOT (1), qui a travaillé en même temps que nous auprès d'exploitants habitant la sous-préfecture de Kasséré (certains habitaient Syonfan) en 1976 et 1977, puis auprès d'exploitants habitant la sous-préfecture de Niéllé en 1978.

Il compare les résultats obtenus dans des champs de culture pure de maïs et de riz pluvial encadrés par la CIDT et ceux obtenus dans des champs traditionnels :

| Rendement   | Culture encadrée par la CIDT<br>1976-77-78<br>à Kasséré et Niéllé | A Kasséré 1976-77<br>culture non encadrée |
|-------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Riz pluvial | 470 kg/ha                                                         | 800 kg/ha                                 |
| Maïs        | 2 600 kg/ha                                                       | 2 000 kg/ha                               |
| Sorgho      | -                                                                 | 665 kg/ha                                 |
| Mil         | -                                                                 | néant                                     |

Pour Y. BIGOT, le riz pluvial en culture pure encadré par la CIDT n'a que peu d'intérêt puisque les rendements sont plus faibles qu'en culture traditionnelle et que les paysans doivent en plus payer des engrais ; il faut donc trouver de nouvelles variétés et des techniques permettant de l'associer au maïs. Le maïs encadré est plus intéressant, mais uniquement si on le compare aux champs traditionnels de maïs pur qui sont rares (à Syonfan, 8 à 9 fois sur 10, le maïs est cultivé en association avec d'autres plantes). Selon l'association choisie : maïs-sorgho, ou maïs-riz pluvial, ou maïs-riz pluvial-sorgho, les rendements sur les champs traditionnels s'élèveront à 2 665 kg/ha, 2 800 kg/ha et même 3 465 kg/ha,

(1) Voir son ouvrage en préparation en note p. 362.

rendements supérieurs à ceux des champs de maïs encadrés par la CIDT et ceci sans avoir à déboursier 16 000 F par hectare pour acheter de l'engrais. Il est donc clair pour ce chercheur que suivant les recommandations faites il y a bientôt 15 ans par la SEDES après l'enquête régionale sur Korhogo (voir bibliographie) et qui n'ont pas été suivies par l'encadrement ni même expérimentées, les céréales associées doivent être maintenues d'autant plus que le maïs, le sorgho et le millet ne sont pas incompatibles avec la mécanisation puisque toutes ces plantes poussent sur le billon et non dans le sillon comme le riz pluvial, qui oblige les paysans à pratiquer des sarclages manuels.

Par ailleurs, ce chercheur prouve que les variétés de céréales traditionnelles cultivées dans la région : maïs, riz pluvial, sorgho, millet, riz de bas-fond, sont le gage d'une certaine stabilité des rendements en céréales d'une année sur l'autre, ce qui n'est pas le cas d'une agriculture fondée exclusivement sur le maïs et le riz pluvial, actuellement seules cultures développées par la CIDT. Y. BIGOT qui a analysé 36 exploitations (6 exploitations en culture attelée, 6 exploitations en culture manuelle, chaque année, pendant trois ans) indique les disponibilités en céréales par actif en 1976-1977 et 1978. Les variations vont de 1 à 3,75 quand on ne considère qu'un type de céréale à la fois, elles ne vont que de 1 à 1,47 quand on considère le total des disponibilités en céréales par actif.

CEREALES RECOLTEES PAR ACTIF EN 1976-1977-1978 en kg/ha

| Disponibilités par actif<br>à la récolte | Kasséré<br>1976 | Kasséré<br>1977 | Niéllé<br>1978 | Coefficient des<br>variations |
|------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|-------------------------------|
| Mais                                     | 495             | 995             | 1 015          | de 1 à 2,05                   |
| Sorgho + millet + riz pluvial            | 135             | 200             | 90             | de 1 à 2,22                   |
| Riz inondé                               | 300             | 175             | 80             | de 1 à 3,75                   |
| T O T A L                                | 930             | 1 370           | 1 185          | de 1 à 1,47                   |

Ainsi est reconnue l'efficacité de l'agriculture vivrière traditionnelle : la variété des céréales cultivées assure une certaine sécurité face aux aléas de la pluviosité, la culture associée fournit des rendements supérieurs à la culture pure même lorsqu'on utilise des engrais pour rendre celle-ci plus intensive.

#### 4. Les successions culturales sur les champs temporaires

La nature des cultures pratiquées varie en fonction de l'âge du champ. Il va de soi que selon les exigences d'une plante donnée, elle sera cultivée sur un nouveau champ, un champ récent ou un vieux champ. Comment s'effectue cette répartition sur les champs des habitants de Syonfan en 1974 et 1975 ?

Dans le tableau ci-dessous nous avons mis en évidence les relations fortes existant entre les cultures et l'âge des champs. Nous avons admis qu'une relation serait dite forte quand plus de 10 % des surfaces d'une culture donnée seraient portées sur des champs d'âge donné.

#### RELATIONS FORTES ENTRE LES CULTURES ET L'AGE DES CHAMPS

| Age des champs              | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans |
|-----------------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Cultures</b>             |      |       |       |       |       |       |       |
| Igname                      | X    |       |       |       |       |       |       |
| Pois de terre, patate douce | X    |       |       |       |       |       |       |
| Maïs                        | X    | X     | X     | X     | O     |       |       |
| Coton                       | X    | X     | X     | X     | O     |       |       |
| Sorgho                      | X    | X     | X     | X     | X     |       |       |
| Riz pluvial                 | X    | O     | X     | X     |       |       |       |
| Millet                      |      | X     | X     | X     |       |       |       |
| Pépinière de riz            |      | X     | X     | X     | O     |       |       |
| Arachide                    |      |       | =     | X     | X     | X     | O     |

X relation forte en 1974 et 1975

O relation forte en 1975 uniquement

= relation forte en 1974 uniquement

Ce tableau montre une relative stabilité des relations entre la nature des cultures et l'âge des champs en 1974 et 1975 avec néanmoins, conséquence directe de l'allongement de la durée des champs, une relation nouvelle en 1975 entre certaines cultures et des champs plus anciens : le maïs, le coton, les pépinières de riz qui étaient rarement cultivés sur des champs de plus de quatre ans en 1974, sont cultivés sur des champs de 5 ans en 1975 ; de même l'arachide qui était cultivée de préférence sur des champs ayant 3 à 6 ans en 1974 se retrouve sur des champs de 4 à 7 ans en 1975. Ces variations étant signalées, on observe trois types de relations fortes entre nature des cultures et âge du champ :

- l'igname (en régression très forte) est cultivée exclusivement en première année, ainsi que les quelques ares de patates douces et de pois de terre ;

- le maïs, le coton, le sorgho, le riz pluvial, le millet sont rarement cultivés au-delà de 4 ans, avec quelques particularités : très peu de millet et de pépinières de riz dans les champs de première année, très peu de riz pluvial dans les champs de deuxième année ;

- l'arachide est cultivée entre la 3ème et la 7ème année.

a) Les successions culturelles des champs de cultures vivrières

Pour mieux préciser les types d'associations culturelles choisies par les paysans en fonction de l'âge du champ, nous avons repéré pour les 94,98 ha cultivés en vivriers par les habitants en 1974 et pour les 88,59 ha cultivés en vivriers l'année suivante la fréquence des types d'associations (tableau p.369 ).

En 1974, on note des associations préférentielles dominant largement les autres associations en fonction de l'ancienneté des champs, chacune d'elle représentant de 68 à 94 % des types d'associations rencontrés sur les champs d'un même âge, à la seule exception de la 4ème année où l'association préférentielle ne représente que 54 % des surfaces cultivées. En 1975, les associations sont nettement moins préférentielles, les pourcentages oscillent entre 42 et 60 %, sauf pour les années 6 et 7 où l'association à base d'arachide est très fréquemment choisie. En 1975, pour les champs de première année, le pourcentage de l'association préférentielle s'élèverait à 66,09 % si l'on y ajoutait les champs de riz pluvial pur ou associé au sorgho et les champs de maïs pur ou associé au sorgho ; l'association maïs-riz pluvial est donc moins forte qu'en 1974. Pour la deuxième année, on trouve une association maïs-riz pluvial avec ou sans sorgho couvrant 5,36 ha, si bien que l'ensemble maïs pur ou associé à du riz pluvial, sorgho, millet, pépinières de riz, représente 91,12 % de surfaces cultivées en deuxième année ; le riz pluvial traditionnellement absent en 2ème année de culture est donc relativement bien représenté en 1975 sur les champs de 2ème année. Enfin en cinquième année, on note un accroissement des surfaces de maïs cultivé pur ou en association avec le sorgho et les pépinières de riz (4,36 ha) ; ce type d'association plus celui à base d'arachide occupe 65,24 % des surfaces cultivées en cinquième année.

La succession de ces associations de cultures vivrières nécessite des façons culturales différentes selon les années. Nous y reviendrons dans le sous-chapitre suivant concernant le travail agricole. Indiquons néanmoins ce qui concerne le paysage agraire : les associations de cultures de première année se font presque exclusivement sur buttes (1). Cette façon culturale était nécessaire lorsque l'igname constituait la base de l'association de cultures de première année, ce n'est plus le cas maintenant, mais cette habitude subsiste : le maïs, le sorgho sont semés dans chaque butte à raison d'une ou deux graines par butte, le riz pluvial est semé à la volée entre les buttes. En deuxième année, commencent les cultures sur billons (2) : le maïs est semé seul ou en association avec du sorgho et du millet. Ces trois plantes sont semées dans le billon, le sillon n'étant généralement pas utilisé, ce qui permet de limiter les sarclages ; mais parfois quelques sillons dans un petit coin du champ sont réservés à des pépinières de riz. De plus, nous avons noté qu'en 1975, contrairement aux habitudes des habitants de Syonfan, une partie notable des champs de deuxième année ont été semés en riz pluvial ; les sillons ont donc été davantage utilisés, ce qui a accru les temps de

---

(1) Y. BIGOT estime, d'après des sondages effectués en 1976 dans la sous-préfecture de Kasséré, que les champs de première année comptent 6 500 buttes à l'hectare (renseignement oral, 1978).

(2) Les paysans de Syonfan estiment que dans les champs récents cultivés en vivriers et sur les champs de coton, les billons sont espacés de 70 cm.

FREQUENCE DES TYPES D'ASSOCIATION DE CULTURE SUR LES  
CHAMPS DE VIVRIERS CULTIVES EN 1974 ET 1975 PAR LES HABITANTS

|                                                                                                                         | 1 9 7 4                       |                                                                            |                                                                                                                    | 1 9 7 5                       |                                                                            |                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations préférentielles                                                                                            | Surface<br>totale<br>cultivée | Surface cultivée<br>selon<br>l'association<br>de culture<br>préférentielle | % surface cultivée<br>en association cul-<br>ture préférentielle<br>par rapport à la<br>surface totale<br>cultivée | Surface<br>totale<br>cultivée | Surface cultivée<br>selon<br>l'association<br>de culture<br>préférentielle | % surface cultivée<br>en association culture<br>préférentielle par<br>rapport à la surface<br>totale cultivée |
| <u>1ère année</u>                                                                                                       | ha                            | ha                                                                         | %                                                                                                                  | ha                            | ha                                                                         | %                                                                                                             |
| Mais associé à riz pluvial<br>avec éventuellement igname<br>et (ou) sorgho                                              | 14,57                         | 11,57                                                                      | 79,40                                                                                                              | 18,17                         | 8,69                                                                       | 47,82                                                                                                         |
| <u>2ème année</u>                                                                                                       |                               |                                                                            |                                                                                                                    |                               |                                                                            |                                                                                                               |
| Mais pur ou associé à du sorgho<br>et (ou) millet et (ou) pépinière<br>de riz                                           | 11,78                         | 9,32                                                                       | 79,11                                                                                                              | 12,05                         | 5,62                                                                       | 46,63                                                                                                         |
| <u>3ème année</u>                                                                                                       |                               |                                                                            |                                                                                                                    |                               |                                                                            |                                                                                                               |
| Mais pur ou associé à du riz<br>pluvial et (ou) sorgho et (ou)<br>millet et (ou) pépinière de riz                       | 26,83                         | 18,51                                                                      | 68,98                                                                                                              | 13,78                         | 8,39                                                                       | 60,88                                                                                                         |
| <u>4ème année</u>                                                                                                       |                               |                                                                            |                                                                                                                    |                               |                                                                            |                                                                                                               |
| Mêmes associations préféren-<br>tielles qu'en 3è année en<br>ajoutant l'arachide                                        | 25,93                         | 14,21                                                                      | 54,80                                                                                                              | 17,29                         | 9,39                                                                       | 54,30                                                                                                         |
| <u>5ème année</u>                                                                                                       |                               |                                                                            |                                                                                                                    |                               |                                                                            |                                                                                                               |
| Arachide pure ou associée à du<br>maïs et (ou) riz pluvial et (ou)<br>sorgho et (ou) millet et (ou)<br>pépinière de riz | 9,17                          | 7,16                                                                       | 78,08                                                                                                              | 19,05                         | 8,07                                                                       | 42,36                                                                                                         |
| <u>6ème année</u>                                                                                                       |                               |                                                                            |                                                                                                                    |                               |                                                                            |                                                                                                               |
| Mêmes associations préféren-<br>tielles qu'en 5ème année                                                                | 6,10                          | 5,76                                                                       | 94,42                                                                                                              | 4,40                          | 3,29                                                                       | 74,77                                                                                                         |
| <u>7ème année</u>                                                                                                       |                               |                                                                            |                                                                                                                    |                               |                                                                            |                                                                                                               |
| Mêmes associations préféren-<br>tielles qu'en 5ème année                                                                | 0,60                          | 0,49                                                                       | 81,66                                                                                                              | 3,85                          | 2,72                                                                       | 70,64                                                                                                         |
| T O T A L                                                                                                               | 94,98                         |                                                                            |                                                                                                                    | 87,94                         |                                                                            |                                                                                                               |



sarclage. En troisième et quatrième année, on cultive toujours sur billons en les déplaçant, de sorte que le sillon prend la place de l'ancien billon d'une année sur l'autre. C'est toujours le maïs qui tient la place principale, le plus souvent associé à du sorgho et du millet semés comme le maïs dans les billons, et à du riz pluvial semé à la volée dans les sillons. D'année en année, les billons deviennent moins importants et plus serrés, ceci pour réduire les travaux de sarclage. A partir de la cinquième année, la culture de l'arachide domine, cultivée pure sur les petits billons ou en association avec du maïs, sorgho et millet ; les sillons peuvent être utilisés pour quelques pépinières mais très rarement pour y cultiver du riz pluvial. La place de l'arachide en fin de rotation s'explique bien du fait qu'elle n'exige pas de gros sarclages et croît correctement même sur des parcelles relativement enherbées.

Ces façons culturales traditionnelles apparaissent efficaces depuis celles modelant fortement les champs en début de cycle (buttes puis gros billons) pour maintenir un bon équilibre hygrométrique nécessaire aux plantes exigeantes sans gros risques de laisser développer les mauvaises herbes qui n'apparaissent en grande quantité qu'après 2 ou 3 ans de culture, jusqu'aux façons culturales peu marquées sur les vieux champs : petits billons serrés en fin de cycle suffisants pour y cultiver des plantes peu exigeantes et permettant d'enrayer un peu le développement des mauvaises herbes.

#### b) L'intégration du coton aux cultures vivrières

L'agriculture vivrière traditionnelle coexiste depuis 1967 avec une nouvelle culture : le coton. C'est une culture exigeante comme le maïs et le riz pluvial (1), aussi tout naturellement s'est mise en place un deuxième type de succession culturale dans lequel le coton succède au coton, généralement pendant 4 ans avant d'être remplacé par des cultures vivrières peu exigeantes (2) tout comme celles-ci remplacent les cultures vivrières exigeantes (2) après 4 ans, en agriculture traditionnelle.

Si l'on met à part les deux premières années de culture où tout naturellement se succèdent sur un même champ deux années de cultures vivrières exigeantes ou deux années de cultures cotonnières (c'est le cas de 98,6 % des champs des habitants en 1974 et de 92,6 % d'entre eux en 1975, voir tableau p. 371), les successions culturales pratiquées entre la 3ème et la 7ème année de culture se ramènent aux deux types décrits ci-dessus pour 84,4 % des champs de 1974 et pour 68,5 % des champs de 1975. On note que la succession traditionnelle : vivriers peu exigeants sur vivriers exigeants n'est qu'un peu plus souvent pratiquée que la succession plus nouvelle née avec l'introduction du coton caractérisée par des cultures vivrières peu exigeantes succédant peu à peu au coton.

(1) Répartition des champs de coton cultivés par les habitants de Syonfan en fonction de leur âge :

|      | 1 an  | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | Total |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1974 | 18,22 | 26,30 | 30,79 | 13,29 | 4,20  | 7,17  |       | 100   |
| 1975 | 15,22 | 10,93 | 21,38 | 29,45 | 10,44 | 6,99  | 5,60  | 100   |

(2) Nous appelons cultures vivrières exigeantes, les cultures pures d'igname, de maïs et de riz pluvial ou les cultures associées à l'une de ces trois plantes. Nous appelons cultures vivrières peu exigeantes, les cultures pures de pépinières de riz, de sorgho, de millet et d'arachide et les cultures associées à l'arachide même quand celles-ci sont constituées en partie de maïs ou de riz pluvial.

## INTEGRATION DU COTON AUX CULTURES VIVRIERES

Champs temporaires cultivés par les habitants du terroir en 1974

A - Surfaces en hectares

|                                      | 1 an  | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | Total  |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 1) Vivriers sur vivriers             | 14,57 | 11,00 | 23,14 | 17,88 | 4,79  | 3,86  | 0,60  | 75,84  |
| 2) Coton sur coton                   | 11,99 | 17,31 | 16,83 | 5,00  | 1,59  |       |       | 52,72  |
| Vivriers peu exigeants sur coton     |       |       | 2,23  | 6,23  | 4,38  | 2,24  |       | 15,08  |
| 3) Coton sur vivriers                |       |       | 3,43  | 3,75  | 1,18  | 4,72  |       | 13,08  |
| Vivriers sur coton derrière vivriers |       |       |       | 0,98  |       |       |       | 0,98   |
| Vivriers exigeants sur coton         |       | 0,78  | 1,46  | 0,84  |       |       |       | 3,08   |
| TOTAL                                | 26,56 | 29,09 | 47,09 | 34,68 | 11,94 | 10,82 | 0,60  | 160,78 |

B - En pourcentages

|       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1)    | 98,60 | 45,95 | 84,44 | 47,82 |
| 2)    |       | 52,65 |       | 36,62 |
| 3)    | 1,40  |       | 15,56 |       |
| TOTAL | 100   |       | 100   |       |

Champs temporaires cultivés par les habitants du terroir en 1975

A - Surfaces en hectares

|                                      | 1 an  | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | Total  |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 1) Vivriers sur vivriers             | 18,17 | 10,04 | 8,93  | 12,13 | 11,77 | 1,95  | 0,84  | 63,83  |
| 2) Coton sur coton                   | 11,81 | 6,65  | 16,14 | 11,87 | 2,75  | 0,98  |       | 50,20  |
| Vivriers peu exigeants sur coton     |       | 0,12  | 0,98  | 1,28  | 5,96  | 2,30  | 1,36  | 12,00  |
| 3) Coton sur vivriers                |       | 1,83  | 0,45  | 9,55  | 5,05  | 3,95  | 4,35  | 25,18  |
| Vivriers sur coton derrière vivriers |       |       |       | 0,70  | 1,72  |       | 0,95  | 3,37   |
| Vivriers exigeants sur coton         |       | 1,89  | 3,22  | 3,18  | 0,25  | 0,15  | 0,70  | 9,39   |
| Coton sur vivriers derrière coton    |       |       |       | 1,40  | 0,30  | 0,50  |       | 2,20   |
| TOTAL                                | 29,98 | 20,53 | 29,72 | 40,11 | 27,80 | 9,83  | 8,20  | 166,17 |

B - En pourcentages

|       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1)    | 92,64 | 55,85 | 68,51 | 30,51 |
| 2)    |       | 36,79 |       | 37,71 |
| 3)    | 7,36  |       | 31,49 |       |
| TOTAL | 100   |       | 100   |       |

(1) dont 2,45 ha de stylosanthès succédant à du coton

Dans la mesure où les défrichements se réduisent depuis quelques années et que s'allonge la durée des champs, il serait souhaitable que l'ensemble des cultures pluviales d'une même exploitation soit effectuée sur un même bloc de champs : c'est à dire que l'on introduise deux autres types de succession culturale :

- ou bien :

d'abord deux ou trois ans de coton  
puis deux ans de cultures vivrières exigeantes  
puis un ou deux ans de cultures vivrières peu exigeantes.

- ou bien :

d'abord deux ans de cultures vivrières exigeantes  
puis deux ou trois ans de coton  
puis un ou deux ans de cultures vivrières peu exigeantes.

Il va sans dire que dans la mesure où les cultures vivrières exigeantes sont encore plus nécessaires aux paysans que le coton puisqu'elles constituent la base de leur nourriture, il nous paraîtrait raisonnable de développer la succession culturale qui privilégie les cultures vivrières exigeantes, en les plaçant en tête de succession lorsque le champ est nouveau et qu'il exige peu de sarclages. Ces deux nouveaux types de succession culturale ne sont pas inconnus puisqu'ils concernent 15,5 % des champs de 3 à 7 ans de 1974 et 31,4 % des champs de 2 à 7 ans de 1975. On enregistre même une progression spectaculaire de 15 % en un an, toutefois la lecture critique des deux tableaux montre que certaines successions ne sont pas à leur place notamment en 1975 où un pourcentage notable (7,9 % sur 31,4 %) de ces successions nouvelles sont constituées par des champs de 6ème et 7ème année portant du coton succédant à des vivriers ou portant des vivriers exigeants succédant à du coton, alors que ces champs déjà anciens devraient être réservés aux cultures vivrières peu exigeantes. Par ailleurs, on voit mal l'intérêt de la succession : coton-vivriers-coton qui constitue 1,9 % des successions nouvelles.

Si l'on observe les blocs de cultures exploités par les habitants de Syonfan en 1974 (voir carte des cultures, hors-texte), on remarque que la succession culturale que nous préconisons : vivriers exigeants - coton - vivriers peu exigeants est pratiquée en partie sur trois blocs de champs appartenant aux familles I - L - M en 1974, et en totalité sur l'un de ces blocs en 1975. Sur le bloc de la famille I au nord de Syonfanlélé, le champ ouvert en 1974 porte de l'igname, du maïs et du riz pluvial, le champ ouvert en 1973 porte du maïs, du millet et du sorgho, le champ ouvert en 1972 du maïs et du riz pluvial, le champ ouvert en 1971 en grande partie du coton, en petite partie de l'arachide. Sur le bloc de la famille L, à l'est de Lokpoho, le champ ouvert en 1974 porte du maïs et du riz pluvial (1), celui ouvert en 1973 du maïs, celui ouvert en 1972 du maïs, du sorgho et des pépinières de riz, celui ouvert en 1971 du coton. Sur le bloc de la famille M, près de Korikouamon, le champ ouvert en 1974 porte de l'igname et du riz pluvial, celui ouvert en 1973 du maïs, celui ouvert en 1972 du maïs et du riz pluvial d'une part et du maïs et du sorgho d'autre part, celui ouvert en 1971 du coton. En 1975,

---

(1) Sur la carte des successions culturales, le champ cultivé en 1974 a été tramé par erreur comme un champ butté en 1974 pour être cultivé en 1975.

sur le bloc de la famille L, aucun nouveau champ ne sera cultivé cette année-là, mais des buttes seront préparées pour être cultivées l'année suivante, les champs ouverts en 1974 et 1973, donc de 2ème et 3ème année porteront encore des vivriers exigeants : maïs, riz pluvial et sorgho, le champ ouvert en 1972, ayant 4 ans portera du coton, enfin le champ ouvert en 1971, ayant 5 ans, sera cultivé en arachide après avoir été cultivé successivement les années précédentes en vivriers exigeants puis en coton.

##### 5. Les déplacements des champs et la durée des jachères

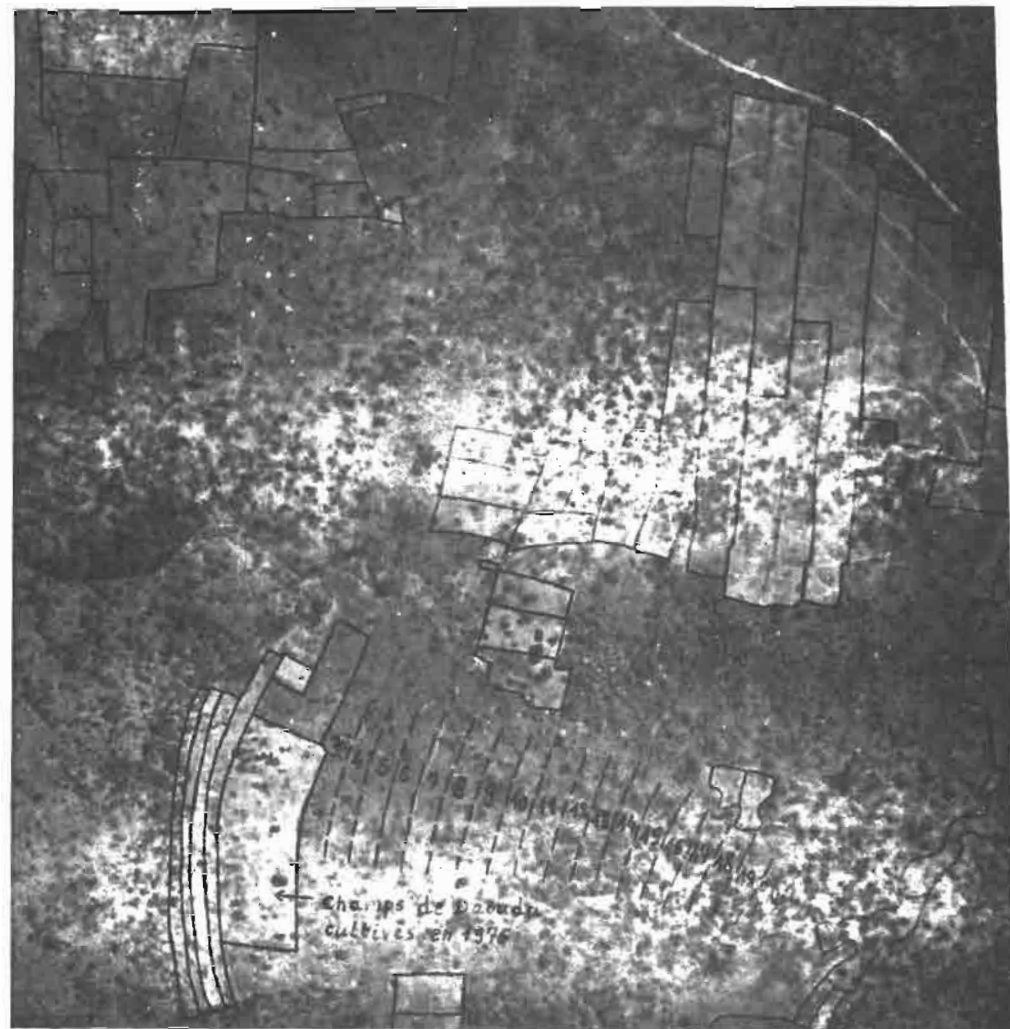
Les champs portant du coton sur défriche s'effacent lorsqu'ils ont été cultivés 5, 6 ou 7 ans. Lorsqu'ils forment un bloc, presque toujours défriché la même année, l'ensemble du bloc s'efface en un ou deux ans. On note sur la carte des déplacements des champs entre 1974 et 1975 (hors-texte) la disparition de plusieurs champs de coton isolés de 0,50 à 3 ha dans la zone nord du terroir, ainsi que la disparition des 2/3 du bloc de coton de Séhétonon ouvert au nord du terroir en 1971 ; en 1976 ce bloc sera totalement effacé. On peut se demander ce qu'il adviendra du bloc de 16 ha ouvert au bulldozer en 1973 et toujours cultivé en arachide en 1978. Si une plante fourragère n'y est pas semée pour permettre un retour rapide des cultures, il est probable que ce bloc disparaîtra comme les autres en 1 ou 2 ans. En observant la localisation des nouveaux champs de coton défrichés en 1975 (voir en annexes, le parcellaire 1975, où sont répertoriées toutes les cultures effectuées sur le terroir cette année-là) et en poursuivant l'observation directe sur le terroir en 1976, 1977, 1978, on s'aperçoit que la CIDT n'ouvre pratiquement plus de blocs ou de champs de coton isolés (quelques cas de champs isolés ouverts au nord du terroir en 1975), mais le plus souvent les accole à des blocs de cultures vivrières existants. On peut regretter que ces nouveaux champs se relient généralement mal aux blocs de cultures vivrières. En effet, si les nouveaux champs de coton se situent généralement du côté du champ le plus récent du bloc de cultures existant, ce qui constitue un facteur favorable à l'intégration du champ de coton (1), parfois une bande de 50 à 100 mètres est laissée en friche, entre le nouveau champ de coton et le champ le plus récent du bloc, comme si justement on retardait une intégration possible. Mais surtout, très souvent, la forme trop trapue du nouveau champ de coton (100 - 150 mètres de côté) ne permet de le faire coïncider avec le champ le plus récent du bloc, dont la longueur oscille entre 150 et 350 mètres, que sur une partie de cette longueur ; les modifications à effectuer seraient dérisoires pour que l'intégration se fasse harmonieusement, mais elles ne sont pas entreprises, probablement du fait que les moniteurs de la CIDT qui délimitent les nouveaux champs de coton avec l'aide matérielle des paysans n'ont pas saisi la logique du déplacement des blocs de cultures vivrières.

---

(1) Notons que cette forme d'intégration du coton aux cultures vivrières, qui donne la première place au coton dans l'ordre de la succession culturale n'est pas celle que nous préconisons.

En effet si les déplacements des blocs de coton ouverts par la CIDT n'obéissent jusqu'à présent à aucune politique d'aménagement de l'espace : on se contentait de piqueter une zone jugée satisfaisante sur le plan des potentialités agronomiques que l'on cultivait jusqu'à ce que l'enherbement rende les sarclages trop difficiles, un autre bloc situé dans un tout autre endroit du terroir était alors crée puis disparaissait à son tour, en revanche les déplacements des champs de vivriers obéissent à une volonté d'utilisation rationnelle du terroir. Il s'agit pour les paysans de balayer systématiquement la pente des interfluves, en partant généralement du bas de cette pente ils ouvrent chaque année un nouveau champ large de 10 à 30 mètres vers l'amont et abandonnent chaque année un vieux champ à l'aval. Cette conquête de l'interfluve prend des années : ainsi Daouda chef de la famille M (voir fig. p. 375) a ouvert un premier champ en bas de pente à côté de Bégui en 1956 ; ce bloc de champs se déplace vers l'ouest, et atteint actuellement le haut de l'interfluve. Comme ce sommet n'est pas trop cuirassé (le bloc de champs de Daouda longe le sud de la cuirasse de Fonontoupoungo), il est probable que ce bloc de champs continuera à avancer toujours vers l'ouest, cette fois-ci vers l'aval de l'interfluve en direction des blocs de cultures des familles E et  $\alpha$ . La carte des successions culturelles montre très clairement l'avancée d'autres blocs de cultures, en particulier, de part et d'autre de la piste de Tyasso, les blocs des familles L, R, Q qui se déplacent du bas-fond de Nungbama au nord, vers le sud en direction du sommet de l'interfluve, tandis que les blocs des familles U, T, D se déplacent du bas-fond de Bessan au sud, vers ce même sommet d'interfluve au nord (fig. p. 375). Ne sachant pas depuis combien d'années le bas de pente de Nungbama a été abandonné par les familles L, R, Q, nous ne pouvons pas prévoir si ces familles recommenceront à balayer cette même pente une fois le sommet de l'interfluve atteint ; en revanche pour avoir enquêté auprès de Madénon chef de famille T, nous savons que même si la progression du bloc se poursuit vers le sommet par exemple, jusqu'en 1983, ce qui semble probable compte-tenu de la distance qui sépare le bloc des familles R, Q, du bloc des familles U, T, celui-ci ne recommencera pas à cultiver le bas de pente de Bessan qui n'a été abandonné que depuis 1963, soit vingt ans plus tôt ; en effet, les paysans préfèrent attendre une trentaine d'année avant de recommencer à cultiver une vieille jachère, comme le montre les résultats de l'enquête suivante.

Cette enquête, effectuée en avril 1976 avec l'aide précieuse d'un agrostologue du CRZ (Centre de Recherche Zootechnique) de Bouaké, J. CESAR, nous a permis de décrire l'évolution des jachères en suivant quatre exemples : celui du bloc de cultures de Brahima, chef de la famille H (à proximité ouest de Syonfan) et celui du bloc de cultures de Zanafigué chef de la famille Z (au sud du hameau de Zanafiguébougourou), exemples que nous n'avons pas cartographiés, les jachères les plus anciennes du premier ne datant que de 1971 et celles du second de 1964 ; en revanche nous avons suivi et cartographié (fig. p. 375) le bloc de cultures de Daouda, chef de la famille M, et celui de Madénon, chef de la famille T, deux blocs que nous avons présentés ci-dessus. Notons que Madénon a d'abord cultivé un premier bloc de champs au sud de Bessan qui fut abandonné en 1962 quand le sommet de la cuirasse de l'interfluve fut atteint. Madénon ouvrit alors un nouveau bloc au nord de Bessan.



Enquête sur les jachères effectuée en avril 1976 (photo oct. 1975)

à gauche : champs et jachères de Madénon (chef de la famille T)

ci-dessus : — champs et jachères de Daouda (chef de la famille M)

— bloc ouvert au bulldozer en 1973, portant déjà des griffes d'érosion.

En pointillé : largeur des champs abandonnés depuis 2 ans (en 1974)...., 3 ans (en 1973)...., 5 ans (en 1971)...., 10 ans (en 1966)...., 20 ans (en 1956)...., 25 ans (en 1951).





Que nous apprend cette enquête ? Les graminées adventices généralement annuelles se développent pendant que les champs sont cultivés, puis une fois ces champs abandonnés, ces graminées disparaissent en trois ou quatre ans étouffées par des graminées de jachère généralement vivaces. Les graminées de jachère sont elles-mêmes remplacées en dix ou quinze ans par des graminées de savane généralement vivaces elles aussi. J. CESAR considère que le sol est alors reconstitué, mais les paysans préfèrent attendre que la jachère soit reboisée pour remettre la zone en culture. Dans la période qui suit la disparition des graminées de jachères un équilibre démographique des arbres s'établit peu à peu : les espèces à croissance rapide deviennent adultes, les autres sont encore de petite taille. Au bout de 30 ans la présence des arbres procurant de l'ombre fait elle-même diminuer la densité de végétation de savane et le sol se tapisse de feuilles mortes se transformant en humus.

Nous reprendrons ce processus, année par année, en décrivant les graminées et les arbres rencontrés sur les jachères des quatre séries de blocs de cultures précédemment présentés. Pour préciser rapidement de quelle jachère il est question, nous avons repéré chacune d'entre elle par le nom de l'exploitant : Daouda, Madénon, Zanafigué ou Brahima et par le nombre d'années depuis lequel le champ est abandonné. L'enquête ayant eu lieu en avril 1976, le champ de Brahima abandonné en 1975 il y a un an s'appellera Brahima 1, les champs de Daouda et de Madénon abandonnés en 1973 s'appelleront Daouda 3 et Madénon 3 etc... Ceci permet de comparer la rapidité avec laquelle les jachères des uns et des autres se reconstituent en repérant en particulier l'apparition de certaines graminées.

On rencontre des graminées adventices et rudérales généralement annuelles sur les jachères les plus récentes, dont l'*Andropogon facigetus* chez Brahima 1 et 2 poussant sur le sable pur donc sur un sol pauvre, ainsi que le *Pennisetum polystachyon* indicateur de jeune jachère chez Zanafigué 0 et 1, Madénon 1 et Brahima 4 (ceci permet de noter le retard très net dans la reconstitution des jachères de Brahima par rapport à celles des autres exploitants), on rencontre aussi le *Paspalum orbiculare* et le *Rottboellia exaltata* chez Madénon 2, cette dernière graminée poussant sur des sols fertiles, mais étant particulièrement épuisante pour celui-ci. De façon générale les plantes adventices annuelles régressent, étouffées par l'*Andropogon gayanus*, plante de jachère vivace, comme on le note chez Zanafigué 3 et Daouda 4.

Cette dernière graminée de jachère se retrouve partout avec une autre graminée de jachère, l'*Imperata cylindrica*, particulièrement épuisante pour le sol à cause de ses très longs rhizomes : l'*Imperata cylindrica* ne pousse qu'en début de jachère et est étouffée peu à peu, comme les graminées adventices, par l'*Andropogon gayanus*, plante améliorante par la quantité de matière organique qu'elle peut fournir par ses feuilles et ses racines. Notons que les gardiens de troupeaux de bovins de Syonfan nous ont signalé que l'*Andropogon gayanus* (niafigué en sénoufo) était apprécié des bovins. On trouve de l'*Imperata cylindrica* chez Zanafigué 0-1-3, chez Daouda 2-3-4-5-6-7-8 (un peu plus sur la jachère 8 que sur les jachères 6 et 7, cette zone étant un peu plus sableuse) 9-10-11 (de moins en moins au fil des années), chez Madénon 1-2-3-4 (de moins en moins de l'année 1 à 4) et 7 (sur une jachère où le sol est un peu plus compact qu'en année 5 et 6). On trouve de l'*Andropogon gayanus* chez Zanafigué 1-3-4 (très peu au début, puis la graminée



envahit tout le champ au détriment de l'*Imperata cylindrica*, chez Brahima 6-7-8-9-10-11 (on retrouve toujours un certain retard dans la reconstitution des jachères de Brahima par rapport à celles des trois autres exploitants), chez Daouda 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14 (l'*Andropogon gayanus* devient dominant à partir de l'année 9), enfin chez Madénon 2-3-4-10-11-12-13-14. Ainsi à partir de nos quatre exemples, on note qu'on ne trouve plus d'*Imperata cylindrica* sur des jachères vieilles de plus de 11 ans et plus d'*Andropogon gayanus* sur des jachères vieilles de plus de 14 ans. Madénon assure qu'on peut théoriquement recultiver une jachère lorsque l'*Andropogon gayanus* a disparu c'est à dire au bout de 15 ans, mais lui comme les autres paysans préfèrent attendre encore 15 ans que la zone ait été reboisée pour la remettre en culture.

Durant ces quinze premières années de jachère, on observe d'autres modifications que celles concernant les changements de graminées. Ainsi les billons s'effacent au bout de 5, 6 ou 7 ans de jachère, mais cet effacement dépend aussi de la structure physique du sol : les billons subsistent chez Brahima 7 sur une jachère très gravillonnaire alors qu'ils avaient disparu à l'année 6, on ne voit presque plus de billons chez Madénon 6 et plus du tout à l'année 7, ils disparaissent dès l'année 5 chez Daouda. Pendant les toutes premières années de jachère, la végétation ne couvre pas tout le sol, mais très vite, grâce au tallage, le sol disparaît sous un tapis de graminées sauf quand il est particulièrement pauvre ou compacté ; c'est le cas chez Brahima où la végétation ne recouvre encore qu'une partie du sol à l'année 6. Les jachères s'embroussaillent après quelques années chez Madénon 9-10-11-12, chez Brahima 10-11 ; les arbres apparaissent assez vite : chez Madénon 3 on observe des arbres dont le tronc mesure 4 cm de diamètre, chez Madénon 4-5-6-7-8 des arbres dont le diamètre du tronc mesure 10-12 cm, chez Daouda 5 des *Terminalia* de 6-7 cm de diamètre, des *Ficus* de 15 cm de diamètre, des *Afrormosia* de 6-7 cm ; chez Daouda 7 des rejets de *Daniellia* ont résisté au feu et vont donner des arbres, chez Daouda 9 on observe la présence de *Daniellia* et chez Daouda 10 les arbres sont de plus en plus nombreux et de plus en plus gros, chez Madénon 13-14 (sur le premier bloc abandonné en 1962) on observe peu d'arbres car la zone est cuirassée, mais les arbres existants sont déjà gros (troncs de 15 cm de diamètre), chez Madénon 15 on trouve des *Afrormosia* de 20 cm de diamètre, des *Daniellia* de 25 cm, des *Parinari* de 20 à 22 cm.

Au bout de 15 ans de jachère, les graminées de savane remplacent peu à peu les graminées de jachère. Chez Zanafigué dont les cultures ont été complantées (verger d'anacardiés), les jachères se reconstituent très vite ; dès la 4ème année apparaissent des graminées de savane : l'*Andropogon schirensis*, l'*Andropogon africanus*, indicateur d'hydromorphie temporaire, le *Ctenium newtonii*, indicateur de terrain sableux jaune. Cette dernière graminée apparaît chez Daouda 11-12-13-14 ; de plus chez Daouda 15-16-17-18-19, on trouve de l'*Hyparrhenia smithiana* qui étouffe l'*Andropogon gayanus* en récupérant plus rapidement les éléments nutritifs du sol (notons que c'est avec l'*Hyparrhenia smithiana* que sont recouverts les toits des maisons). Cette dernière graminée apparaît aussi chez Madénon 13-14-15 avec en année 13 de l'*Hyparrhenia subplumosa*, en année 14 du *Ctenium newtonii* et en année 15 de l'*Andropogon schirensis* ; auparavant chez Madénon 10-11 était apparu l'*Andropogon tectorum* (1).

- 
- (1) Nous avons noté les noms sénoufo ou dioula de toutes ces graminées :  
 1) graminées adventices : *Pennisetum polystachyon* (sotiagzog), *Paspalum orbiculare* (yoporagui), *Rottboellia exaltata* (zaouagui) - 2) graminées de jachère : *Imperata cylindrica* (dassoung), *Andropogon gayanus* (niafigué) - 3) graminées de savane : l'*Andropogon schirensis*, l'*Hyparrhenia smithiana*, l'*Hyparrhenia subplumosa* qui indiquent toutes les trois que le sol est reconstitué, ont toutes le même nom (nanion) en sénoufo ; ces graminées sont appréciées des bovins ainsi que le niafigué ; les autres traductions sont les suivantes : *Ctenium newtonii* (panaga) *Andropogon tectorum* (gbolo).

Au bout de 30-40 ans, l'*Hyparrhenia smithiana*, l'*Hyparrhenia subplumosa*, l'*Andropogon schirensis* sont toujours là, sous le couvert des arbres : *Daniellia*, *Terminalia*, *Parinari*, *Ficus*, *Afrormosia* qui, en faisant de l'ombre, limitent néanmoins le tallage de ces graminées.

Les paysans de Syonfan n'envisagent pas pour le moment de remettre en culture des zones qui n'ont pas été reconstituées par 30 ans de jachère, sauf nous le verrons plus loin pour les besoins de la culture attelée.

Les champs abandonnés sur ces quatre blocs avaient tous été préalablement défrichés par la méthode traditionnelle du brûlis, aussi à leur mise en jachère, ils portaient encore (voir p. 356) une centaine d'arbres utiles vivants à l'hectare et une centaine d'arbres brûlés en partie abattus. Or, la densité du couvert arboré influe sur la rapidité de la reconstitution du sol mis en jachère. J. CESAR le remarque chez Zanafigué 4. Par ailleurs ce couvert arboré permet un recru forestier par rejets plus rapide que par semis (Daouda 7). Dans le cadre d'une agriculture temporaire à longue jachère naturelle qui se poursuit même après l'introduction de la culture attelée, on peut donc se demander si les jachères des champs labourés à la charrue, préalablement défrichés au treuil et sur lesquels il ne reste que 20 arbres à l'hectare (nous l'avons mesuré p. 394) seront reconstituées en 15 ans comme c'est généralement le cas actuellement, ou s'il faudra attendre quelques années ou une décennie de plus. Cette question est encore plus aiguë pour les jachères des champs labourés à la charrue, préalablement défrichés au bulldozer qui ont de grandes dimensions (16 ha à Syonfan), et sur lesquels il ne reste plus un seul arbre.

### Conclusion

Ainsi, si les grandes lignes de l'organisation de l'espace ne sont pas modifiées par la densification de l'occupation agricole du terroir, on voit se dessiner plusieurs changements :

Le système de cultures temporaires reste dominant ; un système de cultures permanentes s'est établi néanmoins dans les bas-fonds rizicoles du terroir, mais ceux-ci ne sont pas aménagés et restent tributaires des variations de pluviométrie d'une année à l'autre : une partie des rizières, celles situées dans les zones les plus basses et celles situées dans les zones les plus hautes ne sont en effet cultivées que lorsque la pluviométrie est faible dans le premier cas et lorsqu'elle est forte dans le second cas.

Quant au système de cultures temporaires, il maintient certaines de ses caractéristiques :

- La succession culturale traditionnelle ne concernant que des cultures vivrières intéresse encore près de la moitié des champs des habitants du terroir de Syonfan en 1974 et près du tiers en 1975. Sur ces champs se succèdent chaque année des plantes différentes cultivées 2 fois sur 3 en association.

Pendant les premières années, sont bouturées ou semées des plantes exigeantes, dans des champs profondément modelés par des façons culturales privilégiant le bon équilibre hygrométrique du sol, puis viennent des plantes vivrières peu exigeantes sur des champs modelés beaucoup plus légèrement par des façons culturales dont le rôle est essentiellement d'enrayer le développement des mauvaises herbes. La succession culturelle la plus souvent pratiquée est la suivante :

- 1ère année : maïs associé au riz pluvial avec éventuellement de l'igname et (ou) du sorgho.
- 2ème année : maïs pur ou associé à du sorgho et (ou) du millet et (ou) une pépinière de riz.
- 3ème année : maïs pur ou associé à du riz pluvial et (ou) du sorgho et (ou) du millet et (ou) une pépinière de riz.
- 4ème année : même association qu'en troisième année en ajoutant l'arachide.
- 5ème année : arachide pure ou associée à du maïs et (ou) du riz pluvial et (ou) du sorgho et (ou) du millet et (ou) une pépinière de riz.

L'adaptation des cultures et des façons culturales à l'âge du champ montre l'efficacité des méthodes agricoles traditionnelles ; Y. BIGOT, chercheur au GERDAT, montre aussi l'efficacité sur le plan des rendements des associations culturales vivrières traditionnelles par rapport à la pratique de la culture pure intensive préconisée par la CIDT, ainsi que l'intérêt du maintien de la variété des céréales actuellement cultivées offrant une production plus régulière qu'une sélection d'une ou deux céréales (maïs et riz pluvial) préconisée par la CIDT, dans une région où la pluviosité est très irrégulière.

- Les champs de cultures vivrières forment des blocs appartenant à un même exploitant. Ils sont tous allongés parallèlement aux courbes de niveau, le plus vieux est situé à une extrémité du bloc, généralement en aval de l'interfluve, le plus récent est situé à l'autre extrémité en amont. Chaque année, une partie des champs les plus récents et la totalité du champ le plus ancien sont abandonnés à la jachère, tandis qu'on défriche en amont un nouveau champ qui sera butté pour être cultivé l'année suivante. Les interfluves sont donc balayés par l'avancée très lente de ces blocs de cultures. Une partie du couvert arboré est maintenu pendant la période de culture : sur une moyenne de 1 000 arbres à l'hectare recensés sur un futur défrichement, on conserve encore en 5ème année de culture environ 100 arbres utiles vivants et il reste sur les 900 autres troncs brûlés au moment du défrichement, une centaine d'entre eux qui n'ont pas été utilisés comme bois de chauffe par la famille de l'exploitant. Dans les conditions actuelles de durée des champs et de maintien du couvert arboré il faut environ 15 ans aux jachères pour se reconstituer, reconstitution signalée par l'apparition des graminées de savane remplaçant les graminées de jachère, mais les paysans préfèrent attendre encore 15 à 20 ans que les jachères soit reboisées pour les remettre en culture.

Par ailleurs, le système de cultures temporaires comprend depuis une dizaine d'années, un autre type de champ portant du coton sur défriche. Cette culture a développé un nouveau type de succession culturelle qui intéresse le tiers des champs des habitants du terroir de Syonfan en 1974 et 1975. Il s'agit d'une transposition simple de la succession culturelle traditionnelle, le coton prenant

la place des cultures vivrières exigeantes : cultivé sur défriche au moins 2 ans de suite et le plus souvent 4 ans, il est remplacé ensuite par des cultures vivrières peu exigeantes. Les champs de coton sont isolés ou forment des blocs défrichés la même année qui s'effacent en un ou deux ans pour reparaître ailleurs, mais depuis 1975, on note un effort d'intégration des champs de coton aux blocs de cultures vivrières.

Depuis 1974-75, on peut observer en effet d'autres modifications sensibles du système de cultures temporaires :

- La durée des champs s'allonge ; nous l'avons observé sur l'ensemble des champs du terroir entre 1974 et 1975 (cette année là 11 % des champs ont plus de 5 ans) et sur les champs labourés à la charrue entre 1974 et 1978 (cette dernière année, le tiers des champs labourés à la charrue a plus de 5 ans). Cette augmentation est provoquée par une diminution des défrichements liée au manque de temps et non au manque d'espace et directement pour ceux qui utilisent une charrue à l'intérêt de cultiver de nombreuses années un même champ qu'il a fallu préalablement dessoucher péniblement au treuil ou à la hache.

- Les champs de coton ouverts sur défriche sont de plus en plus souvent accolés aux blocs de vivriers existants. Ouverts en amont des champs les plus récents de ces blocs ils pourraient être facilement intégrés, si la CIDE modifiait leurs formes trapues pour leur donner une forme plus allongée comme celle des champs de vivriers.

- Deux autres types de succession culturale apparaissent qui intègrent véritablement le coton aux cultures vivrières exigeantes. Le premier type privilégie le coton cultivé sur défriche 2-3 ans auquel succèdent les vivriers exigeants 2 ans puis les vivriers peu exigeants 1 ou 2 ans. Le deuxième type, que nous préconisons, privilégie les vivriers exigeants, base de l'alimentation paysanne, cultivés 2 ans auxquels succèdent le coton 2-3 ans puis les vivriers peu exigeants 1 ou 2 ans. Ces deux types de succession concernent 16 % des champs de 3ème à 7ème année en 1974 et 32 % de ces champs en 1975. Ils ont l'avantage de réunir en un même bloc toutes les cultures pluviales d'un même exploitant (ce qui est un gain de temps), de permettre une diminution des défrichements beaucoup plus difficiles à réaliser depuis que les mois de juillet, août, septembre sont occupés par la culture cotonnière et la riziculture, afin pour ceux qui ont une charrue d'allonger la durée des champs. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'allongement de la durée des champs se solde par une augmentation du travail de sarclage particulièrement peu apprécié des paysans.

- Enfin nous signalons deux autres modifications provoquées par le développement de la culture attelée : l'une est observable en 1975 mais surtout en 1976, 1977, 1978 : il s'agit du raccourcissement de la durée des jachères sur les champs défrichés au treuil afin d'alléger le travail de dessouchage en choisissant des jachères relativement jeunes encore mal reboisées ; on peut se demander néanmoins si cette formule n'engendrera pas un développement plus rapide des adventices que sur les champs traditionnellement ouverts sur des jachères de 30 - 40 ans au couvert arboré relativement dense. La deuxième modification éventuelle ne sera observable que dans dix ou quinze ans sur les jachères des champs dessouchés au treuil pour la première fois en 1975 et sur lesquels il ne reste que 20 arbres à l'hectare : ces jachères seront-elles reconstituées aussi rapidement que celles des champs traditionnels sur lesquels il reste 200 arbres à l'hectare, ou faudra-t-il allonger la durée de la jachère naturelle ? Il va sans dire que cette question serait sans objet si, entre-temps, se développait une agriculture permanente fondée sur l'alternance des cultures vivrières et cotonnières et des cultures fourragères régénérant le sol en 2 ou 3 ans.

### C. L'ORGANISATION DU TEMPS

C'est l'enquête effectuée auprès de 19 actifs des familles J et S logon et pongabélé de Syonfan (p. 281) qui nous permet de préciser l'organisation du temps chez les paysans de Syofan. Nous analyserons le travail d'une femme active type dont le temps serait organisé comme celui de la moyenne des femmes de ces deux familles (on se souviendra des différences peu importantes mais nettes existant entre le travail des femmes des deux ethnies et entre celui des femmes mariées et célibataires) de même, nous avons analysé le travail d'un homme actif type selon les mêmes critères (rappelons les très grosses différences entre les temps de travaux agricoles effectués par les hommes en fonction de leur âge et surtout de leur ethnie).

Une femme type de Syonfan travaillait, en 1975, 330,5 jours (de huit heures) par an (1), dont 143 journées de travaux ménagers, 169 journées de travaux agricoles et 18,5 journées de travaux divers. Un homme actif type travaillait 272,5 jours par an (1) dont 2,5 jours de travaux ménagers, 188 jours de travaux agricoles, 45 jours de travaux divers au village et 37 jours de travaux de manoeuvre à Kasséré (2).

Ces travaux ne sont pas répartis de façon égale entre les douze mois de l'année sauf les travaux ménagers réduits au minimum qui reviennent de façon quotidienne et qui sont difficilement compressibles, même en période d'intense travail agricole, de même (mais ce travail reste marginal), l'emploi de manoeuvre à Kasséré effectué 8 mois sur 12 par l'un des hommes de la famille S. Il reste donc deux séries de travaux dont l'importance varie en cours d'année : les travaux agricoles qui accompagnent et suivent la saison des pluies et les travaux divers essentiellement effectués entre la fin des travaux agricoles de l'année précédente (janvier) et le début des travaux de la prochaine année (mai), pendant la morte-saison agricole (février, mars, avril) correspondant au coeur de la saison sèche.

C'est le travail agricole, donc l'alternance de la saison des pluies et de la saison sèche (voir tableau p. 239) qui rythme la vie villageoise. En février, mars, avril, c'est à dire en saison sèche, 10 à 25 % seulement des journées des actifs sont occupées par les travaux agricoles. En janvier et mai et de plus, pour les femmes, en octobre et novembre, ce pourcentage oscille entre 30 et 50 %. La période des lourds travaux dure sept mois pour les hommes, de juin à décembre, et cinq mois pour les femmes de juin à septembre et en décembre où 60 à 80 % des journées se passent sur les champs.

---

(1) Moyenne calculée à partir des travaux des 11 femmes des familles J et S fournissant 3 634 journées de travail par an.

Moyenne calculée à partir des travaux des 8 hommes des familles J et S fournissant 2 183 journées de travail par an (voir tableau p. 283).

(2) Il s'agit en fait rappelons-le, du travail effectué pratiquement par un seul homme de la famille S.

En définitive, (voir tableau p. 384 ) l'addition de tous les travaux agricoles et non agricoles contribue à fournir une année bien chargée. Les actifs travaillent un jour sur deux en mars (15,5 jours pour les femmes, 13 jours pour les hommes), c'est le seul vrai demi-mois de repos. Les hommes ont encore quatre mois (janvier, février, avril, mai), où ils ne travaillent que 4 à 5 jours sur 7, et pendant les sept autres mois d'intense travail agricole, de juin à décembre, ils travaillent 6 jours sur 7. A cause des lourds travaux ménagers quotidiens, le temps de travail est largement accru pour les femmes : en dehors du demi-mois de repos en mars, elles travaillent près de 6 jours sur 7 pendant 6 mois de l'année, en janvier, février, avril, mai, octobre, novembre et pendant les autres 5 mois d'intense agricole, elles travaillent 7 jours sur 7 plus de huit heures par jour (environ huit heures et demi par jour).

Comment s'organise le travail agricole ? Nous avons ventilé ce travail entre les trois grandes cultures de Syonfan : les cultures vivrières pluviales qui occupent chaque femme active 33 jours par an et chaque homme actif 46,5 jours, les champs de coton où les femmes travaillent 52 jours par an et les hommes 91,5 jours, enfin les rizières cultivées 84 jours par an par les femmes et 50 jours pour les hommes (voir tableau p. 386 ).

#### REPARTITION DU TRAVAIL AGRICOLE ANNUEL PAR ACTIF EN 1975

(huit heures de travail par jour)

| Travail agricole             | Féminin         |       | Masculin        |       | Moyenne         |       |
|------------------------------|-----------------|-------|-----------------|-------|-----------------|-------|
|                              | Nombre de jours | %     | Nombre de jours | %     | Nombre de jours | %     |
| Cultures vivrières pluviales | 33              | 19,52 | 46,5            | 24,73 | 39,75           | 22,26 |
| Coton                        | 52              | 30,76 | 91,5            | 48,67 | 71,75           | 40,19 |
| Rizières                     | 84              | 49,70 | 50              | 26,59 | 67              | 37,53 |
|                              | 169             | 100   | 188             | 100   | 178,50          | 100   |

En moyenne, un actif de Syonfan passe donc 22 % de son temps sur les champs de vivriers, 40 % sur les champs de coton et 38 % sur les rizières ; les hommes consacrent une part à peine plus grande que les femmes de leur temps aux vivriers, en revanche les premiers passent près de 50 % de leur temps sur les champs de coton et même pas 30 % de celui-ci sur les rizières tandis que les seconds inversent les pourcentages : 30 % de leur temps de travail est passé sur les champs de coton et près de 50 % sur les rizières. Rappelons à ce sujet que les femmes ont largement accès aux rizières tandis que les champs de coton sont quasiment monopolisés par les hommes.

REPARTITION MENSUELLE DES JOURNEES DE TRAVAIL DE HUIT HEURES D'UN ACTIF EN 1975

|                   | J     | F     | M     | A     | M     | J     | J    | A     | S     | O    | N     | D    | Total  |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|------|--------|
| 1) <u>Femme</u>   |       |       |       |       |       |       |      |       |       |      |       |      |        |
| travaux ménagers  | 13,5  | 13,5  | 10,5  | 14,5  | 9,5   | 10,5  | 10   | 13    | 11    | 11,5 | 14    | 11,5 | 143    |
| travaux agricoles | 12,5  | 4,5   | 3,5   | 4     | 10,5  | 19,5  | 20,5 | 18,5  | 24    | 16   | 14    | 21,5 | 169    |
| travaux divers    |       | 3,5   | 1,5   | 2,5   | 6     | 3     | 1    | 0,5   |       |      |       | 0,5  | 18,5   |
| Total             | 26    | 21,5  | 15,5  | 21    | 26    | 33    | 31,5 | 32    | 35    | 27,5 | 28    | 33,5 | 350,5  |
| 2) <u>Homme</u>   |       |       |       |       |       |       |      |       |       |      |       |      |        |
| travaux ménagers  |       |       | 1     | 1     |       | 0,5   |      |       |       |      |       |      | 2,5    |
| travaux agricoles | 13    | 4,5   | 4,5   | 7,5   | 14,5  | 22,5  | 18,5 | 19,5  | 23    | 21   | 18,5  | 21   | 188    |
| travaux divers    | 4,5   | 9,5   | 7,5   | 9,5   | 5     | 1,5   | 0,5  | 0,5   | 0,5   | 1,5  | 2     | 1,5  | 45     |
| travaux à Kasséré | 3,5   | 4     |       |       |       | 1     | 7,5  | 5     | 4     | 4    | 4     | 4    | 37     |
| Total             | 21    | 18    | 13    | 18    | 19,5  | 25,5  | 26,5 | 25    | 27,5  | 26,5 | 25,5  | 26,5 | 272,5  |
| 3) <u>Moyenne</u> | 23,50 | 19,75 | 14,25 | 19,50 | 22,75 | 29,25 | 29   | 28,50 | 31,25 | 27   | 26,75 | 30   | 301,50 |



Si le coton est la culture qui occupe la plus grande part du travail agricole (les rizières suivant de très près), c'est aussi la culture dont les travaux sont les plus régulièrement répartis au cours de l'année. En dehors des mois de septembre et d'octobre où les femmes (mais non les hommes) délaissent les champs de coton (1,5 jours de travail en septembre, 1 jour en octobre, voir tableau p. 386) pour se consacrer à l'épuisant travail de repiquage des rizières en septembre et aux récoltes des autres vivriers en octobre, la culture cotonnière exige au moins 3 jours de travail par actif et par mois et au plus 12 jours soit des variations de 1 à 4 sur pratiquement 12 mois, ce qui est peu. Les cultures vivrières n'occupent les paysans que sept mois dans l'année (les hommes ne travaillant que 4 jours et les femmes une demi-journée pendant les 5 mois de saison sèche, de décembre à avril). Pendant la période de travail, les cultures vivrières exigent, selon les mois, entre 2 jours et 11,5 jours de travail par actif, soit des variations de 1 à 6 sur 7 mois. Quant aux rizières qui ne demandent aucun travail pendant 3 mois, de février à avril, elles exigent des travaux qui occupent chaque mois, chaque actif, entre 2 et 20 jours soit des variations de 1 à 10 sur 9 mois.

Parmi les inévitables goulots d'étranglement du calendrier agricole, c'est le repiquage du riz en septembre qui est le travail le plus contraignant (18,5 jours de travail pour les femmes, 5 jours pour les hommes), la période des récoltes de coton et de riz inondé en décembre, celle des labours et des semis en juin, juillet étant peut être un peu plus faciles à étaler que celle du repiquage où les paysans sont tenus de terminer leur travail avant que les marigots ne soient trop inondés.

Pour analyser les travaux agricoles nous nous intéresserons successivement aux trois grandes cultures du terroir, en commençant par les rizières dont les travaux sont très particuliers, puis en nous occupant des champs de vivriers et de coton dont la préparation est voisine pour tous ceux qui les cultivent à la daba, en revanche nous traiterons spécialement la préparation des champs destinés à être labourés à la charrue, ceux-ci étant presque exclusivement cultivés en coton.

### 1. Les rizières

Il est extrêmement rare que les paysans aient besoin de brûler et d'abattre des arbres dans les bas-fonds cultivables, ceux-ci étant couverts d'herbes, les arbres piquetant chaque rive de part et d'autre du marigot. Les paysans interrogés ne se souviennent pas avoir accompli un travail de défrichement beaucoup plus lourd l'année d'ouverture de la rizière que les années suivantes.

Le défrichement et le labour de rizières ont lieu de juillet à septembre. En 1975 ce travail occupait chaque actif près de 20 jours soit près du tiers du temps de travail réservé aux rizières (voir tableau p. 386). Deux méthodes peuvent être employées pour se débarrasser de l'herbe : la plus rapide consiste à couper l'herbe à la machette, la plus longue (le temps de travail serait multiplié par cinq) consiste à retourner légèrement chaque motte de terre afin d'enfouir la matière végétale. Cette méthode donne de meilleurs rendements, mais elle est de moins en moins pratiquée dans la mesure où l'emploi de la charrue se généralise pour le labour des rizières et que les paysans ne trouvent pas cet outil bien adapté



Femme active : 169 jours de travail par an

Homme actif : 188 jours de travail par an

I - Champ de cultures vivrières pluviales : nombre de journées de travail de huit heures par actif

| Femme active : 33 jours de travail par an |   |   |   |     |   |     |     |     |     |    |   |   |       | Homme actif : 46,5 jours de travail par an |   |     |     |   |     |     |     |     |      |     |     |       |                       | Actif masculin ou féminin |  |
|-------------------------------------------|---|---|---|-----|---|-----|-----|-----|-----|----|---|---|-------|--------------------------------------------|---|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|-------|-----------------------|---------------------------|--|
| Nature du travail                         | J | F | M | A   | M | J   | J   | A   | S   | O  | N | D | Total | J                                          | F | M   | A   | M | J   | J   | A   | S   | O    | N   | D   | Total | pourcentage par actif | %                         |  |
|                                           |   |   |   |     |   |     |     |     |     |    |   |   |       |                                            |   |     |     |   |     |     |     |     |      |     |     |       |                       |                           |  |
| battage arbres, brûlis                    |   |   |   |     |   |     |     |     |     |    |   |   |       |                                            |   | 0,5 |     |   |     |     |     |     |      |     |     | 1     | 0,5                   | 1,25                      |  |
| étayage                                   |   |   |   |     | 1 | 0,5 |     |     | 1   |    |   |   | 2,5   |                                            |   | 0,5 | 1   |   |     |     |     | 2   |      |     |     | 3,5   | 3                     | 7,54                      |  |
| attage, billonnage                        |   |   |   | 0,5 | 3 | 4,5 | 1   | 0,5 |     |    |   |   | 9,5   |                                            |   |     |     |   | 3   | 0,5 | 1,5 | 1   | 0,5  |     |     | 9,5   | 9,5                   | 23,89                     |  |
| labour charrue                            |   |   |   |     |   |     |     |     |     |    |   |   |       |                                            |   |     |     |   | 1   | 1   |     |     |      |     |     | 2     | 1                     | 2,51                      |  |
| semis                                     |   |   |   |     |   | 3   |     |     |     |    |   |   | 3     |                                            |   |     | 1   |   | 3   | 1   |     |     |      |     |     | 5     | 4                     | 10,01                     |  |
| arçelage                                  |   |   |   |     |   |     | 1,5 | 2,5 |     |    |   |   | 4     |                                            |   |     |     |   | 0,5 | 1   | 1,5 | 1   |      |     |     | 4     | 4                     | 10,01                     |  |
| arçonnage                                 |   |   |   |     |   |     |     |     | 0,5 |    |   |   | 0,5   |                                            |   |     |     |   |     | 1   |     | 2,5 | 0,5  |     |     | 5     | 2,75                  | 6,91                      |  |
| récolte                                   |   |   |   |     |   |     |     |     | 0,5 | 10 | 3 |   | 13,5  | 1                                          |   |     |     |   |     |     | 1   |     | 1    | 9   | 3,5 | 14,5  | 14                    | 35,22                     |  |
| stockage transport                        |   |   |   |     |   |     |     |     |     |    |   |   |       |                                            |   |     |     |   |     |     |     |     |      |     |     | 2     | 1                     | 2,51                      |  |
| TOTAL                                     |   |   |   | 0,5 | 4 | 8   | 2,5 | 3   | 2   | 10 | 3 |   | 33    | 1                                          |   | 0,5 | 2,5 | 3 | 7,5 | 4,5 | 4   | 7,5 | 11,5 | 4,5 |     | 46,5  | 39,75                 | 100                       |  |

II - Champs de coton : nombre de journées de travail de huit heures par actif

|                          | Femme active : 52 jours de travail par an |     |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   | Homme actif : 91,5 jours de travail par an |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |       |       |      |
|--------------------------|-------------------------------------------|-----|-----|-----|---|---|-----|-----|-----|---|---|---|--------------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|------|
| brûlis                   |                                           | 0,5 | 0,5 |     |   |   |     |     |     |   |   |   | 1                                          |     | 1,5 | 1,5 |     | 0,5 |     |     |     |     |     | 3,5 | 2,25  | 3,13  |      |
| battage arbres           |                                           | 0,5 |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   | 0,5                                        | 0,5 |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 0,5 | 6,5   | 0,69  |      |
| lessouage treuil         |                                           |     |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   |                                            |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 1   | 1   | 0,5   | 0,69  |      |
| lessouage manuel         |                                           |     | 0,5 |     |   |   |     |     |     |   |   |   | 0,5                                        |     | 1   | 2   | 2,5 |     |     |     |     |     |     | 5,5 | 3     | 4,18  |      |
| arrachage cotonniers     | 3                                         | 3,5 | 1,5 | 1,5 |   |   |     |     |     |   |   |   | 9,5                                        |     | 1,5 | 0,5 | 2   |     |     |     |     |     |     | 4   | 6,75  | 9,40  |      |
| nettoyage                |                                           |     | 1   | 1,5 | 2 |   |     |     |     |   |   |   | 4,5                                        |     |     |     |     | 3   | 0,5 |     |     |     |     | 3,5 | 4     | 5,57  |      |
| démolition billons herse |                                           |     |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   |                                            |     |     | 0,5 | 2   |     |     |     |     |     |     | 3   | 1,50  | 2,09  |      |
| billonnage manuel        |                                           |     |     |     | 1 |   |     |     |     |   |   |   | 1                                          |     |     |     |     |     | 0,5 |     |     |     |     | 0,5 | 0,75  | 1,04  |      |
| labour charrue           |                                           |     |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   |                                            |     |     |     |     | 4   |     |     |     |     |     | 6,5 | 3,25  | 4,52  |      |
| semis                    |                                           |     |     |     |   | 3 |     |     |     |   |   |   | 3                                          |     |     |     |     |     | 7,5 |     |     |     |     | 7,5 | 5,25  | 7,31  |      |
| rebillonnage manuel      |                                           |     |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   |                                            |     |     |     |     |     |     | 0,5 | 0,5 |     |     | 1   | 0,5   | 0,69  |      |
| billonnage charrue       |                                           |     |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   |                                            |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 0,5 | 0,25  | 0,34  |      |
| légalage                 |                                           |     |     |     |   | 3 | 2   |     |     |   |   |   | 5                                          |     |     |     |     | 1   | 2,5 |     |     |     |     | 3,5 | 4,25  | 5,92  |      |
| arçelage                 |                                           |     |     |     |   |   | 2   | 4,5 | 0,5 | 1 |   |   | 8                                          |     |     |     |     | 0,5 | 3,5 | 5   | 1   | 3   |     | 13  | 10,50 | 4,63  |      |
| épandage engrais         |                                           |     |     |     |   |   | 0,5 | 0,5 | 0,5 |   |   |   | 1,5                                        |     |     |     |     |     |     | 1   | 0,5 |     |     | 1,5 | 1,5   | 2,09  |      |
| traitements              |                                           |     |     |     |   |   |     |     | 0,5 |   |   |   | 0,5                                        |     |     |     |     |     | 1   | 0,5 | 2   |     |     | 5,5 | 3     | 4,18  |      |
| récolte                  | 5                                         |     |     |     |   |   |     |     |     |   | 6 | 6 | 17                                         | 7   |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 29  | 23    | 32,40 |      |
| transport récolte        |                                           |     |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   |                                            |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 0,5 | 0,25  | 0,34  |      |
| mise en bûche récolte    |                                           |     |     |     |   |   |     |     |     |   |   |   |                                            |     |     | 0,5 |     |     |     |     |     |     |     | 0,5 | 1,5   | 0,75  | 1,04 |
| TOTAL                    | 8                                         | 4,5 | 3,5 | 3   | 3 | 6 | 4,5 | 5   | 1,5 | 1 | 6 | 6 | 52                                         | 7,5 | 4,5 | 4   | 5   | 9,5 | 13  | 7   | 7   | 4,5 | 5,5 | 12  | 91,5  | 71,75 | 100  |

III - Rizières : nombre de journées de travail de huit heures par actif

|                          | Femme active : 84 jours de travail par an |   |   |     |     |     |      |      |      |     |   |      |    |     | Homme actif : 50 jours de travail par an |   |   |   |   |     |     |     |     |   |   |      |       |       |       |     |    |
|--------------------------|-------------------------------------------|---|---|-----|-----|-----|------|------|------|-----|---|------|----|-----|------------------------------------------|---|---|---|---|-----|-----|-----|-----|---|---|------|-------|-------|-------|-----|----|
| desherbage labour manuel | :                                         | : | : | 0,5 | 3,5 | 5,5 | 8,5  | 1    | 1    | :   | : | :    | :  | 20  | :                                        | : | : | : | 2 | 2   | 2,5 | 2,5 | 4   | 1 | : | :    | 14    | 17    | 25,37 | {   | 30 |
| labour charrue           | :                                         | : | : | :   | :   | :   | :    | :    | :    | :   | : | :    | :  | :   | :                                        | : | : | : | : | 1,5 | 3   | 1   | :   | : | : | 5,5  | 2,75  | 4,10  |       |     |    |
| arrachage pépinière      | :                                         | : | : | :   | :   | :   | :    | 0,5  | 1    | 0,5 | : | :    | :  | 2   | :                                        | : | : | : | : | :   | 0,5 | 0,5 | 0,5 | : | : | 1,5  | 1,75  | 2,23  | {     | 40  |    |
| repiquage                | :                                         | : | : | :   | :   | :   | 4,5  | 8,5  | 18,5 | 4,5 | : | :    | :  | 36  | :                                        | : | : | : | : | 2   | 2   | 5   | 2   | : | : | 11   | 23,5  | 35,07 |       |     |    |
| sarclage                 | :                                         | : | : | :   | :   | :   | 0,5  | 0,5  | :    | :   | : | :    | :  | 1   | :                                        | : | : | : | : | 1   | 0,5 | 0,5 | 0,5 | : | : | 2,5  | 1,75  | 2,61  | {     | 30  |    |
| récolte                  | 4,5                                       | : | : | :   | :   | :   | :    | :    | :    | :   | 5 | 15,5 | 25 | 4,5 | :                                        | : | : | : | : | :   | :   | :   | :   | 2 | 9 | 15,5 | 20,25 | 30,22 |       |     |    |
| TOTAL                    | 4,5                                       | : | : | 0,5 | 3,5 | 5,5 | 13,5 | 10,5 | 20,5 | 5   | 5 | 15,5 | 84 | 4,5 | :                                        | : | : | : | 2 | 2   | 7   | 8,5 | 11  | 4 | 2 | 9    | 50    | 67    |       | 100 |    |

|       |      |     |     |   |      |      |      |      |    |    |    |      |     |    |     |     |     |      |      |      |      |    |    |      |    |     |        |
|-------|------|-----|-----|---|------|------|------|------|----|----|----|------|-----|----|-----|-----|-----|------|------|------|------|----|----|------|----|-----|--------|
| TOTAL | 12,5 | 4,5 | 3,5 | 4 | 10,5 | 19,5 | 20,5 | 18,5 | 24 | 16 | 14 | 21,5 | 169 | 13 | 4,5 | 4,5 | 7,5 | 14,5 | 22,5 | 18,5 | 19,5 | 23 | 21 | 18,5 | 21 | 188 | 178,50 |
|-------|------|-----|-----|---|------|------|------|------|----|----|----|------|-----|----|-----|-----|-----|------|------|------|------|----|----|------|----|-----|--------|

à un bon enfouissement des herbes. L'extrême rapidité et la facilité des labours pratiqués à la charrue sont trop évidents pour que se maintienne l'enfouissement de l'engrais vert à la daba. Il faut ajouter par ailleurs que la possibilité d'effectuer des labours plus profonds en culture attelée qu'en culture manuelle est une autre manière d'améliorer les rendements rizicoles. La charrue est utilisée sur les rizières une fois terminés tous les travaux sur les champs de coton : labour, hersage, billonnage (mai - juin) et rebillonnage (juillet - août). En temps ordinaire, on ne constate pas de concurrence pour l'utilisation de la charrue. Toutefois il suffit que les paysans aient pris du retard pour labourer et semer le coton, laissant ainsi s'entamer largement la saison des pluies ou que les pluies aient été précoces pour que les terres rizicoles deviennent incultivables à la charrue parce que trop détrempées. Ainsi en 1977, après une période très pluvieuse, 58 % seulement des rizières des habitants de Syonfan ont pu être labourées à la charrue, alors qu'on en comptait 79 % en 1975, 76 % en 1976 et 89 % en 1978. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la chute des pourcentages des rizières cultivées à la charrue est d'autant plus forte qu'un tiers seulement des chefs d'exploitation possèdent une charrue et que ceux-ci ne labourent (à façon ou gratuitement) les rizières de leurs parents et voisins que lorsqu'ils ont terminé leurs travaux sur leurs propres rizières ce qui explique qu'en période de presse, les paysans sans charrue soient obligés de labourer leurs rizières eux-mêmes à la daba.

Quelque soit l'outillage utilisé, daba (1) ou charrue, le labour se fait toujours à plat. La coupe de l'herbe et le labour manuel des rizières concernent un peu plus souvent les femmes que les hommes (20 jours de travail pour les premières, 14 jours pour les seconds). En revanche, les labours à la charrue sont exclusivement réalisés par des hommes. En 1975, chacune des 12 charrues de Syonfan était conduite par un homme jeune dont l'âge variait entre 15 et 43 ans, la moyenne oscillant entre 20 et 25 ans. Cet homme était le seul de sa famille à savoir manier la charrue (exceptionnellement deux familles comptaient parmi leurs membres deux hommes susceptibles d'utiliser alternativement la charrue familiale). Chaque homme était aidé d'un jeune garçon, âgé selon les cas de 9 à 13 ans qui se plaçait devant les boeufs pour les faire avancer droit. En 1975, cinq des douze charrues étaient conduites par 2 personnes (une aux mancherons, une autre en avant de l'attelage), 3 autres charrues étaient conduites par 3 personnes, un autre enfant (généralement un garçon) se plaçant sur l'un des côtés de l'attelage, enfin 4 charrues étaient conduites par 4 personnes : un homme aux mancherons et 3 enfants sur chacun des autres côtés de l'attelage. Notons que les boeufs ne travaillent qu'à mi-temps, chaque propriétaire de charrue possédant dans presque tous les cas au moins 4 bovins, la paire de boeufs ayant travaillé le matin est donc remplacée à midi par un nouvel attelage qui travaillera l'après-midi (voir tableau p. 333).

- 
- (1) Il existe trois types de daba : celle des hommes, celle des femmes et la petite daba. Toutes les daba sont faites d'un manche en bois et d'une lame de fer. Les deux premières ont un manche formant un angle très étroit avec la lame, alors que l'angle formé par le manche et la lame de la troisième daba est plus ouvert. Les lames de fer des daba des hommes et des femmes ont des formes rectangulaires en auge, les premières étant plus grandes que les secondes. La lame de la petite daba a une forme de trapèze ; cet outil est manié aussi bien par les hommes que par les femmes (voir en annexes l'outillage agricole possédé par chaque famille). Voir p. 158 dans "Le paysan sénégalais" de S. Coulibaly. Les nouvelles éditions africaines 1978 - 234 p., le paragraphe concernant l'outillage agricole traditionnel.

La période du repiquage du riz s'étend du mois d'août au mois d'octobre, les semis ayant été effectués à la mi-juin soit sur les champs de vivriers dans les sillons entre deux billons, soit sur de tous petits champs sablonneux bordant le marigot. Les plants sont arrachés, mis en bottillons et transportés sur les rizières. Le travail de repiquage revient pour les 3/4 aux femmes (36 jours de repiquage par femme active, 11 jours par homme actif). Les mottes de terre sont écrasées avec une herminette, puis les plants sont repiqués dans la boue de façon assez serrée mais en ordre dispersé. Les sarclages sont à peu près nuls (2 jours en moyenne par actif), mais la forte densité des plants empêche en partie la pousse des mauvaises herbes. La récolte s'étend de novembre à janvier. A Syonfan, les paysans utilisent exclusivement le couteau, ce qui allonge le temps de travail par rapport à une récolte faite à la faucille, mais la confection des bottes est alors beaucoup plus régulière et le grain est mieux conservé. Le riz est ensuite transporté au village, peu à peu, soit dans des cuvettes sur la tête des femmes, soit sur les porte-bagages des bicyclettes ou des mobylettes, soit bien sûr, depuis 1973 dans les charrettes. L'ensemble de la récolte et du transport du riz occupe chaque femme 25 jours par an et chaque homme 15,5 jours.

S'il est aisé de connaître avec précision le temps passé par les hommes et les femmes de Syonfan pour chaque opération culturale, en revanche nous avons eu des déboires dans nos enquêtes concernant des champs précis aux surfaces connues sur lesquels nous avons fait mesurer l'ensemble des travaux qui y avaient été effectués afin d'estimer les temps de travaux à l'hectare. Nous n'avons pas pu utiliser ces enquêtes et avons dû nous contenter d'interroger quelques paysans avisés pour évaluer rétrospectivement le temps de travail nécessaire pour cultiver tel ou tel de leurs champs. Par ailleurs, nous avons tiré de notre enquête sur les temps de travaux des actifs une évaluation des temps de travaux à l'hectare en nous fondant sur le fait qu'un actif de Syonfan cultivait en 1975 en moyenne 19 ares de rizières, 44 ares de coton et 53 ares de vivriers (1). Nous sommes conscients du fait que ces évaluations sont un peu hasardeuses, néanmoins les résultats obtenus avec cette méthode ne sont pas très éloignés des réponses données par les paysans interrogés rétrospectivement sur le travail effectué sur certains de leurs champs.

---

(1) Un actif passe en moyenne 67 jours sur 19 ares de rizières soit 352 jours sur un hectare. Il passe 72 jours sur 44 ares de coton soit 163 jours sur un hectare. Il passe 40 jours sur 53 ares de vivriers soit 75 jours sur un hectare.

TEMPS DE TRAVAUX SUR UN HECTARE DE RIZ INONDE

|                                | Enquête auprès des paysans |                | Extrapolation à partir<br>de nos enquêtes sur les<br>temps de travaux par actif |
|--------------------------------|----------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------|
|                                | labour manuel              | labour charrue |                                                                                 |
| Coupe de l'herbe à la machette | 10                         | 10             |                                                                                 |
| Labour manuel, binage          | 75                         | -              | 89                                                                              |
| Labour à la charrue            | -                          | 4 (1)          | 15 (2)                                                                          |
| Arrachage des plants de riz    | 8                          | 8              | 9                                                                               |
| Repiquage                      | 100                        | 100            | 124                                                                             |
| Sarclage                       | -                          | -              | 9                                                                               |
| Récolte                        | 100                        | 100            |                                                                                 |
| Transport de la récolte        | 40 (3)                     | 12 (4)         | 106                                                                             |
| T O T A L                      | 333                        | 234            | 352                                                                             |

Les temps de travaux sur les rizières en culture manuelle avoisineraient 350 jours de travail à l'hectare. La possession d'une charrue et d'une charrette abaisse le temps de travail d'un peu moins d'un tiers. O. SEVIN (5) qui a interrogé en 1976 un certain nombre de paysans ayant des rizières à la périphérie de Korhogo a reçu des réponses qui oscillent entre 291 et 594 jours de travail à l'hectare. On retrouve donc des ordres de grandeur assez voisins.

2. Les défrichements des champs cultivés à la daba

A Syonfan en 1978, 90 % des champs de cultures vivrières pluviales des habitants sont cultivées à la daba, ainsi que 30 % des champs de coton. Ces champs n'exigent que des défrichements superficiels, essentiellement la destruction d'une grande partie du couvert arboré, technique traditionnelle bien connue.

- (1) Les paysans estiment qu'une journée de labour à la charrue, c'est à dire une journée de travail d'un seul actif (les enfants qui aident à conduire la charrue n'étant pas pris en compte puisqu'ils ont moins de 15 ans) correspond au labour manuel effectué dans les rizières par 20 actifs.
- (2) Les temps de labour à la charrue effectués par les actifs de la famille J concernent non seulement leurs propres rizières, mais aussi celles des voisins ce qui explique leur importance par rapport aux temps de labour estimés par les paysans sur un hectare de rizière.
- (3) Transport sur la tête : pour une récolte de 2,5 t de paddy, il faut compter pour une personne, 40 jours de transport à raison de 6 voyages par jour avec une charge de 10 kg à chaque voyage.
- (4) Transport en charrette : la charrette transporte 2,5 t de paddy en 3 voyages qui exigent le travail de 3 personnes pendant 4 jours.
- (5) O. SEVIN : Le développement des cultures de rente dans la région de Korhogo, Mémoire de maîtrise (géographie) sous la direction de P. PELISSIER professeur à l'Université de Paris X, 1977, 190 p. multigr., annexes.

Les défrichements des futurs champs de coton labourés à la daba ont lieu entre février et avril avant le billonnage effectué en juin. Les défrichements des futurs champs de vivriers ont lieu généralement entre juillet et septembre afin de pouvoir monter les buttes entre août et octobre. Dans ces buttes seront bouturés des plants d'igname en avril suivant, puis le maïs et le riz pluvial seront semés fin mai, début juin et éventuellement le sorgho puis le millet en juillet. Les paysans trouvent de plus en plus difficilement le temps de procéder aux défrichements des futurs champs de vivriers au coeur de la saison des pluies depuis le développement du coton et surtout depuis celui des rizières dont les labours et le repiquage ont lieu entre juillet et septembre (voir tableau p. 386). Certes, comme la culture de l'igname devient marginale à Syonfan depuis une dizaine d'années, l'obligation de défricher et de butter les champs de première année un an à l'avance pour bouturer cette plante dès le mois d'avril avant que ne commence la saison des pluies est moins nécessaire, et l'on observe effectivement une tendance au développement des défrichements des futurs champs de vivriers en mars, avril suivis des travaux de buttage en avril, mai (bien que le sol soit encore très sec) suivis des semis de maïs qui doivent être terminés à la fin du même mois (c'est à dire un mois avant les semis du coton). Mais quelle que soit la date choisie pour les défrichements, ceux-ci sont moins nombreux depuis 1972 (voir p. 359), soit parce que les paysans manquent de temps en saison des pluies, soit parce que les travaux des buttages sont difficiles à réaliser en avril lorsque le sol est encore sec (voir tableau p. 239, la répartition des pluies annuelles de 1928 à 1978 à Boundiali). Cette diminution des défrichements alors que les surfaces cultivées par actif augmentent se traduit automatiquement, nous l'avons noté p. 360 par une augmentation de la durée des champs, donc par une augmentation des travaux de sarclage sur les vieux champs. Nous évoquerons p. 393 le problème des sarclages des champs de vivriers.

Comment les paysans défrichent-ils les champs qui seront cultivés à la daba ? En ouvrant un champ sur une ancienne jachère de 30-40 ans, ce qui est la norme (voir p. 379), les paysans doivent essentiellement supprimer un couvert arboré très dense. Nous avons estimé cette densité à 1 000 arbres à l'hectare à partir de carrés de sondage de 1 are posés sur des champs venant d'être défrichés. Ces arbres sont plus ou moins développés, la moitié ont des troncs dont le diamètre est supérieur à 20 cm : un arbre sur dix est conservé, il s'agit essentiellement de *nééré*, *karité* et *souroutigué*, tous les autres arbres sont brûlés, c'est à dire qu'un petit feu est pratiqué au pied de chacun d'eux, les racines ayant été bien dégagées surtout lorsque l'arbre est important, afin de brûler efficacement la souche. Ces souches seront détruites par les vers et les termites en quelques années, les arbres au bois tendre étant les plus rapidement attaqués (1). Les arbres les moins développés, c'est à dire ceux dont le tronc a un diamètre inférieur à 20 cm sont abattus à des hauteurs assez élevées entre 0,50 et 1,50 mètre. Le bois mort est rassemblé et servira de bois de chauffe transporté peu à peu au village. Les broussailles sont brûlées sur place. Sur photographie aérienne, les défrichements sont facilement identifiés, la couronne feuillue des arbres ayant disparue, même si au niveau du sol le nombre de troncs abattus, brûlés ou conservés vivants est le même qu'avant le défrichement.

---

(1) Communication orale de J. DE ROCHEMONTEIX (SODEPRA).

L'enquête sur l'emploi du temps des familles J et S ne nous permet pas d'évaluer le temps de travail exigé pour les défrichements puisque nous avons mélangé tous les travaux préparatoires à la culture des champs de vivriers ou des champs de coton, que ces travaux aient lieu sur de nouveaux ou sur d'anciens champs. D'après les enquêtes menées auprès des paysans cultivant les champs sur lesquels nous avons mesuré la densité du couvert arboré, les défrichements exigeraient entre 15 à 75 jours de travail à l'hectare. Notons qu'il s'agit d'enquêtes parfois très postérieures aux travaux de défrichement ce qui explique les souvenirs soient flous et que les réponses varient de 1 à 5.

### 3. Les cultures vivrières pluviales

En première année, les champs de cultures vivrières pluviales sont toujours buttés, les années suivantes ces champs sont billonnés, mais nous avons observé néanmoins des buttes sur certains champs de deuxième année. Le buttage a lieu d'août à octobre le plus souvent. C'est un travail pénible exclusivement réservé aux hommes et effectué en groupe (voir les travaux de buttage de vivriers entrepris par la société des jeunes Pongabélé p. 277). Selon les informations obtenues auprès de certains paysans, ce travail nécessiterait entre 30 et 130 jours de travail à l'hectare (on notera encore de très grandes variations, de 1 à 4, dans les réponses des paysans concernant des travaux effectués depuis plusieurs mois sinon depuis plusieurs années sur des champs bien précis ; mais il est vrai aussi que selon l'intensité du travail fourni, la durée du travail peut au moins varier de 1 à 2). Les buttes sont hautes de 60 cm environ et les résultats d'enquêtes menées par Y. BIGOT, chercheur au GARDAT, dans la sous-préfecture de Kasséré font apparaître des densités de 6 500 buttes à l'hectare.

Dans ces buttes sont bouturées les ignames en avril, puis le maïs est semé fin mai à raison de 2 ou 3 graines par poquet, puis le riz pluvial est lui aussi semé, mais à la volée entre les buttes dans la première quinzaine de juin, tandis que le sorgho puis le millet sont semés en juillet dans les buttes. L'ensemble de ces cinq plantes est rarement associé sur le même champ, la norme étant l'association de 2 ou 3 cultures par champ (voir p. 363). En première année de culture, les sarclages peuvent être très rapidement menés, les adventices ne devenant vraiment gênantes qu'au bout de trois ans.

En deuxième année de culture, en avril-mai, les paysans procèdent au nettoyage du champ, c'est à dire que les chaumes et adventices sont arrachés et brûlés ou enfouis. Environ 200 des 900 troncs brûlés ont été utilisés comme bois de chauffe par la famille de l'exploitant au cours de l'année précédente, si bien qu'il ne reste plus que 700 troncs brûlés à l'ha à côté des 100 arbres utiles conservés vivants (1). Le travail de nettoyage est beaucoup moins long à réaliser que le travail de défrichement de première année, les réponses des paysans variant entre 15 et 30 jours de travail à l'hectare. Les buttes sont transformées en billons toujours élevés parallèlement aux courbes de niveau, hauts de 25 à 30 cm et espacés de 70 cm. Ce travail, tout comme le buttage, est à la charge des hommes.

---

(1) D'année en année le nombre de troncs d'arbres brûlés disséminés sur le champ ira en diminuant (voir p. 356).



Au fur et à mesure que le champ vieillira et que les billons deviendront plus serrés et moins élevés, les femmes prendront le relai (rappelons d'ailleurs qu'elles exploitent souvent pour elles-mêmes des champs d'arachide toujours cultivés en fin de succession culturale). En définitive, si l'on additionne l'ensemble des travaux de buttage et de billonnage des champs de vivriers de tout âge, chaque homme actif y consacre 9,5 jours par an, de même que chaque femme active.

Le maïs est semé dans les billons (dans des poquets tous les mètres) soit pour un champ d'un hectare où les billons sont espacés de 70 cm une densité de 14 000 pieds de maïs, c'est un tout petit peu plus qu'en première année dans les buttes où l'on compte 2 pieds de maïs par butte soit pour 6 500 buttes, 13 000 pieds de maïs à l'hectare (1)). Au maïs s'ajoutent parfois le sorgho et le millet et à partir de la quatrième année de culture, l'arachide semé à la fin du mois de mai. Le riz pluvial le plus souvent absent en deuxième année de culture réapparaît semé à la volée entre les billons ainsi que les pépinières de riz en troisième et quatrième année de culture (voir p. 369 les associations préférentielles de cultures en fonction de l'ancienneté du champ).

En définitive la préparation des champs de vivriers : défrichement, buttage en première année, nettoyage, billonnage les années suivantes occupent 35 % du temps consacré à ces champs. On notera que sur ces 35 %, 2,5 % du temps sont consacrés au labour à la charrue et concernent des cultures vivrières intensives développées par la CIDD (maïs et riz pluvial) et quelques cultures vivrières peu exigeantes effectuées sur de vieux champs (2). Signalons que la charrue est utilisée d'abord sur les champs de coton et de vivriers intensifs encadrés par la CIDD, ensuite sur les rizières, enfin seulement si le conducteur de la charrue en a le temps, sur les champs de vivriers secondaires. Ainsi, bien que ces cultures soient souvent effectuées sur de vieux champs en grande partie débarrassés de leurs arbres et de leurs souches, elles sont le plus souvent billonnées à la daba par les femmes.

L'entretien des champs de vivriers n'occupe que 27 % du temps de travail que les actifs consacrent à ces champs. Sur ces 27 %, 10 % sont consacrés aux semis, 7 % au gardiennage nécessaire dès juillet pour éloigner les oiseaux puis les singes, enfin 10 % sont consacrés aux sarclages soit 4 jours sur les 40 que chaque actif passe en moyenne chaque année sur les champs de vivriers.

Les sarclages sont effectués aussi bien par les hommes que par les femmes, ceci est vrai pour les cultures vivrières pluviales, mais aussi pour le coton et les rizières. C'est un travail particulièrement peu apprécié des paysans, non pas qu'il exige de très gros efforts (le buttage, le billonnage, le labour des rizières sont certainement plus pénibles), mais c'est un travail fatigant, minutieux qui s'alourdit au fur et à mesure que le champ vieillit et que se développent les adventices. Jusqu'à présent les paysans abandonnaient très vite les champs qui leur paraissaient trop enherbés donc susceptibles de les obliger à de trop longs sarclages, mais nous avons noté une diminution des surfaces défrichées

---

(1) Informations orales de Y. BIGOT, en avril 1978.

(2) Voir tableau p. 255 : les champs de maïs et de riz pluvial intensifs constituent les 2/3 des surfaces cultivées à la charrue entre 1974 et 1978.

depuis 1972, tandis que continuaient à augmenter les surfaces cultivées par actif, ce qui engendrait nécessairement une augmentation de la durée des champs, observable sur l'ensemble des champs du terroir entre 1974 et 1975 pour les deux années où nous avons dressé le cadastre du terroir de Syonfan, et jusqu'en 1978 pour les champs labourés à la charrue sur lesquels nous avons poursuivi nos enquêtes.

L'augmentation de la durée des champs temporaires se traduit évidemment par une augmentation des travaux de sarclage. Ces sarclages nous paraissent relativement importants sur les champs de coton (les paysans qui évoquent les différents travaux d'entretien de ces champs mentionnent toujours les trois sarclages effectués au moment du démariage, après l'épandage de l'engrais complémentaire, et en septembre-octobre au milieu de la série des traitements phytosanitaires). Les sarclages des rizières sont rapides, mais les plus légers sont encore ceux pratiqués sur les cultures vivrières pluviales. Encore une fois, faute d'informations précises concernant les temps de travaux à l'hectare, nous nous hasarderons à mettre en rapport les temps de sarclage par actif que nous avons enregistré dans les familles J et S en 1975 avec les surfaces moyennes cultivées par actif au cours de cette année-là. On obtient les résultats suivants : 23 jours de sarclage pour 1 ha de coton, 9 jours de sarclage sur 1 ha de rizières, 9 jours de sarclage sur 1 ha de cultures vivrières. Même si ces résultats sont approximatifs, il est remarquable que les paysans passent près de trois fois plus de temps à sarcler leurs champs de coton que leurs champs de vivriers et il est certain qu'en mauvaise année agricole l'entretien trop rapide des cultures vivrières ne peut qu'accroître les risques de mauvaises récoltes. Comme cet entretien a lieu essentiellement en juillet, août et début septembre, son insuffisance provient en grande partie de la concurrence des deux autres grandes cultures : l'entretien des cotonniers (épandage d'engrais, traitements phytosanitaires, sarclages) et le labour et le repiquage des rizières). En 1975 chaque actif passait 4 jours à sarcler les champs de vivriers ; il faudrait donc multiplier ce temps par 2,5 pour que les sarclages soient aussi intenses que ceux effectués sur les champs de coton, soit 10 jours par actif, ce qui exigerait un travail supplémentaire occupant chaque homme et chaque femme 6 jours en juillet et août à une période où le nombre de journées de travail total par actif (1) est de 29 jours en juillet et 28,5 jours en août (voir p. 384). Le nombre de journées de travail passerait à 32 et 31,5 journées de travail de huit heures, soit deux mois occupés à travailler un peu plus de huit heures quotidiennement sans aucune journée de repos, suivis de quatre autres mois (jusqu'en décembre) occupés à travailler pratiquement huit heures tous les jours. Le seul gain de temps possible consisterait à labourer à la charrue tous les champs de vivriers, afin d'abaisser les temps de labour manuel qui s'élèvent en 1975 à 9,5 jours par an et par actif et à mécaniser une partie des sarclages dans les champs ne portant pas de riz pluvial (semé dans les sillons).

Toutefois, dans la mesure où l'augmentation de la durée des champs donc des temps de sarclage se poursuit, il semble bien difficile aux paysans de continuer à cultiver avec autant de soins toutes leurs cultures. Le manque de temps en juillet, août, septembre qui était en partie à l'origine de la diminution des défrichements annuels reste donc toujours le problème crucial puisque les paysans manquent de temps pour effectuer avec soins les sarclages indispensables à une production vivrière pluviale normale.

---

(1) Y compris les travaux non agricoles.



Les récoltes de vivriers s'étendent de septembre à janvier : récolte de l'arachide en septembre, du maïs et du riz pluvial en octobre, du sorgho en décembre et de l'igname en janvier. En fait le plus gros du travail a lieu en octobre : les femmes consacrent 13,5 jours aux récoltes dont 10 en octobre, les hommes y consacrent 15 jours dont 10,5 en octobre.

Nous n'évaluerons pas les temps de travaux à l'hectare pour les cultures vivrières pluviales dans la mesure où nos informations sont insuffisantes compte tenu notamment des variations dans la quantité de travail à fournir en fonction de l'âge du champ et de la nature de la culture ou des associations de culture.

#### 4. Les défrichements des champs temporaires cultivés à la charrue

Environ 10 % des champs de vivriers sont cultivés à la charrue. Il semble bien que ce pourcentage n'ait pas varié de 1975 à 1978. En revanche 52 % des champs de coton étaient cultivés à la charrue en 1975 et 70 % en 1978.

L'intérêt de la charrue n'a plus à être démontré aux paysans, toutefois, sur les interfluvés son utilisation est lourdement pénalisée par l'obligation de dessoucher préalablement les champs tant que sera pratiqué le système de cultures temporaires à longue jachère.

A Syonfan, ces défrichements spécialement effectués sur les interfluvés ont intéressé 145 ha cultivés par les habitants du terroir de 1973 à 1978 : 17 ha défrichés au bulldozer en 1973, 60 ha défrichés au treuil de 1975 à 1978, 68,75 ha défrichés à la hache de 1974 à 1978 (voir p. 254). Nous laisserons de côté l'unique défrichement au bulldozer qui a coûté en 1973 100 000 F l'hectare. Le bloc défriché était toujours cultivé en arachide en 1978 après avoir porté du coton les quatre premières années. Nous avons déjà précisé p. 61 notre point de vue sur les inconvénients économiques et agronomiques de ce type de défrichement non suivi d'une stabilisation des cultures par le biais de l'introduction d'une culture fourragère, nous n'y reviendrons pas.

Les défrichements au treuil ont commencé en 1975 à Syonfan. La CIDD fournissait le treuil et deux ou trois manoeuvres pour dessoucher les arbres, par ailleurs deux ou trois paysans pour lesquels la CIDD procédait au dessouchage aidaient à transporter les souches et à débiter les troncs. De 1975 à 1978, 60 ha ont été dessouchés dont 32 ha concernant des jachères et 28 ha concernant des champs déjà cultivés (1)

Nous avons pu observer 10 exemples de champs dessouchés au treuil, mesurant le plus souvent chacun 2 ha et sur lesquels nous avons compté le nombre d'arbres conservés après dessouchage. Pour 8 d'entre eux, la densité du couvert arboré oscillait entre 7 et 22 arbres à l'hectare et pour 2 d'entre eux la densité s'élevait à 37 et même 44 arbres à l'ha. La moyenne s'établissait donc autour de 20 arbres à l'hectare. Ce dessouchage est extrêmement long à réaliser, nous avons

---

(1) 5,35 ha de champs déjà cultivés un an, 4,25 ha de champs cultivés deux ans, 5,50 ha de champs cultivés trois ans, 7,90 ha de champs cultivés quatre ans, 4,50 ha de champs cultivés cinq ans et 0,50 ha de champs cultivés six ans.

pu mesurer, sur quatre de ces champs, le temps passé par une équipe de trois manoeuvres de la CIDT aidés de deux paysans soit cinq personnes actionnant un treuil et se débarrassant des arbres dessouchés. Selon les cas, l'équipe dessouchait 12, 19, 20 ou 35 arbres à la journée, soit environ 20 arbres pour 5 personnes donc 4 arbres par personne. On voit que selon la densité du couvert arboré : 1 000 arbres à l'hectare pour une jachère de 30-40 ans, 200 arbres à l'hectare pour un champ cultivé pour la 5ème année, le temps de dessouchage variera, pour une équipe de 5 personnes, de 10 à 50 jours.

Aussi les champs dessouchés au treuil ont rarement un couvert arboré très développé. Sur les 10 exemples de champs dessouchés au treuil que nous avons observé, nous avons pu compter le nombre d'arbres (vivants ou brûlés) disséminés sur 7 d'entre eux avant l'opération de dessouchage. La densité variait entre 42 et 223 arbres à l'hectare, la moyenne tournait autour de 150. Pourtant il ne s'agissait pas que d'anciens champs mais aussi de jachères. Les jachères dessouchées au treuil sont donc loin d'avoir 30 ou 40 ans comme le préconisent les paysans pour ouvrir des champs labourés à la daba. Ils acceptent donc de recultiver à la charrue des jachères beaucoup plus jeunes au couvert arboré encore limité. Il ne semble pas que cette diminution des durées de jachère bouleversera le système agricole puisque les paysans admettent qu'une jachère d'une quinzaine d'années sur laquelle les graminées de savane ont remplacé les graminées de jachère peut être théoriquement recultivée, mais jusqu'à présent craignant un recru trop rapide des adventices ils préféreraient attendre encore une quinzaine d'années. Les difficultés du travail de dessouchage préalable à l'utilisation de la charrue entraînent donc une diminution des temps de jachère. C'est donc encore une fois le manque de temps et non le manque d'espace qui contribue à modifier le système agricole existant.

Les champs dessouchés à la hache concernent deux fois sur trois de vieux champs (1), car si le dessouchage au treuil est un travail pénible, le dessouchage à la hache l'est bien davantage et seuls les paysans qui n'ont pu obtenir l'aide de la CIDT (qui manque de treuils pour suivre la demande des paysans) se résignent à cette solution. Nous n'avons pas mesuré le temps de dessouchage à la hache qui varie énormément en fonction de l'ancienneté du champ. Rappelons en effet que non seulement le nombre de troncs à l'hectare diminue d'année en année, mais aussi que les souches disparaissent peu à peu pourrissant sur place détruites par les termitières et les vers. Il faut souligner que les champs labourés à la charrue sans avoir été dessouchés au treuil comportent une densité assez forte de troncs (vivants ou brûlés) à l'hectare. Nous avons notamment observé deux champs labourés à la charrue ayant une densité de 200 troncs à l'hectare.

### 5. La culture du coton

Prenons d'abord le cas des 30 % de champs de coton encore labourés à la daba en 1978. S'il s'agit de champs cultivés pour la première année, aussitôt les défrichements terminés les paysans procèdent en mai au billonnage ; s'il s'agit de champs déjà cultivés l'année précédente les paysans nettoient le champ puis effectuent un rebillonnage (on compte environ 140 billons dans un champ carré de

(1) Sur 68 ha de champs dessouchés à la hache de 1974 à 1978, 22,75 ha concernent des jachères, 1,00 ha des champs déjà cultivés un an, 3,95 ha des champs cultivés deux ans, 24,57 ha des champs cultivés trois ans, 3,38 ha des champs cultivés quatre ans.

de un hectare). L'engrais de fond est ensuite déposé le long des billons, puis les semis (voir p. 28, les techniques de semis) sont effectués en juin. Le démariage a lieu en juin-juillet ainsi que le premier sarclage. Un engrais complémentaire est éventuellement épandu sur le champ au mois d'août (c'est rarement le cas à Syonfan pour les champs de coton cultivés à la daba). Puis commencent les traitements phytosanitaires qui se succèdent tous les 15 jours jusqu'à la récolte (la CIDD préconise 7 passages, les paysans effectuent plus souvent 4 ou 5 passages). Deux autres sarclages manuels ont lieu entre le mois d'août et la récolte qui se produit de novembre à janvier. Le coton est ensuite transporté au village sur la tête, à bicyclette et de plus en plus en charrette. La récolte est vendue en plusieurs fois, la CIDD passant généralement trois fois : en décembre, janvier et février pour acheter le coton entreposé au fur et à mesure qu'il est récolté dans les maisons du village. Les paysans mettent les récoltes en bâche pour la pesée (35 kg environ de coton par bâche). Enfin il reste un assez long travail d'arrachage des plants de coton effectué en janvier, février, mars, le plus souvent par des jeunes filles payées à la journée.

Sur les champs cultivés à la charrue (70 % des champs en 1978), les opérations sont effectuées dans un ordre un peu différent. Les champs de première année sont labourés à plat puis hersés ; les billons des champs de deuxième année sont démolis, puis l'ensemble du champ est passé la herse. On épand l'engrais de fond à plat avant de procéder aux semis, c'est seulement ensuite qu'à lieu le billonnage des champs avec le corps butteur du multiculteur. Toutes ces opérations doivent être terminées pour la fin juin. On retrouve ensuite en juillet l'opération de démariage et le premier sarclage effectué avec les crans canadiens du multiculteur et à la main. Un engrais complémentaire est épandu en août, avant la deuxième opération de sarclage effectuée avec le corps butteur du multiculteur complété par un sarclage manuel. Puis commence fin août la période des traitements phytosanitaires entrecoupée par un troisième sarclage manuel. Vient ensuite la période des récoltes en novembre, décembre, janvier, suivi de l'arrachage des contonniers en janvier, février, mars.

Les actifs des deux familles que nous avons suivies en 1975 (voir p. 386) cultivent tous leurs champs de coton à la charrue (on note néanmoins un jour et demi passé au billonnage manuel des champs). Les défrichements manuels ou mécaniques sont presque totalement à la charge des hommes (10,5 jours contre 2 jours pour les femmes). Le nettoyage des vieux champs est également réparti entre les femmes et les hommes (4,5 jours contre 3,5 jours), en revanche l'arrachage des pieds de coton réputé pourtant comme difficile est aux 2/3 à la charge des femmes et plus précisément des jeunes filles (9,5 jours contre 4 jours pour les hommes). Toutes les opérations effectuées à la charrue sont monopolisées par les hommes (11 jours par actif masculin), les femmes aident au semis (3 jours par femme, 6,5 jours par homme) au démariage (5 jours par femme, 3,5 jours par homme) aux sarclages manuels (8 jours contre 13 jours) à l'épandage d'engrais (1,5 jour par femme autant pour les hommes). Les traitements phytosanitaires sont pratiquement à la charge des hommes (5,5 jours et 0,5 jour pour les femmes). Enfin ces dernières se chargent d'un tiers de la récolte et de la post-récolte (17 jours par femme et 29 jours par homme). Rappelons que la moindre participation des femmes à la culture du coton s'explique essentiellement par le fait qu'elles sont elles-mêmes surchargées de travail particulièrement sur les rizières en juillet, août, septembre et décembre.

# EVALUATION DU TEMPS DE TRAVAIL SUR 1 HA DE COTON

| CULTURE MANUELLE                          |                             | CULTURE ATTELEE (1 adulte maniant le multiculteur) |                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------|
| sur défriche<br>(environ 1 000 arbres/ha) | ancien champ                | sur champ cultivé 3 ans<br>(environ 300 arbres/ha) | sur champ dessouché             |
| abattage des arbres 10                    |                             | dessouchage treuil 38                              |                                 |
| brûlage des souches 15                    |                             | coupe et brûlage des arbres 28                     |                                 |
| nettoyage du champ 5                      |                             | dessouchés 14                                      |                                 |
| labour daba 15                            |                             | nettoyage du champ 3                               |                                 |
|                                           |                             | labour charrue 1                                   |                                 |
| billonnage daba 12                        | billonnage daba 12          | herbage (crane canadienne) 1                       | herbage (crane canadienne) 1    |
| engrais de fond + semis 12                | engrais de fond + semis 12  | engrais de fond + semis 12                         | engrais de fond + semis 12      |
|                                           |                             | billonnage (corpe butteur) 2                       | billonnage (corpe butteur) 2    |
| démariage 10                              | démariage 10                | démariage 10                                       | démariage 10                    |
| 1er sarclage manuel 8                     | 1er sarclage manuel 12      | 1er sarclage manuel 4                              | 1er sarclage manuel 6           |
|                                           |                             | sarclage (crane canadienne) 1                      | sarclage (crane canadienne) 1   |
| engrais complémentaires 6                 | engrais complémentaires 6   | engrais complémentaires 6                          | engrais complémentaires 6       |
| rebillonnage 6                            | rebillonnage 6              | rebillonnage (corpe butteur) 1                     | rebillonnage (corpe butteur) 1  |
| 2ème sarclage manuel 10                   | 2ème sarclage manuel 20     | 2ème sarclage manuel 5                             | 2ème sarclage manuel 10         |
|                                           |                             | rebillonnage (corpe butteur) 1                     | rebillonnage 1                  |
| 7 traitements 7                           | 7 traitements 7             | 7 traitements 7                                    | 7 traitements 7                 |
| 3ème sarclage manuel 7                    | 3ème sarclage manuel 10     | 3ème sarclage manuel 7                             | 3ème sarclage manuel 10         |
| récolte 70                                | récolte 70                  | récolte 70                                         | récolte 70                      |
| transport récolte (tête) 17               | transport récolte (tête) 17 | transport récolte (charrette) 6                    | transport récolte (charrette) 6 |
| mise en bêche du coton 3                  | mise en bêche du coton 3    | mise en bêche du coton 3                           | mise en bêche du coton 3        |
| arrachage pieds de coton 15               | arrachage pieds de coton 15 | arrachage pieds de coton 15                        | arrachage pieds de coton 15     |
| 228                                       | 200                         | 234                                                | 161                             |

Peut-on faire une comparaison entre les temps de travaux effectués sur un champ de coton en fonction de l'outil employé : daba ou charrue ? Nous avons déjà dit plus haut que les résultats de nos enquêtes sur les temps de travaux à l'hectare n'ont pu être retenus. Nous avons donc essayé d'évaluer ce travail en interrogeant quelques paysans utilisant uniquement la daba ou uniquement la charrue pour cultiver du coton situé soit sur de nouveaux champs et exigeant un long travail de défrichement, soit sur d'anciens champs rapidement mis en culture mais nécessitant des sarclages plus nombreux. Selon les types de champs, les temps de travaux oscillent entre 161 et 234 journées de travail à l'hectare (1). La comparaison entre le travail exigé sur deux champs de coton, l'un défriché par le feu pour être labouré à la daba, l'autre défriché au treuil pour être labouré à la charrue est défavorable au second champ car le dessouchage au treuil occupe deux fois plus de temps que le défrichement par le feu, les gains de temps au moment des labours et des sarclages ne combrent pas ce premier écart ; c'est au fil des années que se rentabilise peu à peu le dessouchage au treuil, ainsi un vieux champ de coton cultivé à la charrue exige 161 jours de travail au lieu de 200 quand il est cultivé à la daba. Cet écart provient des gains de temps au moment des labours (9 jours), des sarclages et du rebillonnage (10 jours) et lors du transport (11 jours) effectué avec une charrette dans le premier cas, sur la tête dans le second cas.

### Conclusion

Ainsi l'introduction du multiculteur allège considérablement le travail agricole. En 1975, chaque actif des familles J et S, propriétaires de charrues, utilise cet outil en moyenne 8,75 jours par an (2) (1 jour sur les champs de cultures vivrières pluviales, 5 jours sur les champs de coton, 2,75 jours sur les rizières) si bien que nous évaluons approximativement la durée d'utilisation d'un multiculteur à un peu plus de deux mois (3) par an sur les six mois durant lesquels ont lieu les travaux de labour, de billonnage et de sarclage.

Le multiculteur semble être utilisé de façon efficace sur les rizières, les propriétaires de charrue ne se résignant au labour manuel que lorsque le sol est trop détrempé. Sur les champs de coton, on note encore, en 1975, quelques travaux de billonnage, de sarclage et de rebillonnage manuels dont une partie aurait pu être effectuée avec le corps butteur ou les crans canadiens du multiculteur,

- 
- (1) Nos propres évaluations à partir du temps de travail fournit par un actif en 1975 aboutissent à 163 jours de travail à l'hectare sur de vieux champs labourés à la charrue (au lieu de 161 selon les estimations des paysans). Notons qu'O. SEVIN, étudiant en géographie, dans son mémoire de maîtrise de 1976 (voir bibliographie) a obtenu des paysans des réponses qui oscillent entre 140 et 478 journées de travail à l'hectare sur les champs de coton.
  - (2) Voir tableau p. 386.
  - (3) Nous avons calculé que chacune des 11 familles de Syonfan propriétaire d'une charrue en 1975 était constituée de 7,6 actifs ; si chacun d'eux utilise le multiculteur en moyenne 8,75 jours par an, on obtient une durée d'utilisation égale à 66,5 jours.

même s'il reste toujours à parfaire à la main les travaux de sarclage effectués au multiculteur. Il est donc possible de transformer encore une semaine de travaux manuels par actif en travaux mécanisés, moins longs et moins fatigants. Ce sont les champs de cultures vivrières pluviales qui profitent le moins de l'introduction de la charrue, essentiellement parce qu'ils ne sont pas dessouchés au treuil. En 1975, le buttage (qui devrait être remplacé par un billonnage si on utilisait le multiculteur) et le billonnage manuels occupent chaque actif 9,5 jours par an et les sarclages manuels 4 jours. Mécanisées, ces opérations pourraient être effectuées en quelques jours au lieu d'une bonne semaine. Certains sarclages resteraient manuels en particulier ceux effectués sur les champs de riz pluvial semé dans les sillons.

Une utilisation plus efficace de la charrue sur les champs de coton et sur les champs de cultures vivrières permettrait donc de libérer une bonne semaine de travail, dont les paysans ont le plus grand besoin pour effectuer des sarclages plus nombreux sur les champs de vivriers.

Peut-on améliorer encore l'organisation du travail agricole ? Cela semble difficile : les opérations de défrichement effectuées au treuil pour permettre l'utilisation du multiculteur occupent plus de temps que les simples brûlis ; les divers semis (1), le repiquage du riz inondé, les opérations de démarrage, épandage d'engrais, traitements phytosanitaires, arrachage des plantes effectuées sur les champs de coton, enfin les diverses récoltes sont tous des travaux manuels que l'on ne peut réduire. Il reste les opérations de transport des récoltes au village qui ont été elles aussi considérablement allégées par l'introduction de la charrette : environ une petite semaine de travail en moins par actif sur les champs de coton, une grosse semaine en moins sur les rizières ; la charrette est moins utilisée sur les champs de vivriers parce qu'une partie des récoltes (maïs et igname) est conservée aux champs et n'est transportée au village que peu à peu en fonction des besoins de l'alimentation familiale.

Ainsi, même en tenant compte des avantages fournis par la propriété d'un multiculteur et d'une charrette, les paysans se trouvent bloqués par le manque de temps. Dès 1975, chaque actif travaille pratiquement huit heures tous les jours de juin à décembre (202 jours de travail sur 214, en comptant bien entendu les travaux non agricoles). Nous ne voyons pas d'autre explication pour rendre compte de la stagnation des surfaces cultivées en riz inondé par actif, le principal goulot d'étranglement étant constitué par l'impossibilité de repiquer davantage dans un laps de temps très court. En revanche, nous nous posons des questions sur la façon dont les paysans de Syonfan ont pu s'organiser pour augmenter les surfaces cotonnières par actif de 44 ares en 1975 à près de 50 en 1978 : ont-ils augmenté leur temps de travail ou ont-ils diminué encore les surfaces réservées aux cultures vivrières pluviales (comme ils l'ont fait entre 1974 et 1975), ou tout au moins ont-ils limité encore le temps consacré à ces cultures en négligeant en particulier les sarclages nécessaires, déjà très insuffisants en 1975 ? sans compter que l'augmentation de la durée des champs et le raccourcissement des temps de jachère engendrent certainement un accroissement de l'enherbement des champs. On voit que les paysans n'ont pu jouer que sur une douzaine de journées encore libres entre juin et décembre pour augmenter leur surface cotonnière tout en maintenant la production de cultures vivrières pluviales. Au-delà, compte tenu des outils actuellement utilisés et de la répartition par actif des surfaces cotonnières, rizicoles et vivrières, il ne nous semble plus possible d'augmenter encore le temps de travail pour améliorer d'une façon ou d'une autre le système agricole en vigueur à Syonfan.

(1) L'utilisation du semoir sur les champs de riz pluvial intensif de Syonfan n'a pas convaincu les paysans de son efficacité.



## C O N C L U S I O N

L'observation prolongée du village témoin de Syonfan, situé à 5 km de la sous-préfecture de Kasséré, permet d'analyser l'évolution du système agricole qui fait vivre les habitants du terroir ainsi que celle de la société villageoise. La CIDT n'est pas seule responsable de cette double évolution : les mouvements de population depuis plus de 20 ans, la sécheresse depuis près de 10 ans, l'individualisme et l'ouverture au monde extérieur ont largement contribué à rendre compte de ces changements.

### 1. L'évolution du système agricole

En 1955, au moment où nous pouvons observer pour la première fois le terroir de Syonfan (grâce à des photos aériennes), 2 % de l'espace sont cultivés. Les paysans vivent presque exclusivement de cultures vivrières pluviales (igname, maïs, riz pluvial, sorgho, millet, arachide) qui se succèdent trois ou quatre ans, afin de limiter les travaux de sarclage, sur des blocs de champs qui se déplacent lentement le long des interfluves, au rythme des défrichements et des mises en jachère. Celles-ci durent 30 ou 40 ans. Les rizières sont pratiquement inexistantes.

Dès 1955 et peut-être avant, on enregistre l'ouverture de champs de vivriers temporaires qui n'appartiennent pas aux habitants de Syonfan, mais à ceux du noyau un peu plus dense de Kasséré (15 hab/km<sup>2</sup>) qui préfèrent s'éloigner des gros villages de ce noyau pour continuer à pratiquer une agriculture très extensive. La plupart de ces paysans se contentent de travailler sur le terroir de Syonfan et continuent à résider dans leur village, d'autres y créent des hameaux permanents. Les immigrants installés dans ces hameaux formaient 4 % de la population du terroir de Syonfan en 1955 et 29 % en 1975. L'accaparement du terroir par les étrangers et les immigrants a pris des proportions importantes en 20 ans, puisque nous estimons qu'ils exploitaient 15 % environ des cultures vivrières pluviales en 1955 et que ce pourcentage s'élève à 69 % en 1975.



A partir de 1969, la riziculture inondée et le coton prennent un poids considérable dans l'agriculture. Alors que les surfaces rizicoles n'avaient guère progressé de 1955 à 1968 (de 1,75 à 2,50 ha), elles s'étendent brusquement en 1969 sur 10,5 ha et occupent en 1975 59,5 ha. Le coton introduit en 1967 ne concernait que 2,50 ha en 1968, il intéresse 11,5 ha en 1969 et 102,5 ha en 1975. Ces deux nouvelles cultures occupent alors près de la moitié des surfaces cultivées du terroir en 1975, les cultures vivrières pluviales s'étendant sur 185 ha. Cette même année, chaque actif consacre 72 jours par an au coton, 67 jours aux rizières, et seulement 40 jours aux cultures vivrières pluviales c'est à dire que plus des 3/4 du temps du travail agricole sont consacrés aux deux nouvelles cultures. La pratique de la riziculture inondée a réellement débuté en même temps que s'installait une période de sécheresse sur toute la région en 1968 (67 % des années reçoivent plus de 1 500 mm de pluie entre 1950 et 1964, 9 % seulement entre 1968 et 1978) ; elle s'est développée tandis que diminuaient les surfaces cultivées en riz pluvial et en igname, plantes beaucoup plus exigeantes en eau que le maïs, le sorgho et le millet qui se sont maintenues. Le développement du coton, quant à lui, est parallèle à une certaine diminution des surfaces d'arachide, seule plante bien commercialisée mais moins rentable que le coton et qui, en 1975, n'occupe plus que la deuxième place, très loin derrière celui-ci comme source de revenus monétaires agricoles importants intéressant, tout comme le coton, la plupart des familles du terroir.

En 1973, la culture attelée est introduite à Syonfan et concerne, à partir de 1975, le tiers des familles. Les charrues sont utilisées dans des proportions très différentes selon les types de champs : en 1978, 90 % des rizières et 70 % des champs de coton des habitants sont labourés à la charrue, ce pourcentage n'étant vraisemblablement que de 10 % sur les champs de cultures vivrières pluviales. Ces différences proviennent de difficultés variables lors des défrichements : dans les bas-fonds savanicoles la charrue est utilisée sans défrichement préalable, alors que sur les interfluves le couvert arboré très dense (sur une jachère de 30-40 ans, on compte 1 000 arbres à l'hectare) oblige les paysans, aidés par la CIDT, à pratiquer de difficiles dessouchages au treuil ou à la hache (nous laissons de côté l'exemple unique du grand bloc de coton ouvert au bulldozer en 1973). Or la CIDT pratique ces dessouchages en priorité sur les futurs champs de coton, si bien que les cultures vivrières exigeantes traditionnelles venant sur défriche n'en bénéficient pas et continuent à être cultivées à la daba. Les cultures vivrières peu exigeantes qui succèdent au coton pourraient être plus souvent labourées à la charrue si les paysans, avec raison, n'utilisaient pas cet outil en priorité sur les champs de coton et sur les rizières dont les labours sont beaucoup plus pénibles que sur les vieux champs. Nous n'évoquerons que pour mémoire l'échec de l'essai de stylosanthès cultivé sur un vieux champ de coton sous la pression conjointe de la CIDT et de la SODEPRA, et nous rappellerons brièvement la stagnation des surfaces de culture pure de maïs et de riz pluvial intensif contrôlées par la CIDT, labourées à la charrue et bénéficiant d'apport d'engrais (5,50 ha en 1975 et 7,50 ha en 1978).

Comment se sont traduits tous ces changements, toutes ces innovations dans le système agricole ? Contrairement à ce que nous pensions, la densification de l'espace agricole due à l'accaparement du terroir par les étrangers et les immigrés et au développement du coton et de la riziculture, bien réelle puisque les surfaces cultivées ont été multipliées par 5,5 en 20 ans, n'est pas à l'origine des changements actuellement observés ; ceci ne signifie pas que cet aspect n'ait pas d'importance, mais que les paysans n'ont pas encore dépassé le seuil au-delà duquel les réserves en terre ne suffisent plus pour perpétuer le système agricole en place. En revanche, la surcharge de travail provoquée par les nouvelles cultures limite davantage les choix des paysans. L'introduction du riz inondé est à l'origine d'un système de culture permanente ou quasi-permanente qui occupe le sixième des surfaces cultivées sur le terroir, mais le développement de la riziculture stagne depuis 1975. Il semblerait que ce phénomène s'explique au moins en partie par un seuil difficilement franchissable dans la quantité de travail à fournir, en particulier pendant la période très courte du repiquage : 20 ares par actif semble être un maximum. Quant au système de cultures temporaires, limitées aux plantes vivrières jusqu'en 1967, il s'est modifié de plusieurs façons :

- d'abord par un léger allongement de la durée des champs, observé entre 1974 et 1975 sur l'ensemble des champs (en 1975, 11 % des champs ont plus de 5 ans) et les années suivantes, sur les champs labourés à la charrue pour lesquels nous avons poursuivi nos observations (en 1978 le tiers des champs labourés à la charrue ont plus de 5 ans). Ce phénomène est la conséquence d'une diminution des défrichements annuels causée par une surcharge de travail en juillet-août-septembre, de plus en plus occupés depuis 10 ans par les travaux d'entretien du coton, les labours et le repiquage du riz inondé : pendant ces trois mois en 1975 un actif travaillait en moyenne 12 jours sur les champs de vivriers et 50 jours sur les rizières et les champs de coton ; ce phénomène est aussi la conséquence de l'utilisation de la charrue dont les avantages sont d'autant plus grands qu'un champ est cultivé plusieurs années de suite, le travail de dessouchage extrêmement long (4 arbres dessouchés au treuil par jour et par actif) étant alors compensé par les gains de temps répétés annuellement au moment des labours, des billonnages et des sarclages.

- ensuite un raccourcissement difficilement quantifiable (car il ne concerne que quelques dizaines d'hectares depuis 1, 2 ou 3 ans) de la durée des jachères des champs dessouchés au treuil, en effet les paysans remettent en culture de jeunes jachères (une quinzaine d'années suffit pour que le sol soit reconstitué), en début de reboisement, afin d'alléger les travaux de dessouchage.

- enfin des modifications dans les successions culturales : à côté des blocs de champs familiaux consacrés aux vivriers, où les cultures peu exigeantes (sorgho, millet, arachide) succèdent aux cultures exigeantes (igname, maïs, riz pluvial), se sont ouverts des champs de coton utilisés au bout de quelques années pour des vivriers peu exigeants. Par ailleurs, on observe le début d'un nouveau type de successions culturales permettant d'intégrer véritablement le coton aux champs de vivriers, caractérisées par une succession coton - vivriers exigeants - vivriers peu exigeants ou par une succession vivriers exigeants - coton - vivriers peu exigeants. Il va sans dire que nous préconisons la succession culturale qui privilégie les vivriers exigeants, base de l'alimentation paysanne. Si ces deux nouvelles successions culturales se développent au détriment des deux premières, les paysans de Syonfan auront effectivement intégré le coton à leur propre système, rationnel, de blocs de champs temporaires en lanières parallèles aux courbes de niveau, progressant lentement d'année en année de bas en haut des interfluvés du terroir.

Il reste un problème à résoudre, celui de la concurrence des cultures vivrières pluviales et du coton ; nous laissons de côté le riz inondé qui est une culture essentiellement vivrière, dont le développement au détriment du riz pluvial n'est qu'une forme d'adaptation au climat actuel et qui semble d'ailleurs avoir atteint un seuil limite de 20 ares par actif. Nous avons pu observer la concurrence entre le coton et les cultures vivrières pluviales, pour la première fois en 1975, en notant que les surfaces cotonnières avaient progressé au détriment des surfaces consacrées aux vivriers (40 ares de coton par actif en 1974, 44 ares en 1975 ; 64 ares de cultures vivrières pluviales par actif en 1974, 54 ares en 1975). Par ailleurs, l'augmentation des achats de maïs et de riz en 1977 et 1978, la mise en place de jardins de cases en 1978 sont autant de signes exprimant la difficulté éprouvée par les paysans à développer la culture cotonnière, qui apporte le bien-être matériel, sans pour autant délaisser les cultures vivrières. En 1978 le coton occupe la moitié des champs temporaires (50 ares par actif), les cultures vivrières l'autre moitié (53 ares) si les surfaces enregistrées en 1975 se sont maintenues, ce qui n'est pas sûr. Un des problèmes les plus sérieux concerne les sarclages des vivriers trop rapidement menés par manque de temps, ce qui se traduit probablement par une baisse des rendements. En 1975 déjà, ils étaient 2,5 fois moins fréquents que sur les champs de coton ; s'ils n'ont pas été multipliés les années suivantes au cours desquelles l'enherbement est devenu plus important du fait de l'allongement de la durée des champs, la production vivrière n'a pu que baisser. Pour gagner du temps et multiplier les sarclages sur les champs de vivriers, il faudrait remplacer les buttages, les billonnages et une partie des sarclages manuels par des façons culturales pratiquées au multiculteur. Cette substitution deviendrait possible si la CIDT acceptait de dessoucher en priorité les champs de cultures vivrières exigeantes qui seraient utilisés deux ans plus tard pour le coton. En revanche les paysans semblent avoir mis au point les meilleures méthodes de cultures vivrières : tout ce qui concerne l'adaptation des plantes vivrières et des façons culturales à l'âge du champ, la variété des plantes cultivées ainsi que les associations de cultures, apparaissent plus efficaces que ce que propose la CIDT dans ce domaine, en particulier la sélection de deux plantes, maïs et riz pluvial, cultivées pures avec apport d'engrais.

Le problème de la stabilisation des cultures temporaires à Syonfan n'a finalement pas encore été abordé en 1978, ce qui n'est pas gênant dans la mesure où le système ancien (3 à 4 ans de cultures - 30 à 40 ans de jachère), légèrement modifié (vraisemblablement 6 ans de culture en 1978 et une vingtaine d'années de jachère pour tous les champs sur lesquels on veut utiliser la charrue), ne devrait pas perturber l'équilibre du terroir, puisque le sol se reconstitue en 15 ans environ (peut être davantage depuis que le couvert arboré des champs labourés à la charrue est 10 fois moins élevé que sur les vieux champs labourés à la daba). Mais il est certain qu'après avoir connu, depuis 4 ou 5 ans, des difficultés pour organiser un travail agricole très intense, les paysans connaîtront des difficultés pour organiser un espace agricole qui deviendra trop étroit. Le terroir de Syonfan nourrit 20 hab/km<sup>2</sup> en 1975 et celui de Kasséré 30 hab/km<sup>2</sup>, densités élevées par rapport à la moyenne régionale. Normalement ces densités doivent encore croître et les paysans devront accepter à moyen terme un surcroît de travail, ou peut être une diminution de leurs revenus cotonniers dans la mesure où il sera difficile d'augmenter encore leur travail qui, en 1975, les occupe déjà pratiquement 8 heures par jour pendant 7 mois de l'année, de juin à décembre. Ils devront en effet

passer du temps à régénérer les sols et à nourrir leurs animaux par le biais d'une production de plantes fourragères, ce travail étant jusqu'à présent effectué par la nature puisque les réserves de terre sont suffisantes pour pratiquer de longues jachères.

## 2. L'évolution de la société villageoise

Syonfan est constitué de deux petites communautés sénoufo vivant dans deux quartiers : les Logon, bien islamisés, artisans-commerçants et cultivateurs et les Pongabélé, fondateurs du village, essentiellement cultivateurs. Depuis 1955 la communauté accueille des immigrés de Kasséré qui s'installent dans des hameaux du terroir, et à partir de 1966 elle accueille, dans le village-même, des immigrés du nord-ouest : des Bambara, des Dioula et surtout des "spécialistes" : des Peul pour garder les troupeaux de bovins et des forgerons, réparateurs d'outillage agricole, de bicyclettes dans un premier temps puis, à partir de 1973, réparateurs de charrues. Très longtemps les deux petites communautés restent fermées sur elles-mêmes, en particulier les Logon dont le taux d'endogamie est extrêmement élevé, tandis que les Pongabélé ont néanmoins des échanges matrimoniaux assez fréquents, en particulier avec les habitants de Kasséré. A la fin des années soixante, un mouvement d'émigration vers les villes du sud-est et vers la zone cotonnière de Dianra, intéressant surtout les jeunes hommes et particulièrement les Logon, se développe et devient si important qu'il dépasse le mouvement d'immigration, si bien qu'à partir de 1975 la population vivant sur le terroir décline. Cette inversion des phénomènes démographiques est trop récente pour en prévoir l'évolution.

Sur le terroir, les conséquences socio-économiques sont évidentes : alors que les Logon apparaissent jusqu'en 1973 comme "les hommes du progrès", essentiellement parce que leurs activités d'artisanat et de commerce leur avaient permis de s'adapter plus rapidement que les Pongabélé aux changements sociaux (en particulier religieux) ou économiques (en particulier la culture attelée), leur dynamisme se dilue à partir de cette date : leur nombre diminue dès 1973 et ceux qui restent à Syonfan sont moins actifs que les Pongabélé (38 ares de coton par actif pour les Logon, 58 pour les Pongabélé en 1978). Leur ouverture "au progrès" a donc conduit les plus actifs à quitter Syonfan pour trouver du travail en ville ou pour gagner davantage d'argent sur les champs cotonniers des zones vierges de Dianra.

A côté des aptitudes différentes des deux communautés à choisir leur avenir économique, on note une évolution commune vers une indépendance des familles. Cette évolution était largement entamée lorsque se sont développés le coton et le riz inondé puis la culture attelée, mais ces cultures, cette nouvelle technique ont été assimilées de façon très particulière par ces communautés éclatées en familles. Chaque famille est formée d'un ménage (dans un peu plus de la moitié des cas) ou de plusieurs ménages, auxquels s'agglutinent des individus isolés (25 % de la population), particulièrement des veuves et des orphelins de père, nombreux dans une société où les mariages unissent le plus souvent des femmes jeunes à des hommes mûrs. La cellule familiale n'est pas visible dans l'habitat, davantage révélateur des anciennes structures sociales où la seule unité était le quartier à l'intérieur duquel résidaient des individus de la même ethnie. La cellule familiale s'exprime essentiellement sur le bloc de cultures vivrières pluviales qui intègre peu à peu, nous l'avons vu, le ou les champs de coton. Les chefs de famille accaparent les 9/10 des cultures vivrières de base (igname, maïs, riz pluvial), laissant aux femmes et aux hommes mariés dont ils sont responsables le tiers des champs

de vivriers secondaires, en particulier des champs d'arachide, deuxième culture commercialisée du terroir, mais qui ne rapporte que 5 % des revenus monétaires en 1975. Ils accaparent les 4/5 des champs de coton, qui rapportent 52 % des revenus cette même année et rapporteront vraisemblablement plus des 2/3 des revenus en 1978 les hommes non chefs de famille mariés ou célibataires se répartissant le cinquième des champs de coton. En revanche les chefs de familles accaparent à peine la moitié des rizières, l'autre petite moitié est distribuée aux femmes mariées et aux veuves, le dixième restant revenant aux hommes non chefs de famille. Il faut signaler que cette répartition des champs entre les catégories sociales est beaucoup plus libérale chez les habitants de Syonfan (Pongabélé ou Logon) que chez ceux des hameaux, dont les chefs de familles accaparent presque tous les champs et presque tout le temps de travail des actifs. Ces familles dont les surfaces par actif sont encore plus élevées que celles des Pongabélé de Syonfan ont un comportement de pionniers. Quant aux Logon, ils sont les cultivateurs les moins actifs, surtout depuis 1975, mais il faut noter qu'ils utilisent une partie de leur temps à des activités économiquement rentables telles que la transformation des produits de cueillette, l'artisanat (poterie, tissage) et le commerce.

La nouvelle répartition des cultures entre chefs de famille et autres catégories sociales engendre deux conséquences :

- on enregistre une autonomie alimentaire grandissante des femmes dans la mesure où elles exploitent des rizières dont la production devient presque aussi importante que le maïs, puisque le riz pluvial et l'igname perdent de l'importance et que, de façon générale, les cultures vivrières pluviales (dont le maïs) sont cultivées avec moins de soin, par manque de temps, qu'avant le développement du coton et du riz inondé. Il est essentiel d'indiquer que le riz est rarement commercialisé parce que le réseau de commercialisation est pratiquement inexistant, et parce que la production est rarement supérieure à la consommation (il semble difficile de cultiver plus de 20 ares par actif). Il faut noter néanmoins que la riziculture inondée peut être aussi rentable financièrement que la culture cotonnière puisqu'en 1978 on gagne presque 500 F pour une journée de travail sur une rizière contre environ 600 F sur un champ de coton où les engrais sont fournis gratuitement aux paysans (1).

(1)

|                                               | Riz inondé | Coton   |
|-----------------------------------------------|------------|---------|
| Nombre de jours de travail à l'hectare        | ≈ 350 j    | ≈ 160 j |
| Tonnage à l'hectare                           | ≈ 2,5 t    | ≈ 1,2 t |
| Prix du kilogramme de riz et de coton en 1978 | 65 F       | 80 F    |
| Revenu d'une journée de travail en F CFA      | ≈ 464 F    | ≈ 600 F |

- on enregistre un renforcement du pouvoir économique des chefs de famille grâce aux revenus de la culture cotonnière dont ils accaparent les 4/5. Bénéficiaires de 58 % des revenus monétaires en 1975, ils prennent à leur charge toutes les dépenses familiales essentielles et sont les seules personnes susceptibles d'investir dans le petit élevage, peu développé et peu rentable à Syonfan, ainsi que dans l'élevage bovin, peu rentable lui aussi (14.000 F de rente annuelle quand on possède plus de 10 têtes), mais qui, tout comme le petit élevage, n'exige pratiquement aucun travail puisqu'il est pris en charge par un bouvier peul.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de ne compter parmi les personnes qui ont un peu de biens, c'est à dire un capital de bovins supérieur à 100.000 F, une mobylette, un multiculteur, une charrette et 2 paires de boeufs, que des chefs de famille nombreuses qui, grâce à une main d'oeuvre abondante travaillant sur le champ de coton familial, ont pu effectuer ces investissements.

Nous ne pensons pas que ces chefs de familles nombreuses soient les représentants d'une nouvelle classe sociale plus riche, modifiant l'ancienne structure sociale fondée sur l'appartenance ethnique. Les chefs de famille nombreuses actuels ne réalisent pas d'investissements suffisamment lucratifs pour devenir indépendants de leur main d'oeuvre familiale nécessairement fluctuante au gré des mariages et des inéluctables segmentations familiales. Il est probable que ces individus perdront de leur pouvoir lorsque leur famille se réduira, tandis que d'autres familles actuellement constituées de jeunes adultes et d'enfants prendront leur essor et donneront à leur chef, un pouvoir économique dominant temporaire, dans le cadre de la communauté villageoise.



C O N C L U S I O N   G E N E R A L E



Nous ne reprendrons pas ici les conclusions concernant la politique de la CIDT dans le Nord de la Côte d'Ivoire, ni les conditions de l'expansion cotonnière dans la région de la Bagoué, ni l'analyse de l'évolution du village témoin de Syonfan afin de ne pas répéter ce qui a été écrit dans les conclusions de chacune des trois parties de cette étude.

Nous préférons reprendre quelques uns des problèmes de développement rural qui se posent actuellement avec acuité dans la région de la Bagoué et qui devront être intégrés d'une façon ou d'une autre à la politique de la CIDT.

Trois problèmes nous paraissent importants : la concurrence vivriers-coton, la mise en place de systèmes agricoles adaptés aux conditions spatiales vécues par les paysans, enfin l'émigration rurale. Si la solution au premier problème semble relativement simple, en revanche le système agricole qui devra s'adapter aux zones densément occupées par les champs risque d'être difficilement mis en place; enfin la réalisation d'un système socio-économique régional suffisamment attirant sur le plan de l'autonomie personnelle et sur le plan du niveau de vie pour enrayer l'émigration relève presque de l'utopie. Pour cette raison, nous ne ferons pas de propositions concernant le problème de l'émigration rurale. Certes, la CIDT qui est devenue depuis 1978 la Société chargée en particulier de l'ensemble du développement rural de la région Nord, peut tenter d'élever encore le niveau de vie des paysans, en développant la commercialisation des vivriers par exemple, mais l'analyse de l'organisation du travail à Syonfan a montré que même en développant encore la culture attelée pour alléger la tâche des paysans, il semble difficile d'augmenter les surfaces cultivées par actif, car le calendrier agricole est déjà très chargé de juin à décembre. Par ailleurs il semble bien difficile à une société rurale d'offrir à ses membres une liberté individuelle aussi grande que dans les villes ou dans les plantations de Basse-Côte ou, depuis dix ans, dans les plantations cotonnières de la région sous-peuplée de Dianra.

Nous nous limiterons donc à des propositions concernant les deux premiers problèmes.

### 1. La revalorisation des cultures vivrières pluviales

La concurrence entre vivriers et coton existe. L'intérêt économique très réel constitué par une production cotonnière familiale (325 000 F de recette moyenne par famille dans le village témoin de Syonfan en 1978, représentant un gain approximatif de 600 F par journée de travail), entraîne les paysans à délaisser les cultures vivrières pluviales, quitte en cas de pénurie comme en 1977 et 1978, à acheter riz et maïs pour compléter leur production. Il va sans dire que la poursuite de ce processus peut déséquilibrer totalement un développement régional qui se trouverait soumis, pour ce qui concerne l'alimentation des paysans, aux lois économiques draconiennes du marché des vivriers. Il est donc indispensable que les paysans produisent au moins ce qui est nécessaire à leur alimentation. La condition primordiale est de cesser d'augmenter les surfaces cotonnières par actif partout où un déséquilibre apparaît. B. STECK chiffrait à 18 ares de coton par habitant (36 ares par actif), soit le tiers des surfaces cultivées, le maximum à ne pas franchir. A Syonfan en 1978, chaque actif cultivait 50 ares de coton, 15 ares de riz inondé et tout au plus 53 ares de cultures vivrières pluviales (alors qu'en 1974 les proportions étaient les suivantes : 40 - 19 et 64). En 4 ans l'augmentation des surfaces cotonnières par actif s'est donc soldée par une diminution des surfaces consacrées aux vivriers par actif

tout simplement parce que les paysans manquent de temps pour tout cultiver à la fois. Et ce manque de temps ne s'exprime pas seulement par une diminution des surfaces de cultures vivrières pluviales, mais aussi par de moindres soins apportés à ces cultures, en particulier par des sarclages trop rapidement menés. Nous traiterons un peu à part le riz inondé, dans la mesure où cette culture est loin d'être présente dans tous les terroirs de la région de la Bagoué, et où son extension semble limitée par l'impossibilité de repiquer plus de 20 ares par actif pendant le temps très court durant lequel cette opération doit être menée. Pour améliorer la production vivrière, les paysans de la région de Kasséré ont redécouvert en 1978 les avantages des champs de cases de maïs précoce cultivé à une période où le calendrier agricole n'est pas encore trop chargé. D'autres améliorations sont possibles, en particulier, dans le nouveau système de succession culturale intégrant le coton aux cultures vivrières de base (ici le maïs essentiellement associé au riz pluvial, millet, sorgho), ces cultures devraient toujours être semées en tête de succession culturale avant le coton, sur un sol bien reconstitué dans lequel les mauvaises herbes se développent encore peu, afin que même avec des sarclages peu fréquents, la production vivrière reste suffisante. Enfin, il faudrait que les dessouchages au treuil, effectués uniquement jusqu'à présent pour des champs de coton ou des champs de vivriers intensifs (selon les méthodes de la CIDT), concernent exclusivement au contraire des champs de vivriers exigeants cultivés de façon traditionnelle. Après deux ans de cultures, ces champs seraient utilisés pour le coton pendant trois ans, puis pour des cultures vivrières peu exigeantes pendant un an : arachide pur ou associé au millet et sorgho; le nombre d'années consacrées aux trois types de culture pouvant varier en fonction de la présence ou de l'absence de riz inondé. Le temps gagné à labourer et à sarcler les champs de vivriers exigeants au multiculteur serait utilisé à améliorer les sarclages actuellement insuffisants. Rappelons que les méthodes de cultures vivrières traditionnelles apparaissent plus efficaces que celles préconisées par la CIDT d'abord sur le plan des rendements : les cultures associées ont une production à l'hectare supérieure à celle des cultures pures même fumées, et ensuite sur le plan des variations annuelles de production : l'addition des variations annuelles de rendement de l'ensemble des céréales cultivées traditionnellement est plus faible, donc assure une meilleure sécurité de la production alimentaire que les variations annuelles de rendement de chaque céréale prise séparément. Le maintien du riz inondé, du millet, du sorgho à côté du maïs et du riz pluvial, seules cultures développées par la CIDT, est donc indispensable.

2. La mise en place d'un système agricole adapté aux terroirs où les temps de jachère sont supérieurs à 15 ou 20 ans :

Ce système concerne la majorité des terroirs de la région de la Bagoué, partout où les paysans ont la possibilité de laisser leurs champs en jachère au moins 15 ans, le temps que le sol se reconstitue naturellement. Rappelons que la durée de reconstitution du sol a été évaluée précisément sur quelques exemples de jachères au village témoin de Syonfan. Comme il s'agissait de jachères de vieux champs labourés à la daba, il est possible que la durée de reconstitution des sols y soit plus rapide que sur les champs dessouchés au treuil depuis 1975, sur lesquels on ne conserve qu'un dixième du couvert arboré maintenu sur les champs traditionnels. La mise en place d'un système agricole bien adapté à ces zones où les réserves de terre sont suffisantes pour maintenir les longues jachères ne pose pas de problèmes difficiles à résoudre. Les paysans ne font que modifier légèrement leur ancien système agricole. L'intégration du coton aux blocs familiaux de cultures

vivrières s'effectue lentement; il faut seulement que la C.I.D.T. laisse aux vivriers de base la première place dans la succession culturale (nous l'avons vu plus haut) et adapte la forme des champs de coton à celles des champs du bloc de vivriers, qui ont d'ailleurs une forme très rationnelle, en lanières, parallèles aux courbes de niveau. Les cultures vivrières secondaires viendront en fin de succession culturale avant que les champs ne soient abandonnés à la jachère. La culture attelée continuera à se développer car elle permet d'alléger considérablement le travail des paysans lors des labours et des sarclages en juin, juillet, août, septembre, pendant la période de l'année la plus chargée en travail. Ces avantages ne doivent pas faire oublier que dans ce système de cultures temporaires suivies de longues jachères, l'utilisation de la charrue exige au préalable un gros travail annuel de dessouchage au fur et à mesure que le bloc de culture se déplace vers l'amont de l'interfluve et que les vieux champs sont abandonnés en aval. Les paysans agissent déjà au mieux pour alléger ce travail, en ouvrant des jachères relativement jeunes donc encore peu reboisées et ceci sur des surfaces réduites, mais cette méthode a son revers car les paysans risquent de voir plus rapidement les mauvaises herbes se développer que sur des vieilles jachères, et la réduction des surfaces défrichées annuellement conduit nécessairement à l'allongement de la durée des champs, donc à la multiplication des travaux de sarclage.

Quant au troupeau de bovins pris en charge le plus souvent par des bouviers peul, il pourra continuer à se déplacer sur le terroir, les réserves de terre étant suffisantes; il faudrait néanmoins, comme le préconise la SODEPRA, que non seulement les propriétaires continuent à faire vacciner et traiter leurs bovins contre les parasites, mais aussi qu'ils obtiennent des bouviers (en particulier par une amélioration de leur salaire) une garde plus efficace des bovins et plus précisément un départ plus matinal sur les pâturages et une surveillance des troupeaux en saison sèche, lorsque les champs sont récoltés et que l'eau manque pour abreuver les bêtes. Toutefois les résultats de ce travail ne seront visibles que dans quelques années et de façon très peu perceptible au niveau des propriétaires paysans ne possédant généralement que quelques bêtes dans le troupeau villageois.

### 3. La mise en place d'un système agricole adapté aux terroirs où les temps de jachères sont inférieurs à 15 ans

B. STECK a relevé le cas d'une vingtaine de villages dans la région de la Bagoué où le manque de terre est déjà apparent. Ces villages regroupent le tiers de la population de la région, plus de 40 % des surfaces cultivées et 16 % de l'espace régional. Ainsi, si la volonté de stabiliser les cultures et d'intégrer l'élevage à l'agriculture ne nous semble pas adaptée aux conditions des deux tiers de la population de la région, en revanche elle devient nécessaire sur ces terroirs, sauf si les paysans préfèrent émigrer pour ne pas être contraints à intensifier encore leur travail.

La succession culturale décrite dans le système précédent convient parfaitement sur ces terroirs et la forme des blocs de champs en lanières parallèles aux courbes de niveau s'adapte tout au fait au nouveau système agricole qu'il faudrait mettre en place. Il nous paraît extrêmement hasardeux d'encourager des paysans à la culture fourragère sans leur en avoir démontré l'intérêt. Il serait

plus simple de choisir sur un des terroirs les plus peuplés (1) quelques exploitations agricoles de grande taille parmi lesquelles il y a toutes les chances de trouver des chefs de famille propriétaires d'un multiculteur et d'un troupeau de bovins supérieur à 10 têtes. La CIDT proposerait à ces chefs de famille de prendre en charge la régénération de leurs champs en embauchant une main d'oeuvre appointée, comme elle le fait pour les dessouchages au treuil. Il s'agirait donc d'entourer l'ensemble du bloc de cultures et chaque champ de fil de fer barbelé, d'ouvrir des pare-feux, de semer du stylosanthès sur le dernier champ abandonné, de le cultiver 3 ans de suite en le faisant pâturer de façon rationnelle par les bovins de l'exploitant, et en mettant le surplus de stylosanthès en silos pour compléter la nourriture des bêtes en saison sèche, enfin d'enfouir l'engrais vert avec un tracteur ou une charrue brabant. Une fois ce travail effectué et précisément comptabilisé (ainsi que les frais de fil de fer et éventuellement d'engrais), le dernier champ régénéré serait remis à l'exploitant qui y sèmerait à nouveau des cultures vivrières exigeantes, tandis que les manoeuvres de la CIDT reprendraient annuellement, un à un, tous les vieux champs abandonnés pour les régénérer, créant ainsi une véritable rotation de culture fondée sur la succession suivante : vivriers exigeants - coton - vivriers peu exigeants - stylosanthès.

Cette expérience étant réalisée en prenant soin de n'utiliser que des moyens techniques accessibles aux paysans, les exploitants des blocs de culture pourraient effectivement se rendre compte d'abord de l'efficacité de la culture fourragère, c'est à dire de la valeur nutritive de cette plante et de ses capacités à régénérer effectivement le sol, ensuite des contraintes très précisément exigées par la stabilisation des cultures et par l'intégration de l'élevage à l'agriculture (répartition du travail au cours de l'année, investissements financiers). Ils devaient alors choisir entre l'utilisation de ce système extrêmement contraignant qui leur permet de rester chez eux et la continuation de l'ancien système agricole à longue jachère, qu'ils ne pourront pratiquer qu'en s'installant loin de leur village.

Notre étude portait essentiellement sur l'influence de la CIDT dans le milieu paysan par le biais du coton et de la culture attelée. La dernière opération prise en charge par la CIDT en 1978 risque de modifier très profondément le développement régional : il s'agit du début de la motorisation agricole que nous n'avons donc pas étudié précisément. Il nous semble néanmoins nécessaire d'évoquer au moins deux aspects de cette opération : l'un concerne le système agricole, l'autre le système socio-économique.

En 1978, les 23 premières exploitations agricoles motorisées, mesurent une vingtaine d'hectares chacune; elles se situent dans des noyaux de peuplement relativement dense en particulier, pour la région de la Bagoué, à Gbon et Zingui-nasso. Il est donc absolument nécessaire que ces chefs d'exploitation stabilisent leurs champs pour qu'ils ne dévorent pas un espace rural déjà insuffisant pour tous les autres paysans dont les moyens de défrichements se limitent à la hache ou au treuil.

Par ailleurs, il faut bien se rendre compte que si la culture attelée ne modifie pas beaucoup les structures socio-économiques régionales, dans la mesure où les propriétaires de charrue restent dans l'ensemble très liés à une main d'oeuvre familiale fluctuante, en revanche les exploitants qui obtiennent un

(1) Voir la liste p. 126.

tracteur peuvent labourer des surfaces cotonnières si vastes que la main d'oeuvre familiale ne suffit plus en particulier pour les récoltes. Ces grands exploitants sont donc en train de devenir indépendants de leur famille et de susciter la création d'une nouvelle classe sociale de salariés, groupant des individus venant souvent du Mali ou de Haute-Volta et vivant essentiellement de leur travail sur les champs des autres. Nous pensons donc qu'à côté de la classe des paysans dont la taille des exploitations agricoles varie très précisément en fonction de l'importance de la main d'oeuvre familiale (l'acquisition d'une charrue ne modifiant pas profondément ce schéma), prennent place deux autres classes : celle des grands exploitants, futurs gros propriétaires quand leurs champs seront stabilisés, indépendants de leur main d'oeuvre familiale, et celle des ouvriers agricoles cultivant occasionnellement un petit lopin de terre pour compléter leur salaire.

## B I B L I O G R A P H I E

- AUDRU (J.) : Les ligneux et sub-ligneux des parcours naturels soudano-guinéens en Côte d'Ivoire. IEMVT 1977.
- BAILHACHE (R.) et al..., Projet de développement de l'élevage bovin sédentaire dans le nord de la Côte d'Ivoire. Orientations et évaluations; Paris, SEDES 1974, 120 p. multigr.
- BOSERUP (E.) : Evolution agraire et pression démographique. Nouvelle bibliographie scientifique, Flammarion, 1970.
- BERNUS (E.) : Notes sur l'histoire de Korhogo; bulletin de l'IFAN, XXIII, série B., (1-2), 1961, pp. 284-290.
- BIGOT (Y.) N'DAW (P.) PRETOT (C.) : Structures de production et évolution de la mécanisation chez les premiers planteurs en culture attelée dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire GERDAT - CIDT 1976 20 p. multigr.
- BIGOT (Y.) : Analyse socio-économique du système de production coton - céréales dans le nord-est de la Côte d'Ivoire en 1976-1978. Effets de l'introduction de la culture attelée et difficultés d'intégration des cultures vivrières à l'encadrement cotonnier. A paraître dans le cadre de l'IRAT.
- BDPA : Etude de la région d'Odienné - Boundiali - par de la Tour, Alluson, Delpiano - Paris - Côte d'Ivoire, Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan 1963 - 8 tomes, 27 cm. fig.
- BRUN (S.) : Les structures d'exploitation dans la région de la Bagoué 1977; 154 p. multigr.
- CHATAIGNER (J.) : Les systèmes de production de l'élevage bovin et leur évolution en Côte d'Ivoire. Abidjan, Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale, septembre 1978 - document de travail n° 19.
- CIDT : Rapports annuels de la Région Nord depuis 1967 multigr.
- CIDT : Structures de production des planteurs de culture attelée dans les régions d'Odienné et de Boundiali en 1975. Bouaké 1976 - 10 p. multigr.
- COULIBALY (S.) : Le paysan sénoufo; Abidjan - Dakar, les nouvelles éditions africaines 1978; 245 p.
- GERDAT (Groupement d'étude et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale) : Division d'Agro - économie en région de savane - Rapport de synthèse 1975, Bouaké 25 p. multigr.

- GERDAT Rapport de synthèse 1976, Bouaké tome 1, 30 p., tome 2 annexes 20 p.
- GERDAT Intensification de l'agrosystème en cultures associées dans le nord de la Côte d'Ivoire, Bouaké 1976; 57 p.
- HINDERINK (J.) TEMPELMAN (G.J.) Rural Inequality and government policy. A case study of the river basin of the Bou in northern Ivory Coast. Royal Dutch geographical Society 1978/1 + 2 pp. 58-67.
- HOLAS (B.) Les Sénoufo (y compris les Minianka); Paris, Presses Universitaires de France 1966; 183 p. (2ème édition).
- IRAT Pratiques des traitements chimiques des cultures, Bouaké 1976; 23 p. multigr.
- IRAT Le maïs dans le nord de la Côte d'Ivoire, Bouaké 1976; 15 p. multigr.
- IRAT Le riz pluvial dans le nord de la Côte d'Ivoire, Bouaké 1976; 20 p. multigr.
- IRAT Le riz aquatique dans le nord de la Côte d'Ivoire, Bouaké 1976; 39 p. multigr.
- IGT-ORSTOM - MINISTERE DU PLAN - Atlas de Côte d'Ivoire - Abidjan 1971.
- JAMIN (J.) La nébuleuse du koulotyolo; Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1973; 57 p. (multigr).
- KIENTZ (A.) Optimisation de la communication et agencement de l'espace. Le modèle sénoufo; Paris, Cahiers d'Etudes Africaines, vol. XVI, cahier 3-4, pp. 541-552.
- LE ROY (X.) ROBINET (H.) Tounvré, village sénoufo; Abidjan Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1973, 116 p. tabl., cartes (multigraph).
- LE ROY (X.) Agriculture vivrière et cultures de rapport. La juxtaposition de deux types de production dans un village sénoufo du Nord de la Côte d'Ivoire. DEA d'économie rurale. Université de Montpellier I, juin 1977 multigr., 163 p. et 81 p. d'annexes.
- LUCAS (P.) Premiers résultats d'enquêtes obtenus dans le village pilote de Laptinkaha (zone de Korhogo, Côte d'Ivoire); Agronomie tropicale, 20 n° 2, 1965, pp. 147-219, tabl., fig., cartes.
- WURTZ (J.) Projet de recherche. Développement agricole en pays sénoufo moyennement peuplé. Deux facteurs de transformation: le coton, la culture attelée. Abidjan ORSTOM 1974, 11 p. multigr., 1 carte.
- PELTRE-WURTZ (J.) Syonfan, village sénoufo de Côte d'Ivoire. Son habitat : un cloisonnement ethnique strict, une répartition familiale fluide. Communication pour le séminaire sur l'environnement rural et l'habitat. 24 septembre 1975. ORSTOM Petit Bassam Abidjan 12 p., 1 carte.

- PELTRE-WURTZ (J.) . . . Actions de développement et structures agraires traditionnelles : l'intégration de la culture du coton au système agricole sénoufo (Région de la Bagoué). Communication aux journées de la recherche scientifique en région de savane - Korhogo 12 - 15 avril 1976. ORSTOM Petit Bassam Abidjan 26 p. multigr.
- PELTRE-WURTZ (J.) . . . Inventaire des villages et campements du pays sénoufo occidental. ORSTOM - CIDT 1976 - Abidjan. Vol. I : 115 p. multigr. Vol. II : 3 cartes.
- PERSON (Y.) . . . Samori : une révolution dyula; Dakar, IFAN, mémoire n° 80, 1968-1969, t 1 : 606 p.; t 2 pp. 607-1972, t 3 : pp. 1273-2377.
- PESCAY (M.) . . . Etude sociologique des opérations de développement de la riziculture irriguée dans la zone de Korhogo; Abidjan, SODERIZ, SEDES, 1970, 45 p. (multigr.).
- RICHARD (P.) . . . La commercialisation des mangues du département de Korhogo. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam 126 p. multigr.
- SEDES . . . (Société d'études pour le développement économique et social) Région de Korhogo. Etude de développement socio-économique. Paris 1965
- t 1 rapport démographique 109 p.
  - t 2 rapport sociologique 101 p.
  - t 3 rapport agricole 264 p.
  - t 4 rapport pédologique 151 p.
  - t 5 études des budgets familiaux, notes sur l'artisanat 118 p.
  - t 6 le commerce et le transport 150 p.
  - t 7 les comptes économiques 1963-1970-1975 93 p.
  - t 8 les propositions d'intervention 268 p.
  - rapport de synthèse 52 p.
- O SEVIN (O.) . . . Le développement des cultures de rente dans la région de Korhogo, Mémoire de maîtrise (géographie) sous la direction de P. PELISSIER professeur à l'Université de Paris X 1977 190 p. multigr., annexes.
- SORY (B.) . . . Formation et utilisation des revenus monétaires à Syonfan (S/P de Kasséré. - département de Boundiali) - Rapport de stage. Abidjan. - Centre ORSTOM de Petit Bassam - Facultés des Sciences Economiques 1975, 41 p. multigr.
- SUTH SOM BOUN et KEO MARADY (1974) Etude pédologique des sols formés sur schistes et sur granites dans la région de Gbon (Haute Côte d'Ivoire). Centre ORSTOM Adiopodoumé. 127 p. multigr., 1 carte ht 150 000°.
- VAMISSA (D.) . . . Les entrepreneurs individuels en mécanisation dans la région de Boundiali (CIDT). Ecole supérieure d'Agronomie d'Abidjan, rapport de stage. 1977, 63 p. multigr.



1. The first part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

3. The third part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

4. The fourth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

5. The fifth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

6. The sixth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

7. The seventh part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

8. The eighth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

9. The ninth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

10. The tenth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

11. The eleventh part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

12. The twelfth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

13. The thirteenth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

14. The fourteenth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

15. The fifteenth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

16. The sixteenth part of the report discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

## T A B L E   D E S   M A T I E R E S

Page

|                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| - <u>SOMMAIRE</u>                                                                               |    |
| - <u>Introduction</u>                                                                           | 1  |
| - <u>Première partie : La politique de la CIDT dans le Nord de la Côte d'Ivoire</u>             | 13 |
| . <u>Introduction</u>                                                                           | 15 |
| . <u>Premier chapitre : La production cotonnière</u>                                            | 21 |
| A. La pluviométrie                                                                              | 22 |
| B. L'encadrement des planteurs                                                                  | 22 |
| C. La politique des blocs de coton                                                              | 24 |
| D. Les semis                                                                                    | 26 |
| 1. La date des semis                                                                            | 26 |
| 2. Le poids des semences                                                                        | 28 |
| 3. La densité des plants de coton                                                               | 28 |
| E. Les engrais                                                                                  | 28 |
| F. Les traitements phytosanitaires                                                              | 30 |
| . <u>Deuxième chapitre : La modernisation des exploitations agricoles</u>                       | 33 |
| A. L'intégration du coton aux cultures vivrières                                                | 33 |
| 1. La succession culturale                                                                      | 33 |
| 2. L'intensification des cultures vivrières                                                     | 38 |
| B. Les défrichements préalables à la culture attelée                                            | 40 |
| 1. Les défrichements au treuil Monkey                                                           | 43 |
| 2. Les défrichements au bulldozer                                                               | 44 |
| C. Le développement de la culture attelée                                                       | 45 |
| 1. L'encadrement                                                                                | 45 |
| 2. Les propriétaires de charrue                                                                 | 47 |
| 3. Le matériel agricole                                                                         | 48 |
| 4. Les forgerons                                                                                | 51 |
| 5. Les boeufs dressés                                                                           | 51 |
| 6. L'extension des labours                                                                      | 53 |
| D. La stabilisation des cultures                                                                | 55 |
| 1. Contre l'enherbement et la stérilisation des sols, une technique préconisée, le stylosanthès | 55 |
| 2. Les défrichements au bulldozer suivis de cultures temporaires : leurs conséquences           | 61 |
| 3. L'avenir de la culture attelée                                                               | 62 |
| . <u>Troisième chapitre : Pour une association des paysans à leur propre développement</u>      | 65 |
| A. L'action du CENAPEC                                                                          | 65 |
| B. L'action de l'ONPR                                                                           | 68 |
| . <u>Conclusion</u>                                                                             | 71 |

|                                                                                                 | Page |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| - <u>Deuxième partie : Les conditions de l'expansion cotonnière dans la région de la Bagoué</u> | 73   |
| . <u>Introduction</u>                                                                           | 75   |
| . <u>Premier chapitre : L'évolution de la répartition de la population</u>                      | 83   |
| A. Un dynamisme démographique nuancé                                                            | 83   |
| 1. Les sources disponibles                                                                      | 83   |
| 2. Une croissance de la population réelle mais discontinue                                      | 84   |
| 3. Les nuances spatiales de cette croissance                                                    | 85   |
| 4. Le problème de l'émigration : étude du cas de la sous-préfecture de Kasséré                  | 91   |
| B. Les contrastes de peuplement                                                                 | 95   |
| 1. L'établissement des cartes de densité                                                        | 95   |
| 2. La répartition de la population                                                              | 96   |
| 3. Eléments d'analyse                                                                           | 102  |
| Conclusion                                                                                      | 104  |
| . <u>Deuxième chapitre : L'occupation du sol</u>                                                | 107  |
| A. La méthode d'analyse                                                                         | 107  |
| 1. L'occupation du sol                                                                          | 108  |
| 2. L'analyse de l'occupation du sol                                                             | 108  |
| 3. De l'analyse à la carte                                                                      | 109  |
| 4. De la carte à l'évaluation statistique                                                       | 110  |
| B. Le dynamisme de l'emprise humaine sur des espaces peu occupés                                | 111  |
| 1. En 1955 une occupation du sol très faible                                                    | 111  |
| 2. En 1975 une occupation du sol encore très faible mais très fortement accrue                  | 112  |
| 3. Une vigoureuse évolution de l'occupation du sol : aspects et nuances                         | 112  |
| C. Quelques éléments pour une interprétation de l'évolution                                     | 129  |
| 1. La croissance démographique                                                                  | 129  |
| 2. Le coton                                                                                     | 129  |
| 3. Le riz de bas-fond                                                                           | 130  |
| 4. Autres éléments d'interprétation                                                             | 130  |
| Conclusion                                                                                      | 131  |
| . <u>Troisième chapitre : Les problèmes fonciers et l'exploitation du sol</u>                   | 133  |
| A. Le terroir                                                                                   | 133  |
| 1. La mise en place des droits sur la terre                                                     | 134  |
| 2. La transmission des droits sur la terre                                                      | 135  |
| 3. Les tendances présentes                                                                      | 136  |
| B. Quelques éléments sur les structures d'exploitation du sol                                   | 137  |
| 1. L'évolution de la notion de cellules d'exploitation                                          | 137  |
| 2. La taille des cellules d'exploitation                                                        | 138  |
| 3. Les parcelles d'exploitation                                                                 | 140  |

|                                                                                                                                                           | Page |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| C. Le temps et les structures d'exploitation                                                                                                              | 144  |
| 1. Temps et cellule d'exploitation                                                                                                                        | 144  |
| 2. Temps et exploitation du sol : les jachères                                                                                                            | 144  |
| 3. Temps et exploitation du sol : les travaux                                                                                                             | 146  |
| Conclusion                                                                                                                                                | 146  |
| . <u>Quatrième chapitre : La nature de l'exploitation du sol et la dynamique de l'emprise cotonnière</u>                                                  | 147  |
| A. L'état des principales cultures sèches traditionnelles                                                                                                 | 147  |
| 1. Les principales cultures sèches traditionnelles                                                                                                        | 147  |
| 2. Les variations locales de la répartition de ces cultures                                                                                               | 148  |
| 3. Les associations de cultures sèches traditionnelles                                                                                                    | 150  |
| B. L'introduction de nouvelles cultures                                                                                                                   | 153  |
| 1. La riziculture                                                                                                                                         | 153  |
| 2. La culture du coton                                                                                                                                    | 155  |
| Conclusion                                                                                                                                                | 175  |
| . <u>Cinquième chapitre : L'expansion cotonnière et les mutations du système agricole</u>                                                                 | 177  |
| A. Mutations des techniques culturales                                                                                                                    | 177  |
| 1. Les défrichements                                                                                                                                      | 178  |
| 2. Les blocs de culture                                                                                                                                   | 178  |
| 3. Quelques techniques nouvelles nécessitées par la culture du coton                                                                                      | 180  |
| B. La culture attelée : vers une nouvelle pratique de l'agriculture                                                                                       | 182  |
| 1. L'essor de la culture attelée                                                                                                                          | 182  |
| 2. Aspects et effets de la culture attelée                                                                                                                | 182  |
| 3. Facteurs limitants de l'expansion de la culture attelée                                                                                                | 187  |
| C. Mutations de l'élevage : de l'isolement à l'association                                                                                                | 188  |
| 1. Elevage et espace                                                                                                                                      | 188  |
| 2. Elevage et population                                                                                                                                  | 196  |
| 3. De l'élevage marginal à l'élevage associé                                                                                                              | 201  |
| Conclusion                                                                                                                                                | 207  |
| . <u>Conclusion</u>                                                                                                                                       | 209  |
| - <u>Troisième partie : L'évolution d'un village témoin au cours des deux dernières décennies, l'organisation de la société, de l'espace et du temps.</u> | 213  |
| <u>Introduction</u>                                                                                                                                       | 215  |
| . <u>Premier chapitre : Syonfan de 1955 à 1978; une évolution marquée par de profondes transformations de la démographie et de l'agriculture</u>          | 217  |
| A. Syonfan en 1955                                                                                                                                        | 217  |
| 1. La communauté villageoise                                                                                                                              | 217  |
| 2. La création du village de Syonfan et l'histoire de ses habitants                                                                                       | 220  |

|                                                                                                                                        | Page |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 3. Les liens entre la communauté villageoise et son terroir                                                                            | 223  |
| 4. Le terroir de Syonfan                                                                                                               | 224  |
| 5. Les surfaces cultivées en 1955                                                                                                      | 227  |
| B. Syonfan en 1965                                                                                                                     | 230  |
| C. Syonfan en 1975                                                                                                                     | 232  |
| 1. L'augmentation du flux de population, son rôle sur le travail agricole                                                              | 233  |
| 2. L'élargissement de l'espace concerné par les migrations : vers le nord-est pour l'immigration, vers le sud-ouest pour l'émigration  | 236  |
| 3. Le renversement de la situation démographique de Syonfan après 1975                                                                 | 236  |
| 4. La diminution de la pluviométrie au cours de la dernière décennie                                                                   | 238  |
| 5. La réduction des surfaces réservées aux cultures vivrières pluviales                                                                | 241  |
| 6. L'accaparement du terroir par les habitants du noyau dense de Kasséré                                                               | 244  |
| 7. Le développement de la riziculture                                                                                                  | 245  |
| 8. Le développement du coton, son influence éventuelle sur la stagnation des cultures vivrières pluviales                              | 248  |
| 9. Les essais de mise en place d'un nouveau système agricole                                                                           | 253  |
| Conclusion                                                                                                                             | 258  |
| <u>Deuxième chapitre : L'émergence de structures familiales autonomes; le renforcement du pouvoir des chefs de familles nombreuses</u> | 261  |
| A. Les fondements de l'unité familiale                                                                                                 | 262  |
| 1. La cellule familiale : un groupe de parents unis par une alimentation et un travail communs                                         | 262  |
| a) les chefs de ménage, leurs épouses et les enfants de ces unions                                                                     | 263  |
| b) les autres habitants                                                                                                                | 266  |
| c) la taille des familles et leurs actifs                                                                                              | 267  |
| 2. L'opposition entre la répartition des champs de vivriers et la structure de l'habitat dans leur signification sociale               | 269  |
| a) les blocs de cultures vivrières, symbole de l'unité familiale                                                                       | 269  |
| b) l'habitat révélateur du cloisonnement ethnique                                                                                      | 270  |
| c) l'habitat, moyen d'accès à l'autonomie individuelle                                                                                 | 274  |
| d) les autres solidarités villageoises                                                                                                 | 275  |
| B. La place du travail agricole dans la vie villageoise et familiale                                                                   | 278  |
| 1. Toutes les familles ont une exploitation agricole                                                                                   | 278  |
| a) la taille des exploitations agricoles                                                                                               | 278  |
| b) l'emploi du temps des familles J et S                                                                                               | 281  |
| c) les surfaces cultivées par actif dans les 33 familles du terroir en 1974 et 1975                                                    | 287  |

|                                                                                                                                        | Page |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2. Les chefs de famille, principaux bénéficiaires du travail agricole                                                                  | 290  |
| a) la majeure partie des champs appartient aux chefs de famille                                                                        | 290  |
| b) une minorité des champs appartient aux autres hommes adultes et aux femmes mariées ou veuves                                        | 294  |
| c) la répartition du travail agricole entre les champs du chef de famille et les autres champs                                         | 296  |
| 3. Les loisirs                                                                                                                         | 301  |
| C. Les ressources villageoises : les vivriers pour l'alimentation, le coton pour les revenus                                           | 303  |
| 1. L'inventaire des greniers de Syonfan                                                                                                | 303  |
| 2. Les revenus des habitants du terroir                                                                                                | 306  |
| a) les revenus essentiels proviennent de la culture du coton                                                                           |      |
| b) le salariat agricole diffuse un peu les revenus cotonniers entre les adultes                                                        | 310  |
| c) la répartition des revenus entre les groupes sociaux et les catégories sociales                                                     | 313  |
| D. Les chefs de famille pourvoyeurs des familles et seuls investisseurs                                                                | 316  |
| 1. La répartition des dépenses monétaires entre les habitants                                                                          | 316  |
| 2. La répartition des capitaux sans grande valeur marchande entre les habitants                                                        | 320  |
| a) l'habitat et le mobilier                                                                                                            | 320  |
| b) le petit élevage                                                                                                                    | 321  |
| c) les économies                                                                                                                       | 322  |
| 3. Les capitaux plus conséquents                                                                                                       | 322  |
| a) le troupeau bovin                                                                                                                   | 322  |
| b) les moyens de locomotion moderne                                                                                                    | 331  |
| c) l'outillage mécanisé                                                                                                                | 332  |
| Conclusion                                                                                                                             | 335  |
| <u>Troisième chapitre : Un système de culture modifié par le surcharge de travail et non par la densification de l'espace agricole</u> | 339  |
| A. Le milieu naturel du terroir                                                                                                        | 340  |
| 1. Le modelé                                                                                                                           |      |
| 2. Les sols                                                                                                                            | 341  |
| 3. Le couvert végétal                                                                                                                  | 345  |
| 4. Les contraintes du milieu naturel                                                                                                   | 349  |
| B. L'organisation de l'espace                                                                                                          | 352  |
| 1. Le dessin agraire                                                                                                                   | 353  |
| a) les rizières                                                                                                                        | 353  |
| b) les champs temporaires de cultures vivrières sur défriche                                                                           | 354  |
| c) les champs temporaires de coton sur défriche                                                                                        | 355  |
| 2. L'âge des champs temporaires                                                                                                        | 355  |
| a) le couvert arboré                                                                                                                   | 355  |
| b) la répartition des champs temporaires en fonction de leur âge                                                                       | 357  |
| c) l'allongement de la durée des champs                                                                                                | 361  |

|                                                                      | Page |
|----------------------------------------------------------------------|------|
| 3. Les associations de cultures sur les champs temporaires           | 361  |
| 4. Les successions culturales                                        | 366  |
| a) les successions culturales des champs de cultures<br>vivrières    | 368  |
| b) l'intégration du coton aux cultures vivrières<br>pluviales        | 370  |
| 5. Les déplacements des champs et la durée des jachères              | 373  |
| Conclusion                                                           | 379  |
| C. L'organisation du temps                                           | 382  |
| 1. Les rizières                                                      | 385  |
| 2. Les défrichements des champs temporaires cultures à la<br>daba    | 389  |
| 3. Les cultures vivrières pluviales                                  | 391  |
| 4. Les défrichements des champs temporaires cultures à la<br>charrue | 394  |
| 5. La culture du coton                                               | 395  |
| Conclusion                                                           | 398  |
| . <u>Conclusion</u>                                                  | 401  |
| - <u>Conclusion générale</u>                                         | 409  |
| Bibliographie                                                        | 415  |
| Errata                                                               | 425  |

## P H O T O G R A P H I E S   A E R I E N N E S

Région de la Bagoué

|           |            |                  |                  |
|-----------|------------|------------------|------------------|
| Boundiali | NC         | 29 - XII - 500   | 1956-57          |
| Tingréla  | NC         | 29 - XVIII - 500 | 1956-57          |
| Korhogo   | NC         | 30 - VII - 500   | 1956             |
| Niéllé    | NC         | 30 - XII - 500   | 1957             |
| Boundiali | Kenting NC | 29 - XII         | au 1/50.000 1975 |
| Tingréla  | Kenting NC | 29 - XVIII       | au 1/50.000 1975 |
| Korhogo   | NC         | 30 - VII / 800   | 1973             |
| Niéllé    | NC         | 30 - XIII - 500  | 1972             |

Village-témoin de Syonfan (sous-préfecture de Kasséré)

|          |                |                 |
|----------|----------------|-----------------|
| 1/10.000 | SOGETEC        | Zone de Syonfan |
|          | n° 4368 à 4483 | 1e 30.7.74      |
|          | n° 4524 à 4568 |                 |
| 1/10.000 | IGN CIV        | 100/100 1975    |
|          | n° 1 à 83      | 1e 23.10.75.    |



[illegible]

the 1990s, the number of people in the world who are illiterate has increased from 1.2 billion to 1.5 billion. The number of illiterate people in the world is expected to reach 1.7 billion by the year 2015. The number of illiterate people in the world is expected to reach 1.7 billion by the year 2015.

*Journal of Management Education* 30(6)p. 789-804  
© The Author(s) 2006. Reprints and permissions:  
<http://www.sagepub.com/journalsPermissions.nav>

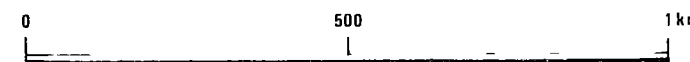
## E R R A T A

- p. 8 La taille des points figurant dans la légende pour repérer les agglomérations de 100, 1 000, plus de 4 000 habitants est à réduire pour être comparable aux points localisant ces agglomérations sur la carte p. 9.
- 9 La sous-préfecture de Niéllé doit être située 20 km au nord-ouest
- 39 L. 2 lire : D'après la CIDT, les rendements moyens ....
- 14 D'après la CIDT, les rendements oscillent ...
- 40 9 une jachère très courte : une dizaine d'année par exemple...
- 50 la jachère se réduit à 6 ans par exemple ...
- 51 la réserve de terre cultivable peut-être largement réduite, mais ...
- 48 24 ... les billonnages et les sarclages ...
- 56 24 ... débarrassés ...
- 76 26 1535 mm en 1975
- 53 voir tableaux p. 23 et 239
- 216 22 ... qui relie Syonfan à ces deux axes
- 36 ... leur subsistance ...
- 224 34 ... points de repère ...
- 225 Ajouter sur la carte Loukoublé, le nom du marigot limitant le terroir au nord-est.
- Corriger l'orthographe d'interfluve dans la légende.
- Localiser Niênifory à l'intérieur des limites du terroir (carte 1975)
- 229 13 B. STECK a calculé qu'en 1955, 5 % des terres
- 16 ... or. Syonfan (cartes p. 114-115), nous le verrons ...
- 20 1,75 ha de rizières et 62 ha de cultures temporaires
- 21 les rizières sont cultivées de façon semi permanente
- 22 les paysans ne jugent pas nécessaire
- 230 5 la partie est de la région de la Bagoué
- 236 8 vers le nord-ouest pour l'immigration, vers le sud-est pour l'émigration
- 20 vers le nord-ouest
- 24 vers le sud-est
- 237 groupe pongabélé stabilisé ou en léger déclin

TERROIR DE SYONFAN (3300 ha)

Sous-Préfecture de KASSERE Préfecture de BOUNDIALI

CULTURES - ANNEE 1974



Morphologie

- Piste carrossable
- - - Piste non carrossable
- + + + Limite du terroir
- ~ Marigot
- Hameau
- ⊙ Point d'eau
- ⊙ Parc à bœufs traditionnel moderne
- Glacis perché à cuirasse compacte (corniche de 15 à 20m)
- Butte tabulaire à corniche cuirassée (corniche de 3 à 15m)
- Croupe convexe
- Talus non cuirassé

Cultures de bas fonds

- Riz inonde (aucun ouvrage d'irrigation ou de drainage pas d'encadrement SODERIZ)

Cultures d'interfluvies pérennes

- Vergers de manguiers et d'orangers

Cultures d'interfluvies temporaires

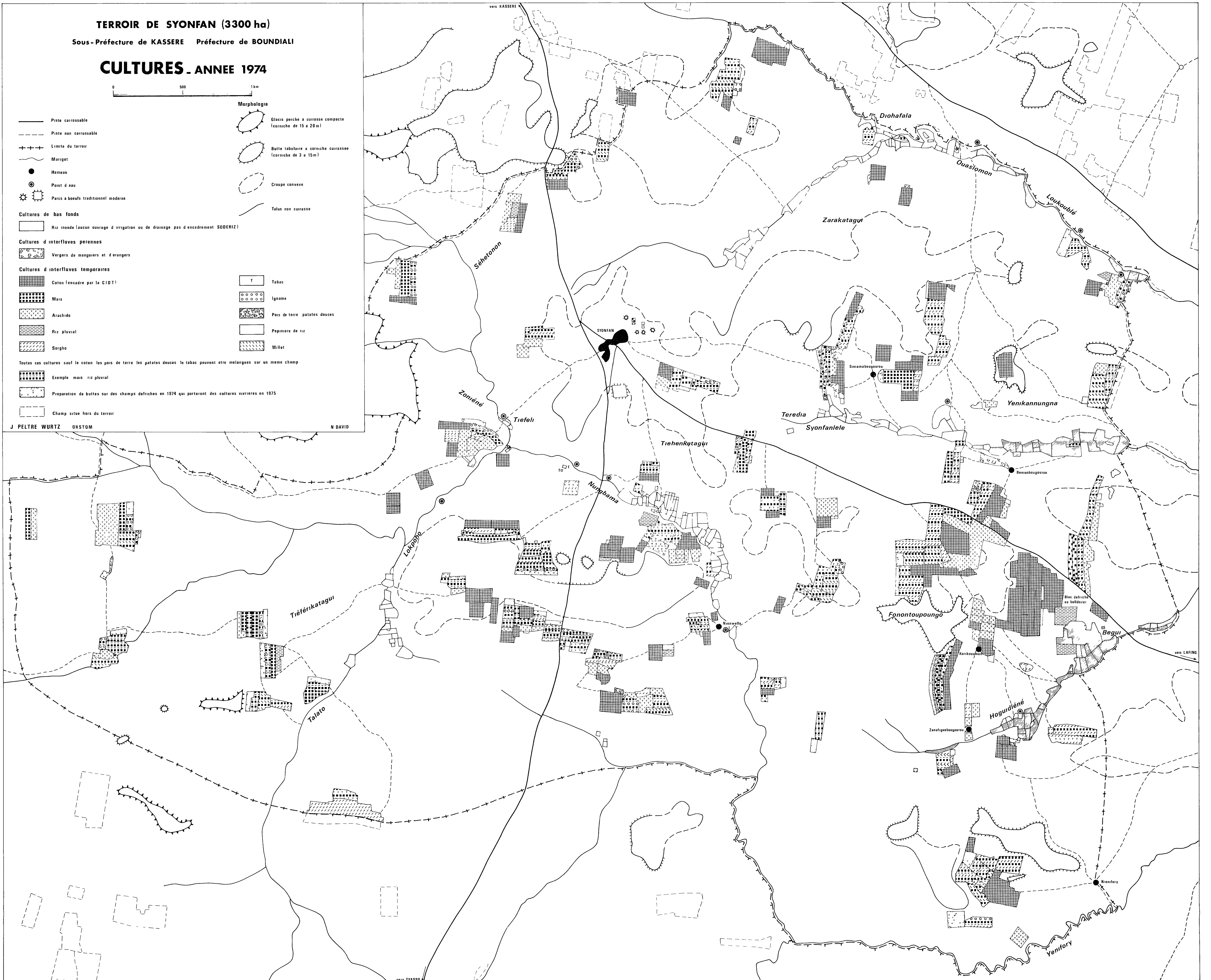
- ▨ Coton (encadré par la C.I.O.T.)
- ▨ Maïs
- ▨ Arachide
- ▨ Riz pluvial
- ▨ Sorgho
- Tabac
- Igname
- ▨ Pois de terre patates douces
- Pépinière de riz
- ▨ Millet

Toutes ces cultures sauf le coton les pois de terre les patates douces le tabac peuvent être mélangées sur un même champ

- ▨ Exemple maïs riz pluvial
- ▨ Préparation de buttes sur des champs défrichés en 1974 qui porteront des cultures vivrières en 1975
- Champ située hors du terroir

J PELTRE WURTZ ORSTOM

N DAVID



vers TYASSO

vers LAFING



TERROIR DE SYONFAN (3300 ha)

Sous-Préfecture de KASSERE Prefecture de BOUNDIALI

REPARTITION DES CHAMPS  
ENTRE EXPLOITANTS  
ANNEE 1974



MORPHOLOGIE

- Glacis perché a cuirasse compacte (corniche de 15 a 20m)
- Bette tabulaire a corniche cuirassée (corniche de 3 a 15m)
- Groupe convexe
- Talus non cuirassé

- Piste carrossable
- Piste non carrossable
- Limite du terroir
- Marigot
- Hameau
- Point d'eau
- Parcs a bœufs traditionnel moderne

Champs appartenant aux habitants du terroir habitants de Syonfan

- Familles **ABCDEFGHIJK** du groupe logon originaire de Syonfan
- Familles **GLMNOQRSTU** du groupe pongabele originaire et fondateur de Syonfan
- Familles **P** (bambara) **V** (fononbele) **W** (peul) immigrés a Syonfan

habitants des 6 hameaux creés sur le terroir depuis 1955

- Familles **XYZαβδεφχλ** du groupe pongabele originaire de Kassere

Champs appartenant a des étrangers habitant villages et hameaux environnants

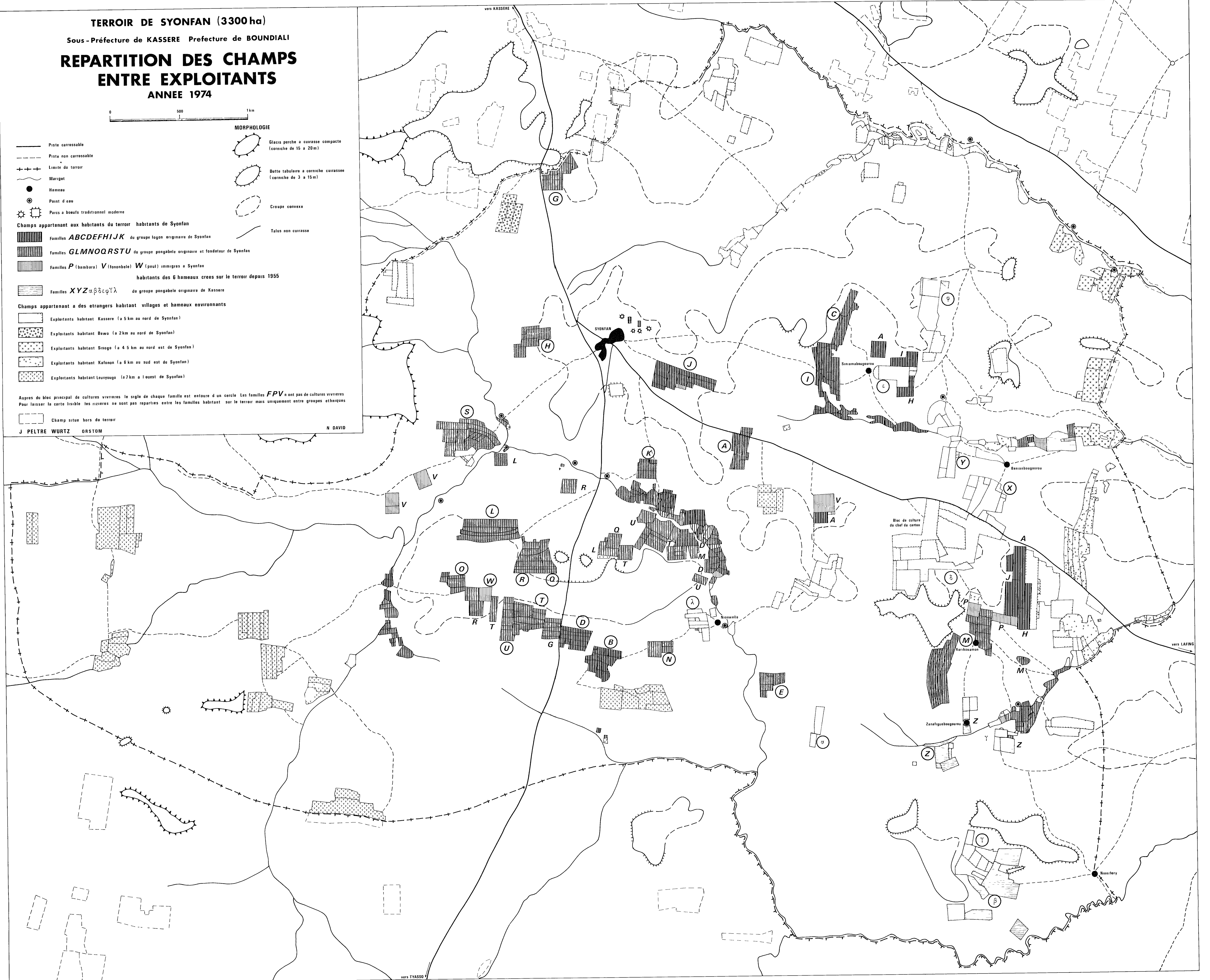
- Exploitants habitant Kassere (a 5 km au nord de Syonfan)
- Exploitants habitant Bewo (a 2 km au nord de Syonfan)
- Exploitants habitant Sisogo (a 4.5 km au nord est de Syonfan)
- Exploitants habitant Kafonon (a 6 km au sud est de Syonfan)
- Exploitants habitant Leunoyogo (a 7 km a l'ouest de Syonfan)

Après du bloc principal de cultures vivrières le sigle de chaque famille est entouré d'un cercle. Les familles **FPV** n'ont pas de cultures vivrières. Pour laisser la carte lisible les rizières ne sont pas réparties entre les familles habitant sur le terroir mais uniquement entre groupes ethniques.

- Champ situé hors du terroir

J. PELTRE WURTZ ORSTOM

N. DAVID



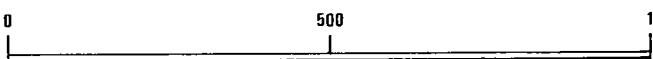
vers TYASSO



TERROIR DE SYONFAN (3300 ha)

Sous-Préfecture de KASSERE Préfecture de BOUNDIALI

SUCCESSION CULTURALE - ANNEE 1974



- Piste carrossable
- Piste non carrossable
- Limite du terroir
- Marigot
- Hameau
- Point d'eau
- Parcs à bœufs traditionnel moderne

Rizieres cultivees dans les bas fonds

- 1. riziere ouverte pour la 1<sup>ère</sup> annee en 1974
- 2. riziere ouverte il y a 2 ans en 1973
- 3. riziere ouverte il y a 3 ans en 1972
- 4. riziere ouverte il y a 4 ans en 1971 etc

Champs cultives sur les interfluvies

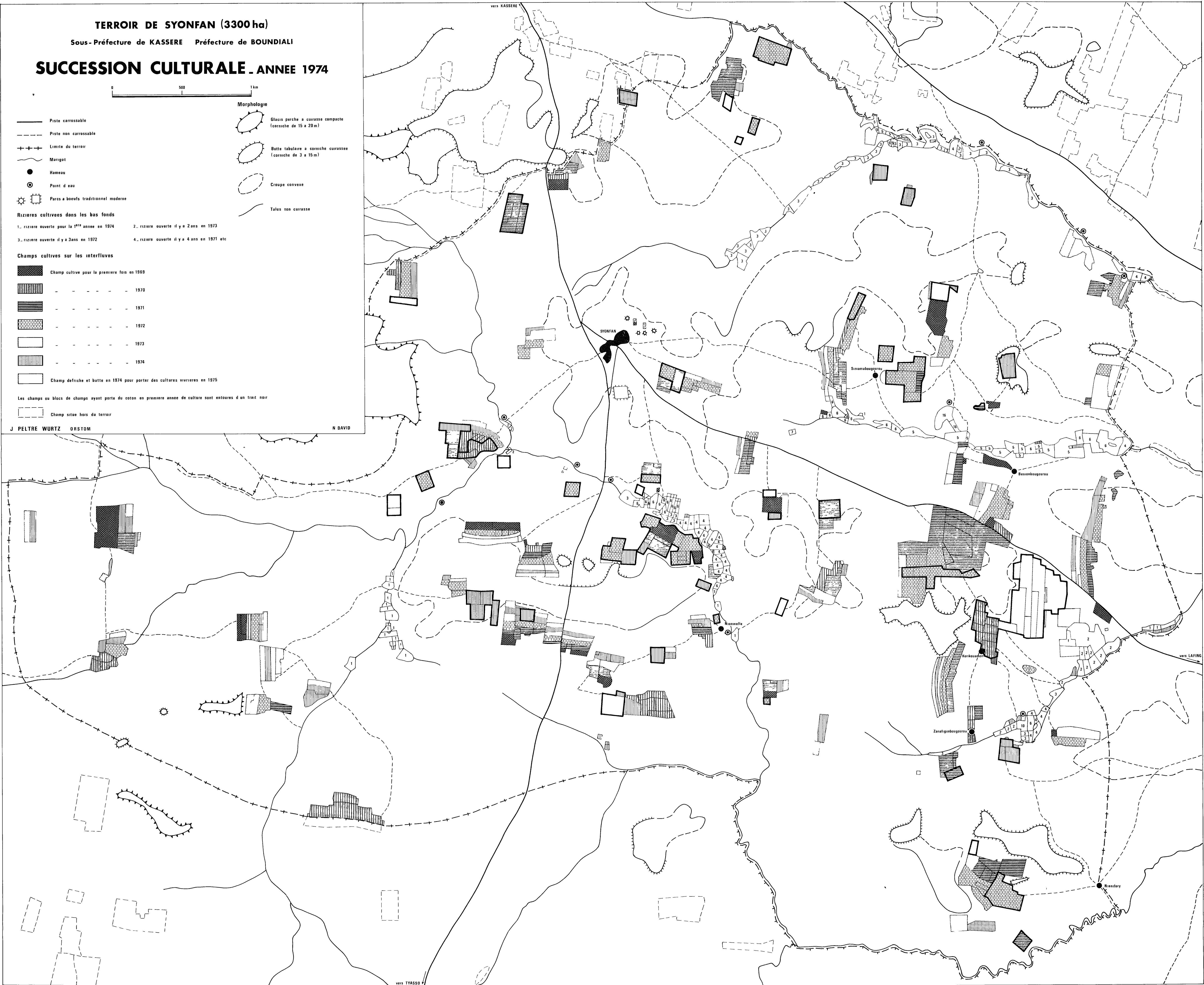
- Champ cultive pour la premiere fois en 1969
- - - - - 1970
- - - - - 1971
- - - - - 1972
- - - - - 1973
- - - - - 1974
- Champ defriche et butte en 1974 pour porter des cultures vivrieres en 1975

Les champs ou blocs de champs ayant porte du coton en premiere annee de culture sont entoures d'un trait noir

- Champ situe hors du terroir

J PELTRE WURTZ ORSTOM

N DAVID

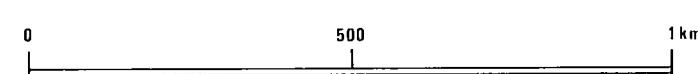




TERROIR DE SYONFAN (3300 ha)

Sous-Préfecture de KASSERE Préfecture de BOUNDIALI

DEPLACEMENT DES CHAMPS  
ENTRE 1974 ET 1975



Morphologie

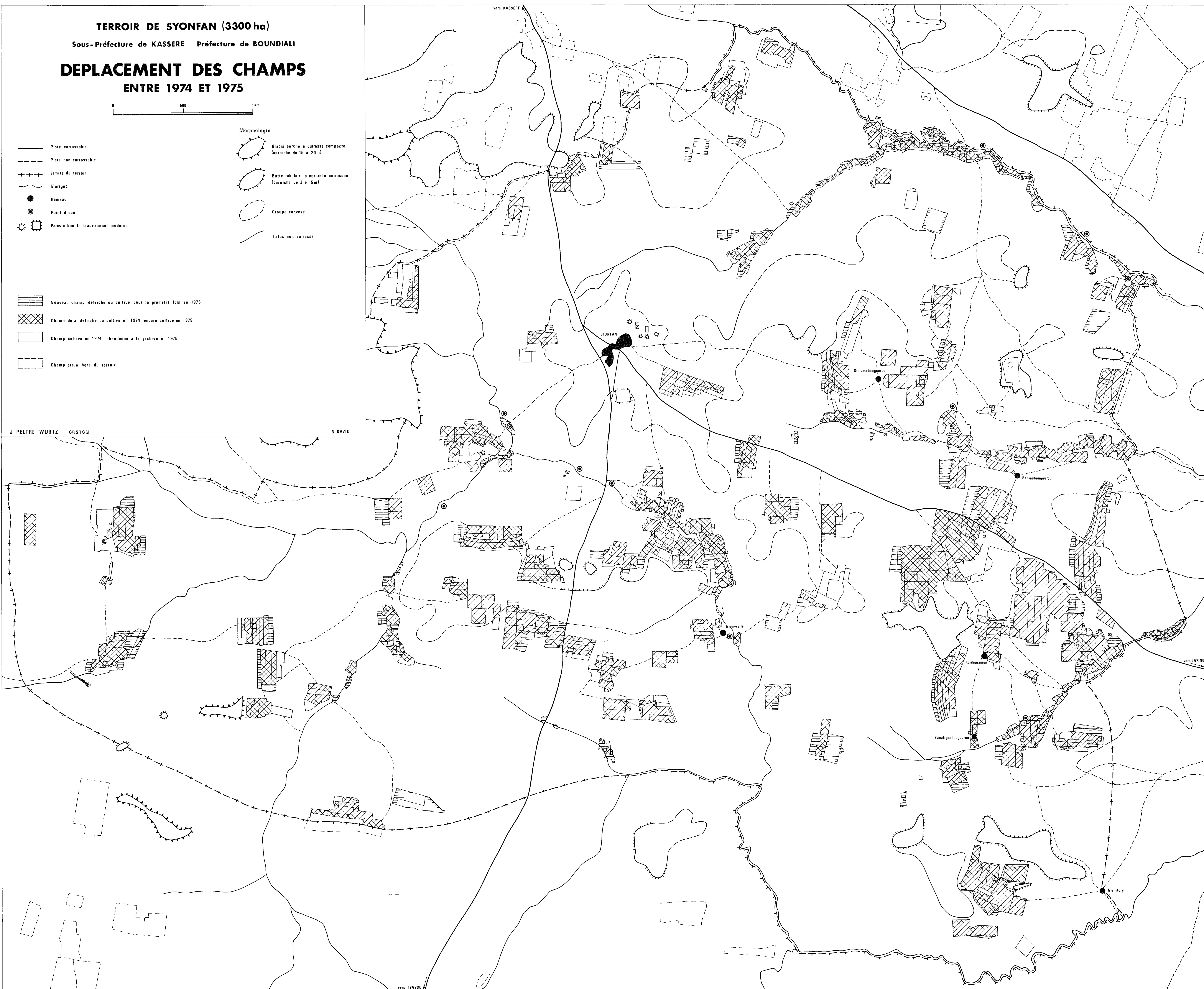
- Glacis perché a cuirasse compacte (corniche de 15 à 20m)
- Butte tabulaire a corniche cuirassée (corniche de 3 à 15m)
- Groupe convexe
- Talus non cuirassé

- Piste carrossable
- Piste non carrossable
- Limite du terroir
- Marigot
- Hameau
- Point d'eau
- Parcs à bœufs traditionnel moderne

- Nouveau champ défriché ou cultivé pour la première fois en 1975
- Champ déjà défriché ou cultivé en 1974 encore cultivé en 1975
- Champ cultivé en 1974 abandonné à la jachère en 1975
- Champ situé hors du terroir

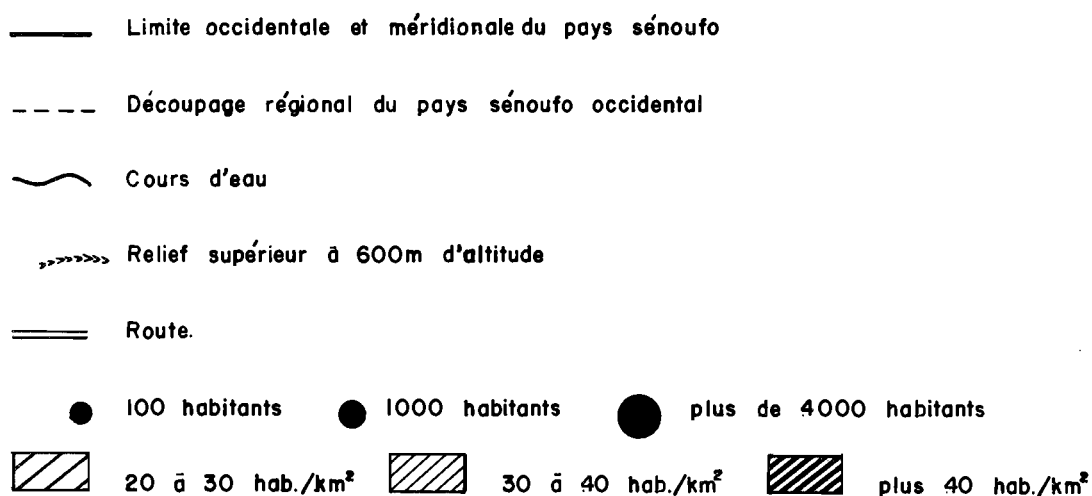
J PELTRE WURTZ ORSTOM

N DAVID



# DECOUPAGE REGIONAL DU PAYS SENOULO OCCIDENTAL

## LA REGION DE LA BAGOUÉ



KORHOGO Préfecture    KOLIA: Sous-préfecture

Tyébabélé Sous-ethnie du pays sénoufo



Région de la Bagoué

Syonfan

Village témoin

Note: autour de korhogo la densité est supérieure à 60 hab./km<sup>2</sup>  
 la taille des villages et la densité de population sont celles de 1965  
 tirées de l'Atlas de Côte d'Ivoire - ORSTOM-IGT

Echelle: 1/1000.000

|        |      |                                                                                                 |
|--------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| p. 238 | L. 1 | ... le sud-ouest ...                                                                            |
| 240    | 10   | ... p. <u>239</u>                                                                               |
| 241    | 34   | ... est situé le champ                                                                          |
| 248    | 46   | pour que les <u>paysans</u> puissent se contenter....                                           |
| 250    | 17   | <u>76,5 ha</u>                                                                                  |
| 254    | 6    | les <u>paysans</u> eux mêmes ...                                                                |
|        | 15   | 17 % contre <u>70,91 %</u> des champs de coton                                                  |
|        | 28   | les <u>32</u> familles                                                                          |
| 255    |      | 1977 .... <u>60,20 %</u> des surfaces cotonnières cultivées à la charrue                        |
|        |      | .... <u>58,60 %</u> des surfaces rizicoles cultivées à la charrue                               |
|        |      | 1978 .... <u>70,91 %</u> des surfaces cotonnières cultivées à la charrue.                       |
| 267    | 10   | ... enfants <u>du chef</u> de la famille J                                                      |
| 275    | 12   | il ne faut pas s'attendre <u>à ce</u> que les familles ...                                      |
| 282    | 1    | p. <u>283</u>                                                                                   |
|        | 10   | p. <u>284</u>                                                                                   |
| 285    | 52   | p. <u>271</u>                                                                                   |
| 286    | 16   | p. <u>289</u>                                                                                   |
|        | 28   | p. <u>289</u>                                                                                   |
| 291    | 2    | p. <u>292 et 293</u>                                                                            |
| 297    | 11   | p. <u>283</u>                                                                                   |
|        | 53   | p. <u>283</u>                                                                                   |
| 298    | 13   | p. <u>299</u>                                                                                   |
| 303    | 11   | p. <u>11</u>                                                                                    |
| 308    | 46   | Ressources et dépenses <u>se répartissent</u> selon trois domaines <u>socio-géographiques</u> : |
| 323    | 38   | saison <u>sèche</u> .                                                                           |
| 324    | 18   | nombre de bêtes posséd <u>ées</u>                                                               |